This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

4.80

H 428.56

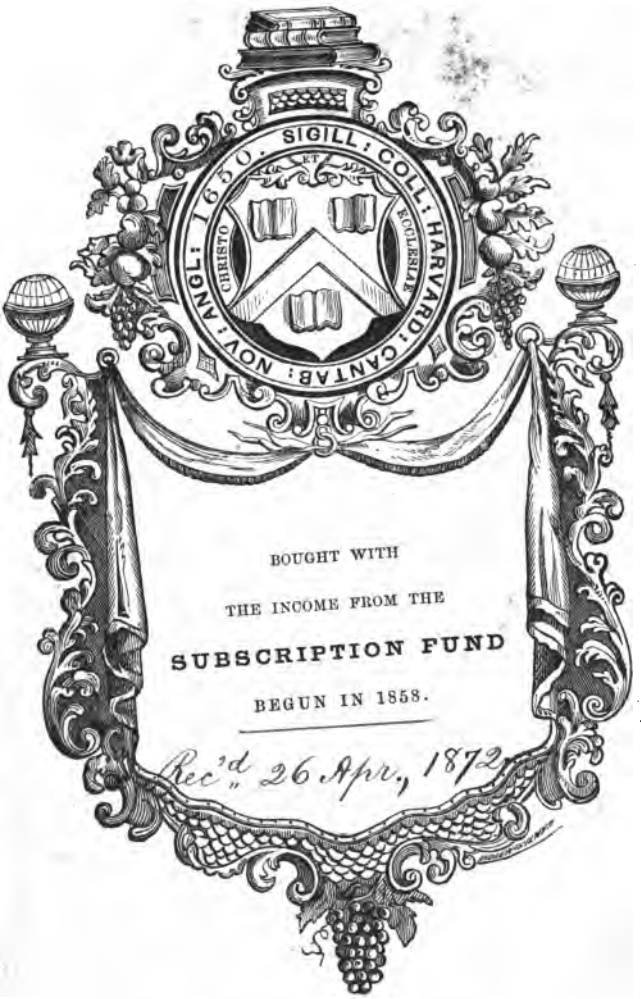

BOUGHT WITH

THE INCOME FROM THE

SUBSCRIPTION FUND

BEGUN IN 1858.

Rec'd 26 Apr., 1872

LES ORIGINES

DE LA SOCIÉTÉ MODERNE,

OU

HISTOIRE

DES QUATRE PREMIERS SIÈCLES DU MOYEN-AGE.

Propriété de l'Auteur et de l'Editeur.

LES ORIGINES

DE LA SOCIÉTÉ MODERNE

OU

HISTOIRE

DES QUATRE PREMIERS SIÈCLES DU MOYEN-ÂGE

Par A.-M. POINSIGNON

Ancien professeur d'histoire et censeur des études, docteur ès-lettres
et membre de l'Académie Impériale de Reims.

Tome Premier.

REIMS

P. REGNIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1856.

H428.56
1872, Apr. 26.
Subscription Fund.
(Tome. I., II.)

PRÉFACE.

Le temps n'est plus où le moyen-âge, incarné dans le monachisme, était l'objet d'un aveugle mépris, et où la société, croyant ne rien devoir aux siècles passés, pensait s'être faite elle-même telle qu'elle s'admirait. En remuant la poussière des bibliothèques et en découvrant à nos regards étonnés l'œuvre prodigieuse de l'Eglise, qui s'efforce d'entraîner nos pères encore barbares à la conquête du progrès intellectuel et moral, la patiente et impartiale érudition de quelques-uns nous a fait rougir de notre ignorance, et nous a inspiré le désir de voir de près les sources de notre prospérité présente. On a compris que, comme un grand fleuve n'entre point dans la mer tel qu'il est sorti du rocher, mais se grossit insensiblement des nombreux tributs qu'il reçoit

dans sa marche, ainsi la société ne pouvait pas, après quatorze siècles d'existence, se présenter à nous dans un état si imposant, sans que nos devanciers eussent travaillé et contribué à sa grandeur. On a donc recherché tout d'abord quelle était leur part dans l'œuvre de la civilisation, et l'histoire de cette civilisation n'est pas le moindre titre de gloire de son illustre auteur. Mais cette brillante synthèse ne pouvait suppléer à l'absence d'une histoire générale, dont les matériaux déjà nombreux sont du reste loin d'être complets. Toutefois les difficultés mêmes de cette histoire semblent avoir effrayé les esprits les mieux faits pour les surmonter ; ils ont préféré n'étudier que telle ou telle période de la vie sociale, et en présenter le développement complet sous une forme dramatique et lumineuse. Ainsi se sont produites l'*Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands,* et l'*Histoire des ducs de Bourgogne,* monuments glorieux où revivent les idées et les passions d'un autre âge. Bientôt on vit paraître avec des caractères et des mérites divers *Philippe-Auguste et son siècle*, l'*Histoire des institutions mérovingiennes* et celle *des institutions carolingiennes*, les *Annales du moyen-âge*, suivies de l'*Histoire de Louis-le-Pieux*, etc. Enfin la jeunesse eut ses *Précis* méthodiques et jusqu'à des histoires générales où l'on voudrait tantôt moins de sécheresse, tantôt plus d'ordre, surtout plus de détails et dans l'exposé des faits une plus large part pour l'Eglise. Car,

si, malgré l'usage d'étendre le moyen-âge jusqu'à la chute de Constantinople, il est vrai de dire que celui-ci finit avec les croisades, puisque l'on convient généralement qu'il a vécu jusque-là des idées religieuses et pour ainsi dire sous le sceptre ecclésiastique, il faut bien reconnaître que toute étude de ces temps qui se bornera au côté politique ne donnera qu'une idée imparfaite et fausse de la société. Les Allemands ne s'y sont pas trompés; aussi ont-ils commencé par rechercher les actes des deux plus grands papes du moyen-âge et l'influence de leur politique tutélaire. M. Guizot chez nous n'a pas été moins juste dans ses vues, et ses travaux, comme ceux de l'Allemagne, n'ont pas peu contribué à ramener l'opinion égarée par une philosophie qui, trouvant plus commode d'avoir de l'esprit que de la science, était bien plus occupée de plaire que d'instruire, de flatter les passions que de les corriger.

Guidé par ces leçons et depuis longtemps attiré vers le moyen-âge par un goût particulier, nous sommes venu à notre tour sonder les mystères du passé, si ce n'est plutôt recueillir et coordonner les matériaux amassés, heureux d'avoir quelques loisirs à consacrer à notre instruction personnelle. Tel était, en effet, l'unique but que nous nous proposions, quand, il y a sept ans (1),

(1) C'est-à-dire en 1846, cette Préface étant de 1853.

nous entreprîmes le travail que nous offrons au public aujourd'hui. Terminé depuis longtemps déjà, si le sentiment de notre médiocrité plus encore que la difficulté des temps l'a retenu jusqu'ici dans nos mains, puisqu'il en sort enfin à la sollicitation de nos amis, tout notre désir est qu'en instruisant il édifie, qu'en éclairant de quelque jour les premiers pas de la barbarie d'où nous sommes descendus, il montre au lecteur dans la marche embarrassée des événements ce que nous y avons vu nous-mêmes, le doigt de Dieu profondément empreint.

Certes, si le mot fameux : *L'homme s'agite et Dieu le mène,* fut jamais vrai, et qui oserait en contester la justesse à l'heure qu'il est ? ce fut surtout dans la première période du moyen-âge. Les barbares de la Germanie se sont levés, poussés par ceux de la Scythie ; le mouvement gagne de proche en proche ; tout se remue dans cette vieille *officine* du genre humain. Où vont ces essaims de guerriers qu'une voix mystérieuse entraîne vers le midi ? Ils croient marcher à la destruction seule de l'Empire, et ils vont à celle de l'erreur et du mensonge ; ils pensent retrouver cette *Asgard*, ce séjour de bonheur tant de fois rêvé sous la tente, et ils rencontreront la vérité, et en prenant place dans l'Empire, ils le renouvelleront par la religion et par les mœurs. Malheur à ceux d'entre eux qui, refusant d'ouvrir les yeux à la lumière, se tiendront en dehors de

la catholicité, ou dont la politique ambitieuse menacera l'indépendance de son chef! Ils seront livrés au glaive exterminateur de leurs ennemis : Justinien anéantira les Vandales et les Ostrogoths; Charlemagne renversera la monarchie des Lombards. Les Wisigoths eux-mêmes et les Anglo-Saxons, pour s'être endormis dans la mollesse, ou tomberont dans la servitude ou ne sauveront les restes de l'indépendance nationale qu'en ravivant et entretenant leur courage et leur foi dans les rudes épreuves d'une lutte séculaire. Dieu, qui voulait changer dans le monde l'ordre moral et fonder le règne de la justice, n'avait appelé les barbares du fond de leurs sauvages retraites que pour l'accomplissement de ses desseins éternels; ils sont pour lui de purs instruments; si l'instrument manque de souplesse et ne répond point à la main du divin ordonnateur, il le rejette, il le brise.

Au contraire, les Barbares qui les premiers entrent dans les vues de la Providence et que l'Eglise enfante les premiers à la foi, sont aussi ceux que le ciel destine à conserver intact le dépôt de la vérité et à guider le monde dans la voie du progrès. Leur position géographique et leur caractère répondront à leur mission. Ils auront la vivacité de l'esprit, la droiture de la raison, la générosité du cœur, un sentiment profond de la justice, une bouillante ardeur dans les combats, et leur pensée, longtemps disciplinée à l'école

de la scolastique, trouvera, pour s'exprimer, une langue que sa netteté incomparable et sa mâle beauté répandront par toute la terre. A peine sortis des ténèbres de l'idolâtrie, ils commencent par extirper de la Gaule l'arianisme; puis on les voit favoriser la conversion des Anglo-Saxons, contribuer par leurs alliances à celle des Wisigoths et travailler avec ardeur à celle des Germains. Leur hache d'armes aura raison du fanatisme mahométan et sauvera la chrétienté menacée par le Croissant, comme elle doit arracher bientôt la papauté aux étreintes de la monarchie lombarde. Là sera fondée, avec la nationalité italienne, la puissance temporelle des papes, là sera jurée une alliance éternelle entre les successeurs de saint Pierre et les fils aînés de l'Eglise, désormais leur appui et leur consolation. Ils se sont souvenus de cette alliance au jour où des hordes sauvages, un instant déchaînées contre la société, contraignirent Pie IX d'aller chercher un asile sur la terre étrangère; ils s'en souvenaient, quand, accourus avec un pieux empressement pour les combattre, ils se réservaient avec un soin jaloux la gloire de verser leur sang pour une cause qui était aussi celle de la religion et de la civilisation. Avec quelle joie filiale ne vit-on pas ces lions s'humilier devant les pas de l'auguste pontife, et incliner leur front superbe sous sa bénédiction paternelle ! Combien ne se montrent-ils pas encore aujourd'hui impatients et avides de contempler ses traits augustes ! Le ciel qui avait

donné la victoire à leurs armes n'a pas voulu que la France demeurât plus longtemps en proie à l'agitation et à la terreur; il a cédé sans doute aux ferventes prières du Père des fidèles, et la sage fermeté d'un prince inspiré d'en haut, en nous rendant le calme avec la confiance, a sauvé du même coup l'Europe entière.

Mais la conversion des Franks ne devait pas empêcher leur barbarie native de se déchaîner avec violence contre les idées romaines, et de prédominer longtemps dans toute la Gaule. Aussi les *Anglo-Saxons*, entrés les derniers dans l'Eglise, et recevant de Rome l'enseignement des croyances religieuses et des sciences ecclésiastiques dans le temps où les lumières s'éteignaient chez leurs voisins par l'effet des discordes civiles, étaient-ils réservés à faire fructifier le précieux dépôt pour le rendre ensuite au continent. Après avoir courageusement repris dans la Germanie et continué avec persévérance l'œuvre évangélique de saint Rupert, l'apôtre des Boiariens (Bavarois), ils seront là pour aider Charlemagne à relever les lettres de leur abaissement, à rallumer le flambeau de la civilisation chrétienne.

Il y avait chez ces enfants de la Germanie, qui la devaient à la pureté de leurs mœurs et à la docilité de leur foi, une sève, une vigueur qu'on chercherait vainement dans l'*Orient*. Ici tout est livré à la controverse et à la dispute; la fureur de

raisonner a banni des esprits la raison ; esclaves des mots, ils s'épuisent et s'abâtardissent dans une stérile agitation qui les pousse d'erreur en erreur jusqu'au schisme où se complaît et s'obstine leur indomptable orgueil. Quand l'insubordination religieuse triomphe, l'insubordination politique suit de près pour mettre dans l'ordre civil le trouble qui existe déjà dans l'ordre religieux et moral, et la liberté, après avoir fait invasion dans le domaine des choses les plus importantes, passe naturellement dans les moindres. Mais la corruption des esprits et l'abattement des courages avaient fait de tels progrès chez les Grecs qu'ils devinrent également incapables de supporter la domination de leurs princes et la liberté. Les empereurs se succédèrent avec rapidité sur le trône, et, par le plus abominable des abus, après avoir employé le meurtre et les mutilations pour affermir leur pouvoir, les usurpateurs en vinrent bientôt par prudence à ne condamner plus leurs victimes qu'au service des autels ou à la vie monacale. Ainsi livré à l'anarchie, comment ce peuple eût-il pu lutter avec avantage contre des barbares dont la haine du christianisme ou du nom romain exaltait encore les forces ? Ils démembrèrent donc l'Empire, sans que les coups dont ils le frappaient le guérissent de son fatal aveuglement, et il se trouva réduit à la fin aux seules murailles de la capitale : triste exemple pour les jeunes nations de l'Occident de la nécessité de vivre unies dans la foi,

si elles voulaient être fortes contre les ennemis du dedans ou du dehors.

Les états modernes se sont donc formés et se sont développés sous l'influence de la religion et des mœurs : tel a été pour nous le grand enseignement de l'histoire du moyen-âge, dans les limites où nous nous sommes renfermé. C'est assez dire à quelles conditions nous pensons que la société peut se soutenir et prospérer. Le principe est fécond, lumineux, et il y aurait de graves conséquences à en déduire pour la conduite et la régénération des peuples. Mais nous ne saurions entrer ici dans une matière à peu près étrangère à l'histoire, qui ne doit en fournir que les éléments. La seule conséquence que nous voulions tirer de tout ce qui précède, c'est que, si notre langage rapproché du récit des désordres qui ont quelquefois affligé l'Eglise, témoigne assez de notre impartialité, nous n'avons pas cru par ce récit porter atteinte à la majesté souveraine et inaltérable de la religion. D'indignes ministres des autels ont pu méconnaître la sainteté de leur caractère, mais il nous a paru que leurs déréglements s'expliquaient par la nature des temps, et qu'après tout la barbarie des mœurs y avait encore plus de part que la corruption. C'est d'ailleurs une vérité incontestable que l'Eglise n'a jamais approuvé les abus, comme elle a toujours trouvé parmi ses membres, pour la seconder dans ses réformes, la consoler dans ses douleurs,

des lumières et des vertus, dont il nous a été doux de pouvoir mettre en relief l'influence morale, et d'opposer le touchant tableau au triste spectacle des emportements de la passion. Nous ne voulons rien ajouter ; les faits parleront assez d'eux-mêmes, et l'équité du siècle nous répond du jugement qu'il en portera.

Nous serons également bref dans l'expression du regret que nous éprouvons de n'avoir pu suivre M. A. Thierry dans son récit de la conversion des tribus anglo-saxonnes. Nous aussi (1) nous l'estimons trop pour n'oser point le combattre, et après avoir découvert d'une main ferme les plaies que la barbarie avait faites à l'Eglise, c'était au moins un devoir pour nous de rendre un éclatant hommage à l'œuvre de la papauté en Angleterre, et de signaler les principales erreurs où les préjugés d'une autre époque ont entraîné le plus séduisant de nos historiens. Quoi ! les savants de la Grande-Bretagne proclament à haute voix les bienfaits de l'Eglise catholique ; celle-ci trouve justice au tribunal de ses adversaires ; et ses enfants n'auraient pour elle que des sentiments d'ingratitude, ou on les verrait, enchaînés par un faux respect pour le génie, n'oser point en appeler des illusions de la jeunesse à la maturité de la raison ! Les ad-

(1) Voyez l'*Histoire des quatre Conquêtes de l'Angleterre* de M. Bonnechose, où il combat dans sa préface la grande doctrine historique de M. A. Thierry, dont il est parlé plus bas.

mirateurs les plus déclarés du talent de M. A. Thierry, en reconnaissant dans sa doctrine de la perpétuité de la distinction et de l'antagonisme des races une sorte de péril pour l'ordre social, se sont crus obligés de la *contester*, et je ne sais quel scrupule nous aurait empêché de défendre contre des accusations sans fondement les instituteurs mêmes et les ordonnateurs de la société ! Tout ce qu'on pouvait nous demander, nous croyons l'avoir fait : nous avons été sincère, sans cesser d'être respectueux.

Que nous reste-t-il à dire ? Bien que nous n'ayons pas toujours indiqué les sources auxquelles nous avons puisé, on reconnaîtra sans peine, nous aimons à le penser, qu'en n'en négligeant aucune nous avons scrupuleusement vérifié et souvent dû corriger les emprunts que nous avons faits à la science moderne. Nous n'avons jamais hésité d'ailleurs à signaler tout ce que celle-ci nous a fourni d'un peu important, et nous croirions être ingrat en ne proclamant pas ici tout ce que nous devons à l'illustre M. Guizot, au trop modeste auteur de l'histoire du *Pouvoir du pape au moyen-âge* et à M. Lehuerou. Quant à l'ordre que nous avons mis dans les matières de notre histoire, à notre attention constante de choisir les circonstances les plus propres à donner une idée exacte des temps et des mœurs, et au caractère d'un récit qui porte toujours avec soi son enseignement sans être surchargé de ré-

flexions, nous en remettons le jugement au public avec l'espoir que la difficulté de notre entreprise le disposant à la bienveillance, lui inspirera pour nos efforts une estime qui en serait la plus douce récompense. Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier les personnes qui ont bien voulu m'aider de leurs précieuses communications, et de témoigner en particulier à mon excellent ami Wiesener, dont nous attendons avec impatience l'*Histoire des temps modernes*, toute ma gratitude pour le secours que j'ai tiré de son érudition étendue, de son jugement droit et sûr, pour le soin constant avec lequel il a suivi le progrès de mon travail et soutenu mes forces parfois défaillantes au spectacle d'une révolution aussi éphémère qu'insensée.

Reims, Février 1853.

PRÉFECTURES	DIOCÈSES.	PROVINCES.	TITRES DES PROVINCES.
GAULES.	*Espagne* 7 provinces.	Bétique	consulaire
		Lusitanie	id.
		Gallécie	id.
		Tarraconoise	présidiale.
		Carthaginoise	id
		Iles Baléares	id
		Mauritanie Tingitane	id
	Gaules 17 provinces.	Narbonaise 1re	présidiale.
		Narbonaise 2e	id.
		Viennoise	consulaire.
		Alpes maritimes	présidiale.
		Alpes pennines	id.
		Aquitaine 1re	id
		Aquitaine 2e	id
		Aquitaine 3e ou Novempopulanie	id
		Lyonnaise 1re	consulaire.
		Lyonnaise 2e	présidiale.
		Lyonnaise 3e	id
		Lyonnaise 4e	id
		Lyonnaise 5e ou Grande Séquanaise	id
		Belgique 1re	consulaire.
		Belgique 2e	id
		Germanie 1re (supre)	id
		Germanie 2e (inf.)	id
	Bretagne 5 provinces.	Bretagne 1re	présidiale.
		Bretagne 2e	id.
		Flavia Cesariensis	id.
		Maxima Cesariensis	consulaire.
		Valentia	id.
	Italie 7 provinces.	Rhétie 1re	présidiale.
		Rhétie 2e	id
		Alpes Cottiennes	id.
		Ligurie	consulaire.
		Vénétie et Istrie	id.
		Æmilie	id.

INTRODUCTION.

L'EMPIRE ROMAIN ET LA GERMANIE AVANT LES INVASIONS.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTAT POLITIQUE ET RELIGIEUX DE L'EMPIRE.

CHAPITRE Ier.

ÉTAT POLITIQUE.

Division du territoire. — A la mort de Théodose-le-Grand (395), l'Empire romain, irrévocablement divisé en deux empires, s'étendait encore de la muraille d'Adrien aux rives de l'Euphrate, et de l'embouchure du Rhin au pied de l'Atlas. Ce vaste territoire se partageait en quatre préfectures ,quatorze diocèses et cent dix-neuf provinces. Les préfectures et les diocèses étaient également répartis par moitié entre l'*empire d'Occident* et l'*empire d'Orient :* cinquante-neuf provinces appartenaient au premier et soixante au second (1).

(1) Il ne serait pas impossible qu'en l'année même 395, l'Occident, qui possédait alors ses cinquante-neuf provinces, eût eu sur l'Orient l'avantage du nombre. Car l'Orient semble devoir au consulat d'Eutrope (398) la *Galatie* seconde, et rien n'autorise à placer avant la mort de Théodose la création des secondes *Syrie*, *Phénicie* et *Cilicie*, dont on trouve la première mention en 420 seulement, dans une loi des *empereurs Honorius et Théodose* (Codic., l. VIII, tit. 10, l. 10), que je n'ai encore vu citer nulle part : « Per provincias Mesopotamiam, Osdroenam, Euphratensem, Syriam secundam, Phœniciam Libanensem, Ciliciam secundam, utramque Armeniam, utramque Cappadociam, Pontum Polemoniacum atque Hellespontum, ubi magis hoc desideratur cæterasque provincias cunctis volentibus permittatur murali ambitu fundos proprios seu loca sui dominii constituta vallare. » Voyez le tableau des provinces de l'un et de l'autre empire, que nous offrons en regard de cette note ; il est plus complet et plus exact, si je ne me trompe, qu'il n'a jamais été donné.

La province elle-même comprenait la cité (*civitas*), sous-division administrative du territoire, composée d'une ou de plusieurs villes et d'un district rural. Chaque ville était gouvernée par une espèce de sénat local (curie — ordo, etc.), et ce sénat correspondait immédiatement avec le gouverneur de la province. Les bourgades (*pagi*) étaient régies par des officiers dont l'action trop restreinte paraît à peine dans l'histoire, et ne saurait être l'objet d'aucune recherche sérieuse.

Gouvernement central. — Dans l'un et l'autre empire, tous les pouvoirs appartenaient au souverain, la *loi vivante* et la *divinité* tutélaire de l'Etat. Les consuls mêmes, bien qu'à partir du règne de Dioclétien ils ne fissent plus que donner leur nom à l'année, tenaient de sa seule puissance leur oisive et stérile grandeur. Ils n'en montraient au reste que plus de fierté, et l'on affectait de trouver plus honorable de devoir une telle récompense au jugement éclairé d'un despote qu'au choix libre d'un peuple capricieux. C'était donc de l'empereur qu'émanaient toutes les magistratures, sans exception; nul n'avait d'autorité que par lui, tous étaient chargés de représenter sa personne sacrée : c'était à la fois leur force et leur faiblesse.

A la tête de la longue hiérarchie des officiers impériaux en figuraient sept qui ne quittaient point le palais du prince : 1° le *præpositus sacri cubiculi* (grand chambellan); c'était presque toujours un eunuque favori, qui gouvernait l'intérieur du palais, souvent même la personne du prince et l'Etat. Sa juridiction s'étendait sur les comtes ou surintendants chargés des deux emplois importants de la table et de la garde-robe impériales (*comites palatii et cubicularii*); — 2° le *magister officiorum* (maître des offices) qui, aux diverses attributions d'un ministre de l'intérieur, joignait l'inspection des arsenaux de l'empire, des compagnies d'ouvriers-armuriers, placées dans trente-quatre villes, quinze à l'Orient, dix-neuf à l'Occident, et

des machines de guerre mises en réserve pour servir à l'approvisionnement de l'armée ; ses nombreux commis se partageaient entre quatre bureaux (*scrinia*), dont le premier s'occupait des mémoires, le second des lettres, le troisième des demandes, et le quatrième des ordres et des expéditions de toute espèce ; — 3° le *questeur*, qui remplissait les fonctions de grand chancelier, sans avoir toutefois l'usage du sceau, dont l'invention paraît appartenir à l'ignorance des barbares ; — 4° le *comes sacrarum largitionum* ou ministre des finances, dont la juridiction s'étendait non seulement sur les mines de métaux précieux et sur les hôtels des monnaies, mais encore sur les manufactures impériales de toile et d'étoffes de laine. Vingt-neuf receveurs provinciaux correspondaient avec lui ; — 5° le *comes privatæ domus*, trésorier du revenu particulier que les empereurs tiraient des anciens domaines des rois ou des républiques subjuguées, et surtout des confiscations et des proscriptions ; — 6° et 7° les deux *comites domesticorum* [equitum et peditum], commandants de la garde du palais, qui consistait en trois mille cinq cents hommes, partagés en sept écoles (*scholæ*).

Administration provinciale civile. — Les *préfets*, chefs suprêmes de l'administration dans chaque préfecture, correspondaient avec ces sept ministres, et les ordres impériaux qu'ils en recevaient, se transmettaient successivement aux vice-préfets ou *vicaires*, dont deux avaient les titres particuliers de comte d'Orient et de préfet augustal, et aux gouverneurs des provinces, proconsuls, comtes, ducs, consulaires, présidents ou correcteurs. Tous ces magistrats étaient chargés de prendre soin, chacun dans son département, des divers intérêts du souverain et des peuples, en veillant d'un côté sur la perception des impôts, la conservation des domaines publics, l'entretien des routes militaires et des postes impériales, le recrutement, l'administration des armées; de

l'autre, en maintenant l'ordre et la paix par une sévère distribution de la justice. Ils avaient droit d'infliger des punitions corporelles, et de juger à mort dans les crimes capitaux ; mais ils ne pouvaient accorder au criminel le choix du genre de son supplice, ni prononcer de sentence d'exil. Ces prérogatives étaient réservées aux préfets, qui ordonnaient également seuls la ruineuse amende de cinquante livres d'or (1). Il était d'ailleurs permis dans les affaires de quelque importance, soit civiles, soit criminelles, d'appeler de toutes les juridictions inférieures au tribunal du préfet, et sa sentence était définitive.

Militaire — Depuis que Constantin avait séparé définitivement le pouvoir militaire du civil, et que les préfets des prétoires n'exerçaient plus que ce dernier, le pouvoir militaire était aux mains des *maîtres de la milice,* dont deux (magistri equitum et peditum), présents (præsentes) dans chacune des deux cours, avaient sous leurs ordres respectifs, l'un la cavalerie, l'autre l'infanterie, ce qui ne les empêchait pas à la guerre de commander indistinctement tous les corps, tandis que quatre maîtres de l'une et de l'autre arme (*magistri utriusque militiæ*) étaient chargés de défendre en Occident (Gaule) la ligne du Rhin, en Orient (Illyrie-Thrace-Orient) celles du Danube et de l'Euphrate. A ces généraux étaient subordonnés trente-cinq commandants attachés aux provinces (2). Dix de ces commandants portaient le titre de *comites*, et les autres celui de *duces*,

(1) Les présidents et les consulaires ne condamnaient qu'à deux onces ; les vicaires ordinaires à trois ; les proconsuls, le comte d'Orient et le préfet d'Egypte à six. — Gibbon évalue la livre d'or romaine à quarante livres sterl. ou 1,000 francs. L'once aurait donc valu 83 fr. 34 c. Comme il sera question plus tard de l'*aureus*, disons tout de suite qu'il fallait soixante-douze aurei pour la livre d'or, et que chacune de ces pièces valait près de 14 francs.

(2) Il y en avait trois dans la Grande-Bretagne, six dans les Gaules, un en Espagne, un en Italie, cinq sur le Haut et quatre sur le Bas-Danube, huit en Asie, trois en Egypte et quatre en Afrique.

deux titres déjà anciens (1), qui donneront naissance aux titres féodaux de *ducs* et de *comtes*. Outre leurs appointements, ils recevaient tous une forte pension pour l'entretien de cent quatre-vingt dix valets et de cent cinquante-huit chevaux. Au reste, leur traitement, comme celui de tous les officiers civils ou militaires de l'empire, leur était, partiellement du moins, payé en denrées, et ce fut seulement sous Théodose II qu'on cessa de rien donner en nature aux gouverneurs, tant il y avait peu d'activité alors dans les relations commerciales, tant était imparfaite encore la circulation dans l'empire.

Armée. — L'armée, dont ils avaient maintenant la conduite exclusive, se partageait en deux corps : les troupes de la cour (*comitatenses*) (2) ou de l'intérieur, distribuées dans les villes les plus opulentes de l'empire où elles s'amollissaient, et les garde-frontières (*pseudo-comitatenses*, *castriani*, *riparienses*), à qui l'on promettait, après les fatigues d'un service mal payé, des terres limitrophes des barbares. Les unes et les autres étaient distribuées en légions et cohortes. Mais il faut reconnaître que la légion n'était plus qu'un nom depuis Constantin qui, en la composant, à ce qu'il paraît, de mille à quinze cents hommes, la réduisit à peu près à ce qu'était l'ancienne cohorte *milliaire* (3). Ajoutons que s'il devint par là plus facile de

(1) Celui de *comte* ne désigna que les conseillers privés du prince jusqu'au temps de Constantin. En le conférant aux officiers civils et militaires, cet empereur lui assura la prééminence sur celui de duc, qui ne paraît pas remonter au delà du règne de Valentinien.

(2) Elles étaient différentes des écoles du palais ou troupes *palatines*, maison militaire de l'empereur, dont nous avons parlé plus haut.

(3) Le nom même s'en perdit bientôt; il disparut vers le temps d'Honorius pour faire place à celui de *numeri* (nombres). — Dans l'ancien système, la cohorte milliaire, composée de mille cent cinq fantassins et de cent trente-deux cavaliers, était la première des dix cohortes de la légion. Les autres s'appelaient cohortes de cinq cents, bien qu'elles comptassent en réalité un peu plus de six cents hommes, tant fantassins (cinq cent cinquante-cinq) que cavaliers (soixante-six). Végèce, l. II, c. 1er.

mouvoir chacun de ces détachements, ils durent être aussi d'autant plus aisés à vaincre que le sentiment de leur faiblesse particulière les rendait timides et incertains. Mais il suffisait à la vanité impériale qu'elle pût compter avec cinq cent quatre-vingt-trois garnisons-frontières, cent trente-trois légions sur l'état d'une armée qui, après Constantin, fut un instant forte, suivant Gibbon, de six cent quarante-cinq mille hommes. Cet effort aurait autrefois surpassé les besoins de l'empire; à la fin du IVe siècle, il se trouvait bien au dessus de ses facultés. L'amour de la gloire était décidément éteint dans le cœur des Romains, et il n'était pas rare de voir des jeunes gens se couper les doigts de la main droite pour échapper au service militaire. On avait vainement élevé la solde, réduit la taille de 5 pieds 10 pouces à 5 pieds 7 pouces (1), et débarrassé le soldat, au risque de l'exposer sans défense aux coups de l'ennemi, de la cuirasse et du casque (2) dont le poids lui devenait de jour en jour plus insupportable. Le nombre des déserteurs était si considérable, même parmi les *robustes* Gaulois, que Valentinien ordonna de les brûler vifs; en Illyrie, on en était venu à ne pouvoir plus faire de recrues. Il fallut encore abaisser à 42 pièces d'or (*aurei*) (3) le rachat du service, fermer les yeux sur l'admission des esclaves et se décider à confier presque exclusivement aux barbares la défense de l'empire. Les riches, en effet, n'avaient d'autre souci que d'échapper aux périls des combats pour s'attacher au gain des emplois civils; la loi interdisait d'ailleurs la carrière des armes à quiconque possédait au moins vingt-cinq arpents de terre, et traitait le propriétaire qui entrait dans les légions comme un

(1) C'est à-dire de 5 pieds 3 pouces 9 lignes à 5 pieds 1 pouce, ou de 1 mètre 725 milimètres à 1 mètre 651 millimètres. — VALENTINIEN. — *Code Théod.* l. VII, tit. 13. leg. 3.

(2) GRATIEN.

(3) 600 francs environ. L'empereur Valens exigeait quelquefois 80 aurei.

contribuable réfractaire, comme un débiteur en faillite. Le noble métier de la guerre devenait nécessairement le partage d'une plèbe misérable et corrompue, dont il ne fallait attendre ni patriotisme ni courage. Aussi « le soldat occupait ses loisirs à composer des chants obscènes dont la licence aurait paru déplacée dans une partie de débauche. Il ne reposait plus sur une pierre, comme jadis, mais sur la plume et dans un lit, mollement étendu. Il aurait rougi de boire dans un vase d'argile; il lui fallait une coupe plus lourde que son épée (1). » Il ne s'arrachait à ces délices que pour fuir devant l'ennemi: ni bâton, ni torture, ni bûcher ne pouvaient les arrêter. Les barbares seuls savaient frapper les grands coups: on chargea leurs robustes épaules du fardeau sous lequel ployait la faiblesse des Romains, et l'on remit le soin des destinées de l'empire à des *fœderati*, qui, tout en vendant leurs services aux empereurs, entendaient garder sous les drapeaux de Rome leurs chefs indigènes, leurs armes, leur cri de guerre, leur organisation nationale enfin. Le caprice des premiers Césars avait donné l'exemple; ce fut bientôt une nécessité de le suivre. Probus en enrôlait déjà seize mille; Constantin eut à la fois quarante mille Goths, sans compter les Franks, les Huns, les Alains, les Sarmates, etc. Il les transmit à ses successeurs, et Théodose en tira de grands secours. On sait quelle était la composition de l'armée que ce prince opposa au tyran Eugène. On y voyait les montagnards de la Colchide, de l'Ibérie, de l'Arménie, des Arabes, des Saces, des Parthes même et des Indiens: c'était le contingent de l'Orient. Pour l'Occident, *la plupart des tribus guerrières d'au-delà du Danube* avaient envoyé des détachements, et vingt mille Goths qui obéissaient à la voix d'Alaric s'étaient joints à eux sous le nom de *confédérés*. A partir de ces temps-là, il n'y eut plus d'autres armées dans l'empire, et la cavalerie, qui faisait

(1) Amm. Marc. l. xxii, c. 4.

la principale force des barbares, commença à y dominer (1). Aussi peut-on facilement prévoir que les défenseurs de la terre romaine en deviendront bientôt les maîtres.

Impôts. 1° *Directs.* — La guerre appelle naturellement l'impôt, *neque arma sine stipendiis, neque stipendia sine tributis haberi queunt* : ce sont là les deux grands nerfs de tout état. Il y avait dans l'empire trois sortes d'impôts : deux impôts directs, l'un par arpent de terre, l'autre par tête, et divers impôts indirects sur le commerce et l'industrie. La taxe sur les terres (*jugatio* ou *capitatio*), telle qu'elle fut établie par Dioclétien et régularisée par Constantin, était assise sur une division du territoire romain faite en portions égales, non par leur étendue, mais par leur valeur, de sorte que toutes ces portions, désignées par l'expression de *caput*, donnassent un même chiffre de revenus (2). La répartition s'en faisait d'après la quantité des *jugères*, la qualité du sol, le nombre des esclaves, des colons, des bêtes de somme et des bestiaux employés à son exploitation. Les rôles en étaient dressés tous les quinze ans sur l'état des changements que la culture avait éprouvés, le montant chiffré à l'encre rouge de la main même de l'empereur, et la publication de l'édit impérial appelé pour ce motif *indiction*. De là l'*ère des indictions*, qui date du 1er Septembre 312 (3). On prélevait cet impôt, suivant les besoins du service, 1° en nature, c'est-à-dire, soit en produits agricoles et de consommation, tels que blé, orge, huile, vin, fourrage, sel, etc., soit en produits bruts ou manufacturés, tels que bois, charbon, chaux, fer, cuivre, habillements, etc.; 2° en espèces d'or et d'argent qui tenaient lieu de toutes ces choses et qui en représentaient la valeur.

(1) Le terme *miles*, qui ne désignait autrefois que le fantassin, finit donc par signifier *cavalier*.

(2) Suivant M. Bandi di Vesme de Turin, la valeur du *caput* ou *jugum tributarium* était de *mille solidi*.

(3) Le rôle des contributions était auparavant fixé tous les dix ans.

A cette indiction *canonique* et régulière on ajoutait, en cas d'urgence, une *superindiction* ou surcroît extraordinaire, que le prince seul avait le droit de frapper, et que les gouverneurs des provinces pouvaient seuls répartir.

La taxe sur les personnes ou la capitation proprement dite (*humana capitatio*) était levée indifféremment sur toutes les personnes libres, et variait avec la richesse des provinces ; mais dans chaque province on divisait la totalité de l'impôt en autant de fractions qu'il y avait de contribuables ; et comme une contribution qui frappe également tous les citoyens, sans égard pour les ressources de chacun, si elle est légère pour les riches, se trouve fort onéreuse pour les classes inférieures, on avait imaginé, dans l'intérêt de celles-ci, d'associer plusieurs personnes pour *une seule tête* ou quote-part de capitation (1), et en même temps, afin que les riches payassent en proportion de leur fortune, de compter chacun d'eux pour *plusieurs têtes*. Ainsi, dans une requête poétique adressée au vertueux Majorien, Sidoine Apollinaire, dont la bienfaisance était d'ailleurs inépuisable, personnifiait sa part du tribut sous la figure de Géryon, ce triple monstre de la fable, et suppliait le nouvel Hercule de lui sauver la vie en lui abattant trois têtes (2). On peut croire en effet que, s'il y avait justice à faire retomber sur les propriétaires opulents le fardeau de l'imposition, ceux-ci le trouvèrent pesant, et nous aurons bientôt occasion de juger les tristes effets de la tyrannie fiscale. On a peine à comprendre, par exemple, comment les ministres de Constance avaient

(1) Les empereurs Valens et Valentinien semblent être les premiers qui aient permis de réunir ainsi deux ou trois hommes pour une seule tête, et de même jusqu'à quatre femmes : « Cum *antea* per singulos viros, binas vero mulieres capitationis norma sit censa, *nunc* binis ac ternis viris, mulieribus autem quaternis, unius pendendi capitis jus attributum est. » *Cod. Just.*, l. II, tit. 47, l. 10.

(2) Geryones nos esse puta monstrumque tributum.
Hic *capita*, ut vivam, tu mihi tolle *tria*.
(CARM. 13.)

pu porter en Gaule la cote personnelle à la somme de 25 pièces d'or par tête, ou environ 350 francs. Julien, à son arrivée dans cette contrée, réduisit l'impôt, il est vrai, à 7 pièces d'or, un peu moins de 100 francs ; mais cette somme même paraîtra encore exorbitante à quiconque réfléchira que la misère publique était déjà telle, au temps de Dioclétien, que, s'il faut en croire Lactance, il y avait plus d'hommes qui recevaient que de gens qui payaient. Le nombre des employés était du moins prodigieux. Julien avait su borner à dix-sept celui des officiers de la police impériale, sorte d'espions fort dangereux qu'on appelait honnêtement *les yeux* du maître : ils étaient depuis son règne montés à dix mille. Quand Honorius et Arcadius entreprirent la *réforme* des bureaux de la cour, le premier de ces princes crut faire beaucoup en restreignant au nombre de six cent quarante-six les commis de l'intendant des finances, et à trois cents ceux de l'intendant du domaine, sans compter les surnuméraires ; l'aîné réserva, avec six cent dix surnuméraires, deux cent quatre-vingts employés. Dans les seuls bureaux du préfet du prétoire d'Afrique, on en comptait trois cent quatre-vingt-dix-huit ; six cents dans ceux du comte d'Orient. Pressé par la nécessité, ignorant ou dédaignant l'art difficile de créer la richesse, toute l'habileté du gouvernement devait naturellement consister à trouver les moyens de la conquérir, au risque d'étendre et d'augmenter la misère publique.

2° *Indirects*. — Restait-il encore quelque chose au malheureux contribuable, après avoir satisfait aux exigences des collecteurs, il recevait l'ordre d'aller l'offrir à César, à l'occasion de son joyeux avénement, de son consulat, de la naissance d'un prince, de la création d'un César ou de quelque victoire sur les barbares (*aurum coronarium* — *glebalis collatio* de 1,600 livres d'or pour le sénat). S'il était commerçant, il fallait que tous les cinq ans il communiquât ses livres aux agents du fisc, qu'il leur rendît

compte de ses bénéfices, et qu'il les partageât avec le trésor (*aurum lustrale*). Cultivateur, il était soumis à de continuelles corvées, pour transporter dans les magasins de l'Etat les denrées provenant du domaine public. Il y perdait un temps précieux, ses attelages, ses champs dont la souffrance et le dépérissement le forçaient à s'enfuir, s'il voulait échapper aux charges toujours plus intolérables de la propriété. Car l'or qui provenait de ces impôts, et dont on aurait dû ménager scrupuleusement la précieuse ressource, la munificence impériale l'absorbait avec une avidité désespérante, pour le prodiguer avec un scandale inouï à d'avares ministres, à d'insatiables barbares dont il paraissait plus aisé d'acheter le repos que d'arracher par les armes la soumission, aux factions séditieuses des cochers, à la troupe impure des mimes et des courtisanes.

Privilégiés, *noblesse administrative et sénatoriale.* — L'exemption de l'impôt — on n'entend point parler de l'impôt foncier qui n'épargnait que le domaine impérial — était accordée à tous ceux qui professaient les arts libéraux (1), la médecine, le droit, la philosophie, et à tous les membres de l'armée sans distinction. Tout militaire était également exempt des *charges* municipales et partageait ce double privilége avec le clergé, l'ordre sénatorial et tous ceux qui avaient le droit de porter le titre de *clarissimes*. C'était là ce qu'on appelait la classe des *privilégiés*, qui renfermait dans son sein la *noblesse* de l'empire tant administrative que sénatoriale. Cette noblesse comprenait trois degrés éminents : les *illustres* (consuls, patrices, préfets, commandants-généraux, ministres du palais); les *respectables* (proconsuls, lieutenants-généraux, secrétaires des sept ministres), et les *clarissimes* ou *honorables* (vice-préfets, gouverneurs, sénateurs), au dessous desquels se

(1) Artes quibus liberales doctrinæ atque ingenuæ continentur, geometrica, musica, litterarum cognitio et poetarum. Cicéron. *epist.* lib. iv, ep. 3.

rangeaient les *perfectissimi* et les *egregii*, magistrats subalternes. Dans cette *divine hiérarchie*, ainsi la nomme-t-on souvent, chaque dignité était asservie à une quantité de vaines cérémonies dont il fallait faire son étude, et qu'on ne pouvait négliger, comme étant de *précepte divin*, sans commettre un *sacrilége*. Valentinien avait dû punir d'une amende ceux qui omettaient de donner aux magistrats les titres qui leur convenaient, afin qu'on s'habituât à ces pompeuses qualifications. Mais à la fin du IVe siècle, elles étaient passées dans le domaine de la langue, où elles attestaient la ridicule vanité des uns et la déplorable servilité des autres. Car pour de la considération, il était difficile que le peuple en témoignât à la plupart de ces récentes *sérénités*, *gravités* ou *grandeurs* qu'il avait vu s'élever avec la faveur d'un prince, dont le caprice pouvait à tout instant les dépouiller de leurs honneurs : noblesse de parvenus, souvent sans aïeux et sans mérite, toujours sans hérédité et sans indépendance. Une noblesse plus réelle pourtant s'attachait aux membres de l'*ordre sénatorial*. Ceux-ci jouissaient d'un titre héréditaire, du droit d'invoquer dans les procès criminels un tribunal particulier et de n'être point soumis à la torture. Mais quelle popularité pouvaient acquérir, quelle influence pouvaient exercer sur la nation des hommes sans conviction religieuse, à qui Gratien, par un sentiment de jalousie mêlé de pitié dédaigneuse, venait d'interdire le métier des armes, et qui, suivant Aurélien Victor, « se délectaient dans leurs loisirs, tremblaient toujours pour leurs richesses, en préféraient l'usage et l'affluence à l'éternité elle-même, et préparaient ainsi la voie non seulement aux soldats, mais encore aux barbares, pour dominer sur eux et sur leur postérité. » Ammien Marcellin a fait une peinture très-piquante de la mollesse et de la corruption de ces nobles Romains; il faut s'en donner ici le spectacle. « Oublieux, dit-il, de leur propre gloire et de celle de leur pays, ils se livrent sans pudeur aux plus méprisables excès... Se

disputant sans cesse des titres fastueux, ils choisissent ou inventent des noms sonores [jusqu'à charger leur nom propre de quatre, cinq et même sept surnoms], afin de frapper la foule crédule d'étonnement et de respect. Dans la vaine espérance de perpétuer leur mémoire, ils multiplient leurs statues en bronze et en marbre, et ne sont point contents que ces monuments de leur vanité ne soient couverts de lames d'or.... Ils calculent entre eux leur rang et leur considération par l'élévation de leurs chars et par la pesante magnificence de leurs manteaux qu'ils ont bien soin d'agiter, pour en étaler les franges et laisser voir une tunique où sont brodées diverses figures d'animaux. Etrangers, allez les voir, ils vous accableront de caresses ; retournez-y, il semble qu'ils ne vous aient jamais vus. Partent-ils pour la campagne, devant eux marchent d'abord des cuisiniers enfumés, puis des esclaves et des parasites. Le cortége est fermé par une bande d'eunuques de tout âge, pâles, livides, affreux. Ce sont toujours, à les entendre, marches de César et d'Alexandre. Une mouche qui se pose sur leur éventail doré, un rayon qui passe à travers quelque trou de leur parasol, les désole : ils voudraient être nés parmi les Cimmériens. Ils ne sortiront d'ailleurs jamais, ne prendront jamais le bain ni le dîner, avant d'avoir consulté, selon les règles de l'astrologie, la position de Mercure et l'aspect de la lune : crédulité assez plaisante chez des gens qui osent nier ou révoquer en doute l'existence d'un Dieu tout-puissant. Là les plus intimes amis ne se voient plus, dès que l'un d'eux est gravement malade ; un serviteur est chargé d'aller s'informer des nouvelles, et n'oserait rentrer au logis avant de s'être lavé de la tête aux pieds. Cependant l'avarice l'emporte sur cette crainte efféminée, et, s'il y a quelque chose à gagner, le sénateur le plus goutteux ira jusqu'à Spolète et déposera toute fierté. Un citoyen riche et sans enfant est le plus respecté, le plus caressé des Romains. La profession de joueur est encore un moyen sûr de s'introduire dans la familiarité

des grands. Les confédérés sont unis par un lien indissoluble d'attachement ou plutôt de piraterie, et un degré de science supérieur dans le jeu de trictrac est un moyen infaillible d'acquérir de l'opulence et de la réputation..... On peut croire que l'envie de s'instruire tourmente rarement des nobles qui abhorrent toute espèce de fatigue et méprisent tous les avantages de l'étude. Des satyres, de verbeuses et fabuleuses histoires, voilà les seuls livres qu'ils daignent lire. Les bibliothèques que leur ont laissées leurs pères, sont fermées comme des sépulcres, et le jour n'y pénètre jamais ; mais ils sont toujours en concerts. On n'entend chez eux que voix qui modulent, qu'instruments qui résonnent. Ces instruments eux-mêmes n'ont plus les formes modestes du vieux temps, et l'art ne s'ingénie qu'à fabriquer des orgues hydrauliques, des flûtes gigantesques et des lyres colossales. La musique a chassé la philosophie, les professeurs d'éloquence ont cédé la place aux maîtres en fait de voluptés (1). »

On pourra soupçonner, si l'on veut, de quelque exagération la satyre d'Ammien, bien que cet historien ait pris soin de nous avertir qu'il serait court et sincère ; mais il demeure bien évident que ce n'était point sur une si étrange noblesse que pouvait désormais reposer l'avenir de l'empire. Serait-ce sur la haute bourgeoisie ?

Gouvernement local ou municipal. — Chaque ville avait pour son gouvernement particulier un corps ou collége municipal qui se nommait tantôt l'ordre des décurions *(ordo decurionum)* ou simplement l'ordre *(ordo)*, tantôt la curie (*curia*), le sénat (*senatus*). Chacun des membres de ce collége prenait le titre de *décurion*, de *curiale* ou de *sénateur*. « La classe des curiales comprenait les habitants des villes, soit qu'ils y fussent nés (*municipes*), soit qu'ils fussent venus s'y établir (*incolæ*), qui possé-

(1) Amm. Marc. passim et sq., l. xiv. § 6.

daient une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents (*jugera*), et qui ne comptaient, à aucun titre, parmi les privilégiés exempts des fonctions curiales. On appartenait à cette classe, soit par l'origine [*originales*], soit par la désignation [*nominati*]. Tout enfant d'un curiale était curiale et tenu de toutes les charges attachées à cette qualité. Tout habitant, marchand ou autre, qui acquérait une propriété foncière au dessus de vingt-cinq *jugera*, devait être réclamé par la curie et ne pouvait refuser (1). » Car la curie devait toujours être au complet (2); et le nombre des membres, qui variait nécessairement selon l'importance et la richesse de la cité, était assez ordinairement de cent. Parmi les curiales, les uns remplissaient les fonctions de magistrats (*magistratus*) et, à ce titre, jouissaient de certains honneurs (*honores*), exerçaient une certaine juridiction. Les autres étaient de simples employés (*munera*), que les magistrats proposaient aux suffrages de la curie. Les magistrats eux-mêmes étaient nommés directement par elle : ce fut jusqu'à la fin du IVe siècle le *duumvir juridicando*, chargé de rendre la justice dans les limites de la juridiction curiale, le *duumvir quinquennalis* aussi nommé curateur (*curator*), censeur (*censor*), qui administrait les finances de la cité, surveillait les édifices et les travaux publics, et l'*édile*, qui avait la police de la voie publique, des édifices, des bains, en ce qui concernait la sûreté, la salubrité et le bon ordre. Quelquefois, suivant ses convenances ou ses besoins, la curie substituait aux duumvirs des *quatuorvirs*; mais, quels qu'ils fussent, elle n'élisait jamais ses magistrats que pour un an. Il paraît aussi qu'en des circonstances difficiles, l'empereur choisissait, pour gouverner la ville à la place des duumvirs, un officier qui prenait pour

(1) Guizot, *Essais*, 1re dissertation.

(2) « Cum ex utilitate sit semper ordinem plenum habere. » L. *generaliter* 3, § 2, D., lib. 50, tit. II, *de decur.*

cette raison le titre de *Produumvir* (*Pro II vir*). Nous en avons, entre autres, une preuve intéressante dans une inscription trouvée à Narbonne. — Les employés étaient : 1° le *Susceptor*, percepteur des impôts ; 2° les *Irenarchæ*, commissaires de police, que secondaient dans la recherche et la première poursuite des délits, les *stationnaires*, espèce de soldats de police, ayant leur poste en de certains lieux fixes, et les *curieux* ou espions publics dont nous avons parlé plus haut ; 3° les *curateurs*, chargés de tel ou tel service municipal particulier ; 4° les *scribes* et les *tabellions* qui faisaient à peu près les fonctions de notaires. Telle était donc, avant le ve siècle, l'administration intérieure des cités. Mais alors elle semble avoir subi d'importantes modifications. Les duumvirs ont généralement disparu et les affaires sont gérées par les *principales*, les premiers inscrits sur l'album ou registre de la curie. Le premier de tous est aussi le plus élevé en dignité ; il n'est point élu par les décurions, comme l'était le duumvir. Il tire sa prééminence de son rang d'inscription ; son office n'est pas annuel, il dure d'abord cinq ans, dix ans, puis quinze. C'est lui qui rend la justice ; les autres principaux se partagent les différentes fonctions municipales. Un nouveau magistrat a aussi été créé dès l'année 365, le *defensor civitatis*, qui était choisi par la réunion générale des citoyens, des décurions et du clergé. Il est chargé de défendre le peuple contre les exactions de la curie, la curie contre les exigences arbitraires des officiers impériaux, dont il défère les jugements à la cour du prince. Il était dans le principe étranger à la curie ; mais il est devenu peu à peu l'un de ses magistrats, en attendant qu'il en soit le chef (1).

(1) Justinien leur accorda le droit de remplir dans la cité les fonctions du gouverneur de la province en son absence. Il leur attribua la juridiction dans tous les procès dont la valeur ne s'élevait pas au dessus de 300 aurei. Ils eurent même une certaine compétence en matière criminelle, et deux appariteurs leur furent adjoints.

Le sort des curiales n'est pas moins changé que la forme du gouvernement municipal ; mais il l'est depuis un plus long temps. Le décurionat avait été d'abord recherché comme un grand privilège, comme un moyen d'échapper à la tyrannie et quelquefois d'entrer en partage avec elle. Alors la curie était riche, et, les impôts une fois payés, on pouvait jouir d'une certaine indépendance. Mais quand le fisc eut absorbé une partie des biens du municipe, et que les impôts eurent augmenté avec les besoins des empereurs, la condition des curiales fut la plus misérable de toutes. Dès les premières années du IVe siècle, on commençait à l'abhorrer comme la plus dure des servitudes. La fuir était impossible. Le curial ne pouvait pas même habiter la campagne ; encore moins lui était-il permis d'aliéner sa propriété. Les rangs du clergé ne s'ouvraient pour lui que s'il avait laissé la jouissance de sa fortune à quelqu'un qui consentît à être curiale à sa place. Ainsi renfermé dans la curie, il devait administrer les affaires de la cité à ses risques et périls, et percevoir les impôts publics sous la responsabilité de ses biens propres, en cas de non recouvrement. Et si les terres soumises à l'impôt étaient abandonnées par leurs possesseurs, elles revenaient à la curie, qui était tenue d'en acquitter la taxe jusqu'à ce qu'elle eût trouvé quelque citoyen qui voulût bien se dévouer à la payer.

Pour tant de charges, c'était à peine si le décurion était exempté de la torture et de certaines peines afflictives et infamantes réservées pour le menu peuple. Lorsqu'il avait passé par tous les degrés des magistratures curiales et échappé à toutes les chances de ruine dont la carrière était semée, il pouvait espérer d'être admis dans la classe des privilégiés. Moins heureux et tombé dans la misère, il était nourri aux dépens du municipe, quand il restait au municipe des administrateurs.

Il n'était en effet sorte de moyens qu'ils n'inventassent pour se soustraire à un si dangereux honneur ; mais plus

ils s'efforçaient d'y échapper, plus la loi mettait de rigueur à les y attacher. En vain cherchent-ils un abri dans l'armée, dans l'église, dans les diverses corporations: elle les rappelle impitoyablement à leurs fonctions municipales et les remet dans leurs chaînes. Cependant « ils voient chaque jour leur fortune succomber sous le poids des redevances extraordinaires qu'aggravent encore des exactions continuelles de toute nature; car les officiers du prétoire, ceux du palais, et en général les appariteurs des autres puissances, après avoir reçu des contribuables l'impôt de l'année, courent çà et là par les provinces.... pour remettre en vigueur d'anciens titres périmés, commettant ainsi un affreux brigandage. Epuisé déjà par les superindictions précédentes, le possesseur traîne péniblement après lui un arriéré qu'il ne peut solder, et cependant les nouvelles indictions se succèdent suivant l'ordre des temps, et amènent de nouvelles charges. Ce qui lui reste de ressources, il l'emploie à acheter des délais; il recourt à l'usure [elle ne se renfermait point dans les limites de la loi (1)]; en peu de temps, elle l'écrase sous la masse accumulée des rentes (2). » Il vend alors ses enfants ou il les abandonne sur la voie publique pour n'avoir point à les nourrir. Vain sacrifice! Après avoir souffert mille tortures, il est jeté dans une prison où il finit le plus souvent par se pendre de désespoir. Quelquefois on abrège et l'on

(1) L'usure légale était de 12 pour cent; au bout de huit ans le capital était doublé. Que devait être l'illégale? « C'est là ce qui explique » l'acharnement avec lequel l'Eglise proscrivit l'usure et poursuivit les » usuriers. On dirait qu'elle n'a pas assez d'anathèmes pour les frapper; » elle semble fermer pour eux seuls les bras de sa miséricorde; elle leur » interdit la participation de ses saints mystères; elle les voue à l'exé- » cration publique comme des infâmes, et les signale aux yeux de » tous comme des meurtriers. (*Concil. Nicœn.* c. 17.— *Concil. Laodic.* » c. 4.) C'est qu'en effet l'usure était devenue chez les Romains un » véritable homicide, et les métaphores de saint Jean Chrysostôme » d'affreuses réalités. » (Lehuerou, *Institutions méroving.* p. 143.

(2) Majoriani imperat. aug. Novell. 4.

commence par le faire mourir. Tel était du moins le sort de beaucoup de contribuables. Il était rare, surtout dans certaines contrées et en Egypte particulièrement, d'en rencontrer un qui ne portât point sur sa chair l'empreinte du fouet du collecteur : cela commençait à devenir un titre et un honneur. Ainsi les gouvernements pervertissent et dépravent les nations. Mais le plus souvent, en voyant l'abîme où allait s'anéantir le peu de liberté qui leur restait, les malheureux s'enfuyaient ; ils allaient se cacher au fond des forêts ou du désert, abandonnant leurs biens à l'Etat. Dans sa colère, Valentinien I voulut un jour faire mourir trois curiales en un certain nombre de villes qu'il désigna. « Et que faudra-t-il faire, s'écria Florentius, préfet du prétoire des Gaules, s'il ne s'en trouve pas trois dans chacune d'elles ? » Et en effet Libanius affirme que dans quelques localités il ne s'en trouvait pas même un. Ils gagnaient ainsi le camp des Goths ou de tels autres barbares établis dans l'empire, « aimant mieux avoir à souffrir chez eux de toutes leurs étrangetés, que d'endurer chez les Romains une injustice dont la rigueur ne fléchissait jamais,.. vivre libres dans une apparente captivité que captifs dans une liberté apparente. Ainsi, dit Salvien, ce titre de citoyen, prisé si haut autrefois et si chèrement acheté, chacun l'abjure aujourd'hui et le repousse avec horreur; chacun le regarde non seulement comme une vaine et honteuse distinction, mais encore comme une sorte d'abomination. Les hommes les plus recommandables par leurs dignités et leur naissance le répudient pour devenir barbares. » Les autres se font *bagaudes* (1), et, déclarant la guerre à cette société dont les juges iniques les ont dépouillés, portent partout le ravage et la désolation.

Les places qu'ils laissaient vacantes dans la curie, on prit le parti de condamner à les occuper diverses catégories

(1) *Bagud*, en langue celtique, signifie assemblée, réunion (conjuration).

de misérables, livrés sans défense au mépris et à la tyrannie : le décurionat devint le châtiment des individus nés d'une femme libre et d'un esclave, des clercs jugés par leurs évêques indignes des fonctions sacerdotales, des mineurs d'âge et des hommes flétris par les tribunaux. Ce qui restait des terres abandonnées, la loi le donnait à quiconque les occupait deux années seulement. — Mais une telle libéralité séduisait peu, et la plus grande partie des champs continuait d'être déserte. De nouvelles solitudes s'ajoutaient ainsi aux anciennes ; car Rome n'avait conquis autrefois le monde qu'en exterminant dans les contrées soumises par elle la population en état de porter les armes. Deux millions d'hommes tombés en Gaule sous l'épée des légionnaires, l'Espagne décimée par une guerre continuelle et meurtrière de soixante-dix ans, la nation Epirote devenue la proie d'une affreuse servitude, Carthage ruinée et ses huit cent mille hommes presque tous égorgés, sont des témoignages assez éclatants de cette cruelle politique. A peine eût-on trouvé en Grèce trois mille hommes de guerre au temps de Néron. L'Epire et les lieux circonvoisins étaient tellement désolés, dit un contemporain d'Auguste(1), que les soldats romains y avaient leur camp dans des maisons abandonnées. Certaines contrées de l'Italie elle-même n'eussent été dès lors qu'*un vaste désert sans quelques soldats et quelques esclaves romains*. L'heureuse et fertile province de Campanie n'échappa point au fléau, et soixante ans environ après la mort de Constantin, on fut contraint d'exempter de tout tribut trois cent mille arpents de terres incultes. — Les empereurs s'étaient bien occupés dès le commencement de réparer le mal ; mais le remède n'avait fait que préparer et rendait tous les jours plus imminente la dissolution de l'empire. Triomphait-on de quelques barbares, ou ceux-ci, forcés de céder à de puissantes tribus ennemies, se présentaient-ils en suppliants sur la frontière,

(1) Strabon.

on leur donnait les terres du voisinage, à la charge de les cultiver, de les défendre et de les transmettre à leurs héritiers sous les mêmes obligations (1). Voilà les *gentiles* et les *læti* de la *Notitia utriusque imperii* (2), sorte de colons qui n'ont d'autre impôt à payer à l'Etat que celui du sang, à moins toutefois qu'ils ne soient parqués dans l'intérieur même des provinces, où ils subissent la loi commune. Agrippa, le premier, reçut ainsi dans la Gaule les *Ubiens* chassés de la Germanie par les Suèves, et leur permit de s'établir à l'endroit où par leurs soins Cologne commença à s'élever. Les *Sicambres*, les *Nerviens*, les *Trévires*, les *Vangions*, les *Triboques* et les *Némètes* obtinrent la même faveur au prix des mêmes sacrifices. Puis Ælius Catus transporta dans la Thrace un corps de cinquante mille *Gètes* pour la garde du Danube. Claude, de son côté, permit à des *Suèves* malheureux de venir se fixer dans la Pannonie, sous la conduite de leur roi Vannius. Sous Marc-Aurèle, les choses allèrent plus loin encore, et la Dacie, la Pannonie, la Mésie se couvrirent de colonies barbares, destinées à rendre à l'empire épuisé le sang qu'elles venaient de lui coûter : on en vit jusque dans l'Italie, à Ravenne. Alexandre Sévère, à son tour, fit une large application de ce système. Probus dispersa jusqu'à cent mille *Bastarnes* dans laThrace, et, sur différents points de l'Empire, de nombreuses tribus *Gépides* et *Vandales*. Le Pont reçut une colonie *Franke*. « Les *Allemands*, nous dit Ammien Marcellin, sous la date de 370, chassés de la Germanie par la crainte des Burgondes,se dispersèrent dans les Rhéties ; mais Théodose, alors maître de la cavalerie, les attaqua, les battit et envoya en Italie tous ceux qui tombèrent vifs entre ses mains. Ils sont maintenant employés à cultiver les terres stériles qui leur ont été assignées dans

(1) Ce sont de vrais fiefs, et il est déjà facile de voir comment le nom de *miles* (cavalier) servit au moyen-âge à qualifier les gentilshommes.

(2) Bien différents des *fœderati*.

le voisinage du Pô, et ils en paient le tribut à l'empereur.» Ainsi cette lèpre de la barbarie se répandit peu à peu, de proche en proche sur toute la surface de l'empire. Au commencement du ve siècle, les terres n'en étaient plus cultivées que par des barbares, de même que les frontières n'en étaient plus défendues que par leurs armes. C'étaient des auxiliaires tout prêts pour ces bandes germaniques qui allaient franchir une dernière fois le Rhin et le Danube, et faire expier en un jour au Capitole quinze siècles d'insolentes prospérités (1).

Colons, *population agricole.* — *Esclaves.* — Mais nous n'avons pas encore exposé tous les fruits de la fiscalité impériale, ni achevé le récit des tristes destinées du possesseur romain. Tant que la guerre avait pu fournir au riche propriétaire, dont elle avait contribué à agrandir les domaines, assez de bras étrangers pour les cultiver, l'esclavage avait été pour lui une ressource dont son despotisme et son orgueil ne s'étaient point épargné la jouissance. Mais quand la conquête eut cessé, et que, loin de pouvoir recruter ses laboureurs parmi les prisonniers faits sur les barbares, il vit ceux-ci pénétrer dans les provinces, et entraîner dans leurs forêts, pour en trafiquer ensuite, les esclaves qu'ils enlevaient, il sentit le besoin de recourir à la culture libre et de fixer sur ses terres la population agricole. Celle-ci n'avait pour elle ni les temps, ni la législation. Elle n'échappait aux ravages des Germains, des Sarmates ou des Scythes, que pour tomber sous le fardeau des taxes territoriales. Dépouillé de sa maison et de son champ par de cruelles exactions, le malheureux cultivateur allait donc s'établir sur la terre des grands et se faisait *colon* des riches. « Mais ce qu'il y a d'affligeant, dit Salvien, c'est qu'après qu'il a été reçu

(1) Voyez sur l'objet de ce paragraphe Lehuerou, *Institutions mérovingiennes, passim,* et spécialement son chapitre sur la *Politique des Romains à l'égard des Germains.*

comme habitant volontaire, l'habitation le rend *indigène* ou *serf de la glèbe*.... On l'accueille comme un étranger sur qui l'on n'a pas de droit, et bientôt on s'en sert comme d'un esclave. Et nous nous étonnons que les barbares nous réduisent en servitude, quand nous traitons de même nos propres frères !.... » Le colon avait des droits cependant, des droits imprescriptibles aux yeux de la loi, et qui seront un jour, le temps et la religion aidant, le salut des campagnes. Il était de condition libre, ne pouvait être vendu qu'avec la terre qu'il cultivait, et s'il devait à l'Etat une *capitation*, que le caprice du souverain pouvait élever à son gré, la fixité de la *redevance* qu'il était tenu de payer au maître du sol, le sauvait du despotisme de celui-ci. Toutefois, comme c'était au propriétaire foncier que l'Etat demandait la capitation des habitants de son domaine, lui laissant le soin de recouvrer ensuite à ses risques et périls les avances qu'il avait faites, il arriva que l'impôt, allant toujours croissant, devînt de la part des propriétaires envers leurs colons, une source de vexations intolérables qui détruisirent en grande partie le bénéfice que devaient retirer ces derniers de la fixité de la redevance. Ainsi fut rapidement amenée cette décadence de la population agricole, qui devança l'invasion des barbares et en facilita le succès. Mais il n'en faut pas moins reconnaître que ce fut le bienfait de cette époque désastreuse, d'avoir renversé la barrière qui séparait l'homme libre de l'esclave, pour placer entre eux une servitude nouvelle dont les variétés nombreuses (1) contribuèrent à

(1) Les esclaves ruraux étaient en effet désignés sous des noms divers, *coloni, inquilini, rustici, agricolæ, aratores, tributarii, originarii, adscriptitii*, qui presque tous indiquaient des conditions différentes. « Quelquefois ce sont des esclaves domestiques envoyés dans un domaine pour travailler aux champs au lieu de travailler dans l'intérieur des maisons de ville. D'autres sont de vrais serfs de la glèbe, qui ne pouvaient être vendus qu'avec le domaine; ailleurs on reconnait des métayers qui cultivent à mi-fruit; ailleurs de vrais fermiers qui paient leur redevance en argent; d'autres paraissent des ouvriers libres, des valets de ferme employés pour

rapprocher les deux conditions, jusqu'à ce que la servitude personnelle ou domestique eut tout à fait disparu. Déjà, sous l'influence bienfaisante du Christianisme, Constantin a défendu que dans le partage des terres on se partageât la famille de l'*esclave ;* il a aussi multiplié les affranchissements, et permis qu'ils se fissent dans l'Eglise en présence du peuple et du clergé. Le nombre en est encore limité à cent, il est vrai ; mais Justinien abolira cette restriction avec la loi qui entretenait encore des restes de servitude dans certaines classes d'affranchis dont nous parlerons ailleurs (1), et ce bienfait favorisera l'entière extinction de l'esclavage (2).

PLEBS, *classe intermédiaire entre les colons et les curiales.* — Entre la classe servile et les curiales se place le peuple proprement dit, *plebs*, qui comprenait d'une part les petits propriétaires trop peu riches pour entrer dans la curie, de l'autre, les marchands et les artisans libres. Autrefois l'industrie était surtout une profession domestique, exercée par les esclaves au profit de leurs maîtres; mais la révolution qui enchaîna au profit des grands propriétaires la liberté du paysan et produisit le colonat, avait dû naturellement favoriser l'émancipation de l'industrie et former un grand nombre d'artisans qui travaillassent non pour un maître, mais pour le public et à leur profit. Toujours plus de besoins et moins d'esclaves: que devenait le luxe, si les hommes libres ne mettaient leur habileté au service de ses exigences et de ses caprices? Aussi les voit-on, au commencement du ve siècle, répandus dans toutes les grandes villes et constitués en corporations indépendantes, ayant chacune ses chefs, ses réglements, ses priviléges et pour ainsi dire

un salaire. Et tantôt ces conditions très diverses semblent confondues sous la dénomination générale de *coloni*, tantôt elles sont désignées par des noms différents. » (*Hist. de la civil. en France*, par M. GUIZOT, t. I, p. 35).

(1) V. le chapitre sur les *Résultats de l'invasion*.

(2) Elle parait avoir eu lieu vers le IXe siècle.

sa personnalité (1). — Mais on comprend facilement que ceux qui avaient recueilli l'héritage de la servitude, loin de jouir d'aucune considération, n'aient été longtemps qu'un objet de mépris pour les hautes classes de la société. Leurs mœurs étaient peu propres d'ailleurs à les relever de l'état d'abjection où ils vivaient : « Le peuple ne vaut pas mieux que les sénateurs, dit Ammien ; il n'a pas de sandales aux pieds, et il se fait donner des noms retentissants ; il boit, joue et se plonge dans la débauche ; le grand cirque est son temple, sa demeure, son forum. Les plus vieux jurent par leurs rides et leurs cheveux gris que la république est perdue, si tel cocher ne part le premier et ne rase habilement la borne. »

(1) Voilà, je crois, l'explication de l'extension plutôt que de la formation de l'industrie libre sous l'empire ; car on ne saurait ni supposer qu'elle n'existait point auparavant, ni oublier 1° que Numa divisa les pauvres en neuf corps de métiers ; 2° que les *Lois des douze tables* font mention des confréries d'artisans ; 3° que l'an 68 avant Jésus-Christ, le sénat cassa ces corporations devenues sans doute trop puissantes et trop turbulentes ; 4° que bientôt après, Clodius les rétablit pour s'en faire un instrument contre Cicéron, à l'exil duquel elles durent contribuer ; 5° que Salluste détournait César de s'appuyer sur une multitude corrompue et dispersée *dans tant d'espèces de professions différentes, in artes vitasque varias dispalata... multitudo*, et que César suivit le conseil. — Toutefois, on aurait tort d'assimiler l'industrie romaine à la moderne, qui exige une grande liberté d'action, des temps prospères, les encouragements d'un gouvernement éclairé et modéré, et dont les créations aussi merveilleuses qu'infinies enfantent à leur tour cette classe moyenne qui fait aujourd'hui la force des états de l'Europe chrétienne. Une telle puissance existait si peu dans l'empire qu'on ne saurait s'imaginer combien, sous Dioclétien, était excessif le prix du travail et de certaines choses nécessaires à la vie. M. Moreau de Jonnès en a fait l'estimation d'après un édit de ce prince : journée d'un maçon, 11 fr. 25 c., d'un marbrier, 13 fr. 50 c. ; façon de chaussure d'un laboureur, 27 fr. ; façon de chaussure d'un soldat, 22 fr. 50 c. ; un litre de vin rustique, 3 fr. 60 c., de bière, 1 fr. 80 ; une livre de viande de bœuf, 2 fr. 40 c., de porc, 3 fr. 60, de bon lard, 4 fr. 80 c. ; de jambon de Westphalie, de Cerdagne ou du pays des Marses, 6 fr. ; une oie grasse, 45 fr. ; un poulet, 13 fr. ; un lièvre, 33 fr. ; un cent d'huitres, 22 fr. 50 ; quatre betteraves, 80 c. ; quatre radis, 80 c. ; un litre de vinaigre, 1 fr. 70 c.

Il y avait donc partout stérilité absolue, impuissance radicale. Dans cet état qui sauvera le monde? l'Eglise. Là seulement est la pureté des mœurs, là seulement est l'esprit, là seulement l'activité féconde.

CHAPITRE II.

ÉTAT RELIGIEUX.

Hiérarchie. — Née dans un coin de l'Empire, la société chrétienne, après avoir grandi par la persécution et s'être fortifiée dans le sang des martyrs, avait enfin triomphé de ses ennemis avec l'aide de Constantin. Visiblement protégé par le ciel, ce prince reconnaissant s'était plu à répandre ses faveurs sur les adorateurs du Christ et à les environner de gloire et d'autorité. Il avait commencé par étendre et consolider la hiérarchie ecclésiastique, en augmentant le nombre des métropoles, et en sanctionnant les décrets du concile de Nicée, dont le sixième canon fixait le pouvoir des *métropolitains* (expression employée pour la première fois), et leur assignait le droit de confirmer les évêques de leur province. Toutefois la conformité des provinces ecclésiastiques avec celles de l'empire ne fut reconnue en principe qu'au concile d'Antioche (341). On vit alors des *évêques* dans tous les grands centres de population, dans toutes les cités : c'étaient-là les chefs naturels de la communauté religieuse, les prêtres par excellence (*sacerdotes*), quelquefois distingués de ceux qui leur servaient d'aides et de conseillers *(presbyteri, clerici)* par le titre de grands prêtres (*summi sacerdotes*). A eux étaient spécialement réservées la prédication et la dispensation des sacrements (1) ; à eux le pouvoir d'*ordonner* les simples prêtres, les *diacres* et les autres membres du clergé infé-

(1) Dans l'église d'Afrique, saint Augustin fut le premier prêtre à qui son évêque délégua le soin de prêcher.

rieur *(sous-diacres, lecteurs, exorcistes)*, et de leur déléguer une partie des hautes attributions qu'ils tenaient des apôtres. Ainsi les simples prêtres, tout en partageant avec l'évêque la puissance sacerdotale, dépendaient de lui dans l'exercice de leur ministère, et n'avaient point le caractère de fécondité qui distinguait l'épiscopat. Quiconque voulait appartenir à une église, devait en reconnaître l'évêque et se tenir en communion avec lui ; car « l'Eglise, c'est l'évêque, et quiconque n'est pas avec l'évêque ne saurait être dans l'Eglise (1). » — Entre l'évêque de la cité et le simple prêtre se trouvaient les évêques de campagne ou *chorévêques*, dont l'institution, mentionnée pour la première fois dans les canons du concile d'Ancyre, en 314, demeura longtemps particulière à l'Orient, où elle était née, et paraît n'avoir été abolie qu'au xe siècle (2). Ils ne pouvaient généralement conférer que les ordres mineurs, et jouissaient de l'honorable distinction de célébrer en présence du pontife auquel ils étaient soumis. — Celui-ci de son côté relevait de l'évêque de la métropole, et le *métropolitain* du chef de l'Eglise de Rome, cette *présidente de l'union d'amour*, comme un père apostolique l'appelle avec une grâce toute mystique (3). — En Orient, les pontifes romains avaient pour subordonnés immédiats les *patriarches* des églises d'*Antioche* et d'*Alexandrie*, fondées par saint Pierre, et celui de *Constantinople*, reconnu comme tel en 381, dans le concile général qu'on y célébra (4). Ils ne prennent encore, pour constater la primauté de leur siége, que le titre d'évêque, *évêque des évêques*, il est vrai ; plus tard

(1) Sancti Cypriani. *Epist.* 69.

(2) Le concile de Ratisbonne (803), en leur interdisant les fonctions épiscopales, défendit expressément de faire de nouveaux chorévêques. Mais cette défense ne fut pas exactement observée, et plus d'un siècle s'écoula avant qu'ils eussent entièrement disparu.

(3) Saint Ignace dans la suscription de sa lettre à l'église de Rome; il mourut sous Trajan.

(4) Le quatrième patriarche, celui de *Jérusalem*, ne devait être définitivement consacré qu'en 451 par le concile de Chalcédoine.

on leur réservera exclusivement celui de *pape*, qui leur était dans le commencement commun avec tous les prélats de l'Eglise (1). Ainsi l'unité catholique, scellée et représentée par l'unité de l'épiscopat, formait un corps organique dont tous les membres obéissaient à un seul chef.

Election des Evêques. — Dans ces temps primitifs où tout pasteur disait à ses ouailles, comme saint Augustin : « je suis chrétien pour moi-même, évêque pour vous, » et où l'humilité des plus capables demandait que la volonté du ciel leur fût bien clairement signifiée, tout évêque était choisi par les prélats les plus voisins, trois au moins, et de l'avis du clergé et du peuple de l'église vacante, c'est-à-dire, par tous ceux qui pouvaient le mieux connaître les besoins de cette Eglise et la pureté de la foi et des mœurs du candidat ; en sorte que, si l'assemblée des fidèles avait *le droit de suffrage*, c'était aux évêques qu'il appartenait d'*examiner et de confirmer* l'élection. « Mais on avait tellement égard au consentement du peuple, que, s'il refusait de recevoir un évêque après qu'il était ordonné, on ne l'y contraignait pas, et on lui en donnait un autre qui lui fût agréable (2). » Du reste, rien de bien fixe ni de bien déterminé dans le mode d'élection : point de règle

(1) « Ce sont des écrivains du VIe siècle, Ennodius et Cassiodore, qui donnent pour la première fois le nom de pape (*papa*) à l'évêque de Rome exclusivement, tandis que d'autres continuent de le donner indistinctement à tous les évêques jusque dans le Xe siècle. Mais dès le IVe et le Ve, on trouve de nombreuses dénominations pour exprimer le pouvoir et la dignité spirituelle du pape. On le nomme le *père des pères*, le *pasteur et le gardien du troupeau de Jésus-Christ*, *le premier de tous les évêques*, *le gardien de la vigne du Seigneur*. L'Eglise romaine s'appelle toujours par excellence le *siége apostolique*, la *métropole de toutes les églises*, la *pierre*, la *base fondamentale de la vraie foi.* » (DOELLINGER, *Hist. de l'Eglise*, t. Ier, du Manuel, § 39.) — Les papes avaient d'ailleurs sous leur juridiction particulière, comme métropolitains de Rome, les églises des dix provinces suburbicaires.

(2) FLEURY, *Discours sur l'Histoire des six premiers siècles de l'Eglise.*

générale, point de forme permanente. Irrégulière et diverse, on conçoit qu'elle devait être sujette à une multitude d'accidents souvent fort regrettables. Aussi, dès 367, le concile de Laodicée (13e canon) interdisait au peuple le choix de son pasteur, et le remettait exclusivement au métropolitain assisté des prélats circonvoisins. Mais l'habitude fut plus forte que les prescriptions du concile, et l'élection se maintint si bien qu'au VIe siècle une novelle de Justinien (123, I) se contentait encore d'en réserver le droit à la seule noblesse. Ainsi, en 374, l'évêque de Milan, Auxence, arien d'opinion, étant venu à mourir, on se réunit dans la cathédrale pour élire son successeur. Le peuple, le clergé, les évêques de la province, tous étaient là et tous très animés ; les deux partis, les orthodoxes et les ariens, voulaient chacun nommer l'évêque. Bientôt le désordre est à son comble. Un gouverneur venait d'arriver à Milan, au nom de l'empereur ; c'était un jeune homme, il s'appelait Ambroise. Informé du tumulte, il se rend dans l'Eglise pour l'apaiser ; ses paroles, son air plurent au peuple ; il avait bonnes mœurs, bonne renommée ; une voix s'élève du milieu de la foule, la voix d'un enfant, dit-on ; elle s'écrie : Il faut nommer Ambroise évêque. — Nommons Ambroise, répète le peuple inspiré. Et séance tenante, Ambroise, malgré lui, fut *séparé* pour le Christ; il devint ensuite saint Ambroise (1). Un siècle après (475), comme la cité de Bourges était fort divisée pour l'élection d'un évêque, Sidoine Apollinaire, sur l'invitation du peuple, se décide à proclamer Simplicius. Sans doute, pensera-t-on, le nouveau pontife remplissait auparavant dans l'Eglise quelque haute dignité ; c'était quelque fameux archidiacre, ou tout au moins quelque ancien clerc. Loin delà, Simplicius était jeune

(1) Voy. la troisième leçon de M. Guizot dans son *Hist. de la civilisation en France*. Nous n'avons fait à son récit que de très-légers changements.

encore, comme saint Ambroise, soldat, fils de famille et déjà père ; mais telles étaient la pureté de sa vie, sa piété et sa charité, que les Ariens eux-mêmes ne trouvaient rien à reprendre en lui (1). C'était là le triple cachet dont Dieu semblait marquer aux yeux des fidèles ceux qu'il appelait plus particulièrement à son service. L'élection de Synésius en avait été, en 411, une preuve bien remarquable. « Synésius, de la colonie Lacédémonienne fondée en Afrique dans la Cyrénaïque, descendait d'Eurysthène, premier roi de Sparte, de la race dorique. Il était philosophe [et disciple de la belle et malheureuse Hypatia] ; comme saint Augustin dans sa jeunesse, il partageait ses jours entre la lecture et la chasse. Le peuple de Ptolémaïde, en Lybie, le demande pour évêque. Synésius [qui n'avait pas encore reçu la grâce du baptême] déclare qu'il ne se reconnaît point la pureté de mœurs nécessaire à un si haut état ; que Dieu lui a donné une femme, et qu'il ne veut ni la quitter, ni renoncer à avoir un grand nombre d'enfants beaux et vertueux. Il ajoutait : je ne croirai jamais que l'âme soit créée après le corps ; je ne croirai jamais que le monde doit périr en tout ou en partie ; la résurrection me paraît une chose fort mystérieuse, et je ne me rends point aux opinions du vulgaire. On lui laissa sa femme et ses opinions, [on le baptisa], et on le fit évêque. Quand il fut ordonné, il ne put pendant sept mois se résoudre à vivre au milieu de son troupeau ; il pensait que sa charge était incompatible avec sa philosophie ; il voulait s'expatrier et passer en Grèce (2). » Toutefois il finit par se remettre au jugement de l'évêque d'Alexandrie, Théophile. Celui-ci s'assura sans doute de sa docilité, et l'on sait que rendu à Ptolémaïde, Synésius, éclairé d'en haut, devint un prélat zélé et fidèle.

(1) Sidoine Apollin., liv. vii, ép. 9 au seigneur pape Perpetuus.

(2) Fleury, *Hist. ecclésiast.*, t. iv, l. 22, c. 41.— Passage abrégé par M. de Châteaubriand.

Caractère de l'épiscopat. — Voilà comme se remplissaient les vacances des dix huit cents siéges épiscopaux de l'Empire (1), comme se formaient ces légions de saints qui ont si souvent rendu à l'Etat et aux particuliers des services d'autant plus signalés, que chez la plupart d'entre eux à la vertu s'alliaient la science et la fortune. Qui ne sait tout l'éclat qu'ont jeté sur le IVe siècle le dévouement et le profond savoir des Athanase, des Eusèbe, des Basile, des Grégoire de Nazianze, des Chrysostôme, des Hilaire, des Honorat, des Vincent, des Paulin, des Ambroise, des Augustin, etc., et qui oserait leur comparer même les plus honorables débris de la société romaine, rhéteurs enthousiastes qu'animait la haine du christianisme, poètes ingénieux, élégants qu'échauffait le désir de flatter un prince absolu, esprits légers et superficiels dont la composition ou la représentation de quelque drame occupait et distrayait les longs loisirs. Là se trouve la vie agréable, douce, variée, mais molle, égoïste, étrangère à tout intérêt puissant et général. Aucun ne vendra ses biens pour soulager la misère de tout un peuple, aucun ne se vendra soi-même pour racheter le fils d'une veuve (2). On ne les verra pas davantage filer de leurs propres mains pour les pauvres, ou leur ouvrir quelque pieux asile ; ils ignorent encore ou savent à peine balbutier le nom de charité.

Richesses du Clergé. — En présence de ces deux sociétés, Constantin ne pouvait hésiter. Autant l'une était inerte et impuissante, autant l'autre était active et féconde en principes régénérateurs. Il est vrai que celle-ci recommandait des vertus inconnues au paganisme, qu'elle entre-

(1) Mille chez les Grecs, huit cents dans le pays latin. (GIBBON, *Histoire de la décadence et de la chûte de l'empire romain*, t. I, ch. 20, p. 450.)

(2) Il est possible que saint Paulin ne l'ait racheté que de ses deniers, comme il en a racheté tant d'autres ; mais se trompât-elle en ce point, la tradition n'en prouverait pas moins qu'il n'était aucun sacrifice, aucun dévouement dont on ne crût capables les pasteurs de l'Eglise.

tenait, qu'elle répandait l'idée d'une règle, d'une loi supérieure à toutes les lois humaines, et qu'appuyée sur le principe de la distinction du monde extérieur et de la conscience ou de la foi, elle proclamait la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Mais le vainqueur de Magnence avait bien compris qu'il n'y avait désormais qu'une force morale qui pût arrêter le déluge de forces matérielles dont l'empire était menacé, et sauver la civilisation en péril. En se faisant le protecteur de la société chrétienne, il en appela à lui les chefs ; il en composait son cortége habituel et son conseil, il les admettait dans son palais, à sa table, dans sa confidence intime, et aimait à leur marquer sa déférence et son zèle en se parant au milieu d'eux du titre d'*évêque extérieur* (1). Il fit rebâtir magnifiquement les églises que la fureur des païens avait détruites, et ordonna de *restituer au clergé les maisons, les champs, les jardins et autres biens dont il avait été injustement dépouillé* (2). Ces biens étaient déjà considérables : on n'embrassait guère alors la nouvelle religion sans renoncer à une partie de ses richesses ; tout au moins, en mourant, en laissait-on la possession à l'église, qui les consacrait à l'entretien d'un grand nombre de clercs, de veuves et de vierges, au soulagement de toutes les misères de l'humanité (3). Il se faisait d'ailleurs

(1) Euseb. *de Vita Constant.*, l. iv, c. 24. — *Evêque du dehors* veut dire ici le *protecteur des canons* (V. Fénélon, *Disc. prononcé au sacre de l'électeur de Cologne*, 1er point).

(2) « Omnia ergo quæ ad ecclesias recte visa fuerint pertinere, sive domus ac possessio sit, sive agri, sive horti, seu quæcumque alia, nullo jure quod ad dominium pertinet imminuto, sed salvis omnibus atque integris manentibus, restitui jubemus. » Euseb. *Vita Constant.* l. ii, c. 39. Cf. id. ibid., c. 21, 36, 41, — et *Hist. eccles.*, l. viii, c. 1 et 2, etc.

(3) « Aussitôt que l'Eglise jouit de sa liberté, dit Dœllinger, les évêques érigèrent des hospices appelés νοσοκομεια et ξενοδοχεια, ainsi que des établissements pour les personnes faibles ou estropiées et pour les vieillards. Déjà Eustathe, évêque de Sébaste, dans le Pont, nommait Aerius directeur d'un pareil établissement (πτωχοτροφειον). Saint Basile

tous les dimanches, dans l'assemblée des fidèles, des quêtes qui donnaient aux païens eux-mêmes la plus haute idée de la charité chrétienne. Saint Justin et Tertullien parlent de ces quêtes, que saint Irénée, saint Cyprien et tous les auteurs ecclésiastiques des premiers siècles de l'Eglise recommandent dans l'intérêt des pauvres et des ministres sacrés (1). Constantin augmenta encore par ses propres libéralités et par ses édits les revenus du clergé. Il autorisa tous les legs pieux en faveur de l'Eglise, lui assurant ainsi les avantages dont la loi romaine avait toujours ménagé la jouissance aux ministres des faux dieux (2), lui céda les biens des morts intestats sans parents, qui jusqu'alors étaient passés au prince, et consacra au nouveau culte des sommes immenses (3), qui étaient auparavant affectées aux sacrifices, aux jeux et aux différentes cérémonies du culte païen. Par ces mesures il évita de charger les peuples, et il put même leur procurer le bienfait d'une diminution des impôts.

A la richesse Constantin joignit des *immunités*, un certain *pouvoir judiciaire*, et prépara l'*influence des évêques dans l'administration civile.*

construisit et dota un immense hospice à Césarée; saint Chrysostôme en fonda plusieurs à C. P., et le concile de Chalcédoine ordonna que les directeurs ecclésiastiques de ces maisons seraient toujours subordonnés aux évêques. Dans les localités moins importantes, les malades trouvaient un asile dans la demeure même de l'évêque. Voilà pourquoi le biographe du grand évêque d'Hippone dit que ce saint mangeait à une même table avec les malades. » *Hist. de l'Eglise*, t. II, p. 380.

(1) Les *canons apostoliques* distinguent deux sortes d'offrandes alors en usage : les unes en blé, raisin, huile et encens, qui se faisaient à l'autel; les autres en lait, légumes et animaux, qui se portaient à la maison de l'évêque, lequel devait les partager avec les diacres et les autres clercs.

(2) *Dig.*, l. 30, t I, n. 117 et 122 ;— l. 34, tit. v, n. 20;— l. 33, t. I, n. 20.

(3) Voyez M. Naudet, *Des changements opérés dans l'administration de l'Empire romain sous Dioclétien, Constantin*, etc., t. I, 1re partie, c. 1, art. 2 et 3, — et p. 177 et suivantes.

1° *Immunités du Clergé.*—On sait déjà que le clergé fut exempt de la capitation ; il le fut aussi de l'indiction dans le principe, et ses terres partagèrent avec le domaine de la couronne le privilége de n'être point assujetties à l'impôt foncier. Il était alors également affranchi des servitudes, corvées, emplois onéreux, et du tribut sur le commerce qui se levait tous les cinq ans. Mais quand, par un étrange abus de la faveur, les ministres de la religion, non contents d'être commerçants et propriétaires privilégiés, se furent permis de prêter leur immunité à des particuliers et de les protéger de leur nom contre le fisc, le pouvoir crut devoir restreindre à de justes bornes leurs priviléges ; Constance soumit à l'impôt leurs biens-fonds, en 360 ; et le commerce que l'usage leur avait permis, fut soumis à la taxe, en attendant que Valentinien III le leur interdît entièrement (452).

Le *droit d'asile* tint plus longtemps contre les attaques du pouvoir. Il avait toujours paru peu convenable aux hommes, alors qu'ils tâchaient de fléchir pour eux-mêmes la divinité, de se montrer inflexibles pour les autres dans les lieux où se célébraient ses mystères et où ils la regardaient comme plus particulièrement présente. Cette crainte respectueuse les avait disposés à interdire toute violence contre ceux qui venaient s'y réfugier, non qu'ils voulussent mettre les criminels à l'abri des poursuites de la justice, mais pour ouvrir *un lieu de refuge aux innocents, qu'en des temps malheureux la loi était impuissante à protéger.* De tels motifs engagèrent sans doute les premiers empereurs chrétiens à transporter aux églises le droit d'asile dont jouissaient auparavant les temples du paganisme. Mais la plus ancienne des constitutions impériales qui le concernent, ne remonte pas au-delà du règne de Théodose-le-Grand : on n'y entend nullement assurer l'impunité aux débiteurs publics, aux homicides, aux adultères, aux ravisseurs et autres criminels

notoires (1). Nous verrons dans la suite de cette histoire que l'exercice du droit d'asile, longtemps utile, n'a été d'abord attaqué que par des tyrans trop heureux plus tard d'en invoquer pour eux-mêmes le bienfait (2).

2° *Pouvoir judiciaire*. — Saint Paul avait autrefois reproché aux chrétiens de porter leurs contestations devant les tribunaux des infidèles, que devait scandaliser la manifestation de leurs faiblesses, et de saints évêques avaient donné leurs soins à la conciliation des partis plutôt qu'au jugement des procès. Constantin sanctionna cet usage par une loi. « Il permit généralement, dit Sozomène, à ceux qui avaient des procès, de récuser les juges civils et d'en appeler au jugement des évêques ; il voulut même que les sentences rendues par un tribunal ecclésiastique eussent plus de force que celles des juges séculiers; qu'elles eussent la même autorité que si elles avaient été rendues par l'empereur; enfin que les gouverneurs des provinces et leurs officiers fussent obligés d'en procurer l'exécution (3). » Ainsi cet arbitrage des évêques, qui, en matière civile, était avant Constantin *un pur ministère de charité*, prit alors le caractère d'une *véritable juridiction*. A l'égard des clercs le pouvoir épiscopal était beaucoup plus étendu. Car ils devaient, au civil, être poursuivis devant leur chef spirituel en première instance, et devant le juge séculier seulement en cas d'appel. Mais pour les causes criminelles, malgré l'arrêté du troisième concile de Carthage (397), la connaissance en était réservée à la juridiction séculière ; encore les évêques et les prêtres

(1) *Cod. Théod.*, l. IX, tit. 45, n. 1.

(2) Voyez l'esprit de l'Eglise sur cette matière dans une lettre de saint Augustin à Macedonius, vicaire d'Afrique (ep. 153, alias 54). — Fleury en a donné l'analyse en son *Hist. ecclés.*, l. XXII, 52.

(3) SOZOMÈNE, l. I, c. 9.

avaient-ils alors le privilége de se défendre par procureur (1).

Ces dispositions entraînaient nécessairement pour les évêques le droit d'infliger aux coupables des peines temporelles. Saint Augustin en marque clairement l'exercice dans une lettre au tribun Marcellin (412), où il souhaite « qu'on n'emploie contre les Donatistes ni les chevalets, ni les ongles de fer, ni le feu, mais seulement les verges, qui sont une sorte de châtiment dont les pères se servent envers leurs enfants, les maîtres envers leurs écoliers, *et souvent même les évêques dans leurs jugements* (2). » Le cinquième concile de Carthage, tenu en 399 ou 400, décerne contre certains crimes des amendes pécuniaires; et le cinquième concile romain, tenu en 503 sous le pape Symmaque (3), condamne à l'exil et à la perte de tous leurs biens les calomniateurs des évêques, *conformément aux anciens décrets des Pères, sicut a sanctis Patribus dudum statutum est* (4). L'épiscopat ne jouissait cependant pas encore du *pouvoir coactif,* et il devait recourir pour l'exécution de ses sentences au bras séculier. Mais il avait déjà, vers la fin du IVe siècle, des prisons pour les clercs condamnés à la réclusion (5). Il en est fait mention dans une loi des empereurs Arcadius et Honorius, publiée en 396.

3° *Administration civile.* — On conçoit que cette juridiction temporelle des évêques, qui faisait paraître tout

(1) *Code Théodos.*, l. XVI, t. 2, l. 23, 41, 47, confirmées par Honorius (399) et par Valentinien III, dans une novelle de 452.

(2) .... Et sæpe etiam in judiciis solet ab episcopis adhiberi (Epist. 133, alias 159).

(3) Voy. les événements religieux du règne de Théodoric-le-Grand (*Histoire des Ostrogohts*).

(4) LABBE, *Concil.*, t. IV, p. 1366.

(5) On les nommait *decanica* ou *diaconica*, parce qu'elles étaient placées dans le voisinage d'une *diaconie* ou sacristie tenue par des diacres.

leur dévouement, leur haute équité et leur profond désintéressement, en leur attirant un surcroît d'affaires et d'embarras que saint Augustin et Synesius, entre autres, regrettent amèrement dans l'intérêt des études philosophiques et de la méditation des livres saints, leur ait donné de bonne heure une grande influence dans l'administration civile. Dès l'an 368, une loi des empereurs Valentinien I et Valens les chargeait de veiller sur les marchands, pour empêcher ou corriger leurs injustices, surtout à l'égard des pauvres. Le temps n'est pas éloigné (409), où une autre loi des empereurs Honorius et Théodose-le-Jeune ordonnera que les *défenseurs des villes* soient choisis et institués par les évêques, dans une assemblée de clercs et de notables, et enjoindra de ne les prendre que parmi les catholiques. Car en ce temps-là les hérétiques étaient exclus des emplois civils (1).

Tolérance des évêques.—Conduite des empereurs à l'égard des païens. — Mais sous Constantin il n'en était pas ainsi. Ce prince, fatigué des violences et des brigandages qu'exerçaient les Donatistes contre l'église d'Afrique, rendit bien, en 316, une loi qui abolissait leur culte, et confisquait leurs biens avec les lieux où ils avaient coutume de s'assembler. Quelques années après, quand Arius eut été condamné dans le concile de Nicée (325), il le nota d'infamie et le condamna à l'exil avec les évêques de son parti. Il n'était mesures auxquelles il ne recourût pour ruiner doucement et sans bruit l'antique superstition, dépouillant les temples païens pour décorer Constantinople, enlevant portes et toits pour exposer l'édifice à une ruine prochaine, transportant sur la place publique les statues des plus fameuses divinités pour les livrer au mépris du peuple. Mais, tout en témoignant ainsi de son zèle pour étendre le

(1) Voyez sur ces matières l'excellente histoire du *Pouvoir du Pape au moyen-âge.*

culte du vrai Dieu, il laisse aux magistrats païens leurs emplois, et « il déclare, dans un édit, qu'il veut que, sous son empire, les impies mêmes jouissent de la paix et de la tranquillité, persuadé que c'est le plus sûr moyen de les ramener dans la bonne voie; il défend de les inquiéter, il exhorte ses sujets à se supporter les uns les autres, malgré la diversité de leurs sentiments, à se communiquer mutuellement leurs lumières sans employer la violence ni la contrainte, parce qu'en fait de religion il est beau de souffrir la mort, mais non de la donner, comme le prétendent quelques chrétiens animés d'un zèle inhumain (1). » Jovien, bien après lui, sut aussi contenir ce zèle; « il avait compris qu'il est des choses, comme la religion, auxquelles le souverain ne peut contraindre ses sujets (2). » Mais déjà Constance, moins prudent, avait, en 341, menacé les païens de la peine de mort, et, en 357, fait enlever du sénat, malgré les gémissements des sénateurs idolâtres, l'*autel de la Victoire*, où ils faisaient fumer l'encens au commencement de chaque séance. Toutefois Symmaque, en sa fameuse requête à Valentinien II (384), avoue que le fils de Constantin, « tout en professant une autre religion, avait respecté celle de l'empire, laissant à chacun ses coutumes, à chacun ses rites. »

Au reste l'esprit de tolérance animait véritablement les plus illustres représentants de l'Eglise. Exempts d'animosité, ils ne savaient exprimer que le regret de se voir séparés de leurs *frères*. Ceux-ci leur témoignaient les mêmes sentiments, et tous semblaient vouloir se reposer dans la paix des talents, « semblable à cette paix de Dieu qu'une religion commune établissait entre les vaillants et les forts (3). » Libanius, qui avait été le maître de Basile,

(1) *Dictionnaire des hérésies* de l'abbé Pluquet, Disc. prélimin., p. 121. — Les prêtres Flamines continuèrent à jouir de certaines prérogatives et à être nommés par l'empereur jusqu'au temps de Gratien.

(2) L'orateur païen Thémistius s'adressant à Jovien lui-même. *Disc.* 5.

(3) CHATEAUBRIAND, *Etudes historiques*.

écrit au docteur chrétien : « J'ai appris que vous êtes entré dans une meilleure voie que le barreau, que vous n'êtes occupé qu'à plaire à Dieu, et j'ai envié votre bonheur. » Basile envoie de jeunes Cappadociens à l'école de Libanius, sans craindre de les infecter du venin de l'idolâtrie ; il admire ses discours : « ô Muse ! ô Athènes, s'écrie-t-il, que de choses vous enseignez à vos élèves ! » — Synesius, ancien disciple d'Hypatia, écrivait *au philosophe Hypatia*, et il l'appelait sa mère, sa sœur, sa maîtresse à l'âme toute divine. — Ausone, de la religion d'Homère, s'adressant à Paulin, son disciple, de la religion du Christ, priait les muses de la Grèce de rendre ce poète aux muses du Latium, et le poète de la croix répondait : « Pourquoi rappelles-tu en ma faveur les muses que j'ai répudiées ? Maintenant une autre force, un plus grand Dieu subjugue mon âme... Mais rien ne t'arrachera de ma mémoire... Partout présent pour moi, je te verrai par la pensée, et, lorsque délivré de cette prison du corps, je m'envolerai dans les célestes régions, en quelque astre du ciel que me place le père commun, là je te porterai en esprit... Car cette âme ne saurait oublier, puisqu'elle ne peut mourir. » — Saint Augustin était en correspondance avec la population païenne de Madaure, et particulièrement avec le grammairien Maxime, qui appelait sur sa tête les bénédictions du ciel.

Mais on ne saurait nier qu'il y avait dans la masse des chrétiens un esprit de zèle moins éclairé et quelquefois moins pur, qui les portait à tout soumettre au joug de la croix, et à faire servir à l'accomplissement de cette conquête la puissance du premier empereur tant soit peu disposé à seconder leur ardent prosélytisme. C'était à Gratien, à Théodose et aux fils de Théodose qu'il était réservé de porter au paganisme les coups terribles et suprêmes. Gratien le premier rejeta le titre de *souverain pontife*, *summus pontifex*, que jusque là les empereurs chrétiens n'avaient pas cru devoir répudier, et il attribua en même temps au

fisc les revenus destinés à l'entretien des Flamines. Puis il renversa (382) l'autel de la Victoire rétabli par Julien et toléré par Valentinien I. En vain le sénateur Symmaque, dont les chrétiens eux-mêmes révéraient la vertu, mit dans la bouche de Rome les plaintes les plus pathétiques, et s'efforça de ramener le prince à des sentiments moins hostiles pour *un culte vieilli*. Soutenu par saint Ambroise et les protestations publiques et privées des sénateurs chrétiens, qui formaient alors *la majorité du sénat* (1), Gratien tint bon et maintint son coup-d'état. L'intrépide Symmaque ne fut pas plus heureux (388) auprès de Théodose ; trois ans après sa dernière requête (591), l'empereur défendit à tous ses sujets de sacrifier aux idoles et d'entrer même dans leurs temples pour les honorer : une amende de 15 livres d'or menaçait le transgresseur. Bientôt (392) une autre loi vint défendre l'immolation des victimes sous peine de mort, et tous les autres actes de l'idolâtrie sous peine de confiscation des lieux où ils auraient été commis. Les sénateurs païens n'en profitèrent pas moins de la descente d'Eugène en Italie pour relever l'autel de la Victoire. Mais, après la défaite de l'usurpateur (394), Théodose assembla le sénat et lui posa cette question : « Quel Dieu les Romains adoreront-ils ? Le Christ ou Jupiter ? » La majorité du sénat condamna Jupiter. « Les pères le regrettaient peut-être, mais les enfants préféraient le dieu d'Ambroise au dieu de Symmaque (2). » « Alors vous eussiez vu, dit un poète contemporain, ce conseil de vieux Catons tressaillir en revêtant le manteau de la piété plus éclatant que la toge romaine..., et tous, à l'exception de quelques-uns demeurés sur la roche tarpéienne, se précipiter dans

(1) Vix pauca invenies gentilibus obsita nugis
Ingenia, *obtritos* ægre retinentia *cultus*.
(PRUDENT. *Contra Symmach*, liv. I, v. 570.)
... Cum *majore* jam curia *Christianorum numero* sit referta, dit saint Ambroise à l'empereur lui-même, épit. 17.

(2) CHATEAUBRIAND, *Etudes histor.*, p. 418, édit. grand in-8°.

les temples sacrés des Nazaréens (1).. » Les temples païens succombèrent en partie, perte à jamais regrettable pour les arts. Mais il arrivait ce qui arrive toujours que le monument matériel tombait sous la force intellectuelle de l'idée entrée dans la conviction du genre humain. Le renversement du temple de Sérapis à Alexandrie est resté célèbre. Ce temple où l'on déposait le nilomètre, avait été bâti sur un tertre artificiel. Il était tout de marbre, et trois lames de cuivre, d'argent et d'or en revêtaient les murs. La statue colossale de Sérapis, la tête couverte du mystérieux boisseau, touchait de ses deux bras aux parois du sanctuaire, et, à un certain jour, le rayon du soleil venait reposer sur les lèvres du Dieu. Les païens ne purent se résigner à abandonner un tel édifice ; animés à la défense par l'éloquent philosophe Olympius, ils y soutinrent un véritable siége, et l'un d'eux put se vanter d'avoir tué neuf chrétiens de sa main. Mais enfin ils durent céder à l'intrépidité de ceux-ci, que conduisait Théophile, archevêque d'Alexandrie, armé des édits de Théodose et appuyé du préfet d'Egypte. Le temple fut pillé et démoli, la bibliothèque anéantie. La statue de Sérapis, frappée d'abord à la joue par la hache d'un soldat, puis jetée à bas et brisée, fut brûlée pièce à pièce dans les rues et dans l'amphithéâtre. Une nichée de souris s'était échappée de la tête du dieu, à la grande moquerie des spectateurs (2). Dans le même temps se distinguaient par le même zèle à renverser les édifices du paganisme saint Martin, évêque de Tours, en Gaule, et Marcellus, évêque d'Apamée, en Syrie. Ceux des temples qui n'éprouvèrent point ces pieuses fureurs, et le nombre en fut grand encore, servirent désormais à l'ornement des villes ou à la célébration du nouveau culte. Ainsi le voulait la prudence du souverain,

(1) Prudent, *contra Symmach.*, v. 128 et suivants.

(2) V. Fleury, t. iii, l. 19, c. 28 et 29, et le récit abrégé qu'en a fait Châteaubriand, dans ses *Etudes historiques*.

ainsi l'approuvait la sagesse des plus saints docteurs de l'Eglise (1).

La destruction et la conversion des temples hâtèrent certainement, après les édits impériaux, l'extinction du paganisme. « Le souvenir des opinions théologiques, dit un historien philosophe, ne se conserve pas longtemps, privé du secours des prêtres, des temples et des lectures (2). » Toutefois nous aurons lieu de reconnaître dans la suite que, pour avoir généralement abandonné les villes, la *superstition païenne*, désormais réfugiée dans les *campagnes* (3), où l'absence de prêtres chrétiens lui permettait de végéter sans trop de péril, n'en rendit pas moins nécessaires, pendant plusieurs siècles encore, l'attention et la vigilance des gouvernements.

— *à l'égard des hérétiques.* — On pense bien que le zèle de Théodose, tout en se proposant, ainsi que l'affirme Sozomène, *non de punir les hérétiques, mais de les ramener à la vraie foi par la crainte des châtiments* (4), ne les ménageait pas plus que les païens. Il poursuivit surtout avec vigueur la secte immorale des Manichéens, et alla jusqu'à ordonner au préfet du prétoire d'établir des *inquisiteurs* chargés de les rechercher et d'informer contre eux (5). Au reste, une telle politique pouvait trouver des

(1) Consultez là-dessus le *Commentaire* de Godefroy (Cod. Théod., t. I, p. 23 ; lib. 15, tit. 1, l. 36 ; lib. 16, t. X, l. 3 et 25); S. Grég. de Naz. *Epigramm.* 226 ; S. August., ep. 47 *ad Publicolam ;* S. Grég. le Grand, ep. l. II, 76.

(2) Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chûte de l'Empire romain*, t. Ier, p. 685.

(3) *Pagi* en latin : de là la dénomination de *religio pagana*, qui apparait dès l'an 368.

(4) Sozomène, *Hist. ecclés.*, lib. VII., c. 12.

(5) Sublimitas itaque tua det *inquisitores*, aperiat forum, indices denuntiatoresque, sine invidia delationis accipiat ; nemo præscriptione communi exordium accusationis infringat. *Cod. Théod.*, l. 16, t. V, n. 9.— Si le mot est nouveau, le fait ne l'était pas. Constantin, en 325, avait ordonné une

admirateurs et des prôneurs dans les courtisans qui remplissaient le palais; mais les esprits sérieux et élevés étaient bien loin d'y applaudir. Saint Jean Chrysostôme, qui s'assit en 398 sur le siége de Constantinople, n'hésitait point à proclamer « qu'il n'est pas permis aux chrétiens de combattre l'erreur par la violence et la contrainte, mais seulement par la raison et la douceur (1). » On sait avec quelle surprise douloureuse et quelle indignation saint Ambroise et saint Martin de Tours accueillirent la sentence de mort portée contre Priscilien en 384 par l'usurpateur Maxime auquel il avait eu l'imprudence d'en appeler *lui-même*. Ils prévoyaient sans doute avec effroi les maux dont pouvait affliger l'Eglise le fanatisme d'un prince hétique ou fauteur de l'hérésie. Peut-être se rappelaient-ils que Constantin lui-même s'était à la fin laissé séduire par les Ariens, au point de consentir à la condamnation et à l'exil de saint Athanase, leur plus redoutable adversaire, et que son fils Constance, tombant dans la même faute, les avait ouvertement protégés par ses édits et ses violences. La persécution de Valens après tout devait être assez présente à leur mémoire.

Conciles.—Les chefs de l'Eglise aimaient mieux en général combattre l'erreur avec la parole qu'avec l'épée, et par une discussion sérieuse amener une soumission que provoquer par une lutte ouverte des résistances dangereuses. Ils se réunissaient donc en *concile* avec l'autorisation du gouvernement, pour défendre l'unité de l'Eglise et la pureté de la foi, régler ou réformer la discipline et la juridiction spirituelle, et procéder au jugement des évêques. On distin-

semblable inquisition contre les Ariens et d'autres hérétiques de son temps, et menacé de mort ceux qui refuseraient de les livrer. (Socrate, *Hist. ecclés.*, lib. I, c. 9 ; — Sozomène, *Hist. ecclés.*, lib. I, c. 20 ; — Eusèbe, *Vita Constant.*, lib. III, c. 63 à 66.

(1) Saint Jean Chrys., *Lib. in S. Babylam, contra gentiles*, n. 3. — Cf. id. *Homil.* 16, in Matth. § 1 et 2.

guait deux espèces de conciles, suivant le nombre, la qualité et le pouvoir des membres qui les composaient : les *conciles généraux ou œcuméniques*, et les nationaux, les provinciaux confondus sous le nom de *synodes*. Par le synode s'exprima d'abord la pensée des prélats d'un cercle plus ou moins étendu de l'Eglise, une représentation complète, universelle étant impossible dans les temps de persécution. Alors les métropoles étaient bien loin d'avoir l'organisation qu'elles présentèrent sous Constantin. C'étaient principalement les églises fondées par les Apôtres qui remplissaient ce rôle, et qui, consultées, prononçaient dans les matières difficiles, comme dépositaires plus fidèles et plus sûres de la tradition. Mais, au IVe siècle, quand fut établie l'entière conformité des provinces ecclésiastiques avec celles de l'empire, chaque métropolitain fut tenu (9e canon de Nicée) de ne prononcer sur aucune question importante sans en avoir délibéré avec ses évêques suffragants ; et comme chaque évêque avait son collége de prêtres ou chapitre, il eut son synode d'évêques, sorte de sénat ecclésiastique. Tribunaux ordinaires de l'Eglise, les conciles provinciaux durent se tenir au moins deux fois par an dans chaque province (5e canon). Chacun d'eux eut la liberté d'examiner les décrets des autres ; on pouvait appeler au pape ou aux conciles pléniers (1) des décisions de tous. Il régnait dans l'Eglise une telle activité au IVe siècle qu'on ne compte pas moins en ce temps-là de soixante-quinze conciles principaux, dont deux *œcuméniques*, le *premier concile de Nicée*, tenu en 325 pour juger la doctrine d'Arius et formuler les principes de foi, et le *premier concile de Constantinople*, tenu en 381 pour compléter le *credo* de Nicée et régler la hiérarchie ecclésiastique. C'est en celui-ci qu'il fut arrêté que l'évêque de Constantinople aurait la prérogative d'honneur après l'évêque de Rome, parce que Constantinople était la nouvelle Rome :

(1) S. Augustin, lettre 43, n° 19, *édit. Migne.*

canon célèbre par les tristes conséquences que l'ambition en tira. Il conférait une simple dignité, ce fut bientôt une juridiction fort étendue ; un schisme en naquit. L'esprit de ces Bizantins et, pour mieux dire, des Orientaux, était détestable. Arrêtons-nous un instant sur ce qui donna lieu au concile de Nicée : la preuve en sera manifeste. L'Arianisme est d'ailleurs la grande hérésie du IVe siècle. Née dans l'Orient, et transportée au milieu des persécutions du pouvoir chez les barbares des rives du Danube, elle a pris ensuite avec eux possession de l'Occident, et persécuté à son tour l'orthodoxie. A peine éteinte en ces régions, elle renaît, au VIIe siècle, avec le mahométisme pour conquérir des rives du Nil aux Pyrénées, au XVIe siècle avec le déisme philosophique des Luthériens pour soumettre le nord de l'Europe. Il faut reconnaître de près les sources d'une erreur si longtemps puissante.

Arianisme.— « L'amour de la philosophie Platonicienne et Pythagoricienne avait, dès la naissance du christianisme, tourné les esprits vers l'étude et l'examen du mystère de la Trinité et de la divinité de Jésus-Christ, de l'union de la nature divine et de la nature humaine. Ces mystères sont, pour ainsi dire, placés entre deux abîmes dans lesquels la curiosité téméraire ou le zèle indiscret s'étaient précipités : les uns avaient cru que Jésus-Christ n'avait point pris de corps et qu'il ne s'était point uni à la nature humaine ; les autres avaient prétendu qu'il n'était qu'un homme dirigé par l'esprit de Dieu (1). »

Praxée (IIe siècle), Noet (IIIe siècle), pour conserver le dogme de la Trinité, avaient fait du Père et du Fils deux substances distinctes et confondues dans une seule personne qui est Dieu.

Sabellius (IIIe siècle), pour défendre l'unité de la sub-

(1) PLUQUET, *Dict. des hérésies*, Disc. prélim., p. 138.

stance divine, avait fait des trois personnes de la Trinité trois attributs.

Arius, prêtre d'Alexandrie (313-336), pour éviter l'erreur de Sabellius et dégager le mystère de la Trinité de ses difficultés, fit de *Jésus-Christ un Dieu créé et distingué de la substance du Père*. C'était nier la coéternité et la consubstantialité du Père et du Fils, nier la divinité même du Christ, détruire l'efficacité de la Rédemption et renverser du même coup le Christianisme.

On se souleva contre de telles erreurs ; ceux à qui elles souriaient les rendirent spécieuses : il se forma des partis. Constantin prévit les effets de ces divisions, et, pour les prévenir, il assembla le *concile de Nicée*. 318 évêques s'y rendirent, accompagnés de leurs plus habiles clercs. L'évêque d'Alexandrie y amena un de ses diacres, Athanase, depuis son successeur, qui y déploya le zèle le plus ardent. Arius condamné refusa de se soumettre et, par ordre de l'empereur, fut relégué en Illyrie. Cet Arius était un homme de grande taille, maigre, sec, à la physionomie rêveuse et mélancolique, au maintien grave, à la parole douce et insinuante. Poète et musicien, il avait mis dès le commencement sa doctrine en cantiques, et elle s'était ainsi fort répandue dans le peuple. Valentin et Harmonius avaient déjà, avant Arius, employé ce moyen, qui a souvent réussi aux hérétiques. Apollinaire après lui s'en servit, et par cette voie, plus que par ses écrits, perpétua ses erreurs. Celle-ci fut surtout bien accueillie des habitants de Constantinople, peuple naturellement vain et turbulent, et qui s'appliquait avec d'autant plus de violence aux matières de la religion que celles de la politique étaient interdites à son examen. La controverse occupait cette ville entière : « Priez un homme de vous changer une pièce d'argent : il vous apprendra en quoi le fils diffère du père ; demandez à un autre le prix d'un pain, il vous répondra que le fils est inférieur au père ; informez-vous si le bain est prêt, on vous dira que le fils a été créé de rien. » Cet esprit de

dispute gagna la cour elle-même. Ministres, favoris, eunuques se partagèrent entre les ariens et les catholiques, et chacun des deux partis s'efforça d'attirer à lui les femmes qui environnaient l'empereur. Celui d'Arius l'emporta, et par l'influence de Constantia, sœur de Constantin, obtint de ce prince le rappel de l'hérétique, et l'exil d'Athanase, son intrépide adversaire. Cette première intervention des empereurs dans les discussions théologiques des chrétiens ne tarda pas à multiplier les hérésies ; l'éclat qu'elle donnait aux hommes distingués, qui attaquaient ou qui défendaient la vérité, alluma le désir de la célébrité dans une foule d'hommes médiocres, trop heureux de l'acquérir au prix de quelques persécutions. Elles ne leur manquèrent pas, et les hérésies, en provoquant l'exil d'un grand nombre de sujets dans l'Arabie, en Perse, chez les Barbares qui menaçaient les frontières, devinrent un principe de destruction dans l'Empire romain.

Cependant, quinze mois après son départ pour Trèves, Constantin et Arius n'étant plus, Athanase est rappelé par Constance ; il rentre en triomphe dans sa ville épiscopale. Mais l'Arianisme n'était point éteint. Si cent évêques orthodoxes déclarent Athanase innocent dans Alexandrie, quatre-vingt dix évêques ariens le condamnent de nouveau à Antioche, et bientôt Constance lui-même, exécutant les décrets ariens des conciles d'Arles et de Milan, le bannit de son siége. Mais protégé par les prêtres et les moines, il échappe aux soldats et se réfugie dans les lieux écartés de l'Egypte. Les religieux qui lui donnent asile sont inquiétés : « ce génie enthousiaste s'enfonce plus avant dans la solitude, comme un glaive ardent dans le fourreau, » et menace encore l'erreur. Au milieu des sépulcres des princes de Tanis, il trace des pages qui vont remuer les passions du monde. Rendu à son peuple après la mort de Constance, Julien le force à rentrer dans la Thébaïde ; il revient quand Julien est passé. L'hérétique Valens le proscrit, et il se cache au tombeau de son père. Enfin, il sort une dernière

fois de l'ombre, et achève paisiblement sa course (373). Sur les quarante-six années de son épiscopat, Athanase en avait passé vingt dans l'exil ; mais ses longs combats n'étaient point restés sans fruit : l'arianisme avait quitté le monde ancien pour n'y rentrer qu'avec les Barbares. Son premier exil même servit à l'église d'occident ; il lui révéla la connaissance et la pratique de la *vie monastique.*

Vie monastique. — Dès les premiers temps du christianisme, on avait vu des hommes, par une sublime aspiration vers la perfection évangélique, s'imposer des sacrifices et des rigueurs extraordinaires. Mais ce n'était point là une innovation si exclusivement chrétienne, qu'on ne puisse la rattacher non-seulement à un penchant général de la nature humaine, mais encore aux mœurs religieuses de tout l'Orient, et à certaines traditions judaïques. Les *ascètes*, ainsi nommait-on ces pieux enthousiastes (d'ασκησις, exercice, vie ascétique), voilà les premiers religieux de la nouvelle société. Ils ne se séparaient point encore de leurs familles; ils y vivaient seulement dans le célibat, s'imposant le jeûne, le silence et toutes sortes d'héroïques austérités.

Bientôt, à dater du milieu du IIIe siècle, il y en eut qui, poussés d'abord par les persécutions, puis par le désir de s'éloigner entièrement du monde, allèrent vivre seuls dans les forêts, les déserts, ou le voisinage de quelque hameau. Les ascètes devinrent des *ermites*, des *anachorètes* : c'est le deuxième degré de la vie monastique. L'exemple en fut donné par saint Paul, lorsqu'il fuit, en 251, dans les solitudes de la Thébaïde, et déjà, l'an 270, il avait en Egypte un grand nombre d'imitateurs. A cette époque, l'égyptien Antoine, né en 251, distribua ses biens aux pauvres, et alla vivre (275-356) au sein des montagnes que baigne la mer Rouge. Sa sagesse et ses miracles lui attirèrent une foule de fidèles, et de leurs habitations groupées sur divers points se formèrent des *laures* ou réunions de cellules, dont

les pieux habitants se réunissaient le samedi et le dimanche pour assister ensemble au service divin. Ainsi commença à se former une véritable communauté de religieux, et ce fut alors, à ce qu'il paraît, qu'ils reçurent le nom de *moines*.

Mais, en 325, leur association devint encore plus étroite, leur vie commune plus complète. Ils se rassemblèrent sous le même toit et se firent *cénobites*. Ce fut le dernier degré, et assurément le plus parfait, de l'institut monastique. Le premier *couvent* s'éleva dans la haute Egypte, à Tabenna. Saint Pacôme, son fondateur, en érigea huit autres encore, et il leur donna une règle que saint Jérôme nous a transmise. Une soumission prompte et parfaite aux ordres du supérieur (*hégumène*, *archimandrite* ou *abbé*) était considérée comme le premier des devoirs. La prière et le travail manuel remplissaient la journée du moine : douze oraisons le jour, douze le soir et douze la nuit ; pour le travail, il consistait à faire des cordes, des paniers, des nattes, du papier. De vœux il n'était pas encore question ; mais déjà se pratiquait une sorte de noviciat. Un costume particulier distinguait les disciples de saint Pacôme. Répartis trois par trois dans les cellules, ils étaient rangés en vingt-quatre catégories, dont chacune portait le nom d'une des lettres de l'alphabet grec, en rapport secret avec les mœurs de ceux qui la composaient, les plus simples formant la classe des ι (*iota*), les plus difficiles celle des ξ (*xi*).

De l'Egypte, où, vers la fin du IVe siècle, on comptait déjà plus de soixante-seize mille moines, la vie cénobitique passa en Palestine et en Syrie, puis en Mésopotamie et en Perse. Eustathe, évêque de Sébaste, l'introduisit dans l'Arménie et la Paphlagonie ; saint Basile en fut le plus ardent propagateur dans la Cappadoce et le Pont, le plus fameux régulateur en Orient. Sous l'influence du haut patronage des évêques, il parut bientôt naturel de regarder les couvents comme une sorte de séminaires, et une loi de l'empereur Arcadius exhortait déjà les prélats à choisir au besoin leurs

prêtres parmi les moines. Ces moines n'étaient pourtant en général, chose remarquable, que des laïques ; le concile de Chalcédoine les considérait encore comme tels en 451. Mais on écouta d'autant plus volontiers Arcadius que les papes, et Sirice le premier (384-398), appuyèrent et renouvelèrent sa recommandation.

Ce fut en 341 que saint Athanase, réfugié en Italie, s'efforça d'éveiller le goût de la vie religieuse dans la capitale de l'Occident. Les païens y étaient encore assez nombreux, surtout dans les classes supérieures, et beaucoup de chrétiens, en conservant les mœurs faciles du paganisme, en avaient aussi gardé les préjugés. Les moines n'y furent donc dans le commencement qu'un objet de mépris et de colère. Lorsqu'en 384 Blesilla, jeune romaine, vint à succomber, disait-on, à l'excès des jeûnes et des macérations, le peuple criait : « Quand donc chassera-» t-on de la ville cette détestable race de moines? Pourquoi » ne les lapide-t-on pas ? Pourquoi ne les jette-t-on pas dans » la rivière ? » Mais l'empire toujours croissant de la foi, la faveur des princes et particulièrement de Théodose qui permit aux moines (392) de s'établir dans les villes dont ils étaient restés jusque alors éloignés, les prédications et l'exemple des plus illustres évêques qui, marchant sur les traces d'Eusèbe de Verceil, introduisirent en ce temps-là parmi leur clergé l'austérité de la vie monastique, toutes ces causes réunies triomphèrent des aversions et favorisèrent l'érection des couvents. Dès 360, saint Martin, évêque de Tours, avait fondé celui de *Ligugé*, près de Poitiers ; en 371 s'éleva par ses soins celui de *Marmoutiers*, voisin de Tours. Le moment était proche (410) où le grand maître de la vie religieuse en Occident, Cassien, devait instituer celui de *Saint-Victor* à Marseille, et saint Honorat celui de *Lérins*, le plus célèbre de tous. — Du reste les monastères latins, en Gaule surtout, prirent un caractère tout différent de celui des monastères grecs. Les uns et les autres étaient nés du besoin de la solitude et de la

contemplation; mais cette sorte de quiétisme, où se complut le monachisme oriental, était trop incompatible avec le génie du peuple Gaulois (1) pour se naturaliser dans ses monastères. Ces pieuses retraites s'ouvrirent bientôt pour recueillir les débris de la civilisation naufragée, et attirèrent à elles les élèves des écoles civiles impuissantes à les retenir par l'attrait de leur enseignement, trop empreint du vieil esprit, trop étranger à toutes les grandes questions morales, à tous les vrais intérêts de la vie. Formés dans les nouveaux foyers d'instruction à la pratique de toutes les vertus et à la discussion des principes d'une philosophie chrétienne et théologique, une foule d'hommes illustres en sortirent, dont la charité, le dévouement, la parole remplirent le monde de prodiges (2). Ainsi les moines, comme les prêtres, contribuèrent à la régénération de la société. « Le génie seul des uns et des autres est debout dans la décadence de l'empire. Ils ont l'air de fondateurs au milieu des ruines : c'est qu'en effet ils étaient les architectes de ce grand édifice religieux qui devait succéder à l'Empire romain (3). »

Tenacité du Paganisme dans la haute société. — Symptômes d'amollissement chez les Chrétiens, ses causes. — Nécessité des invasions. — Cependant le christianisme, on le sent, s'infiltrait difficilement dans le vieux monde païen entêté et blasé, qui ne voulait plus de ses anciens dieux et n'entendait qu'avec peine parler du nouveau. Il avait bien plus de prise sur les Barbares, peuples neufs et prêts à recevoir avec la simplicité et la joie de l'enfance les doctrines consolantes de l'Évangile. L'invasion devenait donc

(1) Gallia facunda, disait Juvenal. — Gallia viris semper fortibus et eloquentissimis abundavit, dit saint Jérôme (*advers. Vigilantium*).

(2) Tels sont saint Hilaire, évêque d'Arles, saint Loup, évêque de Troyes, Valérien, évêque de Cémèle, Vincent, auteur du célèbre *Commonitorium peregrini*, Salvien de Marseille, etc.

(3) M. Villemain, l'*Eloquence chrétienne au* IVe *siècle*, ad fin.

le vrai triomphe du christianisme. Et qu'on ne croie pas cette idée nouvelle : elle est contemporaine de l'invasion elle-même. Saint Augustin semble composer en faveur des Barbares son immense ouvrage de la *Cité de Dieu*, et saint Prosper d'Aquitaine, Salvien, prêtre de Marseille, font entrer leurs victoires dans le plan éternel que la Providence s'est tracée pour le gouvernement du monde. L'invasion était d'ailleurs, nous l'avons vu, une suite nécessaire de l'état politique de l'Empire ; par elle seule en effet le christianisme conquit l'univers, le Barbare qui domina l'ancienne société venant à la convertir par son exemple et ses lois à la croyance nouvelle, en attendant qu'elle le convertît à son tour à l'antique civilisation.

Toutefois peu de nations barbares arrivèrent tout d'abord à la pure lumière ; le plus grand nombre était arien et se fit persécuteur de la vérité : tels furent les Ostrogoths et les Visigoths, les Bourguignons, les Suèves, les Vandales et les Lombards. Peut-être la Providence, qu'on a si souvent et si justement invoquée dans ces temps malheureux, le voulut-elle ainsi pour retremper et épurer par la persécution la foi et les mœurs d'un grand nombre de chrétiens, que les douceurs traîtresses d'une longue paix et les faveurs toujours dangereuses du pouvoir, jointes à l'enivrement naturel du triomphe, commençaient à amollir et à détourner de la voie droite. Il faut entendre là dessus un pieux moraliste que nous connaissons déjà : « Aujourd'hui, dit Salvien au commencement du ve siècle, la religion est tellement affaiblie dans les cœurs que, si les pères offrent à Dieu quelques-uns de leurs enfants, ce sont précisément ceux qu'ils mettent au dernier rang dans leurs affections ; ils les jugent indignes d'hériter, parce qu'ils les ont trouvés dignes d'être consacrés au Seigneur..... Et qu'est-il besoin, disent-ils, de laisser à des fils qui sont dans l'état religieux la même part qu'aux autres? Ainsi la seule chose qui rabaisse les enfants aux yeux de leurs pères, c'est qu'ils

sont devenus précieux à Dieu (1).» En Afrique, c'était bien pis; « dès qu'il y paraissait dans les villes un homme en manteau, le visage pâle et la tête rase, le peuple ne pouvait le voir sans l'accabler d'injures et de malédictions (2).» En Espagne, dans le midi de la Gaule, il n'était sorte d'excès dont les cités ne fussent souillées. L'Orient n'était guères moins coupable. « Enfin, continue le moraliste chrétien, pour ne rien dire des autres péchés, parmi les hommes du siècle, à part un petit nombre, quel est aujourd'hui celui qui n'a pas constamment à la bouche le nom du Christ, afin d'appuyer ses parjures?.... Que dis-je? Il n'est crimes qu'on ne jure par le nom du Christ de mettre à exécution. Telle est la formule ordinaire : « Par le Christ, » je lui enlèverai son bien ; par le Christ, je le frapperai; » par le Christ, je le tuerai. » Il en résulte qu'après avoir juré par le nom du Christ, on se fait un point de religion de commettre les plus grands forfaits. Ne l'ai-je point éprouvé moi-même, il y a quelque temps? Je suppliais un homme riche et puissant d'épargner le modeste héritage d'un malheureux débiteur : « J'ai juré par le Christ, me répon- » dit-il en me lançant des regards terribles, de dépouiller » cet homme là. Voyez donc si je puis ou si je dois me » dispenser d'exécuter ce que j'ai promis d'accomplir au » nom même du Christ. » Moi alors, car que faire devant un prétexte si juste et si saint, ayant appris la raison d'un crime si religieux, je me retirai (3). » — On sait d'autre part le mot du préfet Pretextat au pape Damase : « Faites-moi évêque de Rome, et je me ferai chrétien. » Pretextat avait remarqué, comme Ammien Marcellin, que les chrétiens avaient de bonnes raisons pour se disputer, même à main armée, le siége épiscopal de Rome : « Les candidats préférés, dit l'historien, sont enrichis par les présents des

(1) Salvien, t. ii, p. 265 de l'édit. de MM. Grégoire et Colombet.
(2) *Id.*, l. viii, 4.
(3) *Id.*, l. iv, p. 236.

femmes; ils sont traînés sur des chars, portent des habits magnifiques, et surpassent dans leurs festins les profusions des tables royales. Les évêques de Rome, ajoute-t-il, seraient bien plus révérés, s'ils ressemblaient aux évêques de provinces, qui par leur sobriété, leur simplicité, leur modestie s'attirent l'estime et le respect des vrais adorateurs du Dieu éternel (1). » Grégoire de Naziauze parle cependant des chars dorés, des beaux chevaux, de la suite nombreuse de quelques prélats, et représente la foule s'écartant devant eux comme devant des bêtes féroces (2). Mais, pour tout dire en un mot, ces prélats appartenaient à l'Orient, et l'œil d'Ammien se scandalise à tort du spectacle d'une magnificence que devait commander le rang éminent d'évêque de la capitale du monde. Nous savons d'ailleurs l'emploi que faisaient les papes des richesses dont la piété des matrones romaines s'empressait de les combler. Si donc il s'est produit çà et là quelques abus, bornons-en sagement le reproche au petit nombre de ceux qui peuvent l'avoir encouru, et n'allons point, par une disposition trop familière à notre nature, envelopper dans un anathème général le corps entier des pasteurs de l'Eglise. Il n'est que trop certain que les siéges des provinces devinrent bientôt à leur tour l'objet de l'ambition. Saint Sidoine Apollinaire nous a laissé de curieux documents sur la manière dont on les briguait au ve siècle dans le pays le moins irréligieux de l'empire. A Châlons, trois compétiteurs se présentent. L'un, privé d'ailleurs de toute vertu, étale l'illustration d'une race antique; un autre, nouvel Apicius, se fait appuyer par les clameurs de bruyants parasites que lui a gagnés sa cuisine; le troisième s'est engagé secrètement à livrer, en cas de succès, les domaines de l'Eglise à l'avidité de ses partisans. Aucun des trois ne fut nommé, il est vrai; les évêques présents de Lyon

(1) Amm. Marc., l. xxvii, c. 3.
(2) Greg. Naz., *Orat.* xxxii, p. 526.

et d'Autun leur préférèrent un saint homme, nommé Jean, qui, loin de solliciter l'épiscopat, demeurait comme enveloppé dans sa modestie. A Bourges, les candidats étaient si nombreux que deux bancs n'auraient pu les contenir, et telle était leur impudence qu'ils ne rougissaient pas d'offrir de l'argent pour obtenir une dignité sainte. Nous avons vu comment saint Sidoine trompa leur attente (1). Ainsi en arrivait-il presque toujours alors. Mais l'ambition ne se lassait pas; on la trouvait à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. « Il y a des clercs, dit saint Jérôme, qui briguent la prêtrise ou le diaconat pour voir plus librement les femmes; ils se frisent, se chargent les doigts d'anneaux, marchent du bout du pied, plus semblables à de jeunes fiancés qu'à des clercs. D'autres ont pour unique occupation de savoir les noms et les demeures des femmes de qualité, et de s'enquérir de leurs inclinations. J'en décrirai un qui est maître en ce métier. Il se lève avec le soleil, l'ordre de ses visites est réglé; il cherche les chemins les plus courts, et ce vieillard importun entre presque dans les chambres où elles dorment. S'il voit un oreiller, une serviette ou quelque petit meuble à son gré, il le loue, il en admire la propreté, il le tâte, il se plaint de n'en avoir pas de semblable, et l'arrache plutôt qu'il ne l'obtient (2). » — C'est cet esprit de convoitise, nous l'avons déjà remarqué, que frappait Constance en 360, alors qu'il soumettait à l'impôt les domaines ecclésiastiques. C'est ce même esprit que, dix ans après, sur la demande apparemment du pape saint Damase, poursuivaient Valentinien et Valens, en défendant aux prêtres et aux religieux de fréquenter les maisons des veuves, des filles orphelines ou des vierges, et en leur retirant le droit d'en hériter à l'avenir. Pour quel autre motif Théodose-le-Grand lui-même défendit-il aux diaconesses de disposer

(1) Sid. Apoll., Epist. iv, 25; — vii, 9.

(2) S. Hieron., Ep. xxii, *ad Eustochium*, fille de sainte Paule.

par testament en faveur de l'Eglise, des clercs ou des pauvres (moines)? « Ah ! c'est vraiment une grande honte pour nous, s'écrie saint Jérôme : les prêtres des faux dieux, les bateleurs, les personnes les plus infâmes peuvent être légataires; les prêtres et les moines seuls ne sauraient l'être, une loi le leur interdit, et une loi qui n'est pas faite par des empereurs ennemis de notre religion, mais par des princes chrétiens. Cette loi même, je ne me plains pas qu'on l'ait faite, mais je me plains que nous l'ayons méritée ; elle fut inspirée par une sage prévoyance, et il faut encore reconnaître qu'elle n'est pas assez forte contre l'avarice : on se joue de ses défenses par de frauduleux fidei-commis (1). »

Le même saint n'a-t-il pas parlé, dans ses lettres, de l'hypocrisie de certains religieux, qui se dédommagent la nuit par des repas furtifs, des longs jeûnes qu'ils semblent s'imposer (2), et de l'orgueil de ceux qui, pour avoir jeûné quelque peu, et n'avoir vu personne, *se croient déjà des hommes de poids et laissent errer de toutes parts leur cœur et leur langue* (3)? Saint Augustin n'a-t-il pas peint l'astucieux ennemi des hommes dispersant partout des hypocrites sous des traits de religieux : « ils parcourent, dit-il, les provinces où personne ne les a envoyés, errant en tous sens, ne s'arrêtant, ne s'établissant nulle part. Les uns vendent çà et là des reliques de martyrs, si tant est que ce soient des martyrs ; les autres étalent leurs robes et leurs phylactères (4). »

Arrêtons-nous ici. — Il s'était donc avec le temps glissé plus d'un abus dans la société chrétienne, cela est incontestable, et les dernières années du beau siècle que nous venons d'étudier, témoignent d'un certain relâchement

(1) S. Hieron., *opera*, t. iv, p. 260.
(2) *Id.*, l. xviii *ad Eustochium*.
(3) *Id.*, l. xv *ad Marcum*; xcv *ad Rusticum*.
(4) S. Aug. *de opere monac.*, c. 28.

dans la vie religieuse. Nous en avons indiqué déjà quelques causes; mais la plus fatale de toutes sans contredit, c'est cette cruelle tyrannie du fisc, qui, en pesant toujours davantage sur la classe des propriétaires, les poussait à chercher contre l'oppression un refuge dans le sein de l'Eglise (1) ; c'est cette mollesse générale des citoyens, qui, pour échapper aux dangers et aux fatigues du service militaire, entraient dans les ordres ou revêtaient le manteau monacal. Dès 326, Constantin avait défendu d'élire prêtre un curial : « Il faut, disait-il, que les riches portent » les charges du siècle, et que les pauvres soient nourris » des biens des églises. » Valens, en 373, se plaignait au comte d'Orient que de certains hommes lâches et paresseux, désertant les devoirs de citoyens, cherchassent la solitude, et, sous prétexte de religion, se mêlassent aux congrégations des moines. Croit-on que les rangs de l'Eglise aient pu s'ouvrir sans péril à de tels hommes, et que sa discipline n'ait pu s'altérer sous l'influence des désordres qu'enfantaient des vocations si mal formées ? Croit-on qu'en se prolongeant, un tel état de choses n'eût pas fini, suivant toutes les probabilités humaines, par ruiner les fondements de la religion. Nous voilà donc encore une fois ramenés à la pensée que l'organisation sociale de l'empire réclamait impérieusement une réforme, et entraînés à conclure que les barbares étaient destinés à sauver du même coup la société civile et la société religieuse.

(1) Le *Code Théodosien* ne renferme pas moins de cent quatre-vingt-douze lois destinées à rappeler les curiales à l'accomplissement de leurs devoirs.

DEUXIEME PARTIE.

ÉTAT GÉOGRAPHIQUE, POLITIQUE, RELIGIEUX ET MORAL DE LA GERMANIE.

Les anciens avaient divisé les pays situés au delà du Rhin, du Danube, de la mer Noire, du Caucase et des monts Altaï, en trois grandes contrées, dont les migrations perpétuelles des habitants ne permettent point de déterminer les limites d'une manière précise. On est toutefois convenu de prendre le Volga pour la limite commune de la *Scythie* et de la *Sarmatie ou Slavonie*, de même que la Vistule pour celle des Sarmates et des *Germains*. Attachons-nous d'abord à ce dernier peuple dont les coups doivent renverser l'empire latin, et ébranler dans ses fondements celui de Byzance. Quelles en étaient les principales tribus, les institutions politiques et les mœurs, ce sont là des études qui importent extrêmement à la connaissance parfaite de tous les éléments de la vie sociale chez les nations modernes de l'Europe.

I. *Division géographique et ethnographique.*— Le temps n'était plus où la superbe domination des *Suèves* (*Schweifen*, rôder) s'étendait du Rhin à l'Oder. Si la plus puissante et la plus belliqueuse des nations germaines se plaisait toujours à entretenir sur sa frontière de l'Est de vastes déserts qui témoignassent de la terreur qu'inspirait son

nom (1), dès le règne d'Auguste elle avait dû reculer devant les Romains et se renfermer vers le Nord en deça de l'Elbe, tandis que, du côté du Sud, Maroboduus, pour échapper à la contagion des mœurs romaines, entraînait ses fiers *Marcomans*, loin du Haut-Rhin et du Danube supérieur, à la conquête du pays des Boïens (Bohême). Toutefois les Suèves avaient su se maintenir longtemps encore dans leur nouvelle position, et, au temps de Tacite, de jeunes Germains étrangers à leur ligue aimaient à se coiffer comme eux, c'est-à-dire à se tordre les cheveux et à les nouer sans art sur la tête, pour rendre hommage à la valeur de ce peuple ou laisser croire qu'ils en tiraient leur origine (2). Mais, au commencement du IIIe siècle, à la suite de révolutions intérieures dont le silence de l'histoire ne nous permet pas d'apprécier le caractère, nous trouvons tout à coup le nom des Suèves dépouillé de ce prestige qui les avait rendus autrefois si redoutables. Quelques débris encore de leur vaste confédération sont répandus épars dans la Germanie centrale ; mais ils sont sans force et sans influence ; les Romains les connaissent à peine. S'ils se mêlent aux grands mouvements qui se font autour d'eux, ce n'est plus comme peuples indépendants, c'est comme alliés des nations voisines au milieu desquelles ils marchent confondus et pour ainsi dire perdus à la conquête et à la ruine de l'Empire romain. A la confédération Suévique ont succédé de nouvelles confédérations de Germains jusqu'alors inconnus ou fort obscurs, qui vont désormais occuper la scène et fixer notre attention. Une autre Germanie s'est faite, qui semble bien mieux organisée que l'ancienne pour une attaque décisive ; aussi le moment approche où va se jouer le dernier acte de ce grand drame qui s'était ouvert, il y avait près de cinq siècles, par l'invasion et le massacre des Cimbres et

(1) On retrouve le même usage dans l'ancienne Illyrie.

(2) TACITE, *de moribus German.*, 38.

des Teutons. Voici quel était en 376 l'état des nouvelles ligues.

Celle des *Allemands* apparaît la première dans l'histoire vers l'an 214 et sous le règne de Caracalla. Ce prince, après avoir défait les Cennes, entra sur son territoire sous prétexte de la secourir contre un peuple avec lequel elle était alors en guerre ; puis, quand il eut rassemblé tous les jeunes gens de la nation comme pour les prendre à sa solde, il les fit impitoyablement massacrer par ses soldats. Après cette fameuse victoire il prit le surnom d'*Alemannicus*. On a prétendu que ces Allemands étaient des Helvètes qui avaient pris la place des Marcomans émigrés, et que les Germains les nommèrent ainsi pour marquer qu'ils étaient étrangers à leur race (*allein*, séparé, isolé, et *mann* homme). On a dit encore qu'ils étaient de purs Suèves, qui par fierté s'étaient donné le nom d'Allemands pour annoncer à leurs ennemis que parmi eux ils ne trouveraient que des hommes de cœur (*all*, tous et *mann*, hommes). La vérité n'est ni dans l'une ni dans l'autre opinion. Car, s'il est certain que ce fut au plus tôt sous Dioclétien et Maximien que les Allemands, franchissant les remparts qui protégeaient les *Champs décumates*, prirent possession de cette terre impériale que cultivaient les Helvètes et se mêlèrent naturellement à ces anciens sujets de l'Empire, il est encore plus assuré que longtemps avant leur établissement dans les Champs décumates, ils formaient déjà non un seul peuple, mais une véritable confédération de tribus sorties de différentes nations. C'est ce que témoigne clairement dans Agathias l'historien Asinius Quadratus, qui écrivit vers l'an 247 (1), et c'est aussi, suivant les modernes les plus érudits et les plus désintéressés, ce que veut dire leur nom en langue germanique (2).

(1) Agath., *Hist*, l. I *ad init.*

(2) *All-mann*, toute espèce d'hommes. L'explication que Luden a tout récemment tirée du vieux mot *allmeinde, almeinde, allmende*, communauté, revient absolument à celle-ci.

Les *Franks* se montrent ensuite sous ce nom vers l'an 240. Aurélien, simple tribun encore, venait d'en battre quelques-uns dans une rencontre ; sept cents avaient été tués, trois cents faits prisonniers ; comme il se disposait à marcher contre les Perses, ses soldats firent une chanson militaire dont voici le refrain que nous a consacré le biographe d'Aurélien :

Mille Francos, mille Sarmatas occidimus ;
Mille, mille, mille, mille Persas quærimus (1).

On a beaucoup discuté sur l'origine des Franks et sur la signification de leur nom. Sachons d'abord qu'ils formaient, ainsi que le prouve la carte de Peutinger, dressée dans les dernières années du IVe siècle, une confédération composée non-seulement des *Cauques*, des *Amsibares*, des *Chérusques* et des *Chamaves* que désigne spécialement cette carte (2), mais encore des *Bructères* et des *Cattes* dont Arbogast ravagea le territoire (3), des *Attuariens* et des *Saliens* que Julien combattit, et des *Sicambres* de Sidoine Apollinaire, de Claudien et de Fortunat. A l'exception des deux dernières, toutes ces tribus étaient connues du temps de Tacite qui nous en a peint à grands traits les différents caractères, non sans s'attacher et sans nous intéresser plus particulièrement à celui des *Cattes*. Les autres Germains savaient se battre ; ceux-ci faisaient la guerre. Robustes et d'une fierté sans égale, dès qu'ils étaient en âge de porter les armes, ils laissaient tous croître leur barbe et leurs cheveux jusqu'à ce qu'ils eussent fait tomber un ennemi sous leurs coups. Les plus valeureux portaient encore un anneau de fer et ne se rachetaient que par le sang ennemi de cette sorte d'esclavage. « Ils blanchissent quelquefois,

(1) *Hist. Aug. vit.* AUREL., c. 7.

(2) On y lit sous le titre *Francia* : « Chauci, Amsibarii, Cherusci, Chamavi, *qui et* FRANCI. »

(3) GRÉG. TURON., II, 9.

dit l'historien, dans cette image glorieuse de captivité qui fixe sur eux les regards de tous. A eux la gloire de donner les premiers sur le champ de bataille.... Sans demeure fixe pendant la paix, indifférents aux soins de la vie, sans souci de leur bien, prodigues de celui des autres, ils trouvent l'hospitalité partout où ils vont, et ne cessent point de professer une vertu si féroce, jusqu'à ce que l'épuisement du vieil âge les contraigne d'en modérer la rigueur (1). » Comme ils trouvent des imitateurs chez le reste des Germains, ne pourrait-on pas dire que la vie de ces *loups* (2) de la vieille Germanie fût le vrai principe de la confédération Franke. Ils purent devenir en peu de temps la terreur de leurs compatriotes, et leurs exploits contre les Romains leur attirer chaque jour de nombreux appuis. Ainsi leur ligue aura fini par s'étendre à presque tous les peuples qui avaient déjà fait partie de l'ancienne confédération des Suèves ; car Tacite nous apprend que les tribus guerrières d'Outre-Rhin avaient coutume de se choisir parmi les plus belliqueuses quelque utile patronage et de le mériter par une soumission volontaire et des présents solennels (3). Ainsi les Franks prirent pour symbole de leurs destinées errantes un essaim d'abeilles qui émigrent ; leurs chefs en parsemèrent leurs boucliers ; on en trouvera en grande quantité dans le tombeau de Childeric Ier. Plus tard, les abeilles se transformeront en fleurs de lis, et le nom de *franc* prendra successivement la signification moins rude de guerrier *déterminé* et d'homme *libre* (4). La table de Peutinger renferme la *Francia* entre le Rhin, le Mein et le

(1) Tacit., *ibid*, c. 30—31.

(2) *Warg, wrag, wrang, frank*, loup, brigand — Cf. les *Varanges* (aventuriers) du Bas-Empire.

(3) Tacit., *de morib. Germ.*, c. 15.

(4) Nous arrivons, comme on le voit, aux mêmes conclusions que M. Lehuerou, mais en partant d'un principe qui nous paraît bien mieux fondé que des étymologies et des fragments de lois, qu'on pourrait dire modernes relativement à la Germanie de Tacite.

Weser; mais Sidoine Apollinaire semble l'étendre du côté du Sud jusqu'au Necker, lorsqu'il nous montre les barbares cachés parmi les roseaux de ses bords. Vers l'Est, elle put atteindre la rive gauche de l'Albis (Elbe).

Au Nord-Est des Franks, sur les bords de l'Océan germanique sont campés les *Saxons*, les hommes à la courte épée (*Seax*). Ptolémée les nomma le premier, et il les place à l'entrée de la Chersonèse cimbrique; mais l'histoire ne les mentionne pas avant 286, alors que Maximien, le collègue de Dioclétien, donne à Carausius la mission de réprimer avec une flotte leurs effroyables pirateries. Ils étaient en quelque sorte un peuple frère des confédérés franks; car ils parlaient non-seulement la même langue, mais encore le même dialecte, et de plus Zosime leur associe les Cauques ou plutôt sans doute une partie de cette tribu. Cependant ces nations se montrent tout d'abord animées l'une contre l'autre d'une haine qui semble beaucoup plus ancienne que leur histoire. Après avoir chassé les Saliens de leurs premières demeures et poussé les Franks jusqu'aux frontières de l'empire, les Saxons avaient dû céder à leur tour à la valeur de ce peuple, appuyée des armes de l'empereur Julien. Ne pouvant plus dès lors envoyer directement leurs guerriers faire le pillage sur la terre romaine, dans leur impatiente ardeur ils prirent le parti de construire des barques, et sur ces frêles esquifs de tourner la *France* pour ravager les côtes de l'empire dont elle était voisine (1). Parmi les tribus dont se composait la confédération saxonne, on peut citer les *Angles*, les *Justes* et les *Varnes* ou *Verini*.

Tandis que ces trois grandes ligues allemande, franke et saxonne dominaient dans l'ouest de la Germanie, à l'Est s'élevait la puissance des *Goths* (Gètes ou Scythes), de toutes les tribus germaines assurément la plus considérable pour ce temps-là. Jadis ils avaient, à diverses

(1) Sozime, l. III.

reprises, envoyé des colonies dans la presqu'île Scandinave, et le souvenir traditionnel d'un ciel plus doux avait, au commencement de l'ère chrétienne, ramené dans l'Europe orientale, sous deux chefs différents, ces familles devenues nombreuses et partagées par les lieux qu'elles avaient habités, en Goths orientaux ou *Ostrogoths* (Greuthungs) et Goths occidentaux ou *Wisigoths* (Therwings) (1). Ceux-ci prenaient leur *juge* dans la race des *Balthes*, ceux-là dans la race des *Amales*, deux races célèbres dans les annales gothiques. En 376, les premiers obéissaient à *Hermanric*, les seconds à Athanaric. Mais tous reconnaissaient la supériorité d'Hermanric. Ce guerrier par sa valeur avait soumis tout le pays compris entre le Pont-Euxin et la mer Baltique, la Theiss et le Danaïs. Parmi les nombreuses nations rangées sous son sceptre se distinguaient les *Gépides* ou Goths *traîneurs*, ainsi nommés, dit-on, parce que le vaisseau qui les amenait de la Scandinavie, étant plus mauvais voilier que les autres, demeurait toujours en arrière de la flotte des émigrants ; les *Hérules*, autre tribu gothique, et la race *perfide et trompeuse* des *Vandales* (*Wandeln*, errer) de l'origine desquels nous parlerons ailleurs.

Disons seulement ici que, dès l'an 166, les Vandales s'étaient emparés de la Pannonie, et qu'ils y séjournèrent jusqu'à l'an 170, où Marc-Aurèle les en chassa; qu'après diverses alternatives de revers et de succès, quelques uns obtinrent de Probus certains cantons déserts de la Thrace, mais que leurs révoltes perpétuelles attirèrent sur eux la colère de ce prince, qui les extermina presque tous. A en croire Salvien, ils étaient pourtant les moins braves et les moins puissants des barbares : s'ils se rendirent maîtres, au ve siècle, des meilleures provinces de l'empire, c'est que la Providence

(1) Grotius, *in Proleg.*, observe d'après Jornandès qu'ils portaient déjà ces noms avant de quitter la Scandinavie, dont les uns avaient habité la partie voisine du Danemark, et les autres un peu plus à l'Orient.

a voulu convaincre le monde que c'était le Dieu seul des armées qui châtiait les Romains par le bras d'un ennemi si faible et si méprisable. — Au reste, il est hors de doute qu'il faut rapporter à la nation des Vandales la pacifique tribu des *Burgundes* (Bourguignons), qui vint de bonne heure s'établir dans les places fortes ou du moins sous la protection des forteresses élevées entre les Franks et les Allemands, et montra bientôt cette bonhomie qui est l'un des caractères actuels de la race germanique. Ils étaient presque tous gens de métiers, ouvriers en charpente ou en menuiserie, et, avant même leur établissement dans la Gaule, ils profitaient des intervalles de paix pour y venir gagner leur vie dans l'exercice de ces professions. Ils demeuraient ainsi étrangers à ce double orgueil du guerrier et du propriétaire oisif, qui nourrissait l'insolence des autres conquérants barbares.

Quelques auteurs veulent aussi dire que les *Longues barbes* (1) (Langobardi, Lombards) étaient des Vandales; mais leur opinion ne saurait se soutenir devant celle du lombard Paul diacre qui en fait des Goths, ou de Strabon et de Tacite qui paraissent en faire avec plus de raison une tribu de Suèves. Etablis d'abord sur l'Elbe inférieur, nous les verrons descendre, au temps d'Odoacre, dans le Rugiland ou pays des Rugiens, au nord du Danube et du Norique (Moravie actuelle). Ces Lombards ont toujours passé pour les plus féroces des Germains : *Longobardi, gens germana ferocitate ferocior*, dit Velleius. Paterculus. Ils affectaient même la férocité des bêtes sauvages. Dans leurs premières migrations en Germanie, ils avaient rencontré sur les côtes de la Baltique les *Asipittes*, et, pour les effrayer, ils s'étaient vantés d'avoir dans leur armée des hommes à tête de chien, qui faisaient la guerre sans se lasser, qui buvaient le sang humain, qui buvaient leur

(1) C'est Paul diacre (Paul Warnefried) lui-même qui interprète ainsi le nom de *Langbard*.

propre sang, quand ils ne pouvaient atteindre l'ennemi, tant ils avaient soif de sang.

II. *Religion.* — Telle était la Germanie vers la fin du IVe siècle; telles sont les principales nations germaines qui vont attaquer l'Empire. En apparaissant tout à coup au IIIe siècle avec une puissance redoutable, quelques unes d'entre elles n'ont pas seulement alors amené dans la Germanie de César et de Tacite un changement de noms et de peuples, elles ont encore contribué à en renouveler les idées et pour ainsi dire la civilisation. La Germanie primitive en était encore à l'adoration de la nature, et ses divinités n'étaient que des personnifications des principales forces du monde physique. Alors de sombres forêts, des sources bienfaisantes étaient des lieux consacrés, dont la possession ne s'acquérait parfois qu'au prix des plus sanglants combats. Alors aussi le feu recevait des Barbares des hommages dont une étrange coutume devait perpétuer le souvenir jusqu'à nos jours (1). Mais de tous les objets de leur culte le plus révéré, sans contredit, c'était *Hertha*, cette terre divine dont le sein avait nourri Tuiston (Teuton, Teutch), père des tribus germaines. « Dans une île de l'Océan (2), dit Tacite, est un bois consacré, et dans ce bois un char couvert dédié à la déesse. Le prêtre seul a le droit d'y toucher; il connaît le moment où la déesse est présente dans son sanctuaire; elle part traînée par des génisses, et il la suit avec tous les respects de la religion. Ce sont alors des jours d'allégresse; c'est une fête pour tous les lieux qu'elle daigne visiter et honorer de sa présence : les guerres sont suspendues; le fer est enfermé. Ce temps est le seul où les Germains connaissent, le seul où ils aiment la paix et le repos; il dure jusqu'à ce que, la déesse étant rassasiée du com-

(1) Celle des brandons ou feux de la Saint-Jean.

(2) L'île de Rugen.

merce des mortels, le même prêtre la rende à son temple (1). » Ainsi la religion, venant en aide à la politique, imposait déjà à l'ardeur belliqueuse des Barbares le frein d'une *trève de Dieu.*

Mais avec les Goths, frères de ces anciens *Massagètes* (Massa-Gétes ou Assa-Gètes), que les Chinois désignaient sous le nom d'*Ou-Sioun*, et que les écrivains du IVe siècle appellent *Alains* (2), la Germanie reçut une autre mythologie, un système plus spiritualiste et plus moral, celui des *Ases*, divinités mâles ou femelles au nombre de douze, dont plusieurs sont une expression des forces morales ou intellectuelles de l'humanité: ainsi *Braga,* le dieu de l'éloquence et de la poésie, ainsi *Snotra*, la foi conjugale, *Synia*, la déesse de la justice. Une seule divinité malfaisante habite le nouvel olympe, *Loki*, le dieu de la ruse et de la fraude. Ce système n'effaça pourtant pas tellement l'ancien qu'il n'en restât quelques traces ; à la lutte qui dut s'engager entre eux ont survécu, en revêtant un caractère plus élevé, trois puissances auxquelles la similitude des noms ou des attributs a fait trouver place parmi les nouvelles : *Wodan* ou *Odin* (Othin, Gott), qui n'est plus la voûte céleste, mais le dieu suprême qui réside dans le Ciel, et qui a pour épouse *Fréa*, la déesse de l'Amour, *Donar* ou *Thor*, le dieu du Tonnerre, *Saxnot* ou *Tyr*, le dieu de la Guerre, et *Jordh* (*Hertha*), la Terre.—Les braves étaient maintenant assurés de l'immortalité : il leur était promis un paradis, un *Walhalla*, où ils pourraient se tailler en pièces tout le jour, et venir s'asseoir au banquet nocturne. Il existait même pour eux sur la terre une cité des Ases, une *Asgard*, lieu de bonheur et de sainteté, patrie sacrée, d'où les races germaniques

(1) TACIT., *de moribus German.*, c. 40.

(2) Ammien Marcellin dit et répète en plusieurs endroits que les Alains n'étaient autres que les anciens Massagètes, l. XXIII, c. 5 ; — l. XXXI, c. 2.

avaient été bannies autrefois (1), et qu'elles étaient appelées à retrouver. Elles la cherchèrent par toute la terre, elles s'acharnèrent surtout contre l'empire, dont les richesses allumèrent d'autant plus leur convoitise qu'elles étaient placées sous la garde vigilante de nombreuses légions. Au milieu de leurs efforts pour vaincre le terrible dragon, ils trouvèrent la véritable cité de Dieu dans l'Evangile, et ils l'adoptèrent. Nous savons déjà qu'ils étaient la plupart chrétiens, quand ils pénétrèrent dans l'Empire.

III. *Organisation politique et militaire.* — L'organisation politique n'était pas la même chez tous ces peuples; les uns vivaient en liberté et prenaient leurs chefs de guerre parmi les plus vaillants, *duces ex virtute sumunt;* les autres étaient gouvernés par des *rois* ou *princes* (2), et les choisissaient dans de certaines familles privilégiées qui tiraient leur origine des dieux, *reges ex nobilitate.* Tacite remarque, non sans les flétrir avec énergie, que les *Sitones*, les derniers des Suèves du côté de l'Orient, obéissaient à une femme. Mais, dès l'origine, le gouvernement des Germains présentait en général, un assez heureux mélange de *monarchie*, d'*aristocratie* et de *démocratie.* — Le pouvoir des rois, loin d'être arbitraire, était limité, surtout en temps de guerre, où on leur substituait souvent

(1) Suivant la tradition, elle était située à l'est du Tanaïs, dans un pays où l'on trouvait l'or et le vin. Peut-être faut-il la chercher vers le Palus-Méotide, dans cette contrée que Strabon appelle l'*Asie* proprement dite, et où il place les *Aspurgitains* (Asburg, ville des Ases, Asiani, Ou-Sioun). L'émigration des Ases s'expliquerait alors fort bien par le succès des aigles romaines, que Pompée porta du Palus-Méotide à la mer Caspienne.

(2) Tacite applique indistinctement cette expression au président de la tribu, comme ici; aux chefs de guerre (*passim* et *spec.*, c. 13) et aux juges de canton (c. 12). C'est assez dire qu'il entend désigner par là la noblesse; il le témoigne assez clairement dans le passage suivant qu'on a trop négligé: « Insignis nobilitas aut magna patrum merita, *principis dignationem* etiam adolescentulis assignant (c. 3). » On y voit en même temps que c'était un titre héréditaire.

des généraux destinés à donner le bon exemple en combattant au premier rang. Au reste, ni rois, ni chefs n'avaient le droit de frapper un Germain ; aux prêtres seuls était réservé ce pouvoir ; encore fallait-il qu'ils frappassent au nom du dieu de la guerre. — L'aristocratie était représentée par les magistrats de la tribu et par les chefs de guerre sans office, dont la bravoure faisait tout le mérite, les nombreux compagnons l'unique honneur. « Et ce rôle de compagnon n'a rien dont on rougisse. Il a ses rangs, ses degrés ; le prince (1) en décide. Entre les compagnons, c'est à qui sera le premier auprès du prince ; entre les princes, à qui aura le plus de compagnons et les plus ardents ; c'est la dignité, c'est la puissance d'être toujours entouré d'une bande d'élite ; c'est un ornement dans la paix, un rempart dans la guerre. Celui qui se distingue par le nombre et la bravoure des siens, devient glorieux et renommé, non-seulement dans sa patrie, mais encore dans les cités voisines. On le recherche par des ambassades, on lui envoie des présents ; son nom seul fait le succès d'une guerre. Sur le champ de bataille, il est honteux au prince d'être surpassé en courage ; il est honteux à la bande de ne pas égaler le courage de son prince. A jamais infâme celui qui lui survit, qui revient sans lui du combat. Le défendre, le couvrir de son corps, rapporter à sa gloire ce qu'on fait soi-même de beau, voilà leur premier serment. Les princes combattent pour la victoire, les compagnons pour le prince. Si la cité qui les vit naître languit dans l'oisiveté d'une longue paix, ces chefs de la jeunesse vont chercher la guerre chez quelque peuple étranger : tant cette nation hait le repos ! D'ailleurs on s'illustre plus facilement dans les hasards, et l'on a besoin du règne de la force et des armes pour entretenir de nombreux compagnons. C'est au prince qu'ils demandent ce cheval de bataille, cette victorieuse et sanglante framée.

(1) Le chef de guerre.

Sa table abondante et grossière, voilà la solde. La guerre y fournit, et le pillage (1). » Plus tard ils auront des terres, des *bénéfices*. Malheur au chef qui n'aurait point assez d'ennemis pour entretenir cette ardeur, ou assez de bœufs et de bière pour la récompenser ! La jeunesse barbare se croirait en droit de l'abandonner sans façon, pour s'attacher à la fortune d'un autre chef plus populaire ou plus entreprenant. Ainsi se forment au sein même de la *tribu* autant de *bandes* qu'il s'y trouve de nobles guerriers assez influents pour se faire une clientèle. Ainsi s'explique, au temps de l'invasion, l'apparition simultanée des mêmes peuples sur les points les plus opposés et jusque dans les rangs de deux armées ennemies. Au reste « c'est un usage des tribus de donner à leurs princes (chefs de guerre ou autres) une certaine quantité de grains et de bétail : cet hommage volontaire, en faisant honneur aux grands, les aide à subsister et à soutenir dignement leur position éminente (2). » Il deviendra un jour pour le seigneur féodal le principe des *dîmes*, si onéreuses au peuple et si contraires à la liberté.

C'était sans doute de ces nobles guerriers, vieillis dans les expéditions, qu'était formé le conseil du roi ou de la tribu, qui jugeait les affaires ordinaires et discutait au préalable celles qui devaient être portées devant l'*assemblée générale* de la nation. C'était aussi parmi eux que cette même assemblée choisissait les *princes* chargés de remplir les fonctions de juges dans chaque canton.

—Elle était composée de tous les hommes libres, et, hors les cas imprévus, se tenait à des époques fixes, dans le temps de la nouvelle ou de la pleine lune, qu'ils estimaient le plus favorable aux affaires. « Seulement un des inconvénients de leur liberté, c'est qu'ils arrivent au rendez-vous l'un après l'autre, avec une lenteur qui témoigne de

(1) Tac. *de moribus German.*, c. 14.
(2) *Id.* *ibid.*, c. 15.

leur indépendance et qui souvent fait perdre deux ou trois jours. Quand ils sont en nombre suffisant, ils prennent séance tout armés. Les prêtres... font faire le silence, et le roi ou le prince de la tribu parle le premier. Les grands opinent à leur tour, et sont écoutés avec les égards que méritent leur âge, leur noblesse, leurs exploits, leur éloquence. On défère moins à l'autorité de la personne qu'à ses raisons. L'avis déplaît-il à la multitude, elle le rejette par un murmure. Est-il de son goût, chacun frappe son bouclier de sa framée : ce suffrage des armes est le signe le plus honorable de leur assentiment (1). » — Cette assemblée délibérait sur tous les grands intérêts de la tribu, sur la paix, sur la guerre, les alliances, les défections. Elle pouvait aussi connaître des crimes de trahison, de désertion, de lâcheté et d'immoralité, lesquels entraînaient tous la peine de mort. « On pend à des arbres les traîtres et les transfuges ; on étouffe les poltrons sous la claie dans un marais, dans un bourbier (2). » C'était en présence du peuple (*turba*) qu'avait encore lieu l'investiture des armes, institution vraiment germanique qui est appelée à un long avenir. « Les Germains, dit Tacite, ne font rien sans être armés ; mais l'usage veut que nul ne prenne les armes avant d'en avoir été reconnu capable par la tribu. Le jeune aspirant est introduit dans l'assemblée soit par un des chefs, soit par son père ou quelqu'un de ses proches, qui le décore solennement de la framée et du bouclier. C'est là leur robe virile ; c'est là leur entrée dans la vie. Jusque là ils avaient fait partie de la famille ; ils sont maintenant membres de l'Etat (3). » Enfin, nous l'avons déjà dit, il appartenait à l'assemblée générale de nommer à certains offices importants, comme celui de chef (*dux*) des guerriers de la tribu en temps de guerre, et aux magistratures de canton.

(1) Tac. *ibid.*, c. 11.
(2) *Id. ibid.*, c. 12.
(3) *Id. ibid.*, c. 13.

Organisation judiciaire. — Chacun des juges, ou des princes, comme dit l'historien, était assisté d'adjoints, de compagnons (*comites*), qui formaient son conseil et jugeaient conjointement avec lui. Ces assesseurs étaient au nombre de cent, et appartenaient à la classe des hommes libres. Ainsi les accusés étaient jugés par leurs pairs, et l'institution du jury se trouvait plus vieille que l'axiôme de l'ancienne monarchie : « Toute justice émane du roi seul. »

Le tribunal se tenait ordinairement sur une colline, sous de vieux chênes. L'accusation devait être prouvée par témoins et par serment; s'il arrivait que le juge ne se crût pas assez éclairé pour prononcer, c'était à la divinité elle-même qu'on en appelait, et l'on recourait alors à ces épreuves de l'eau, du feu ou du combat singulier (1) qui devinrent si populaires dans toute l'Europe féodale. Du reste la justice germaine, qui punissait si rigoureusement les crimes qu'elle estimait contraires à l'intérêt ou à l'honneur de la tribu, ne prenait pas un aussi vif souci du tort fait aux individus; elle laissait à l'offensé le droit de poursuivre la réparation ou la vengeance de son offense, et c'était pour tous ses proches un point d'honneur de le seconder et même au besoin de le remplacer dans cette poursuite. « Heureusement, dit Tacite, les haines ne sont point implacables (2). Le coupable peut se racheter du châtiment par une amende proportionnée, qui se paie soit en bestiaux, soit en chevaux, partie au profit du roi ou de la tribu [c'est ce qu'on appelle *fredum* ou prix de la paix que la société garantit à ses membres], partie à celui de la personne lésée ou de ses parents [c'est le *wehrgeld* ou la composition, compensation] (3). On compose même

(1) Voy. MICHELET, *Origines du droit français*, c. 7 : Epreuves, duel.

(2) TACITE, *ibid.*, c. 21.

(3) *Id. ibid.*, c. 12.

pour le meurtre moyennant une quantité de bétail, que la famille entière reçoit à titre de réparation. L'intérêt public veut qu'elle s'en contente, les haines privées étant d'autant plus dangereuses que les individus sont plus libres (1). » Si le meurtrier n'est point assez riche, sa famille, regardée en quelque sorte comme *solidaire de son crime* (2), doit l'aider à acquitter le wehrgeld ; les ressources sont-elles insuffisantes, il lui faut quitter le canton, il devient *wargus*. Mais aussi du jour où, selon la belle formule germanique, le wargus « a jeté la poussière sur tous ses parents, et lancé l'herbe par dessus son épaule, où s'appuyant sur son bâton, il a sauté la petite enceinte de son champ, alors qu'il laisse aller la plume au vent, qu'il délibère, comme Attila, s'il attaquera l'empire d'Orient ou celui d'Occident : à lui l'espoir, à lui le monde (3). » L'ancien droit, a dit un historien philosophe, n'est qu'un poème sérieux. Cet exemple-ci peut nous donner une idée de la jurisprudence germaine : elle était tout en action, tout en symboles ou formes mystérieuses propres à lui imprimer un caractère grave et religieux qui facilitât les transactions en les plaçant, pour ainsi dire, sous la sauvegarde de la divinité, alors qu'il n'existait aucune force publique pour en assurer le respect et le maintien.

IV. *Famille et Mœurs. — Division du territoire.* — « On sait que les Germains n'ont point de villes, et qu'ils ne sauraient même souffrir ce qui peut y ressembler. Les familles vivent isolées. Ils habitent épars ça et là, suivant leur convenance, près d'une source, aux bords d'une rivière ou sur la lisière d'un bois (4). » Ils ont cependant des bourgades (*vici*) ou réunions de cabanes ; mais « cha-

(1) Tacite, *ibid.*, c. 21.
(2) Voy. ci-dessous *Héritages*.
(3) Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 172.
(4) Tacit. *ibid.*, c. 16.

cun laisse autour de la sienne un espace libre » qu'il cultive, et la tient ainsi isolée. Un certain nombre de *vici* ou de bourgades formait le canton (*pagus*), comme l'ensemble des cantons constituait la peuplade ou la tribu (*civitas*). On conçoit que le nombre de ces cantons ait considérablement varié d'une peuplade à l'autre. Tacite dit que la tribu des Sennones en comptait jusqu'à cent ; mais c'était une des plus nombreuses de la Germanie.

Vie nomade. — Communauté et appropriation de la terre. — Le même historien nous assure, comme César, que la propriété individuelle était encore inconnue de son temps en Germanie. « Chaque communauté, dit-il, cultive tantôt un canton, tantôt un autre, en sorte que les champs sont successivement occupés par tous, à raison du nombre des cultivateurs, et proportionnellement au rang de ceux entre lesquels le partage est fait. La vaste étendue du sol facilite ces partages. Jamais ils n'ensemencent les mêmes champs deux années de suite, et ils ne demandent à la terre que du grain. » Sans doute, comme au temps de César, ils craignaient qu'on ne s'affectionnât trop à sa propriété, que l'ambition des grands ne voulût l'étendre aux dépens des petits, que l'esprit d'égalité n'en souffrît, et qu'après tout on n'en vînt à préférer au noble métier des armes les paisibles occupations de l'agriculture. Mais, s'il faut en croire le savant historien de nos primitives institutions, il est une raison beaucoup plus profonde de la *communauté des biens* en Germanie, c'est que la *communauté des femmes* y fut, à une certaine époque, admise entre tous les hommes qui habitaient sous le même toit. Ainsi vécurent, après que l'ignorance eut obscurci en eux le sens moral, les autres peuples de l'antiquité (1) ; ainsi vivaient les Bretons, suivant César (2), et les Scythes, au témoignage de Nicolas

(1) Hérodot. Melpom., c. 180 ; — Pompon. mela, I, 8 ; — Diod. sic., t. I, p. 165.
(2) Cæs. *Comment.* 5, 14.

de Damas (1) ; ainsi s'explique l'insistance avec laquelle les lois Barbares et l'Eglise prohibent chez les vainqueurs de l'Empire les unions illégitimes (2). Quand la promiscuité des sexes eut cédé au contact d'une civilisation plus éclairée, et que *la famille se fut fixée*, la terre, se fixant elle-même autour de la famille, passa à l'état de *propriété permanente*, et sa rotation annuelle fit place à son appropriation. Cette immense révolution s'accomplit du IIe siècle à la fin du Ve. Mais la terre était restée trop longtemps commune à tous les membres de la tribu, pour que la propriété ne demeurât pas longtemps exposée à toute sorte d'attentats. Le dogme lui-même de sa communauté primitive survivra longtemps en partie aux nécessités qui l'ont renversé. Louis-le-Débonnaire abrogera par une disposition formelle la prescription d'un an qui suffisait pour assurer au premier occupant la possession de la terre (3) ; et, jusqu'à la fin du IIe siècle, nous pourrons constater l'usage qui abandonnait au voyageur l'*herbe*, l'*eau* et le *bois* qu'il ne trouvait point enclos (4) : car ce n'est pas là, dit la loi des Ripuaires, une véritable propriété, ce n'est que du bois [et de l'herbe] (5). Aussi la terre, même à l'état de propriété, est-elle encore, chez les Germains, si vile et si dédaignée, qu'ils en abandonnent la culture à des mains

(1) *Prodrom. de la bibl. gr. de Coraï*, p. 271, 273.

(2) Ut nullus de crinosis incestum usam sibi societ conjugio... si quis uxorem patris acceperit, mortis periculum incurrat (*Decret. Childeb. reg.*, ann. 595). Et alias passim. — V. *etiam leg. Alamann.* t. XXXIX ; — *leg. Sal.* XIV, 12.

(3) .... Judicaverunt ut nullus villam alienam migrandi gratia per annos tenere vel possidere possit ; sed in quacumque die invasor illarum rerum interpellatus fuerit, aut easdem res quærenti reddat, aut eas, si potest, juxta legem se defendendo sibi vindicet (*Hludovici* I *capitul. legi Salicæ addita*, ann. 819, 9). V. *etiam pact. leg. Salic.* 48, *de migrantibus* 1-2.

(4) *Cartul. de Saint-Père de Chartres*, publié par M. Guérard, p. 172. C'est à ce principe de la communauté primitive que se rattache évidemment toute notre ancienne législation sur les terres vaines et vagues.

(5) Leg. Rip. t. LXXVI : .... quia non res possessa est, sed de ligno agitur.

serviles (1). « Vous auriez plus difficilement persuadé à ces fiers guerriers de labourer la terre, que de courir follement à l'ennemi. Ils aiment mieux conquérir la moisson de leur voisin que de récolter la leur, et c'est à leurs yeux mollesse et lâcheté de gagner à la sueur de son front ce qui peut l'être au prix du sang (2). »

Armes, manière de combattre. — La guerre, voilà leur unique pensée. Leurs armes sont fort diverses : ici des massues, des maillets, des marteaux, des angons à double crochet; là des frondes, des flèches armées d'os pointus, quelquefois des filets pour entraver les mouvements de l'ennemi, presque partout la framée, pique assez courte et très acérée dont ils se servent à leur gré de près ou de loin, et la formidable hache à deux tranchants qu'ils savent lancer avec une force irrésistible. Leurs boucliers faits d'osier et recouverts de peaux de bêtes, sont peints de diverses couleurs ; les *Aries*, tribu Lygienne, les noircissent et se noircissent eux-mêmes pour mieux glacer d'effroi leurs adversaires. Les étendards, qui, durant la paix, reposent au sein des bois sacrés, et qui doivent les conduire à l'attaque, à la victoire, représentent en traits grossiers les sauvages animaux de leurs forêts. — Les chefs, les nobles combattent à cheval, tout le reste à pied. « Leurs chevaux ne sont remarquables ni par la beauté, ni par la vitesse. On ne les dresse point aux évolutions ; ils ne savent que les pousser impétueusement en avant. L'infanterie vaut mieux en général ; aussi ont-ils soin d'en mêler à la cavalerie : ce sont des jeunes gens assez lestes, assez agiles pour suivre les mouvements des escadrons sur le champ de bataille, et qui se placent en combattants à la première ligne. Le nombre de ces hommes d'élite est fixé à cent

(1) *Vivre noblement*, c'est-à-dire sans travailler, est un axiôme qui a subsisté jusqu'en 1789. (Consultez sur ces matières : Lehuerou, *Institut. caroling.*)

(2) Tacite, *de morib. Germ.*, 14.

par canton, et ils en prennent le nom de *centenaires*, qui est devenu pour eux un titre honorable. On combat généralement dans un ordre cunéiforme (1) » ou triangulaire; autant de différents corps, autant de coins séparés. A la fameuse journée de Casilinum (554), Bucelin ne fit qu'un coin de tous ses barbares (2). Avant d'en venir aux mains avec l'ennemi, ils font entendre le *bardit*, chant religieux et guerrier d'où ils augurent quel succès aura la bataille. « Car ils tremblent ou font trembler, selon la manière dont ils l'ont entonné: ce sont moins des paroles que le bruyant concert de l'enthousiasme guerrier. On s'attache à le former des plus rudes accents, de sons rauques et brisés, en serrant le bouclier contre sa bouche, afin que la voix répercutée s'échappe plus forte et plus retentissante (3). » « C'est pour eux un acte non de lâcheté, mais de prudence de reculer pour retourner à la charge, un point d'honneur d'enlever leurs morts au plus fort de la mêlée, le comble de l'ignominie d'abandonner son bouclier (4). »

Intérieur. — Femmes. — En rentrant dans sa case, le guerrier (ce cera plus tard le châtelain) passe habituellement de l'activité la plus dévorante à la plus complète oisiveté. Manger, chasser ou dormir, voilà désormais toutes ses occupations. Il dort longuement et longuement festine. Ce n'est pas qu'il mange beaucoup: rien de si frugal que sa nourriture. On ne mange en Germanie que pour la faim; mais il s'en faut qu'on n'y boive que pour la soif. Et cette sorte d'excès ne déshonore point; mais elle est l'occasion d'une foule de querelles qu'il est bien difficile à des hommes toujours armés de ne pas souvent trancher

(1) Tac. *ibid.*, 6.
(2) V. *Hist. des Ostrogoths*, ad finem.
(3) Tac. *ibid.*, c. 3.
(4) *Id. ibid.*, c. 6.

avec le fer. Leurs festins d'ailleurs ne sont pas de simples parties de débauche. On y traite la plupart du temps de réconciliations, de mariages, de l'élection des princes, de la paix et de la guerre. C'est alors, pensent-ils, que l'âme, en s'ouvrant tout entière, se livre sans réserve aux impressions de la vérité, et qu'elle s'échauffe pour enfanter des projets grands et hardis. Le lendemain on opine de sang froid sur les avis proposés. Cela s'appelle délibérer lorsqu'on ne saurait feindre, et décider quand on ne peut tromper (1). Pendant ce temps, le guerrier laisse à sa femme le soin de sa maison et de ses biens. C'est elle qui cultive la terre. Tout-à-l'heure elle le suivait avec ses enfants sur le champ de bataille et l'exhortait à bien faire, toute prête à panser ses blessures, et, s'il succombait, à mourir avec lui pour éviter les horreurs de la captivité. On rapporte que par leurs cris et leurs prières, les femmes ont quelquefois ramené au combat des armées qui cédaient, et fixé la victoire incertaine. Les barbares semblent croire qu'elles ont quelque chose de divin et des lumières sur l'avenir. (2) « Dociles à leurs conseils, ils les regardent comme des oracles. Nous avons vu sous Vespasien, dit Tacite, une *Velleda* qui depuis longtemps passait dans l'esprit du plus grand nombre pour une divinité. Avant elle *Aurinia* et beaucoup d'autres reçurent les adorations des peuples; et ce n'était point chez eux flatterie, ils ne croyaient point en faire des déesses (3). » Aussi plus tard la femme sera-t-elle religieusement écoutée, quand elle fera entendre à *son seigneur*, à son époux le langage de la vérité évangélique. Du reste tout le secret de sa puissance est dans son entière soumission à son mari; celui-ci ne l'estime que comme la première et la plus dévouée de ses esclaves. C'est son bien, *sa propriété*: ne l'a-t-il pas ache-

(1) Tac. *ibid.*, c. 22.
(2) *Id. ibid.*, c. 7 et 8.
(3) *Id. ibid.*, c. 8.

tée, en envoyant au père et à la mère les présents accoutumés, des bœufs, un cheval tout harnaché, un bouclier avec la framée et la hache d'armes, mystérieux symboles qui apprennent à la jeune fiancée qu'elle doit partager les travaux et peut-être la mort de son maître, *sic vivendum, sic perendum* (1)? La loi salique ne détermine-t-elle pas le prix du rachat d'une veuve? Le Franc qui voudra l'épouser, sera tenu de l'acheter trois sols et un denier de l'héritier du défunt au pouvoir duquel elle sera passée comme partie de l'héritage (2). La loi des Ripuaires constitue même d'office une dot de cinquante sols à la femme qui n'en aurait pas reçu à l'époque de son mariage (3), et la loi des Wisigoths va jusqu'à déclarer qu'il ne peut exister de mariage légitime sans dot soldée ou convenue (4). Les dispositions du système pénal des Franks sont d'ailleurs loin de prouver qu'ils fussent disposés à traiter leurs compagnes avec respect; et un frank qui tuait sa femme par emportement ou dans la vue d'en épouser une autre, n'encourait point de plus grand châtiment que celui d'être privé pendant quelque temps du droit de porter ses armes. — D'un autre côté, « le mariage est fort respecté chez les Germains; c'est, dit Tacite, un des caractères distinctifs de la nation et celui qui mérite le plus nos éloges. Bien différents des autres barbares, ils n'épousent qu'une femme, et, si quelques nobles s'écartent de l'usage national, la passion n'y entre pour rien ; ils ne font que céder

(1) Le lendemain des noces, la jeune fiancée recevait de son mari le *morgengab* ou *présent du matin*, qui restait sa propriété.

(2) C'est ce qu'on appelle *Reipus* (Voy. *leg. Sal.*, tit. 47). « La veuve elle-même, tout en conservant la jouissance de sa dot jusqu'à la mort, était tenue de payer au père ou à la mère de son premier mari, et, à leur défaut, à son frère ou au fils de son frère, et même au fisc, en cas de prédécès de tous les ayants droit, une somme proportionnée à l'importance de la dot; et elle était censée acheter ainsi *la paix de la famille.* » (Lehuerou, *Instit. Carol.*, p. 35.)

(3) *Leg. Ripu.*, tit. 37, 1.

(4) *Leg. Wisig.*, l. III, t. 1, l. 9.

à l'empressement de plusieurs familles qui briguent leur alliance (1). » Le dévouement et la fidélité de ces humbles servantes, voilà ce qui a préparé la réhabilitation de la femme dans les temps modernes. Mais il se passera bien des années encore, avant que, le Christianisme aidant, un poète puisse dire : « Il faut tenir compte à toutes les femmes de ce que femme a été la mère de Dieu. »

Héritages. — Pour être passée du régime de la COMMUNAUTÉ sous celui de la *propriété*, la terre n'était pas encore devenue une *chose personnelle*, mais UN BIEN DE FAMILLE. Solidaires les uns des autres dans les principaux actes de la vie civile (2), tous les membres de la famille étaient *co-propriétaires* à des degrés différents, mais en réalité au même titre. Aussi « chez les Germains, dit Tacite, les testaments sont chose inconnue; » tous, *enfants* légitimes ou naturels (3) et *collatéraux*, prennent part à la succession : la loi des Lombards l'établit formellement, et les autres témoignent assez que c'est là l'esprit primitif des institutions germaniques (4). Ce n'est que plus tard, au temps de Luitprand, chez les Lombards, et de Chilpéric Ier, chez les Franks, que la propriété deviendra personnelle par l'exclusion des *collatéraux* au profit des héritiers directs (5). Toutefois les fils avaient généralement un droit de *priorité* snr les filles; à celles-ci la meilleure partie du mobilier, l'argent, les esclaves de la famille, les parures de leur

(1) TAC. *ibid.*, c. 18.

(2) Voy. au chapitre des *Résultats de la conquête* le paragraphe qui concerne les *justices seigneuriales*.

(3) La loi désignait ainsi les *fils nés d'une esclave ou d'une femme libre non dotée*.

(4) On consultera avec fruit sur cette question l'*Histoire des instit. Carol.* de Lehuerou, c. 4, 5, 6, 7 et 8.

(5) LEHUEROU, *ibid.*, p. 69. et sq. — C'est encore Luitprand qui introduisit les *testaments* chez les *Lombards;* chez les Burgundes, ce fut Gondebaud. La loi des *Angles* et des *Varins* témoigne que c'était chez ces peuples une concession nouvelle (*id. ibid.*, p. 56).

mère; à ceux-là les armes et la *terre* qu'ils partageront *également* (1). Et non seulement il y aura partage égal entre eux, mais quelquefois le dernier-né, c'est-à-dire le plus faible, recevra une part plus large. Lorsque les frères, dit la loi Gallique, ont partagé le bien de leur père, le plus jeune a la meilleure maison, les instruments de labourage, la chaudière de son père, son couteau et sa cognée. Ailleurs, c'est au plus brave que va le privilége. Ainsi, « chez les Teuctères, les chevaux sont compris avec les esclaves, l'habitation et les meubles, au nombre des choses qui se transmettent par voie de succession ; mais ce n'est point le fils aîné qui en hérite comme du reste, c'est le fils le plus valeureux, le plus intrépide à la guerre (2). » L'honneur de la maison ne saurait décheoir, il faut un bras vigourenx pour le soutenir. Nous touchons ici au principe du *droit de primogéniture*, qui n'est autre que le principe de capacité combiné avec celui de la représentation (3), les exigences de la hiérarchie féodale, et la crainte d'appauvrir la propriété par un fractionnement indéfini.

Esclaves. — On se tromperait fort si l'on pensait que ces esclaves qui font partie de la succession étaient attachés à la personne. « Il n'y a point en Germanie, comme chez nous, dit Tacite, d'esclaves dans la maison; la mère de famille et les enfants y tiennent lieu de domestiques. Les esclaves [prisonniers de guerre ou autres] ont chacun leur habitation et leur ménage. Figurons-nous des fermiers obligés de fournir aux propriétaires tant de grain, tant de bétail, tant de vêtements : c'est à quoi se réduit la servitude chez les Germains. Aussi les voit-on rarement battre leurs serfs..... S'ils en tuent quelqu'un, ce n'est

(1) *Id. ibid.*, c. 6.

(2) TACITE, *de moribus German.*, 38.

(3) C'est-à-dire, la substitution légale et exclusive de l'enfant à la propriété du père.

point par esprit de justice, pour faire un exemple, mais par emportement, comme ils tueraient un ennemi [comme il leur arrive quelquefois de tuer leur femme], à cela près que la mort du serf demeure impunie (1). » Mais si la servitude domestique n'existait point chez les Germains, on ne saurait leur en faire le moindre mérite, car il en est ainsi chez tous les Barbares. Montesquieu l'a dit : « Les peuples simples n'ont qu'un esclavage *réel*, parce que leurs femmes et leurs enfants font les travaux domestiques. Les peuples voluptueux ont un esclavage *personnel*, parce que le luxe demande le service des esclaves dans la maison (2). »

Hospitalité — Jeu. — Il ne faut pas davantage faire aux Germains une vertu de cette hospitalité que rehausse si fort l'historien latin. Pour eux sans doute, comme pour les Gaulois (3), c'était une habitude qui avait son principe dans la curiosité et le besoin d'émotions, qu'excitait naturellement en eux la vie monotone à laquelle les condamnait un odieux repos. Nous retrouverons cette habitude chez le châtelain féodal.

C'est ainsi qu'ils partageaient avec leurs voisins la passion des jeux de hasard. Ils s'acharnaient si follement au gain ou à la perte que, quand ils n'avaient plus rien, ils jouaient dans un dernier coup de dé leur personne et leur liberté. Celui qui perdait se constituait esclave et se laissait vendre sans murmurer : « Il faut, disait-il, tenir sa parole. » Delà notre mot : « Dettes de jeu sont sacrées. »

Tels sont les principaux traits du caractère germain. Ils sont presque tous empruntés à Tacite ; mais, à l'époque de

(1) Tacit., *ibid.*, c. 25. « Les affranchis, ajoute-t-il, ne sont guères plus considérés que les esclaves. Presque jamais ils ne jouent de rôle dans les familles et jamais dans l'État, à moins que le gouvernement ne soit monarchique. »

(2) Montesq. *Esprit des lois*, l. xv, c. 10.

(3) Cesar, *de bell. Gall*, l. iv, c. 5.

l'invasion, ils n'avaient pas encore subi d'altération essentielle. Les Barbares étaient toujours aussi belliqueux, aussi amoureux des entreprises hardies, la suite le prouvera surabondamment. — Salvien témoigne que leurs mœurs n'avaient rien perdu de leur pureté ; ils avaient su comprendre les avantages de la tactique militaire des Romains, mais leur corruption, ils l'avaient en horreur. Ils étaient d'ailleurs beaucoup plus justes qu'eux, et n'écrasaient point les vaincus d'impôts. Vainement Rome vantait son magnifique code de lois ; les provinces lui répondaient par un cri de souffrance, et appelaient de leurs vœux une rénovation dont les Barbares seuls pouvaient leur procurer le bienfait. — Enfin les Germains étaient presque tous chrétiens au moment où ils mirent le pied sur le sol de l'Eglise ; ariens, il est vrai, mais ariens fervents, tandis que, sous l'influence pernicieuse du dogmatisme et de l'immoralité, la foi tendait à s'affaiblir chez les catholiques impériaux, et qu'en dehors du catholicisme, la plus honteuse indifférence désolait l'empire. Ils avaient donc sur les Romains une triple supériorité guerrière, morale et religieuse. L'issue de la lutte qu'ils vont engager ne saurait être incertaine.

LIVRE PREMIER.

INVASIONS DES GERMAINS. — NAISSANCE DES ÉTATS MODERNES DE L'EUROPE OCCIDENTALE.

PREMIÈRE PARTIE.

PREMIÈRES INVASIONS — ÉTABLISSEMENTS ÉPHÉMÈRES.

CHAPITRE Ier.

DE L'ARRIVÉE DES HUNS A LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT 376—476.

---

§ Ier.

Invasions des Suèves, des Vandales, des Burgundes et des Wisigoths (376—423).

OCCIDENT.		ORIENT.	
HONORIUS,	395-423.	ARCADIUS,	395-408.
		THÉODOSE II OU LE JEUNE,	408-450.

Origine des Huns. — On convient généralement que les *Hioung-nou* des historiens chinois étaient les mêmes que les *Huns*, et que ceux-ci ne sont autres que les *Hongrois* modernes. Il faut bien en croire sur ce point la tradition constante et incontestable des *Magyars* (1)

(1) Prononcez *Madiars* : C'est le nom que se donnent les Hongrois.

et surtout des *Szekely* (Siculi) de la Transylvanie (1), qui viennent de trouver près de Korond, au cœur de leur pays, une partie du trésor d'Attila, qu'une croyance chez eux populaire assurait, depuis treize siècles, avoir été enfoui au pied d'une montagne (2). Or, quoi qu'on ait dit sur la foi d'écrivains plus empressés de flatter l'ambition des Czars que de les instruire, rien dans la constitution ou le caractère de la langue hongroise, rien dans la physionomie des Hongrois ne rattache ce peuple à la race Ouralo-Finnoise; tandis que leur parler plein d'image (3), leur taille élancée, leurs traits réguliers, leur activité tant soit peu turbulente et leur ardeur guerrière les relient « à ce groupe nombreux de peuples nomades que les historiens orientaux appellent indistinctement *Turcs*, c'est-à-dire émigrants, et qui errèrent longtemps dans l'Asie centrale: peuples qui furent refoulés par la race Mongolique, se jetèrent en partie sur l'Europe, en partie sur l'Asie occidentale, et dont les plus fameux sont aujourd'hui les Afghans, les Persans, les Tcherkesses et les Ottomans (4).» Il est certain que tous les mots de la langue des anciens *Hioung-nou*, conservés par les auteurs chinois, sont turcs; que les Perses étaient dans l'usage d'appeler Turcs les Huns

(1) Après la funeste journée du Nétad, en 453 (Voy. le § 2 de ce chapitre), une tribu de Huns, pour échapper à la vengeance des anciens sujets d'Attila, se réfugia dans les montagnes de la Transylvanie et s'y conserva pure de tout mélange. Les Sicules sont les descendants de ces guerriers; aussi disent-ils avec fierté : Les vrais Magyars, c'est nous; ceux du reste de la Transylvanie sont des Valaques (Romans), et ceux de la Hongrie des Allemands. — On peut voir sur l'origine des Hongrois un travail intéressant de M. de Gérando, qui a étudié la question au milieu même des Hongrois.

(2) Il se composait surtout de pièces d'or de Byzance. Les laboureurs qui l'ont découvert, il y a treize ans environ, se sont enrichis en le vendant en détail.

(3) Cf. Amm. Marc., l. xxxi, c. 2 : *flexiloqui et obscuri*, dit-il, leur langage est captieux et énigmatique.

(4) De Gérando, *Essai historique sur l'origine des Hongrois*, p. 134.

qui habitaient du côté du Nord-Est (1); que les Magyars actuels étaient ainsi nommés quand ils vinrent s'établir sur les bords du Danube au IXe siècle de notre ère, et que les écrivains de Constantinople donnèrent alors à la Hongrie le nom de Turquie (2). Les anciens, il est vrai, nous ont fait des Huns un affreux portrait, qui ne semble guère propre à confirmer une telle origine. Mais quelle description des Hongrois du Xe siècle les chroniques du Moyen-âge ne nous ont-elles pas transmise! Ce sont de part et d'autre des hommes de petite taille, aux yeux enfoncés et étincelants, au teint jaune et basané. Leur seul aspect épouvante, car leur visage, véritable amas d'os, est couvert de cicatrices et de difformités. A peine sont-ils nés que les pères leur tailladent les joues, afin d'empêcher la barbe de croître, et que les mères leur écrasent le nez, afin que le casque s'adapte mieux à leur tête, ou les mordent au visage pour les habituer à la douleur et les rendre terribles à voir. Elles les mordent, ajoutent les légendes allemandes, à l'aide d'une grosse dent semblable à une défense de sanglier, qui leur pend au côté gauche de la bouche. Ainsi nous apparaissent Huns et Hongrois sous la plume des anciens et des modernes. Mais on sait quelle magique influence la peur a de tous temps exercée sur les esprits. Sidoine Apollinaire, après en avoir consacré dans ses vers les monstrueuses créations, ne reconnait-il pas lui-même qu'à l'exception de la difformité de leur visage, qui, fut-elle réelle, leur venait plutôt, comme on le voit, de leurs habitudes que de la nature, les Huns étaient de beaux hommes, d'une taille bien prise et doués

(1) V. Theophylacte Simocatta (l. III, c. 6), qui vivait au temps de l'empereur Maurice.

(2) Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio*, n'appelle pas autrement que *Turcs* les ancêtres des Magyars ou Hongrois actuels. — Voy. dans l'édit. de Lebeau, annotée par M. de Saint-Martin, les excellentes remarques de ce savant, p. 6 et sq.; — t. II, p. 34, n. 7.

d'une vaste poitrine et de larges épaules (1)? Nous voilà certes bien loin des poteaux à peine dégrossis d'Ammien Marcellin, et de ce produit informe du commerce des diables avec les sorcières de la Scythie, dont parle sérieusement Jornandès.

Les *Huns* ou *Hioung-nou*, connus des Chinois plus de deux mille ans avant Jésus-Christ, occupaient anciennement une vaste étendue de pays arides et stériles au nord de la Chine. Divisés en hordes, qui avaient chacune son *véser* (visir), mais réunis sous les ordres d'un même souverain qui prenait le titre de *Tchhen-Yu Tangri-Koutou* (2), et non de Tanjou, comme on l'a répété jusqu'ici, ils ne cessaient de fatiguer de leurs incursions leurs riches voisins du midi. Ceux-ci, pour les arrêter, élevèrent, au IIIe siècle avant Jésus-Christ, cette fameuse muraille qui couvre près de quatre cents lieues de frontières. Mais, au commencement du siècle suivant, les Huns ayant porté leurs conquêtes de la Corée à la mer Caspienne, et assujetti vingt-six royaumes, soumirent les Chinois eux-mêmes à un tribut annuel d'argent, d'étoffes de soie et de jeunes filles. Toutefois le courage de l'empereur Vouti fit bientôt cesser une telle humiliation et suspendit les progrès des barbares, dont la puissance déjà fort ébranlée par plusieurs défaites, finit par succomber à la révolte des nations sujettes et à la discorde des tribus hunniques (93 avant Jésus-Christ). C'est alors, dit-on, que les Huns du midi, soutenus des Chinois, ayant contraint leurs frères du nord d'abandonner les demeures qu'ils occupaient, ceux-ci émigrèrent vers

(1) M. DE SAINT-MARTIN, *ibid.*, p. 68. — Cf. M. BEUDANT (*Voyage en Hongrie*, t. I, p. 61 et sq.) : L'enjouement des Hongrois, ajoute cet auteur, leur franchise et leur vivacité, joints à une certaine inconstance, donnent à leur caractère *la plus grande analogie avec le caractère français*.

(2) Le dernier de ces deux noms signifiait *fils du ciel ;* le sens de l'autre est inconnu : les deux caractères chinois dont il est formé avaient été mal lus par l'historien des Huns, et c'est d'ailleurs à tort que Deguignes avait donné au mot Tanjou une signification qui n'appartient qu'à celui de Tangri-Koutou. V. DE SAINT-MARTIN, *ibid.*, p. 75.

l'ouest, et vinrent s'établir, au commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne, près des sources du Jaïk (Oural). Mais il serait difficile de prouver solidement l'identité de ces hordes avec celles qui suivirent plus tard les étendards d'Attila. Car un géographe, qui vivait deux cents ans avant Jésus-Christ, Eratosthène, cité par Strabon, semble nommer les Huns, comme habitant les bords de la mer Caspienne; Denys-le-Périégète, dans les premières années de l'Empire. les a certainement connus, et il les range, avec d'autres peuples qui se suivent du nord au sud (1), sur la côte occidentale de cette mer; c'est aussi là que Ptolémée les place vers l'an 130 de Jésus-Christ.

Alains. — Quoiqu'il en soit, pendant les quatre premiers siècles de notre ère, une autre nation qui paraît s'être fixée de très bonne heure dans les plaines qui s'étendent du Tanaïs au Volga, avait au contraire étendu vers l'est et fait reconnaître sa domination jusqu'aux bouches de l'Indus. C'étaient les *Alains,* dont le nom servait encore, chez les géographes arabes du xe siècle, à désigner la mer qui sépare l'Arabie de la presqu'île de Guzarate. Ils différaient par les traits du visage et par la langue de tous les autres peuples de la haute Asie. Leur haute taille, leurs cheveux roux et leurs yeux bleus plus fiers que farouches, l'accord des Chinois et d'Ammien Marcellin dans cette description, le témoignage formel de Procope, la langue de leurs descendants aujourd'hui connus sous le non d'*Ossi* ou d'*Ossètes*, tout cela ne permet pas de douter que les Alains n'aient été une nation gothique (2). Leur façon de vivre ne différait pas beaucoup du reste de celle des Huns, et

(1) Dans l'ordre suivant : les Scythes, les Huns (οὖννοι), les Caspiens, les Albaniens.

(2) On a vu plus haut que les Chinois les nomment aussi *Ou-Sioun.* M. de Saint-Martin rapproche ingénieusement ce nom de celui des *Asiani* et des *Asi* de Strabon et de Ptolémée, qui rappelle naturellement les *Ases* si célèbres dans les auteurs du Nord.

ils ne le cédaient à ces redoutables guerriers ni pour la valeur, ni pour l'amour du pillage et de l'indépendance. Une épée plantée en terre, image du dieu des combats, tel était l'objet de leur culte. Ils aimaient à caparaçonner leurs chevaux de la peau des têtes de leurs ennemis tombés sous leurs coups, et ne concevaient pas de sort plus digne d'envie que de mourir sur le champ de bataille, plus digne de pitié que de mourir de vieillesse ou de maladie.

Les Visigoths dans l'Empire, 376. — Naturellement inquiets et passionnés pour les conquêtes, peut-être aussi jaloux de la grande puissance de ces voisins, les Huns passèrent tout à coup le Volga, suspendus à la queue de leurs chevaux, et se jetèrent sur les Alains. Ceux-ci ne purent résister et prirent le parti, les uns de s'enfoncer dans les montagnes de la Circassie, les autres de s'unir à leurs vainqueurs. Ce renfort de braves ne fut pas inutile à *Balamir* pour triompher des Goths alors réunis sous le sceptre d'*Hermanric*, descendant d'Amala. La valeur de ce prince lui avait soumis, comme nous l'avons déjà dit, tout le pays compris entre le Pont-Euxin et la mer Baltique, la Theiss et le Tanaïs, et le poids de cent dix années ne lui ôtait rien de sa force ni de son courage. Il ne vit pourtant pas sans effroi la lutte qui se préparait, et quand il eut senti sa monarchie céder au choc de celle des Huns, il se tua de désespoir. *Withimir*, son successeur, fut défait et tué, et ceux des *Ostrogoths* qui ne purent franchir le Borysthène assez promptement pour échapper à la cavalerie hunnique, vinrent grossir les rangs de l'armée victorieuse. Les *Wisigoths*, qui habitaient la rive droite du fleuve, s'étaient hâtés de fuir, puis, comme leur juge *Athanaric*, dont l'âme était inaccessible à la peur, voulait combattre, ils l'abandonnèrent pour suivre *Fritigern*, le digne successeur d'Alaric, se précipitèrent vers le Danube, et tendant les mains vers Valens, ils lui demandèrent un

asile dans la Thrace ou la Mésie, lui promettant d'embrasser en retour sa religion. Les esclaves que leurs pères avaient, au temps de Gallien, ramenés de l'Asie mineure et particulièrement de la Cappadoce, en avaient initié grand nombre aux mystères du christianisme, et le clergé Goth avait eu dans l'évêque Théophile son représentant au concile de Nicée. Des vierges et des ascètes avaient dès lors germé chez les Barbares, et la persécution d'Athanaric avait même, en 372, donné des martyrs à leur Eglise (1). Dans le péril extrême où ils se trouvaient présentement, ce fut le célèbre évêque *Ulphilas*, Cappadocien d'origine, qu'ils députèrent à Constantinople et qui parut les sauver. Ulphilas leur avait donné un nouvel alphabet, destiné à remplacer les caractères *runiques*, ces lettres *mystérieuses* dont l'usage était intimement lié à toutes les pratiques superstitieuses de l'idolâtrie (2). Il avait ensuite traduit la Bible en langue gothique, à l'exception des livres des Rois, trop pleins de récits guerriers pour un peuple naturellement belliqueux (3). Mais plus zélé chrétien que théologien profond, il ne vit dans l'arianisme qu'une question de mots, adopta l'hérésie pour sauver ses compatriotes, et souffrit que Valens travaillât plus tard à les y convertir.

(1) Socrat., 4, 53. — Epiphan. *hæres.*, 70. — *Boll. act. S. Sabæ gothi* 12 *april.*, p. 966 et sq. — Sozom., 5, 57.

(2) Voilà pourquoi les missionnaires chrétiens, regardant les *runes* comme indignes d'exprimer les vérités évangéliques, les proscrivirent en Allemagne, en Angleterre et dans le Nord. Ainsi, tout en encourageant l'étude de la langue et des lettres grecques en Arménie, pour paralyser l'influence anti-chrétienne de la langue et de la civilisation des Perses, le patriarche (391-428) saint Sahag crut devoir former un alphabet spécial pour l'arménien, afin de pouvoir traduire en cet idiome les Saintes-Ecritures. On sait que les premiers rois chrétiens de Hongrie reçurent de Rome les lettres qui devaient faire disparaître la vieille écriture magyare. —L'alphabet *Méso-gothique* d'Ulphilas se composait de vingt-cinq lettres, dont quinze empruntées à l'alphabet grec, huit à l'alphabet latin, et deux, le *th* et le *hw*, conservées probablement de l'ancien alphabet gothique, comme n'ayant d'équivalent dans aucun des deux autres.

(3) Philostorg. *apud Phot.*, 2, 5.

C'était la première condition que ce sectaire couronné avait mise au passage du Danube : il pensait sans doute attacher ainsi plus étroitement à l'Empire ses nouveaux défenseurs ; aussi, dans la joie que lui causait la victoire qu'il venait de remporter sur Ulphilas, se plaisait-il à proclamer ce prélat le *Moïse* de son temps. L'autre condition, c'était que les Goths livreraient leurs enfants et leurs armes, comme gage de leur soumission et de leur fidélité. Ils abandonnèrent sans regret leurs enfants, comme ils faisaient sans remords leur croyance religieuse ; mais ils ne pouvaient se résigner à se séparer de leurs armes ; la cupidité des officiers impériaux leur permit de les racheter par de riches tapis, des tissus précieux, des esclaves, des troupeaux et au prix même de l'honneur de leurs filles. Avec leurs épées, ils étaient assurés de posséder bientôt les filles et les trésors des Césars. « On vit [alors] par la permission de Dieu, dit un illustre écrivain, les Romains occupés nuit et jour à transporter dans l'Empire les destructeurs de l'Empire. Des commissaires désignés à cet effet essayèrent de compter les Barbares à leur passage d'une rive du Danube à l'autre ; mais ils furent obligés de renoncer au dénombrement. Ammien Marcellin, citant deux vers de Virgile, prétend qu'on aurait plutôt compté les sables que le vent du midi soulève sur les rivages de la Lybie. Une évaluation moins poétique porte l'émigration des Wisigoths à un million d'individus (4), dont deux cent mille guerriers environ. Valens les avait voulus tous, même ceux qui étaient attaqués de maladies mortelles, apparemment pour les faire revivre à la grâce arienne. Ils furent établis dans la Mésie et dans la Thrace, d'où ils communiquèrent ensuite le venin de l'hérésie aux Gépides, aux Ostrogoths, aux Vandales et aux Burgundes. On leur avait distribué les terres vacantes, et il leur était permis d'y vivre suivant leurs lois, sous la surveillance des officiers de l'empereur.

(1) *Etudes histor.* de CHATEAUBRIAND, 3e Discours.

378. — Mais les vexations de ces agents les eurent bientôt soulevés. Renforcés par des Ostrogoths assez heureux pour trouver libres un instant les passages du Danube, ils saccagèrent la Thrace, franchirent l'Hémus et s'avancèrent, conduits par Fritigern, jusque sous les murs d'Andrinople. Valens les attendait là avec de nombreuses légions. Les deux armées se choquèrent ainsi que des proues de vaisseaux, dit Ammien ; celle des Romains, écrasée par la cavalerie barbare, resta presque tout entière sur le champ de bataille. L'empereur blessé fut porté dans la chaumière d'un paysan ; les Goths survinrent ; trouvant cette maison barricadée et ignorant qui elle renfermait, ils l'incendièrent. Valens périt au milieu des flammes : « Il fut brûlé avec une pompe royale, dit Jornandès, par ceux qui lui avaient demandé la vraie foi, et qu'il avait trompés, en leur donnant le feu de la géhenne au lieu du feu de la charité. » Les vainqueurs reconnurent ensuite Constantinople, mais n'osant l'attaquer, ils se décidèrent à rentrer dans leurs quartiers, non sans avoir auparavant porté le ravage et la désolation dans toute l'Illyrie jusqu'aux alpes Juliennes.

Théodose, appelé par Valentinien à remplacer Valens, sut les intimider par sa valeur, et parvint, à force de prudence et grâce à la jalousie qui ne tarda pas à diviser les tribus gothiques après la mort du vaillant et sage Fritigern, à leur faire déposer les armes. Les Ostrogoths reçurent des terres dans la Phrygie et dans la Lydie, les Wisigoths s'engagèrent à cultiver celles de la Thrace qu'ils avaient ravagées et à garder les rives du Danube. Enfin plus de quarante mille Barbares furent admis dans les troupes impériales. Ainsi se termina heureusement cette grande guerre qui menaçait d'embraser l'Empire (382). Quand le frank Arbogaste, après avoir immolé Valentinien II à son ambition, eut revêtu de la pourpre l'ancien secrétaire de sa victime, le rhéteur Eugène (392), Alaric, à la tête des Goths, suivit Théodose dans son expédition contre ce tyran,

restaurateur du paganisme, et ne contribua pas peu à sa défaite (394).

Partage définitif de l'Empire (395). — Mais la mort de Théodose, qui arriva trois mois après (17 janvier 395), divisa pour toujours l'empire et décida l'invasion. L'union des deux grands peuples que la conquête avait soumis à la même administration, aurait pu seule retarder la ruine du nom Romain. Mais « les Italiens affectaient trop de mépriser les Grecs efféminés de Byzance, qui prétendaient imiter l'habillement et usurper la dignité de sénateurs romains; et les Grecs conservaient encore une partie de la haine dédaigneuse que leurs ancêtres policés avaient eue si longtemps pour les habitants grossiers de l'Occident. » Avec de telles dispositions, les sujets des nouveaux empereurs n'eurent pas de peine « à regarder chacun des deux empires comme absolument séparé ou même comme le rival de l'autre, à se réjouir mutuellement de leurs calamités et à traiter comme des alliés fidèles les Barbares qui envahissaient le territoire de leurs compatriotes (1). » Cet esprit d'antagonisme haineux s'accrut encore par la faiblesse des deux fils de Théodose et la rivalité de leurs ministres. *Arcadius*, déclaré Auguste dès la cinquième année du règne de son père, avait hérité de l'empire d'Orient; *Honorius*, associé au trône un an avant la mort de Théodose, avait reçu en partage l'empire d'Occident. Celui-ci était alors dans sa onzième année, et Arcadius dans sa dix-neuvième. Petit, mal fait, laid, noir et bête, Arcadius avait les yeux endormis comme un serpent, et le parler lent et traînant; l'autre, avec plus de grâces extérieures, n'était ni moins fainéant, ni moins incapable. Aussi tous deux ne gardèrent-ils de la souveraine puissance que le nom, et en abandonnèrent-ils l'exercice aux tuteurs que leur père avait eu soin de leur

(1) Gibbon. t. 1, c 29, p. 608, édit. Panthéon.

donner. L'Occident fut soumis au vandale *Stilicon*, l'Orient au gaulois *Rufin* (1), et la flatterie publique négligeant des princes inutiles pour n'encenser que les vrais monarques, poussa la témérité jusqu'à dire ouvertement à Stilicon que, s'il était heureux d'avoir l'Empereur pour gendre, l'Empereur était encore plus heureux de l'avoir pour beau-père (2).

Stilicon, il est vrai, fut le plus grand capitaine de son temps, et l'unique rempart de l'Etat contre les entreprises des Barbares. Les services de son père avaient commencé sa fortune, et sa valeur, ses qualités personnelles l'avaient élevée au plus haut point. Choisi pour époux de Serena, nièce de Théodose, le *demi-barbare* avait pu, du vivant même de ce prince, unir à Honorius sa fille Marie. Le cœur enflé de cette double alliance, il prétendait que son oncle lui avait laissé la tutelle d'Arcadius et d'Honorius, et ne supportait qu'avec impatience l'autorité dont Rufin jouissait en Orient.

Le Gaulois aussi ne devait qu'à la supériorité de ses talents les faveurs dont Théodose l'avait comblé. Mais il n'avait que les apparences de la vertu; il séduisit par là saint Ambroise, comme il avait séduit son maître. Après que celui-ci eut fermé les yeux, il montra bien que les *invectives* du poète n'étaient pas trop sanglantes, et qu'il était capable de tous les crimes. Avare et cruel, il vendit les charges, les honneurs, la justice, désola les provinces par ses concussions, ruina les familles par ses violences; ambitieux et perfide, il osa aspirer au titre de beau-père d'Arcadius; puis, quand l'eunuque Eutrope eut subitement renversé ses espérances par le mariage du prince avec Eudoxie, fille du frank Bauton, il déchaîna les barbares contre l'Empire, afin de pouvoir se faire empereur au mi-

(1) Rufin était d'Eause, dans la Novempopulanie.

(2) Principe tu felix genero : felicior ille
te socero.... (CLAUD. *de laud. Stilic.*, l. II, v. 77).

lieu du désordre. — Stilicon était d'ailleurs en ce temps-là occupé à fortifier toute la ligne du Rhin, et à recevoir les hommages des tribus guerrières voisines du fleuve. A son approche, les rois des Suèves et des Allemands s'étaient empressés de demander la paix et de donner leurs enfants en ôtage ; les Saxons avaient cessé leurs pirateries ; deux rois Franks à la blonde chevelure, Marcomir et Sunnon, gagnés peut-être par des présents, avaient fait leur soumission. Craignant les entreprises de Stilicon et les ténébreuses intrigues d'Eutrope, Rufin invita donc les Huns à se précipiter sur l'Asie, et livra l'Europe aux Goths. Ces derniers étaient commandés par Alaric.

Alaric. — Alaric (*All-Reich*, tout riche) était né dans l'île de Peucé, à l'embouchure du Danube, dont Claudien fait poétiquement le dieu paternel de ce chef. Il descendait de la noble race des *Balthi*, qui ne le cédait en illustration qu'à celle des *Amali*. Lui-même portait le surnom de *Balth*, qui, dans la langue des Goths, signifiait le *hardi* ou le *déterminé*. Tout jeune encore, il avait passé le Danube en 376 avec les Wisigoths ; il avait fait ses premières armes contre Valens, et après s'être signalé contre Théodose, il s'était attaché au service de ce vaillant prince. Dieu, qui le destinait à humilier l'orgueil romain et à venger la querelle du monde, se servit pour l'accomplissement de ses desseins de la querelle domestique du ministre d'Arcadius.

Les Wisigoths dans l'Europe orientale. — Première intervention de Stilicon ; opposition et mort de Rufin. — Secrètement excités par lui, les Wisigoths, sous le prétexte qu'Arcadius semblait mépriser leurs services, prirent les armes ; et, tandis que les Huns couraient l'Orient jusqu'aux environs d'Antioche, ils se répandirent de leur côté dans la Mésie, la Thrace et la Pannonie. Tout ce qui est entre la mer Adriatique et le Pont-Euxin fut saccagé. La ville

même de Constantinople un instant se trouva comme assiégée par ces insolents barbares. La consternation était générale. Arcadius, sans troupes comme sans conseil, tremblait au fond de son palais. Rufin seul, sous le costume national des Goths, se rendit dans leur camp et les détermina à se retirer. Ils prirent le chemin de la Grèce, où deux traîtres, le proconsul Antioque et le commandant des troupes Géronce, préposés à la garde des Thermopyles et de l'isthme de Corynthe, avaient reçu mission de leur ouvrir ces passages. — Cependant Stilicon, feignant de vouloir secourir l'Orient, s'était mis en campagne avec l'armée qui avait triomphé d'Eugène. Il atteignit les barbares en Thessalie, mais au bruit de sa marche ils s'étaient retranchés derrière leurs chariots de bagage qu'enceignait un double fossé, et ils s'obstinaient à refuser le combat. L'armée romaine brûlait de les forcer dans leurs lignes; les dispositions étaient déjà faites pour l'attaque, et les colonnes s'ébranlaient avec de grands cris, lorsqu'on aperçut des cavaliers qui accouraient à toute bride. C'était un ordre d'Arcadius qui enjoignait aux troupes de l'Orient de se détacher sur le champ de l'armée d Occident, et de revenir à Constantinople. Rufin, qui se défiait des intentions de Stilicon, avait dicté cet ordre à l'empereur. Les soldats orientaux refusaient d'obéir; Stilicon, outré de dépit, sut cependant les apaiser, et s'étant éloigné de l'ennemi, il les renvoya sous la conduite du goth Gaïnas : Gaïnas, il est vrai, était secrètement chargé de tuer Rufin. Celui-ci vint avec Arcadius au devant des troupes, et il semblait par les caresses qu'il leur adressait, les provoquer à le saluer empereur; l'empereur lui-même consentait, dit-on, à le prendre pour collègue. Mais, à un signal de Gaïnas, on l'entoure et on le massacre aux pieds d'Arcadius. On plante la tête au bout d'une pique, une pierre dans la bouche pour la tenir ouverte, et des soldats la portent triomphalement par les rues de Constantinople, avec une des mains de la victime, qu'ils présentent aux

passants, en disant: « Donnez à ce misérable qui n'en » eut jamais assez. » On ne gagna rien à la révolution (395, 27 novembre). Eutrope, qui l'avait favorisée, prit la place de Rufin, et sembla se donner pour tâche de le surpasser dans tous les genres de forfaits. Il avait bien choisi son confident et son ministre. C'était un ancien esclave espagnol, nommé Hosius, excellent cuisinier et fort méchant homme.

Deuxième intervention de Stilicon; opposition et mort d'Eutrope. — Pendant ce temps-là Alaric et ses Goths parcouraient la Grèce sans obstacle; ils passèrent l'hiver à ravager les campagnes, égorgeant les hommes, traînant en esclavage les femmes et les enfants. Les murailles de Thèbes la protégèrent; Athènes, moins heureuse, reçut les ennemis dans ses murs, et un barbare soupa dans le Prytanée avec les citoyens les plus distingués. L'antique patrie des lettres et de la philosophie n'était plus alors fameuse que par son miel (1). Dépouillée par les proconsuls des chefs-d'œuvre dont l'art avait autrefois orné l'Académie, le Lycée, le Portique, elle ressemblait à la *peau vide et sanglante d'une victime immolée en sacrifice* (2). Mais le malheur n'avait point abattu son orgueil; entêtée de ses fictions païennes, quand les Goths se furent retirés, elle publia que Minerve en son armure éclatante et l'ombre du bouillant Achille les avaient tellement frappés d'effroi, qu'ils s'étaient empressés d'offrir la paix. Alaric, au sortir de l'Attique, n'en détruisait pas moins à Eleusis le fameux temple de Cérès, dernier asile de l'idolâtrie et du fanatisme: le collége des prêtres fut dispersé; plusieurs moururent de douleur ou par l'épée des Barbares, entre autres ce Priscus d'Epire, autrefois si cher à Julien. Argos, Corynthe et Sparte virent leur gloire foulée aux pieds.

(1) Synes., *epist.* 135 *ad fratrem.*
(2) *Id.* *ibid.*

L'Orient ne songeait point à venger de tels outrages : le nouveau maître était trop occupé d'affermir son pouvoir à la cour. Stilicon voulut sauver l'Orient et l'honneur de l'Empire. Il débarque avec une armée sur les côtes de la Grèce, et enferme Alaric sur le mont *Pholoé* (1) : si ce n'est l'épée romaine, la faim et la soif encore plus terribles auront enfin raison de ces ravageurs. Certain de son triomphe, Stilicon s'abandonne à tous les plaisirs et relâche les liens de la discipline. Alaric attentif profite du désordre, s'échappe à la faveur de la nuit et des forêts, et gagne l'Epire qu'il dépouille. Il n'y fut pas poursuivi. Arcadius, à l'instigation d'Eutrope, protestait contre la violation du territoire de ses états ; bientôt déclarant Stilicon ennemi de l'Empire, il osa, pour contenir Alaric et s'en faire une arme contre l'Occident, traiter avec le chef des Goths et le nommer *maître de la milice* dans la préfecture d'Illyrie (397). Cette opposition d'Eutrope finit par le perdre, comme celle de Rufin avait perdu ce ministre. Impatient de servir sous un eunuque, Gaïnas, avec lequel Stilicon entretenait sans doute des relations secrètes, se révolta et exigea qu'Arcadius bannît de son palais le vil esclave. Arcadius hésitait ; l'impératrice Eudoxie, qu'il avait insultée, le décida. En un instant toute la grandeur imaginaire d'Eutrope s'évanouit, et ses adorateurs les plus empressés devinrent ses ennemis les plus acharnés. L'Eglise, dont il avait été le persécuteur, fut la seule en qui il trouva de la compassion et du secours. Il lui avait retiré le droit d'asile ; quand il courut tout tremblant et la tête couverte de poussière, lui demander protection, « elle lui ouvrit » son sein, dit saint Chrysostôme, elle l'admit au pied de » l'autel, elle le couvrit des mêmes voiles qui couvraient le » lieu sacré ; elle ne permit pas qu'on l'arrachât du sanc- » tuaire dont il embrassait les colonnes. » Banni dans l'île de Chypre, Eutrope fut ensuite ramené à Pantique (2) et

(1) En Arcadie, près des sources du Pénée.
(2) Lieu situé entre Chalcédoine et Nicomédie.

décapité (1er de l'an 400). Cet homme qui avait possédé plus de terre qu'on n'en saurait mesurer, obtint à peine ce qu'il en fallait pour couvrir son cadavre (1).

Sa chûte et sa mort ne firent qu'accroître l'ambition de Gaïnas. On crut la satisfaire en nommant le Barbare général des troupes de l'Empire : on ne fit que l'irriter. Il voulait surprendre Constantinople et se rendre maître d'Arcadius ; le complot s'exécuta mal ; les habitants avertis firent main basse sur les Goths, et n'épargnèrent aucun de ceux qui étaient dans la ville ; sept mille d'entre eux s'étaient réfugiés dans une église, on les brûla avec l'édifice. Gaïnas proscrit se retira au delà du Danube où il périt en combattant contre *Uldin* ou *Uldès*, roi des Huns, qui envoya courtoisement sa tête à l'empereur.

Les Wisigoths dans l'Europe occidentale. — Première invasion (402-403). — Deux ans après, l'Occident courait de bien plus grands périls encore. Alaric, que les siens, las de vivre dans l'oisiveté sous une domination étrangère, venaient de proclamer *roi*, s'était décidé à sortir de son repos, et à se jeter sur l'Italie, qui lui offrait une proie plus riche que le bassin désolé du Danube. Profitant de ce que les troupes romaines étaient occupées à délivrer la Rhétie de la présence de quelques tribus barbares, il franchit les Alpes en automne 402, et partout sur leur passage ses guerriers répandirent l'épouvante et la consternation. « Toutes les villes qu'ils prirent, ils les détruisirent, » laissant çà et là une tour, une porte ou quelque autre » vestige misérable de ce qui avait été. Ils tuaient tout ce » qu'ils rencontraient, vieillards et jeunes hommes, femmes » et enfants. L'Italie, un siècle plus tard, en était encore » dépeuplée. » Grand nombre de citoyens s'enfuirent en Corse, en Sardaigne, en Sicile ; la cour elle-même voulait se retirer en Gaule. Stilicon seul, au milieu de l'abatte-

(1) Asterii Amaseni orat. 4. — Chrys., t. iv, p. 481.

ment universel, se montra ferme et intrépide. Il fait réparer les murs de Rome, vole, au milieu de l'hiver, dans la Rhétie, et traite avec les barbares du voisinage, que la gloire de son nom détermine à suivre les aigles romaines. Déjà étaient accourues à son appel les cohortes qui défendaient les bords du Rhin, et la légion qui, aux extrémités de la Bretagne, était chargée de contenir les *Scots* (1). Lorsqu'il revint avec toutes ces troupes, Alaric avait passé l'Adda, le Pô, et poursuivi Honorius jusqu'au château d'Asti, où il le tenait assiégé. Au bruit de l'approche des Romains, les Goths levèrent leur camp et se retirèrent sur *Pollentia*. Ils y célébraient la fête de Pâques, confiant dans la foi religieuse de leurs ennemis, quand Stilicon les fit tout à coup attaquer par un général barbare et païen, nommé Saül. Surpris, ils plièrent d'abord, mais reprenant ensuite courage, ils firent essuyer aux Romains une grande perte (29 mars 403). Toutefois la femme et les enfants d'Alaric étaient demeurés prisonniers entre les mains de Stilicon. Alaric, pour les délivrer, consentit à évacuer ses conquêtes, et, sous l'œil vigilant de son adversaire, prit le chemin de la Pannonie. L'orgueil des deux capitaines, qui ne pouvaient supporter l'un son échec réel, l'autre un succès douteux, les mit une seconde fois aux prises près de *Vérone*. Alaric défait ne dut son salut qu'à l'indocile ardeur des Alains auxiliaires de l'Empire. Un instant, dans sa fuite, il parut hésiter et vouloir se jeter sur la Gaule : Stilicon, découvrant son dessein, le ramena impitoyablement vers l'Orient. Abandonné de ses soldats, que la faim et les maladies faisaient passer dans le camp des Romains, il gagna presque seul l'Illyrie, la rage dans le cœur et bien résolu de venger au plus tôt l'affront qu'avaient reçu ses armes.

(1) Venit et extremis legio prætenta Britannis,
Quæ Scoto dat frena truci...
(CLAUDIEN, *de bello Getico*, v. 416 et sq.)

Honorius alla pendant ce temps triompher à Rome. Mais le véritable triomphateur, ce fut « un moine qui portait un » nom voué à l'immortalité. Télémaque, sorti tout exprès » de sa solitude de l'Orient, était venu à Rome, sans auto- » rité que celle de son froc, pour accomplir ce que les lois » de Constantin n'avaient pu faire. Il se jette dans l'amphi- » théâtre au milieu des gladiateurs, et s'efforce de les séparer » avec ses mains pacifiques. Les spectateurs enivrés de l'es- » prit du meurtre le massacrèrent. Vrai martyr de l'huma- » nité, il racheta de son sang le sang répandu au spectacle » de la mort. De ce jour, *les combats des gladiateurs furent* » *définitivement abolis* (1). » Honorius se hâta ensuite de transférer sa résidence à Ravenne. La proximité des Barbares avait fait autrefois choisir au valeureux Maximien Hercule le séjour de Milan ; la même raison le fit abandonner au timide Honorius. Il aimait mieux une ville qui donnait, en cas de péril, la facilité de passer en Epire, une ville que protégeaient à l'est la mer et ses écueils, à l'ouest des marais, au nord d'autres marais et le fleuve Utis (*Montone*), au sud le fleuve Badésis (*Ronco*), et que ne pouvaient ainsi prendre ni flotte ni armée de terre.

Radagaise, 405. — Mais Dieu qui se rit de la prudence des hommes, et qui voulait avertir l'iniquité romaine en la faisant trembler, avait remis le glaive de sa justice aux mains d'un barbare payen, et allait frapper un nouveau coup plus terrible encore que les précédents, sans être décisif. Alaric s'était d'abord avancé jusqu'au delà du Pô; nous allons voir Radagaise pénétrer au cœur de la Toscane. Bientôt après Alaric viendra deux fois aux portes de Rome, humiliera cette cité orgueilleuse et en épuisera les richesses jusqu'à ce que, l'heure de la Providence étant venue, il entre triomphant dans ses murs, pour la saccager (2).

(1) *Etudes histor.* de Chateaubr., 4e Disc., 1re partie.
(2) Tillemont, *Hist. des emper.*, t. v, p. 538.

L'armée de Radagaise était composée de toute la jeunesse des nations barbares d'au-delà du Rhin et du Danube (1). Il menait aux batailles de deux à quatre cent mille guerriers, et il avait fait le serment de sacrifier Rome à ses dieux. Le bruit de ses pas, qui retentit jusqu'à Carthage (2), jeta dans la consternation l'antique rivale des Africains. Les païens seuls triomphaient et applaudissaient par avance à la chute d'une religion qui était, suivant eux, la ruine des états, le fléau de l'univers. Leur joie fut courte. Stilicon eut bientôt rassemblé à Pavie une trentaine de légions composées en grande partie de barbares; les Alains y étaient représentés; Uldin avait fourni des Huns, et Sarus deux ou trois cents Goths. L'inexpérience de Radagaise fit le reste. Occupé au siège de *Florence*, il ignorait encore la marche des ennemis, que les Huns taillaient en pièces un de ses quartiers. Il se retira en désordre et gagna les hauteurs de Fésules où on le tint étroitement enfermé : la faim, la soif, les maladies décimèrent son armée. Il voulut fuir, on le prit et il fut décapité à la vue des siens. Les Barbares découragés se rendirent. Ils étaient si nombreux qu'on les vendît par bandes comme des troupeaux, une pièce d'or par tête. Pour perpétuer cette campagne mémorable, le sénat romain éleva un arc de triomphe : ce fut le dernier.

Les Alains, les Vandales, les Suèves, les Burgundes et les Allemands envahissent la Gaule, 406-407. — Poussés peut-être par la faim, l'amour du pillage et la crainte du voisinage des Goths (3), d'autres barbares, les *Alains*, les *Vandales* et les *Suèves*, à qui le malheur de Radagaise pouvait avoir servi de leçon, allaient se jeter sur la Gaule,

(1) Zosim., l. v, c. 26.

(2) S. August., *Cité de Dieu*, l. v, c. 23.

(3) On ne saurait sans témérité donner comme une certitude un simple soupçon, et attribuer les mouvements de ces barbares à une trahison de Stilicon que rien ne prouve.

dont le Rhin était à peu près l'unique défense depuis la dernière invasion d'Alaric. Les *Vandales* (anciens *Windiles* ou *Wendes*), peuple d'origine slave, s'il faut en croire M. de Saint-Martin, mais depuis longtemps mêlé et inséparablement confondu avec les Germains et les Goths, étaient campés sous l'autorité de leurs rois, partie dans la Pannonie, partie dans la Bohême aux sources de l'Elbe. Ils ne se levèrent pas tous pour aller chercher d'autres climats, mais une partie d'entre eux resta dans le pays avec les *Hérules* et les *Ruges*, pour conserver aux émigrants leur héritage en cas d'infortune. Ils s'allièrent avec les *Alains*, dont les guerriers, dispersés par les Huns, erraient alors le long du Danube, toujours prêts à vendre indifféremment leurs services aux Barbares ou aux Romains, et les deux peuples entraînèrent avec eux les *Suèves*. Herménéric commandait ceux-ci ; Godigisèle les Vandales ; les Alains partagés en deux corps obéissaient les uns à Goar, qui devait s'associer aux Romains, les autres à Respendial. Grossis dans leur marche d'une multitude de volontaires Huns, Sarmates, Quades, Gépides, Turcilinges, Saxons, ils passèrent sur le ventre aux Franks ripwares, alliés de l'empire, non sans laisser beaucoup des leurs sur la place, Godigisèle entre autres, et franchirent le Rhin près de Mayence le dernier jour de l'an 406. Les *Allemands* et Gondicaire avec ses *Burgundes* devaient bientôt suivre leur exemple. En un instant la désolation se fut répandue d'une extrémité de la Gaule à l'autre. « Mayence, cette ville au-
» trefois si fameuse, dit saint Jérôme, a été prise et rui-
» née, et plusieurs milliers de personnes ont été égorgés
» au pied des autels. Worms a été détruite après un long
» siége. Reims, cette cité si puissante, Amiens, Arras,
» Calais (Morini), qui est à l'extrémité du monde, Tour-
» nai, Spire, Strasbourg (Argentoratum), de villes ro-
» maines sont devenues villes germaines. Dans l'Aquitaine,
» dans la Novempopulanie, dans la Lyonnaise, dans la
» Narbonnaise, tout est ravagé, à l'exception de quelques

» villes que l'épée des ennemis presse au dehors, et que » la faim tourmente au dedans (1). » « Quand l'Océan » aurait inondé les Gaules, ajoute un poète chrétien, » témoin et victime de ces maux, il n'y aurait point causé » de si horribles dégâts que cette guerre. Si l'on a détruit » nos vignes et nos oliviers, si nos maisons de campagne » ont été ruinées par le feu ou par l'eau, et si, ce qui » est encore plus triste à voir, le peu qui en reste de- » meure désert et abandonné, tout cela n'est que la moin- » dre partie de nos maux. Mais, hélas! depuis dix ans, » les Goths et les Vandales font de nous une horrible bou- » cherie. Les châteaux bâtis sur les rochers, les bour- » gades situées sur les plus hautes montagnes, les villes » environnées de rivières, n'ont pu garantir les habitants » de la fureur de ces barbares, et l'on a été partout » exposé aux dernières extrémités....., sans que la tem- » pête distinguât les bons des méchants, les innocents des » coupables (2). » « Personne au reste, tant les désordres » et les crimes des peuples les avaient abrutis, ne cher- » chait les moyens d'échapper à la mort. Tout était dans » une inaction, une lâcheté, une paresse, une négligence » inconcevable, et on ne songeait qu'à boire, à manger » et à dormir (3). »

Révolte de Constantin, 407. — *Les Alains, les Vandales et les Suèves passent en Espagne*, 408. — Le remède au mal, un autre mal lui-même, vint de la grande Bretagne. Les milices de ce diocèse n'avaient pas plus tôt appris l'invasion de la Gaule qu'elles s'étaient fait un prétexte de leur isolement pour donner un empereur à l'Occident. C'était un simple soldat sans renommée; mais il s'appelait Constantin, et ce nom de bon augure avait semblé aux

(1) Hieronymi *epist.* 91 *ad Ageruchiam.*
(2) Prosp., *de Provid. div.*, trad. de Tillemont, p. 549.
(3) Salvien, l. vi, *ibid.*, p. 548.

légions romaines un titre suffisant à l'empire. Constantin passa le détroit, s'annonçant comme le vengeur des Gaules, défit les Barbares dans le pays des Nerviens (le Hainaut), contraignit les troupes de Stilicon, victorieuses d'un de ses généraux, de repasser précipitamment les Alpes, et vint s'établir à Arles (407). Constant, son fils, d'abord moine, puis César et Auguste, en conquérant l'Espagne, décida Honorius à tolérer plutôt qu'à reconnaître l'usurpateur; mais celui-ci eut le tort de retirer la garde des Pyrénées aux fidèles et braves paysans jusqu'alors chargés de les défendre, pour la confier aux Barbares expéditionnaires que commandait un certain Gérontius (408). Les désordres inséparables de la guerre avaient réveillé chez eux l'instinct du pillage. Trouvant l'Espagne bonne à garder, ils appelèrent les Suèves, les Vandales et les Alains qui erraient dans la Gaule méridionale. « L'irruption de ces » peuples fut suivie des plus affreuses calamités. Ils pil- » laient et massacraient indifféremment les Romains et les » Espagnols, et ravageaient avec la même fureur les villes » et les campagnes. La famine réduisit les malheureux ha- » bitants à se nourrir de chair humaine; et les animaux » sauvages, qui se multipliaient sans obstacle, rendus plus » âpres à la curée par l'habitude du sang et par la faim, » poursuivirent les hommes pour les dévorer. La peste vint » bientôt mettre le comble à la désolation. [Il y eut des » villes entières où elle ne laissa pas un seul fidèle, et plu- » sieurs évêques purent quitter leurs églises devenues dé- » sertes]. Enfin les Barbares rassassiés de meurtres et de » brigandages, et atteints eux-mêmes de la maladie conta- » gieuse dont ils étaient la funeste cause, se renfermèrent » dans le pays qu'ils avaient dépeuplé, [et en jetèrent au » sort les provinces]. Les *Suèves* avec une partie des Van- » dales s'établirent dans l'ancienne Galice... Les *Alains* se » répandirent dans la Carthaginoise et la Lusitanie, depuis » la Méditerranée jusqu'à l'Océan atlantique. Les Silinges, » l'autre portion des Vandales, s'emparèrent du territoire

» fertile de la Bétique (1),» qui prit bientôt de ses nouveaux maîtres le nom de *Vandalous*, étendu plus tard par les Arabes à toute l'Espagne avec une légère modification (Andalous, Andalousie), (409). Les Romains ne conservèrent que le pays compris entre la côte de la Tarraconaise et les sources de l'Ebre, du Tage et du Duero. Ainsi près des trois quarts de la vieille Ibérie furent perdus sans retour pour l'Empire d'occident.

Dans le même temps, la *Grande-Bretagne*, désolée par les Pictes et les Scots depuis la retraite des légions romaines, qui avaient suivi Constantin, se détachait de Rome dont elle se voyait abandonnée; les peuples de l'*Armorique*, c'est-à-dire des côtes comprises entre la Seine et la Loire, imitaient l'exemple des Bretons; et Honorius, impuissant à les protéger, encourageait les uns et les autres à se défendre eux-mêmes.

Mort de Stilicon. — Deuxième invasion d'Alaric; premier siége de Rome (408).— Le pauvre empereur, depuis un an environ, était assez occupé de son côté par les Wisigoths. Stilicon, toujours jaloux d'étendre sur l'Orient son autorité, s'était entendu avec Alaric pour dépouiller Byzance de l'*Illyrie orientale*, et lui avait fait donner par Honorius le titre de commandant des armées romaines dans l'Illyrie occidentale, avec la promesse d'une grande somme d'argent pour son expédition. Le moment de l'attaque était propice : Arcadius venait de mourir (Mai 408), et laissait un fils du nom de *Théodose*, qui était à peine âgé de huit ans (2). Mais la révolte de Constantin avait dû retarder l'exécution de ce projet, et las d'attendre en Epire le signal de Stilicon, Alaric s'était décidé à venir dans le Norique réclamer une indemnité. Il demandait quatre mille livres

(1) Mariana, *de rebus Hispanicis*, l. v, c. 1.

(2) Pulchérie, qui devait diriger ce prince à partir de 414, n'avait alors que neuf ans. Un sage ministre, Anthemius, gouverna l'Orient jusque-là.

pesant d'or, et paraissait compter sur l'*amitié* de Slilicon pour les obtenir du sénat. Elle ne lui manqua pas en cette occasion. Mais les envieux en firent un crime au ministre; on lui reprochait de préférer aux Romains les Barbares, et de conspirer avec eux contre l'Etat. Un homme qui, sous le masque de la dévotion, cachait une ambition profonde et qui devait à Stilicon toute sa fortune, Olympius se fit auprès de l'empereur l'interprète des soupçons du parti romain. Ce parti était aussi celui de la religion ; car le fils de Stilicon, Eucher, qui était payen, inspirait de justes craintes à ceux qui considéraient la grande puissance de son père. Ces craintes ont bien pu égarer les écrivains religieux dans leur jugement sur la conduite du ministre d'Honorius, et la leur faire prendre pour celle d'un traître. Que Stilicon ait ménagé les ennemis de l'Etat pour s'en faire au besoin un appui, c'est ce que montrent assez les grandes sommes d'argent par lesquelles il ne craignit point d'acheter leur retraite et leur repos. Mais le courage qu'il déploya contre eux dans la nécessité, semble réfuter victorieusement ceux qui l'accusent de les avoir déchaînés contre l'empire, pour élever son fils sur le trône à la faveur d'un bouleversement général. On a dit au reste avec raison qu'en ne lui laissant pas le moyen de se justifier, Honorius lui a donné le droit de passer pour innocent. Ce fut un camp *romain,* réuni à Pavie, qui, secrètement travaillé par Olympius, donna le signal de la révolte en massacrant tous les amis de Stilicon sous les yeux mêmes de l'empereur. Celui-ci, qui commençait d'ailleurs à se défier de son beau-père, s'effraya et s'empressa d'envoyer à Ravenne deux ordres, l'un pour arrêter, l'autre pour tuer le sauveur de l'Empire, déclaré ennemi public. A la nouvelle du premier, Stilicon s'était réfugié dans une église ; mais on lui jure qu'il n'a rien à craindre pour ses jours ; il se livre, et à peine est-il entre les mains des gardes, qu'on leur présente le second ordre. Stilicon eut la tête tranchée le 23 Août 408. Un

certain Héraclien l'exécuta de sa propre main, et reçut en récompense le titre de comte d'Afrique. Eucher fut tué à Rome presque au même moment ; Thermancie, deuxième sœur d'Eucher et deuxième femme d'Honorius, fut répudiée.

Olympius hérita de la faveur dont avait joui Stilicon. Mais on vit tout aussitôt qu'il n'avait point hérité de ses talents. Son premier soin fut de donner aux évêques le pouvoir de juger sans appel les procès qui leur seraient déférés, et de décréter les plus grandes peines contre les païens et les hérétiques qui oseraient contredire les dogmes ou troubler l'exercice de la religion catholique: il est vrai qu'il se commettait alors en Afrique de grandes violences contre l'Eglise. En même temps Olympius refusait à Alaric l'argent voté par le sénat, et souffrait que la haine des milices romaines poursuivît par le fer et la spoliation les Barbares auxiliaires. Trente mille d'entre eux se retirèrent dans le camp des Wisigoths, et appelèrent sur l'Italie la vengeance du Balth. Elle ne se fit point attendre.

Alaric cette fois marcha droit sur Rome. Un pieux solitaire seul tenta de l'arrêter, en l'avertissant que le ciel venge les malheurs de la terre. « Mon père, dit le barbare, » ce n'est pas ma volonté qui me conduit; j entends sans » cesse à mes oreilles une voix qui me crie: Marche et va » saccager Rome. » Dès qu'il parut sous les murs de la ville, le sénat, sous prétexte qu'elle était d'intelligence avec l'ennemi, fit étrangler Serena, la nièce chérie du grand Théodose, la veuve de Stilicon, la belle-mère de l'empereur, et crut avoir amplement pourvu à sa sûreté par le meurtre d'une femme innocente. Cependant le siége eut bientôt réduit les habitants à la dernière extrémité. Contraint de fléchir et de demander grâce à un barbare, l'orgueil romain se révoltait encore : « Il importe que vous soyez gé- » néreux, dirent les députés du sénat à Alaric, il vous » faudrait combattre une multitude de guerriers exercés » aux armes et animés par le désespoir.» — « Tant mieux, » répondit le Goth avec un grand éclat de rire, plus l'herbe

» est épaisse, mieux elle se fauche. » Il voulut bien néanmoins se contenter d'exiger tout l'or, tout l'argent, tous les ameublements de prix, tous les esclaves d'origine barbare. « O roi, s'écrièrent alors les députés d'un ton suppliant, » que comptez-vous donc laisser aux Romains? » — « La » vie, » répliqua le fier vainqueur. Désespéré, le sénat s'attache alors à l'espoir d'une délivrance miraculeuse, et, sur la recommandation du préfet Pompéien, accueille l'offre que des magiciens toscans lui faisaient d'écraser l'ennemi sous les foudres célestes. Les avisés charlatans ne mettaient au succès qu'une condition. Il fallait, disaient-ils, rappeler les anciennes cérémonies et faire des sacrifices publics au nom du sénat et du peuple. Le sénat, qui voulait avant tout se sauver, monta au Capitole, purifia les places, purifia les marchés, en suivant bien exactement les livres pontificaux. Le pape, assurait-on, l'avait permis *en secret*; mais le peuple ne crut point au mensonge et ne bougea point. C'en fut assez pour faire échouer les conjurations. Les Toscans furent congédiés, et on ne songea plus qu'aux moyens d'apaiser la colère d'Alaric. Une seconde députation parvint, non sans peine, à obtenir quelque adoucissement à ses premières rigueurs, et il consentit enfin à se retirer au prix de 5,000 livres pesant d'or, 30,000 livres pesant d'argent, 4,000 tuniques de soie, 3,000 peaux teintes en écarlate et 3,000 livres de poivre (1). Il fallut, pour le satisfaire, dépouiller les images des Dieux, et fondre la statue d'or de la Valeur, vain simulacre d'une vertu qui n'était plus.

Deuxième (409) *et troisième siège de Rome; prise de cette ville. Mort d'Alaric* (410). — On acquitta ainsi une partie de la somme stipulée, et l'on prit des termes pour le reste. Mais, quand Alaric se fut retiré en Toscane, Honorius refusa de ratifier le traité. Le Barbare assiégea

(1) Il pouvait alors valoir 12 francs la livre.

de nouveau la ville éternelle, et de nouveau la réduisit à de telles extrémités qu'il l'obligea à recevoir pour Auguste le préfet *Attale*, que l'ambition venait de porter à se faire baptiser par l'évêque arien des Goths. La crainte est naturellement formaliste. Le sénat, pour éloigner l'ennemi, fit dresser un trône, y plaça le nouvel empereur ; on le revêtit de la pourpre, on lui mit la couronne sur la tête. Attale, de son côté, se rendit au palais dans un pompeux appareil, prononça un discours solennel devant le sénat, frappa monnaie et nomma Alaric général des armées romaines. Le nouveau général fut bientôt fatigué de sa créature, qui entendait être indépendante, et s'avança sur Ravenne, pensant ainsi déterminer Honorius à négocier. Son espoir ne fut pas trompé, et, pour simplifier les conférences, Alaric dégrada publiquement aux portes de Rimini l'empereur qu'il avait fait. C'était tout ce que voulait Honorius, qui reçut alors dans la place le goth Sarus, ennemi particulier d'Alaric. Indigné d'avoir été joué, celui-ci quitte dédaigneusement Ravenne et marche à Rome. L'heure fatale sonna le vingt-quatrième jour d'août de l'an 410 de Jésus-Christ. Ce jour-là les Goths élevèrent leurs enseignes au haut du Capitole, et apprirent au monde la chute de cette nouvelle Babylone, qui avait résisté à tant d'ennemis depuis 1163 ans qu'elle subsistait victorieuse et maîtresse de tant de peuples. Pendant trois jours, elle fut, dit-on, livrée au massacre et au pillage, souffrant toutes les calamités qu'elle avait si longtemps fait peser sur le monde. Toutefois, suivant Orose, elle souffrit moins que de l'ancienne irruption des Gaulois ou de l'incendie de Néron, et, s'il faut en croire Gibbon, les cruautés des Goths ont été surpassés dans les temps modernes par celles des Espagnols et des Allemands (1527). Le triomphe des barbares fut en effet celui de la religion, et le christianisme affaiblit tout d'abord l'horreur de la juste vengeance qu'appelait le sang de tant de martyrs immolés aux faux dieux. Quand Alaric

fut entré dans Rome, forcée par ses soldats ou trahie par les esclaves, peu importe, son premier soin fut d'assigner les églises de Saint-Paul et de Saint-Pierre pour asiles aux vaincus. On y transporta les trésors des autels. Des deux côtés des vases sacrés marchaient des Goths l'épée nue ; le salut était assuré à tous ceux, païens ou chrétiens, qui les suivaient; la foule en fut grande, et les Romains et les Barbares chantaient ensemble des hymnes à la louange du Christ : spectacle touchant qui ne devait plus être donné au monde. — Quelques citoyens étaient parvenus à s'enfuir et s'étaient retirés en Orient ou en Afrique : « La postérité croira-t-elle, s'écrie saint » Augustin, qu'à peine échappées au désastre de Rome, » celles de ces âmes malades qui se sont réfugiées à » Carthage, vont chaque jour au théâtre faire éclater à » l'envie leur frénétique enthousiasme pour des histrions?.. » Ainsi dans la sécurité, ce n'est pas la paix de la Répu- » blique, c'est l'impunité du désordre qu'elles aiment ; » la prospérité les a dépravées, et l'adversité les trouve » incorrigibles (1). »

Enfin les Goths se retirent, emmenant avec eux un grand nombre de captifs, et descendent vers la Campanie qu'ils ravagent. Ils s'apprêtaient à passer dans la Sicile, quand la mort vint tout-à-coup frapper à Cosenza leur royal héros. Ils le pleurèrent amèrement, puis détournant le cours du (Barentin Busentino, à deux lieues de Cosenza), ils creusèrent dans son lit une fosse profonde, y déposèrent le corps d'Alaric avec quantité de richesses, comblèrent la fosse et rendirent au ruisseau son cours naturel. Le sacrifice des prisonniers employés au travail assura le secret de cette étrange sépulture.

Ataulphe, Constance. — *Leur rivalité.* — *L'usurpateur Constantin.* — Ataulphe (*Atta*, père, *hulfe*, secours), que

(1) S. August., *Cité de Dieu*, l. i, c, 32, 33.

les suffrages des Barbares appelèrent à remplacer Alaric, son beau-frère, avait une âme élevée et un sentiment vif des avantages de la civilisation. « Il avait d'abord, disait-» il lui-même, ardemment souhaité d'abolir le nom romain, » et de substituer à l'Empire romain l'Empire des Goths, » afin d'en devenir le césar auguste. Mais ensuite convaincu » que les Goths étaient trop grossiers pour souffrir ja-» mais un gouvernement régulier, il résolut de faire servir » le courage de sa nation à relever Rome, puisque Rome » devait subsister. » La vue de Placidie, sœur d'Honorius, qui se trouvait parmi les captifs d'Alaric, le confirma sans doute dans ces généreux sentiments ; il aima cette princesse, et pour gagner son cœur, il se fit l'allié et le soutien de l'Empire. Mais il ne put vaincre les répugnances d'Honorius, qu'entretenait avec soin la rivalité de *Constance*. Héritier des talents et de la puissance de Stilicon, ce général d'origine illyrienne, venait de délivrer la Gaule de l'usurpateur Constantin, l'Espagne du traître Gérontius et d'un *Maxime* qu'il avait décoré de la pourpre. Constantin, forcé dans Arles, s'était en vain réfugié dans une église et fait ordonner prêtre ; on l'avait pris avec son fils, et on les avait décapités tous deux aux environs de Ravenne (411). Gérontius , qui les tenait assiégés dans leur capitale avant l'arrivée des Romains, ayant aussitôt gagné l'Espagne, s'y était donné la mort pour ne la point souffrir de ses soldats révoltés, et Maxime errait parmi les Barbares de la Péninsule , en attendant qu'une tentative ambitieuse le livrât à la hache du bourreau (419). Fier du succès de son expédition, Constance aspirait à la main de Placidie, et la faisait éternellement redemander par Honorius au roi des Goths. Ataulphe promettait tout et ne tenait jamais parole, comptant sur ses services pour obtenir grâce aux yeux de l'empereur.

Ataulphe défait l'usurpateur Jovin (412). — *Origine du royaume des Burgundes ou Bourguignons* (413). — Pen-

dant que Constantin se dépouillait de la pourpre dans la ville d'Arles, un Gaulois du nom de *Jovinus*, encouragé par Gundikar, roi des Burgundes, s'en était revêtu à Mayence, et s'était associé son frère *Sébastien*. Ataulphe étant passé de l'Italie en Gaule avec ses Goths, tua Sébastien, dont il envoya la tête à Ravenne, assiégea Jovinus dans Valence, et, l'ayant pris, le fit conduire au préfet Dardanus, qui le poignarda de sa propre main. Il eût été imprudent de réduire les Burgundes au désespoir : comme ils demandaient à Constance de s'établir dans les Gaules en qualité d'*amis* et d'*alliés* de l'Empire, le général romain leur fit accorder la *Germanie* 1re (Alsace), et ainsi prit naissance le *royaume des Burgundes* ou *Bourguignons* (413).

Mariage d'Ataulphe avec Placidie. — Ses revers et sa mort. — Les deux rivaux semblaient lutter à qui justifierait le mieux ses prétentions à la main de Placidie. Honorius demeurait inexorable pour Ataulphe. Las de ses refus, le roi goth s'empara de Narbonne et de Toulouse, attaqua Marseille, que la valeur du comte *Boniface* le contraignit d'abandonner, entra dans Bordeaux aux acclamations des habitants, et résolut d'épouser sa captive dont le cœur lui était assuré. Le mariage fut solennisé à Narbonne en Janvier 414. Ataulphe était vêtu à la romaine, et cédait la première place à Placidie ; on voyait cette princesse assise sur un lit orné de toute la pompe d'une impératrice. Cinquante pages, vêtus de robes de soie, eux-mêmes partie de l'offrande, déposèrent à ses pieds cinquante bassins remplis d'or et cinquante remplis de pierreries. Attale, qui était empereur quatre ans auparavant, entonna le premier épithalame. « Ainsi, dit un illustre écrivain, un roi » goth venu de la Scythie, épousait à Narbonne Placidie son » esclave, fille de Théodose et sœur d'Honorius, et lui » donnait en présent de noces les dépouilles de Rome ; » à ces noces dansait et chantait un autre romain que

» les barbares faisaient histrion, comme ils l'avaient fait
» empereur..., comme il leur plut de lui jeter de nouveau
» la pourpre (1). »

Ataulphe entendait par ce moyen déterminer Honorius à un rapprochement. Mais Constance le battit près de Narbonne, lui enleva cette ville, et en coupant toutes ses communications avec les ports qui l'approvisionnaient, le contraignit à se retirer au delà des Pyrénées (2), 414. Attale, abandonné, voulait gagner l'Espagne sur un vaisseau : on le prit en route, et on l'amena au vainqueur qui l'envoya aussitôt à Honorius. Celui-ci, qu'en des jours meilleurs Attale avait menacé de faire mutiler, lui fit trancher la main droite et le relégua à Lipari, en lui donnant de quoi vivre jusqu'à la fin de ses jours. Ataulphe de son côté ne survécut pas longtemps à son échec. Ses guerriers n'avaient pas quitté la Gaule avec résignation ; la paix avec les Romains leur était insupportable. Les plus turbulents conspirèrent contre les jours de leur chef (3), et le firent tomber sous le poignard d'un de ses écuyers (Août 415), à la grande joie de Constantinople qui s'empressa de célébrer par des fêtes et des jeux la chûte d'un si terrible ennemi (4).

WALLIA. — *Les Wisigoths se fixent dans la Septimanie.* — Les Wisigoths lui donnèrent pour successeur le frère de Sarus, nommé *Sigeric*. Celui-ci commença par égorger les enfants qu'Ataulphe avait eus d'un premier mariage, et maltraita cruellement Placidie. Tant de barbarie révolta peut-être ses sujets ; au bout de sept jours il périt assassiné.

(1) CHATEAUBRIAND, *Etudes histor.*, 4e Disc., 1re partie.

(2) OROSE, 7, 43. Lebeau ne l'a pas compris.

(3) ISID. HISPAL., *Hist. Goth.* : « Qui (Astaulphus), dum ad pacem » cum Romanis esset promptissimus, mox a suis est interfectus. »

(4) *Chronic. Paschal.* Honorio X et Theodos. Augg. VI coss.

Le choix libre de la nation éleva sur le pavois le brave *Wallia*. On l'avait élu pour la guerre avec les Romains, et il se mit aussitôt en mesure de conquérir l'Afrique, dont Alaric avait longtemps convoité la possession. Mais la mer brisa ses vaisseaux, et ce malheur fit du guerrier un instrument de paix (1). Il renvoya Placidie à son frère, pour six cent mille mesures de blé, et se tournant ensuite contre les Barbares (416), il extermina tous les *Vandales Silinges* établis dans la Bétique. Il tua aussi un grand nombre d'Alains, et força le reste à reconnaître pour souverain *Gunderic*, chef des Vandales de la Galice, qui en prit dès lors le titre de *roi des Vandales et des Alains*. Les Suèves, menacés du même sort, s'empressèrent de demander la paix à Constance, et elle leur fut accordée. Pour prix des services qu'il venait de rendre à l'empire, ou plutôt dans la crainte qu'il ne reprît plus tard le projet de conquérir l'Afrique, la plus riche et la plus fertile des provinces de l'Occident, Honorius offrit à Wallia la 2e *Aquitaine* et la *Novempopulanie*, sous la condition qu'il évacuerait l'Espagne. Wallia accueillit avec joie le présent impérial, et s'étant hâté de franchir les Pyrénées, il vint s'établir dans la ville de *Toulouse*, qui fut pendant près d'un siècle la capitale de la *Gothie* ou *Septimanie* (2).

Mort de Constance et d'Honorius. — Constance avait déjà reçu sa récompense : dès 416, il avait épousé la veuve d'Ataulphe, bien qu'un peu malgré elle, et il en avait eu un fils, *Valentinien-III*. Honorius, en 421, lui donna de plus le titre d'auguste ; mais Constance en jouit à peine sept mois. Sa mort fut comme le signal de nouveaux trou-

(1) Isid. Hispal., *ibid.*

(2) « Le nouveau royaume fut appelé *Septimanie*, parce qu'il se composait des sept cités de Bordeaux, de Poitiers, de Saintes, d'Angoulême, de Périgueux, d'Agen et de Toulouse. Ce nom, qui se trouve pour la première fois dans Sidonius Apollinaris (l. III, ep. 1), se perpétua jusqu'au XIIIe siècle. » (de Saint-Martin, dans Lebeau, l. XXX, c. 19.)

bles, et Honorius put entrevoir de nouveaux malheurs. Déjà descendait vers le midi le burgunde Gundikar ; le vandale Gunderic, après avoir remporté de grands avantages sur *Herménéric,* roi des Suèves, s'établissait par la force en Bétique (420-421) ; le successeur de Wallia (418), *Théodoric Ier*, menaçait la Gaule méridionale, et les Franks commençaient à s'agiter (420). Quand le triste fils de Théodose vint à mourir (août 423), quatre royaumes barbares (Suève, Vandale, Burgunde et Wisigoth), étaient fondés dans l'Empire, et n'aspiraient qu'à s'étendre. Le monde germanique triomphait. Aussi bien aimait-on mieux les Barbares, qui ne voyaient dans leurs sujets que des *frères*, et qui les laissaient se gouverner suivant leurs propres lois, que les empereurs avec leur odieux despotisme et leur fiscalité désastreuse. Ces barbares d'ailleurs ne savaient bien qu'une chose, c'est qu'ils étaient les instruments de Dieu. L'histoire d'*Alaric* nous l'a déjà montré ; nous allons encore le voir dans celle de *Genséric* et d'*Attila*.

§ II.

Les Vandales, les Huns et les Hérules.

GENSÉRIC (428-477), ATTILA (433-453), ODOACRE (476-493).

OCCIDENT.		ORIENT.	
VALENTINIEN III,	423-425.	*Théodose II* LE JEUNE.	
MAXIME,	455.	MARCIEN,	450-457.
AVITUS,	456.	LÉON Ier,	474.
MAJORIEN,	461.		
SÉVÈRE III,	465.		
ANTHEMIUS,	467-472.		
OLYBRIUS,	—		
GLYCERIUS,	473.		
JULIEN NEPOS,	474.	LÉON II LE JEUNE.	—
ROMULUS AUGUSTULE,	475-476.	ZÉNON (*Basiliscus*, 476),	491.

Valentinien III, reconnu et soutenu par Théodose II. — Placidie sa mère. — « Dans une monarchie qui, selon » les différentes circonstances, avait été considérée tantôt » comme élective et tantôt comme héréditaire et patri- » moniale, il n'était pas facile de définir bien clairement » les prétentions diverses des lignes féminines et collaté- » rales ; et Théodose, par les droits de sa naissance ou » par la force de ses armes, aurait pu se faire aisément » reconnaître pour le seul héritier du monde romain. » Peut-être en fut-il un instant tenté (1). » Mais sa conscience ne put se familiariser avec la pensée de dépouiller un prince dont la mère était sœur d'Honorius, et dont le père avait obtenu de cet empereur le titre d'auguste et

(1) GIBBON, *Décad. de l'Emp. rom.*, p. 793.

porté pendant sept mois la pourpre ; ou plutôt son indolence naturelle s'effraya d'avoir à soutenir au delà des Alpes une guerre dangereuse contre les Barbares et à veiller sans cesse sur la soumission de l'Afrique et de l'Italie, depuis longtemps aliénées par la différence du langage et des intérêts. C'était bien assez pour lui qu'il eût à reconquérir pour le moment la Péninsule sur un étranger, *Jean* le secrétaire, qui, pendant qu'il délibérait encore, s'était emparé du trône d'Honorius, et qui, ébloui par la prompte soumission des Italiens, autant qu'enhardi par l'espoir d'une alliance avec les Huns, que sollicitait *Aétius*, son maître du palais, avait osé insulter par une ambassade à la majesté du monarque de l'Orient. Théodose jugea donc plus prudent de reconnaître pour successeur d'Honorius son cousin, le fils de Constance et de Placidie, qui se trouvait alors à sa cour, de l'envoyer en Italie sous la garde d'une nombreuse armée confiée au brave Ardaburus et à son fils Aspar, et de faire tourner cet important service à l'agrandissement de ses états.

Quelques mois suffirent à la ruine de l'usurpateur. Surpris dans Ravenne avant que les Barbares eussent eu le temps de gagner l'Italie, il eut la main droite coupée, et après avoir été promené sur un âne par les rues de la ville, il fut décapité (425). Théodose était au cirque, quand il apprit cette nouvelle : il interrompit aussitôt les courses et conduisit le peuple, en chantant des psaumes, depuis l'hippodrome jusqu'à la cathédrale, où il passa le reste de la journée en dévotion. Il fit ensuite porter à Valentinien la pourpre (1), fiança ce prince, qui n'avait encore que sept ans, avec sa propre fille Eudocie qui pouvait en avoir trois, et se mit en possession de l'*Illyrie occidentale*, prix convenu des frais de la guerre. Ainsi l'Empire d'occident

(1) Il venait d'en interdire l'usage aux particuliers, sous peine d'être traités comme criminels de lèse-majesté (V. là-dessus Montesq., *Grandeur et Décadence des Romains*, c. 21).

se trouva désormais borné à l'est par les Noriques et la Liburnie. En même temps l'unité législative du monde romain fut entièrement anéantie ; et chacun des deux Etats commença d'avoir ses lois particulières et pour ainsi dire privées, sans plus être obligé par celles de l'autre.

La grande jeunesse de Valentinien le plaçait naturellement sous la tutelle de sa mère ; Placidie sut l'y retenir tant qu'elle vécut, et régner trente-cinq ans au nom de son fils. Elle témoigna pour la religion un zèle fort éclairé, et saint Pierre Chrysologue l'assura que sa foi en la sainte Trinité avait été récompensée par une auguste trinité d'enfants. Mais on la blâme généralement d'avoir élevé Valentinien dans une délicatesse excessive, qui ne lui laissa sur ses passions aucun pouvoir, et d'avoir conduit les affaires avec une mollesse qui compromit la solidité de l'empire, après en avoir sacrifié l'intégrité.

Rivalité d'Aétius et de Boniface. Celui-ci appelle les Vandales en Afrique. — Deux illustres sénateurs, le patrice Aétius et le comte Boniface partageaient la faveur de cette princesse, qui estimait autant la bravoure et la fidélité du Thrace, dont l'épée avait éloigné Ataulphe des murs de Marseille et les officiers de Jean des côtes de l'Afrique, qu'elle redoutait le génie ardent et ambitieux du Scythe (1), dont les barbares flattaient la puissance. Aussi Boniface était-il comblé d'honneurs ; mais avec sa gloire croissait sous les fausses apparences de l'amitié la haine de son rival. Aétius profita, pour le perdre, de ce qu'il venait d'épouser une noble arienne, peut-être parente du roi des Vandales, auprès duquel on croit qu'il avait eu quelque mission à remplir. Il fit entendre à Placidie que Boniface n'avait si bien défendu l'Afrique que pour s'y

(1) Ainsi surnomme-t-on volontiers Aétius, bien que sa famille fût originaire de la province de Scythie, et que lui-même fût né en Mysie. Aétius était donc aussi romain que Boniface.

rendre indépendant, et qu'il s'en regardait déjà comme le souverain. « Vous pouvez au reste, ajoutait-il, démasquer » aisément sa méchanceté en lui envoyant l'ordre de reve- » nir à la cour. Il n'obéira pas, et vous pourrez alors le » traiter en rebelle. Un ennemi déclaré est moins à crain- » dre qu'un sujet perfide. » En même temps il mandait secrètement au comte d'Afrique que tout était changé pour lui à Constantinople, sans doute depuis son mariage; que l'impératrice avait juré sa perte; qu'elle était sur le point de le rappeler, et que s'il quittait son gouvernement, sa mort était assurée. Boniface se mit donc en mesure de se défendre, et Placidie, convaincue de sa trahison, envoya des troupes pour la châtier. Elles ne furent point d'abord heureuses ; mais le soulèvement soudain des Maures, en contraignant l'infortuné Boniface de disséminer ses forces, leur permit de prendre Carthage et Hippone. Alors fermant l'oreille aux sages avis de son illustre ami, saint Augustin, qui l'exhortait au repentir, pour n'écouter que ceux de Pélagie, sa femme, dans son désespoir il prit la funeste résolution d'appeler à son secours les *Vandales* et de partager avec eux l'Afrique.

GENSERIC *et les Vandales en Afrique* (429) ; *progrès de leurs armes*. — *Mort de saint Augustin* (430). — Gunderic venait de mourir, et les Barbares, préférant à ses enfants son frère naturel, avaient élevé *Genséric* (Gizéric) sur le pavois. « Ce Genséric était un homme de » petite taille et qui boîtait des suites d'une chute de » cheval. Parlant peu, dissimulant beaucoup, bien qu'em- » porté à l'excès, ennemi des plaisirs, et dévoré d'ambition, » il savait mêler la politique aux combats, soit pour se » procurer des alliés utiles, soit pour semer la discorde » et la division chez ses ennemis (1). » Il accepta l'offre de Boniface, et réunit tous ses guerriers au nombre de

(1) JORNANDÈS, *Hist. Goth.*, c. 33.

cinquante mille au plus, en comprenant les *Alains* qui reconnaissaient son autorité, des aventuriers *goths* attirés par l'espoir du pillage, et quelques *provinciaux* ruinés, qui pensaient réparer leur fortune par les mêmes moyens qui la leur avaient enlevée. Le supplément illusoire des vieillards, des enfants et des esclaves aurait à peine suffi pour porter la totalité à quatre-vint mille hommes. Tout était prêt pour le départ, quand Genséric apprit qu'Herménéric, roi des Suèves, venait d'envahir le canton de l'Espagne qu'il avait pris le parti d'abandonner. Irrité de cette offense, il s'élance à la poursuite des Suèves, les précipite avec leurs chefs dans les eaux de l'Anas près de Mérida, et revient embarquer ses troupes victorieuses sur les vaisseaux que lui avaient fournis Boniface et les Espagnols, également impatients, ceux-ci de voir partir un si cruel maître, celui-là de recevoir un si puissant allié. Les barbares traversèrent le détroit en octobre 429, vingt ans après être entrés dans la péninsule, et prirent sans résistance possession des trois Mauritanies.

Cependant Placidie ne tarda pas à découvrir la trahison d'Aétius. Pendant que ce général, qui venait d'être élevé au rang de maître des milices, était allé s'opposer aux envahissements des Francks et des Suèves, un ami de Boniface avait eu la pensée et le bonheur d'éclaircir le mystère, et le comte d'Afrique réconcilié avec son souverain, s'était empressé d'employer tout son crédit auprès des Vandales pour les engager à retourner en Espagne. Mais les Maures avaient bientôt su le motif de l'invasion des Germains, et la haine du nom romain, qui leur était commune, avait aisément rapproché les barbares du midi de ceux du nord. — Ensuite, les erreurs des Donatistes avaient récemment attiré sur eux les sévérités du pouvoir (1), que saint Augustin eût voulu modérer, et,

(1) A la suite d'une conférence publique, ouverte, en 411, à Carthage entre les prélats des deux partis, Honorius avait exilé deux cent soixante-

dans leur aveuglement, ces furieux que le nom seul de réconciliation poussait à se donner la mort, avaient pris pour des libérateurs les Vandales ariens, dont le chef, élevé dans la religion catholique, avait par ambition renié le Dieu de sa mère. Genséric pouvait donc compter sur l'appui des Donatistes et des Maures ; aussi, quand Boniface le pria de quitter la Mauritanie, il s'indigna de l'insulte et y répondit par une guerre d'extermination. En un instant la plus riante contrée de l'univers fut désolée par le fer, par le feu, par la famine. Les moissons furent saccagées, les arbres fruitiers coupés, les forteresses ruinées et les églises réduites en cendres. Dès lors, plus de chant divin, plus de fêtes religieuses. On ne voyait par tout le pays qu'évêques, prêtres, vierges consacrées au Seigneur, familles entières, les uns mutilés, les autres chargés de chaînes, tous atténués par la faim. Les Donatistes eux-mêmes ne furent point épargnés ; ils avaient pensé gagner la faveur des barbares en les aidant à la recherche des orthodoxes ; les barbares profitaient de leur trahison et les massacraient ensuite. Il semblait, au rapport des auteurs chrétiens du temps, que le dieu d'Abraham eût armé les Vandales du fouet de sa colère pour châtier les iniquités des Africains, et qu'il fût venu visiter leurs infamies avec l'épée, comme il avait fait autrefois avec la flamme celles de Sodome et de Gomorrhe. Mais l'endurcissement de

dix-neuf évêques schismatiques, adjugé tous les biens de leurs églises au clergé catholique, et menacé de grosses amendes tous les donatistes qui assisteraient à des conventicules. Cette rigueur, renouvelée du grand Constantin, semblait d'autant plus nécessaire que, depuis quarante ans, ils se trouvaient mêlés à toutes les tentatives faites pour détacher l'Afrique de l'Empire, et menaçaient ainsi l'Etat non moins que la religion (*a*) ; elle produisit la même explosion de fureurs qu'au IVe siècle, et les *Circoncellions* (*b*), ces précurseurs des anabaptistes de l'Allemagne, affligèrent une seconde fois l'Afrique romaine des plus effroyables excès.

(*a*) V. MARCUS, *Hist. des Vandales*, p. 55 des notes.

(*b*) Ainsi nommés, parce que, étant sans demeure fixe, ils allaient, pour trouver de quoi vivre, autour des maisons des paysans (*circumcellæ*).

ces misérables était tel que, dans le temps même où les campagnes étaient inondées de sang, les villes continuaient de s'abandonner à la licence et de courir aux spectacles du cirque. Il fallut que les terribles Germains, qui étaient alors fort chastes, les réduisissent en esclavage, pour réformer leurs mœurs.

Genséric s'empara ainsi de toute l'Afrique, à l'exception de Cirthe, d'Hippone *(Bone)* et de Carthage. Boniface tenta vainement de l'arrêter dans sa marche : il essuya une défaite et fut contraint de se renfermer dans Hippone. Saint Augustin était évêque de cette ville ; il adoucit par ses pieux entretiens les chagrins de son ami, et fortifia contre de mortelles alarmes les cœurs abattus. Mais les fatigues de l'apostolat jointes aux infirmités de la vieillesse l'avaient déjà fort affaibli; le troisième mois du siège, le 28 août 430, et dans la soixante-seizième année de sa vie, il quitta les misères de ce monde pour les joies de la *cité divine* qu'il avait entrevue. Un an après, les Vandales découragés se retiraient, et l'Orient, à la sollicitation de Placidie, envoyait contre eux Aspar avec un grand corps de troupes. Mais les forces réunies des deux généraux, après une longue résistance, furent enfin culbutées, et les Romains désespérés s'embarquèrent avec précipitation, emmenant avec eux les malheureux habitants d'Hippone, qui purent voir de la mer les premières lueurs de l'incendie de leur ville.

Mort de Boniface. — Boniface, dont l'erreur avait causé ces maux, se présenta sans doute avec inquiétude devant sa souveraine; mais le sourire de Placidie dissipa ses craintes. Cette princesse avait hâte de châtier la perfidie d'Aétius, et maintenant que le comte était arrivé, elle se croyait assez forte pour humilier un sujet trop superbe. Elle affecta de combler Boniface de faveurs ; elle lui conféra le titre de *patrice*, elle le créa maître des milices. C'etait dépouiller Aétius. Celui-ci n'eut pas plus tôt appris

cette nouvelle qu'il accourut du fond de la Gaule en Italie avec une armée de barbares. Boniface alla au devant de lui, et une bataille se donna dans laquelle Aétius fut vaincu, et Boniface frappé mortellement de la main même de son rival (1). Celui-ci pour échapper au ressentiment de Placidie, se retira d'abord en Pannonie dans le camp de *Roua* ou *Rugula*, roi des Huns. Mais il n'y demeura pas longtemps : comme il menaçait, l'impératrice intimidée le rappela et lui rendit toutes ses dignités (432).

Organisation de la conquête Vandale. — Création d'une flotte ; pirateries. — Loin d'avoir profité des troubles de l'Etat pour s'avancer, Genséric avait tout à coup suspendu sa marche victorieuse. Il songeait à affermir ses premières conquêtes avant de les étendre , et dans ce but il négocia un traité de paix qui lui laissait, moyennant un tribut annuel , la possession de la Proconsulaire , sauf Carthage, de la Byzacène et d'une partie de la Numidie ; le reste demeurait à l'Empire (435). Mais quatre ans après, il surprit Carthage le 19 octobre , et s'y établit sans massacre et sans pillage. Seulement un édit somma les habitants d'apporter sans réserve, au pied du vainqueur, ce qu'ils possédaient d'or, d'argent, d'objets précieux , et les tourments les contraignirent de déclarer tous leurs trésors ; puis un sentiment de défiance et de haine porta le barbare à exiler tous ceux qu'il avait dépouillés. Ainsi la haine de la religion catholique lui fit détruire la plus grande partie des églises et disperser les ministres des autels ; ainsi la haine du nom romain et des plaisirs de l'Afrique lui fit abattre les théâtres et renverser le temple de Mnémosyne avec la rue Céleste. Quelques malheureux ne pouvaient se résigner encore à quitter leur patrie ; ils vinrent un jour trouver Genséric , et se jetant à ses pieds ,

(1) Aétius paraitrait avoir, la veille du combat, préparé pour la lutte une lance plus longue que celle dont il avait coutume de se servir.

ils le suppliaient de souffrir qu'ils demeurassent pour essuyer les larmes de leurs frères : « Quoi ! leur répondit » le barbare d'une voix menaçante, j'ai résolu d'extermi- » ner votre nation, et vous n'êtes pas encore contents de » la vie ! » On eut bien de la peine à le retenir, il les aurait fait jeter à la mer.

Le pays une fois dépeuplé, il réserva pour son domaine particulier le territoire fertile de Byzacium avec les cantons adjacents de la Numidie, et distribua à ses soldats les meilleures terres de la Proconsulaire. « Aussi, dit » Procope, on appelle aujourd'hui ces terres *lots des* » *Vandales*, κληροι Βανδιλων. Quant aux anciens proprié- » taires de ces biens, ils devinrent tous très pauvres, » [ayant été réduits à l'état de censitaires ou colons], mais » ils restèrent libres, [libres surtout de se soustraire par » la fuite à cette nouvelle condition]. Les terres que Gisé- » ric (Genséric) abandonna à ses fils et aux Vandales » [celles des premiers avaient été prises aux plus nobles » africains] étaient exemptes de tout tribut; mais ce qu'on » laissa aux anciens possesseurs, parce qu'on ne le trouva » pas assez bon pour être donné aux Vandales, fut chargé » de tant d'impôts que, tout en continuant à vivre sur » leur domaine amaigri, ils ne purent rien en retirer pour » eux-mêmes (1). » Genséric conquit ensuite la Gétulie, s'intitula *roi de la terre et de la mer*, et se mit en devoir d'appuyer ce dernier titre.

Le génie ambitieux de ce prince se trouvait trop à l'étroit entre le désert africain et la Méditerranée. La situation avantageuse de Carthage, la possession des bois séculaires de l'Atlas, l'habileté des indigènes dans l'art de la construction et de la navigation le tentèrent; il fit acheter ou construire de nombreux vaisseaux de pirates, enrôla des matelots et des pilotes étrangers pour en former dans sa nation, dressa ses troupes aux opérations mari-

(1) Procop. *de bell. Vandal.*, I, 5.

times et déploya dans cette œuvre, qui devait faire de Carthage la terreur de ses anciens maîtres, une si merveilleuse activité que, dès 440, au milieu des plus vives appréhensions de l'Italie en armes, il put descendre en Sicile et y faire de grands ravages. A partir de ce moment, il n'y eut plus de sécurité possible pour les côtes des deux empires, et l'on vit les flottes vandales apparaître tour-à-tour sur les rivages de l'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne, du Péloponnèse, de l'Epire et de la Dalmatie. Elles pénétraient jusqu'au fond du golfe Adriatique, et partout elles portaient la désolation, brûlant les villes des continents et des îles, et traînant les habitants en esclavage. Zacynthe éprouva surtout la barbarie de ces pirates. Genséric, repoussé de la forteresse de Ténare, revenait frémissant de dépit et de rage ; il débarqua dans l'île, y fit un sanglant carnage et transporta sur ses vaisseaux cinq cents des principaux insulaires ; puis, quand il fut en pleine mer, il les fit hacher en pièces et jeter dans l'abîme. Le barbare s'élançait ainsi sans direction arrêtée, certain que le hasard ou le vent de la colère céleste amènerait toujours sur son passage assez de victimes. Aussi, quand son pilote lui demandait au départ : « Où allons-nous ? » —« Vers ceux » que Dieu veut punir, » répondait-il. Théodose et Valentinien essayèrent pourtant de s'unir contre lui ; mais tout à coup, au milieu de leurs immenses préparatifs, *Attila*, roi des Huns, se jeta sur la Thrace, et Valentinien, abandonné des forces de l'Orient, s'estima très heureux de pouvoir conclure avec Genséric un traité qui conservait à l'Empire la possession des Mauritanies et d'une partie de la Numidie. Le *fléau de la mer* s'était entendu avec le *fléau de la terre*.

Attila — *Ses premiers exploits* (433-441) — *Sa première invasion dans chacun des deux Empires* (436-441). — Accourus trop tard vers l'Italie, pour soutenir la cause de l'usurpateur Jean, les Huns ne s'étaient pas retirés sans

faire payer cher à l'Etat cet étrange service, et la reconnaissance d'Aétius leur avait abandonné la possession de la Pannonie. Là régnaient, depuis l'an 433 environ, deux frères, Attila et *Bléda*, neveux et successeurs de Roua. Les traits du premier de ces princes portaient bien l'empreinte de son origine scythique : une large tête, un teint basané, de petits yeux renfoncés, un nez épaté, la barbe rare, une taille courte et de larges épaules, tel est le portrait qu'en fait l'historien des Goths. D'ailleurs politique profond autant que guerrier intrépide, cœur généreux, magnifique et surtout fier et superbe, il semblait être né pour agiter la terre et faire trembler tous les peuples ; à peine osait-on soutenir les éclairs de ses regards, la fureur de ses emportements ; et comme il le voyait avec orgueil, la flatterie d'un prince barbare alla jusqu'à lui assurer qu'il ne saurait supporter la majesté resplendissante du plus grand des dieux. Aussi bien Attila n'était pas seulement aux yeux des Huns un grand chef de guerre, mais encore un ministre de Mars, dont il avait retrouvé l'épée. Cette épée, autrefois l'objet de l'adoration des rois Scythes, avait disparu depuis plusieurs siècles ; un pâtre ayant remarqué qu'une de ses génisses s'était blessée au pied, suivit avec attention la trace du sang, découvrit le cimeterre sacré et l'offrit à Attila, qui passa dès lors, chez les peuples vaincus, pour être armé du pouvoir d'exciter à son gré les orages, de commander aux éléments et de faire tomber les étoiles (1).

La crainte de Roua avait déterminé le successeur d'Arcadius, Théodose-le-Jeune, à acheter le repos de l'Empire au prix d'un tribut annuel de trois cent cinquante livres

(1) On peut certainement penser que *Dieu* destina le roi des Huns pour être sa main, comme Alaric et Genseric, un *fléau* propre à châtier les nations. Mais il y aurait peut-être de la légèreté à sacrifier sur ce point la vérité aux fables des Hongrois, et ce serait une erreur de croire qu'Attila prit lui-même un titre qui ne se trouve que chez des inventeurs modernes assez peu judicieux.

d'or ; la crainte des successeurs de Roua lui en fit ajouter trois cent cinquante autres avec le titre de général pour Attila, et renvoyer honteusement à leurs maîtres de nombreux transfuges qui furent condamnés à périr en croix (traité de *Margus*, 433). Sept années de paix furent alors données aux Romains, pendant lesquelles Attila porta la guerre du côté du Septentrion et de l'Orient. Il s'étendit au loin dans la Tartarie, où il attaqua et vainquit le Khan des Geougen, et le bruit de ses armes se fit entendre jusque dans la Chine où il envoya des ambassadeurs. Il assujettit ensuite la Germanie entière à sa puissance, contraignit les *Franks*, les *Burgundes* et les *Aquitains* à lui payer tribut (436) (1), et la domination des Huns fut reconnue des bords de l'Atlantique à ceux de la mer Caspienne, de la Baltique aux rives du Danube. Quand ces rudes athlètes se crurent assez éprouvés, assez exercés pour lutter contre l'Empire, cédant à la prière de Genséric aussi bien qu'à leur insatiable avidité, ils se jetèrent sur la haute Mésie, surprirent et ruinèrent Ratiaria, Singidunum, Sirmium, ancienne capitale de la Pannonie, et se dirigeant vers la Thrace par l'intérieur des terres, ils détruisirent Naïsse, patrie du grand Constantin, pillèrent Sardique et la réduisirent en cendres (441). Le fer des Barbares n'épargnait ni l'âge ni le sexe, et, cinq ans après, toute cette étendue de pays était encore couverte d'ossements blanchis. Enfin Théodose, au lieu de leur opposer l'armée navale qu'il destinait à combattre Genséric et qu'il venait de rappeler, leur envoya timidement un ambassadeur qui en obtint des conditions sans doute fort déshonorantes. Les Huns

(1) Il paraît hors de doute qu'Attila fit deux expéditions en Gaule ; on le voit par Jornandès et par un poème latin dont l'auteur inconnu paraît avoir vécu vers le VIIe ou le VIIIe siècle. Ce poème est intitulé : *De prima expeditione Attilæ, regis Hunnorum, in Gallias, ac de rebus gestis Waltharii, Aquitanorum principis*. Il fut publié pour la première fois à Leipsick en 1780-1792 ; on peut en voir quelques fragments dans les notes de M. de Saint-Martin sur l'*Histoire du Bas-Empire* de LEBEAU, t. VI, p. 86 et sq.

conservèrent leurs conquêtes et se préparèrent à en faire bientôt de nouvelles.

Attila jusqu'alors avait partagé l'autorité avec son frère Bléda ; mais en 444, s'il faut en croire les annalistes occidentaux, qui n'ont pour eux *aucun auteur grec*, impatient de régner d'une manière absolue, il fit tuer Bléda (1), et réunit par là sous sa main tous les Huns et tout le monde barbare. Des rois entrèrent dans son conseil ; des rois veillèrent à la garde de sa tente ou de son palais ; il en avait toujours à sa suite une troupe qui, dans un silence et un tremblement religieux, n'attendaient, comme des archers, qu'un signal pour exécuter ses volontés. Attila, le roi des rois, pouvait bien se rire du titre que les Romains, dans l'orgueil dont ils s'enveloppaient encore, lui avaient décerné pour couvrir du nom d'appointements les tributs qu'ils lui payaient ; il pouvait avec raison dire à leurs ambassadeurs que les empereurs avaient des valets pour généraux, mais que ses généraux valaient bien des empereurs. Plein de mépris pour Théodose, depuis qu'il avait préféré les négociations aux combats, tantôt il exigeait que ce prince donnât de riches héritières à ceux qu'il lui envoyait, « tantôt il demandait qu'on lui rendît les » Huns transfuges ou les esclaves romains qui s'étaient » évadés ; tantôt [enfin] il voulait qu'on lui livrât quelque » ministre de l'empereur,... faisant [ainsi] un trafic con- » tinuel de la frayeur des Romains (2). »

Seconde invasion d'Attila dans l'empire grec (447). — Quand il fut las de demander et de menacer, il envoya dire à Valentinien et à Théodose : « Attila, mon maître et » le tien, t'ordonne de lui préparer un palais » ; puis il

(1) M. du Buat, qui défend de cette accusation la mémoire d'Attila, montre très bien qu'un tel crime lui était assez inutile et répugne à son caractère (*Hist. anc. des peuples mod.*, l. VII, c. 15).

(2) MONTESQUIEU, *Grandeur et Décad. des Rom.*, c. 19.

prit les Gépides avec Ardaric, leur roi, dont la puissance et la bravoure étaient sans égales, les Ostrogoths avec leur chef Valamir qu'il n'estimait pas moins qu'Ardaric, les Alains et plusieurs autres nations, chacune avec son chef, et suivi de ces redoutables vassaux, il entra sur les terres de l'Empire, portant de tous côtés le ravage et l'épouvante. L'Illyrie, la Mésie, la Dacie, la Scythie et la Thrace éprouvèrent toutes les horreurs d'une guerre barbare. Les Huns prirent et rasèrent Philippopolis, Arcadiapolis, Marcianopolis, Constantie et un grand nombre d'autres cités. Soixante-dix villes, dit un auteur ancien, furent détruites et disparurent entièrement. Le torrent ne s'arrêta, du côté de l'est et du sud, qu'aux faubourgs de Constantinople et aux défilés des Thermopyles, sans avoir éprouvé d'abord d'autre résistance que celle d'Azimuntium, ville située sur les confins de la Thrace et de l'Illyrie. Seuls, au milieu de la terreur et de l'abattement universels, les habitants de cette place osèrent défier Attila, harceler son armée par de fréquentes sorties, et, tout en lui enlevant de nombreux guerriers, recevoir dans leur murs les transfuges des provinces d'alentour. Il fallut passer outre. L'empereur venait de rassembler des troupes dont le nombre et la valeur eussent été formidables, si les généraux avaient su commander et les soldats obéir. Elles furent vaincues dans trois batailles successives, sur les bords de l'Utus, près de Marcianopolis et dans la Chersonèse de Thrace. La défaite était totale, irréparable. Théodose, contraint de demander une troisième fois la paix, l'obtint, non sans peine et avec une joie d'autant plus grande, à la condition qu'il céderait aux vainqueurs tout le territoire qui s'étend, le long du Danube, de Singidunum à Novæ, sur une largeur d'environ quinze jours de marche ; qu'il rendrait tous les transfuges sans plus en recevoir à l'avenir ; qu'il donnerait immédiatement 6,000 livres d'or, et paierait ensuite chaque année un tribut de 2,100 livres au lieu de 700. Cependant le trésor était vide ; les perpétuelles exigences d'Attila, les

pensions payées à différents peuples barbares, l'avidité des favoris, le faste impérial lui-même l'avaient épuisé. L'on dut frapper sur l'ordre sénatorial une contribution personnelle et rigoureuse. Beaucoup de nobles en furent appauvris ; plusieurs de désespoir se donnèrent la mort.

Honteux abaissement de Théodose. — Mort de ce prince. — La lâcheté est sœur de la perfidie. Accablés sous le poids de leur servitude, les Grecs, pour s'en affranchir, recoururent au grand moyen grec, à la trahison. Attila avait député à Théodose un certain Edécon avec Oreste, son secrétaire ; l'eunuque Chrysaphius, qui dominait l'empereur, eut la pensée d'engager cet Edécon à tuer son maître ; le barbare accepta la proposition moyennant la promesse de cinquante livres pesant d'or ; Théodose applaudit à l'entreprise, et l'on envoya avec Edécon, pour l'aider dans son œuvre criminelle, un nommé Bigilas, qui prit la qualité d'interprète de Maximin, chef d'une ambassade chargée d'obtenir des adoucissements au dernier traité. Mais arrivé au camp d'Attila, soit trahison, soit repentir, le Hun révéla tout au roi. Celui-ci prit d'abord le parti de dissimuler, sans toutefois, et bien qu'il sût que Maximin ignorait le complot, épargner à l'ambassade les outrages et les humiliations. Ils voulurent camper sur une éminence. On les en fit descendre, parce que Attila campait dans la plaine, et qu'il ne convenait pas qu'ils fussent placés plus haut que lui. Admis à l'audience, Maximin lui souhaitait de la part des empereurs santé et prospérité : il répondit brusquement : « Qu'il arrive aux Romains tout ce qu'ils me souhaitent ; » puis jetant sur Bigilas, qu'il connaissait déjà, des regards de colère : « Animal impudent, lui dit-il, comment oses-tu » te présenter devant moi ? toi qui sais parfaitement de » quoi je suis convenu pour la paix avec le dernier ambas- » sadeur (Anatolius), puisque tu lui servais d'interprète. » Bigilas répliqua qu'il ne restait plus aucun transfuge dans l'empire. « Misérable, dit Attila d'un ton encore plus ter-

» rible, si je ne respectais le droit des gens, je te ferais
» attacher en croix et dévorer par les vautours, pour te
» punir de ton impudence. Je sais que vous retenez en-
» core plusieurs de mes déserteurs, et je ne souffrirai pas
» que mes esclaves portent les armes contre moi, quoique
» je ne redoute guères les services qu'ils peuvent rendre
» à leurs protecteurs. Est-il dans tout votre empire une
» ville, une forteresse qui puisse rester debout, quand
» Attila aura résolu de la détruire? » Il fit dire ensuite à Bigilas par Edécon, que le Grec croyait avoir gagné, d'aller promptement chercher l'argent nécessaire pour acheter les gardes qui veillaient autour d'Attila, et, tandis que Bigilas prenait la route de Constantinople, il s'enfonça dans le nord, traînant à sa suite ambassadeurs et barbares. Après sept jours de marche, on arriva au palais royal, vaste édifice en bois, flanqué de tours également en bois, et environné d'une enceinte de planches (1). Invités à un banquet, les Grecs furent placés au dernier rang. Le repas était splendide. On avait préparé pour les étrangers et les indigènes des mets et des ragoûts de toute sorte; mais Attila n'avait qu'un plat de bois et ne mangea que d'une seule espèce de viande. Les convives buvaient dans des coupes d'or et d'argent; mais lui n'avait qu'une coupe de bois; il montrait en tout la même simplicité. Sur le soir deux Scythes se présentèrent et chantèrent ses victoires et sa mâle bravoure. Les jeunes gens frémissaient d'une impatiente ardeur au récit des batailles, tandis que des larmes coulaient des yeux de ceux dont l'âge avait éteint les forces; puis les folies d'un bouffon de race maure vinrent exciter dans l'assemblée d'incroyables transports de joie; les éclats de rire étaient inextinguibles. Attila seul continua de demeurer grave et sombre jusqu'à l'arrivée

(1) Les traditions hongroises, que semble confirmer ou plutôt que ne contrarie point le récit de Priscus, un peu vague en cet endroit, placent la résidence d'Attila à la hauteur de la ville de Bude (Voy. là dessus M. DE SAINT-MARTIN, dans ses notes sur LEBEAU, l. XXXII, § 75).

d'*Irnak*, le plus jeune de ses fils. Il l'accueillit avec un sourire, l'embrassa, lui caressa doucement la joue, et décela sa préférence pour un enfant que ses prophètes lui assuraient devoir être un jour le soutien de sa famille et de son empire.

Cependant Bigilas était de retour; aussitôt on l'arrête, on le trouve saisi de la somme convenue, et Attila, par les plus terribles menaces, lui arrache l'aveu de toute la conspiration. L'avide barbare se contenta néanmoins de deux cents livres d'or pour prix de la vie d'un misérable qu'il dédaignait de punir. Mais il envoya aussitôt Eslaw et Oreste à Constantinople avec des instructions dont il leur était défendu de s'écarter sous peine de mort. Ils se présentèrent hardiment devant Théodose, avec la bourse fatale pendue au cou d'Oreste, qui demanda à l'eunuque Chrysaphius, placé aux pieds du trône, s'il reconnaissait et avouait son crime. Eslaw était chargé des reproches adressés à l'empereur: « Théodose, lui dit-il gravement, est » fils d'un père illustre et respectable. Attila aussi descend » d'une noble race, et il a soutenu par ses actions la » dignité que son père Mundzuk lui a transmise. Mais » Théodose, en consentant à payer un tribut, s'est rendu » indigne du rang de ses ancêtres, et s'est abaissé à la » condition d'esclave. Son devoir est donc de respecter » celui que le mérite et la fortune ont placé au dessus de » lui, au lieu de conspirer comme un esclave perfide » contre la vie de son maître. » Le fils d'Arcadius, peu accoutumé à un pareil langage, rougit, trembla et s'empressa d'envoyer au roi des Huns une autre ambassade pour l'apaiser. Le farouche barbare reçut le patrice Anatolius avec bonté, se laissa gagner par la magnificence de ses présents, pardonna à Chrysaphius et à Bigilas, rendit un grand nombre de prisonniers, abandonna les transfuges à leur sort, et renonça au vaste territoire qu'il occupait en deça du Danube; il est vrai qu'il en avait tout enlevé, jusqu'aux habitants.

Quelques mois après, Théodose revenait de la chasse aux environs de Constantinople, quand son cheval, le désarçonnant, le jeta dans la rivière de Lycus. Violemment blessé à l'épine dorsale, il expira la nuit suivante (Juillet 450). Prince d'une bonté et d'une humanité rares, mais d'une faiblesse et d'une timidité extrêmes. Elevé par des eunuques, dit Suidas, il fut leur esclave, tant qu'il vécut, et n'entreprit rien que par leurs conseils. Ces *berceurs des princes* surent l'amuser avec des bagatelles, comme on amuse les enfants, pour l'éloigner des affaires et régner à sa place. Il vit, sans pouvoir l'empêcher, leur avarice vendre toutes les charges et trafiquer de la justice. La politique tomba sous l'empire de la peur, et celle-ci permit aux habitants de Constantinople d'assister de leurs murailles au spectacle des pirateries qu'une poignée de soldats rebelles osa exercer dans la Propontide et l'Hellespont. La dévotion même de Théodose servit mal les intérêts de l'Eglise. Docile aux inspirations de sa sœur aînée Pulchérie, il avait fait de son palais un monastère où, dès le lever du soleil, il chantait avec elle les louanges du Seigneur; il aimait à visiter les moines, et souvent il combla de présents les évêques. Mais sa piété, égarée par l'indigne Chrysaphius, favorisa contre les Nestoriens l'hérésiarque Eutychès, et ses libéralités ne furent pas étrangères au déréglement de beaucoup d'ecclésiastiques; car la dévotion des rois, dit un saint contemporain (1), fait souvent l'irréligion des prélats, en leur fournissant les moyens de vivre dans les délices. En sorte que ce monarque, qui, selon l'expression de saint Augustin, eût pu être déifié dans la solitude, sortit de ce monde, encore étourdi du bruit des foudres que saint Léon lança sur Eutichès et sa doctrine, encore confondu des humiliations dont un barbare se plut à abreuver la pourpre, et que la postérité, qui ne juge point les princes en particuliers, n'a pas trouvé

(1) S. Isidore de Péluse, l. v, ép. 89.

de plus bel éloge à faire du petit-fils de Théodose, malgré la douceur de son gouvernement, la tranquillité dont il procura le bienfait à l'Asie, et le code dont il dota l'Empire (438), que de le surnommer le *Calligraphe*.

MARCIEN. — *Deuxième invasion d'Attila en Gaule; sa défaite dans les Champs Catalauniques* (451). — Pulchérie lui succéda à l'âge de cinquante-deux ans, et, afin de prévenir tout murmure, résolut de se choisir un mari qui eût assez de capacité pour gouverner l'Etat, assez de piété pour respecter la sienne et travailler avec zèle au bien de la religion. Elle trouvait l'un et l'autre avantage dans Marcien; et un obscur tribun, en qui la dévotion et la sagesse n'excluaient point la fermeté ni la valeur, fut proclamé auguste par le sénat et l'armée. Un concile, assemblé par les soins du nouveau maître, ramena aussitôt la paix dans l'Eglise; le supplice de Chrysaphius fit rentrer dans le néant les eunuques ambitieux, et une mâle dignité remplaça la faiblesse et la ruse dans les relations diplomatiques. Quand Attila envoya demander insolemment le paiement du tribut annuel : « Ce n'est plus le temps, répondit Marcien » aux ambassadeurs, où l'on pouvait insulter impunément » la majesté de l'Empire en parlant de tribut; si j'ai de » l'or pour mes amis, j'ai du fer pour mes ennemis. » L'orgueilleux barbare jura de châtier la hardiesse d'une telle réponse; il voulait bien toutefois laisser respirer l'Orient jusqu'à ce qu'il eût achevé une entreprise plus importante et plus difficile.

Assurément la ruine des provinces illyriennes, jointe à la solidité des murs de Constantinople, eût suffi pour porter Attila à la conquête de l'Occident; mais son ambition était encore depuis quelque temps tournée de ce côté par les sollicitations de Genséric; car le vandale, après avoir donné pour épouse à son fils Huneric la fille de Théodoric, roi des Wisigoths, avait fait couper le nez à cette princesse, sur le seul soupçon qu'elle conspirait contre son autorité, et

l'avait ainsi renvoyée au roi son père, dont la vengeance le menaçait, d'autant plus terrible que les Romains, intéressés à fomenter les discordes entre les Barbares, devaient la servir de leur or, de leurs armes et de leurs vaisseaux. — Ensuite un des fils de Clodion, Clodebauld, dépouillé de la royauté par son frère Mérovée qu'appuyaient les Romains, était venu implorer l'assistance du roi des Huns. — On dit aussi que la princesse Honoria, sœur de Valentinien III, que la légèreté de sa conduite avait fait reléguer en 434 à la cour de Constantinople, avec le titre d'*augusta*, pour écarter les prétendants, ne pouvant supporter longtemps une telle contrainte, lui avait, dès la même année, envoyé son anneau pour se fiancer à lui, en le priant de venir délivrer une épouse à qui on avait ôté la liberté de voler dans ses bras : ce fut là le honteux et scandaleux prétexte de la guerre. Attila prétendait qu'on lui remît Honoria avec la moitié de l'Empire, dont elle était, suivant lui, légitime héritière. Sur le refus de Valentinien, il fit ses préparatifs de guerre, tout en protestant à l'empereur qu'ils étaient dirigés contre Théodoric et qu'il voulait garder avec les Romains une paix inviolable. Il assurait en même temps le roi des Wisigoths qu'il n'en voulait qu'à l'Empire. Il ne trompa personne, et les deux princes menacés s'unirent contre le *tyran du monde*.

Mais déjà le terrible conquérant a franchi le Rhin à son confluent avec le Necker, entraînant à sa suite cinq à six cent mille barbares de toutes nations et de toutes langues, Huns, Ruges, Gépides, Hérules, Turcilinges, Bellonotes, Gélons, Neures, Ostrogoths, Burgundes, Franks, Suèves, Quades et Thuringiens. Ils ravagèrent Strasbourg, Tongres, Mayence, Trèves déjà quatre fois saccagée, incendièrent Metz dont il ne resta qu'une chapelle dédiée à saint Etienne, et s'avancèrent vers la Loire. Sainte Geneviève rassura par ses paroles prophétiques les habitants de Paris alarmés, et les Orléanais assiégés parurent devoir aux prières de leur évêque, le bienheureux Agnan, le secours qu'ils reçurent au moment

où ils succombaient. Pendant ce temps en effet le vaillant Aétius avait passé les Alpes avec peu de troupes, et à sa voix persuasive les Wisigoths s'étaient levés sous la conduite de leur roi et de ses deux fils aînés, Thorismond et Théodoric ; Mérovée avait amené ses Franks, Gundicaire ses Burgundes ; les Ripuaires étaient accourus des bords de la Meuse et de la Moselle, les Saxons de Bayeux, les Taïfales (1) du Poitou, les Ibrions de la Rhétie ; les Armoricains répondirent également à l'appel des Romains, ainsi que les *læti* ou vétérans barbares, nourris sur les terres de l'Empire qu'ils avaient autrefois servi ; enfin les Alains d'Orléans ne tardèrent pas à se joindre à cette armée qui n'était pas moins formidable que celle d'Attila. Celle-ci venait donc, après de longs efforts, de pénétrer dans Orléans ; elle s'en partageait déjà les habitants et chargeait de leurs dépouilles ses nombreux chariots, lorsque arrivèrent les confédérés.

Attila recula devant Aétius jusqu'aux champs Catalauniques (2). Ce coin du monde fut comme l'aire où vinrent se broyer d'innombrables nations. L'impatience des Francks amena d'abord entre eux et les Gépides une rude escarmouche, si l'on peut appeler de ce nom une action où quinze mille hommes succombèrent. Soucieux, inquiet, le roi des Huns consulta les victimes sur l'issue de la

(1) Les Taïfales étaient, selon M. de Saint-Martin, le dernier reste de la grande nation des Daces. Ils passèrent avec les Goths, vers la fin du IVe siècle, sur le territoire de l'Empire, et un de leurs détachements vint se fixer dans le Poitou, où il donna le nom de *Theofalgicus pagus* au canton qu'il habita. « Deux endroits du département de la Vendée, ajoute » l'annotateur, Tiffauges et La Tiffardière, conservent encore des traces » évidentes de cette dénomination. » (V. LEBEAU, l. XXX, § 15.)

(2) Ce sont véritablement les plaines de la Champagne, « qui et *Mau-* » *ricii* nominantur, dit Jornandès (*de rebus Getic.*, c. 36), centum » leugas, ut Galli vocant, in longum tenentes, et 70 in latum (Leuca » autem Gallica 1500 passuum quantitate metitur), » ce qui donne à ces plaines une longueur de 50 lieues sur 35 de largeur. Aussi les uns placent-ils le champ de bataille à Méry-sur-Seine (Aube), et les autres à Mauru ou Maurupt (Marne).

journée du lendemain; à peine rassuré par les réponses de ses prêtres, il attendit encore pour s'ébranler la neuvième heure du jour (trois heures de l'après-midi), afin que la nuit pût lui venir en aide au besoin. Les deux camps étaient séparés par une longue colline, au pied de laquelle coulait un petit ruisseau ; la lutte commença par l'occupation des hauteurs. Il y eut là un choc terrible, atroce, universel, obstiné, tel que l'antiquité n'a rien signalé de pareil. Le sol fut trempé de sang humain, et les pères racontèrent plus tard à leurs enfants que le sang avait gonflé le ruisseau jusqu'à inonder ses bords comme un torrent. Enfin les Huns ne pouvant plus soutenir la valeur des Wisigoths, prirent le parti de se retirer derrière leurs chariots et de s'y retrancher. Aétius et Thorismond, égarés dans les ténèbres, tombèrent alors au milieu d'eux et n'échappèrent qu'à force de courage à leurs redoutables flèches. Thorismond fut même blessé à la tête et renversé de cheval; les siens le relevèrent comme ils purent et le ramenèrent au camp. Le roi son père n'y avait point reparu, et l'on fut jusqu'au lendemain dans une grande anxiété sur son sort et sur les dispositions des Huns. Elle cessa sur ce dernier point quand on vit que les ennemis n'osaient sortir, et l'on remercia le ciel de la victoire. « Cependant, grand jusque dans la défaite même, Attila » faisait entendre le son de ses trompettes, semblable à » un lion, qui, pressé par les chasseurs, s'arrête à l'en- » trée de sa caverne; il n'ose pas s'élancer, mais par ses » affreux rugissements il répand l'effroi tout à l'entour (1). » Les confédérés ayant un instant paru décidés à l'affamer dans son camp, il fit dresser, *dit-on*, un immense bûcher de selles de chevaux, pour s'y précipiter s'ils donnaient l'assaut. Mais Aétius, qui craignait pour la tranquillité de la Gaule et de l'Empire, leur rappela qu'ils avaient laissé chez eux des frères, dont il fallait redouter ou prévenir

(1) JORNANDÈS, *ibid.*

l'ambition : une nuit ils plièrent tout-à-coup leurs tentes et retournèrent dans leurs demeures. Les Wisigoths cette fois étaient conduits par Thorismond. Après de longues recherches ils avaient trouvé Théodoric à la place qui convient aux braves, parmi les morts du premier rang. Les Burgundes aussi avaient perdu leur vieux roi. Bien peu de nations ne revinrent point affaiblies. Jornandès assure qu'il y eut des deux côtés cent soixante-deux mille morts (451).

Troisième invasion d'Attila en Occident (Italie); il se retire à la prière de saint Léon. — Le mauvais succès de cette expédition n'altéra ni les forces ni la réputation d'Attila. Rentré dans la Germanie, non sans avoir été suivi de près par Aétius et les Franks, dès le printemps suivant il fit une seconde demande de la princesse Honoria, et sur un second refus, il passa les Alpes, envahit l'Italie, tandis que Valentinien se hâtait d'abandonner Ravenne pour Rome, et vint mettre le siége devant Aquilée, métropole de la Vénétie. Il la prit après trois mois d'efforts et la rasa si bien que la génération suivante pouvait à peine en distinguer les ruines. Altinum, Padoue, Concordia furent incendiées; Pavie et Milan, plus heureuses, n'eurent à déplorer que le pillage de leurs richesses. L'Italie transpadane entière fut dévastée, et l'on sait que ce fut pour échapper à l'avide cruauté des Huns que les habitants de la Vénétie, se refugiant dans les lagunes qui s'étendent de Grado à Chiozza, vinrent peupler une partie des soixante-douze îlots dont la réunion forma plus tard la ville de Venise ou *Venetia*. Arrivé à l'endroit où le Mincius se jette dans les eaux fumantes du lac Benacus, Attila s'y arrêta pour délibérer s'il marcherait vers Rome. Il voyait son armée diminuer par les maladies et la disette de vivres. Aucun des partis qu'il envoyait faire le dégât au delà du Pô, ne repassait le fleuve ; ils étaient tous taillés en pièces par Aétius. Cet intrépide capitaine avait reçu quelques troupes du généreux Marcien, et ne faisait point

de quartier aux Barbares qu'il pouvait surprendre. En même temps l'empereur d'Orient ne cessait d'inquiéter ceux des Huns qui étaient restés dans leur pays. Attila pesait tristement dans son esprit tous ces motifs de retraite, et son orgueil les trouvait avec douleur beaucoup plus sérieux que les terreurs superstitieuses de ses généraux, qui lui représentaient que la mort d'Alaric avait suivi de près la conquête de la *ville éternelle*. Ce fut donc avec une joie secrète qu'il vit venir à lui le pape Léon, que Valentinien lui envoyait avec deux personnages illustres, Aviénus et Trigetius, pour essayer de le porter à la paix. Il accueillit l'ambassade avec bonté ; l'éloquence pressante du saint pontife, la majesté de sa démarche, l'éclat imposant de ses habits pontificaux le frappèrent d'admiration et lui inspirèrent un sentiment de respect nouveau pour lui. Attila donna la paix moyennant un tribut annuel ; mais il menaçait de revenir plus terrible encore, si on ne lui envoyait Honoria, sa femme, avec sa part des trésors paternels.

Mort d'Attila. — Son empire se dissout (453). — Il ne revint point : ses officiers le trouvèrent un matin sans vie, noyé dans son sang. Il avait ajouté la veille une nouvelle épouse à toutes celles qu'il possédait déjà, et dans la joie du festin des noces, il s'était tellement gorgé de viandes et de vin, que la nuit une hémorrhagie, dit-on (1), l'avait surpris et suffoqué pendant son sommeil. Les Huns, à ce spectacle, coupèrent leurs chevelures et se tailladèrent le visage ; car c'était, disaient-ils, avec des larmes de sang qu'il fallait pleurer un guerrier si redoutable. Ils placèrent ensuite son cadavre sous une tente de soie, et, tandis que l'élite des cavaliers de la nation faisait à l'entour les évolu-

(1) Quelques-uns ont soupçonné de sa mort *Ildico*, cette nouvelle épouse, qui, suivant les traditions scandinaves, aurait vengé sur Attila le meurtre de ses frères. (Voyez là dessus M. DE SAINT-MARTIN au l. XXXIII, § 74, de l'*Histoire du Bas-Empire*, de LEBEAU.)

tions usitées dans les funérailles militaires, ils chantaient sur un ton lugubre : « Là est Attila, roi des Huns, fils de » Mundzuk, chef de peuplades valeureuses. Avec une force » jusqu'alors inouïe, seul il a réuni sous son empire la » Scythie et la Germanie ; il a épouvanté les deux empires » par la prise de leurs villes, et, s'il ne les a pas détruits, » c'est qu'ils lui ont payé pour vivre un tribut annuel. » Après tant de bonheur il est mort, non par le fer de » l'ennemi ou par la trahison des siens, mais au milieu » de son peuple, au sein de la joie et sans douleur. Peut-» on appeler mort une fin si digne d'envie ? » Après ces lamentations ils célèbrent la *strava* (festin), mêlant ainsi la joie au deuil ; puis ils enferment le corps dans un triple cercueil, le premier d'or, le second d'argent et le troisième de fer. On l'enterre de nuit avec des armes prises sur les champs de bataille, des colliers étincelants de pierres précieuses, toutes sortes d'ornements royaux, et pour dérober tant de richesses à la cupidité humaine, on massacre les captifs qui ont ouvert la fosse (453).

La mort d'Attila fut le signal de l'affranchissement des nations qu'il avait soumises. Ses fils tentèrent d'abord de les retenir sous le joug en se les partageant. Mais Ardaric, roi des Gépides, indigné qu'ils prétendissent tirer au sort, comme de vils troupeaux, des rois et des peuples puissants, se révolta, et son exemple entraîna les Ostrogoths, les Ruges, les Hérules et beaucoup d'autres peuplades. On s'arma pour s'anéantir mutuellement, et le combat s'engagea dans la Pannonie, près du fleuve *Nétad*. Ce dut être assurément un beau spectacle que de voir se confondre et s'entrechoquer la lance des Gépides, l'épée des Goths, la flèche des Huns, l'infanterie des Suèves, les armes légères des Hérules et les glaives pesants des Alains. Ardaric enfin l'emporta : trente mille hommes étaient tombés dans les rangs de ses adversaires, et à leur tête Ellac, l'aîné des fils d'Attila. Les Gépides s'emparèrent des lieux qu'occupaient les Huns, et dominèrent dans la Dacie. Quatre frères

d'Ellac passèrent alors dans la nouvelle Dacie, en deça du Danube, et se soumirent à l'Empire, ainsi qu'Irnac, le plus jeune, qui choisit sa demeure à l'extrémité de la petite Scythie. « Beaucoup de peuples, précédés de leurs ambas- » sadeurs, se dirigèrent de la sorte vers l'empire romain, » et accueillis favorablement par Marcien, reçurent, à » titre de confédérés, une portion de territoire à habi- » ter (1). » Les Ostrogoths, partagés entre Walamir, Widimir et Théodemir, obtinrent la Pannonie, les Ruges le Noricum, les Sarmates la Dalmatie, les Scyres, les Satagaires et le reste des Alains quelques cantons limitrophes de la petite Scythie et de la basse Mésie. Ainsi l'Empire n'eut plus rien à redouter de ces Huns auxquels il semblait que l'univers devait céder.

Mort d'Aétius et de Valentinien. — MAXIME *empereur. Prise de Rome par Genséric.* — *Mort de Maxime.* — Mais à peine fut-il délivré de ce fléau, qu'un autre fléau non moins terrible, il l'avait éprouvé déjà, revint s'appesantir sur lui. Valentinien avait eu le malheur de perdre Placidie, l'année même où Pulchérie perdit Théodose II (450); abandonnant dès lors à l'eunuque Héraclius le soin des affaires sérieuses, il ne s'occupa plus, en *femmelette insensée* (2), que de ses plaisirs, et poussa la débauche jusqu'à outrager indignement un illustre sénateur, dont l'ambition secrète accrut encore le ressentiment. Maxime ne redoutait que la puissance d'Aétius; l'eunuque en était jaloux: d'accord avec le sénateur, il n'eut pas de peine à persuader à Valentinien que son général nourrissait des projets criminels contre l'Etat, et le plus lâche de tous les tyrans eut le triste courage de frapper lui-même Aétius (454). *C'était se couper la main droite avec la gauche*, comme le lui dit un officier; car il abattait le seul bras capable de soutenir

(1) JORNANDÈS, c. 50.

(2) *Semi-vir amens*, SIDON. APOLL., Carm. 7, v. 359.

l'empire. Mais trois ou quatre mois après, empereur et ministre tombèrent à leur tour sous les coups de deux barbares attachés à la mémoire d'Aétius, et le lendemain Maxime, proclamé empereur, prenait possession du palais. Il n'y fut pas plus tôt entré qu'il reconnut qu'il s'était donné une prison. Il y chercha vainement le sommeil, dit saint Sidoine, se leva en soupirant d'avoir atteint le but de tous ses désirs, et, n'aspirant plus qu'à descendre de cette dangereuse élévation, il en vint à regretter le bonheur de Damoclès, dont le règne n'avait eu du moins que la durée d'un repas (2). Comme sa femme avait peu survécu à l'affront qu'elle avait éprouvé, il contraignit *Eudoxie*, la veuve de Valentinien, à l'épouser, et s'imagina gagner son cœur en lui déclarant que l'amour dont il brûlait pour elle, l'avait entraîné à immoler ce prince. Eudoxie indignée fit prier Genséric de venir la ravir aux embrassements d'un monstre encore souillé du sang de son époux.

Genséric accepta sans peine le rôle de libérateur et vint débarquer à l'embouchure du Tibre (455). Aussitôt l'alarme est dans Rome; Maxime veut fuir, un burgunde le frappe de son épée, et la populace jette son corps dans le fleuve. C'en était fait de la reine des cités sans le dévouement du pape saint Léon. Il obtint de Genséric qu'il n'emploierait ni le fer ni le feu, et qu'il laisserait subsister les habitants et les édifices. Mais les nouveaux citoyens de Carthage n'en vengèrent pas moins cruellement ses anciennes injures. Ils pillèrent pendant quatorze jours sans rien épargner. Ils chargèrent de statues un vaisseau qui fut englouti avant d'arriver en Afrique, emportèrent les riches dépouilles du temple de Jérusalem, qui avaient autrefois honoré le triomphe de Vespasien et de Titus, et enlevèrent même la moitié de la couverture en cuivre doré du temple de Jupiter Capitolin. Ils choisirent aussi et emmenèrent avec eux les habitants dont la jeunesse ou

(1) Sidon. Apoll., l. ii, ép. 13.

l'industrie pouvait le mieux servir à leurs plaisirs ou à leurs besoins. Eudoxie, cause de tous ces maux, n'échappa point à la captivité ; Genséric la conduisit à Carthage avec ses deux filles, Eudoxie et Placidie, et fit épouser la première à son fils Huneric. La seconde était fiancée au sénateur Olybrius, à qui la fortune réservait la pourpre ; elle ne fut rendue, avec sa mère, à la liberté qu'en 461. Genséric traita du reste avec honneur ces princesses; mais les autres prisonniers eurent à souffrir les rigueurs de la plus dure servitude, et ne trouvèrent de consolation que dans la charité de Deogratias, évêque de Carthage, qui convertit deux vastes basiliques en hôpitaux pour y déposer les malades, et vendit les vases d'or et d'argent de son église afin de pourvoir à leurs nécessités. Le vénérable vieillard fut malheureusement victime de son zèle et mourut dans ses pieux et charitables travaux. Genséric défendit alors d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire, et déchaîna contre les catholiques toutes les fureurs d'une persécution arienne, qu'il eut l'art d'étendre avec ses conquêtes.

Rome épuisée, le barbare se trouvait encore plus maître qu'auparavant de la mer Méditerranée. Après s'être emparé des *Mauritanies* et de la *Numidie* entière en 456, il prit la *Sardaigne* en 461, et la *Sicile* vers la fin de son règne. Les deux empires armèrent plusieurs fois en vain contre lui.

Avitus (455-456). — Celui d'Occident n'en avait plus que le nom depuis Valentinien III; car il se trouvait réellement borné à la Péninsule italique, et les misérables princes qui vinrent après le petit-fils de Théodose, ne purent parvenir à reporter ses limites de l'autre côté des Alpes. Il est vrai qu'on peut dire que Rome ne cédait jamais aux barbares dont elle reconnaissait les établissements, que l'administration et non la souveraineté des pays qu'ils avaient usurpés, et que, « loin de former au sein

» de l'Empire une puissance distincte et séparée, ils en » devenaient eux-mêmes de ce moment partie intégrante, » et figuraient à leur rang dans le cadre administratif qui » le gouvernait (1). » De cette manière l'Empire romain eut plutôt été démembré que détruit, et sa prétendue chute ne serait qu'un simple changement de nom. En effet « tous les barbares qui l'envahirent et qui finirent par » se le partager, y entrèrent avec l'idée qu'il était plus » fort, plus grand que ses ennemis, et déjà familiarisés » eux-mêmes avec l'éternité de sa durée. Chacun bornait » son ambition à obtenir une part à ses faveurs. Loin de » songer à le renverser, les plus entreprenants essayaient » de se faire une place plus large et plus commode sur » son territoire, quelquefois de lui donner des maîtres, et » tout au plus de le devenir eux-mêmes ; mais nul ne por- » tait plus loin ses prétentions ou ses vues ; nul surtout » ne pensait à abolir l'Empire ou même le titre d'empe- » reur. Tous les barbares qui se sont successivement » trouvés en mesure de l'entreprendre, ou n'en ont jamais » conçu l'idée, ou y ont renoncé spontanément (2). »

C'est ainsi qu'après la mort de Maxime, Théodoric II, roi des Wisigoths, qui venait d'usurper le sceptre par le meurtre de son frère aîné Thorismond, et qui se justifiait de son crime en accusant son prédécesseur d'avoir voulu rompre toute alliance avec l'Empire, offrit la pourpre à un illustre sénateur arverne, dont les guerres précédentes et la gestion de la préfecture des Gaules avaient révélé la bravoure et la sagesse. Le pouvoir avait certainement tenté l'ambition d'*Avitus* ; mais en homme habile, il parut triste et sut montrer une modeste répugnance au milieu de

(1) Lehuerou, *Institut. mérov.*, p. 188. « Venez au secours de la » République dont vous tenez un des membres, » écrivait Valentinien III à Théodoric, roi des Wisigoths, en l'exhortant à prendre les armes contre Attila, *auxiliamini Reipublicæ cujus membrum tenetis* (Jornandès, *de rebus Getic.*).

(2) Lehuerou, *ibid.*, p. 196.

la foule des Gaulois accourus de toutes parts à Ugernum (Beaucaire ?) pour le saluer du titre d'auguste. Le sénat et le peuple romain l'accueillirent avec d'autant plus d'empressement qu'il consentait à fixer parmi eux sa résidence; le spirituel Sidonius Apollinaris, que ses vertus devaient élever plus tard à l'épiscopat et à la sainteté, fit en vers boursoufflés le panégyrique de son beau-père, et l'on put croire un instant à un long et glorieux règne. Les Vandales, loin d'observer le traité de 442, désolaient plus que jamais les côtes de l'Empire, et, sur les remontrances d'Avitus, Genséric venait de mettre en mer une flotte de soixante voiles. Rencontrée près de la Corse par le comte *Ricimer*, cette flotte fut défaite et en partie coulée à fond. Théodoric était alors occupé à conquérir l'Espagne, que lui avait abandonnée la reconnaissance d'Avitus : il apprit en Galice et accueillit avec plaisir la nouvelle d'une victoire qui vengeait sa sœur du sanglant affront qu'elle avait reçu de Genséric. Cependant le protégé des Goths n'avait pas tardé à se laisser corrompre par les molles habitudes de Rome et à se rendre méprisable par les mêmes déréglements qui avaient perdu Valentinien III. Ricimer, profitant de l'éloignement de Théodoric, souleva contre Avitus le sénat romain, et s'étant emparé de sa personne à la suite d'un combat, le fit sacrer évêque de Plaisance. Mais le sénat, moins indulgent, en voulait à sa vie; il prit donc le parti de se retirer à Brioude en Auvergne, et comme il gagnait la Gaule, il périt en chemin on ne sait où, ni de quelle mort (456).

Majorien (457-461). — L'Empire fut pour lors administré pendant quelque temps par Ricimer sous la souveraineté de Marcien et de Léon, son successeur. Ce Ricimer était fils d'un prince suève et d'une fille de Wallia, roi des Wisigoths. Jornandès l'appelle *le plus grand capitaine de son siècle*, et saint Sidoine, dont la muse banale a chanté d'une voix emphatique toutes les puissances de cette époque

lui donne le titre d'*invincible*. Il n'est pas très sûr que ce soit lui qu'il trouve plus courageux que Sylla, plus prudent que Fabius, plus aimable que Métellus, plus éloquent qu'Appius, plus déterminé que Fulvius et plus adroit que Camille; mais, quelque forte et vigoureuse qu'eût été l'âme de Ricimer, il est certain qu'elle était encore plus perfide et plus insensible à l'honneur. Il faisait profession de la religion arienne; mais son cœur n'en connaissait aucune, à moins que ce ne fût celle de l'intérêt. Comme il ne pouvait, étant né suève, aspirer à la dignité impériale, il en chargea *Majorien* avec l'agrément de Léon. Il avait mieux choisi qu'il ne désirait.

« Adoré de ses sujets et redouté de ses ennemis, Majo-
» rien a surpassé dans toutes les vertus tous les princes
» qui ont régné avant lui sur les Romains. » Cet éloge d'un historien aussi judicieux qu'impartial (Procope) se trouve bien justifié par le caractère de la législation de ce prince. Réformer les abus de la fiscalité romaine et adoucir la misère toujours croissante des contribuables, empêcher la contrainte des vocations, et rendre ainsi à l'état ecclésiastique l'éclat et la haute autorité qu'il emprunte à la piété de ceux qui y sont véritablement appelés, protéger la sainteté du mariage et favoriser par là le développement de la population, telle fut la pensée première et constante de Majorien. Il remit d'abord tout ce qui était dû au fisc jusqu'au commencement de son règne, et ordonna que les impôts fussent désormais levés par les gouverneurs des provinces, et non plus par les officiers impériaux, *dont les cruelles exactions, que personne n'osait dénoncer, faisaient la ruine des provinces* (1). Les couvents, peut-être sur le conseil de saint Léon, furent fermés aux femmes, jusqu'à ce qu'elles eussent atteint l'âge de quarante ans. Les veuves au dessous de cet âge et sans enfants durent se remarier. L'homme adultère fut banni à perpé-

(1) MAJOR. IMPER., *Novell.*

tuité de l'Italie entière, et sa tête mise à prix dans le cas où il rompait son ban.

Cependant Théodoric, de retour dans ses états, s'était rapproché de Genséric, en même temps qu'il avait soulevé plusieurs peuples de la Gaule contre le successeur d'Avitus, et tout s'agitait en cette contrée pour le renverser. Lyon était le centre du mouvement. Majorien rassembla une armée de barbares — c'étaient les armées romaines de ce temps-là — et à la tête d'un grand nombre de Bastarnes, Suèves, Huns, Alains, Ruges, Bourguignons, Ostrogoths, Mosches et Sarmates, il fondit du haut des Alpes sur la Gaule (décembre 458), assiégea Lyon, la prit de force et contraignit tous ses ennemis à implorer leur grâce. *Sidonius*, qui, par attachement à la mémoire de son beau-père, s'était jeté dans la faction gauloise, reçut un généreux pardon, et paya la dette de la reconnaissance en souhaitant à Majorien que la pourpre *sidonienne* le vêtît longtemps, et en lui faisant la promesse, qu'il réalisa presque aussitôt, « de confier à des fastes immortels tous ses beaux triom- » phes (1). » Majorien en remporta un nouveau l'année suivante sur Théodoric, qui, renonçant à l'alliance des Vandales, s'engagea à soutenir contre eux l'Empire romain.

Majorien faisait alors d'énormes préparatifs pour anéantir leur puissance. En quelques mois son activité prodigieuse eut construit une flotte de trois cents voiles dans les ports d'Aquilée, de Ravenne et de Misène ; il la rassembla dans celui de Carthagène en Espagne, et déjà d'Arles, où il avait réuni ses troupes de terre, il s'était avancé jusqu'à Sarragosse. Genséric tenta vainement de l'arrêter par des négociations ; elles échouèrent. Il excita les Alains des bords de la Loire ; ils furent battus par le célèbre *Ægidius*, qui commandait alors dans les Gaules. En même temps il ravageait la Mauritanie, et en empoisonnait les eaux, pour

(1) Sidon. Apoll., Carm. xiii, 21 et sq.

arrêter un ennemi toujours libre de choisir le lieu de sa descente sur toute la côte d'Afrique. Il fut mieux inspiré en attaquant par l'or la flotte romaine. Il y trouva des traîtres qui la lui livrèrent, quand il se présenta pour combattre (460). A cette nouvelle Majorien repassa les Pyrénées et les Alpes pour aller réparer la perte de sa flotte. Mais à son arrivée à *Tortone* dans le Milanais, une sédition fomentée par la jalousie de Ricimer éclata dans son camp ; il fut déposé et quelques jours après assassiné (juillet 461).

Sévère III (461-465). — Ricimer cette fois plaça sur le trône un certain *Libius Severus* (Sévère III), de ses complices, qui avait aussi peu de mérite que de réputation. Mais Léon refusa de reconnaître cette ombre d'empereur. Le païen Marcellin, qui avait jusque-là gouverné et protégé la Sicile avec autant de sagesse que de vigueur, s'empara de la Dalmatie et s'en fit un royaume d'où il ne cessa d'inquiéter les côtes de l'Italie. Ægidius, que les Franks avaient appelé, en 458, à régner sur eux, arma de son côté contre l'indigne usurpateur de la pourpre, et se mit en devoir de passer les Alpes. Le péril était imminent. Ricimer acheta l'alliance de Théodoric par l'abandon de Narbonne, et Théodoric envoya contre Ægidius Frédéric son frère ; mais, celui-ci fut défait et tué, et l'alliance d'Ægidius avec Genséric devint pour les maîtres de l'Italie une source de continuelles alarmes. Heureusement Sévère mourut bientôt (465), peut-être empoisonné par Ricimer, et le barbare put obtenir de Léon qu'il daignerait accorder à l'Occident un empereur et l'appui des ressources de l'Orient.

Anthémius (467-472). — Ce ne fut toutefois qu'au bout d'un an et demi qu'Anthémius, ancien gendre de Marcien, arriva de Constantinople avec une brillante escorte qui pouvait passer pour une armée. Le sénat, le peuple romain et les barbares confédérés de l'Italie allèrent au devant de lui et le saluèrent auguste avant son entrée

dans Rome. Après la cérémonie de son inauguration, Anthémius célébra le mariage de sa fille avec Ricimer, et cet événement, qui paraissait assurer l'union et la prospérité de l'empire, fournit à Sidonius l'occasion de chanter pour la troisième fois les triomphes futurs d'un nouvel empereur. Mais celui-ci n'eut pas plus le temps que ses prédécesseurs de cueillir des lauriers. Comme Genséric ne cessait d'insulter les contrées maritimes de l'Orient, Léon résolut de faire un suprême effort pour dompter un ennemi si opiniâtre. Les trésors et les forces des deux empires furent épuisés pour l'équipement d'une flotte de onze cent trente galères, conduite par sept mille rameurs et montée par cent mille soldats. Marcellin, qui voulut bien se soumettre à Anthémius, devait reprendre la Sardaigne aux Vandales; Heraclius d'Edesse, un des ancêtres de l'empereur Heraclius, et un isaurien, nommé Marsus, les attaquer par la Tripolitaine. Ces expéditions partielles furent couronnées d'un plein succès, et Genséric apprit en même temps les pertes qu'il venait de faire et l'arrivée de la flotte romaine au cap de Mercure, à trente milles de Carthage : une marche rapide sur sa capitale pouvait la mettre en un instant au pouvoir de l'ennemi. Effrayé, confondu, il ne songeait qu'à prendre la fuite. Mais les Romains étaient commandés par le beau-frère de Léon ; et le patrice Aspar, qui voyait avec dépit son auguste créature échapper à sa tyrannie, avait promis à l'ambitieux *Basiliscus* de l'asseoir sur le trône, s'il faisait échouer l'entreprise dont il était chargé. L'or de Genséric vint encore s'ajouter à l'appât d'une couronne pour déterminer l'inepte général à une coupable inaction, et les Vandales en profitèrent pour incendier la flotte (468). Une fois délivré de ce péril, le roi barbare eut bientôt recouvré Tripoli, la Sardaigne, et conquis définitivement la Sicile. Puis il mit tout en œuvre pour soulever les Ostrogoths en Orient et les Wisigoths en Occident. *Euric*, qu'un fratricide avait établi roi sur ceux-ci, n'avait pas besoin de tant d'aiguillons pour prendre

les armes. Il brûlait d'envie de réunir sous sa puissance tous les pays compris entre la Loire, l'Océan, la Méditerranée et le Rhône. Les Bretons de l'Armorique, accourus à la voix d'Anthémius, essayèrent en vain de l'arrêter : il les battit complétement au bourg de *Deols* (Bourg-Dieu) près de Châteauroux. Il devait trouver plus de résistance dans la jalousie des Burgundes, dont les états, insensiblement agrandis à la faveur des troubles de l'Empire, s'étendaient alors depuis Langres et Dijon jusqu'à Vaison auprès d'Avignon.

Mort d'Anthémius. — Olybrius, *empereur.* — Cependant une sourde mésintelligence n'avait pas tardé à diviser Anthémius et son gendre. Las de voir un supérieur dont il se méfiait peut-être, Ricimer en vint à quitter Rome et à s'établir dans Milan, d'où il pouvait aisément appeler ou repousser les barbares, établis entre les Alpes et le Danube. L'Italie, partagée en deux camps, était menacée de la guerre civile. Mais *saint Epiphane*, évêque de Pavie, obtint qu'Anthémius pardonnât à son fils ses criminelles liaisons avec les ennemis de l'Empire. On pouvait attribuer cette conduite de l'empereur à sa faiblesse plus encore qu'à sa générosité naturelle. Ricimer ne s'y méprit point, et, comme Léon manda bientôt à Anthémius qu'il venait de sacrifier Aspar à sa sûreté, le suève, craignant la contagion de l'exemple, jeta le masque de la modération, appela autour de lui grand nombre de Burgundes et de Suèves orientaux, et vint assiéger l'empereur dans Rome même. A cette nouvelle, Léon dépêcha *Olybrius* pour négocier la paix ; mais à peine était-il arrivé en Italie, que Ricimer le proclama auguste (472). Il parut céder à la violence ; toutefois les sollicitations pressantes que Genséric renouvelait en sa faveur à toutes les vacances du trône, ne permettent pas de douter de son ambition. Rome fut prise et saccagée par les soldats du patrice, comme elle l'avait autrefois été par ceux de Vespasien, et

le massacre d'Anthémius délivra son compétiteur de toute inquiétude. Trois mois après, la mort de Ricimer l'affranchissait de la tyrannie de ce capitaine audacieux qui, se jouant de la couronne, quatre fois la donna et quatre fois l'arracha. Mais Olybrius lui-même ne tarda pas à mourir.

Glycérius (473-474). — Julius Nepos (474-475). — Romulus Augustus (475-476). — *Glycerius*, le comte des domestiques, lui succéda avec l'appui du burgunde *Gondebaud*, que Ricimer avait fait nommer patrice, et qui semblait destiné à perpétuer sa toute-puissance. Mais à peine Glycerius avait-il eu le temps de s'affermir sur le trône que Léon, qui ne l'avait point reconnu, envoya contre lui *Julius Nepos*, neveu du fameux comte Marcellin, avec le titre d'empereur. Il voulut fuir : on l'arrêta, et, après l'avoir tonsuré, on le fit évêque de Salone en Dalmatie (474). Nepos consacra la récente conquête de l'Auvergne par Euric, envoya saint Epiphane au roi barbare pour *régler avec lui les limites de l'empire italique au delà des Alpes* (1); puis quand Oreste, l'ancien secrétaire d'Attila, chargé de surveiller les Wisigoths, eut tourné contre lui l'armée dont il avait reçu le commandement, sans tenter la moindre résistance, il s'enfuit à Salone, confiant sans doute dans le caractère sacré qu'il avait imposé à Glycerius. Mais « la » profanation qu'il avait faite du sacerdoce méritait bien » une punition particulière (2), » et il finit, dit-on, par succomber aux intrigues de celui qu'il avait dépouillé.

Oreste, dédaignant pour lui-même le titre d'empereur, l'avait fait décerner (29 août 475) à son fils *Romulus Augustus*, que les Romains, par une sorte de mépris, appelèrent communément Augustulus, à cause de sa grande jeunesse. Mais il ne tarda pas à recueillir les tristes fruits de la

(1) Ennod., *Vita Epiphan.*, p. 381.

(2) Tillemont, *Hist. des emper. rom.* Odoacre, art. x.

leçon d'ingratitude et de perfidie qu'il venait de donner aux *fédérés*. Ces barbares, Alains, Scyres, Hérules, Turcilinges et autres, dont le nombre allait toujours croissant en proportion de l'affaiblissement des troupes romaines, avaient naturellement imposé à l'Empire une véritable tyrannie. « Entre autres persécutions qu'ils avaient déjà fait subir » aux Romains, leur impudence alla, dit Procope, jusqu'à » demander un partage des terres de l'Italie. Ils exigèrent » qu'Oreste leur en délivrât le tiers incontinent, et, comme » il s'y refusait, ils le firent mourir. Or il y avait parmi » eux, comme employé dans la garde impériale, un certain » Odoacre [ruge de naissance et fils de cet Edécon, qu'At- » tila envoya en ambassade à Théodose II]; il leur promit » de les satisfaire, s'ils voulaient le mettre en possession » du trône, s'empara du pouvoir par ce moyen, et, pre- » nant pitié de la jeunesse d'Augustule, lui permit de vivre » dans une condition privée (1). Odoacre ayant ensuite » distribué aux barbares le tiers des terres, se les attacha » étroitement par là, et retint pendant dix ans le sceptre » qu'il avait usurpé (2). »

Odoacre, *roi d'Italie*. — Il se fit cependant reconnaître par Zénon, qui le nomma patrice, et il est vrai de dire qu'il gouverna avec beaucoup de prudence et d'habileté. Les Burgundes, profitant de la révolution précédente, s'étaient avancés jusqu'à la Durance. Odoacre, décidé à se tenir renfermé dans les bornes de l'Italie, non seulement ne leur disputa point le territoire qu'ils avaient envahi, mais abandonna même le pays situé entre la Durance et la mer aux Wisigoths, dont la domination s'étendit alors

(1) On lui assura une pension de six mille pièces d'or, et on le conduisit à l'ancienne *villa* de Lucullus, située sur le promontoire de Misène, et convertie en forteresse depuis les guerres des Vandales. Elle avait d'abord appartenu à Marius, et le vainqueur des Cimbres l'avait décoré de ses trophées. — Oreste, moins heureux, eut la tête tranchée (28 août 476).

(2) Procope, *de bell. Goth.*, I, 1.

jusqu'aux Alpes. D'un autre côté il traita avec Genséric et en obtint la Sicile, à l'exception toutefois de Lilybée et sous la condition d'un tribut. Ainsi l'Italie n'eut plus rien à redouter des Vandales, dont le terrible chef touchait du reste au terme de sa longue carrière (428—Janvier 477).

D'ailleurs rien ne fut changé dans la forme du gouvernement. « Odoacre administra comme l'avaient fait ses » prédécesseurs, c'est-à-dire avec les maximes romaines, » et il n'y eut en fait d'autre différence que celle du titre » qu'il se donna : l'Italie, au lieu d'avoir un empereur à sa » tête, ne fut plus gouvernée que par un *roi* barbare (1), » résidant à Ravenne. Ce roi, tout arien qu'il était, laissa une liberté entière aux orthodoxes, et ne cessa de montrer une grande vénération pour saint Séverin, dont la réputation de sainteté l'avait autrefois attiré dans le Noricum, et qui lui avait prédit sa haute fortune. Il accueillit aussi avec bonté les remontrances du saint évêque de Pavie, et travailla sérieusement à adoucir les maux de la Péninsule, dont le fléau de la guerre avait tellement décimé la population, qu'au rapport du pape Gélase, l'Emilie, la Toscane et les provinces voisines ne formaient plus qu'un désert. Les taxes furent modérées, l'avidité des favoris réprimée, et les Romains, sous le règne d'un barbare, furent plus heureux, dit un historien moderne, qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps sous leurs princes naturels (2). Rome même put se consoler de l'abandon où elle fut laissée ; car le séjour des papes assurait ses immortelles destinées et lui préparait, en le transformant, l'empire du monde entier.

(1) Lehuerou, *ibid.*, p. 181.
(2) Lebeau, l. xxxv, § 52.

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENT ET DOMINATION DES OSTROGOTHS EN ITALIE 489—554.

---

§ Ier.

Règne de Théodoric-le-Grand (489—526).

Commencements de Théodoric.— Rivalité de ce prince et de Théodoric-le-Louche.— Il y avait à peine un an que les Ostrogoths étaient campés dans la *Pannonie* (1); Walamir assurait l'indépendance gothique par une dernière victoire sur une tribu de Huns égarés, quand ce jour-là même naquit à *Théodemir*, d'une épouse catholique, un fils qui était réservé à de brillantes destinées (fin de 454). Remis en 462 à Léon Ier, comme un gage de la paix que ses compatriotes promettaient d'observer au prix d'un tribut annuel de trois cents livres d'or, le jeune *Théodoric* fut élevé à Constantinople avec soin et tendresse. Tout en s'y formant aux exercices de la guerre, il apprit à parler le grec et le latin avec autant de facilité que d'élégance, à apprécier les bienfaits de la civilisation, à estimer et à distinguer le vrai mérite. Il demeura là une dizaine d'années jusqu'à la mort du patrice Aspar. Aspar avait élevé Léon sur le trône, espérant le trouver docile à ses vues ambitieuses ; mais il n'avait pas tardé à reconnaître qu'il s'était donné un maître. Beau-frère ou oncle d'un certain Théodoric-le-

(1) V. ci-dessus, p. 143.

Louche, qui commandait une tribu de Goths (1) établis dans l'Hémus, protecteur déclaré des Ariens que l'empereur ne pouvait souffrir, il se servait donc alternativement des uns et des autres pour effrayer Léon et lui imposer ses volontés. Léon craignit en effet pour sa vie et fit massacrer par ses gardes le sujet factieux ; puis, afin de s'assurer par un bienfait la protection des Goths de la Pannonie contre ceux de l'Hémus qui menaçaient, il adopta solennellement Théodoric Amale pour son fils d'armes et le renvoya (472) chez son père, que la mort de Walamir et de Widimir allait bientôt laisser seul à la tête de la nation ostrogothique. Mais les *Scyrres* n'avaient pas tardé à se mettre en campagne (473), et ils ravagèrent si bien la Thrace que Léon se vit contraint de leur accorder un traité fort avantageux pour leur chef, mais aussi très dangereux pour l'Empire par la rivalité qu'il établissait entre les deux tribus barbares. Le Louche recevait un canton de la Thrace, un subside annuel de deux mille livres d'or, la charge de maître de l'une et de l'autre milice et le titre de *roi des Goths*. Il s'engageait en retour à servir l'empire contre tous les peuples à l'exception des Vandales. Ce traité menaçait dans leur indépendance Théodemir et ses sujets. Ils prirent les armes, et passant la Save, ils envahirent la Dalmatie et la Macédoine. Zénon, qui venait de monter sur le trône, s'empressa de les arrêter en leur abandonnant la Dalmatie et la *Mésie supérieure*. Peu de temps après Théodemir mourait, et Théodoric, proclamé roi, recevait les félicitations de l'empereur, qui en éprouva bientôt ce que peut la valeur pour reconnaître les bienfaits et pour châtier la perfidie.

Après bien des vicissitudes, Théodoric obtient de Zénon l'investiture du royaume d'Italie. — Zénon détrôné n'eut

(1) Les Goths *Scyrres ;* on les appelait aussi *Triariens*, de Triaire, père de ce Théodoric.

pas de plus fidèle allié que l'Amale, comme il n'avait pas eu, régnant, de plus perfide ennemi que le Louche. Remonté sur le trône, il n'en forma pas moins le projet de les mettre tous deux aux prises pour les affaiblir et les livrer en cet état à la vengeance des armées grecques. Mais le Louche avait reconnu la fourbe de Zénon : « Pour-
» quoi, dit-il aux Goths de la Pannonie, vous armer ainsi
» contre des parents, pour servir des alliés perfides ? Ne
» sentez-vous pas que, dans cette guerre dénaturée, le
» vainqueur sera la victime de la haine implacable qu'ils
» portent à notre nom ? Fils indigne du brave Théodemir,
» combien n'as-tu pas déjà sacrifié de guerriers à ta folle
» ambition ? Où sont les richesses qu'ils possédaient lors-
» qu'à ta voix ils abandonnèrent leurs foyers pour mar-
» cher sous ton étendard. Chacun d'eux avait alors trois
» ou quatre chevaux, et maintenant ils sont contraints de te
» suivre péniblement à pied comme des esclaves. » En entendant ces paroles, les soldats de l'Amale, frémissant d'indignation, menacèrent leur chef de l'abandonner, s'il ne faisait la paix avec ses compatriotes, et Théodoric n'osa point résister à leur emportement. Les deux armées se réunirent donc et s'avancèrent ensemble contre Constantinople. Zénon effrayé tenta de les séparer au lieu de les combattre, et déjà, après s'être entendu avec le perfide chef des Scyrres, qui ne rougit point d'abandonner tout-à-coup ses alliés, il entrait en accord avec Théodoric-l'Amale, quand la mort inopinée du Louche, dont la turbulence le tenait toujours en bride, vint le rejeter dans ses voies tortueuses. Il y gagna la ruine de Larisse, le ravage de l'Epire et la honte d'être obligé d'acheter enfin la paix d'un ennemi qu'il avait trop dédaigné. Théodoric recevait par surcroît des précédentes concessions une partie de la *Dacie intérieure* et la *basse Mésie*, à la charge d'en éloigner les Gépides qui s'avançaient toujours. Il était en outre nommé maître de la milice, préfet de la Thrace et désigné consul pour l'année suivante

(484). Ce fut en cette dernière qualité qu'il combattit l'usurpateur, Léonce, et qu'il mérita de la reconnaissance de Zénon une statue équestre, que l'empereur lui fit ériger dans son propre palais. Théodoric établit dès lors sa résidence à Constantinople. Mais son absence ne tarda pas à mécontenter les peuples de sa domination. Ne faisant point valoir les terres où ils étaient cantonnés, et n'ayant d'autre ressource pour vivre que de dépouiller ceux qui les cultivaient, ils eurent bientôt répandu la désolation autour d'eux. « Que fait Théodoric? dirent-ils alors; tranquille » dans la grande cité, nageant dans les délices de l'opu- » lence, il n'est plus le roi des Goths, c'est un général » romain. Oublions-le, puisqu'il nous oublie. » Ces plaintes séditieuses réveillèrent le prince amale; il vint à *Noves*, sa capitale, pour y raffermir son autorité ébranlée; mais sa voix fut impuissante, et les Goths l'entraînèrent vers Constantinople (488). Peu de temps auparavant, fatigué des incursions des *Ruges*, qui, de la rive gauche du Danube où ils étaient établis, ne cessaient d'inquiéter le second Norique, Odoacre était entré dans le pays de ces barbares, les avait défaits, avait tué leur roi Fava et emmené grand nombre de captifs. Le fils de Fava, Frédéric, échappé par la fuite à la ruine de sa famille et de sa nation, était venu à Noves, auprès de Théodoric, son parent, et il l'engageait fort à envahir l'Italie. Il y avait d'ailleurs à peine quinze ans qu'un des frères de Théodemir avait heureusement pénétré dans la Péninsule, où il voulait s'établir; la mort seule l'avait subitement arrêté dans sa marche, et Théodoric n'ignorait pas que l'or et non les armes de *Glicérius* avait déterminé les guerriers de Widimir à passer dans la Gaule pour se réunir aux sujets d'Euric. On peut donc croire qu'il était déjà résolu de marcher sur les traces de son oncle, quand il vint jusque sous les murs de Constantinople, et qu'il n'avait d'autre intention, en menaçant la capitale de l'empire, que d'arracher à Zénon l'abandon de l'Italie. « Pourquoi souffrez-vous, lui dit-il,

» que cette contrée si longtemps soumise à vos prédéces-
» seurs, et Rome elle-même, la maîtresse du monde,
» restent sous le joug d'un Turcilinge qui vous brave?
» Laissez-moi marcher avec les miens contre ce tyran; si
» je suis vainqueur, je gouvernerai en votre nom et d'une
» manière glorieuse pour vous, le sénat de Rome et la
» partie de la République que mes armes auront affran-
» chie. » Zénon songea d'abord à temporiser; mais de peur de mécontenter Théodoric et afin d'éloigner au plus vite ce terrible allié, il finit par lui accorder sa demande; il lui donna même l'investiture de sa future conquête en le couvrant d'un voile que Paul Diacre appelle le *voile sacré*.

Conquête de l'Italie par Théodoric. — Mort d'Odoacre. — Alors s'émut tout le peuple des Ostrogoths, auquel se joignirent les Scyrres et une quantité d'enfants perdus de différentes races barbares, Ruges, Sarmates, Alains. Il ne resta personne en Orient que les Goths réguliers au service de l'Empire et une petite colonie de nationaux, devenus laboureurs, qui préférant les douceurs de la paix au tumulte des armes, allèrent fonder sur le Bosphore Cimmérien un établissement agricole qui comptait trois mille âmes au temps de Justinien. Deux cent mille guerriers avaient répondu à la voix de Théodoric. Ils quittèrent Noves en décembre 488 sous d'assez heureux auspices et s'élancèrent sur la route d'Italie, suivis de leurs femmes et de leurs enfants que transportaient d'innombrables chariots. Mais bientôt le froid devint rigoureux; les bestiaux et beaucoup de bêtes de somme succombèrent; les provisions se perdirent ou s'épuisèrent, et la disette amena la famine et la peste.

Tel était l'état de l'armée, quand, arrivés en février 489 à la rivière fangeuse de l'*Ulca*, ils virent la rive ultérieure hérissée de piques et de javelots; c'étaient les Gépides qui, à la sollicitation d'Odoacre, venaient fermer le chemin à Théodoric. A cet aspect il y eut un

moment d'hésitation parmi les Goths ; mais Théodoric demande à boire, et entraînant ses soldats à travers la vase, se précipite sur l'ennemi *comme un lion sur un troupeau.* Les Gépides ne résistèrent point à tant d'ardeur et s'enfuirent abandonnant leur camp à l'avidité des vainqueurs qui y trouvèrent l'abondance et la joie. Des Sarmates et des Bulgares qui se présentèrent ensuite ne furent pas plus heureux. Enfin, au mois de mars, l'armée entra dans la Vénétie. Odoacre l'attendait là sur les bords du *Sontius*, près des ruines d'Aquilée ; il avait sous ses ordres de nombreuses troupes barbares, mais elles étaient de diverses nations fort animées les unes contre les autres, et obéissaient à peine à une foule de petits chefs indépendants. Théodoric au contraire commandait à un seul peuple, à une armée vraiment nationale, éprouvée par les fatigues et les périls d'une longue route, et pleine de confiance dans la valeur et le génie de son chef. Aussi n'eut-il qu'à se montrer pour dissiper l'ennemi. Odoacre se replia vivement sur *Vérone* pour y recevoir avec plus de succès l'agresseur ; il surprit en effet son camp un certain jour au lever du soleil et y jeta sans peine le désordre. Mais Théodoric se réveille aux cris de désespoir de sa mère ; il revêt sa cuirasse, se couvre du riche manteau que la pieuse Ereliéva lui avait brodé pour les jours de fête, et s'élance au milieu de ses Goths ébranlés. Sa voix les ranime et porte la terreur parmi les soldats d'Odoacre ; ceux-ci fuient à leur tour et tombent dans les eaux de l'Adige, ou ne regagnent Vérone que pour la traverser et aller se jeter dans Ravenne. La bataille avait été sanglante, surtout pour les Hérules ; elle parut assez décisive à Théodoric pour lui permettre de dater de ce jour le commencement de son règne en Italie. Mais la fortune faillit le punir de sa présomption.

Il vit d'abord s'ouvrir devant lui les portes de Pavie ; le gouverneur de Milan l'attendit à peine et vint lui offrir ses

services. Théodoric les accepta et mit à la disposition de Tufa grand nombre de soldats goths ; mais Tufa courut livrer ces malheureux à Odoacre, qui les fit périr et qui prit l'offensive avec vigueur. Ce fut pour lors à Théodoric de se renfermer dans Pavie, dont le saint évêque Epiphane n'était pas le moins *solide rempart*. Il y passa l'hiver à assurer le succès de la campagne suivante. Il se procura le secours d'Alaric II, roi des Wisigoths, et peut-être sollicita-t-il celui du roi des Burgundes, ou les instincts barbares se réveillèrent-ils tout à coup dans l'âme de Gondebald. Quoiqu'il en soit, celui-ci franchissant alors les Alpes, tomba sur la Ligurie comme un ouragan. Tous les guerriers en furent massacrés, tous les cultivateurs emmenés en esclavage. Quand les Wisigoths arrivèrent, ils ne trouvèrent plus que des villes désertes et des campagnes désolées. Leur secours contraignit Odoacre à battre en retraite; arrêté près de l'*Adda* (490) et défait malgré son habileté et son courage, ce prince s'enfuit à Ravenne, avec la résolution de s'y défendre jusqu'à la mort. Théodoric vint aussitôt l'y assiéger; mais prévoyant que le siège serait long, faute de vaisseaux pour fermer le port, il prit avec lui une partie de ses troupes et se mit en devoir de réduire les villes qui n'avaient pas encore reconnu sa puissance. Toutes se soumirent sans difficulté, à l'exception de Césène, dont le commandant Libérius ne se rendit qu'à la mort du roi son maître. Rome alla des premières au devant des barbares; elle devait se féliciter d'avoir dans sa *profonde* politique refusé l'entrée de ses murs au vaincu de Vérone, et elle put s'en faire un mérite auprès du nouveau maître. La Sicile suivit les destinées de la Péninsule. Ces brillants succès avaient mis, dès le commencement de 492, aux mains de Théodoric les nombreux *dromons* (1) de Rimini, qui servaient à

(1) Sorte de barques légères, recouvertes d'un toit propre à garantir des flèches.

ravitailler Ravenne, et lui avaient permis de bloquer étroitement cette place. Pressé dès lors et par l'ennemi et par la famine, Odoacre songea sérieusement à traiter avec son adversaire et chargea l'évêque de Ravenne de la négociation. Théodoric devait beaucoup au clergé, dont l'influence lui avait assuré dès le commencement l'appui des principales cités de l'Italie. Le caractère et les sollicitations de Jean (1), joints à l'impatience des Ostrogoths, auxquels il tardait d'en finir avec un siège qui durait depuis trois ans, le déterminèrent (493) à signer un accord qui partageait entre les deux princes le titre de roi et les honneurs de la royauté, en assurant sans doute au roi des Hérules la possession de l'Italie transpadane. On vit bientôt du moins affluer les Hérules dans la Vénétie et surtout dans la Ligurie qu'il fallait repeupler. Peut-être ainsi réunis, après avoir vécu dix-sept ans, dispersés et puissants, sur un vaste territoire, se firent-ils illusion sur le véritable état de leur fortune et proposèrent-ils secrètement à Odoacre de l'aider à rétablir son ancienne domination; peut-être aussi le partage commençait-il à peser à l'ambition de Théodoric, et celui-ci tint-il Odoacre pour suspect, parce qu'il lui convenait qu'il le fût. Ce qui est certain, c'est que sous le prétexte d'une conspiration, le roi goth le tua de sa propre main dans un banquet auquel il l'avait traîtreusement invité, qu'il fit massacrer le même jour son fils, ses parents, ses principaux officiers, et qu'ayant ensuite pénétré dans *le pays des Hérules*, il les défit, en extermina la plus grande partie et priva le reste du droit de posséder et de tester. Il ne tarda cependant

(1) « Jean, archevêque de Ravenne, ouvrit, à l'approche de Théodoric, » les portes de la ville, en sortit avec les croix, les encensoirs et les saints » Évangiles, et alla à la tête de tous ses clercs, en chantant des psaumes, » implorer la clémence du vainqueur; il se prosterna par terre, invita à » la paix le nouveau roi venu de l'Orient, et la paix fut accordée non- » seulement à tous les citoyens de Ravenne, mais encore à tous les » Romains pour lesquels la demanda le bienheureux Jean. » AGNELL. *Lib. Pontif.*, pars 1, cap. 3, *apud Muratori*, p. 67.

pas, à la prière de saint Epiphane, à *accorder un pardon général ;* et, comme en ce dernier conflit la Ligurie avait beaucoup souffert encore et manquait une deuxième fois d'habitants, il chargea le digne prélat d'aller réclamer de Gondebald la liberté de ceux qu'il avait emmenés. Epiphane fléchit le Bourguignon et plus de six mille captifs revinrent de Lyon en Italie ; ils retrouvèrent leurs propriétés, furent affranchis, grâces à leur saint libérateur, des deux tiers de l'indiction pendant les deux premières années de leur jouissance, et ramenèrent bientôt l'abondance au sein de leur province.

Ainsi se termina, cinq ans après le passage du *Sontius*, la glorieuse expédition de Théodoric.

Théodoric étend sa domination hors de la Péninsule. — Influence de ce prince sur les rois barbares. — Le nouveau roi d'Italie pouvait se passer de la reconnaissance de l'empereur d'Orient ; il la sollicita néanmoins et l'obtint enfin d'Anastase au bout de six ans de négociations constantes ; ce qui n'empêcha pas le prétendu suzerain d'envoyer, en 508, deux cents vaisseaux ravager les côtes de la Calabre, et le vassal volontaire de défendre sérieusement son indépendance. L'événement d'ailleurs ne changea rien aux relations établies entre les deux cours. Théodoric continua de donner avis à l'empereur de l'élection des consuls, et l'empereur de se repaître de cette vaine et chimérique déférence.

Une fois maître absolu de la Péninsule, Théodoric avait chargé ses lieutenants d'y ajouter la Rhétie, le Norique, la Dalmatie, la Pannonie, et, dès l'an 504, sa puissance s'étendait en ces régions depuis la source du Danube jusqu'au petit royaume établi par les Gépides sur les ruines de Sirmium. Les guerres du peuple frank avec les Wisigoths et les Bourguignons lui valurent ensuite, de ceux-ci les contrées qui s'étendent entre la Durance et l'Isère, de ceux-là la Provence ou le pays compris entre la Durance

et la mer, le Rhône et les Alpes, tandis que la minorité d'Amalaric, son petit fils, en lui livrant la régence d'un état important, qu'il fit administrer par Theudis, un de ses généraux, lui promettait de réunir sous ses lois, avec l'Espagne et l'Italie, la nation entière des Goths si longtemps divisée.

D'un autre côté, Théodoric sut placer presque tous les rois barbares sous son influence par des liens de famille ou de protection. En 495, il avait épousé *Audeflède*, sœur de Clovis ; trois ans après il donnait à Trasamond, roi des Vandales, sa nièce Amalfrède, dont la dot assurait à ce prince, avec la possession de Lilybée, les services de six mille Goths choisis, et il unissait à Hermainfroi, roi de Thuringe, sa nièce Amalberge née d'un premier mariage d'Amalfrède avec un seigneur goth; pour ses trois filles il les maria, Theudigothe à Alaric II, roi des Wisigoths, Ostrogothe à Sigismond, fils de Gondebald, et l'unique fille d'Audeflède, Amalasonthe (515) à Eutharic, prince du sang des Amales. Ces nombreuses alliances du roi d'Italie, l'autorité patriarchale dont elles l'investissaient, l'étendue et l'éclat de sa puissance, l'habileté et la sagesse de son gouvernement ne pouvaient manquer d'en faire l'arbitre et la providence de l'Europe barbare. Aussi quand les Allemands furent battus par Clovis, ils implorèrent la protection de Théodoric. Théodoric accueillit les uns dans ses états et ne recommanda pas inutilement les autres à la clémence du vainqueur. Les Suèves et les Hérules indépendants d'au delà du Danube s'honorèrent de son adoption ; les Gépides et les Lombards se continrent devant lui ; son nom retentit jusque sur la côte de Livonie, et les *Esthes* vinrent des bords de la Baltique à travers des contrées dangereuses et inconnues, déposer à ses pieds l'ambre de leurs rivages et l'interroger naïvement sur la nature et l'origine de cette matière. Tous les ambassadeurs qui se rendaient à Ravenne admiraient la magnificence et la courtoisie du monarque, et, s'il

acceptait quelquefois des esclaves, des armes, des chevaux blancs, des animaux curieux ou tout autre présent, il faisait de son côté des dons propres à inspirer pour les talents et l'industrie de ses nouveaux sujets une vive admiration : il envoyait à Gondebald deux clepsydres, invention du savant Boëce (1), à Clovis, un joueur de harpe *pour célébrer de la voix et des mains la gloire du fier Sicambre* (2). Les lettres elles-mêmes par lesquelles il correspondait avec les puissances étrangères, étaient empreintes d'une dignité singulière qui devait relever à leurs yeux le nom romain. Interprète éclairé de sa pensée, son principal ministre, Cassiodore, excellait à la traduire en un langage pompeux, où l'honnêteté du sentiment le disputait à l'étendue de l'érudition.

Gouvernement de Théodoric. — Théodoric au reste entendait bien se séparer de la foule des conquérants barbares, et ce n'est pas sans raison que la postérité lui a décerné le titre de *Grand.* En prenant possession de ses nouveaux états, il avait dit : « Que d'autres pillent ou » détruisent les villes dont ils se sont rendus maîtres ; pour » nous, notre intention est de traiter les vaincus de ma- » nière qu'ils regrettent de n'avoir pas été vaincus plus » tôt. » Dans ces principes, il commença par respecter la condition des personnes, et l'Italie put se croire libre en se voyant gouvernée par les lois, sans qu'il y eût entre les indigènes et les barbares de préférence que pour ceux qui se montraient plus fidèles à les observer. Les Goths prirent seulement pour eux le tiers des terres, et, en dispensant ainsi les Romains de toute surcharge d'impôts, ils utilisèrent de vastes terrains mal cultivés ou devenus vacants soit par la mort de leurs propriétaires, soit par la

(1) Cassiod. Var., l. I, ep. 46.
(2) *Ibid.*, 41.

retraite ou l'extermination des Hérules. On les y distribua par groupes de mille hommes sous la conduite de leurs chefs, et en conservant dans les habitudes régulières du séjour des champs une vigueur et des mœurs qu'aurait infailliblement amollies celui des villes, ils furent pour les Romains un salutaire exemple, en même temps que pour l'Etat un secours toujours prompt et efficace. Ils continuèrent en effet à être chargés seuls du service militaire, sans pourtant qu'aucun édit fût venu d'abord fermer aux vaincus la carrière des armes ; car ce ne fut que vers la fin de son règne, et à la suite d'une vaste conspiration tramée contre ses jours, que Théodoric, devenu défiant et ombrageux, leur interdit le port même d'un couteau et consacra par cette interdiction la répugnance instinctive de ces âmes dégénérées pour les nobles fatigues de la guerre. Encore ne tarda-t-il pas à révoquer son décret (1). Appelés ainsi dès le commencement à veiller sur les intérêts de tous à titre de citoyens aussi bien que de dominateurs, les Goths contribuèrent, par le spectacle d'une vie austère et réglée, non moins que par la force de leurs bras, à réprimer les brigandages et à ramener la sécurité dans le royaume, si bien qu'à la ville comme à la campagne, chacun pouvait impunément laisser chez soi son argent sans l'enfermer.

Rien ne fut changé à l'administration romaine, et Théodoric en conserva tous les offices, montrant par là qu'une même discipline allait régir les deux peuples, que communes seraient leurs charges, commune leur législation. Le roi d'Italie prit donc avec la pourpre l'habit romain (la chlamyde et la chaussure peinte), et le fit prendre à ses principaux officiers.

On vit en même temps se grouper autour du trône l'élite des Romains ; tous les emplois civils devinrent le partage de l'habileté romaine, et le gouvernement ne cessa de

(1) V. Du Buat, t. x, p. 39.

recommander à tous les barbares du royaume *de dépouiller leurs mœurs violentes pour revêtir celles de la toge*. Odoacre avait eu déjà la modération d'entrer dans cette voie, et de respecter les institutions et les préjugés de ses sujets. Mais Théodoric alla plus loin ; il restaura tous les titres et dignités établis par les *ancêtres*, et sut leur donner un nouveau lustre par la pompe dont il les environna, par la sévérité judicieuse qui présida sous son régne à la nomination des fonctionnaires. Ainsi les *consuls* conservèrent leurs anciens honneurs, le char, la chaise d'ivoire, les faisceaux, la pourpre, le privilége de marquer l'année, de célébrer des jeux, et les suffrages du sénat purent ouvrir aux noms illustres des Boëce, des Cassiodore, des Eutharic, des Paulin, des Albin, des Aviénus, des Anicius, les fastes immortels du consulat (1). Après les consuls venaient les *patrices*, dont l'autorité censoriale pouvait s'exercer sur le sénat lui-même, puis les *proceres* et les *comtes*, qui avaient droit d'entrée au sénat et au conseil du prince, les *clarissimes*, les *illustres* et les *respectables*, toutes dignités purement honorifiques qu'ambitionnaient les Barbares autant que les Romains. Le jeune roi Athalaric lui-même voulut être sénateur et patrice. Il écrivait au sénat : « Vous êtes mes sujets, et j'aspire à être votre » collègue ; c'est assez vous dire (2). »

En dehors de ces honneurs, brillait au sommet de l'édifice administratif le *préfet du prétoire*, qui résidait à Rome avec une puissance et une magnificence qui en eussent fait un autre souverain, si son pouvoir n'eût été purement civil et limité à une année. Nul officier, sauf le questeur en qualité de commandant du palais, nul corps en dehors du sénat et du clergé n'était soustrait à son action ; à son tribunal se rattachait la triple hiérarchie centrale, pro-

(1) Le sénat n'eut plus du reste qu'un seul consul à nommer en signe d'alliance ou d'union avec l'empereur d'Orient, qui nommait l'autre.

(2) Cassiod. Var., l. viii, ep. 11.

vinciale et municipale. Tous les magistrats furent contenus dans le devoir par la création d'inspecteurs « nommés » *sajons*, véritables *missi dominici*, qui tiraient leur force » non d'attributions précises, mais de leurs rapports di- » rects avec le prince, chargés qu'ils étaient de courir » partout à sa voix, de porter ses ordres.., de l'informer » de toutes choses, en sorte qu'à l'apparition d'un sajon, » l'on croyait voir le roi lui-même (1). »

Par cette institution, Théodoric put s'assurer que *dans toutes les affaires entre les Goths et les Romains la balance serait tenue égale et que la loi seule déciderait*: « Car, » disait-il, nous ne voulons pas de droit séparé pour deux » races que nous entendons également protéger (2). » Ainsi la loi fut la même pour tous, et cette loi ce fut encore la loi romaine. L'application en fut faite par des officiers de l'une et de l'autre nation suivant cette formule : » Je vous envoie un comte goth pour régler les différents » entre Goths. Entre Goths et Romains, il s'adjoindra un » officier romain; entre Romains, le différend se videra » par des officiers romains... Point de violence; le droit » et non la force brutale... (3) » Les comtes provinciaux semblent du reste avoir été plutôt saisis du criminel que du civil, qui regardait particulièrement les recteurs provinciaux. C'est ainsi qu'il existait dans chaque arrondissement de province deux premiers degrés de juridiction, ou tribunaux d'instance (4), l'un militaire, sous les comtes, où le *prince des soldats* rendait ses arrêts, l'autre civil, sous les recteurs, où siégeait un *président*. Au *comitat royal* ou conseil d'état appartenaient le jugement des procès en dernier ressort et la connaissance directe des affaires les plus délicates, comme celles qui menaçaient les intérêts

(1) Du Roure, *Histoire de Théodoric-le-Grand*, t. I, p. 318.
(2) Cassiod., l. III, ep. 13.
(3) *Id.* l. VII, form. 3.
(4) *Id.* l. VII, form. 2 et 28.

des mineurs (1), ou qui pouvaient compromettre la dignité du clergé (2).

Cependant il était bien difficile que le contact de deux peuples de mœurs et d'habitudes si différentes ne provoquât point quelques changements dans la législation. Tout au moins fallait-il tenter de corriger la violence des uns et la corruption des autres. C'est ce qu'entreprit Théodoric par l'*édit* qu'il donna à ses sujets (500), « afin que, *le » surplus du droit public et des lois communes demeurant » sauf* (3), tous, Barbares et Romains, connussent bien » la règle qu'ils devaient suivre dans les cas expri- » més; » règle sévère, édit inflexible, qui frappait de mort ou de l'exil perpétuel, d'une part la sédition civile ou militaire, l'incendie, l'homicide et les enlèvements, — de l'autre les débauches criminelles, la vente des personnes libres, les faux, la violation cupide des tombeaux, les sacrifices païens, les évocations ou maléfices, les concussions et le détournement des juges naturels, — avec cette circonstance cependant que, dans plusieurs cas, l'ingénu pouvait se racheter de la peine par un sacrifice proportionnel d'argent.

Comme la loi, l'impôt atteignit également les deux peuples. Les Goths murmurèrent d'abord : « Ils ont mau- » vaise grâce, dit Théodoric, de vouloir s'affranchir des » tributs ; j'en paie plus qu'eux ; car je regarde comme » un tribut les soulagements que je dois à ceux qui sont » dans l'indigence. » Il n'entendit pas davantage que les sénateurs fussent exempts de contributions, et que le far-

(1) Cassiod. Var., l. iv, ep. 9.

(2) « Un Januarius, évêque de Salone, y fut cité pour acquitter une dette que lui avait fait contracter le luminaire de son église; un évêque, Pierre, pour restitution d'héritage; le prêtre Laurent, pour violation de tombeaux dans la vue d'y rechercher des trésors; un évêque de Pola, Antoine, pour restitution d'une maison. » (Du Roure, *Hist. de Théodoric-le-Grand*, l. iv, c. 2.)

(3) « Salva juris publici reverentia et legibus cunctorum servandis. » Il s'agit ici du *Code Théodosien*.

deau des charges publiques retombât ainsi sur les pauvres : « Qu'on répartisse équitablement les impôts, répétait-il, » et qu'on les fasse payer exactement ; les peuples ne » seront point pressurés. » Le principe était sage ; aussi le trésor public, qu'il avait trouvé vide, fut-il bientôt rempli par une prudente économie, en même temps que l'équité du gouvernement ramenait partout la confiance et avec elle la prospérité de l'agriculture et du commerce. Théodoric encouragea d'ailleurs et favorisa les transactions commerciales en rétablissant et en étendant la liberté des communications par eau et par terre entre les provinces. La célèbre foire de Leucothoë ou de saint Cyprien, en Lucanie, reprit une nouvelle vie ; mais une loi chrétienne en abolit les scandales en interdisant sous des peines sévères le hideux trafic d'esclaves qui s'y faisait sous le nom d'otages : car on y donnait comme tels des malheureux que l'insolvabilité des débiteurs livrait bientôt à la merci des créanciers. Théodoric sut accroître aussi le domaine de l'agriculture en secondant les efforts généreux de quelques particuliers qui desséchèrent à leurs frais une partie des marais Pontins et de ceux de Spolète. Enfin, par ses ordres, on exploita les mines de fer de la Dalmatie, et une mine d'or dans le Brutium, beaucoup moins précieuse du reste à ses yeux que celles qui pouvaient fournir des armes à ses guerriers.

Un prince aussi vigilant pour les intérêts et le bonheur de son peuple ne pouvait faire qu'un digne emploi de ses revenus. Il les consacra noblement à la restauration et à l'entretien des édifices, des routes, des aqueducs, à la construction de divers palais, de nouvelles fortifications, et à la création d'une marine. Celle-ci fut naturellement un des premiers objets de sa sollicitude, et, de 508 à 510, on construisit et on équipa, « *pour subvenir soit* » *aux approvisionnements, soit à la défense de la Pénin-* » *sule* (1), » une flotte de mille dromons à trois rangs

(1) Cassiod., l. v, ep. 16.

des mineurs (1), ou qui pouvaient compr[illegible] [illegible]guste, du clergé (2). [illegible]mmander

Cependant il était bien difficile q[illegible] [illegible]gnait une peuples de mœurs et d'habitudes [illegible] [illegible]r la côte de quât point quelques changemen[illegible] [illegible]e que pour au moins fallait-il tenter de c[illegible] sans cesse re- et la corruption des autres. [illegible] par l'*édit* qu'il donna à s[illegible] [illegible]nne capitale de » *surplus du droit publi*[illegible] [illegible]entrée si triomphale » *sauf* (3), tous, Ba[illegible] [illegible]t Fulgence qui en fut » la règle qu'ils [illegible] [illegible] tel spectacle que la splen- » més ; » règle s[illegible] [illegible]lem. Harangué par le sénat en la mort ou de l'ex[illegible] [illegible] plus éloquent orateur de son siècle, il ou militaire, l'[illegible] compagnie qu'il se ferait un devoir de de l'autre le[illegible] [illegible] priviléges. Il promit également au peuple libres, le[illegible] [illegible] les sages réglements des *ancêtres* et de marcher crifices [illegible] des Trajan et des Valentinien. Dans un séjour sions [illegible] *mois*, fécond en bienfaits de tout genre, il fonda à circ[illegible] [illegible] pour les malheureux une distribution annuelle p[illegible] [illegible] mille muids de blé et d'une quantité de vin propor- [illegible], gratifia d'une rente l'hôpital de Saint-Pierre, et [illegible] aux vieux soldats de la garde des empereurs une pension alimentaire reversible sur la tête de leurs fils et petit-fils. Les jeux, courses, pantomimes ou combats d'animaux, ne furent pas non plus oubliés : « C'est pour » le peuple, disait Théodoric, une source trop précieuse de » distractions innocentes pour que nous devions en plaindre » la dépense (2). » Il tâcha du moins d'en modérer la licence en instituant un *tribun des plaisirs*, comme Tibère avait créé un inspecteur des jeux. Mais sa prédilection s'attacha tout d'abord aux monuments des arts, et ce n'est pas à tort qu'on l'a surnommé *grand amateur de constructions et restaurateur des villes*. Aloïsius et Daniel, ses principaux

(1) Du Roure, t. II, p. 81.

(2) Cass. Var., l. III, ep. 51.

étaient aussi ses premiers favoris ; il leur
' de lire les livres des anciens, et excitait
ement en leur montrant la gloire pour
' donna donc les ordres les plus pressants
ı des merveilles de l'architecture ro-
ır cet objet deux cents livres d'or,
sur le produit de l'impôt des vins.
ıe la ville, on répara le théâtre
ıermes publics. Sur d'autres points
ıes travaux, témoins « l'enceinte de Pavie
.ıe, Tortone entièrement rebâtie, Ravenne rendue
ı sa splendeur augustale, Milan, Parme, Naples, Vérone
» pourvues de nouveaux cirques, de nouveaux palais,
» d'aqueducs, de portiques, de bains publics, de conduits
» souterrains pour les eaux ; Vérone surtout, que Théo-
» dose habitait souvent, qu'il aimait en souvenir de *ses*
» *premiers succès* et par un motif plus sérieux, à cause
» de sa position admirable pour qui est appelé à défendre
» et à surveiller l'Italie (2). »

Cependant ce prince éclairé n'oubliait pas la littérature. « Les lettres sont un glorieux titre aux honneurs, écrivait-» il à un patrice. Elles élèvent les mœurs et servent » l'État (3). » Aussi l'Italie vit-elle honorés des plus hautes dignités, Festus et Symmaque, *dont la vue seule était une instruction* ; Faustus et Avienus, *la béatitude de leur siècle*, *les fleuves de l'éloquence romaine* (4) ; le ligurien Arator, dont les poésies eurent la vertu d'exciter l'enthousiasme du public romain, et par dessus tout l'évêque Ennodius, qui célébra les louanges du nouveau *Trajan*, Cassiodore, auteur d'une histoire des Goths dont Jornandès nous a laissé l'utile abrégé, rhéteur habile,

(1) Cassiod., l. ii et iii, ep. 39 et 19 ; — l. vii, form. 5 et 15.
(2) Du Roure, t. ii, p. 82.
(3) Cassiod. Var., l. iii, ep. 33.
(4) Ennodius, *Parœnesis didascalica*, art. *Rhetor*,

homme d'état justement fameux par sa sagesse et sa modération ; Boëce, qui cultiva avec un égal succès la philosophie et les sciences, traduisit et commenta les Analytiques et les Topiques d'Aristote, la théologie de Platon, la musique de Pythagore, la géométrie d'Euclide, la mécanique d'Archimède, l'astronomie de Ptolémée, et se trouva seul en état de décrire un cadran solaire et d'organiser une sphère céleste. Faut-il citer ensuite, parmi les femmes, Barbara, *la fleur du génie romain*, Stéphanie, *la plus admirable lumière de l'Eglise catholique* (1), et la belle et vertueuse Elpis, fille de Festus et première femme de Boèce, qui passe pour être l'auteur des quatre hymnes que cette Eglise chante encore aujourd'hui en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul (2).

Rapports avec l'Eglise. — Germes de ruine pour le gouvernement des Goths. — Changement de conduite de Théodoric. — Ainsi régna Théodoric pendant trente ans, et l'Italie respirait sous son gouvernement paternel, heureuse d'avoir pu sauver du naufrage les jouets brillants de sa vieille civilisation. Mais ce bonheur ne devait pas être de plus longue durée, et le moment était venu où il allait se dissiper sous l'influence de passions nouvelles qui hâteront la ruine du naissant édifice, trop faible après tout pour subsister; car le roi des Goths, au lieu de vivifier, en le transformant, l'antique régime impérial, n'avait fait que couvrir le cadavre de nouveaux oripeaux, et sous cet éclat mensonger se cachaient à peine les plaies hideuses dont l'empire était mort.

(1) Ennodius, *ibid.*

(2) Aurea luce et decore roseo (*Decora lux æternitatis auream*), le 29 juin. — Jam bone pastor, Petre clemens, accipe (*Beate pastor, Petre clemens, accipe*), le 18 janvier. — Petrus beatus catenarum laqueos (*Miris modis repente liber ferrea*). — Doctor egregie, Paule, mores instrue (*Egregie doctor, Paule, mores instrue*). — Nous avons mis entre parenthèses les corrections d'Urbain VIII.

Ainsi, tandis que, par un arrêté spécial, Théodoric mettait fin aux honteux marchés qui se faisaient à la fontaine de Marcilius (foire de Leucothë), il consacrait par son fameux édit l'esprit cruel de Rome payenne, en admettant une différence entre la culpabilité de l'homme libre et celle de l'esclave. Il faut bien croire ensuite que, pour être mieux réparti, le fardeau des impositions, qui croissait toujours avec la prospérité publique, n'en fut pas moins lourd, surtout dans les dernières années, puisque l'opulence fuyait les villes et recherchait la campagne pour échapper à toute dépense. Cette émigration est suffisamment attestée par le soin que prenait Théodoric de rendre aussi agréable que sûr le séjour des cités, et par le passage suivant d'une lettre d'Athalaric, son successeur, à l'un de ses officiers: « Pourquoi, lui dit-il, déserter les lieux » où les enfants s'instruisent à devenir des hommes et à » remplir de nobles fonctions? Pourquoi préférer la so- » ciété des esclaves à celle de ses pareils? Ce n'est qu'aux » animaux féroces qu'il appartient de hanter les déserts » et les forêts? Le travail libéral, les jeux communs, les » bains, les réunions, voilà ce que les citoyens doivent » rechercher... Faites attention à ceci, et prenez caution » des propriétaires qui s'absentent (1). »

Mais le germe de mort le plus actif sans contredit pour le gouvernement des Goths, c'est la différence de religion qui existait entre eux et leurs sujets, jointe à la lutte que commençaient à faire naître entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel l'ambition instinctive de l'un et le besoin naturel d'indépendance de l'autre. Cette lutte avait été provoquée par un décret d'Odoacre, qui, s'appuyant sur un désir imprudent du pape Simplicius, soumettait à la sanction du roi l'élection de l'évêque de Rome. Une telle prétention dans un prince arien qui n'était point l'héritier légitime des empereurs, et qui défendait encore aux papes,

(1) Cassiod. Var., l. viii, ep. 31.

sous peine d'anathême, de rien aliéner des fonds donnés à l'Eglise, dut alarmer le clergé et le disposer à accueillir l'envoyé de Zénon comme un libérateur. Ne pouvait-il pas espérer d'ailleurs que la conversion ou la tolérance du vainqueur récompenserait son empressement? Théodoric, reconnaissant, laissa en effet le clergé, le sénat et le peuple procéder librement à l'élection de Symmaque (498), et ne s'occupa constamment que de faire régner la justice, la charité entre les deux peuples, et d'accroître la prospérité de l'Eglise, tout en réprimant avec une sage fermeté les abus qu'il y surprenait. « Nous n'avons, répétait-il souvent, » aucun empire sur la religion, parce qu'on ne peut forcer » la croyance. » Il disait encore : « La tranquillité des » sujets fait l'honneur des princes, et celle de l'Eglise y » ajoute des miséricordes divines. » Mais toute l'habileté et la sagesse de sa politique devaient échouer contre l'antagonisme profond des deux principes religieux qui se trouvaient en présence. Dès 498, la guerre éclata sous l'influence de Constantinople et de l'hérétique Anastase. L'empereur n'avait consenti à reconnaître Théodoric qu'à la condition qu'il ferait accepter l'*hénotique* au pape, et, sans y être autorisé, l'envoyé de Théodoric avait fait des promesses. Quand il revint à Rome, Symmaque venait d'être élevé sur la chaire de saint Pierre. *Le chef du sénat* (1), Festus, ne croyant pas le nouveau pontife favorable au dessein du roi, parvint à force d'intrigues et d'argent à obtenir une nouvelle élection et à faire proclamer le prêtre Laurent. Ce scandale souleva les partisans du bon droit; Rome fut bouleversée, « et le sang coula pour décider quel » serait celui dont la principale fonction est de maintenir » la paix dans l'Eglise (2). » Cependant Théodoric se tenait toujours à l'écart et paraissait attendre avec indifférence l'issue du conflit. Mais on en appela des deux côtés à son

(1) Caput senatus. ANASTAS., *Vit. Symmachi.*

(2) LEBEAU, t. VIII, p. 261.

tribunal, et il se prononça pour le pape qui avait été canoniquement élu. La sédition ne se réveilla pas moins deux ans après en faveur de Laurent. C'est à l'occasion de ces nouveaux troubles que Théodoric fit le voyage de Rome dont nous avons parlé, et que Symmaque, averti par les menaces de Festus, dont il avait droit de supposer que le roi n'eût point vu le succès avec indifférence, puisqu'il n'avait ni rappelé ni désavoué ce magistrat, fit tenir un concile, où l'on déclara nulle l'ordonnance d'Odoacre. Théodoric ne parut point offensé de cette atteinte portée à son autorité. Mais le feu de la discorde vint encore à se rallumer en 503; les massacres recommencèrent, et bientôt l'on vit venir à Ravenne des accusateurs qui noircissaient Symmaque par les calomnies les plus insensées, lui reprochant entre autres griefs de ne pas célébrer la fête de Pâques en même temps que toute la chrétienté, de dissiper contre les canons le domaine de l'Eglise et de vendre les ordres à prix d'argent. Le pontife fait en vain décréter, *conformément aux anciens statuts des Pères*, la peine de l'exil et de la confiscation des biens contre les calomniateurs des évêques (1); le roi, cette fois, oublie sa prudence et son équité; il commence par exiler Symmaque à Rimini, et avec son consentement, s'occupe ensuite d'assembler à Rome un concile pour instruire l'affaire. Symmaque ne peut s'y présenter; les poignards des factieux auxquels il échappe à grande peine l'en tiennent éloigné, et ce n'est que quatre ans après (507), que les évêques le déclarent innocent et pape légitime. Enfin le calme renaît dans la capitale du monde chrétien, pour durer jusqu'en 524. Dans cet intervalle de temps, Symmaque était mort et avait eu pour successeur le saint pontife *Hormisdas*, que venait de remplacer *Jean I*. Anastase était aussi de son côté descendu dans la tombe, et depuis six ans régnait Justin, partisan déclaré du catholicisme. Tout-à-coup les Ariens commen-

(1) Labb. *Concil.*, t. IV, p. 1366 E.

cèrent à être persécutés en Orient ; on les exclut de leurs églises, on les exclut du palais et des armées. Théodoric, qui croyait leur avoir assuré la liberté de conscience, en la laissant aux Catholiques dans ses états, fut très-affligé de cette soudaine intolérance. Il fit inutilement représenter à l'empereur que *c'était usurper les droits de la divinité que de prétendre dominer sur les esprits.* L'empereur lui répondit *qu'il n'entendait pas gêner les consciences; mais qu'il était le maître de choisir ceux par qui il voulait être servi.* Le roi résolut alors d'employer le pape lui-même à obtenir de Justin la réparation des maux qu'il avait faits aux Ariens et l'abandon à la cour de Ravenne de ceux des Goths qui s'étaient convertis. En vain Jean supplia le roi de le dispenser d'une telle mission ; le roi voulut être obéi et menaça même le pape, s'il ne réussissait pas, d'user de représailles contre les Catholiques. Jean se résigna pieusement par obéissance à son souverain, et partit pour Constantinople, accompagné de quatre sénateurs qui avaient ordre de surveiller toutes ses démarches. Théodoric évidemment tombait dans le despotisme et redevenait barbare. Le ciel, il est vrai, semblait depuis quelque temps épuiser contre lui toutes ses rigueurs, en le frappant d'une manière cruelle dans ses plus chères affections. Il venait d'apprendre la mort de Trasamond, roi des Vandales, le massacre des Goths et la captivité de sa sœur Amalafrède. L'année précédente, il avait eu à pleurer son petit-fils, Sigeric, fils de Sigismond et l'héritier naturel du trône de Bourgogne, sacrifié par un père trop crédule aux calomnies d'une marâtre ; et déjà il avait perdu sa femme Audeflède, et deux de ses filles, Ostrogothe et Théodogothe. Mais le coup le plus affreux pour son cœur de roi, ce fut la perte d'Eutharic, que la mort ravit inopinément, en 522, à ses espérances, aux vœux de la nation et à l'amour d'Amalasonthe. La pensée des malheurs dont ce triste événement menaçait l'avenir de sa politique et de son peuple, obsédait son esprit et aigrissait

son caractère. Il devint ombrageux, au point que ses plus fidèles serviteurs durent le quitter. C'étaient des Romains; ils furent remplacés par des barbares dont les concussions avaient souvent provoqué leur sévérité, et un *Conigast*, un *Triguilla* s'appliquèrent, tout en donnant carrière à leur insatiable avarice, à rendre suspecte au malheureux monarque la fidélité romaine. Le pape venait donc de quitter l'Italie, quand les perfides courtisans qui commençaient à dominer Théodoric, accusèrent le patrice Albinus, ami de Jean, de Boëce et de Symmaque, de conspirer, au nom du sénat, avec l'empereur Justin pour la délivrance de l'Italie. L'accusation était absurde; Boëce crut la faire tomber en disant: « Si Albinus est coupable, je » le suis moi-même avec tout le sénat. » Ces paroles furent le signal de la perte de ce généreux philosophe; on les fit remarquer à Théodoric comme l'insolent aveu d'une conspiration; on suborna trois scélérats qui produisirent une fausse correspondance, et Boëce, sans avoir été confronté avec ses accusateurs, Boëce, niant tout, Boëce, dont le sénat allait juger le procès à Rome, et condamner lâchement la cause sans l'examiner, fut envoyé à Pavie pour y être détenu en prison. Bientôt après, Théodoric apprit par les sénateurs qui avaient suivi le pape, que Jean avait été reçu triomphalement à Constantinople (c'était la première fois qu'on y envoyait un évêque de Rome)(1); qu'il avait obtenu que la persécution contre les ariens cessât, mais qu'il n'avait rien demandé pour l'arianisme (c'était son devoir). Ces nouvelles le jetèrent dans de sombres fureurs, et ranimèrent les soupçons et les défiances dont on

(1) Le peuple de Byzance était allé à sa rencontre avec des croix et des cierges; l'empereur s'était prosterné devant lui et l'avait adoré (*a*); on lui avait donné la place d'honneur au dessus du patriarche (*b*); et Justin avait voulu recevoir de ses mains la couronne impériale (*c*).

(*a*) *Vit. Johann.*, ANASTAS.
(*b*) MARCELLIN. *Chronic.*
(*c*) *Vit. Johann.*, ANASTAS.

avait rempli son âme. Il songea que Boëce était l'ami du pontife, qu'il avait écrit un traité contre les Ariens, qu'il était en correspondance avec saint Avitus, et qu'on lui attribuait une grande part dans la conversion des Burgundes. Théodoric eut peut-être aussi connaissance du livre fameux de la *Consolation philosophique*, que le sénateur écrivit dans sa prison ; il y vit d'éloquentes invectives contre le gouvernement, cette expression de *prince avide* jetée comme un défi au roi après tant de bienfaits reçus, et surtout ces regrets amers du passé, cet amour de la liberté qui lui fait rappeler le mot de Canius à Caligula : « Plût au ciel qu'elle pût renaître ! Si j'avais su que l'on » conspirât pour elle, tu ne l'aurais jamais su ! » Il vit enfin que tous ses efforts de conciliation avaient été vains, et que l'Italie le repoussait pour ainsi dire de tous ses instincts et de toutes ses passions, comme barbare et comme hérétique. Réduit au désespoir, il envoya au gouverneur de Pavie l'ordre d'arracher à Boëce par la torture l'aveu de son crime. Au moyen d'un treuil et d'une corde, on lui fit sortir les yeux de la tête ; on l'étendit ensuite sur une poutre, où deux bourreaux le frappèrent à coups de baton de la tête aux pieds ; et comme il vivait encore, on l'acheva par la hache (novembre 525). Son crime, c'était d'avoir cru à la sainteté du sénat et à la renaissance de la liberté, c'est-à-dire au rétablissement de l'ancienne domination (1). Son beau-père Symmaque, enveloppé dans la même accusation, quoique plus innocent encore, fut décapité à Ravenne (décembre 525). Le pape revenait alors, on le jeta aussitôt en prison, où il mourut (mai 526), et Théodoric prévint le choix de son successeur en *recommandant Félix III.*

Ce fut le dernier acte de ce prince. Deux mois après, comme il se trouvait à table, il arriva qu'on lui servit

(1) Voy. Boeth., *de Consolat.*, l. I, pros. 4. — Conf. Cassiodori *var.*, XI, 13.

une énorme tête de poisson. A cette vue, un frisson le saisit ; il se lève et se retire chez lui ; on le couvre chaudement pour le réchauffer, mais en vain ; il a vu devant lui, dit-il, la tête de Symmaque, son visage irrité, ses yeux menaçants, ses dents prêtes à le dévorer. Le remords, qui égarait sa raison, l'accable, et il succombe au bout de trois jours à ses terreurs (août 526), après avoir recommandé à ses officiers réunis autour de son lit, d'aimer le sénat et le peuple romain, et de se ménager l'amitié du souverain de l'Orient (1).

(1) JORNANDÈS, c. 59, *de rebus Getic.*

§ II.

Décadence et chute de la monarchie ostrogothe 526—554.

ATHALARIC *sous la tutelle d'Amalasonthe. — Caractère du fils et de la mère.* — Théodoric n'étant plus, ses deux petits-fils se partagèrent l'empire gothique, en prenant le Rhône pour limite commune. Amalaric, fils d'Alaric II, qui avait vingt-sept ans, alla régner à Narbonne sur les Wisigoths de l'Espagne et de la Gaule. Les Ostrogoths reconnurent le jeune *Athalaric*, né du mariage d'Amalasonthe avec le vertueux Eutharic. Athalaric avait à peine dix ans; sa mère devint sa tutrice et prit en main les rênes du gouvernement. Elle était alors âgée de vingt-huit ans, et sa beauté, son esprit avaient acquis toute leur maturité. « Il n'est langue » qu'elle ne connaisse, dit son ministre Cassiodore. L'éclat » de l'élégance *attique*, la pompe de l'éloquence *romaine*, » l'abondance native de sa langue maternelle, elle réunit » tout...., et de si rares connaissances ne l'empêchent » point de garder, au milieu de ses conseils, un silence » impénétrable. Elle a puisé dans l'étude de la philosophie » une grande habileté, une sage fermeté, un profond » sentiment de la justice, et tant de mérites ne le cèdent » en elle qu'à une merveilleuse bonté (1).... » C'était en un mot la vivante image du grand Théodoric. Fidèle à sa politique, elle protégea les Romains contre les Goths, qui s'obstinaient à les regarder comme des esclaves ou

(1) CASSIOD., l. II, ep. 1.

des ennemis, contint l'avidité des gouverneurs, encourager les études et releva la dignité des professeurs, en même temps qu'elle leur imposa de plus étroites obligations, en les faisant payer par le sénat. Elle toléra, respecta et favorisa même le catholicisme, mais sans faiblesse, poursuivant avec indignation la simonie, tandis qu'elle poussait la vénération pour le caractère des papes et des évêques jusqu'à remettre à la décision des premiers le jugement des causes civiles où se trouvait impliqué quelque membre du clergé, et recommander aux prières des autres les intérêts de son fils.

Le bonheur d'Amalasonthe et de l'Italie dépendait de l'éducation de ce jeune prince, appelé par sa naissance et l'état présent des choses, à remplir les fonctions si diverses de chef d'un camp barbare et de premier magistrat d'une nation civilisée. Un maître, romain sans doute, fut chargé de lui enseigner les arts et les sciences, et trois goths d'un mérite éprouvé reçurent la mission de lui faire goûter les principes d'honneur et de vertu. Mais les progrès d'Athalaric ne répondirent point aux espérances de sa mère, et Amalasonthe, dont la sollicitude croissait avec l'opiniâtre désobéissance de son fils, s'emporta un jour jusqu'à lui donner un soufflet. Le prince se retirait en pleurant dans quelque coin du palais, quand des seigneurs goths l'aperçurent. Ils parurent indignés du traitement fait à leur roi, et leur indignation ne tarda pas à éclater en affreuses calomnies. Apparemment, disaient-ils, la régente voulait faire mourir son fils, afin de se remarier et de régner ainsi sur eux et sur les Romains. Puis ils vinrent trouver Amalasonthe, et ils lui dirent : « Reine, les lettres » ne sauraient s'accorder avec les armes, ni la crainte » perpétuelle des châtiments avec la bravoure. Renvoyez » ces pédants et ces vieillards qui ne sont propres qu'à » former des âmes lâches et timides, et souffrez que le » petit-fils de Théodoric soit élevé comme un brave goth, » dans la société de ses égaux et la glorieuse ignorance

contint l'avidité des gouverneurs, encouragea
leva la dignité des professeurs, en même
imposa de plus étroites obligations, en
r le sénat. Elle tolérait, respecta et
licisme, mais sans faiblesse, pour-
simonie, tandis qu'elle poussait
ère des papes et des évêques
des premiers le jugement
quelque membre
des autres les

§ II.

Décadence et chute de la mor

526—554

ATHALARIC *sous la tu*
du fils et de la mère.
petits-fils se partagèr
Rhône pour limite
avait vingt-sept ar
de l'Espagne et
le jeune *Atha*
vertueux Eu
devint sa
Elle étai
esprit
» qu'
» d
» *fréde*
» *comme*
savant

...ue
...ait la disposi-
...inquiéter d'une admi-
...omaine ; l'autre, l'horreur
...e inspirait aux Catholiques, et le
...irrésistible du clergé, comme du sénat,
...ain d'Orient ; enfin la haine implacable que
...ourrissait en secret pour la régente. Ce Théodat
...un de ses cousins, né d'un premier mariage d'Amal-
...avec un seigneur de la nation. Elevé avec soin,
toute la famille de Théodoric, il s'était rendu fort
pour un prince. Il savait le latin et se piquait de
connaître la philosophie de Platon ; mais il n'en avait pris
que les idées sans en pratiquer les maximes ; et, une fois
nommé à la préfecture de la Toscane, il s'était montré si
avare, c'est-à-dire si avide, et s'était souillé de tant d'in-
justices, qu'Amalasonthe avait dû le rappeler à Ravenne et
le condamner juridiquement à restituer tout ce qu'il avait
usurpé. Cet excès de rigueur l'exaspéra sans le corriger
et alluma dans son cœur le désir de la vengeance. Exciter
sourdement les Goths contre les Romains et les Romains

ths ne suffisait pas à cette âme lâche et per-
uns et des autres, que pouvait-il espérer
d'Amalasonthe? Il se tourna du côté de
ea à lui livrer son gouvernement au
on et d'une place dans le sénat By-

s'associe son cousin, *Théodat*,
sur ces entrefaites, Athalaric
érance. Privée de tout sou-
ux lois de son pays, où
e la succession ne peut
la fille de Théodoric
partager le titre avec
ut toute l'autorité. Théodat
les marques du respect et de la
jura solennellement ce qu'il fallait jurer,
ux aussitôt entrèrent paisiblement, comme frère
eur, en possession du trône. Mais l'ancien préfet de la Toscane n'avait point oublié le jugement qui l'avait autrefois flétri ; il était d'ailleurs marié, et l'envieuse Gudeline lui eût, au besoin, rappelé cet affront. Il s'entendit aussitôt avec les Goths, dont Amalasonthe avait fait tuer les parents, et ils étaient nombreux et puissants ; il éloigna ou livra aux poignards de ses sicaires les plus zélés serviteurs de la reine ; puis un jour il la fit enlever elle-même et transporter dans une île du lac de Volsinium (1), en Toscane, où elle fut enfermée dans un château.

Justinien se montra fort affligé de l'indigne traitement fait à cette princesse, et envoya des ambassadeurs à Théodat, sous le prétexte de réclamer la forteresse de Lilybée, qui avait appartenu aux Vandales, mais en réalité pour presser le roi de lui livrer la province de Toscane et exhorter Amalasonthe à se tirer de péril et d'embarras en faisant

(1) Bolsène, près d'Orviète.

» de ses ancêtres. » Amalasonthe crut entendre la voix de la nation et céda. Athalaric, affranchi de ses gouverneurs et livré à une troupe de jeunes gens indisciplinés, se laissa insensiblement aller à tous les excès et finit par méconnaître l'autorité de sa mère, au point de souffrir que l'on conspirât ouvertement contre elle. Amalasonthe, alarmée, resserra son alliance avec la cour de Constantinople, favorisa l'expédition que Justinien envoyait contre les Vandales ; et, quand elle se fut assuré un asile en Grèce, elle mit à la voile pour Dyrrachium, en donnant l'ordre de tuer les trois principaux conspirateurs. Ils tombèrent sous les poignards et elle put revenir.

Causes de ruine pour le pouvoir d'Amalasonthe. — Mais trois causes dont les deux premières nous sont déjà connues, minaient trop puissamment le pouvoir de cette princesse pour ne pas le ruiner. L'une, c'était la disposition générale des chefs barbares à s'inquiéter d'une administration trop visiblement romaine ; l'autre, l'horreur invincible que l'arianisme inspirait aux Catholiques, et le penchant aveugle et irrésistible du clergé, comme du sénat, pour le souverain d'Orient ; enfin la haine implacable que Théodat nourrissait en secret pour la régente. Ce Théodat était un de ses cousins, né d'un premier mariage d'Amalfrède avec un seigneur de la nation. Elevé avec soin, comme toute la famille de Théodoric, il s'était rendu fort savant pour un prince. Il savait le latin et se piquait de connaître la philosophie de Platon ; mais il n'en avait pris que les idées sans en pratiquer les maximes ; et, une fois nommé à la préfecture de la Toscane, il s'était montré si avare, c'est-à-dire si avide, et s'était souillé de tant d'injustices, qu'Amalasonthe avait dû le rappeler à Ravenne et le condamner juridiquement à restituer tout ce qu'il avait usurpé. Cet excès de rigueur l'exaspéra sans le corriger et alluma dans son cœur le désir de la vengeance. Exciter sourdement les Goths contre les Romains et les Romains

contre les Goths ne suffisait pas à cette âme lâche et perfide. Méprisé des uns et des autres, que pouvait-il espérer gagner à la chute d'Amalasonthe? Il se tourna du côté de Justinien et s'engagea à lui livrer son gouvernement au prix d'une riche pension et d'une place dans le sénat Byzantin.

A la mort de son fils, elle s'associe son cousin, Théodat, qui la fait mourir. — Mais, sur ces entrefaites, Athalaric vint à succomber à son intempérance. Privée de tout soutien, au lieu de se soumettre aux lois de son pays, où c'était une maxime fondamentale que la succession ne peut jamais tomber de *lance en quenouille*, la fille de Théodoric eut la pensée de faire un roi et d'en partager le titre avec Théodat lui-même, en se réservant toute l'autorité. Théodat reçut la proposition avec les marques du respect et de la reconnaissance, jura solennellement ce qu'il fallait jurer, et tous deux aussitôt entrèrent paisiblement, comme frère et sœur, en possession du trône. Mais l'ancien préfet de la Toscane n'avait point oublié le jugement qui l'avait autrefois flétri; il était d'ailleurs marié, et l'envieuse Gudeline lui eût, au besoin, rappelé cet affront. Il s'entendit aussitôt avec les Goths, dont Amalasonthe avait fait tuer les parents, et ils étaient nombreux et puissants; il éloigna ou livra aux poignards de ses sicaires les plus zélés serviteurs de la reine; puis un jour il la fit enlever elle-même et transporter dans une île du lac de Volsinium (1), en Toscane, où elle fut enfermée dans un château.

Justinien se montra fort affligé de l'indigne traitement fait à cette princesse, et envoya des ambassadeurs à Théodat, sous le prétexte de réclamer la forteresse de Lilybée, qui avait appartenu aux Vandales, mais en réalité pour presser le roi de lui livrer la province de Toscane et exhorter Amalasonthe à se tirer de péril et d'embarras en faisant

(1) Bolsène, près d'Orviète.

aux césars de Byzance l'abandon du royaume d'Italie. Cependant l'impératrice Théodora redoutait trop les charmes de l'infortunée princesse pour désirer sa présence ; elle hâta peut-être en secret par des paroles artificieuses l'exécution d'un crime qui devait être après tout si utile aux Romains, et quand Justinien apprit le meurtre de son alliée, il put sans remords s'annoncer à l'Italie comme un vengeur et déclarer à Théodat une *guerre inexpiable*.

La guerre inexpiable (535). — Il mit aussitôt sur pied deux armées pour attaquer les Goths en même temps aux deux extrémités de leur empire, et confia cette double expédition à ses deux meilleurs généraux, Bélisaire, le vainqueur de l'Afrique, qui devait opérer au sud, et Mondon, qui reçut l'ordre d'entrer en Dalmatie. Il avait eu soin d'ailleurs de solliciter contre les perfides Ariens l'appui des fils de Clovis ; mais l'humeur belliqueuse des Franks tomba devant l'appât que leur offrit le roi goth de deux mille livres pesant d'or avec toutes les terres qu'il possédait dans la Gaule, et ils ne bougèrent point. Cela suffit pour assurer le succès des Grecs. Théodat avait à peine eu le temps de réunir un corps d'armée, non dans Rome, mais autour des remparts de Rome, afin d'épargner à *cette ville sacrée, de tous temps la terreur des nations, la peine de se défendre dans ses murs*, que déjà la Dalmatie était envahie, et que Bélisaire, à la tête de quatre mille légionnaires, trois mille Isauriens, deux cents cavaliers Huns, trois cents Maures et sa garde particulière, au plus dix mille hommes en tout, avait enlevé *Catane*, forcé la résistance de *Panorme* (1), soumis, par ce seul coup, la Sicile entière, et terminé, avec son consulat, l'année 535, en faisant dans Syracuse une entrée triomphale signalée par de grandes largesses.

(1) Il le fit d'une façon étrange, en remplissant d'archers ses chaloupes, et en hissant chaloupes et archers au sommet des mâts, d'où ils dominaient la ville.

Le royal platonicien fut terrifié ; sa philosophie ne lui avait pas donné beaucoup de courage, et déjà, dans ses mortelles alarmes, il croyait voir Bélisaire aux portes de Ravenne. Pour sauver sa couronne, il la déshonora. Il convint avec l'envoyé de Justinien de céder la Sicile à l'empereur, de lui payer tous les ans trois cents livres d'or, de ne frapper de mort ni dépouiller de leurs biens, sans permission, aucun évêque, aucun sénateur ; de faire précéder son nom de celui de Justinien dans les acclamations, et de ne s'élever jamais de statue sans en ériger une à l'empereur, qui serait placée à sa droite. L'envoyé venait de partir avec ces propositions humiliantes. Un scrupule saisit tout à coup Théodat ; il fait en toute hâte rappeler Pierre : « Croyez-vous, lui dit-il, que l'empereur soit satisfait de » nos conditions ? » — « Je le pense, répondit Pierre. — Mais, » s'il en était autrement, que me resterait-il à faire ? — » A combattre. — Cela ne serait pas juste. — Et pourquoi » pas ? Vous êtes philosophe, et Justinien est empereur » des Romains. Il lui sied bien de n'avoir pas pour la » guerre cette horreur que vous inspirent les préceptes de » Platon, et il est disposé à revendiquer par les armes » l'ancien patrimoine de l'empire. — Et bien, je lui » rendrai l'Italie par un second traité, moyennant une » rente annuelle de douze cents livres pesant d'or ; » mais promettez-moi de ne le lui montrer que s'il re- » fuse le premier. » — Le deuxième traité fut donc encore signé, et Théodat contraignit même le pape Agapet d'aller à Constantinople supplier l'empereur de l'agréer. Celui-ci n'avait garde de repousser de telles instances, et il ratifia la négociation. Mais, pendant ce temps-là, Mondon étant venu à périr avec son fils dans un engagement qui coûta du reste la vie à un grand nombre de Goths, Théodat passa tout à coup de l'abattement à l'insolence, et quand Pierre vint lui rappeler sa parole et le sommer de la tenir, le roi, indigné de tant de témérité, s'assura de la personne de l'ambassadeur et le fit garder étroitement.

C'était appeler Bélisaire en Italie. A peine fut-il dans *Rhegium*, que les habitants du Brutium, de la Lucanie et de la Campanie, qu'animait la haine du nom et de la religion des Goths, accoururent lui offrir leur soumission et des vivres. *Naples*, seule, où dominaient les barbares et les Juifs, ferma ses portes aux impériaux; il fallut en faire le siège. Il était ouvert depuis vingt jours et commençait à lasser la patience de Bélisaire, quand un soldat isaurien découvrit par hasard l'entrée d'un aqueduc souterrain qui conduisait dans la place; quatre cents hommes d'élite s'y jetèrent avant le jour et favorisèrent l'escalade. Cependant Goths et Juifs accourent au bruit; ceux-ci surtout se battent en désespérés; mais toute résistance est vaine et ne fait qu'irriter l'ennemi. Le carnage devient horrible, et les asiles les plus sacrés sont impuissants à arrêter la férocité naturelle des Huns. Enfin la voix de Bélisaire se fait entendre; il laisse le butin au soldat; mais il rend les enfants à leurs pères, les femmes à leurs maris, et les Napolitains se trouvent avoir, en un même jour, perdu et recouvré la liberté. Ce coup retentit à Ravenne d'une manière terrible; Théodat se hâta de venir à Rome, et il s'occupait d'y renouer ses anciennes négociations avec Justinien, quand l'armée des Goths, qui campait à treize ou quatorze lieues de là, au milieu des pâturages de Régète, le déclara traître à la patrie, et proclama roi, en l'élevant sur un bouclier, *suivant l'antique coutume*, *Vitigès*, officier célèbre par sa valeur.

Vitigès (536-540). — Le nouveau roi fit aussitôt tuer Théodat par un barbare, et annonça à toutes les provinces qu'il marcherait sur les traces du *grand Théodoric* (1). « Imiter ce monarque, disait-il, c'est être son parent à plus » justre titre que ceux qui ne tiennent à lui que par la » naissance. » Toutefois, après avoir exhorté le pape

(1) Cassiod. *var.*, l. x, ep. 3.

Sylvère, le sénat et le peuple romain à lui demeurer fidèles, il se hâta d'emmener ses troupes à Ravenne, afin d'y épouser la fille d'Amalasonthe (1), et de se donner ainsi une vaine apparence de droit héréditaire. En même temps, ce roi, que « ses frères d'armes, comme il le disait lui-même (2), n'étaient point allés chercher au fond d'un » lit, mais en pleine campagne, ni au milieu des entre- » tiens flatteurs, mais au bruit des clairons, pour que la na- » tion gothique, excitée par ces sons frémissants, reconnût » un soldat dans son prince, » envoyait des ambassadeurs à Justinien pour lui demander la paix, noblement, il est vrai, et sans aucune marque de faiblesse : « Comme nous » ne vous avons point offensé, lui faisait-il dire, nous ne » craignons point de vous demander la suspension des » hostilités. Et quelle raison auriez-vous de nous attaquer ? » Si vous aviez à vous plaindre de Théodat, Théodat n'est » plus ; si vous vouliez venger la reine Amalasonthe, elle » est vengée (3).... » Mais Vitigès ne s'aveuglait point sur l'effet de sa démarche, et, en attendant la réponse de Justinien, il préparait activement la défense de l'Italie. Les Pannoniens de Sirmium venaient de se joindre aux Gépides, et le Norique, la Rhétie, travaillés par l'or byzantin, commençaient à s'agiter en menaçant les châteaux des Alpes : il envoya dans ces parages deux grands corps de troupes pour en contenir les habitants. D'un autre côté, il reprit, avec l'assentiment des principaux seigneurs Goths, les négociations autrefois entamées par Théodat avec les Francs, et acheta secrètement le secours des fils de Clovis, alliés de Justinien, par la cession de ce qui restait à la monarchie dans les Gaules, et le don de deux mille livres pesant d'or.

Mais déjà les hostilités avaient recommencé, et Bélisaire

(1) Elle se nommait *Mathasonthe*.

(2) Cassiod., l. x, ep. 31.

(3) *Id.*, l. x, ep. 32.

était en possession de Rome. Il n'avait pas eu grande peine à y entrer ; les habitants, effrayés du sort de Naples, étaient allés au devant de lui, malgré les serments qu'ils avaient prêtés à Vitigès, et ils l'avaient accueilli comme un *hôte*. Le terrible hôte, sans perdre de temps, releva les murailles de la ville, remplit les greniers publics, fit des provisions d'armes, bref, arrangea toutes choses pour le cas d'un siége. C'était ce que redoutaient le plus les Romains ; mais il fallait qu'ils expiassent leur ingratitude et leur lâcheté, et le moment n'était pas éloigné, où la superbe ville, qui comptait environ trois cent mille âmes, ne verrait plus errer au milieu de ses portiques et de ses édifices en ruine, que quelques ombres humaines, des chiens et des animaux immondes.

Siége de Rome, du 3 *Mars* 537 *au* 12 *Mars* 538. — Vitigès arrivait à la tête de cent cinquante mille hommes, et Bélisaire n'en avait que trente-cinq mille, dont huit mille soldats, à lui opposer. Mais ce général avait observé que les Romains et leurs auxiliaires étaient aussi habiles que les ennemis étaient inexpérimentés dans l'art du tir ; que tous les coups portaient d'un côté, tandis que de l'autre la plupart des flèches étaient perdues ; et il estimait avec raison « que, si les Goths avaient pour eux la supériorité » du nombre, ses troupes possédaient un avantage bien » plus précieux dans leur dextérité meurtrière. » L'enceinte de Rome était d'ailleurs beaucoup trop vaste pour être entièrement enveloppée. Le roi goth, qui partagea son armée en sept camps, assis au nord, crut d'abord devoir se renfermer entre le Tibre et la porte Prénestine, et, en laissant ainsi sept portes libres sur quatorze, il laissait les assiégés libres de renouveler par là leurs provisions. Il avait bien coupé tous les aqueducs, ruiné les moulins du Janicule ; mais Bélisaire établit d'autres moulins sur le Tibre même au dessous du pont Sublicius, et tendit des chaînes d'une rive à l'autre du fleuve pour les protéger. Enfin les Goths

s'avancèrent à l'attaque de la place avec des tours roulantes aussi hautes que les murailles; mais, par l'ordre de Bélisaire, on tira sur les bœufs qui traînaient les tours; celles-ci demeurèrent immobiles, et une sortie générale alla porter le désordre et la mort dans tous les rangs ennemis ; trente mille Goths restèrent ce jour là sur le champ de bataille. — Cependant Bélisaire ne se dissimulait pas combien est grand le danger pour qui est réduit à la nécessité d'être toujours heureux ; il écrivit à Justinien pour lui demander un prompt secours, et, en l'attendant, il se débarrassa des femmes, des enfants et des vieillards, qui se retirèrent à Naples ou en Sicile, chassa de la ville plusieurs sénateurs soupçonnés de trahison, relégua sous ce prétexte (1) à Constantinople le pape Sylvère, qu'il n'eut pas honte de remplacer par un indigne favori de l'impératrice, le diacre Vigile (2), et prit diverses autres précautions, tandis que des païens inconnus faisaient, une nuit, de vains efforts pour mouvoir sur leurs gonds rouillés les portes du temple de Janus, et renouveler l'antique usage de les ouvrir pendant la guerre. Vitigès, de son côté, finit par étendre ses lignes de manière à intercepter tous les convois, et ferma l'embouchure du fleuve en faisant occuper Porto sur la rive droite. Bientôt la famine désola la ville, et la peste vint à sa suite. Mais le fléau franchit vite les murailles, et fit d'autant plus de ravagés dans le camp des Goths qu'ils étaient exposés, sans abri et sans ressources, à toutes les intempéries de l'air. Le découragement commençait à les gagner, et Vitigès venait d'abandonner Porto, quand arrivèrent à Bélisaire les renforts et les provisions qu'il attendait de Constantinople. Une fausse attaque, en attirant du côté du nord les forces ennemies bien diminuées, permit à la flotte de remonter le Tibre, et à un corps de trois mille Isauriens avec deux mille che-

(1) Procope, *de bell. Gothic.*, I, 25.

(2) Il avait acheté le trône papal quatre cents marcs d'or.

vaux d'entrer dans Rome par la porte d'Ostie. Les deux mille cavaliers furent aussitôt envoyés dans le *Picenum* pour y faire le dégat. Ils avaient ordre d'épargner les Romains, et liberté entière de piller et de réduire en captivité les Goths fidèles ; car « il était juste, disait » Bélisaire en riant, que ceux qui chassaient les bour- » dons eussent part au miel (1). » Ils s'acquittèrent merveilleusement de leur mission, et ce n'est pas injustement que Jean, leur chef, a été surnommé le *sanguinaire*. Jean ne se montra pas du reste moins habile qu'audacieux. Le Picenum ravagé, il se porta de lui-même à l'improviste sur *Rimini*, passa sur le corps aux Goths d'Ulithée, l'oncle du roi, qui périt dans la rencontre, et prit possession de la place à la grande satisfaction des habitants; Ravenne était menacée, Milan et la Ligurie se donnaient aux Orientaux. En apprenant ces nouvelles, Vitigès résolut de céder à la destinée ; il incendia ses tentes, rassembla son armée, que les fatigues d'un siége de plus d'une année, soixante-neuf combats et les maladies avaient réduite d'un tiers, et, le 12 mars 538, il abandonna Rome pour courir au secours de sa capitale.

Invasions des Franks appelés par Vitigès. — C'était le temps où sévissait en Italie cette horrible famine dont parle Procope, qui, dans la seule province du Picenum, enleva cinquante mille âmes. On ne voyait de tous côtés que des corps décharnés, dont la peau livide était collée sur les os, des visages noirs et semblables à des torches éteintes, des yeux hagars et tels que ceux des frénétiques. Le fléau produisit des antropophages. Une malheureuse mère mangea son enfant. Près de Rimini, deux femmes demeurées seules de tout un village, et donnant à loger aux passants, égorgèrent et mangèrent dix-sept hommes. Le dix-huitième s'éveilla au moment d'être frappé, et frappa

(1) Procope, *de bell. Goth.*, l. II.

lui-même ces femmes. A ces horreurs vint encore s'ajouter toute la violence des barbares. Vitigès assiégea vainement Rimini secouru par Bélisaire; mais il put se venger sur Milan, grâce à l'arrivée de dix mille Burgundes, que lui envoya Théodebert. Après six mois de fatigues, ils prirent cette ville, en tuèrent tous les habitants mâles, au nombre de trois cent mille hommes, et livrèrent les femmes à leurs alliés, les Burgundes, qui les emmenèrent au delà des Alpes; Reparatus, préfet du prétoire et frère du pape Vigile, qui avait déterminé la ville à se déclarer pour les Romains, fut mis en pièces et ses membres jetés aux chiens. La Ligurie suivit les destinées de Milan et retomba au pouvoir des Goths (539). Enhardi par cette heureuse incursion, Théodebert vint ensuite lui-même à la tête de cent mille hommes. Les cavaliers qui lui servaient d'escorte étaient armés de lances, les fantassins n'avaient qu'un bouclier, une épée et une hache de bataille à deux tranchants. Les Goths et les Romains se réjouissaient également à leur approche; car les deux peuples voyaient en eux des alliés. Théodebert passa ainsi le Pô sans difficulté et arriva aux environs de Fésules alors assiégée par les orientaux. A son approche, les Goths s'empressent de sortir au devant de lui : il les reçoit à coups de hache, et les frappe d'une telle terreur que, précipitant leur fuite à travers le camp même des assiégeants, ils ne s'arrêtent qu'à Ravenne. Les Romains sont accablés presque en même temps, et ne gagnent qu'à grande peine l'Etrurie. Mais le vainqueur, au lieu de continuer sa marche, s'arrête à piller et à brûler le pays. Les Franks sont bientôt réduits à ne manger que des bœufs et à boire l'eau du Pô ; une dyssenterie mortelle moissonne leurs rangs ; et les murmures de son camp, affaibli par la faim et les maladies, décident le roi d'Austrasie à regagner ses états.

Ravenne se rend à Bélisaire. — Captivité de Vitigès. — Son départ permit à Bélisaire d'achever la soumission de

l'Italie centrale et de venir assiéger *Ravenne*. Vitigès, aux abois, avait pris le parti de s'y enfermer, après avoir fait demander l'appui de Wacho, roi des Lombards, qui, pour lors allié de Justinien, refusa d'intervenir, et celui de Chosroès, roi de Perse, qui consentit à rompre avec l'empereur, mais rompit trop tard pour sauver le roi des Goths. L'artifice et la force ne pouvaient emporter les fortifications de la place, et Bélisaire n'avait pas tardé à reconnaître que la famine seule pourrait triompher du courage des barbares. Malgré sa morale, il crut pouvoir empoisonner les eaux et mettre secrètement le feu aux magasins de blé de la ville. Cependant Justinien, tremblant pour l'Orient, venait de signer, sans consulter son général, un traité déshonorant, qui, partageant l'Italie et le trésor des Goths, laissait au successeur de Théodoric, avec le titre de roi, les provinces transpadanes. Vitigès, presque captif, accueillait déjà la proposition avec transport. Mais Bélisaire n'entendit pas se laisser arracher le laurier des mains et refusa de signer le traité. Les Goths sentirent bien qu'il avait découvert tous les embarras de leur triste situation. Moins sensibles à l'honneur qu'à la faim, ils conçurent alors pour vivre un expédient extraordinaire, auquel Vitigès fut forcé de souscrire avec une apparente résignation; ils firent offrir à Bélisaire lui-même la couronne d'Italie. Le glorieux général fit semblant d'accepter, et entra solennellement dans Ravenne au grand étonnement de ses troupes. Les Goths, pour s'excuser, avaient dit à leurs femmes que les Romains étaient des colosses redoutables; quand elles les virent, elles furent indignées qu'on eût livré l'empire à de tels pygmées, et elles crachèrent au visage de leurs fils et de leurs maris. On s'assura de la personne de Vitigès, ainsi que des richesses de son palais, et Bélisaire, rappelé à Constantinople par la jalousie de l'empereur, s'apprêtait à partir avec son royal prisonnier : « Ne voulez-» vous donc point régner sur les Goths? lui dirent alors » ceux-ci; et n'êtes-vous pas homme à préférer la royauté

» à la servitude. » — « Je suis sujet de Justinien, répondit » Bélisaire, et je ne l'oublierai jamais. » Justinien accueillit avec bonté Vitigès et les seigneurs de sa suite. Il revêtit le prince goth des titres de comte et de patrice, et lui assigna des terres vers les frontières de la Perse (539). C'est alors, à ce qu'il parait, que Cassiodore, le ministre de quatre rois ariens, prit le parti de quitter les affaires et de se retirer dans la solitude pour s'y livrer à la prière, à l'étude des livres saints et à l'exercice de la charité.

Avidité des officiers impériaux. — Cependant il fallait protéger et administrer la nouvelle conquête. Justinien en confia l'administration au logothète (surintendant des finances) Alexandre, et la défense à onze généraux. Ceux-ci, qui ne ressemblaient en rien à Bélisaire, se mirent à piller le pays; les troupes les imitèrent, et il n'y eut plus de sécurité pour personne contre la violence et la rapine. Comme ils étaient d'ailleurs indépendants les uns des autres et n'agissaient point de concert, le soldat, ne sachant auquel obéir, n'obéissait à aucun. L'indiscipline et la confusion étaient encore augmentées par la conduite du logothète, homme avide et impitoyable, qui était bien connu du peuple en Orient sous le nom de ψαλιδιον (les ciseaux), à cause de sa merveilleuse adresse à rogner les pièces d'or, sans en altérer la forme, et que son génie fiscal avait rapidement élevé à l'opulence la plus scandaleuse. Sans attendre le retour de la paix et la renaissance de l'industrie, Alexandre accabla les Italiens d'impôts, pressura les défenseurs des communes, exigeant le remboursement des sommes arriérées ou remises au peuple depuis l'avénement de Théodoric, supprima les pensions que ce prince avait conservées aux prétoriens de Rome, et abolit les distributions de blé qui se faisaient à l'hôpital Saint-Pierre. La désolation fut générale dans le peuple ; elle ne l'était pas moins dans l'armée. Loin de récompenser ceux à qui leurs blessures ou la perte de leurs membres

donnaient des droits à la libéralité du prince, le logothète les chicanait encore sur la paie qui leur était due. C'était l'usage que les nouvelles levées fussent moins rétribuées, comme surnuméraires, que les soldats en pied, et que les vétérans fussent mieux traités que ceux-ci; Alexandre tenait tous les soldats dans le rang de surnuméraires, et menaçait encore de réduire la solde. Aussi beaucoup désertèrent, tous prirent en horreur le métier des armes, autant que les indigènes la domination impériale.

Elle favorise la cause des Goths. — ILDIBALD (541). — Ces dispositions servirent la cause des Goths. Déjà le successeur immédiat de Vitigès, *Ildibald*, avait reconquis la Ligurie, la Vénétie, et contraint les généraux romains de se renfermer dans différentes places. Mais il périt victime d'un ressentiment particulier.

TOTILA *Baduilla relève leur fortune.* — C'était à l'*immortel* (*Totila* en langue gothique) Baduilla, au neveu d'Ildibald, qu'il était réservé de venger les Goths humiliés et de rendre un instant à leur monarchie son premier éclat. Terrible à la guerre et modéré dans la paix, combattant moins pour conquérir que pour affranchir ses sujets, et gouvernant avec autant de sagesse que de douceur, juge impitoyable de l'immoralité et donnant lui-même l'exemple de la vertu, il marcha glorieusement sur les traces du grand Théodoric, et mérita de lui être comparé. Il battit les généraux ennemis à *Faenza*, près de Ravenne, et n'eut qu'à se montrer à *Mucello*, près de Florence, pour mettre leurs soldats en déroute. Ceux qui échappèrent au massacre ne cessèrent de fuir pendant plusieurs jours, abandonnant armes et drapeaux. La terreur était si grande qu'aucun capitaine n'osa plus tenir la campagne. L'Italie centrale se soumit, et une proclamation du roi goth, en ne leur demandant que les taxes ordinaires pour prix d'une sécurité précieuse, enjoignit aux cultivateurs de

l'Italie de continuer leurs travaux. Totila vint ensuite mettre le siège devant la ville de *Naples;* Justinien, qui tenait à la garder, dépêcha, pour la sauver, une flotte et un corps de soldats Thraces et Arméniens. Mais il en avait donné le commandement à un magistrat timide et inexpérimenté; Maximin, au risque de prolonger les maux des assiégés; s'arrêta longtemps en Sicile, puis envoya prudemment les secours sous la conduite d'un certain Démétrius. Une violente tempête fit échouer les vaisseaux au rivage, et livra les soldats, troublés et déconcertés, à l'épée des Goths. Démétrius, fait prisonnier, fut conduit la corde au cou jusqu'au pied des murs de Naples, pour exhorter piteusement les assiégés à se rendre et à mériter ainsi la clémence du roi. Ils se laissèrent d'autant plus volontiers persuader que la faim les pressait vivement. Ils n'eurent pas lieu de s'en repentir. Le roi les traita tous avec bonté, soumit les soldats romains à une sorte de régime alimentaire, pour empêcher qu'ils ne périssent par l'excès de la nourriture; mit des vaisseaux à leur disposition pour les transporter où ils voudraient, et, comme le temps retenait les vaisseaux dans le port, leur fournit des chevaux, des mulets avec les provisions nécessaires pour les aider à faire le voyage de Rome; quelques-uns, touchés de tant d'humanité, se donnèrent à lui. Mais il détruisit les fortifications de la ville, comme il faisait de celles de toutes les places qu'il prenait, afin d'obliger les généraux ennemis à sortir de leurs retraites, et de frapper sur leurs troupes démoralisées des coups décisifs (542).

Ce fut de Naples qu'il écrivit au sénat de Rome, pour le déterminer à abandonner la cause de l'empire. Il lui rappelait les bienfaits de Théodoric et d'Amalasonthe, et comparant à la douceur de leur gouvernement les cruelles exactions du logothète Alexandre, et la barbarie des généraux et des soldats, qui, sous le prétexte de la défendre, faisaient peser sur l'Italie le joug le plus dur, il ajoutait : « Ne croyez pas que ce soit notre bras qui ait réduit ces

» tyrans à l'impuissance ; c'est Dieu qui a puni par nous » le tort qu'ils vous ont fait. Ne soyez donc pas assez in- » sensés pour entretenir leur insolence, dans le temps » même où le ciel veut vous en délivrer (1). » Totila semblait avoir quelque droit de parler ainsi, et l'on pouvait croire à sa parole. Car, en descendant vers Naples, il était allé visiter saint Benoît au mont Cassin, et le saint, en l'exhortant à la modération, lui avait prédit ses triomphes. Mais, pour unique réponse, on chassa de la ville tous les prêtres ariens qu'on y put découvrir.

Totila prit aussitôt la route du nord, tandis que le pape Vigile fuyait en Sicile, et, pensant intimider les Romains, il ruina Tibur, qui n'était éloignée que de cinq à six lieues. La population des campagnes accourut à son camp, lui prodigua les vivres, en les refusant aux habitants de Rome, et la malheureuse cité fut bientôt réduite aux abois. Justinien s'était empressé d'envoyer Bélisaire ; et, si la présence seule de ce général eût pu terminer la guerre, les désirs de l'empereur eussent été satisfaits. « Bélisaire est au milieu » de l'Italie, lui écrivait le vainqueur de Vitigès ; mais, si » vous voulez triompher, il faut bien d'autres préparatifs. Nous sommes arrivés manquant d'hommes, d'armes, » de chevaux, d'argent, en un mot dénués de toutes » ressources. A peine avons-nous pu, en traversant les » villages de la Thrace et de l'Illyrie, rassembler quatre » mille recrues, qui ne sont pas vêtues et qui ne savent ni » manier leurs armes, ni faire le service d'un camp. Les » soldats que j'ai trouvés ici, sont mécontents, timides, » épouvantés ; le reste, et c'est le plus grand nombre, a » passé sous l'étendard des Goths. On ne peut plus lever » d'ailleurs aucun impôt, depuis que le pays est dans » les mains de ces barbares. Il m'est impossible d'entrer » en campagne, si je n'ai ma garde, mes vétérans, un » corps de troupes légères et beaucoup de cavaliers

(1) Procop., *de bell. Goth.*, l. III.

» Huns (1). » Il vint cependant occuper Porto, qu'avait imprudemment négligé le roi, et, après y avoir laissé sa femme sous la garde d'Isaac, son lieutenant, il essaya de remonter le Tibre malgré les chaînes et les poutres que Totila y avait jetées; il brisa les chaînes, brûla les poutres; mais, contre toute attente, Bessas, qui commandait Rome, ne le seconda point; et il apprit que la garnison de Porto, s'étant laissé surprendre, avait été faite prisonnière par celle d'Ostie; il craignit pour la liberté d'Antonine et se hâta de rebrousser chemin; bientôt après il tomba malade et se trouva condamné à l'inaction. En même temps, l'ennemi s'emparait d'un riche convoi que le pape envoyait aux assiégés, et la famine multipliait parmi eux ses horribles ravages. Rome n'était plus peuplée que de fantômes livides, qui tombaient morts dans les rues ou qui se tuaient eux-mêmes de désespoir; il fut très heureux pour elle que quatre soldats isauriens fussent venus révéler traîtreusement à Totila le moyen de la prendre. Ce prince l'escalada un soir près de la porte Asinaria, au bruit éclatant des trompettes, et il eut la modération et la force de retenir jusqu'au lendemain ses troupes au pied intérieur du mur, afin de donner à la garnison le temps de s'enfuir. Dès que le jour fut venu, il se rendit à l'église Saint-Pierre, pour y remercier Dieu du succès de ses armes; le vénérable diacre Pélasge, qui remplaçait Vigile absent, l'y attendait, tenant entre ses mains le livre des Evangiles: « Seigneur, lui dit-il, épargnez vos » sujets. — Vous me suppliez donc aujourd'hui, répondit » le roi. — Il le faut bien, Seigneur, reprit Pélasge, puisque » Dieu nous a faits vos esclaves. » — Ces paroles émurent Totila, et il défendit à ses soldats d'attenter à la vie ou à l'honneur d'aucun citoyen (2). C'est alors qu'on lui amena l'infortunée Rusticienne, veuve de Boëce, qui avait été

(1) Procop., *de bell. Goth.*, l. III.

(2) Vingt-six guerriers et soixante habitants furent les seules victimes de la première fureur des Barbares.

trouvée mendiant son pain et couverte de haillons ; car elle avait épuisé toutes ses richesses pour soulager ses compatriotes pendant le siége. Les Goths l'accusaient d'avoir fait abattre la statue de Théodoric, et demandaient la permission de l'immoler. Mais Totila trouva sans doute qu'elle avait de justes motifs de douleur et de vengeance ; il lui fit donner des secours et la renvoya libre. Le roi écrivit ensuite à Justinien pour lui proposer la paix, en lui rappelant les grandes prospérités qu'avait procurées à leurs peuples l'union d'Anastase et de Théodoric : « Si vous » agréez ma proposition, lui disait-il, je vous appellerai » mon père, et mes armes seront toujours prêtes à secon- » der les vôtres (1). » Mais Justinien répondit froidement que c'était à Bélisaire de régler les affaires d'Italie. Egaré par son ressentiment, Totila rasa un tiers des murs de Rome, incendia le Capitole, livra également aux flammes les plus beaux monuments de la Voie Sacrée, les plus somptueux édifices du Mont-Aventin ; il voulait faire de la ville éternelle un pâturage pour les troupeaux ; puis tout-à-coup, tant de ruines avaient-elles ému sa grande âme, ou celle-ci fut-elle ébranlée par les sages remontrances de Bélisaire, il suspend l'œuvre de destruction qu'il avait entreprise, et part, traînant à sa suite les sénateurs, les citoyens, leurs femmes et leurs enfants, qu'il fait distribuer dans les forteresses de la Campanie (546).

Il y avait à peine quarante jours qu'il avait quitté Rome, que Bélisaire y rentra avec l'héroïque pensée de s'y fortifier ; tout au plus, dit-on, comptait-elle cinq cents habitants perdus dans sa vaste enceinte. Vingt-cinq jours lui suffirent pour fermer les brèches de la place et la mettre à l'abri d'une attaque. Le travail était bien imparfait, les pierres étaient entassées les unes sur les autres, sans ciment ni mortier ; mais le génie de Bélisaire devait les rendre inébranlables. Totila accourut avec ses troupes, impatientes

(1) *Id., ibid.*

de ressaisir leur proie : Rome ! Rome ! était le cri de toute l'armée ; trois assauts furent donnés à cette malheureuse Rome ; elle résista. Le roi s'y était attendu ; il revint dans le midi, où des triomphes plus faciles relevèrent le courage de ses soldats, et les préparèrent à profiter dignement de la retraite de Bélisaire. L'abandon constant où un maître jaloux laissait cet illustre capitaine, l'obligation qu'il lui imposait d'enfanter tous les jours de nouveaux prodiges, pour résister à un roi plein de jeunesse et d'ardeur, et maître absolu dans une armée, dont la force croissait rapidement, ne lui permettaient plus de rester sur cette terre qui avait été le théâtre de sa gloire ; il passa en Sicile, d'où sa femme, car tout se faisait alors par les femmes, ne tarda pas à obtenir son rappel (549).

Bélisaire parti, rien ne résistera plus à Totila, et, pendant quatre ans consécutifs (549-552), il frappera de terribles coups sur l'empire, sans pouvoir obtenir une paix qu'il ne se lassera point d'offrir après chacun de ses triomphes. Il soumet l'Italie méridionale, et il ne lui manque plus que Ravenne, Ancône et Otrante pour posséder toute la péninsule, car déjà Rome est reprise. Le gouverneur Diogène, trahi par des Isaures mal payés, n'a que le temps de fuir avec le gros des siens. Le reste est massacré ou obtient, en se défendant intrépidement dans le môle Adrien, une honorable capitulation, dont il profite pour passer dans les rangs ennemis. Le vainqueur, cette fois, respecte sa conquête ; il rétablit même les murs, les églises, les palais ; rappelle les habitants dispersés, rassemble le sénat, et, pour distraire la population de ses maux, lui donne de splendides jeux équestres. — C'était sur d'autres points que devait s'exercer la vengeance des Goths. Ils vinrent en Sicile sur une flotte considérable, qu'avaient sans doute grossie les galères du roi wisigoth Theudis, parent de Totila. Ils prirent Catane, Syracuse, Messine, Palerme, et se chargèrent d'un riche butin ; puis ils s'emparèrent de la Sardaigne et de la Corse, tandis que

trois cents dromons, dirigés vers les côtes de la Grèce, débarquaient à Corcyre et sur l'ancien territoire de l'Epire, des troupes qui s'avancèrent jusqu'à Nicopolis et Dodone, portant partout la terreur et la mort.

Protégés par les glorieuses armes des Goths, l'agriculture prospérait en Italie, les arts et l'industrie reflorissaient, et la comparaison du despotisme impérial avec le gouvernement de Pavie semblait propre à affermir la monarchie gothique. Mais la sagesse de Totila ne put faire oublier aux catholiques qu'il était arien. Vainement avait-il accordé aux prières de Laurent de Siponte le salut de sa ville épiscopale, défendu Rome et les choses saintes contre la fureur des Goths, servi lui-même à table un des plus saints prélats de l'Italie, Sabinus l'aveugle. La sévérité, excessive il est vrai, avec laquelle fut châtiée l'indocilité de quelques évêques, détruisit aux yeux du clergé le mérite de vertus qui étaient alors sans rivales dans les cours les plus orthodoxes; on ne lui pardonna point d'avoir exposé aux rayons d'un soleil ardent l'évêque d'Otricoli, laissé massacrer celui de Tibur, fait couper les mains au légat Valentinien, livré aux bêtes Cerbonius de Populonium, mis à mort Herculan de Pérouse, Maurice de Florence, Régulus, évêque africain réfugié en Toscane. C'étaient, pour les Romains, autant de martyrs dont le sang appelait la vengeance de Constantinople, et le pape Vigile n'eut pas de peine à obtenir de Justinien qu'il ferait un suprême effort en faveur de l'Italie.

Narsès, investi du commandement de l'armée d'Italie, défait Totila. — Mort de ce prince. — Ce fut à l'eunuque *Narsès*, son favori, que l'empereur remit le soin de fixer les destinées de la Péninsule. C'était un homme de petite taille et d'un extérieur grêle et chétif, qui était entré comme esclave au palais et qui s'était insensiblement avancé dans les emplois, en se montrant toujours supérieur à sa position. Profond dans ses vues, infaillible dans ses jugements, habile et éloquent sans aucune tein-

ture des lettres, actif sans inquiétude, courageux sans témérité, il réunissait aux qualités de l'homme d'état, celles d'un capitaine consommé. Ainsi du moins se montra-t-il, dès qu'il fut chargé de cette guerre. Libre de disposer du trésor, des troupes et de toutes les munitions de l'empire, il créa la plus belle armée que l'Orient eût mise depuis longtemps sur pied. Aux soldats de Byzance, de Thrace et d'Illyrie, il joignit deux mille deux cents cavaliers lombards, choisis par le roi Audoin et accompagnés de trois mille servants d'armes à pied, deux grands corps d'Hérules, l'un de trois mille cavaliers, l'autre de fantassins éprouvés, six cents Gépides des plus braves, commandés par Asbad, jeune encore, mais déjà célèbre par sa valeur, des Huns qu'attiraient en grand nombre l'appât du pillage, et des transfuges Perses qui marchaient sous les ordres d'un certain Cabadès, neveu de Chosroës, et transfuge lui-même. Les richesses de Narsès le rendaient maître absolu de ces avides soldats ; mais il fallait empêcher qu'elles ne s'épuisassent par trop de lenteurs. Il partit de *Salone*, le rendez-vous général, dès le commencement du printemps de 552, et n'ayant pu obtenir des Franks le passage par la Vénétie, qu'ils avaient conquise avec la Ligurie pendant la guerre, il gagna Ravenne en côtoyant la mer Adriatique. Delà il prit son chemin vers Rome, en passant près de Rimini, pendant que Totila, quittant Rome, se dirigeait d'après la marche de l'ennemi vers la ville d'Ancône. Les deux armées se rencontrèrent ainsi entre Ancône et Rimini, et campèrent, celle de Narsès à *Lentagio*, celle du roi à *Tagina*. Narsès se rapprocha des Goths, et fit courtoisement demander à Totila son jour : « Le huitième, » répondit celui-ci. Le général romain comprit qu'il serait attaqué dès le lendemain, et fit ses dispositions. Elles lui donnèrent la victoire. La cavalerie des Goths renversée sur son infanterie y porta le désordre, et Totila, après avoir fait d'inutiles efforts pour arrêter les fuyards, dut fuir lui-même pour la première fois. Il n'avait avec lui que cinq cavaliers, et se

trouvait serré de près par le gépide Asbad : « Epargnez le » roi d'Italie, » s'écria l'un des Goths ; mais Asbad, au même instant, transperça Totila de sa lance. Ses fidèles guerriers le vengèrent en blessant le barbare, et purent le transporter à sept milles de là au village de Caprée, où il expira. Ils l'enterrèrent en fondant en larmes, et se retirèrent à Pavie avec les débris de l'armée. Là on éleva sur le pavois le brave *Téias*, qui avait déployé dans la guerre une rare activité, et l'on commença d'exterminer tous les nobles romains qu'on possédait ou que l'on rencontrait ; car c'étaient eux surtout qui, héritiers et dépositaires des vieilles traditions romaines, montraient pour les barbares, ennemis de leur religion et de leur nationalité, la plus profonde antipathie, l'opposition la plus inébranlable. Narsès, de son côté, un instant incertain du sort de son redoutable adversaire, ne se sentit réellement vainqueur que quand il eut trouvé, sur l'indication d'une femme romaine, le lieu de sa sépulture. Il fit ouvrir la fosse et se hâta d'envoyer à Justinien les dépouilles sanglantes d'un prince qui était bien supérieur en toutes choses à ce despote trop vanté.

Téias. — *Sa défaite et sa mort.* — Narsès remercia Dieu et la Sainte Vierge, pour laquelle il avait une dévotion particulière, et, après avoir payé libéralement les Lombards, fit reconduire, comme par honneur, hors de l'Italie, ces dangereux auxiliaires, qui arrachaient les vierges du pied des autels, et réduisaient en cendres les plus chétives bourgades, comme les plus magnifiques monuments de l'art. Il soumit ensuite le centre de l'Italie, prit *Rome*, qui était prise pour la cinquième fois depuis le commencement de la guerre, et vint mettre le siège devant *Cumes*. *Téias* y avait déposé le trésor royal et avait confié la garde du château à son frère *Aligern*. Mais, à la nouvelle de l'entreprise de Narsès, il accourut avec ses Goths, et fut assez habile pour établir son camp sur les bords encaissés du Sarnus ou Draco, qui coule près de Nucérie. Pendant

soixante jours, la rivière tint les deux armées séparées. Enfin, la flotte, qui approvisionnait le camp des Goths, ayant fait défection, Téias se retira sur le mont *Lactaire;* puis, comme la faim commençait à les presser, ces braves gens, résolus de mourir libres, renvoyèrent tous leurs chevaux, et, au lever de l'aurore, descendirent de la colline, *enflammés par le désespoir. Les Romains ne l'étaient pas moins par la honte de céder au plus faible.* Le choc fut terrible, et aucun des deux partis ne recula de tout le jour. Téias, la lance d'une main et le bouclier de l'autre, se montrait à la tête des siens, frappant des coups mortels, et parant habilement ceux que chacun s'empressait de lui porter. Après un combat de plusieurs heures, il sentit son bras gauche fatigué du poids de douze javelines attachées à son bouclier; il en demanda un autre; mais, pendant qu'il se découvrait pour en changer, il reçut un trait dans la poitrine ; il tomba, et sa tête, élevée sur une pique, annonça aux nations que le royaume des Goths n'était plus. Les compagnons de Téias ne se rendirent pourtant que le lendemain et obtinrent la permission de se retirer au delà des Alpes (553).

Les derniers débris de la nation succombent (554). — — Un millier de ces malheureux appela les *Allemands* de Théodebald en Italie, et la soif du pillage, plus encore que les instances des Goths, décida deux frères, Leutharic et Bucelin, ducs des Allemands, à descendre dans la Péninsule. Ils furent suivis de soixante-quinze mille guerriers dont quelques-uns étaient de la race des Franks. A leur approche, les généraux de Narsès se renfermèrent dans les places, et les barbares purent d'abord exercer impunément toutes sortes de ravages, les Allemands surtout qui, païens encore, offraient des têtes de chevaux aux divinités des bois et des rivières de la Germanie. Mais les Romains revinrent bientôt de leur première terreur, et, secondés par Aligern, qui se soumit alors à Narsès, ils har-

celèrent vivement les barbares. Déjà décimés par le fer ennemi, ceux-ci furent encore moissonnés par les chaleurs et les maladies. Leutharic succomba dans d'affreuses convulsions; Narsès, avec dix-huit mille hommes, tua Bucelin près de Casilinum (1); très peu revirent leur patrie.

Leur retraite permit de délivrer la Ligurie et la Vénétie des Franks qui occupaient ces contrées, et de poursuivre quelques débris de l'armée gothique, qui ne pouvaient croire encore à l'entière destruction de leur empire. Ils étaient sept mille environ. Enfermés dans *Compsa*, ils furent bientôt forcés de se rendre, et, pour les éloigner, Narsès les envoya à Constantinople (554). Ainsi disparut une nation non moins illustre dans la paix, par son humanité et sa justice, que dans la guerre, par son bouillant courage et sa modération. Barbare, elle respecta l'œuvre de la civilisation; arienne, le catholicisme. Sa tolérance seule suffirait à son éloge; car les Ostrogoths sont les seuls ariens qui n'aient point proprement persécuté. Souvent trahis par leurs sujets, ils ne se vengèrent qu'une fois sur les monuments; et se hâtèrent encore de réparer leurs propres ruines. Les personnes, il est vrai, eurent plus souvent à souffrir; mais les croyances étaient trop opposées, les sentiments et les goûts trop contraires pour qu'il en fût autrement; et c'est ce qui explique pourquoi la race ostrogothe n'a pu s'implanter dans une terre prédestinée à la domination spirituelle du monde. Elle l'avait bien compris : les derniers qui quittèrent l'Italie, affirmèrent que c'était avec Dieu qu'ils avaient dû combattre (2).

Administration et disgrâce de Narsès. — Une fois délivrées des Goths, les villes de l'Italie retentirent aussitôt de la joie bruyante de leurs tavernes et de leurs bals, et peu s'en fallut qu'elles n'échangeassent boucliers et casques

(1) V. le deuxième chap. de notre *Introduction* sur la *manière de combattre des Germains.*

(2) Procope, *de bell. Goth.*, iv, 36.

contre des luths et des tonneaux. L'austère eunuque les fit rougir de leurs désordres par un discours qui n'eût point été indigne d'un censeur romain ; puis il s'empressa de relever les fortifications, et de placer, dans chacune des villes principales, un *duc*, qui fut revêtu du commandement militaire. Un décret impérial, publié à la sollicitation du pape, fixa le gouvernement de l'Italie. Les actes de Théodoric et des princes de sa famille qui lui succédèrent, étaient ratifiés ; mais les dispositions de Totila, comme étant celles d'un usurpateur, furent cassées et abrogées. On rouvrit les écoles publiques de Rome ; celle de droit dut enseigner la jurisprudence de Justinien, qui devint la règle des jugements. Les impôts furent réglés et l'inspection des poids et des mesures fut confiée au pape et au sénat. Narsès, chargé d'administrer l'Italie en qualité d'*exarque*, s'en acquitta, pendant treize ans (554-567), avec une rigueur, qui, plus encore que sa cupidité, détermina le sénat indocile à solliciter son rappel. Justin II se contenta d'envoyer ordre à Narsès de faire passer à Constantinople tout le produit des impôts de l'Italie. Mais l'exarque osa représenter que c'était ouvrir l'entrée du pays aux barbares qui le convoitaient, que de substituer au bienfait de ressources toujours présentes la perspective d'un secours éloigné. Cette sage remontrance, qui aurait dû faire impression sur l'empereur, fut prise pour un refus formel d'obéir, et l'impératrice Sophie en profita pour outrager indignement un homme dont le génie et la vertu méritaient les plus grands égards : « Revenez incessamment, lui écrivit-elle ; j'ai à » vous confier la surintendance de mes femmes. » — A la lecture de ce message insensé, Narsès lança sur l'envoyé des regards foudroyants, et lui fit cette réponse : « Va dire » à ta maîtresse que je vais lui tisser une trame qu'elle ne » parviendra pas à démêler. » Cette terrible trame, ce fut l'invasion des *Lombards* en Italie.

DEUXIEME PARTIE.

FONDATION DES SOCIÉTÉS OÙ DOIVENT PRÉVALOIR LES MOEURS ET LES USAGES DE LA GERMANIE.

CHAPITRE Ier.

HISTOIRE DES LOMBARDS, DE LEUR INVASION EN ITALIE A LA MORT DE ROTHARIS. 658—652.

---

*Les Lombards dans la Pannonie. — Commencements d'*ALBOIN. — *Ruine des Gépides.* — Etablis dans le Rugiland après la destruction des Rugiens par Odoacre, les *Lombards* étaient descendus dans la Pannonie, après la mort de Théodoric. Justinien lui-même les y avait appelés, pour les opposer aux *Gépides*, dont l'amitié ne lui semblait pas très sûre. Ceux-ci, profitant du départ des Ostrogoths pour l'Italie, s'étaient hâtés d'occuper les terres devenues ainsi vacantes sur les bords du Danube, et d'ajouter à la Dacie Trajane la Pannonie seconde. L'Empire avait vainement réclamé : « Si grande est votre domination, ô » César, disaient-ils ironiquement, si nombreuses sont vos » cités, qu'il vous faut chercher sans cesse des nations » pour les peupler. Vous pouvez abandonner d'aussi in- » utiles possessions. Les Gépides sont vos braves et fidèles » alliés, et, lorsqu'ils ont anticipé sur vos dons, ils ont » montré une juste confiance en votre bonté. » Mais la politique de Justinien ne tarda pas à porter ses fruits.

Justin, son successeur, croyait avoir, par sa fermeté contenu pour longtemps la turbulence des *Avares*, quand *Alboin*, roi des Lombards (c'était le dixième), envoya des ambassadeurs à Baïan, leur khakan, pour solliciter son alliance contre les Gépides. Les Gépides étaient alors gouvernés par le fier et valeureux Cunimond, père de la belle Rosamonde. Alboin avait quelque temps auparavant enlevé par surprise cette princesse; mais les guerriers de Cunimond avaient vengé l'honneur de leur chef par une éclatante victoire sur les tribus lombardes. Impatient de réparer cet affront, Alboin faisait donc dire à Baïan : « Pourquoi » nous mépriserais-tu pour tout le mal que nous ont fait » souffrir les Gépides? Ne te serait-il pas bien plus avan- » tageux de partager avec nous les terres de cette nation? » Car, une fois maîtres du pays, il nous serait facile de » mettre à contribution toute l'Illyrie, de nous emparer » de la Thrace et d'aller jusqu'à Constantinople attaquer » l'orgueil des empereurs? » Baïan, après beaucoup de délais et de refus habilement calculés, consentit à la ligue proposée, sous la condition expresse que les Lombards lui enverraient à l'instant la dixième partie de leurs troupeaux, et qu'après la destruction des Gépides, les Avares auraient la moitié des dépouilles et demeureraient en définitive seuls possesseurs du pays conquis. Alboin accepta la condition, donna un bœuf et un mouton sur dix, et déclara la guerre à Cunimond, qui offrit en vain à Justin de payer le secours de l'Empire par l'abandon de Sirmium et de toute la région comprise entre la Save et la Drave. Les Avares entraient sur les terres des Gépides à l'Orient, tandis que les Lombards les menaçaient à l'Occident. Cunimond préféra marcher d'abord sur les Lombards, ses plus dangereux ennemis; mais il succomba. Alboin le tua de sa propre main, et, selon la coutume des Barbares, fit faire une coupe (1) de son crâne pour y boire dans les

(1) *Scala* en Lombard.

festins solennels. Les habitants du pays, sans distinction d'âge ni de sexe, furent réduits en esclavage. Une captive seule devint libre. Rosamonde, fille de Cunimond, plut au vainqueur. Il venait de perdre une épouse qu'il avait destinée à resserrer les alliances qui existaient entre son peuple et les Franks (1). Rosamonde prit le titre et la place de Chlodswinde, fille de Chlotaire. Ainsi finit le royaume des Gépides, après avoir duré cent quinze ans (567). Les Avares prirent pour eux les contrées qu'il embrassait, à l'exception cependant de la Pannonie deuxième, qu'une armée romaine vint réclamer, et s'étendirent ainsi depuis le Don jusqu'à la Bohême. Ils allaient bientôt ajouter à ces vastes états les propres possessions des Lombards et prendre pied dans l'empire.

Les Lombards se préparent à descendre en Italie. — Alboin, enorgueilli de sa victoire, méditait d'autres conquêtes. Peut-être l'Italie occupait-elle déjà sa pensée (2). Le temps n'était pas encore très éloigné où un nombreux corps de Lombards était descendu dans la Péninsule à la suite d'un général romain. A leur retour, ils en avaient sans doute vanté le doux ciel et la fertilité, et leurs récits avaient enflammé d'une ardente convoitise les guerriers restés sous la tente. Alboin, dont les bardes de la Germanie entière célébraient les exploits, dont les Romains eux-mêmes admiraient le courage, pouvait d'ailleurs se croire assez puissant pour n'être pas moins heureux qu'Odoacre et Théodoric. Sa renommée ne manquerait pas de lui envoyer de nombreux auxiliaires, et la famine, la peste, en dévastant récemment la Vénétie et la Ligurie, semblaient s'être chargées de lui préparer les voies; car « elles y

(1) Théodebert, roi d'Austrasie, avait épousé Visegarda, fille de Wacho, septième roi des Lombards.

(2) « Langobardi... læta nuntia (Narsis), *et quæ ipsi præoptaverant,* » gratanter accipiunt. » PAUL. DIAC. l. II, c. 5. Cf. ce qui suit.

» avaient fait de tels ravages qu'on ne trouvait plus de tra-
» vailleurs pour récolter les moissons ou vendanger les
» vignes..... Tous fuyaient leurs demeures ; et les trou-
» peaux, abandonnés par leurs maîtres, erraient au ha-
» sard. Aucun cri ne venait plus intérrompre le funèbre
» silence des villas et des cités ;..... plus de voix dans
» les champs, plus de musette pour égayer les échos des
» montagnes.... Mais, dans l'égarement de la misère, on
» croyait entendre, jour et nuit, le son des instruments
» de guerre, et comme le bruit lointain d'une grande
» armée en marche ; on croyait voir, dans les régions
» septentrionales du ciel, des lueurs sinistres, des signes
» semblables à ceux qui présagèrent la ruine de Jérusalem.
» La terreur, l'abattement étaient au comble. » Le génie seul de Narsès eut été capable d'arrêter Alboin ; l'impératrice Sophie prit soin d'écarter cet obstacle. Impatient de venger son injure, Narsès quitta Rome, et, en se retirant à Naples, il envoya lui-même aux Lombards des émissaires pour leur dire : « Hâtez-vous de quitter vos pauvres
» demeures de la Pannonie et de passer dans l'Italie. Là
» vous trouverez des richesses immenses et une terre
» d'une inépuisable fécondité. Jugez-en par vos propres
» yeux. » Et les émissaires leur présentèrent des fruits de toute espèce et des échantillons de tous les autres produits du sol, dont la vue les remplit d'admiration. Les Lombards ne s'occupèrent plus dès lors que des préparatifs de leur départ (1). Le bruit s'en répandit au loin dans les forêts de la Germanie, et vingt mille Saxons accoururent avec leurs femmes et leurs enfants pour partager avec Alboin la gloire et les profits de l'expédition. Les Gépides se disposèrent à suivre leur nouveau maître ; des Bulgares, des Sarmates, des Suèves et des Romains (Pannoniens et Noriques), s'attachèrent à ses destinées. Alboin manda les chefs

(1) Alboin avait fait fabriquer pour eux des armes excellentes, sur le modèle apparemment des armes romaines.

des Avares, et leur abandonna les droits de la nation lombarde sur la Pannonie et le Norique, à la condition qu'ils lui restitueraient ce territoire, si jamais elle était forcée d'y revenir (1). Puis il donna l'ordre à ses sujets de charger leurs bagages sur leurs chariots. Quand tout fut prêt, on se mit en marche, le 2 avril, lendemain du jour de Pâques de l'an 568 (2).

Conquête de l'Italie par Alboin. — Arrivé au sommet des Alpes Juliennes, Alboin contemple avec avidité ces campagnes qui vont lui appartenir, et auxquelles ses premières victoires ont donné le nom de *Lombardie*. Le château de *Frioul* (forum Julii), en Vénétie, le premier tombe en son pouvoir, et devient le siége d'un duché qu'il confie à la bravoure de Grasulf, son neveu et son *marpahis* (grand écuyer). Mais Grasulf ne consent à accepter ce poste important qu'après avoir obtenu du roi la permission de se choisir un certain nombre de *fares* ou familles guerrières, et de peupler ses haras des meilleures cavales qui eussent accompagné l'armée. A l'approche des Barbares, les habitants d'Aquilée s'enfuirent dans les lagunes, comme avaient fait leurs ancêtres à l'arrivée d'Attila. L'évêque de Trévise vint au contraire au devant du vainqueur ; celui-ci, tout arien qu'il était, le reçut avec bonté, prit la ville sous sa protection, et garantit à l'église la jouissance de tous ses biens. Beaucoup de villes se soumirent ainsi avec résignation. Les habitants de quelques-unes s'enfuirent dans les plus profondes retraites des Alpes, avec tout ce qu'ils purent emporter. Milan, la capitale de la *Ligurie*, se rendit après un siége très-court; les plus riches citoyens s'étaient retirés à Gênes avec leur évêque. En prenant possession de cette seconde capitale de l'empire d'Occident, les Lombards proclamèrent Alboin roi d'*Italie*

(1) Les Vandales avaient fait de même au commencement du ve siècle. Les cessions de ce genre étaient assez communes chez les Germains.

(2) PAUL. DIAC., *de gestis Lang.*, l. II, c. 7.

(569). Delà le nouveau roi marcha droit sur Pavie; mais la place était forte, elle résista. Laissant alors sous les murs une partie de son armée pour en continuer le siége, Alboin entra dans l'Italie centrale, soumit l'*Emilie*, la *Toscane* et l'*Ombrie*, traversa le Picenum, et laissant Rome sur sa droite, pénétra jusque sur les frontières de la Campanie. Il y avait alors à Bénévent une troupe de Lombards des plus braves, qu'y avait établis Narsès après sa victoire. Zotton en était le chef; Alboin le confirma dans ses honneurs et érigea Bénévent en duché. Ce duché comprit avec le temps toute l'Italie méridionale. Cependant Pavie tenait toujours bon ; Alboin jurait qu'il n'épargnerait ni le sexe ni l'âge. Enfin, après plus de trois ans d'une défense héroïque, la famine força les assiégés à capituler; mais, comme le vainqueur entrait dans la ville, son cheval s'abattit sous lui. Il y vit un avertissement du ciel et ne tua personne. Cette résistance unique rendit même la cité chère à l'orgueil du prince, et il en fit la capitale de son royaume (573).

Etat des possessions grecques dans la Péninsule. — Que serait donc devenue l'armée lombarde, si toutes les places de la Péninsule avaient imité Pavie? Mais tout concourait au triomphe des barbares. La mort s'était hâtée d'épargner à Narsès la honte de les voir en Italie. *Longin*, son successeur dans l'exarchat (567), n'avait ni connaissances militaires, ni forces suffisantes pour combattre un prince vaillant et expérimenté. Arrivé par mer à Ravenne, il n'avait eu d'autre souci que de s'y fortifier, et d'amasser le tribut qu'il était tenu de payer chaque année à l'empereur. C'était le seul lien qui unît véritablement les exarques à Constantinople. Car, si la cour les nommait et pouvait à son gré les révoquer, ces nouveaux satrapes exerçaient dans leur gouvernement tous les droits de la souveraineté, disposant des emplois suivant leur bon plaisir, levant des troupes, imposant des contributions ou les

aggravant, et jugeant sans appel. L'inertie de Longin ne livra cependant pas aux Lombards toute l'Italie, et la Sicile, les îles, les villes maritimes, que l'Orient pouvait aisément secourir, repoussèrent sans peine les attaques d'un peuple entièrement étranger à la navigation. Ravenne, Venise et Comacchio étaient d'ailleurs défendues par les marais qui les entourent; Gênes, Naples, Gaëte, Amalfi et les places de la Lucanie, par les montagnes qui les environnent. L'exarque de Ravenne conserva donc et gouverna soit par lui-même, soit par des ducs qu'il mettait à la tête des plus importantes cités, 1° l'*Exarchat* proprement dit (la côte N.-E. depuis Trévise jusqu'aux environs de Rimini), où se voyaient Adria, *Ravenne*, et, dans l'intérieur des terres, Padoue, Mantoue, Bologne, Ferrare, Faënza, Comacchio, Forli et Césène (1); 2° la *Pentapole*, ainsi nommée des cinq ports qu'elle comprenait, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône; 3° la Calabre et la Lucanie méridionale; 4° Amalfi, Sorrento, Naples, Gaète et Rome; 5° enfin Gênes, Suze et les Alpes Cottiennes. Venise était déjà pour Byzance une alliée plutôt qu'une sujette; elle reconnaissait toutefois la suzeraineté de l'Empire.

Organisation de la conquête par Alboin. — Mort de ce prince. — L'isolement de ces diverses contrées devait naturellement les exposer aux perpétuelles attaques des Lombards. Mais l'organisation féodale du nouvel état leur garantissait qu'il serait pour elles d'autant moins dangereux que les chefs des barbares acquerraient plus d'indépendance. Alboin avait établi trente-six ducs (2) dans les

(1) *Imola* fut bâtie par Cleph.

(2) Paul diacre le dit nettement au l. III, c. 18. Historiquement nous en connaissons vingt-neuf (ceux de Frioul, Milan, Bergame, Pavie, Brescia, Trente, Spolète, Turin, Asti, Ivrée, Saint-Jules-d'Orta, Vérone, Vicence, Trévise, Cénéda, Parme, Plaisance, Brescello, Reggio, Pérouse, Lucques, Chiusi, Florence, Savone, Populonia, Fermo, Rimini, Istrie, Bénévent). *Mém. de l'Acad. de Turin*, t. XXXIX. — L'Italie septentrionale en avait seule, comme on le voit, plus des deux tiers.

premières villes de son royaume. Ce n'étaient d'abord que de simples gouverneurs amovibles. Mais ils ne tardèrent pas à devenir plus puissants et à ériger leurs duchés en fiefs héréditaires. Trois d'entre eux paraissent même avoir joui tout d'abord d'une autorité fort étendue, le duc de *Frioul*, pour pouvoir contenir les barbares septentrionaux, celui de *Spolète*, au centre de l'Italie, pour arrêter les entreprises des garnisons de Rome et de Ravenne, et celui de *Bénévent*, pour tenir en bride la partie méridionale, et préparer l'achèvement de la conquête. Cette autorité, toutefois, était loin d'être absolue : Alboin ne l'eût point souffert. Mais ce prince ne jouit pas longtemps de sa conquête. L'année même de la prise de Pavie, il donnait à Vérone une grande fête aux seigneurs de sa cour. Après s'être fait apporter le crâne de Cunimond, enchâssé dans de l'or, et y avoir bu largement, échauffé par le vin, il dit à haute voix : « Il faut que ma » femme boive aujourd'hui avec son père. » Rosamonde, qui redoutait la fureur du barbare, répondit : « Que la » volonté de mon seigneur s'accomplisse. » Mais, en approchant lentement ses lèvres de la coupe fatale, elle jura de se venger, et conçut le projet de faire assassiner Alboin. Elle le communiqua bientôt à Helmichis, le *scilpor* ou porteur de bouclier du roi, et celui-ci lui persuada d'en confier l'exécution à un guerrier renommé entre tous par sa force et son courage. Comme Pérédéus se refusait à cet horrible parricide, Rosamonde le trompa par une ruse criminelle ; contraint de devenir le complice ou la victime de la reine, il tua le roi pendant qu'il dormait du sommeil de midi. « Ainsi, dit P. diacre, périt par les conseils d'une femme, » celui qui avait si heureusement échappé au carnage de » tant de batailles. » Les Lombards le pleurèrent et l'enterrèrent, avec son épée et ses ornements, au bas de l'escalier du palais de Vérone. Rosamonde, qui s'était un instant flattée de régner sur eux avec Helmichis, s'estima fort heureuse de trouver avec lui, dans Ravenne, un refuge

contre leur fureur. Sa beauté et les trésors qu'elle avait apportés tentèrent l'exarque ; la puissance de l'exarque la séduisit. Familiarisé avec le crime, elle trahit Helmichis à son tour pour se donner à Longin. Comme Helmichis sortait du bain, elle lui présenta un breuvage empoisonné. A peine en eut-il bu qu'il sentit dans ses entrailles un feu dévorant. Un regard lui suffit pour lire dans le cœur de Rosamonde. Il força la princesse, un poignard à la main, de boire le reste du breuvage, et tous deux expirèrent en même temps.

Cleph. — Cependant « tous les Lombards de l'Italie, » d'un commun accord, avaient établi roi dans Pavie, *Cleb* » ou *Cleph*, un des premiers de la nation. » Celui-ci, qui était plus barbare que son prédécesseur, ne songea qu'à exterminer l'aristocratie italienne. « Il fit mourir beaucoup » de nobles romains, dit Paul Diacre (1), en chassa grand » nombre de ses états, et périt assassiné par un de ses » domestiques, après dix-huit mois de règne... (575). »

Gouvernement féodal. — Alors les Seigneurs Lombards, regardant l'œuvre de la conquête comme terminée, laissèrent le pays sans roi, et s'érigèrent en souverains, chacun dans son duché. Cette nouvelle forme de gouvernement dura dix ans : ce furent pour l'Italie dix années de souffrances indicibles. « En ces jours-là, grand nombre de » riches romains furent immolés à la cupidité des ducs. » Les autres, ils se les partagèrent; réduits à l'état de » colons, les malheureux eurent à payer la troisième partie » des fruits de la terre (2). » Bientôt on ne vit, autour des vainqueurs, que des villes ruinées, des forteresses

(1) Paul. d. l. ii, c. 17.

(2) « Italia, ex maxima parte capta, a Langobardis subjugata est... Multi » nobilium romanorum ob cupiditatem ducum interfecti sunt. Reliqui » vero per partes divisi tertiam partem suorum frugum Langobardis » persolverunt et tributarii efficiuntur. » *Id.*, l. ii, c. 18.

abattues, des monastères réduits en cendres. Cette belle Italie, « où les peuples avaient crû comme des moissons, » n'était plus en beaucoup d'endroits qu'un désert, et les villages ne servaient plus de retraites qu'aux bêtes féroces. Quelques-uns des ducs étaient restés ou redevenus païens; ils massacraient ou dépouillaient les chrétiens qui refusaient de manger de la chair des animaux sacrifiés à leurs idoles. Ceux qui pouvaient échapper à cette affreuse tyrannie, fuyaient aussi loin qu'il leur était possible; beaucoup se réfugiaient jusque dans les îles de Corse et de Sardaigne; le plus grand nombre à Rome et à Ravenne. La population de ces villes s'en accrut, et, avec elle, le courage et la sécurité.

On comprend que les ducs Lombards, qu'animait à tant d'excès une cupidité sauvage, aient refusé d'admettre à la curée les tribus germaines, qui les avaient aidés à vaincre. Elles reçurent à la vérité des terres, où, pendant plusieurs siècles, elles conservèrent leurs usages et leurs noms (1); mais elles durent renoncer à l'indépendance et se soumettre au gouvernement lombard. Ce n'était pas là ce qu'Alboin avait promis aux Saxons. Ceux-ci, qui étaient nombreux, prirent le parti de quitter l'Italie et de retourner par les Gaules dans leurs anciennes demeures. Comme ils ravageaient tout sur leur chemin, Mummolus, un des généraux de Gonthram, les arrêta sur les bords du Rhône, les battit et les contraignit à payer leur passage d'une somme d'argent considérable. Ne pouvant plus piller, ils se firent marchands et se mirent à vendre, comme d'excellent or, des colliers et des bracelets de cuivre jaune (2). « Beaucoup

(1) « Unde in hodiernum usque diem (fin du VIIIe siècle) populos in » iis quos inhabitant vicos, Gepidas, Bulgaros, Sarmatas, Pannonios, » Suevos, Noricos et aliis hujuscemodi nominibus appellamus. » *Id.*, » *ibid.*, c. 12.

(2) « ... Venundantes bracteas et laminas æreas pro aureis. Erant enim » ita nescio quo fuco coloratæ ut auri probati atque examinati speciem si- » mularent. Unde nonnulli hoc dolo decepti probatum dantes aurum, et » accipientes œs, pauperes sunt effecti. » *Id.* l. II, c. 3.

» se laissèrent prendre à cette apparence trompeuse, et s'ap-
» pauvrirent en donnant de l'or pour recevoir du cuivre. »
Arrivés dans leur pays, les Saxons le trouvèrent occupé par les *Suani* et se firent tous tuer en voulant le recouvrer.

Ils avaient ouvert le chemin de la Gaule aux Lombards. Trois ducs le suivirent, et se précipitant des Alpes sur la Bourgogne, ils y répandaient de tous côtés la terreur et la désolation. Mummolus les surprit séparément et en fit un si grand carnage, que les confédérés, effrayés, se hâtèrent d'acheter l'amitié des Franks par un tribut annuel de douze mille sous d'or. Pendant ce temps-là, les ducs de Spolète et de Bénévent, secondés par la famine, avaient fait faire à la conquête lombarde de nouveaux progrès dans la Péninsule. Classe, le port de Ravenne et l'entrepôt des marchandises qui arrivaient de l'Adriatique, était tombé en leur pouvoir ; Ravenne était réduite aux plus grandes extrémités ; Rome manquait de garnison, et son or était impuissant à lui procurer des soldats ; car la crainte des Perses tenait en échec toutes les forces de Byzance. Elle reçut au moins du blé pour apaiser sa faim : c'était tout ce que l'empereur Tibère pouvait lui envoyer. Mais Maurice, successeur de Tibère, prit d'autres mesures ; il envoya cinquante mille solidi à Childebert II, roi des Franks, et détermina ce prince à descendre en Italie. En même temps, il remplaçait l'exarque Longin par Smaragdus, homme expérimenté dans l'art de la guerre. Smaragdus parvint à détacher des Lombards Droctulf, un de leurs plus vaillants ducs, qui était d'origine Suève, et dont l'exarchat avait eu le plus à souffrir. Cette défection, les vastes préparatifs de guerre dont elle fut suivie, la reprise de Classe et l'alliance des Grecs avec les Franks, jetèrent l'alarme chez les Lombards ; ils craignirent de succomber dans la lutte, s'ils continuaient à demeurer divisés, et, revenant à leur ancienne forme de gouvernement, ils proclamèrent roi d'un consentement unanime, le sage et valeureux Autharis, fils de Cleph (585).

Retour à la royauté. — AUTHARIS. — *Autharis* songea d'abord à relever la royauté, et prit, à l'exemple des empereurs, le titre de *Flavius*, qu'il transmit à ses successeurs. Il se garda bien d'inquiéter les ducs dans la possession de leurs gouvernements, mais il sut les obliger à lui fournir la moitié de leurs revenus pour l'entretien de sa cour, à reconnaître qu'à lui seul appartenait la souveraine autorité, et à lui jurer qu'ils le suivraient avec leurs troupes, toutes les fois qu'ils en seraient requis. Cette constitution porta bientôt les plus heureux fruits ; elle fit succéder la justice et l'ordre public aux usurpations, aux meurtres, aux brigandages, et permit d'attendre avec confiance l'arrivée des Franks.

Ils vinrent accompagnés de la famine et de la peste. En même temps un *déluge d'eau* couvrit la Ligurie et la Vénétie ; hommes et animaux périssaient en foule ; l'Adige s'enfla si fort qu'une partie des murs de Vérone en fut renversée. A Rome, le Tibre monta jusque sur les remparts, en inondant la ville de serpents ; la peste qui suivit laissa peu d'habitants et emporta le pape Pélage. Tandis que son successeur, saint *Grégoire-le-Grand* (590-604), veillait au salut de Rome, Autharis, qui avait eu soin de garnir de troupes toutes les places et d'en faire fermer les portes, ébranlait par cette mesure les dispositions belliqueuses de Childebert, et le déterminait ensuite par de riches présents à retourner en Gaule. Childebert revint pourtant encore, excité par Maurice ; mais il ne fut pas heureux dans cette seconde expédition. Une troisième ne lui réussit pas mieux. Comme il approchait de Milan, des envoyés impériaux vinrent lui promettre l'appui d'une armée : « Et voici, lui dirent-ils, à quel signe tu la » reconnaîtras : quand tu verras les maisons de ce village, » qui est sur la montagne, livrées au feu, et la flamme » monter jusqu'au ciel, alors tu sauras que le secours » est proche. » Il attendit vainement ; l'armée grecque

n'arriva point. Les Franks prirent de nombreux forts, et, contre la parole donnée, en réduisirent les habitants en esclavage. Ils ne firent grâce qu'à ceux de Verruge, qui rachetèrent leur liberté au prix d'une pièce d'or par tête. Mais ils ne purent tenir contre le climat : une affreuse dyssenterie les tua par milliers. Après trois mois de courses en Italie, ils repassèrent les Alpes, exténués de faim et réduits à vendre leurs armes et leurs chevaux pour acheter des vivres.

Autharis, délivré des Franks et jaloux de faire sentir en tout lieu son pouvoir, descendit avec une armée dans l'Italie méridionale, s'avança jusqu'au fond du Brutium, et, poussant son cheval dans la mer, frappa orgueilleusement de sa lance une colonne placée sur le rivage, en disant : « Ce seront là les bornes de l'em» pire des Lombards. » Il voulait ensuite attaquer l'exarchat et le duché de Rome, et, craignant une nouvelle invasion des Franks, il sollicitait la médiation de Gonthram, roi de Bourgogne, et oncle de Childebert, quand un ennemi inconnu l'empoisonna dans Pavie, le 13 septembre 591.

Théodelinde épouse Agilulf. — Autharis avait épousé Théodelinde, fille de Garibald, roi des Boiariens. Cette princesse était catholique et n'avait rien épargné pour le convertir à la foi ; mais les prélats ariens avaient prévenu le cœur du lombard ; en quittant l'idolâtrie pour l'arianisme, il défendit à ses sujets de faire baptiser leurs enfants suivant la croyance catholique. Cependant Théodelinde avait tellement captivé les Lombards par sa beauté et son air résolu, qu'ils voulurent la conserver pour reine : « Choisis-toi dans la nation, lui dirent-ils, un mari capa» ble d'administrer le royaume, et nous l'élèverons sur le » pavois. » Théodelinde, après avoir pris conseil des sages, choisit *Agilulf*, duc de Turin, non moins distingué par les avantages de sa personne que par son courage et

son habileté dans les affaires. Elle l'invita à se rendre auprès d'elle, et, au milieu d'un banquet, s'étant fait verser du vin, elle but la première, et lui présenta ensuite la coupe à vider. Agilulf, reconnaissant d'un tel honneur, baisait respectueusement la main de la reine: « Pourquoi, » lui dit-elle, baiser la main de celle que tu as désormais » le droit de baiser sur les lèvres ; sache que je suis à » toi et que tu es mon roi (1). » Ainsi Agilulf fut appelé au trône.

AGILULF, *roi.* — *Grégoire-le-Grand.* — *Commencement de la conversion des Lombards.* — Le règne d'Agilulf est l'ère de la conversion des Lombards à la foi catholique. Jusque-là les triomphes partiels de l'église avaient été cruellement compensés par des persécutions ; et ce n'était qu'au prix d'une lutte incessante, d'une surveillance continuelle, d'une habileté vraiment prodigieuse que le clergé parvenait à recruter quelques fidèles dans les rangs des Barbares. Mais saint Grégoire, qui, par des lettres fréquentes, soutenait le zèle de Théodelinde, eut la consolation de le voir couronné d'un plein succès. A l'exemple de son roi, la nation entière abandonna l'idolâtrie et l'arianisme. En embrassant le nouveau culte, les Lombards prirent soin de réparer les maux qu'ils lui avaient autrefois causés. Les évêques furent rétablis dans leurs honneurs, les églises relevées, les monastères réparés, et Théodelinde éleva dans Monza *pour elle, son époux, ses fils et ses filles et pour tous les Lombards de l'Italie*, une superbe basilique à saint Jean-Baptiste. Tous les grands accoururent à la dédicace ; « tous jurèrent d'entretenir magnifiquement la » résidence du saint, *afin que son intercession auprès du* » *Christ leur fît faire bonnes guerres et autres entreprises* ; » et, à dater de ce jour, ils ne firent plus rien sans invo-

(1) « Quid plura ? Celebrantur mox cum magna lætitia nuptiæ. » P. DIACRE, l. III, c. 18.

» quer saint Jean. *Aussi demeuraient-ils vainqueurs de* » *tous leurs adversaires* (1). »

Agilulf en eut de nombreux à combattre. Indociles au joug, *Minulf*, duc de l'île de Saint-Julien, *Gaïdulf*, duc de Bergame, et *Ulfaris*, duc de Trévise, se révoltaient. Agilulf les défit tous trois, condamna Minulf à mort, pour s'être autrefois uni aux franks de Childebert, et pardonna généreusement aux deux autres, ce qui n'empêcha point Gaïdulf de se révolter une seconde fois et de recevoir un nouveau pardon; car il était fort puissant.

Pendant ce temps-là, le nouvel exarque, *Romanus*, unissant ses armes à celles de *Maurisius*, duc de Pérugia, s'était emparé de plusieurs places situées entre Rome et Ravenne. La rébellion des ducs une fois apaisée, Agilulf se mit à la poursuite de l'exarque, qui ne l'attendit point; il reprit sans peine les places perdues, et s'étant emparé du traître Maurisius, le fit impitoyablement mourir.

Il n'eût point été sage de prétendre alors forcer Romanus dans ses marais; Ravenne devait naturellement appartenir au vainqueur des autres possessions grecques, et ces possessions semblaient d'autant plus faciles à conquérir qu'elles étaient séparées de l'exarchat, isolées les unes des autres et livrées à leurs seules ressources. Garder pour Ravenne les meilleures troupes et laisser le reste sans défense, telle était en effet la triste politique des exarques. Encore remuaient-ils sans cesse, au risque d'épuiser toutes les forces, ne pouvant souffrir que personne traitât pour eux de la paix, et par d'odieuses infidélités abandonnant les sujets de l'empire à la vengeance de ses ennemis; semant l'esprit d'indépendance et de révolte parmi les ducs lombards, sans vouloir ni pouvoir les soutenir; jaloux eux-mêmes de leur propre autorité, mais pour commettre

(1) *Id.* IV, 7. — Ce patronage est encore attesté par l'inscription suivante de la couronne de fer : « Agilulf, par la grâce de Dieu, roi » de toute l'Italie, offre sa couronne à saint Jean-Baptiste, dans l'église » de Monza. » MURAT., *Annal.*, 603.

impunément le mal au dedans comme au dehors, sans aucun égard pour les remontrances des papes, qu'ils poursuivaient partout de leur haine. Cette situation n'avait point échappé à la vigilante sagacité d'Agilulf. Il marcha donc vers Rome et se mit à en ravager le territoire, tandis que le duc de Bénévent assiégeait la ville de Naples. Pendant plusieurs mois tout fut mis à feu et à sang autour de la ville éternelle. Plein de tristesse et convaincu que tant de maux étaient les précurseurs de la fin du monde, saint Grégoire, suspendant ses *commentaires* sur le prophète Ezéchiel, s'écriait: « Ne vous assemblez plus pour m'en-
» tendre; mon cœur est flétri par la douleur. Nous ne
» voyons autour de nous que le glaive et la mort. Nos
» citoyens nous sont enlevés par le massacre ou par l'escla-
» vage. Ceux qui rentrent dans Rome n'y rapportent que
» les malheureux restes de leurs corps mutilés par le fer
» ennemi. Non, je ne vous parlerai plus; ma voix se glace
» et ne forme que des soupirs; mes yeux ne sont ouverts
» qu'aux larmes; mon âme s'afflige de ma vie (1). » Elle ne s'abîma pourtant point dans sa tristesse, et le saint pontife n'oublia rien de ce qui pouvait assurer le salut des Italiens. Il envoya à Naples le tribun Constance pour veiller à la sûreté de la ville ; il excita, ranima la vigilance et le zèle des évêques pour la défense et l'approvisionnement des places, donna des ordres aux officiers militaires, et,

(1) Ezech., 40. — Conf. *Homil.* 18, édit. de 1640: « Nous ne
» voyons partout que tristesse, nous n'entendons que gémissements. Les
» villes sont détruites, les forteresses ruinées, les campagnes ravagées, la
» terre abandonnée, et les faibles restes du genre humain captifs ou mu-
» tilés et continuellement battus des fléaux de Dieu. Rome même, autre-
» fois la maîtresse du monde, en quel état apparait-elle à nos yeux?
» Accablée de douleurs, délaissée par ses citoyens, insultée par ses enne-
» mis et encombrée de ruines. Qu'est devenu le sénat? Où est le peuple?
» Où sont ces princes superbes qui se répandaient par toutes les provinces
» pour les piller? cette nombreuse jeunesse qui accourait de toutes parts
» dans nos murs, pour y chercher les honneurs et la fortune? Maintenant
» que Rome est dépouillée de son antique splendeur, chacun s'abandonne
» à sa triste destinée. »

par l'entremise de la reine Théodelinde, traita lui-même de la paix avec les Lombards. Il aurait désiré en faire agréer à l'empereur les propositions ; mais l'exarque avait prévenu Maurice ; rien ne put dissuader ce prince que la conduite de Grégoire était celle d'un homme simple. Grégoire fut sensible à ce reproche : « Assurément, écrivit-» il à l'empereur, si j'avais voulu, moi, le serviteur de » Dieu, travailler à la perte des Lombards, aujourd'hui » cette nation n'aurait ni roi, ni duc, ni comte ; elle serait » divisée et livrée à une grande confusion. Mais je crains » Dieu, et je ne voudrais pour rien au monde me mêler » dans la perte d'un seul homme (1). » En même temps il recourut à l'impératrice Constantine pour éclairer le prince sur les misères de l'exarchat : « Je ne puis vous » exprimer, disait-il, ce que nous fait souffrir le gouver-» neur de ce pays ; sa malice est au dessus des armes des » Lombards, et nous sommes mieux traités par les enne-» mis qui nous tuent que par les officiers impériaux, » dont les rapines et les fraudes nous consument d'inquié-» tudes (2). J'ai appris qu'il y avait en Sardaigne plusieurs » idolâtres ; que ceux qui sacrifient aux idoles paient au » juge un droit pour en avoir la permission, et qu'il conti-» nue d'exiger le même droit de ceux qui sont baptisés. » L'évêque lui en ayant fait des reproches, il a répondu » qu'il avait acheté sa charge un si haut prix qu'il ne » pouvait l'acquitter que par de tels moyens. Les Corses » sont tellement accablés d'impôts qu'ils sont contraints, » pour y satisfaire, de vendre jusqu'à leurs enfants, et » que, pour se soustraire à une si cruelle nécessité, ils » abandonnent leur île et l'empire afin de s'établir parmi » les Lombards... En Sicile, un certain Etienne, cartulaire » de la marine, est accusé de tant de violences et d'in-

(1) Paul. diac., iv, 9.

(2) J'ai cru pouvoir emprunter ce commencement à une lettre de Grégoire à un évêque, pour résumer en quelques mots ce qui suit (iv, ep. 35).

» justices.. que j'emplirais un gros volume de ce qu'on » m'en a rapporté. C'est ce que je vous prie instamment » de représenter à l'empereur ; car, sachez-le bien, le » mal est d'autant plus grave que les ministres du prince, » se trouvant à une si grande distance de leur maître, se » flattent de demeurer impunis, quelques exactions qu'ils » commettent. C'est pourquoi ils empêchent de tout leur » pouvoir qu'on ne fasse avec les barbares une paix qui » leur ôterait le prétexte de lever arbitrairement toute » sorte d'impôts (1). »

Cependant l'exarque Romanus étant venu à mourir peu de temps après, Callinicus, son successeur, consentit à un accommodement particulier avec Agilulf. Grégoire n'oublia pas de remercier le roi de sa générosité : « Si la paix ne » se fût pas faite, lui écrivit-il, le sang des malheureux » laboureurs coulerait encore au grand péril des deux » partis. Vous nous l'avez donnée ; mais pour qu'elle nous » profite, notre cœur paternel vous demande encore » autre chose : nous vous prions de veiller sur vos ducs ; » apprenez-leur par votre exemple à conserver cette paix, » et faites-leur par vos lettres de si bonnes recommandations, qu'ils ne s'engagent pas dans de nouvelles » querelles et qu'ils ne s'écartent plus de la fidélité qu'ils » vous doivent (2). »

Agilulf suivit sans doute les excellents conseils du pontife ; mais il n'en eut pas moins à comprimer de nouvelles révoltes, celles de Zangrulf, duc de Vérone, de Warnecaut, duc de Pavie, et de l'indomptable Gaïdulf. Il fit prisonniers les trois ducs et les condamna tous trois à mort, afin que leur supplice servît d'exemple aux autres gouverneurs.

Le calme était à peine rendu à la Lombardie, que l'exarque, par une violation manifeste du traité, surprit

(1) Greg. iv, ep. 33.
(2) Paul. diac. l. iv, c. 13.

la ville de Parme, où il trouva de grands trésors et la fille d'Agilulf qu'il emmena captive. Justement irrité d'une si noire perfidie, le roi s'entendit avec le khakan des Avares, lui envoya des constructeurs de navires pour lui fournir les moyens de ravager les côtes de la Thrace, et se mit lui-même en campagne. Il assiégea Padoue, la réduisit par le feu et la rasa jusqu'aux fondements. Il envahit et ravagea l'Istrie; puis, renforcé par un corps de Slaves, il ruina Crémone et rompit à coups de béliers les murs de Mantoue. L'arrivée d'un nouvel exarque (Smaragdus) et la délivrance de sa fille le décidèrent à suspendre le cours de ses victoires.

Mais l'Italie profita peu de la trève. Alliés infidèles, les Avares se jetèrent à l'improviste sur la Vénétie, où ils portèrent la désolation. Gisulf, duc de Frioul, périt en leur résistant. Romilda, sa femme, assiégée dans la place, aperçut du haut des remparts le chef ennemi, et, poussée par une aveugle passion, elle lui offrit de livrer la ville, s'il promettait de l'épouser. Il le promit et elle ouvrit les portes. La ville fut brûlée, tous ceux que l'on put prendre faits prisonniers et bientôt égorgés. Le khakan épousa Romilda pour un jour et la fit tuer le lendemain, après l'avoir livrée à la brutalité de ses soldats. Les Avares se retirèrent, quand toute la Vénétie fut ravagée.

Peu de temps après, Agilulf mourut, comme il traitait de la paix avec les Franks (Chlotaire II), dont il obtint la remise du tribut moyennant une somme une fois payée.

Adaloald (615). — Dès 605, en présence des ambassadeurs de Théodebert II, qui étaient venus lui apporter des paroles de paix, il avait fait reconnaître roi son jeune fils Adaloald. *Adaloald* succéda donc à son père (615), sous la tutelle de Théodelinde. Cette pieuse reine essaya vainement de dompter son caractère. Cédant à de perfides conseils il persécuta si cruellement les grands

qu'ils le déposèrent et mirent à sa place son beau-frère Ariovald, duc de Turin.

Ariovald (625). — Rotharis (636-652) *donne des lois écrites à son peuple.* — Ce prince régna paisiblement pendant onze ans. A sa mort, les ducs résolurent de faire pour sa veuve ce qu'ils avaient fait pour Théodelinde, et convinrent de prendre pour roi celui que Gundeberge prendrait pour second mari. Gundeberge choisit Rotharis, duc de Brescia, et fut la seule qui eut lieu de s'en repentir. Ingrat envers sa bienfaitrice, qu'il tint longtemps comme prisonnière dans son palais, Rotharis fut du moins un prince vaillant et habile. Il professait la doctrine d'Arius, mais il se montra généreux envers les églises, et, sous son règne, chaque ville épiscopale eut deux évêques, l'un catholique, l'autre arien, qui exerçaient leurs fonctions avec une égale autorité. Il étendit son royaume par la conquête de Gênes, de Savone et de tout le pays compris entre Luna en Toscane et les frontières de la Bourgogne; il s'empara également des villes que l'empire avait conservées dans la Vénétie, tandis que Grimoald, duc de Bénévent, taillait en pièces une armée grecque, qui venait au Mont-Gargan, piller le sanctuaire de Saint-Michel, enrichi par la piété des Lombards (1).

Mais ce qui a fait la gloire de Rotharis, c'est le code de lois qu'il a donné à ses sujets, pour protéger la dignité royale, la liberté individuelle et la propriété. Les Lombards n'avaient eu jusqu'alors aucune loi écrite, comme ils n'avaient encore d'autre histoire que des traditions qui passaient de bouche en bouche. Ils se gouvernaient uniquement par leurs usages, et l'anarchie et le contact des Grecs tendaient à les altérer. Rotharis les

(1) « Venientibus... Græcis ut oraculum sancti Michaelis archangeli » in monte Gargano situm deprædarentur... » Un homme d'esprit a traduit ainsi ce passage : « ... Les Grecs venaient au mont Gargan *consulter l'oracle de l'archange Saint-Michel...* »

recueillit avec soin, les épura, les coordonna et, *de l'avis de son conseil*, en fit un édit qu'il publia *la huitième année de son règne, et la soixante-seizième depuis l'arrivée des Lombards en Italie sous la conduite d'Alboin, roi en ce temps-là par la grâce de Dieu.* Cet édit ne rendit point le repos à l'Italie. Mais comme les nouveaux troubles qui doivent affliger cette contrée, présenteront un caractère nouveau, nous suspendrons en cet endroit le récit de ses longues douleurs.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DES FRANKS, DEPUIS LEUR ÉTABLISSEMENT DANS LA GAULE JUSQU'A L'AN 615.

---

§ Ier.

358—561.

Les Franks alliés de l'empire — se décident à l'envahir. —Depuis qu'une de leurs tribus, celle des *Saliens*, s'était, avec la permission de Julien, établie dans la Toxandrie, ou île des Bataves, en 358 (1), les Franks exerçaient une influence décisive sur les destinées d'un empire dont la garde, à n'en juger que par la *Notice des deux Empires*, semblait exclusivement confiée à leur valeur. Instruits depuis longtemps « qu'il était plus commode de recevoir » l'argent des Romains que de le leur enlever, ils avaient » de bonne heure (2) accepté sans scrupule la mission de » le défendre contre ses autres ennemis, tout en se réser- » vant pour eux-mêmes la liberté de le piller (3). » Mais ils allèrent bientôt plus loin. Après avoir, en 373, écarté de la frontière du Rhin les Saxons et les Allemands, tandis que Valentinien combattait les Quades et les Sarmates sur

(1) Amm. Marc., xvii, 8.

(2) Gallien le premier les chargea de la garde du Rhin à titre de simples *alliés ;* et, sous ce même Gallien, ils s'introduisaient déjà dans les armées romaines à titre d'*auxiliaires*.

(3) Lehuerou, *Institut. mérov.*, c. 11.

le Danube, ils prirent à titre de récompense les hautes charges de l'administration. Mellobaude, roi des Franks, devint *comte des Domestiques* en 378, et la même année lui succéda le frank Richomer. Lorsque le tyran Maxime vint près de Lutèce disputer la pourpre à Gratien en 383, le même Mellobaude livra la victoire à l'usurpateur. Mais les Franks ne perdirent rien ni à la mort de Gratien, ni à la chute de Maxime. Deux d'entre eux, Bauto et Arbogast, se chargèrent de la tutelle du jeune Valentinien. Le premier fut fait consul, et se vit comme tel harangué par [saint] Augustin, alors rhéteur à Milan ; l'autre gouverna tout à la fois l'empire et l'empereur. Plus tard, il tua Valentinien et mit à sa place le rhéteur Eugène (392), à qui Théodose eut tant de peine à arracher la victoire d'Aquilée (394). Stilicon se hâta de resserrer l'alliance de Rome avec les nations Germaniques et particulièrement avec les Franks. Cette fois au moins ils se montrèrent fidèles à leurs serments. Marcomir et Sunno, deux de leurs princes, n'ayant pas craint de les violer, ils souffrirent que les Romains exilassent le premier en Etrurie, et empêchèrent l'autre de venger son frère en le faisant tomber eux-mêmes sous leurs poignards (398). Stilicon choisit d'autres rois à leur place. Mais le moment était venu où cette barrière du Rhin, tant de fois abattue et tant de fois relevée, devait être renversée pour toujours par un dernier flot de Barbares (406). Les troupes romaines en avaient abandonné la défense en 402, pour courir à celle de l'Italie. Après s'être fait écraser sur les rives du fleuve en essayant de les protéger, les Franks ripuaires se décidèrent à le passer à leur tour et à se joindre aux envahisseurs pour prendre leur part du pillage. Ils ravagèrent les deux Germanies ; Trèves fut quatre fois, en quarante ans (400-440), dévastée, ruinée ; Cologne eut aussi beaucoup à souffrir.

Les Saliens. — CHLODION 445. — C'est alors qu'émus de ces exploits, les *Saliskes ou Saliens* sortirent à petit

bruit de leur île des Bataves et descendirent vers le midi. Ils avaient pour chef (depuis 428?) *Chlodion, homme puissant et distingué parmi eux* (1). « Il habitait *Dispargum*, » sur la frontière du pays de Tongres. Les Romains occu- » paient aussi ces pays, c'est-à-dire vers le midi jusqu'à » la Loire (2). Chlodion ayant envoyé des espions dans la » ville de Cambrai, et fait examiner toute la contrée, défit » les Romains et s'empara de la ville. Après y être de- » meuré quelque temps, il conquit le pays qui s'étend » jusqu'à la Somme. » C'est aux environs de ce fleuve, non loin d'un bourg appelé *Helena* (Lens?), qu'il se trouvait avec ses Franks, quand Majorien, alors lieutenant d'Aétius, vint les attaquer (447). Ils avaient placé leur camp, fermé par des chariots, sur des collines, près d'une petite rivière, et se gardant négligemment à la manière des Barbares, ils célébraient par des fêtes et des danses, le mariage d'un des chefs de l'armée. « On entendait au loin le bruit » de leurs chants, et l'on voyait s'élever dans les airs la » fumée du feu où cuisaient les viandes du banquet. Tout » à coup les légions [romaines] débouchèrent en files » serrées et au pas de course, par une chaussée étroite et » un pont de bois qui traversait la rivière. Les Barbares » eurent à peine le temps de prendre leurs armes et de » former leurs lignes. Enfoncés et obligés à la retraite, ils » entassèrent pêle-mêle sur leurs chariots tous les apprêts » de leur festin, des mets de toute espèce, de grandes » marmites parées de guirlandes [et reluisantes de graisse]. » Mais les voitures avec ce qu'elles contenaient, dit le

(1) Nous n'avons pas cru devoir remonter jusqu'au chef de guerre *Pharamond*, qu'une tradition sans fondement donne pour père à Clodion, fait traverser le Rhin avec sa tribu vers 419, et établit à Tongres ou à Trèves.

(2) Si M. Lehuerou s'était rappelé cette phrase, il se serait sans doute épargné une discussion stérile sur la question de savoir s'il faut lire Tongres ou Thuringes, et placer *Dispargum* dans la Germanie deuxième ou dans la grande Germanie.

» poète, et l'épousée aussi blonde que son mari, tombè-
» rent entre les mains des vainqueurs (1). »

MÉROWÉE.— Cette défaite ravit sans doute à Chlodion le fruit de ses conquêtes et l'obligea à regagner le pays de Tongres. Il y mourut bientôt (448), laissant, dit-on, deux fils, Mérowée et Chlodebaud, qui se disputèrent son héritage; car les Franks préféraient généralement le plus jeune. Chlodebaud, l'aîné, fit un appel aux armes d'Attila; Mérowée s'appuya sur les Romains, et ne contribua pas peu, sans doute, au salut des Gaules en 451. C'est pourquoi l'on pense que la valeur qu'il déploya dans les champs catalauniques, en le faisant regarder comme le fondateur de l'établissement des Franks dans la Gaule, a fait donner son nom aux rois de la première race. Ce prince s'avança peut-être jusqu'à la Seine, à la faveur des troubles qui suivirent la mort d'Attila et d'Aétius, et mourut après dix ans de règne (458), laissant pour successeur son fils *Childéric*.

CHILDÉRIC. — « Childéric, roi des Franks, s'abandonna
» à une honteuse dissolution, déshonorant les femmes de
» ses sujets. Ceux-ci s'indignèrent d'un tel outrage et le
» détrônèrent. Il s'enfuit dans la Thuringe, laissant dans
» son pays un homme dévoué, pour qu'il apaisât par de
» douces paroles les esprits furieux. Il lui donna en même
» temps un signe pour qu'il lui fit connaître quand il
» pourrait revoir sa patrie, c'est-à-dire qu'ils rompirent
» en deux une pièce d'or, que Childéric en emporta une
» moitié, et que son ami garda l'autre, en disant: « Quand
» je vous enverrai cette moitié, et que les deux parties
» réunies formeront la pièce entière, vous pourrez revenir
» en toute sûreté dans votre patrie. » Etant donc passé dans
» la Thuringe, Childéric se réfugia chez le roi Bizin et sa

(1) Lettres de M. A. Thierry sur l'*Hist. de France*, l. vi°.

» femme Basine (1).» Or Majorien, en montant sur le trône, avait nommé le romain *Ægidius* maître de la milice en Gaule, et les Franks, comme *fédérés* et comme ayant reçu sans doute à ce titre les terres dont ils s'étaient emparés, se trouvaient dans une certaine dépendance de cet officier de l'Empire. Après avoir chassé Childéric, ils prirent donc naturellement pour chef Ægidius, et celui-ci régna d'abord avec bonheur. Céda-t-il ensuite à de perfides conseils et indisposa-t-il les Franks par la rigueur de son administration ou par une fatale obstination à vouloir les *soumettre au tribut?* C'est ce qu'il serait impossible de dire. Mais « il était arrivé à la huitième année de son règne, quand » le fidèle ami de Childéric... envoya à son prince des » messagers pour lui remettre la moitié de la pièce qu'il » avait gardée. » Childéric se hâta de venir, à la tête d'une armée de Franks. Ce fut comme une autre invasion. Ils forcèrent le passage du Rhin à Cologne, défendu par Ægidius en personne, poussèrent jusqu'à Trèves, en ravageant tout sur leur passage, et rétablirent l'exilé dans la dignité royale. Ægidius, qui était parvenu à se sauver tout d'abord par la fuite, mourut bientôt après par le poison ou par les embûches de ses ennemis. Il laissait un fils, *Syagrius*, qui lui succéda comme maître de la milice. Cependant « Basine, dont nous avons parlé plus haut, » abandonna son mari, pour accourir près de Childéric. » Comme ce prince lui demandait avec empressement par » quel motif elle était venue d'un pays si éloigné, on dit » qu'elle lui fit cette réponse: « J'ai reconnu ce que tu » vaux, et je suis venu pour rester avec toi. Sache que » si j'avais reconnu par delà les mers, un homme de » plus de cœur et de ressources, j'aurais désiré d'habi- » ter avec lui. » Celui-ci, transporté de joie, l'épousa. » Il en eut un fils qu'on appela du nom de Clovis » (Hludowig). Ce fut un grand prince et un redoutable

(1) Grég. de Tours, *Hist. ecclés. des Franks.*

guerrier (1). » Childéric étant mort à Tournai en 481, les Franks le reconnurent pour leur chef en l'élevant sur le pavois.

Clovis. — *Etat politique de la Gaule au commencement de son règne.* — Alors la Gaule était partagée entre quatre nations. Les *Wisigoths* dominaient dans le midi, entre les Pyrénées et la Loire, les Alpes et l'Océan. C'était, depuis les conquêtes d'Euric en Espagne, le peuple le plus puissant parmi les barbares ; mais le moment était proche (484) où la mort allait ravir le successeur de Théodoric II à l'admiration du monde, et faire tomber son sceptre aux mains d'un enfant (Alaric II).

Les *Burgundes* avaient de leur côté fait des progrès rapides dans la partie orientale des Gaules. Etablis en 413 dans la Germanie première, à titre de soldats de l'Empire, dès 435 ils tentaient de joindre la première Belgique à leurs possessions, et repoussés par Aétius ils se retiraient dans les montagnes de la Savoie, que Valentinien III leur céda, quatre ans plus tard, pour prix de leur soumission. Puis, quand leur roi Gondicaire eut scellé de son sang l'alliance de ses armes avec celles de l'Empire, à la journée de Châlons, *Gondiokh*, son successeur, obtint la permission de s'étendre dans les provinces voisines. Ils s'emparèrent ainsi, sous ce prince et sous son fils *Chilpéric*, de la Séquanaise, de la Lyonnaise première et de la Viennoise, de sorte que leur état avait pour limites, en 481, du côté du nord la forêt des Vosges, et au sud le cours de la Durance. Mais alors Chilpéric n'était plus, et ses quatre neveux, Gondebald, Godegésile, Chilpéric II et Godomar, s'étant partagé le pays burgunde, régnaient dans quatre capitales différentes.

A l'ouest, s'étendait entre la Loire, la Seine et l'Océan, la *Confédération des cités armoricaines* ou maritimes, que,

(1) Grég. de Tours, *Hist. ecclés. des Franks.*

dès l'an 409, la faiblesse du pouvoir impérial avait déterminées à se constituer en républiques. Mais, au sein de cette confédération, commençaient à grandir, sous des princes indigènes, de nombreuses colonies de Bretons qui, chassés de leur patrie par les Anglo-Saxons vers le milieu du cinquième siècle, étaient venus se fixer dans la troisième Lyonnaise, où se parlait encore leur langue, la langue celtique. Ils ne tardèrent pas à occuper toute la presqu'île et à lui donner le nom de *Bretagne*.

Entre l'Armorique et la Burgundie, la Somme et la Loire, restaient plusieurs provinces régies par un gouverneur qui, bien qu'investi d'un titre romain, pouvait, depuis la chûte de l'empire d'Occident, régner avec l'autorité d'un *roi* (1). Syagrius, fils d'Ægidius, administrait alors cette partie de la Gaule: c'était la ville et le diocèse de Soissons, avec les restes de la deuxième Belgique, Rheims, Troyes, Amiens et Beauvais.

Au nord et à l'est habitaient les *Franks*, dont le bras victorieux allait réunir ces divers éléments, et préparer la naissance de la nation française. Les tribus en étaient *nombreuses*; mais Grégoire de Tours n'en désigne spécialement que quatre, après celle de Clovis, qui était la *première* de toutes. Ainsi il y en avait une près de Calais, sur laquelle régnait Kararic; une autre à Cambrai, aux ordres de Regnakaire; la troisième à Cologne, sous l'autorité de Sigebert, et la quatrième près du Mans, sur les confins de la Bretagne armoricaine; celle-ci obéissait à Rignomer.

Défaite des Romains à Soissons. — Ces peuplades indépendantes étaient sans doute très faibles; car Clovis n'avait pas plus de cinq mille guerriers saliens quand il entreprit la conquête des Gaules. Mais il fit alliance avec son parent Regnakaire; le premier fruit de cette alliance fut la défaite de *Syagrius*. Peut-être l'autorité du fils d'Ægidius exci-

(1) Grég. de Tours n'appelle pas autrement *Syagrius*.

ta-t-elle la jalousie du roi de Tournai. Comme il s'était attaché, par hasard ou par politique, à parler familièrement l'idiôme des Germains, les barbares indépendants venaient en foule au tribunal d'un étranger qui avait le talent d'expliquer dans leur langue les règles de la justice. La diligence et l'affabilité du patrice le rendaient cher aux peuples ; ils se soumettaient sans murmure à la sagesse impartiale de ses arrêts ; et le règne de Syagrius sur les Franks et sur les Burgundes semblait, dit un historien moderne, faire renaître l'institution primitive de la société civile. Au milieu de ses occupations paisibles, il reçut et accepta le défi de Clovis, qui lui envoyait le gage de bataille en lui laissant le choix du jour et du lieu. Mais ses soldats gaulois ne purent résister à l'impétuosité des Franks. Il s'enfuit et courut se réfugier à Toulouse auprès des Wisigoths. La faible minorité d'Alaric II ne lui fut d'aucun secours. Les Goths pusillanimes se laissèrent intimider par les menaces de Clovis, et le roi des Romains fut livré à son ennemi, qui le mit à mort. Clovis réunit à ses états tout le pays après en avoir pillé beaucoup d'églises, car il était encore idolâtre (1).

Bataille de Tolbiac (493). — *Conversion de Clovis et des Franks.* — Cette expédition lui assura l'alliance de *Gondebald*, prince des Burgundes. Ce prince ambitieux avait agrandi son royaume par le meurtre de deux de ses frères, Chilpéric et Godomar, et retenait à sa cour, dans une sorte de captivité, la plus jeune fille de Chilpéric, la belle et pieuse *Clotilde* (Chrotechild). Les ambassadeurs de Clovis la remarquèrent et en parlèrent à leur maître, qui s'empressa d'envoyer des députés (2) à Gondebald pour la demander en mariage. Celui-ci n'osa refuser la jeune princesse. Aussitôt les députés présentent un sou et un

(1) C'est ici que se place l'histoire si connue du *vase de Soissons*.

(2) Entre autres, le gaulois *Aurelianus*, son favori.

denier, selon l'usage, fiancent Clotilde au nom du roi frank, et l'emmènent dans une basterne (chariot). Mais Clotilde redoute que de perfides conseils (1) ne viennent à changer l'esprit de son oncle; elle s'élance sur un cheval, et franchit avec sa troupe les collines et les vallées, incendiant et ravageant douze lieues de pays derrière elle, afin d'arrêter toute poursuite. Enfin elle est sauvée, et elle s'écrie: « Je te rends grâces, Dieu tout puissant, de » voir le commencement de la vengeance que je devais » à mes parents et à mes frères. » « Véritables mœurs » barbares qui n'excluent pas la mansuétude des mœurs » chrétiennes, mêlées dans Clotilde aux passions de sa » nature sauvage (2). »

Clotilde était en effet chrétienne et catholique. Elle n'omit rien pour convertir Clovis à sa foi; mais le frank avait peine à comprendre un Dieu mort sur la croix; il lui semblait que ce Dieu n'était pas d'assez noble origine: « Que peut votre Christ, disait-il? Il n'est pas » même de la race des dieux. » Cependant, dans le péril, on n'examine pas toujours les titres de celui qui vous tend une main secourable. Les Allemands venaient de passer le Rhin et menaçaient les tribus frankes; Clovis, à leur tête, marcha contre eux, et les ayant rencontrés à Tolbiac, à quatre lieues de Cologne, il leur livra bataille. La lutte fut sanglante, et longtemps indécise; un instant le succès parut pencher du côté des Allemands; en ce moment Clovis désespéré leva les mains au ciel, et s'écria: « Dieu de Clotilde, qui, dit-on, secoures ceux qui sont en » danger, et qui donnes la victoire à ceux qui espèrent en » ton nom,.., je t'invoque, je désire croire en toi: seule- » ment que j'échappe à mes ennemis. » « Comme il disait » ces paroles, les Allemands, tournant le dos, commencè- » rent à se mettre en déroute, et voyant que leur roi était

(1) Ceux d'*Aridius*, conseiller assidu de Gondebald.

(2) Chateaub. *Etude raisonnée de l'Histoire de France.*

» mort, ils se rendirent à Clovis, en lui disant : « Nous te » supplions de ne pas faire périr notre peuple, car nous » sommes à toi. » Clovis ayant arrêté le carnage et soumis » le peuple, rentra dans son royaume. » Fidèle à sa promesse, après s'être fait instruire par l'abbé Védast (Waast), il choisit la ville de Rheims pour l'accomplir ; et saint Remi, évêque de la cité, pour orner ce triomphe de la foi catholique, déploya avec profusion tout ce que les arts des Romains fournissaient encore de brillant. Le parvis de l'église fut décoré de tapisseries et de guirlandes ; des voiles de diverses couleurs affaiblissaient l'éclat du jour ; les parfums les plus exquis brûlaient en abondance dans des vases d'or et d'argent. L'évêque de Rheims marcha au baptistère en habits pontificaux, tenant par la main le roi frank qui allait devenir son fils spirituel : « Patron, lui disait celui-» ci, émerveillé de tant de splendeur, n'est-ce pas là ce » royaume du ciel où tu m'as promis de me conduire ? » Trois mille des guerriers de Clovis le suivaient, prêts à recevoir comme lui le baptême ; le prince, impatient, pria le pontife de l'y admettre le premier ; alors saint Remi, d'une voix éloquente, lui dit : « Baisse humblement la » tête, Sicambre ; adore ce que tu as brûlé, et brûle ce » que tu as adoré. »

En sortant des fonts baptismaux, Clovis se trouva le seul des rois chrétiens qui méritât le nom et les priviléges de prince catholique ; car les barbares d'Italie, d'Espagne, de Gaule et d'Afrique étaient, comme on le sait, imbus de l'hérésie d'Arius, et l'empereur Anastase lui-même avait adopté quelques erreurs relatives à la nature de la divine incarnation. Aussi le fils aîné ou plutôt le fils unique de l'église fut-il reconnu par le clergé comme son souverain légitime et son libérateur. Ce n'est pas que Clovis eût été fort en état d'examiner les preuves de la religion qu'il embrassait, ni qu'il eût bien compris les effets salutaires du sacrifice de Jésus-Christ : « Ah ! que n'étais-je là, s'écriait-» il, saisi d'une pieuse indignation, en entendant le récit

» pathétique de ses souffrances et de sa mort, que n'étais-je » là avec mes invincibles franks ! J'aurais bien su venger » son injure. » Mais il sauva le christianisme des persécutions des Ariens et s'érigea en protecteur des catholiques de la Gaule, qui, n'ayant jamais cessé de se considérer comme des membres d'un même corps et des parties d'un tout violemment séparées, brûlaient de rétablir l'antique harmonie des croyances, en substituant à des puissances tyranniques et abhorrées l'autorité tutélaire d'un chef unique qui partageât leur foi (1). Il n'en faudrait point prendre pour preuve le mot de saint Avitus, évêque de Vienne et sujet des Burgundes : « Ta foi est notre triom» phe ; quand tu combats, c'est à nous qu'est la victoire. » Saint Avitus écrivait publiquement, avec l'assentiment du roi, son maître et son ami, et la lettre témoigne qu'il n'avait d'autre désir que d'unir les deux souverains par le lien de la religion. Mais il n'en est pas moins vrai que Clovis eut d'avance un parti considérable dans les états ariens de la Gaule. Il faut donc le dire sans détour, « c'est » le catholicisme qui a reconstitué la Gaule sous la domi» nation des Franks, en renversant à leur profit les domi» nations hérétiques des rois wisigoths et burgundes. C'est » par là que s'annonce la nouvelle unité qui remplira » le moyen-âge, celle de la foi et des croyances reli» gieuses (2). »

Expédition en Burgundie. — 500. — Clovis attaqua la Burgundie d'abord. Ce pays était gouverné par les deux frères, Gondebald et Godegésile (3), que divisaient l'ambition et les crimes du premier. Godegésile, jaloux de venger la mort de ses frères, s'appuyait sur les catholiques burgundes, qui étaient fort nombreux, et pour détrôner

(1) V. Lehuerou, l. I, c. 12 *ad fin.*

(2) *Ibid.*, p. 262.

(3) Celui ci régnait sur un tiers du pays, dont Genève était le chef-lieu.

Gondebald avec le secours des Franks, il s'était engagé à reconnaître Clovis pour chef et à lui payer tribut. Gondebald crut pouvoir conjurer l'orage qui s'amassait contre lui, en réunissant à Lyon les évêques des deux partis. Il n'espérait peut-être pas concilier ainsi les querelles politiques et religieuses ; mais il songeait surtout à gagner le clergé par la douceur et à s'en faire un instrument de paix. Car, comme saint Avitus lui demandait la conférence promise, il lui répondit tout d'abord : « Si votre foi est véritable, » pourquoi vos frères de religion n'empêchent-ils pas le » roi des Franks de me faire la guerre et de se joindre à » mes ennemis pour me détruire ? La foi ne permet pas » de désirer le bien d'autrui et d'être altéré du sang des » peuples : qu'il montre sa foi par ses œuvres. » Saint Avitus promit à Gondebald la médiation des évêques, s'il voulait s'accorder avec Clovis sur le principe de la foi, et pria le roi d'ordonner et de présider la conférence. Mais elle ne fut pour Boniface, le champion de l'arianisme, qu'une occasion de prodiguer aux catholiques l'injure avec beaucoup de cris, et de s'enrouer au point de ne pouvoir plus parler (1). Abandonné du clergé, et trahi par son

(1) L'illustre auteur de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* ne dit rien de ceci ; mais en retour, il nous apprend que « Gon- » debald, *quoique barbare et maître*, résistait aux évêques avec une grande » douceur, *tandis qu'eux lui parlaient avec un ton de menace et d'ar-* » *rogance*, *l'appelant* INSENSÉ, APOSTAT *et* REBELLE A LA LOI DE DIEU. » Malheureusement les *pièces justificatives*, auxquelles il nous renvoie, ne justifient pas entièrement le récit de notre historien ; car elles témoignent que « le seigneur Avitus, dont le *visage et les discours étaient empreints* » *d'une douceur angélique*, parla *humblement* à Gondebald ; qu'après avoir » parlé, *il se jeta aux pieds du roi, qu'il embrassait en pleurant amère-* » *ment*, et qu'à son exemple tous les évêques se prosternèrent ; que » Gondebald, se penchant vers eux avec émotion, releva le seigneur Avitus » et leur dit que le lendemain il répondrait à toutes leurs demandes ; que » les évêques passèrent la nuit en prières près du tombeau de saint Just, » pour obtenir du ciel, par l'intercession de ce saint, qu'il voulût bien » toucher le cœur du roi ; que le lendemain Avitus avait défendu le catho- » licisme *avec une netteté et une chaleur d'éloquence telles*, que *les ariens*, » aussi bien que les catholiques, *en restèrent stupéfaits* ; et qu'enfin le

frère Godegésile, qui, sur le champ de bataille de l'Ouche (1), passa du côté des Franks, Gondebald s'enfuit à Avignon. Clovis l'y poursuivit, ravageant les prés, coupant les vignes, abattant les oliviers., désolant enfin tout le pays sur son passage. Mais, désespérant de renverser les murs d'Avignon, il consentit à écouter le prudent Aridius, conseiller de Gondebald, et à se retirer moyennant la promesse d'un tribut annuel. Gondebald promit tout; puis, les Franks à peine partis, il courut surprendre son frère dans Vienne et le massacra avec l'évêque qui lui avait ouvert l'asile de son église. Il fit également périr tous les principaux partisans de Godegésile dans les plus affreux supplices. Ayant ainsi remis sous sa domination toute la Burgundie, il pria saint Avitus de le baptiser, mais *en secret*, et, comme saint Avitus s'y refusait, il ne cessa jusqu'à sa mort de flatter les évêques de l'espoir de sa conversion; il leur confia ses enfants à élever et « donna aux Burgundes des lois plus » douces, pour les empêcher d'opprimer les Romains. » Par ces moyens, il régna seize ans encore sans plus payer de tribut au roi des Franks.

Défaite des Wisigoths à Vouglé, 507. — Cependant *Alaric II*, roi des Wisigoths, « voyant les nombreuses conquêtes que faisait Clovis, » lui envoya des députés pour lui dire : « Si mon frère y consent, j'ai dessein que nous » ayons une entrevue sous les auspices de Dieu. » Clovis y consentant alla vers lui. S'étant joints dans une île de la Loire, située auprès du bourg d'Amboise, sur le ter-

» roi s'étant levé et ayant pris par la main les seigneurs Etienne et Avitus, » les conduisit jusque dans sa chambre et les embrassa en les suppliant de » prier pour lui, leur faisant connaître par là la perplexité et les angoisses » de son cœur; mais il ne se convertit pas encore à la foi catholique. » C'était lui qui avait entraîné son peuple dans l'arianisme (V. le chapitre sur l'*Eglise* à la fin de cet ouvrage); aussi ne pouvait-il se résoudre à abjurer *publiquement* son erreur; mais il eût volontiers *consenti* à le faire *en secret*, ce que les évêques ne pouvaient agréer.

(1) Petite rivière qui coule près de Dijon.

ritoire de la cité de Tours , ils conversèrent, mangèrent et burent ensemble, » et, pour rendre ces liens encore plus sacrés, Alaric, au moment de le quitter, prit en ses mains la barbe de son commensal, croyant devenir ainsi son père d'adoption, selon l'antique usage des peuples germaniques. Mais, malgré ces démonstrations réciproques d'amitié, Clovis conservait toujours dans son cœur des sentiments d'hostilité et d'ambition. A peine de retour à Paris , dont il faisait déjà le siège de son gouvernement, il dit à ses Franks : « Je supporte avec grand chagrin que » ces ariens possèdent la meilleure partie des Gaules; » allons sur eux avec l'aide de Dieu, et après les avoir » vaincus, soumettons leur terre à notre pouvoir. » Ce discours plut à tous ses guerriers, et tous jurèrent, en levant la main, de ne point couper leur barbe, qu'ils n'eussent achevé cette conquête. Clovis partit aussitôt se dirigeant vers Poitiers où il devait trouver les Goths, et, loin de rencontrer aucun obstacle, il sembla qu'il fût conduit par une main mystérieuse sur le territoire ennemi. Il envoya consulter les sorts à Saint-Martin de Tours, et ils lui furent favorables. A peine les envoyés entraient-ils dans la basilique, qu'ils entendirent le premier chantre entonner cette antienne : « Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la » guerre , et vous avez abattu sous moi ceux qui s'éle- » vaient contre moi. » Ils rendirent grâces à Dieu, déposèrent de magnifiques présents sur le tombeau du saint, et retournèrent pleins de joie annoncer au roi ce présage sur le territoire ennemi. Comme la Vienne s'était enflée par l'effet des pluies, une biche survint qui indiqua le gué à Clovis; puis une colonne de feu s'éleva sur la cathédrale de Poitiers pour le guider pendant la nuit. Clovis savait reconnaître d'où lui venait le secours. Il défendit de piller autour de Poitiers. Déjà , près de Tours, il avait frappé de son épée un soldat qui enlevait du foin à un pauvre homme sur le territoire de cette ville consacrée à Saint Martin : « Où sera, disait-il,

» l'espoir de la victoire, si nous offensons saint Martin? » Elle ne manqua pas à un si zélé protecteur des intérêts de l'Eglise. Il défit les Goths à *Vouglé*, près de Poitiers, journée fatale à leur roi, qui succomba les armes à la main, et aux Arverniens, qui perdirent dans la défaite une grande partie de leur noblesse sénatoriale. Aussi l'*Arvernie* ne fit-elle aucune difficulté de se rendre à *Theuderic*, fils de Clovis, tandis que le roi lui-même soumettait les villes du reste de l'Aquitaine et celles de la Novempopulanie. Il prit Bordeaux où il passa l'hiver, entra dans Toulouse, où il trouva tous les trésors d'Alaric, puis s'avança vers Angoulême. « Là, dit le chroniqueur, le Seigneur lui » accorda une si grande grâce qu'à sa vue les murs s'écrou- » lèrent d'eux-mêmes. » Les Franks n'en firent pas moins beaucoup de ravages en toutes ces contrées, et le nombre de leurs captifs, tant clercs que laïcs, fut innombrable ; ils les traînaient partout à la suite de leurs chariots, *accouplés deux à deux comme des chiens*, et partout en vendaient à vil prix. En 510, il en restait encore tant que Clovis en abandonna le sort au jugement des évêques. Encouragé par de si éclatants succès, ce prince fit attaquer la ville d'Arles; mais alors Théodoric, le roi des Ostrogoths, intervint. Ne voulant pas que le royaume des Wisigoths fût anéanti, il envoya contre les Franks Ibbas, un de ses généraux, qui battit Theuderic et le força d'abandonner la *Septimanie*. Ibbas réussit également à renverser *Gésalic*, fils naturel d'Alaric, que les Wisigoths s'étaient donné pour roi, et à faire reconnaître dans Narbonne, leur nouvelle capitale, *Amalaric*, petit-fils de son maître. Celui-ci se paya des frais de la guerre en ajoutant à ses états le pays compris entre la Durance, le Rhône, la mer et les Alpes.

Clovis, consul. — L'empereur Anastase, jaloux de la puissance de Théodoric, n'avait pas vu sans un secret plaisir grandir celle de Clovis. Aussi envoya-t-il au roi des

Franks les ornements consulaires en 510. C'était lui garantir en quelque sorte la possession de sa conquête, et consacrer son autorité aux yeux des Gallo-Romains. Le barbare reçut avec une joie naïve la tunique grecque et le manteau de pourpre qui lui arrivaient de Constantinople. Il s'en revêtit à Tours, dans l'église de Saint-Martin, posa la couronne sur sa tête, puis, étant monté à cheval, il jeta de l'or à profusion au peuple assemblé devant la basilique. Plus tard (536) ses successeurs reçurent avec le même plaisir les lettres de cession par lesquelles Justinien leur abandonnait de nouveau la Gaule, pour prix de leur neutralité dans la guerre des Goths, et Procope va jusqu'à dire que depuis ce jour-là, et seulement depuis ce jour, les rois franks se crurent en droit de présider les jeux du cirque dans la cité d'Arles, comme les anciens préfets du prétoire des Gaules, et de frapper des monnaies d'or à leur effigie, comme les empereurs de Byzance.

Il range sous son autorité les tribus frankes indépendantes. — Cependant Clovis ne pouvant goûter de repos, à cause du voisinage des tribus frankes qui vivaient sous des chefs indépendants, avait résolu de faire périr ceux-ci, et, avant tous les autres, les quatre que nous connaissons. De retour à Paris, il envoya dire en secret au fils de Sigebert : « Voilà que ton père est âgé ; il est resté boi-» teux de la blessure [qu'il a reçue à Tolbiac] ; s'il venait » à mourir, son royaume t'appartiendrait de droit ainsi » que notre amitié. » Séduit par cet appât, Chloderic fit tuer son père, pendant qu'il reposait vers midi de l'autre côté du Rhin, à l'ombre de la forêt de Buconia. Mais, par le jugement de Dieu, il tomba dans la fosse qu'il lui avait méchamment creusée. Car ayant fait dire à Clovis : « Mon » père est mort, et j'ai en mon pouvoir ses trésors et son » royaume ; envoie-moi quelques-uns des tiens, et je leur » remettrai volontiers ce qui te plaira de mes richesses ; » Clovis lui répondit : « Je rends grâce à ta bonne volonté,

» et je te prie de montrer tes trésors à mes envoyés, après » quoi tu les posséderas tous. » Chloderic montra donc aux envoyés les trésors de son père, en leur disant : « C'est » dans ce coffre que mon père avait coutume d'amasser » ses pièces d'or. » Mais eux lui dirent : « Plongez votre » main jusqu'au fond pour trouver tout. » Comme il se baissait pour le faire, l'un des envoyés leva sa *francisque* (hache à deux tranchants), et lui brisa le crâne. Ainsi cet indigne fils subit le châtiment de son crime. Alors Clovis vint à Cologne, et ayant convoqué tout le peuple, il lui dit : « Ecoutez ce qui est arrivé. Pendant que je naviguais » sur le fleuve de l'Escaut, Chloderic, fils de mon parent, » tourmentait son père en lui disant que je voulais le tuer. » Comme Sigebert fuyait à travers la forêt de Buconia, » Chloderic a envoyé des meurtriers qui l'ont mis à mort; » lui-même a été assassiné, je ne sais par qui, au mo- » ment où il ouvrait les trésors de son père. Je ne suis » nullement complice de ce double meurtre. Je ne puis » répandre le sang de mes parents, car cela est défendu. » Mais puisque ces choses sont arrivées, je vous donne un » conseil; s'il vous est agréable, acceptez-le. Tournez-vous » vers moi, mettez-vous sous ma protection. » Le peuple répondit à ces paroles par des applaudissements, et l'ayant élevé sur un bouclier, ils le reconnurent pour leur roi. — Clovis fit ainsi périr avec autant de perfidie que de cruauté, Kararik et son fils à Calais, Regnakaire et son frère à Cambrai, Rignomer au Mans, et *beaucoup d'autres* rois ses proches parents, afin d'affermir son empire dans la Gaule. Après quoi, « on rapporte qu'ayant un jour assem- » blé ses sujets, il parla ainsi de ceux qu'il avait tués : « Malheur à moi, qui suis resté comme un voyageur parmi » des étrangers, n'ayant pas de parents qui pussent me se- » courir, si l'adversité venait ! » Ce n'était pas qu'il s'af- » fligeât de leur mort; mais il parlait ainsi par ruse, et » pour découvrir s'il avait encore quelque parent, afin de » le faire tuer. »

Concile d'Orléans. — Mort de Clovis. — Ceci se passait en 511. La même année, Clovis convoqua dans *Orléans* un concile qui confirma les immunités ecclésiastiques, et étendit particulièrement le droit d'asile aux homicides, aux adultères, aux voleurs, aux ravisseurs et aux esclaves, défendant à ceux qui les poursuivaient des les arracher des sanctuaires avant de s'être engagés à ne les point faire souffrir dans leur corps, mais à se contenter d'en exiger la composition légale, ou de les réduire en esclavage s'ils étaient libres, et, s'ils étaient esclaves, de les rendre à leurs maîtres. — Des canons ordonnent aussi de consacrer à la réparation des basiliques, à la nourriture des prêtres et des pauvres et au rachat des captifs, le revenu des terres que l'Eglise tient de la libéralité du roi ; en même temps ils déclarent les biens ecclésiastiques inaliénables et exempts de toute charge publique. Enfin défense est faite d'ordonner aucun séculier sans le commandement du roi ou le consentement du juge. Le serf ordonné à l'insu de son maître demeurera clerc ; mais l'évêque ou celui qui l'aura fait ordonner en paiera le prix au double. Les moines obéiront aux abbés, et les abbés seront soumis aux évêques qui les corrigeront, s'ils n'observent point la règle.

« Toutes ces choses ayant été ainsi prescrites, Clovis » mourut à Paris, où il fut enterré dans la basilique des » Saints-Apôtres (l'église Sainte-Geneviève) qu'il avait » lui-même fait construire avec la reine Clotilde. Il mourut » cinq ans après la bataille de Vouglé. Son règne avait » duré trente-cinq ans, et sa vie quarante-cinq. »

Partage de ses états entre ses quatre fils. — Il laissait quatre fils, l'aîné, *Theuderic*, fils d'une concubine, les trois autres, *Chlodomir*, *Childebert* et *Chlotaire*, fils de Clotilde. « Ils prirent tous quatre possession du *royaume* » *et se le partagèrent également*, » de manière que chacun pût aux prairies et aux forêts du nord réunir les vignes et les olives du midi, et surtout avoir une part au comman-

dement des lieux où cantonnaient les Franks; car la force vitale de la monarchie était tout entière dans l'armée, et c'était véritablement en elle que résidaient l'unité et la souveraineté. C'est pourquoi, tout en divisant, comme les contrées du nord, l'Aquitaine en quatre lots, ils choisirent dans le nord leurs capitales et se fixèrent très près les uns des autres. Chlotaire s'établit à *Soissons*, Childebert à *Paris*, Chlodomir à *Orléans* et Theuderic à *Metz*. Celui-ci eut, indépendamment de la Germanie franke, qui s'étendait jusqu'à l'Elbe, la portion de la Gaule comprise entre le Rhin et la Meuse, et, au sud de la Loire, les rudes habitants de l'Arvernie. C'était un prince très brave et très propre à organiser ce royaume d'*Ostrie* ou d'*Austrasie* (*Oster reich*, royaume de l'Est) qui doit faire de la Germanie une nation et ruiner plus tard la *Neustrie* (*Neoster reich*, royaume du Non-Est ou de l'Ouest).

515. — *Theuderic* eut d'abord à repousser une invasion de Danois ou Saxons, qui, étant venus par mer dans les Gaules jusqu'aux environs de Liége, pillèrent une bourgade de sa dépendance et en réduisirent les habitants en captivité. Les barbares avaient déjà chargé sur leurs longues pirogues, leurs prisonniers avec le reste du butin, et ils se préparaient à retourner dans leur pays. Leur roi Chlochilaïc demeurait seul encore, attendant pour s'embarquer, que ses guerriers eussent quitté les rives de la Meuse. Mais Theuderic averti envoya contre eux son fils Théodebert avec une troupe de vaillants guerriers. Le chef danois fut tué, sa flotte écrasée, et tout le butin remis à terre. Ce succès décida les Saxons à s'unir aux Franks. Les Bavarois et les Allemands suivirent cet exemple: Seuls les Thuringiens, voisins des Bavarois et des Saxons, résistèrent.

Conquête de la Thuringe, 530. — Ils obéissaient alors aux trois fils de Bizin, Baderic, Hermanfried et Berthaire,

qui vivaient dans la bourgade de Scheidinger, sur l'Unstrut. Mais bientôt, assuré de l'alliance du grand Théodoric, dont il avait épousé la nièce Amalberge, Hermanfried voulut régner seul. Il fit mourir d'abord son plus jeune frère, Berthaire, et « dépêcha ensuite secrètement des messagers au roi Theuderic pour l'engager à attaquer l'aîné, disant: « Si tu le mets à mort, nous partagerons par moitié ce » pays. » Celui-ci, réjoui de ce qu'il entendait, marcha vers Hermanfried, joignit ses forces à celles de ce prince et partit avec lui pour la guerre. En étant venus aux mains avec Baderic, ils détruisirent son armée, et le firent tomber sous le glaive ; après quoi, Theuderic retourna dans ses possessions (528). Hermanfried, oubliant alors sa foi, négligea d'accomplir ce qu'il avait promis au roi frank, et il s'éleva entre eux une grande inimitié. Theuderic appela à son secours son frère Chlotaire, en lui promettant sa part du butin, *si la bonté de Dieu leur accordait la victoire*, et quand il eut rassemblé les Franks, il leur dit: « Ressentez, je vous prie, avec colère, et mon in- » jure et la mort de vos parents; rappelez-vous les » maux dont les Thuringiens ont affligé nos pères dans » de récentes excursions. Ceux-ci leur avaient donné » des ôtages, voulant entrer en paix avec eux; mais » ils firent périr les ôtages par différents genres de » mort, achevèrent de dépouiller nos parents, pendi- » rent les enfants aux arbres par les pieds, livrèrent à » la mort plus de deux cents jeunes filles, attachant » les unes par les bras au cou de chevaux indomptés » qui, dans leur course rapide, les déchiraient en » pièces, étendant les autres sur les ornières des che- » mins, le corps cloué en terre avec des pieux, et faisant » passer sur elles des chariots chargés, puis, abandon- » nant leurs membres brisés à la voracité des chiens et » des oiseaux. Maintenant Hermanfried manque à ce qu'il » m'a promis, et semble tout à fait l'oublier. Nous avons » le droit de notre côté; marchons contre eux avec l'aide

» de Dieu. » Les Franks, ayant entendu ces paroles, indignés de tant de crimes, demandèrent d'une voix unanime à marcher contre les Thuringiens. Ceux-ci osèrent à peine les attendre, et tournant le dos, à la suite de leur roi, ils coururent jusqu'à l'Unstrut ; là, leurs ennemis en firent un tel massacre, que le lit de la rivière fut rempli de leurs cadavres amoncelés, et que les Franks s'en servirent comme d'un pont, pour passer d'une rive à l'autre. Après cette victoire, ils soumirent le pays et le réduisirent sous leur obéissance. Hermanfried, attiré dans les états de Theuderic, y fut d'abord très honorablement traité. « Mais un jour que les deux princes s'entretenaient ensemble sur les remparts de la ville de Tolbiac, Hermanfried, *poussé par je ne sais qui*, tomba du haut du mur et rendit l'esprit (530). » Déjà, peu de temps auparavant et dans la Thuringe même, Theuderic avait voulu tuer son propre frère Chlotaire, pour s'emparer de son royaume. « Après avoir secrètement disposé des hommes armés il fit prier Chlotaire de venir à lui, comme pour conférer de quelque projet, et ayant fait étendre dans sa maison une tapisserie d'un mur à l'autre, il ordonna à ses hommes de se tenir derrière. Mais, comme la tapisserie était trop courte, leurs pieds paraissaient en dessous à découvert ; ceci n'échappa point à Chlotaire ; il appela les siens, et entra en armes dans la maison. Theuderic comprit que son dessein était connu ; il imagina une fable et l'on parla de diverses choses ; puis ne sachant de quoi s'aviser pour faire oublier sa trahison, il fit don à Chlotaire d'un grand plat d'argent. Mais, Chlotaire parti, il se mit à se lamenter avec les siens d'avoir perdu son plat sans aucun fruit, et finit par dire à son fils Théodebert : « Vas trouver ton on-» cle, et prie-le de vouloir te céder le présent que je » lui ai fait. » Théodebert y alla et obtint ce qu'il demandait. Theuderic s'entendait à merveille à de telles ruses. »

Guerre contre les Wisigoths, 531. — L'année suivante, Childebert attaqua les *Wisigoths*. Depuis la mort de son illustre aïeul, le fils d'Alaric II régnait sur ce peuple; et, dès le commencement de son règne, *Amalaric* avait demandé en mariage la sœur des rois Franks, Clotilde, fille de Clovis, qui lui avait été envoyée à Narbonne avec une grande quantité de magnifiques joyaux. Mais cette alliance qui devait resserrer l'amitié des deux nations, fut précisément ce qui les divisa. La fidélité de la princesse à la religion catholique l'exposa à beaucoup d'embûches de la part de son mari, arien fanatique qui méprisait tous les chrétiens et avait en exécration tous leurs évêques (1); plusieurs fois, comme elle se rendait à l'église, il souffrit qu'on l'outrageât, qu'on lui jetât du fumier et d'autres ordures, et lui-même osa, dit-on, se porter contre elle à de telles extrémités, qu'elle envoya à son frère Childebert un mouchoir teint de son propre sang. Childebert, vivement irrité, descendit aussitôt vers la Septimanie, battit les Wisigoths et contraignit Amalaric de s'enfuir jusque sur ses vaisseaux. Il entra ensuite dans Narbonne, y prit de grands trésors, dont il réserva les objets sacrés pour être distribués entre les églises de son royaume, et repartit pour Paris, emmenant sa sœur mourante. Amalaric, qui avait eu l'imprudence de revenir à Narbonne pour y chercher ses richesses, au moment même où les Franks escaladaient les murs de sa capitale, était tombé percé d'un coup de lance sur le seuil même de l'église des catholiques, où il voulait se réfugier (2). Mais *Theudis*, son ancien gouverneur, ayant été proclamé roi à sa place, les Wisigoths ne tardèrent pas à recouvrer toutes les provinces qu'ils venaient de perdre par la lâcheté de leur souverain, et

(1) « ... universos Christicolas despiceret, atque omnes Ecclesiæ episcopos execraretur (*Vit. S. Dalmat.* ap. Labb., *Biblioth.*, t. II *in app.*) »

(2) Suivant Isidore de Séville, il se serait enfui jusqu'à Barcelonne, où ses soldats, indignés de sa lâcheté, l'auraient massacré.

conservèrent la Septimanie jusqu'à la conquête de l'Espagne par les Arabes.

Conquête de la Burgundie. — Première expédition (523-524). — *Mort de Chlodomir.* — La guerre contre les *Burgundes* eut un résultat plus solide. Une première expédition épuisa la nation vaincue, une seconde lui ravit l'indépendance.

Gondebald était mort en 516, et son fils Sigismond lui avait succédé. Celui-ci avait été élevé par saint Avitus suivant les principes orthodoxes, et il comblait le clergé de ses dons. Imitant son exemple, les Burgundes nouvellement convertis et les sénateurs romains fondaient à l'envi des temples et des monastères, et abandonnaient au clergé de grands domaines. « Sous le sceptre florissant » d'un pouvoir catholique, dit Avitus, les lieux de prières, » les temples des martyrs se multiplient; les bourgades ne » sont pas moins embellies par leurs édifices que par » leurs célestes patrons; il y a plus, illustrées par ce saint » patronage, de simples bourgades elles deviennent des » villes (1). » Ainsi l'Eglise prospérait en Burgundie. Mais la veuve de Clovis n'avait point oublié le massacre de ses parents immolés par Gondebald; elle parla à Chlodomir et à ses autres fils, et leur dit : « Que je n'aie pas » à me repentir, mes très chers enfants, de vous avoir » nourris avec tendresse ; soyez, je vous prie, indignés de » mon injure, et mettez l'habileté de vos soins à venger » la mort de mon père et de ma mère. » Ayant entendu ces paroles de la pieuse Clotilde, ses fils témoignèrent aussitôt qu'elles leur plaisaient, et marchèrent tous vers la Burgundie, à l'exception de Theuderic, qui, ayant épousé Suavegothe, fille de Sigismond, ne voulut point se joindre à ses frères contre son beau-père. Mais le roi des Ostrogoths leur avait promis son appui, car il était fort irrité

(1) Avit. *Fragm. Homil.* p. 143.

du parricide dont le burgunde, son gendre, cédant aux perfides conseils d'une marâtre, venait de se souiller. Sigismond ne put résister à l'armée des Franks, et tournant le dos, il courait se réfugier, sous l'habit d'un moine, au couvent de Saint-Maurice, qu'il avait fondé en expiation de son crime, quand il fut arrêté avec sa femme et ses deux enfants, et livré (1) à Chlodomir, qui, les ayant conduits dans sa ville d'Orléans, les y retint captifs. Cependant, les trois princes franks une fois éloignés, Gondemar, frère de Sigismond, rassembla les Burgundes dispersés et recouvra tout le royaume. Chlodomir, résolu de l'attaquer, et « regardant comme la conduite d'un insensé, quand on » marche contre un ennemi, d'en laisser d'autres chez » soi, » fit cruellement mourir son prisonnier avec toute sa famille, en ordonnant qu'on les jetât dans un puits, près de Coulmiers, bourg du territoire d'Orléans. Il ne tarda pas à recevoir le châtiment de sa politique barbare. Car, étant venu à Véseronce (Voiron en Dauphiné ?) livrer bataille à Gondemar, vainqueur il s'égara dans la poursuite des fuyards, et fut enveloppé par un gros d'ennemis qui le percèrent de traits. Sa tête fut séparée du tronc, et promenée au bout d'une pique dans les rangs des Burgundes. Les Franks la virent, et perdant courage ils s'en retournèrent tristement dans leur patrie.

Meurtre des fils de Chlodomir.—« Chlotaire, *sans aucun* » *délai*, s'unit en mariage à la veuve de son frère, nommée

(1) « Sigismundus, rex Burgundionum, *a Burgundionibus* Francis tra- » ditus est (Marius Avent. 523) » — Ces Burgundes qui trahirent ainsi leur roi, étaient sans doute des ariens ; et rien n'empêche de croire que le frère de Sigismond, après s'être retiré dans la *haute Burgundie* (les Alpes) qui en comptait beaucoup, ne rétablit si promptement les affaires du royaume, que parce qu'arien lui-même, il trouva un appui dans le parti des hérétiques : car ceux-ci étaient encore assez nombreux et redoutables pour qu'en 529 le concile de Vaison, afin d'établir entre eux et les catholiques une séparation plus profonde, ordonnât d'ajouter au *Gloria Patri* ces mots : *sicut erat in principio et nunc et semper*, etc.

» Gontheuque, et la reine Clotilde, les jours de deuil » finis, prit et garda avec elle ses trois fils, Théodebald, » Gonthaire et Chlodoald. » Elle avait pour eux une grande affection, et il n'était pas douteux qu'elle voulût leur assurer le royaume de leur père. Childebert en conçut une violente jalousie et envoya dire secrètement à son frère : « Notre mère garde avec elle les fils de notre frère, et » veut leur donner le royaume ; il faut que tu viennes » promptement à Paris, et que, réunis tous deux en conseil, » nous déterminions ce que nous devons faire d'eux, sa- » voir si on leur coupera les cheveux, comme au reste du » peuple, ou si, les ayant tués, nous partagerons égale- » ment entre nous le royaume de notre frère. » Fort réjoui de ces paroles, Chlotaire vint à Paris. Childebert avait déjà répandu dans le peuple que les deux rois étaient convenus d'élever ces enfants au trône. Ils firent donc dire à la reine, qui demeurait dans la même ville : « Envoie- » nous les enfants, que nous les élevions au trône. » Elle, remplie de joie et ne soupçonnant pas leur artifice, après avoir fait boire et manger les enfants, les envoya, en disant : « Je croirai n'avoir pas perdu mon fils, si je vous vois » succéder à sa puissance. » Les enfants étant allés furent pris aussitôt, et séparés de leurs serviteurs et de leurs gouverneurs. Alors Childebert et Chlotaire envoyèrent à la reine Arcadius, avec des ciseaux et une épée nue. [Cet Arcadius était petit-fils de saint Sidoine Apollinaire ; il s'entendait merveilleusement à l'intrigue comme tous les nobles Romains, et s'était voué à flatter les caprices et à servir les passions des nouveaux maîtres de la Gaule]. Quand il fut arrivé près de la reine, il lui montra l'épée et les ciseaux, disant : « Tes fils nos seigneurs, ô très glo- » rieuse reine, attendent que tu leur fasses savoir ta vo- » lonté sur la manière dont il faut traiter ces enfants ; » ordonne qu'ils vivent les cheveux coupés, ou qu'ils soient » égorgés. » Elle, consternée à ce message et tout hors d'elle-même : « Si on ne les élève pas sur le trône, dit-elle

» imprudemment, j'aime mieux les voir morts que tondus.» Arcadius, peu touché de sa douleur, et ne cherchant pas à pénétrer ce que Clotilde penserait ensuite plus réellement, revint en diligence près de ceux qui l'avaient envoyé, et leur dit : « Vous pouvez continuer avec l'approbation de » la reine ce que vous avez commencé ; car elle veut que » vous accomplissiez votre projet. » Aussitôt Chlotaire, prenant par le bras l'aîné des enfants, le jeta à terre et le frappa mortellement. A ses cris, son frère se prosterna aux pieds de Childebert, et lui saisissant les genoux, lui disait avec larmes : « Secours-moi, mon très bon père, afin » que je ne meure pas comme mon frère. » Alors Childebert, le visage couvert de larmes, dit : « Je te prie, mon » très-cher frère, aie la générosité de m'accorder sa vie; » si tu veux ne pas le tuer, je te donnerai pour le racheter » ce que tu voudras. » Mais Chlotaire, l'accablant d'injures, lui dit : « Repousse-le loin de toi, ou tu mourras » certainement à sa place ; c'est toi qui m'as excité à cette » affaire, et tu es si prompt à reprendre ta foi ! » Childebert, à ces paroles, repoussa l'enfant et le jeta à Chlotaire, qui, le recevant, le tua comme il avait tué son frère... Ils ne purent prendre le troisième, Chlodoald, qui fut sauvé dans le tumulte par le secours de braves guerriers. Dédaignant une royauté terrestre, ce jeune prince, après s'être coupé les cheveux de sa propre main, se consacra à Dieu, et devenu clerc, bâtit à Nogent un monastère, où il s'enferma. Il persista dans les bonnes œuvres, » et fut, à sa mort (560), canonisé sous le nom de *saint Cloud*.

Seconde expédition (526-533 ?).—Childebert et Chlotaire s'étant ensuite partagé le royaume d'Orléans (526 — 533?), ne tardèrent pas à reprendre le projet de soumettre les Burgundes. Ils marchèrent vers la Burgundie, assiégèrent Autun, et s'étant emparés de la personne de Gondemar, ils occupèrent tout le pays. Quatorze siéges épiscopaux

furent ainsi ajoutés à la monarchie des Franks. Mais la conquête ne changea rien à l'existence civile des Burgundes. Ils conservèrent leurs lois nationales, qui avaient été recueillies par Gondebald et révisées par Sigismond. Deux magistrats suprêmes, sous les titres de duc et de patrice et presque toujours gaulois d'origine, représentèrent au milieu d'eux la puissance souveraine des rois mérovingiens.

Invasion de l'Arvernie (Auvergne) — et de la Septimanie (532-534). — Les deux conquérants, avant de se mettre en marche, n'avaient pas oublié d'inviter leur frère Theuderic à se joindre à eux. Mais le roi d'Austrasie avait refusé de prendre part à leur entreprise : « Si tu ne veux pas » aller en Burgundie avec tes frères, lui dirent alors ses » leudes, nous te quitterons et les suivrons à ta place. » Theuderic ne s'émut point de leurs menaces ; car il avait en vue une autre guerre. Les gens de l'Arvernie, s'imaginant qu'il avait péri dans la Thuringe, s'étaient laissés entraîner par Arcadius à secouer son autorité et à reconnaître celle de Childebert. Theuderic voulait donc se venger : « Suivez-moi en Arvernie, dit-il à ses fidèles, et je vous » conduirai dans un pays où vous prendrez de l'or et de » l'argent autant que vous pourrez en désirer, d'où vous » enlèverez des troupeaux, des esclaves et des vêtements » en abondance : seulement ne suivez pas ceux-là. » L'armée joyeuse promit de faire en tout point la volonté de Theuderic ; et, pendant que les Franks occidentaux passaient la Saône, les Franks orientaux partirent de Metz pour aller reprendre l'Arvernie. Arcadius, loin de la défendre, l'abandonna, et la désolation se répandit bientôt sur tout le pays. « Rien ne fut laissé aux habitants, si ce » n'est la terre elle-même, que les Barbares ne pouvaient » emporter. » Childebert effrayé s'empressa de se réconcilier avec son frère ; ils promirent de ne plus rien tenter l'un contre l'autre et se donnèrent en garantie des ôtages,

qu'ils prirent pour la plupart parmi les fils des sénateurs, c'est-à-dire parmi les nobles romains (Gaulois).

Théodebert, fils de Theuderic, se mit alors à guerroyer contre les Wisigoths ; il leur enleva Rhodez, Lodève et une partie du diocèse de Béziers. Comme il poursuivait ses succès, il apprit que Theuderic son père se mourait ; il revint promptement en Austrasie, et, Theuderic étant mort, il se fit reconnaître roi par les leudes du royaume (534).

Théodebert, fils de Theuderic (534-547). — *Théodebert* « se montra grand et se fit remarquer par toutes sortes de » vertus ; car il gouvernait ses états avec justice, respec- » tait les prêtres, enrichissait les églises, et plein de com- » passion et de bonté, répandait ses bienfaits sur un grand » nombre de malheureux. Il eut la générosité de remettre » aux églises de l'Arvernie tous les tributs dont elles étaient » redevables au fisc. » Il était d'ailleurs le plus brave des princes franks. Aussi les nations étrangères le regardaient comme le véritable et l'unique roi de la Gaule. Les plus puissants monarques briguèrent son alliance, et les Grecs et les Ostrogoths, le sollicitant en même temps, lui cédèrent en retour de son amitié, ceux-ci, leur autorité sur la Provence, ceux-là, leurs droits sur la Gaule entière (536). Ce que firent les dix mille burgundes qu'il envoya en Italie (538), ce qu'il y fit lui-même, lorsqu'il y vint (539) à la tête de cent mille guerriers, nous l'avons déjà raconté. Il songeait à descendre la vallée du Danube pour aller attaquer Justinien jusque dans Constantinople. Déjà il s'était associé les Gépides, les Lombards et plusieurs autres peuples germains, quand il tomba dans une longue maladie qui l'emporta. — *Théodebald*, son fils, lui succéda avec le consentement du peuple, bien qu'il n'eût encore que quatorze ans, et pendant six ans il gouverna paisiblement son royaume.

Révolte des Saxons (553). — A sa mort (553), qui arriva à peu près au temps où Leutharis et Bucelin perdaient les

conquêtes que les Franks avaient faites sous Théodebert dans la Ligurie et la Vénétie, Chlotaire épousa sa veuve Wultrade, comme il avait épousé la veuve de Chlodomir (1), et par ce moyen il se fit reconnaître roi des Austrasiens, au grand déplaisir de Childebert, qui s'attendait à avoir sa part des possessions de leur commun neveu. Tandis qu'il parcourait ses nouveaux états, il apprit que les Saxons venaient de rompre l'alliance qui les rattachait aux Franks, et qu'ils refusaient le tribut de cinq cents vaches qu'ils avaient coutume d'acquitter chaque année. « Irrité de cette nouvelle, il marcha contre eux, et, lorsqu'il fut arrivé près de leurs frontières, les Saxons envoyèrent vers lui pour lui dire : « Nous n'entendons pas te refu- » ser ce que nous avions coutume de payer à tes frères » et à tes neveux ; nous te donnerons même davantage, » si tu le demandes ; mais nous te prions de demeurer » en paix avec nous, et n'en viens pas aux mains avec » notre peuple. » Chlotaire, ayant entendu ces paroles, dit aux siens : « Ces hommes parlent bien, ne marchons pas » contre eux de peur de pêcher contre Dieu. » Mais les Franks lui répondirent : « Nous savons bien que ce sont » des menteurs, et qu'ils n'ont jamais accompli leurs pro- » messes ; marchons sur eux. » Alors les Saxons revinrent, offrant, pour obtenir la paix, la moitié de ce qu'ils possédaient, et le roi Chlotaire dit aux siens : « Désistez-vous, » je vous prie, de l'envie d'attaquer ces hommes ; afin que » nous n'attirions pas sur nous la colère de Dieu. » Mais ils n'y voulurent pas consentir. Les Saxons revinrent donc encore, offrant cette fois leurs vêtements et leurs troupeaux et tout ce qu'ils possédaient, et disant : « Prenez » tout cela et la moitié de nos terres, pourvu seulement » que nos femmes et nos petits enfants demeurent libres, » et qu'il n'y ait pas de guerre entre nous. » Ce fut en

(1) Ce qui ne l'empêchait pas d'avoir encore plusieurs autres femmes. L'une d'elles, *Chunsène*, fut la mère de *Chramne*. Mais la favorite se nommait *Ingonde* (V. Grég. de Tours, l. iv).

vain ; les Franks continuèrent de demeurer sourds à leurs prières. Cependant le roi Chlotaire insistait : « Renoncez, » je vous prie, disait-il à ses guerriers, renoncez à votre » projet ; car le droit n'est pas de notre côté ; ne vous » obstinez pas à un combat où vous serez vaincus ; » mais si vous voulez y aller malgré moi, je ne vous » suivrai pas. » Alors, irrités contre le roi, ils se jetèrent sur lui, déchirèrent sa tente, l'accablèrent d'injures, et l'entraînant par force, menacèrent de le tuer s'il ne consentait pas à les suivre. Chlotaire, voyant cela, marcha contre les Saxons malgré lui, et leur livra bataille ; mais ceux-ci firent dans les rangs de l'armée franke un grand carnage... Chlotaire très consterné demanda la paix, en disant aux Saxons que c'était contre sa volonté que le combat s'était donné. L'ayant obtenue, il retourna chez lui. »

Révolte de Chramne (555) — *Mort de Childebert* (558). Il eut alors à lutter contre *Chramne*, son fils aîné, qu'il avait chargé du gouvernement de l'Arvernie, et contre *Childebert*, qui, par jalousie, avait poussé ce jeune prince à prendre les armes contre son père. Childebert avait déjà envahi la Champagne, et s'apprêtait à poursuivre ses succès. Mais la mort l'enleva en 558, et, comme il ne laissait que des filles, son frère Chlotaire, après les avoir envoyées en exil avec leur mère, réunit à ses états le royaume de Paris. Chramne ainsi demeuré seul s'enfuit dans la petite Bretagne auprès du comte *Comor ou Conobre*. Celui-ci essaya vainement de le défendre contre les armées de Chlotaire ; ses Bretons furent battus et lui-même fut tué. Privé de toute ressource, Chramne allait s'embarquer, quand il fut atteint par les soldats de son père, arrêté avec toute sa famille et chargé de liens. Aussitôt, sur l'ordre de Chlotaire, on les enferma dans une pauvre chaumière du voisinage ; Chramne, étendu sur un banc, fut étranglé avec un mouchoir ; après quoi l'on mit le feu à la cabane, et il fut brûlé avec sa femme et ses filles.

Chlotaire I, seul roi (558-561). — Cela fait, Chlotaire se rendit avec de riches présents à la basilique de Saint-Martin ; il y confessa, au milieu de grands gémissements, toutes les *négligences* qu'il pouvait avoir à se reprocher, et revint ensuite faire ses préparatifs pour la grande chasse d'automne, qui était chez les Franks une espèce de solennité. S'étant donc rendu à la forêt de Guise, il y chassait avec une ardeur qui ne convenait plus à son âge; la fièvre le saisit et on le transporta à Compiègne. Là, cruellement tourmenté de la maladie, il disait souvent dans son langage : « Wah ! que pensez-vous que soit ce roi du ciel qui » fait mourir ainsi de si puissants rois de la terre ! » Et il rendit l'âme dans cette tristesse, un an et un jour après le supplice de Chramne. Ses quatre fils, *Charibert*, *Gonthram*, *Chilpérik* et *Sigebert* suivirent son convoi jusqu'à Soissons, chantant des psaumes et portant à la main des flambeaux.

§ II.

561—613.

Caractère de l'époque où nous entrons. — La conquête est suspendue pour ne plus recommencer qu'à l'entrée du VIIIe siècle, et nous allons assister au triste spectacle des sanglantes rivalités qui doivent éclater entre les Franks et contribuer à l'affaiblissement et à la ruine de la dynastie mérovingienne. « Certes il me pèse, dit Grégoire, de » Tours, d'avoir à raconter les vicissitudes des guerres » civiles qui écrasent la nation et le royaume des Franks, » et qui, chose cruelle, nous ont déjà fait voir ces temps » marqués par le Seigneur comme le commencement des » calamités : « *Le frère livrera le frère à la mort, et le* » *père, le fils ; les enfants se soulèveront contre leur père* » *et leur mère, et les feront mourir.* » Ils auraient dû » cependant se laisser effrayer par les exemples des rois

» anciens, qui, une fois divisés, succombaient aussitôt sous
» leurs ennemis.... O princes, plût à Dieu et à vous que
» vous voulussiez exercer vos forces dans des combats
» semblables à ceux que livrèrent vos frères à la sueur de
» leur front, afin que les nations effrayées fussent subju-
» guées par votre valeur... Mais une chose vous manque,
» une seule chose, la grâce de Dieu, parce que vous ne
» conservez pas entre vous la paix. Pourquoi l'un prend-il
» le bien de l'autre? Pourquoi chacun convoite-t-il ce qui
» n'est pas à lui? Songez, je vous en prie, à ce qu'a dit
» l'Apôtre : « *Si vous vous mordez et vous dévorez les uns*
» *les autres, prenez garde que vous ne vous détruisiez les*
» *uns les autres.* »

Partages du royaume. — A peine Chlotaire était-il enseveli que l'aîné de ses fils, Chilpérik, courait s'emparer des trésors gardés au domaine de Braine, près de Soissons. Il en distribua une partie aux chefs de bande et aux guerriers du voisinage, les amena par ce moyen à se ranger sous son commandement, et avec leur secours se rendit maître de Paris. Mais, à la nouvelle de ce coup de main, les trois autres frères se réunirent contre lui, et le contraignirent à se soumettre aux chances d'un partage. « *Ils tirèrent au*
» *sort les terres et les villes.* Charibert obtint le royaume
» de son oncle Childebert, et Paris pour résidence; Gon-
» thram, le royaume de son oncle Chlodomir, dont le
» siége était à Orléans; Chilpérik eut le royaume de son
» père, et Soissons fut sa ville principale; enfin Sigebert
» reçut pour son lot le royaume de son oncle Theuderic, et
» Reims devint sa capitale; » mais il ne tarda pas à l'abandonner pour *Metz*, afin de se trouver un peu plus au centre de ses états. Dans le même but, Gonthram, dont le lot comprenait la Bourgogne, se transporta d'Orléans à Châlons-sur-Saône et y fixa sa résidence. — Six ans après, la mort de Charibert vint augmenter d'un tiers le domaine de chacun de ses frères. La nouvelle distribution se fit d'une façon

encore plus étrange que la première. La ville de Paris fut partagée en trois, et chacun des princes en reçut une portion égale. Pour éviter le danger d'une invasion par surprise, aucun ne devait entrer dans la ville sans le consentement des deux autres, sous peine de perdre sa part et de Paris et du royaume de Charibert. De même que Paris, Senlis et Marseille furent divisées, mais en deux seulement; « des autres villes, on forma trois lots, d'après » le calcul des impôts qu'on y percevait, et sans aucun » égard à leur position respective. La confusion géogra- » phique devint encore plus grande, les entraves se multi- » plièrent, les royaumes furent pour ainsi dire enchevêtrés » l'un dans l'autre. Le roi Gonthram obtint par le tirage » au sort Melun, Saintes, Angoulême, Agen, Périgueux » [et une moitié de Marseille]. Meaux, [une moitié de » Senlis], Vendôme, Avranches, Tours, Poitiers, Albi, » Conserans et les cantons des Basses-Pyrénées [avec » l'autre moitié de Marseille] échurent à Sigebert. Enfin » dans la part de Chilpérik se trouvaient [avec la deuxième » moitié de Senlis] Limoges, Cahors, Dax, Bordeaux, les » cités aujourd'hui détruites de Bigorre et de Béarn et » plusieurs cantons des Hautes-Pyrénées (1). »

Causes de l'opposition constante de la Neustrie et de l'Austrasie. — Au reste, si les partages de ce genre ont été nombreux sous les rois mérovingiens, il ne sera pas hors de propos de remarquer dès à présent, qu'il n'y en a qu'un seul qui ait duré ou qui se soit reproduit d'une manière fixe: c'est celui du pays au nord de la Loire en *Neustrie* et *Austrasie*. Ce fait ne provient point de ce qu'à tort ou à raison, les premiers rois franks auraient eu la fantaisie de couper le royaume en deux; il tient à des causes bien supérieures. Le pays à l'est de la forêt des Ardennes et du cours de l'Escaut, formant la région orien-

(1) Thierry, Premier récit.

tale, était habité par une tribu distincte de celle qui dominait à l'ouest et au sud, depuis la forêt des Ardennes jusqu'aux frontières des Bretons. La main vigoureuse de Clovis les avait réunies ; mais, malgré les apparences, un vieil esprit de nationalité et de rivalité les divisait, et les *Ripewares* (hommes de la rive) ou Austrasiens, nourrissaient dans des occupations guerrières le désir de l'indépendance et même de la domination politique à l'égard de leurs frères du sud. Ils en étaient d'ailleurs séparés par quelques différences de lois, de mœurs et peut-être de langage. Incessamment grossis par des émigrés de la Germanie qu'attirait l'envie de chercher fortune ou d'embrasser la religion nouvelle, ils formaient une masse plus compacte et plus barbare. En retour, les guerriers étant plus nombreux, leurs chefs étaient plus puissants et constituaient une aristocratie plus turbulente et plus redoutable aux rois. — Pour les Neustriens, corrompus par la victoire, ils se livrent avec fureur aux jouissances d'une civilisation qu'ils ont trouvée dans son déclin. Perdus, pour ainsi dire, au milieu des Gallo-Romains, dont ils imitent l'énervante oisiveté, ils demeurent plus soumis à leurs princes, et les leudes en sont plus faibles ; mais ceux-ci n'en protestent pas moins par de fréquentes révoltes contre la tendance des rois à s'abandonner de plus en plus aux conseils des Romains. La résistance de l'aristocratie au pouvoir royal, voilà le seul caractère commun que présentent les deux principales tribus frankes. Austrasiens ou Neustriens, les leudes ne peuvent supporter que des vaincus s'approchent du trône pour inspirer à leurs maîtres des idées d'ordre et d'administration, substituer peu à peu un gouvernement régulier aux caprices de la force, et élever la royauté barbare sur le modèle de la monarchie impériale. Aussi presque tous les princes de cette époque périssent-ils de mort violente. Deux grands faits dominent donc désormais l'histoire de la race mérovingienne, faits distincts, mais concourant à la même fin, c'est-à-dire à l'anéantissement des formes et

des maximes de l'administration impériale, ou, en d'autres termes, à la prédominance du système politique de la Germanie sur celui de l'Empire. C'est : 1° la lutte des *Franks-Austrasiens* ou Germains purs, contre les *Franks-Neustriens* ou Gallo-Franks ; 2° la lutte de *l'aristocratie contre la royauté* chez les uns et les autres ; à ce dernier fait se rattachent l'origine et la puissance des *maires*.

Origine de la rivalité de Brunehild et de Frédégonde. — Deux femmes mirent aux prises la Neustrie et l'Austrasie. « Sigebert n'avait pas vu sans un grand déplaisir que » ses frères prenaient des épouses indignes d'eux et qu'ils » étaient assez vils pour se marier avec des esclaves. » Il avait donc envoyé en Espagne demander au roi des Wisigoths la plus jeune de ses deux filles. Elle avait dix-neuf ans, et se distinguait par la grâce de ses manières, la beauté de son visage, la prudence et l'agrément de ses discours. Athanagild, ne refusant point sa fille, l'avait fait partir avec de précieux trésors, et Sigebert avait pris *Brunehild* (Brunehault) pour son épouse au milieu de la plus vive allégresse. Cette alliance piqua l'amour-propre de Chilpérik, et ce prince à son tour demanda et obtint en mariage la sœur de Brunehild, nommée *Galeswinthe*. « Il » paraissait l'aimer d'un très grand amour, et il avait reçu » d'elle des richesses considérables. » Mais autrefois une femme obscure s'était rendue maîtresse de l'âme du roi, qui avait répudié pour elle sa première femme, Audowère, déjà mère de trois enfants. Bientôt après l'arrivée de la nouvelle épouse, *Frédégonde* reprit sa première puissance. Galeswinthe, oubliée, voulait laisser à son mari la dot qu'elle avait apportée, pourvu qu'il lui permît de retourner en son pays. Celui-ci, dissimulant avec adresse, l'apaisa par de douces paroles, et un matin on la trouva morte dans son lit : elle avait été étranglée. Chilpérik pleura beaucoup, et, quelques jours après, s'unit en mariage à Frédégonde. Brunehild jura de venger sa sœur (567).

Expéditions de Sigebert contre Chilpérik — Première en 567.— Peu de temps auparavant, les Avares avaient envahi, pour la seconde fois en quatre ans (562-566), la partie la plus orientale de l'Austrasie, et, tandis que, plus heureux que la première fois, après avoir battu Sigebert, ils le faisaient prisonnier, Chilpérik n'avait pas rougi d'attaquer Reims. Mais Sigebert, ayant recouvré la liberté à force d'argent, s'était à son tour jeté sur Soissons, y avait enlevé Théodebert, fils de Chilpérik, et l'avait généreusement relâché au bout d'un an, sur sa parole de ne jamais reprendre les armes contre son oncle. — Ce succès contribua sans doute à animer le mari de Brunehild contre le meurtrier de sa sœur ; il poursuivit Chilpérik avec une nouvelle vigueur, et ce prince aurait perdu sa couronne sans la médiation de Gonthram, qui obtint du roi de Neustrie qu'il remettrait à Brunehild, à titre de *Wehrgeld*, les villes de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre qu'avait reçues Galeswinthe comme présent du matin (*morgengab*), 567.

Deuxième en 573. — C'était assurément pour un prince avare obtenir sa grâce à bon marché ; mais, la terreur du moment une fois passée, il pensa l'avoir payée trop cher encore, et après une paix de six ans, comme il se crut assez fort pour reprendre ses cinq villes ou pour en saisir l'équivalent sur les domaines du roi d'Austrasie, il envoya Clovis (Chlodowig) et Théodebert, ses fils, faire le dégât dans l'Aquitaine austrasienne. Alors Sigebert fit retentir le cri de guerre chez les hommes d'Outre-Rhin et en rassembla une grande multitude. « C'étaient de ces figures étranges qui » avaient parcouru la Gaule du temps d'Attila et de » Clovis, et qu'on ne retrouvait plus que dans les récits » populaires ; de ces guerriers aux moustaches pendantes » et aux cheveux relevés en aigrette sur le sommet de la » tête, qui lançaient leur hache d'armes au visage de l'en- » nemi, ou le harponnaient de loin avec le javelot à cro-

» chets (1). » Une pareille armée ne pouvait se passer de brigandage, même en pays ami. Aussi quand Chilpérik, à la vue de ces bandes, envoya dire à Gonthram : « Faisons » alliance, et que chacun de nous jure à l'autre qu'il ne » laissera point périr son frère, » Gonthram se rendit aussitôt à son appel. Mais à son tour Sigebert, arrivé sur les bords de la Seine, non loin de l'endroit où l'Aube se jette dans le fleuve, chargea un messager de porter ces paroles au roi de Bourgogne : « Si tu ne me laisses passer » le fleuve à travers ton pays, j'irai sur toi avec toute mon » armée. » Gonthram eut peur ; il fit sa paix, et Sigebert ayant franchi la Seine, s'avança contre Chilpérik en ravageant tout sur son passage. — Celui-ci ne l'attendit point et se retira dans le canton de Chartres, à l'extrémité de la Neustrie. Comme il ne pouvait reculer plus loin, il s'humilia devant son frère, promit de lui rendre les provinces du midi *qu'il lui avait injustement* ravies, et le supplia de lui accorder la paix. Sigebert se sentit pris de compassion, et pardonna, au risque de s'attirer les reproches de Brunehild et la colère des Germains. Ceux-ci n'avaient pas encore assez pillé pour la longue course qu'ils venaient de faire, et ne voulaient point entendre parler d'accommodement. Tout le camp était en rumeur. Le roi, sans témoigner aucune émotion, monte à cheval, et galopant vers les plus mutins : « Qu'avez-vous, leur dit-il? Que deman- » dez-vous? — La bataille, cria-t-on de toutes parts. » Donne-nous l'occasion de nous battre et de gagner » des richesses, autrement nous ne retournons pas » dans notre pays. » Mais Sigebert joignant à une contenance ferme des paroles de douceur et des promesses, parvint sans trop de peine à calmer cette fureur de sauvages. Quand on fut de retour en Austrasie, il fit saisir un à un les plus coupables et les fit mettre à mort (574).

(1) A. Thierry.

Troisième en 575. — *Mort de Sigebert.* — Cependant un an s'était à peine écoulé que Chilpérik, voyant l'armée de son frère dispersée, faisait une nouvelle alliance avec Gonthram et ravageait la Champagne jusqu'à Reims, pendant que son fils Théodebert entrait en Touraine. Cette fois l'indignation remplit Sigebert lui-même de l'inflexible dureté de Brunehild. Il rappelle ses germains, et marche en Neustrie. Arrivé à Paris, il envoie dans la Touraine les ducs Godeghisel et Gonthram-Bose ou le-Méchant pour arrêter Théodebert; celui-ci veut les combattre, mais il est tué et les Austrasiens dépouillent son cadavre. Une si triste nouvelle abat le courage du roi de Bourgogne ; il fait sa paix avec Sigebert, et Chilpérik abandonné n'a que le temps de courir s'enfermer dans les murs de Tournai avec sa femme et ses enfants. C'était la seule place qui lui restât; tout le reste avait abandonné sa loi pour reconnaître celle du roi d'Austrasie. Si ce rempart venait à tomber, à quelles horribles vengeances ne fallait-il pas s'attendre? Cette douloureuse pensée altéra la santé de saint Germain, évêque de Paris, au point qu'il en tomba malade. Il n'en adressa pas moins par écrit ses exhortations à la reine Brunehild; mais elles furent inutiles, et Sigebert donna le signal du départ. Il se mettait lui-même en route, suivi de ses cavaliers d'élite, quand un homme pâle, en habits sacerdotaux, parut tout-à-coup devant lui : c'était le saint prélat qui venait de s'arracher à son lit de souffrance pour faire une dernière et solennelle tentative : « O roi Sigebert, dit-il, si tu pars sans intention de » mettre à mort ton frère, tu reviendras vivant et » victorieux; mais si tu as une autre pensée, tu mour- » ras; car le Seigneur a dit par la bouche de Salo- » mon : La fosse que tu prépares afin que ton frère » y tombe, te fera tomber toi-même. » Le roi ne fut nullement troublé de cette allocution inattendue; son parti était pris, et il se croyait sûr de la victoire. Sans répondre un seul mot, il passa outre. Arrivée à

Vitry (1), l'armée l'élève sur le pavois, en vue des murailles où Chilpérik était renfermé. Dans ce moment, celui-ci ne sut pas s'il devait fuir ou mourir. Mais Frédégonde le tira de danger. Elle fit prendre à deux esclaves dévoués un breuvage enivrant, et quand elle crut les avoir en quelque sorte fascinés, elle leur remit à chacun un *skramasax* ou long couteau empoisonné, en leur disant : « Allez au camp de Sigebert et tuez-le. Si vous revenez » vivants, je vous comblerai d'honneurs, vous et votre » postérité ; si vous succombez, je distribuerai pour vous » des aumônes à tous les lieux saints. » Les deux jeunes gens sortirent de Tournai, et se donnant pour des déserteurs, ils arrivèrent sans difficulté jusqu'à Vitry. Là ils demandèrent à parler à Sigebert, comme pour lui communiquer un secret ; quand ils furent près de lui, ils lui plongèrent leurs couteaux dans les flancs ; le roi tomba en jetant un cri, et, quelques instants après, rendit le dernier soupir.

Gonthram protége l'héritage de Sigebert. — Pendant ce temps-là, Gonthram était occupé à repousser les invasions des nouveaux maîtres de l'Italie. Dès 572 les Lombards étaient descendus dans la Provence, et le patrice Amatus n'avait tenté de les arrêter dans leurs dévastations, que pour essuyer une éclatante défaite. Mais son successeur, *Mummolus,* extermina près d'*Establons* (dans le diocèse de Riez) les Saxons leurs alliés (575), et écrasa l'un après l'autre trois ducs Lombards qui avaient compté sur une meilleure fortune (576). Ce Mummolus, dont les talents et la bravoure ont illustré le règne de Gonthram, était né à Auxerre d'un père qui avait nom Péonius. Péonius gouvernait la ville en qualité de comte. Voulant faire renouveler le brevet de son office, il envoya au roi son fils avec de riches présents. Celui-ci remit les présents en son

(1) Près de Douai.

propre nom, brigua le comté, et supplanta son père qu'il avait mission de servir. C'est de là que, s'élevant par degrés, il parvint à la dignité de patrice.

L'année même où il battit les ducs lombards, Didier, duc de Toulouse, qui relevait de Chilpérik, étant entré sur l'ordre de ce prince dans le Quercy et l'Albigeois, afin de poursuivre la conquête de l'Aquitaine austrasienne, Mummolus reçut de Gonthram la mission de protéger l'héritage de Sigebert. Il s'en acquitta dignement. Dans un combat des plus acharnés qu'eussent encore livrés les Franks, il tua vingt-quatre mille hommes à Didier, sans en perdre lui-même plus de cinq mille. Mais, après qu'il se fut retiré en Bourgogne, les généraux neustriens reprirent possession de presque toute l'Austrasie méridionale.

Première apparition des maires du palais en Austrasie. — C'est qu'à peine Sigebert avait-il cessé de vivre, les leudes austrasiens refusèrent de continuer la guerre pour une femme qui prétendait les soumettre à l'influence gothique et romaine. Brunehild elle-même, en apprenant la fin tragique de son époux, « avait été saisie d'un grand » trouble, et, tandis qu'elle délibérait sur ce qu'elle de- » vait faire, » elle était tombée aux mains de Chilpérik, qui la retint prisonnière et lui assigna pour séjour la ville de Rouen. Le duc Gondebald, sans perdre de temps, avait pris son fils, alors âgé de cinq ans, l'avait emmené en Austrasie, et le jour de Noël, il l'avait fait reconnaître aux Franks sous le nom de *Childebert II*.

En proclamant un roi mineur, l'aristocratie confia la régence du royaume à un magistrat que son titre de tuteur du prince (*nutritius regis*) élevait naturellement au dessus des autres officiers de la cour; c'est pourquoi il est généralement connu sous le nom de *majordome* ou *maire du palais* (major-domus regiæ). Ses attributions, purement civiles au début, comme celles du *magister officiorum* des Romains, s'ac-

crurent dans la suite de l'autorité militaire des *chefs de guerre* germains (*duces*). Le choix des leudes était d'abord tombé sur Chrodinus, « homme vaillant et craignant Dieu ; mais Chrodinus leur dit : « Je n'aurai point la force de rétablir » la paix en Austrasie ; car tous les hommes puissants en » ce pays, ainsi que leurs enfants, sont mes parents ; com- » ment les soumettre à la discipline ou *en envoyer aucun* » *au supplice?* Ils se soulèveront contre moi pour agir » selon leur caprice... Faites donc un autre choix et élisez » celui que vous voudrez d'entre vous. » Comme les Austrasiens ne savaient se résoudre, ils prirent, sur le conseil de Chrodinus, son élève *Gogon*, qui avait négocié le mariage de Sigebert en Espagne, et ils le firent majordome. » Ainsi, dans l'Austrasie, les maires furent au commencement les hommes et les chefs de l'aristocratie. Dans la Neustrie, au contraire, ils furent les hommes ou les élus du roi, avant d'être ceux de la nation, parce que le pouvoir royal, une fois libre de toutes les entraves du dehors, s'y était rapidement fortifié.

Caractère de l'administration de Chilpérik. — Destinée des enfants de ce prince.—Sa mort. — « Moins belliqueuse » que le royaume d'Austrasie, moins riche que celui de » Bourgogne, la Neustrie ne pouvait subsister qu'autant » que les vaincus y reprendraient place à côté des vain- » queurs. Aussi voyons-nous Chilpérik employer des mi- » lices gauloises contre les Bretons ; c'est, depuis la chute » de l'Empire, la première fois que l'on confie des armes » aux vaincus. Il semblerait même que, malgré sa férocité » naturelle, Chilpérik eût essayé de se les concilier d'une » manière plus directe encore. Dans une guerre contre » Gonthram il tua un des siens qui n'arrêtait point le » pillage. En même temps il bâtissait des cirques à Sois- » sons et à Paris, il donnait des spectacles à l'exemple de » ceux des Romains. Lui-même il faisait des vers, surtout » des hymnes et des prières, [quelque peu boiteuses, il

» est vrai; car, suivant la remarque de Grégoire de Tours, » les règles du mètre et de la prosodie y étaient rarement » observées] (1). Il essaya, comme les empereurs Zénon » et Anastase, d'imposer aux évêques un *credo* de sa façon, » où l'on nommerait Dieu sans faire mention de la dis- » tinction des trois personnes. Le premier évêque auquel » il montra cette pièce en eut horreur, et l'aurait déchirée » s'il eut été plus près du prince...

» Ces grossiers essais de résurrection du gouvernement » impérial entrainèrent le renouvellement de la fiscalité » qui avait ruiné l'Empire. Chilpérik fit faire une sorte » de cadastre, exigeant, dit Grégoire de Tours, une am- » phore de vin par arpent (2). » « Il soumit aussi au tribut » public plusieurs d'entre les Franks qui n'y étaient pas » assujettis du temps de Childebert le Vieux. » Ces exactions parurent intolérables au plus grand nombre. Bien des familles émigrèrent et allèrent chercher une autre patrie. Les habitants du Limousin se soulevèrent et, s'étant emparés des rôles, les livrèrent aux flammes. Mais le roi abandonna les rebelles à toute la fureur des gens de sa maison, qui, peu satisfaits d'avoir torturé jusqu'à des abbés et des prêtres, en les accusant faussement d'avoir provoqué l'insurrection, aggravèrent encore le poids des impôts. C'est pourquoi les noms de Chilpérik et de Frédégonde sont restés exécrables dans la mémoire du peuple. Ils crurent eux-mêmes un instant que les malédictions du pauvre avaient attiré sur eux la colère de Dieu. Le roi relevait à peine d'une grave maladie, et une épidémie menaçait les jours des deux fils de Frédégonde; saisie de contrition à la vue du péril, elle dit à Chilpérik: « Il y a longtemps que nous faisons le mal et que la » bonté de Dieu nous supporte; souvent elle nous a

(1) Il ajouta différentes lettres à l'alphabet, l'o long (ô), le *æ*, le *the* et le *vui* (*w*), qu'il figurait par les caractères grecs ω, ⊥, ξ et Δ.

(2) Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 225.

» châtiés par des fièvres et d'autres maux, et nous ne » nous sommes pas amendés. Voilà que nous perdons nos » fils ; les larmes des pauvres, les plaintes des veuves, les » soupirs des orphelins les tuent, et nous n'avons plus » l'espérance d'amasser pour quelqu'un. Nous thésauri- » sons sans savoir pour qui et nos trésors restent sans » héritier, parce qu'ils sont pleins de rapines et de malé- » dictions. Est-ce que nos celliers ne regorgeaient pas de » vin ? Est-ce que nos greniers n'étaient pas combles de » froment? Est-ce que nos coffres n'étaient pas remplis » d'or, d'argent, de pierres précieuses, de colliers et d'au- » tres ornements impériaux ? Ce que nous avions de plus » beau, voilà que nous le perdons. Et bien, si tu m'en » crois, viens et jetons au feu tous ces rôles d'impôts » iniques ; contentons-nous, pour notre fisc, de ce qui a » suffi à ton père, le roi Chlotaire. » En disant ces mots, elle prit les registres de recensement des villes qui lui appartenaient et les jeta dans le large foyer. Le roi Chilpérik la regardait avec étonnement : « Est-ce que tu hésites? » lui dit-elle d'un ton impérieux ; fais ce que tu me vois » faire, afin que si nous perdons nos fils, nous échappions » du moins aux peines éternelles. » Cédant à l'impulsion qui lui était donnée, Chilpérik fit extraire tous les rôles dressés pour la perception des nouvelles taxes, et commanda qu'ils fussent jetés au feu. Mais la maladie de leurs fils n'en poursuivait pas moins son cours ; et tous les deux y succombèrent successivement. Il ne restait plus alors qu'un des trois fils de la malheureuse Audowère. Le premier, Théodebert, avait été tué en 575. Mérowig, le second, en passant par Rouen, avait eu le malheur de se prendre d'amour pour Brunehild et de l'épouser. C'était épouser la mort. Son père donna l'ordre de l'arrêter, et, comme il allait être pris, il se fit tuer, dit-on, par son ami Gaïlen. « Mais quelques uns assurent que cette fin de Mérowig » était de l'invention de Frédégonde, et que c'était par son » ordre qu'on l'avait secrètement fait mourir (576). »

C'est ainsi que l'évêque de Rouen, Prétextat, qui avait eu l'imprudence de l'unir à Brunehild, et que les scrupules de Chilpérik avaient d'abord protégé, après la mort de ce prince, tomba au pied même des autels sous les poignards des sicaires de la reine. Quant à Brunehild, les Austrasiens l'ayant demandée peu de temps après son mariage pour surveiller l'éducation de son fils, le roi s'était empressé de la leur accorder. La couronne de Neustrie devait donc revenir à Clovis, le dernier fils d'Audowère ; aussi commençait-il à être l'objet des espérances et des intrigues des ennemis de Frédégonde. La perspective du veuvage, malheur qui pouvait à tout moment la frapper, remplissait cette princesse d'épouvante ; elle se voyait, dans ses appréhensions, dégradée de son rang, privée d'honneurs, de richesses, et soumise par représailles à des traitements cruels ou à des humiliations pires que la mort. Furieuse, elle accusa Clovis d'avoir par des maléfices provoqué la mort de ses enfants, et le fit poignarder en répandant le bruit qu'il s'était lui-même puni de son forfait par une mort volontaire (580). — En ce temps-là, deux prélats, Salvius d'Alby et Grégoire de Tours, sur le point de se séparer, s'entretenaient à l'écart dans la cour de la maison royale de Braine. Salvius dit alors à son collègue: « Ne vois-tu pas au dessus de ce toit ce que j'y aperçois? » — J'y vois, lui dit Grégoire, le nouveau belvédère » que le roi vient d'y faire élever. — N'y vois-tu pas » autre chose? — Rien autre chose ; mais toi, si tu » vois autre chose, dis-le moi. » Et Salvius, poussant un profond soupir, dit à Grégoire: « Je vois le glaive » de la colère divine tiré et suspendu sur cette mai- » son. » Et véritablement les paroles de l'évêque n'étaient pas menteuses; car à quatre ans de là, Chilpérik périt à son tour, assassiné, selon les uns, par un amant de Frédégonde, selon d'autres, par les émissaires de Brunehild, qui aurait voulu venger ses deux époux, Sigebert et Mérowig (584): Tyran avide, débauché et cruel,

aussi ennemi des intérêts du peuple que de ceux du clergé dont il convoitait les richesses, haï de tous pendant sa vie, délaissé de tous, excepté de l'Eglise, à l'heure de sa mort, et flétri par la postérité du titre de *Néron*.

Gonthram protège Childebert II (fils de Sigebert) et Chlotaire II (fils de Chilpérik) contre les entreprises de l'aristocratie. — Chilpérik laissait un fils, *Chlotaire II*, âgé de deux mois. Sa mère se hâta de le placer sous la protection du *bon* Gonthram, déjà protecteur de Childebert II, qu'il avait adopté en 577. Gonthram était en effet le meilleur de tous ces mérovingiens. On ne lui reprochait que deux ou trois meurtres. Livré au plaisir, il semblait adouci par le commerce des Romains du midi et des gens d'église; il avait beaucoup de déférence pour ceux-ci, et vivait, dit Frédégaire, comme un prêtre entre des prêtres; aussi le pauvre peuple, et il n'était pas le seul, le regardait comme un saint, doué du don des miracles. Le roi-régent eut d'abord à protéger ses deux pupilles contre deux ennemis intérieurs, l'aristocratie et *Gondowald*. Gondowald était un fils illégitime de Chlotaire Ier, qui l'avait rejeté de bonne heure, après lui avoir fait couper sa chevelure. Bien reçu par Charibert, il fut une seconde fois tondu par Sigebert, et relégué à Cologne; puis, comme ses cheveux revenaient toujours, il s'enfuit en Italie, d'où il passa à Constantinople. Il vivait là tranquillement, quand sa vue inspira à des leudes austrasiens, envoyés en ambassade auprès de l'empereur Maurice (579), l'idée de s'en servir pour renverser quelqu'un des princes alors sur le trône, et, à la faveur de la révolution, empiéter librement sur l'autorité royale. Une faction puissante se forma en Austrasie pour appuyer ce plan. Gonthram-Bose devait aller chercher Gondowald à Constantinople; Théodore, évêque de Marseille, favoriser son débarquement; Mummolus et quelques autres grands de la Bourgogne, gagnés au complot, ainsi que Désidérius, duc de Toulouse,

lui former dès son apparition un parti imposant. Tout s'exécuta d'abord comme on l'avait arrêté, et Gondowald arriva en Gaule avec un trésor considérable. Mais la cupidité de Gonthram-Bose, en détournant ces richesses, arrêta les guerriers du nord, et le complot des leudes austrasiens devint une affaire de nationalité entre les mains méridionales de Mummolus et de Désidérius, tous deux romains d'origine. Ils inaugurèrent le nouveau roi d'Aquitaine, à Brives-la-Gaillarde, petit bourg situé sur les bords de la Corrèze (584). Comme on le promenait sur un bouclier autour d'un vaste champ, un accident de sinistre augure troubla la cérémonie ; car au troisième tour, Gondowald perdit l'équilibre, et, sans la foule qui l'entourait, il serait tombé à terre. Mille prodiges éclatèrent en même temps ; c'était un fâcheux début pour une entreprise aussi hasardeuse. Cependant une foule d'aventuriers accouraient au camp du prétendant, et toutes les villes du midi lui ouvraient leurs portes. Mais les Burgundes s'étant mis en campagne, la prise de Poitiers commença à faire chanceler sa fortune naissante. L'alliance de Childebert et de Gonthram l'abattit ensuite tout-à-fait. C'était principalement sur l'appui de l'Austrasie qu'avait compté Gondowald pour le succès de son expédition ; car, à son arrivée en Gaule, les deux rois étaient en querelle au sujet de quelques villes d'Aquitaine que Gonthram s'était appropriées injustement, et l'animosité avait été poussée si loin du côté de Childebert que ses ambassadeurs n'avaient pas craint de dire au roi de Bourgogne : « Puisque tu ne veux pas rendre à ton » neveu les cités qui lui appartiennent, nous savons où » est la hache qui a fendu la tête à tes frères ; elle sera » bientôt dans la tienne. » Justement irrité de leurs paroles, Gonthram leur fit jeter à la tête le fumier de ses chevaux et les boues de la ville ; l'affront qu'ils en reçurent fut immense. Mais il sentit qu'il valait mieux pour lui partager avec son neveu que de s'exposer à tout laisser

à un usurpateur. Il se rapprocha donc de Childebert, lui communiqua ce qu'il avait appris du complot par diverses révélations, et, après l'avoir averti des menées de ses leudes, il lui mit en main une lance devant les Austrasiens et les Burgundes réunis, en leur disant : « Cessez désormais » de traiter mon neveu en enfant. Nos péchés sont cause » qu'il est demeuré seul de notre race, c'est pourquoi je » lui abandonne mes états à gouverner, comme s'il était » mon fils; que tout autre en soit exclu. » L'effet de cette réconciliation fut d'amener dans le camp de Poitiers les bandes austrasiennes. Gondowald s'étant alors retiré dans Comminges, on l'y poursuivit, et des promesses perfides l'ayant un instant attiré hors de la ville, Ollon et Gonthram-Bose se jetèrent sur lui et le lapidèrent. Sa mort fut suivie de celle de ses principaux partisans (de Mummolus entre autres) et de la destruction de Comminges, qui ne fut relevée que cinq cents ans plus tard par l'évêque Bertrand, d'où vient qu'on la nomma dès lors Saint-Bertrand-de-Comminges (1).

Mais la lutte de l'aristocratie et de la royauté n'était pas terminée. Le danger commun une fois conjuré, chaque prince devait avoir à combattre en ses états l'ambition des leudes. Ceux de Neustrie et de Bourgogne supportaient avec peine le gouvernement de Gonthram ; le *bon* roi ne l'ignorait pas et en était fort effrayé. On l'avait entendu dans une église de Paris, après que le diacre eut imposé silence aux assistants, leur adresser ces paroles : « Je vous adjure, » hommes et femmes qui êtes ici présents, daignez me » conserver inviolablement la foi que vous me devez, et ne » me tuez pas, comme vous avez tué dernièrement mes » frères. Que je puisse, au moins encore pendant trois » ans, élever mes neveux qui sont devenus mes fils d'adop- » tion, de peur qu'il n'arrive, et puisse la divinité » détourner ce malheur ! qu'après ma mort vous ne péris-

(1) La destruction de cette ville avait été si complète qu'il n'y resta pas même, dit l'historien, un enfant *mingens ad parietem*.

» siez tous ensemble avec ces petits, lorsqu'il ne restera » plus aucun homme fait de notre race pour vous dé- » fendre. » Il marchait dans les rues d'Orléans escorté d'une garde nombreuse, qui ne le quittait qu'à la porte de l'église ; et là encore ne se trouvait-il pas en sûreté, car il faillit un jour être assassiné en présence de l'autel. — En Austrasie, depuis que Brunehild avait ressaisi le pouvoir, la fermeté de son caractère imposait assez aux leudes ; mais ceux-ci n'en étaient pas moins dangereux et toujours prêts à la résistance. Frédégonde, indignée du rôle secondaire auquel l'avait réduite la mort de Chilpérik, échauffait encore leurs ressentiments, et n'épargnait rien pour se débarrasser de la tutelle de Gonthram. Sous son inspiration trois leudes austrasiens, Rauchingus, Orsion et Berthefrède, ourdissent un complot redoutable. Rauchingus devait mettre à mort Chilbebert, enlever son fils Théodebert, le proclamer roi d'Austrasie et gouverner le royaume en son nom. Les deux autres se chargeaient de tuer Gonthram et de le remplacer par Théoderic, frère de Théodebert, aux mêmes conditions que Rauchingus. Mais Gonthram ayant eu vent de la conspiration, en informa son neveu. Celui-ci tendit des piéges aux conjurés, et aucun d'eux n'échappa à la mort (587). Gonthram-Bose paya également de sa vie en cette circonstance toutes les perfidies dont il s'était rendu coupable. Après cela, Brunehild, sentant plus que jamais le besoin de se rapprocher du roi de Bourgogne, se rendit à l'invitation qu'elle en avait reçue, et vint à *Andelot* (1) avec son fils Childebert. « Les deux princes s'y firent mu- » tuellement des présents, réglèrent les grandes affaires » pour lesquelles ils se trouvaient réunis, et témoignèrent » ensuite leur joie par des réjouissances et des festins. »

Traité d'Andelot (587). — Le traité qui sortit de cette entrevue, confirmait à Childebert l'héritage de son oncle,

(1) Andelot est situé dans le diocèse de Langres (Haute-Marne).

donnait aux rois de mutuelles garanties contre les trahisons et les injures de leurs fidèles, et en assurant à ceux-ci la paisible possession de leurs bénéfices, remettait toutes choses sur le même pied qu'à la mort de Chlotaire Ier : « Que les terres, y est-il dit, que lesdits rois ont conférées aux églises et à leurs fidèles, ou voudront leur conférer avec justice et d'une manière agréable à Dieu, leur soient conservées en toute stabilité. — Pareillement, pour ce qui est des dons faits par la munificence des rois, leurs prédécesseurs, jusqu'à la mort de Chlotaire de glorieuse mémoire, que les possesseurs en jouissent en toute sécurité, et si, pendant les troubles, quelqu'un a été frappé de spoliation sans qu'il y eût de sa faute, qu'il soit réintégré. — Mais les leudes, qui, depuis la mort de Chlotaire, après avoir prêté serment entre les mains des deux seigneurs Gonthram ou Sigebert, seront convaincus d'avoir ensuite fait hommage à l'un ou à l'autre, seront expulsés des lieux où ils demeurent (des bénéfices qu'ils auront obtenus).— Il est également convenu qu'aucun des deux rois ne cherchera à attirer à soi les leudes de l'autre, et qu'il lui rendra même ceux qui, pour quelque tort, se seraient réfugiés dans ses états. »

Lutte de la Neustrie et de l'Austrasie. — Mort de Frédégonde. — Première victoire des Neustriens, à Droissy.— En conséquence de cet accord, lorsque Gonthram vint à mourir en 593, Childebert prit aussitôt possession de la Bourgogne, et y envoya, sous la conduite de Brunehild, Théoderic, son fils cadet, pour y représenter la race royale; l'ainé, Théodebert, avait été, en 589, installé roi dans Soissons, à la prière des Franks de cette contrée, jaloux d'avoir comme autrefois un roi parmi eux. Celui-ci pouvait s'y croire plus que jamais à l'abri des agressions de la Neustrie, quand tout à coup Frédégonde, profitant du moment où Childebert était le plus occupé à recueillir et à ordonner l'héritage de Gonthram, envahit le Soissonnais. Le jeune

prince eut à peine le temps de fuir, et courut avertir son père. Celui-ci, *informé des méchancetés de Frédégonde*, rassembla une armée, et la supériorité de leur nombre semblait assurer aux Austrasiens la victoire. Mais, grâces aux habiles dispositions de Landeric, que Gonthram avait nommé maire du palais à la mort de Chilpérik, ils furent complétement battus à *Droissy*, près de Soissons. La veille du combat, suivant l'usage, ils avaient bu la bière jusqu'à l'ivresse; au point du jour, quand ils commencèrent à se réveiller, ils furent tout étonnés d'apercevoir en face de leur camp de nombreux arbres et d'entendre un bruit de sonnettes. Chacun dit à son voisin: « Hier, ce lieu n'était-il » pas une plaine découverte? D'où vient donc que nous y » voyons aujourd'hui une forêt? » Mais l'autre se mettait à rire, en disant: « Tu as trop bu et maintenant tu dérai- » sonnes. N'entends-tu pas que ce sont les clochettes de » nos chevaux qui paissent le long de ce bois? » Comme ils étaient dans l'étonnement, la forêt se mut tout à coup, et les Neustriens, rejetant le feuillage dont ils s'étaient couverts, se précipitèrent sur les Austrasiens au son des trompettes et en tuèrent la plus grande partie (593). La turbulence des leudes, et les mouvements des Bretons et des Varnes sur ses frontières de l'est et de l'ouest, ne permirent pas à Childebert de venger cette cruelle défaite. Il mourut, en 596, empoisonné avec la reine sa femme, s'il faut en croire le laconisme de Paul Diacre.

Les Neustriens remportent une seconde victoire, à Latofao. — Ils sont écrasés à Dormeille. — Trois enfants se trouvèrent alors dominer la Gaule entière, *Chlotaire II* en Neustrie (douze ans), *Théodebert II* en Austrasie (dix ans) et *Théoderic* (Théodoric, Theuderic II) en Bourgogne (huit ans), sous la tutelle de trois maires du palais, Landeric, Quintrio et Varnachaire, qui aux fonctions primitivement civiles de leur charge, joignirent le commandement des armées. La confusion qui suivit la mort de Childebert, était

trop propre à servir les projets ambitieux de Frédégonde pour qu'elle ne reprît point les hostilités. Elle attaqua les Austrasiens, les battit à *Latofao*, lieu qu'on croit être du diocèse de Sens (1), prit Paris et vint s'y établir. Elle y mourut l'année suivante (597), emportant avec elle l'exécration publique, qu'avaient justement appelée sur sa tête les forfaits inouis dont elle ne craignit pas de se souiller pour satisfaire les calculs les plus égoïstes. Quatre ans après, Chlotaire, battu à son tour dans la sanglante journée de *Dormeille* (2), était contraint de céder au roi de Bourgogne tout ce qui s'étend entre la Seine et la Loire, au roi d'Austrasie les pays compris entre la Seine, l'Austrasie et l'Oise.

L'Austrasie et la Bourgogne aux prises. — La Neustrie recouvre sa supériorité. — Supplice de Brunehild. — Il fallut une guerre civile entre Théodebert et Théoderic pour rendre à la Neustrie la supériorité. Brunehild, qui n'avait plus à craindre les intrigues et les sicaires de sa rivale, pensant pouvoir plus facilement dominer l'Austrasie et réaliser ses plans d'organisation impériale, venait de faire tuer le maire Quintrio (598), et de donner pour épouse à son petit-fils une esclave d'une grande beauté. Mais les grands murmurèrent, et Blichild, une fois reine, « ne se croyant pas au » dessous de son ancienne maîtresse, » se joignit à eux pour la faire exiler. Enlevée du palais de Metz, Brunehild fut jetée hors des limites du royaume, seule, à pieds, sans valets, sans argent ; un pauvre se chargea, dit-on, de la conduire près de Théoderic; celui-ci l'accueillit volontiers, et bientôt elle s'empara de la direction du royaume. Le patrice Ægila voulut protester contre l'usurpation, on le mit à mort et ses biens furent confisqués (602). La charge de maire du palais étant ensuite devenue vacante, le romain

(1) Quelques-uns en font le village de Lafaux, situé entre Laon et Soissons.

(2) Seine-et-Marne.

Protadius en fut investi (605). « Protadius était un homme » très rusé ; il ne travaillait qu'à humilier tous les grands, » et ne s'occupait qu'à remplir les trésors du roi ; c'est » pourquoi il se fit autant d'ennemis qu'il y avait de » Franks dans la Bourgogne. » Un jour qu'au milieu d'une expédition guerrière, il était dans la tente du roi, jouant avec le premier médecin, ils se précipitèrent sur lui et le massacrèrent (606). A sa place Brunehild nomma un autre romain nommé *Claudius*. Celui-ci, sans être moins habile que Protadius, était beaucoup plus doux. « Il redoutait » extrêmement le sort de ses prédécesseurs, et se montrait » désireux de posséder l'amitié de tout le monde.» En même temps Brunehild, craignant l'influence d'une épouse légitime sur l'âme de son petit-fils, semblait vouloir l'étourdir par de continuelles débauches. Désidérius, évêque de Vienne, et l'irlandais Colomban, qui venait de fonder un monastère dans la solitude de Luxeuil (590), lui ayant amèrement reproché sa conduite, elle fit lapider le premier et condamna le second à l'exil (609).

Ainsi Brunehild renversait impitoyablement tous les obstacles et assurait son autorité sur la Bourgogne, quand les Austrasiens envahirent l'Alsace, que Childebert II avait, en mourant, réunie à ce royaume. Théodoric se mit en campagne et vainquit son frère à *Toul* et à *Tolbiac* (612). Cette dernière journée fut surtout effroyable. S'il fallait en croire la légende de Frédégaire, le carnage aurait été si grand de part et d'autre, que « les morts, tant les rangs » étaient pressés, ne pouvaient tomber et demeuraient de- » bout, les cadavres soutenant les cadavres comme s'ils » eussent été vivants. » Théodebert y fut fait prisonnier et massacré avec toute sa famille. Mais le roi de Bourgogne ne jouit pas longtemps de sa victoire ; comme il marchait l'année suivante contre Charles II, il mourut tout-à-coup à Metz de la dyssenterie (613).

Brunehild tenta vainement de faire reconnaître aux Austrasiens l'aîné des quatre fils de Théoderic, nommé

Sigebert, et âgé de onze ans seulement. Plutôt que de se soumettre encore une fois au joug de cette princesse, les ducs *Arnould* (Arnolphe) et *Pépin* (l'ancien), ainsi que les autres grands offrirent la couronne au roi de Neustrie, Chlotaire II, au fils de Frédégonde, à l'ennemi le plus implacable de Brunehild. « Les farons (barons) de Bourgogne, » évêques et leudes, qui tous la détestaient, tinrent conseil » de leur côté avec Varnachaire, maire du palais, et réso- » lurent de mettre à mort tous les fils de Théoderic, Bru- » nehild elle-même, et de reconnaître la domination de » Chlotaire. » Les choses étant ainsi préparées, quand Sigebert et Brunehild, après avoir rassemblé des troupes pour résister à l'usurpation de Chlotaire, voulurent, à Châlons-sur-Marne, les animer au combat, celles-ci tournèrent le dos et regagnèrent leurs foyers. Ainsi trahie par Varnachaire, et restée seule en présence de Chlotaire II, des grands qu'avait irrités son administration, et du clergé qui voyait en elle la persécutrice et la meurtrière des saints, elle fut traduite par le roi de Neustrie devant la cour des leudes franks, et condamnée à périr. Pendant trois jours, on lui fit subir toutes sortes de tourments et on la promena sur un chameau à travers toute l'armée. Puis on l'attacha par les cheveux, par une jambe et par un bras à la queue d'un cheval indompté qui lui brisa les membres à coups de pieds en l'entraînant dans sa course. Ainsi finit la rivale de Frédégonde, bien digne d'un meilleur sort (613). Elle avait voulu adoucir les mœurs des Franks et familiariser ce peuple avec le sentiment de l'ordre en le soumettant à l'influence de l'administration romaine. Si la sévérité de son gouvernement a soulevé contre elle la réprobation et les fureurs des grands, songeons à quelles violences elle a dû soustraire le pauvre peuple. Les maux dont il souffrait, celui-ci ne les a pas écrits ; mais il a toujours parlé de sa protectrice, il en parle encore ; il se souvient de la *reine*. Voulons-nous au reste juger sainement cette princesse, fille,

femme, mère et deux fois aïeule de rois? Mettons en regard de l'histoire incomplète d'un historien qui a vécu de son temps (Frédégaire), et de quelques traits échappés çà et là aux chroniqueurs qui l'ont calomniée, les nombreux monuments qu'elle a laissés sur le sol (1), les sages édits qu'elle a donnés ou inspirés (2), et par dessus tout cette voix populaire qui répète d'âge en âge le nom de *Brunehaut*, comme pour contredire les accusations officielles des écrivains de l'Austrasie.

Chlotaire, seul roi. — La mairie élective et inamovible. — Edit de 615. — Dans le même temps qu'on immolait Brunehild, deux des quatre fils de Théoderic étaient assassinés, un troisième était tondu; quant au quatrième, il avait disparu le jour même de la bataille sans qu'on pût retrouver ses traces. Ainsi la Neustrie prévalut une deuxième fois; « ainsi tout le royaume des Franks se trouva soumis, » avec tous ses trésors, à la domination de Chlotaire le » jeune, comme il l'avait été autrefois à celle de Chlotaire » Ier. Chlotaire II gouverna heureusement pendant seize » ans (jusqu'en 628), et conserva la paix avec tous ses » voisins. » Mais son triomphe était aussi celui de l'aristocratie, dont la trahison avait livré entre ses mains la tête de son ennemie et toute une génération de rois. C'est

(1) Les monastères de Saint-Pierre et d'Aisnai de Lyon, de Saint-Martin d'Autun avec un hospice, de Saint-Vincent de Laon et un très-grand nombre d'églises. Sur les limites de l'ancienne province du Quercy, on voit un vieux château désigné sous le nom de *château de Brunehaut*. Dans la Bourgogne, dans la Lorraine, on trouve les restes de plusieurs chaussées d'un pavage très-haut, que les habitants appellent *levées de Brunehaut, chemins de la reine, etc.*

(2) Les Franks de l'est souffraient moins que tous les autres les peines qui touchaient à la personne (Voy. *passim Lex Ripuariorum* et t. I, c. 7 et 34, et *Lex Bajuvariorum*, t. VIII, c. 11). Brunehild établit contre les crimes les plus fréquents, tels que l'homicide, le vol et le rapt, une pénalité nouvelle: ce fut d'abord l'exil, la confiscation et quelque fois la mort; ensuite, il n'y eut plus que la mort (Voy. *Decretio Childeberti II ad annum* 595).

pourquoi Varnachaire força Chlotaire à jurer qu'il ne lui enlèverait jamais sa charge de maire ; précaution inutile assurément, mais qui mit le sceau à la révolution, car la chose passa en habitude. Ce fut sous cette garantie que Radon reçut la mairie d'Austrasie, et Gondeland celle de Neustrie. A cette innovation s'en joignit une autre plus importante encore. Non seulement la mairie fut désormais *inamovible* et *viagère*, mais elle devint encore *élective*. Jusque là, à quelques exceptions près suffisamment justifiées par les circonstances, le prince avait choisi librement ses maires comme tous les autres officiers de sa maison ; à l'avenir, ils lui seront imposés par les grands (1), et la mairie deviendra *pour lors* ce qu'on a toujours vu en elle à toutes les époques de son développement, c'est à dire une véritable royauté sous un titre plus modeste *(subregulus)*.

Au reste, « les résultats de la victoire de Chlotaire II peuvent encore mieux s'apprécier d'après un autre monument de son règne. Je veux parler des actes du concile de Paris, assemblé par ses ordres en l'année 615, et de l'édit royal par lequel il confirma ses décisions. La double aristocratie de l'Eglise et de l'Etat s'y était donné rendez-vous, pour exiger, au nom de tous, les garanties que le prince n'avait encore accordées qu'à quelques uns. Chlotaire se résigna et donna satisfaction à tous les intérêts. L'édit de 615 fait époque dans notre histoire. *C'est la charte du* VIIe *siècle ;* car il modifia d'une manière sensible la constitution politique de la monarchie, telle qu'elle s'était développée sans interruption depuis Clovis ; il ferma tout un passé et ouvrit une ère nouvelle. Le système de gouvernement que les Mérovingiens avaient voulu faire prévaloir, fut non seulement condamné avec éclat, mais ruiné sans retour. La dynastie elle-même fut ébranlée du choc, et ne resta sur le trône qu'à la condition de se laisser conduire et dominer par les leudes. C'est à partir du concile de 615,

(1) V. Fredeg., *Chronic.* 54 et 89.

et sous l'influence des résolutions qu'on y adopta, que commence la série des rois *fainéants ;* c'est à dire des rois que la victoire de l'aristocratie a réduits à l'impuissance....

En effet, par *l'acte de Paris* tous les nerfs de la puissance royale sont coupés un à un : rétablissement des élections canoniques, et par conséquent annulation de l'influence royale dans le choix des évêques ; défense aux clercs de se recommander au roi, aux juges laïcs de traîner un clerc devant leurs tribunaux ; défense au fisc de mettre la main sur les successions *ab intestat*, d'augmenter les impôts, les péages, *d'employer les juifs pour les percevoir;* responsabilité des juges et des autres officiers du roi ; restitution des bénéfices enlevés aux leudes ; défense au roi d'accorder, à l'avenir, des *præcepta* pour enlever les riches veuves, les religieuses et les vierges ; peine de mort enfin contre celui qui oserait enfreindre un seul de ces articles. Ainsi tous les abus de l'autorité royale vont disparaître, et ceux du gouvernement des seigneurs vont commencer. Toute la période qui s'ouvre avec le traité de 615, pour ne finir qu'avec la dynastie, appartient presque exclusivement à cette dernière influence (1). »

(1) Lehuerou, *Hist. des instit. méroving.*, p. 484.

CHAPITRE III.

HISTOIRE DES ANGLO-SAXONS,

DEPUIS LEUR ÉTABLISSEMENT DANS LA GRANDE BRETAGNE JUSQU'A LA RÉUNION DE LEURS ÉTATS SOUS L'AUTORITÉ D'EGBERT (449—827).

Division ethnographique de la Bretagne. — Avant la conquête romaine, l'île d'*Albion* ou de *Brytain* était occupée au nord par les *Calédoniens*, ou habitants des forêts (Calyddon); à l'ouest, par les *Gallois*, *Welches* ou *Cambriens* (*Kymrys*); au sud-est et au centre, par les *Logriens*, qui se confondaient avec les Gallois sous le nom de Brythons ou *Bretons*.

Attaqués les premiers par les légions romaines, les Bretons-Logriens essayèrent vainement de leur résister; des peuplades de race germanique les trahirent, et ils furent bientôt contraints de se soumettre. Les *Césariens*, comme disent les annales bretonnes, pénétrant alors dans l'intérieur de l'île, achevèrent peu à peu la conquête des deux pays de Logrie et de Cambrie. « Après les avoir opprimés » pendant quatre cents ans, et en avoir exigé par année » un tribut de trois mille livres d'argent, ils repartirent » pour la terre de Rome, afin de repousser l'invasion de la » horde noire. Ils ne laissèrent à leur départ que des » femmes et des enfants en bas-âge, qui tous devinrent » Cambriens (403). »

Les Pictes et les Scots s'acharnent contre la Bretagne romaine.— Ainsi la domination des Romains s'était arrêtée au pied des montagnes du nord. Loin de l'étendre sur les valeureux enfants de la Calédonie, ils avaient même dû la protéger contre leurs éternelles irruptions par deux immenses murailles garnies de tours et prolongées d'une mer à l'autre (1). A en croire certains écrivains, les Calédoniens se divisaient alors en deux grandes tribus, que séparait la chaîne des monts Grampians, et qui différaient par leur genre de vie : les *Scots*, habitant les montagnes et vivant en chasseurs ou bergers nomades, et les *Pictes*, établis sur un sol plus uni qu'ils cultivaient et couvraient de demeures solides, dont les ruines portent encore leur nom. Mais il est certain qu'au commencement du ve siècle les Pictes étaient seuls maîtres de la Calédonie, et que les Scots dominaient dans l'Irlande, dont le nom de *Scotia* devint, un siècle plus tard, aussi commun que celui d'Hibernia. Ceux-ci commençaient, il est vrai, à envoyer des colonies sur la côte occidentale de la Calédonie (entre le golfe de Clyde et les monts Grampians), où ils parvinrent enfin à se fixer vers l'an 503. Mais ces postes de la piraterie irlandaise furent assez longtemps en petit nombre, et il ne leur fallut pas moins de quatre à cinq siècles d'accroissements et de développements continus pour arriver à faire oublier les Pictes, dont le dernier roi périt en 842, et à subtituer le nom d'Ecosse (*Scotia*) à celui de Calédonie. Au reste, divisés dès le commencement par la jalousie de la domination, ces deux peuples, chaque fois que l'occasion se présentait d'assaillir la province romaine, devenaient frères et joignaient leurs drapeaux. « Les Bretons du midi et les colons romains, dans leurs terreurs ou dans leur haine, ne séparèrent jamais les Scots des Pictes (2). »

(1) Vallum Hadriani (120). — Vallum Antonini (140), postea Severi (211).

(2) Aug. Thierry, *Hist. de la conq. de l'Anglet. par les Normands.*

Rendus à la liberté, les Bretons invoquent successivement contre leurs ennemis les Romains et les Saxons. — Les légions ne s'étaient réellement retirées qu'en 407, emmenées en Gaule par l'usurpateur Constantin. Ainsi abandonnés, les Bretons ne tardèrent pas à se déclarer indépendants (409). « Ils cessèrent de reconnaître le pouvoir des gouverneurs étrangers qui régissaient leurs provinces et leurs villes. La forme et le nom même de ces administrations périrent ; à leur place se releva l'autorité des anciens chefs de tribus, abolie autrefois par les Romains. D'antiques généalogies, conservées soigneusement par les poètes, servirent à désigner ceux qui pouvaient prétendre à la dignité de chef de canton ou de famille ; car ces mots étaient synonymes dans la langue des anciens Bretons, et les liens de parenté formaient la base de leur état social,... *en sorte que* tout Breton, pauvre comme riche, avait besoin d'établir sa généalogie, pour jouir pleinement de ses droits civils et faire valoir ses titres de propriété dans le canton où il avait pris naissance.....

« Au dessus de cet ordre social bizarre, d'où résultait une fédération de petites souverainetés, tantôt électives, tantôt héréditaires, les Bretons, affranchis de l'autorité romaine, élevèrent pour la première fois une haute souveraineté nationale ; ils créèrent un chef des chefs *(Penteyrn)*, un roi du pays, comme s'énoncent leurs annales ; ils le firent électif (1), » et lui assignèrent pour résidence l'ancienne ville municipale que les Bretons nommaient Lon-din (London, Londres), ou la ville des vaisseaux. Mais cette institution nouvelle, destinée en apparence à donner au peuple plus d'union et plus de force contre les agressions du dehors, devint au contraire pour lui nne cause de divisions, de luttes intestines et bientôt d'affaiblissement. La prétention de choisir le dictateur dans leurs tribus respectives, arma

(1) Aug. Thierry, *Hist. de la conq. de l'Anglet. par les Normands.*

plus d'une fois les Logriens et les Cambriens les uns contre les autres, et ces divisions fournirent aux Calédoniens l'occasion de nouvelles attaques. Accablés par ces barbares, deux fois (421-423) les infortunés Bretons envoyèrent demander du secours à l'empereur ; leurs députés parurent devant lui, les habits déchirés et la tête couverte de poussière ; Honorius eut pitié de ses sujets, et leur envoya des troupes qui surprirent l'ennemi par leur diligence et en firent un grand carnage. Avant de repasser le détroit pour ne plus revenir, elles aidèrent les Bretons à relever la muraille de Sévère, et à fortifier la côte du sud contre les Saxons qui commençaient à se montrer ; elles leur enseignèrent encore l'art de fabriquer et de manier les armes, et firent tout ce qui se pouvait pour les encourager ; mais elles parlaient à *des gens sans cœur*.

A peine furent-elles parties, qu'au lieu de défendre leurs villes, ils les abandonnèrent pour se cacher dans les forêts et les cavernes des montagnes. La disette et les maladies pestilentielles décimèrent la population, et, comme si tant de maux n'avaient suffi pour détendre tous les ressorts de la vie, *l'hérésie de Pélage* vint encore troubler les consciences et diviser les esprits. En accourant pour la combattre (430), saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes assurèrent un jour aux Bretons un succès éclatant sur les Pictes et les Saxons. Un parti de ces barbares ravageait la côte galloise ; les deux prélats se mirent eux-mêmes à la tête des Bretons et les placèrent en embuscade dans un défilé par où devaient passer les envahisseurs. A l'arrivée de ceux-ci, et au signal convenu, ils poussèrent tous ensemble le cri d'*Alleluia*, qui fut répété par les nombreux échos des collines environnantes. Les ennemis épouvantés prirent la fuite, et il en périt un grand nombre dans une rivière voisine.

Mais cette victoire ne rendit pas le courage aux Bretons, et, quand ils furent aux abois, ils osèrent implorer encore comme une grâce le retour des milices étrangères, et

envoyer jusqu'au fond des Gaules leurs *soupirs* au vaillant Aétius (446) : « Les barbares, lui disaient-ils, nous » poussent vers la mer, la mer nous rejette aux barbares, » et nous n'avons plus que l'horrible alternative de périr » par l'épée ou dans les flots. » Aétius se contenta de gémir sur leur sort : la crainte d'Attila tenait en échec toutes les forces de l'empire. Alors le penteyrn Wortigern prit tout à coup la résolution de faire un appel à la bravoure des *Saxons*, ces rois de la mer qui se faisaient un jeu de fendre les vagues azurées sur leurs *chiules* ou pirogues, et qui se réfugiaient dans la tempête pour échapper aux poursuites d'un ennemi, ou s'en servaient comme d'un voile et d'un manteau pour attaquer et piller sûrement (449). Trois de leurs barques étaient en vue dans le détroit; elles portaient une troupe de pirates commandée par deux frères, appelés *Henghist* et *Horsa*. Le grand chef leur envoya dire : « Très nobles Saxons, les malheureux Bretons, fatigués des » incursions perpétuelles des Scots et des Pictes, et ne » connaissant pas de peuple plus brave et plus puissant » que vous, implorent en suppliant votre assistance. Nous » possédons un pays spacieux, beau, fertile, abondant en » toutes sortes de biens. Si votre valeur nous donne la » supériorité sur nos ennemis, nous nous engageons à » vous rendre tous les genres de service que vous croirez » devoir exiger de nous. » Cette proposition plut aux Saxons ; car la guerre était leur industrie. Ils promirent un corps de troupes considérable en échange de la petite île de Thanet, formée sur le rivage de Kent par la mer et par une rivière qui se sépare en deux bras. Dix-sept navires amenèrent du nord la nouvelle colonie militaire ; elle fit le partage de son île, et, levant contre les Pictes et les Scots son étendard, où était peint un cheval blanc, elle combattit vaillamment et fidèlement pour les Bretons. Ceux-ci ne furent point ingrats et temoignèrent beaucoup de joie et d'amitié pour les Saxons. « Après avoir terrassé » nos ennemis, dit un ancien poète, ils célébraient avec

» nous les réjouissances de la victoire; nous fêtions tous
» à l'envie leur bienvenue. Mais malheur au jour où nous
» les avons aimés! malheur à Wortigern et à ses lâches
» conseillers! »

Fondation du royaume de Kent (455). — En effet la bonne intelligence ne fut pas de longue durée entre les protecteurs et les protégés. Les premiers demandèrent bientôt plus de terres, de vivres et d'argent qu'il n'en avait été stipulé, et menacèrent de se payer par le pillage et l'usurpation, si l'on refusait de les satisfaire. En même temps, ils appelaient à eux de nouvelles bandes d'aventuriers, et les terres assignées par les Bretons commençaient à devenir insuffisantes à l'émigration. Les limites convenues furent dépassées, puis, les derniers liens se rompant, les Saxons s'allièrent avec les Pictes, et les invitèrent à descendre en armes vers le sud. Eux-mêmes, à la faveur de cette diversion, s'avancèrent de l'est à l'ouest dans l'intérieur de l'île, chassant devant eux la population bretonne, ou l'obligeant à se soumettre. Celle-ci pourtant ne leur ouvrit point facilement passage; une fois même elle les repoussa jusqu'à la mer et les contraignit de se rembarquer; mais ils revinrent plus nombreux et plus acharnés, et, mettant tout à feu et à sang, *sans épargner ni les prêtres ni les évêques*, ils conquirent l'étendue de plusieurs milles sur la rive droite de la Tamise, et ne quittèrent plus leurs conquêtes. L'un des deux frères qui les commandaient, Horsa, fut tué en combattant près d'*Aylesford*; l'autre, de simple chef de guerre, devint chef de province, et sa province, ou son royaume, pour parler le langage usuel, fut appelé *royaume des hommes de Kent*.

— *du royaume de Sussex* (477). — Vingt-deux ans plus tard, un autre chef saxon, nommé *Ælla*, vint avec trois vaisseaux, au midi de ce territoire, et, refoulant non sans

peine les Bretons vers le nord et vers l'ouest, parvint à établir (490) une seconde colonie qui fut appelée *royaume des Saxons du sud* (Sussex).

— *du royaume de Westsex* (495).—*Cerdic* aborda ensuite (495) à la tête d'une flotte de cinq chiules sur la côte sud-ouest de la Bretagne, dans un lieu qui reçut de cette circonstance le nom de *Cerdicsora* (1). Cerdic était un des plus braves descendants de Woden ; mais les Bretons-Logriens avaient pour chef le dernier descendant des Romains, le sage et vaillant Aurelius Ambrosius, dont le surnom de *Natantead* (sauveur de la patrie) a consacré les exploits. Ambrosius sut entraver le cours des succès de Cerdic ; malheureusement en 508, comme, après l'avoir défait, il le poursuivait avec ardeur, il tomba dans une embuscade et périt avec cinq mille des siens. Sa mort ne ralentit point l'ardeur de ses sujets, et le Germain eut besoin de consolider ses premières conquêtes par d'éclatantes victoires. Celle de *Charford* (519) le rendit définitivement maître du royaume de *Westsex* ou des Saxons de l'ouest. Cependant les Cambriens, que l'invasion n'avait pas encore attaqués, sentaient la nécessité d'en prévenir les fureurs. Leur *Arthur* (514-542), dont le nom efface les noms les plus célèbres de la Bretagne, gagna sur les Saxons la bataille de *Badon-Hill* (520), et de sa main immola, dit-on, quatre cents ennemis en un seul jour. Mais, obligé de lutter contre l'ambition de son propre neveu, il fut blessé à mort dans une rencontre. On le transporta dans une île, formée par des rivières près d'Afallach, aujourd'hui Glastonbury, au sud du golfe où se jette la Saverne, et il y mourut de ses blessures. Le tumulte de l'invasion qui approchait, empêcha qu'on ne sût exactement les circonstances de sa mort et le lieu de sa sépulture. Cette ignorance attira sur son nom une célébrité mystérieuse. Il y avait déjà

(1) Aujourd'hui *Yarmouth* (dans l'île de Wight)?

longtemps qu'il n'était plus, et on l'attendait encore ; ce fut une espérance sans fin, et, durant plusieurs siècles, la nation qui avait aimé Arthur, ne cessa d'attendre et de chanter sa guérison prochaine et son retour glorieux.

— *du royaume d'Estsex* (530).— Quand il mourut, il y y avait déjà douze ans (530) qu'*Erkinwin* avait fondé au nord de la Tamise le royaume de *Saxe-Orientale* (Estsex), et établi sa résidence dans la grande cité logrienne de Londin ou de Londres.

— *des royaumes de Bernicie-Déire* (*Northumberland*), 547. — Le succès de l'émigration des Saxons devait naturellement inspirer à leurs anciens voisins de la Germanie le désir de les imiter. Après plusieurs essais partiels, les *Anghels ou Angles* se décidèrent tous à partir pour la Bretagne (547), sous la conduite d'un chef de guerre nommé *Ida*, et de ses douze fils. Leurs nombreuses pirogues abordèrent entre les embouchures du Forth et de la Tweed. « Pour mieux réussir contre les Bretons de ces contrées, ils firent alliance avec les Pictes ; et ces deux ennemis confédérés s'avancèrent de l'est à l'ouest, frappant les indigènes d'un tel effroi, que le roi des Angles reçut d'eux le surnom d'*homme de feu*. Malgré sa férocité et sa bravoure, Ida rencontra au pied des montagnes d'où descend la Clyde, une population qui lui résista. « L'homme de feu est venu contre nous, dit un poète breton contemporain ; il nous a demandé d'une voix forte : « Voulez-» vous me livrer des ôtages, êtes-vous prêts ? » Owen lui a répondu en agitant sa lance : « Non, nous ne te livrerons » pas d'ôtages ; non, nous ne sommes pas prêts. » Urien, le chef du pays, s'est alors écrié : « Enfants » d'une même race, unis pour la même cause, levons » notre étendard sur les montagnes, et précipitons-nous » dans la plaine ; précipitons-nous sur l'homme de feu » et unissons dans le même carnage, lui, son armée et

» ses auxiliaires (1). » L'effort ne fut pas vain, et beaucoup de Germains succombèrent avec leur chef sur les bords de la Clyde (559). Mais les fils d'Ida le vengèrent, et, dans une bataille décisive, la cause bretonne fut à jamais perdue (560). Il y périt un grand nombre de chefs portant collier d'or, marque du haut commandement chez les Bretons. Aneurin, l'un des bardes les plus célèbres, combattait au premier rang, et échappé à cette grande défaite, il la chanta dans un poème qui s'est conservé jusqu'à nous. *Le pays au nord de l'Humber*, conquête d'Ida, fut alors divisé en deux états séparés par la Tyne, celui de *Déire* au midi, et celui de *Bernicie* au nord de cette rivière. Mais Ethelfried réunit de nouveau (590) les possessions de son aïeul, et toute la contrée prit le nom de royaume de *Northumberland.*

— *du royaume d'Est-Anglie* (575), — *du royaume de Mercie* (584). — Déjà une troupe d'Angles, détachée de l'armée d'Ida, avait formé une colonie au nord de l'Estsex. Mais ce ne fut qu'en 575 qu'Offa prit le titre de roi d'*Est-Anglie.*— Peu d'années après (584), *Crida* établit entre les Est-Angles et les Cambriens, le royaume de *Merk* ou *Mercie,* ainsi nommé peut-être à cause de la nature du sol, en grande partie marécageux, peut-être aussi à cause du voisinage des Bretons libres, dont il formait la frontière ou la *marche.* Ce fut le dernier des sept à huit états fondés par les Germains dans la Bretagne, et connus dans l'histoire sous le nom d'*Heptarchie.*

Effets de l'invasion. — L'établissement de ce royaume eut pour principal effet de replonger l'île dans l'état de barbarie, d'où les Romains l'avaient autrefois tirée. Menacés de la servitude, les malheureux Bretons que le fer des ennemis avait épargnés, et que des distances in-

(1) Aug. Thierry, *Hist. de la conq. de l'Anglet. par les Normands*,

franchissables séparaient de la côte occidentale de l'île, encore insoumise, couraient se réfugier dans les forêts de leur voisinage, où ils ne tardaient pas à oublier, dans les angoisses de la misère et la tristesse de l'isolement, le peu de civilisation que les provinces avaient retenue du commerce des *Césariens*. Ceux du pays de Galles, plus heureux, eurent la gloire de défendre ce coin de terre contre les efforts d'un ennemi immensément supérieur en nombre et en richesse ; souvent vaincus, jamais subjugués, et portant en eux-mêmes, à travers les siècles, la conviction inébranlable d'une éternité mystérieuse, réservée à leur nom et à leur langue (1), ils n'ont cédé que dans le XIIIe siècle aux vainqueurs des Saxons. Quant aux hommes de la pointe de Cornouailles, ils avaient dû se reconnaître, en 750, tributaires des Saxons occidentaux, auxquels ils furent réunis en 809. L'émigration les avait fort affaiblis ; car la plus grande partie d'entre eux avait traversé l'Océan dès le commencement de l'invasion saxonne, pour aller retrouver en Gaule un pays que leurs aïeux avaient peuplé en même temps que la verte Albion, et où vivaient encore des hommes issus de leur race et parlant leur langage. Ils y étaient déjà nombreux en 461, époque où leur évêque Mansuetus signa les canons d'un concile tenu à Tours. Ils peuplèrent la Péninsule armoricaine, et la France, qui les avait adoptés, compta parmi ses provinces une *petite Bretagne*.

Mais, dans *la grande*, tout le reste de la population vaincue fut, sans distinction de sexe ou d'âge, de rang ou de profession, partagé, avec les terres, entre les conquérants, qui purent en user suivant leur caprice. Pendant plusieurs générations, ce fut le sort réservé à leurs descendants, et les archives authentiques du *Doomsday* témoignent que, jusqu'au XIe siècle, la majeure partie des

(1) Leur *pentarchie*, formée des petits états de Powis, Morgan, Guynhed, Dehembarth et Reynuc, fut un moment réunie, en 843, par Roderic-le-Grand.

Bretons demeura dans l'esclavage. Leur condition fut d'autant plus dure que l'ambition, les rivalités, les haines, armèrent bientôt les vainqueurs les uns contre les autres, et perpétuèrent l'œuvre de la désolation jusqu'au règne d'Egbert, roi de Westsex, le premier roi saxon qui réunit sur sa tête les couronnes des sept royaumes de l'Heptarchie. — Il ne saurait entrer dans notre pensée de faire connaître les misérables luttes qui, pendant deux siècles passés, ont agité la Bretagne pour la conduire enfin à l'unité monarchique. Un poète anglais a dit « que les combats des coqs et des oiseaux de proie avaient autant de droit sur l'histoire que les guerres et les opérations politiques de l'Heptarchie saxonne. » On peut en croire Milton. Qu'il nous suffise d'ajouter que, jusqu'à l'an 673, l'influence d'un vieil usage breton, ou plutôt celle de la fortune, plaça sept fois les états saxons sous la suprématie de l'un d'eux, dont le chef prenait le titre de *Bretwalda*, ou chef du pays, et que ce titre, qui passait d'un royaume à l'autre, suivant les temps et les hommes, donna successivement une plus grande puissance au pays de Kent, par où s'introduisit le Christianisme, au Northumberland, dont le roi Edwin se fit payer tribut par tous les rois saxons, et au Westsex qui les assujettit tous à sa domination. Mais, pour n'offrir dans sa partie politique ni unité, ni grandeur, l'histoire de l'Heptarchie saxonne n'est point dépourvue d'intérêt dans son développement religieux. Car avec la race des anciens habitants avaient disparu les charmes de la société et la connaissance de l'Evangile ; au culte du vrai Dieu avaient succédé les rites impurs de Woden, et l'ignorance, la barbarie de la Germanie du nord avaient été transplantées dans les provinces les plus florissantes de la Bretagne. Mais, comme jadis les Grecs se consolaient d'avoir été soumis par la fortune victorieuse de Rome, en se rappelant avec orgueil que Rome leur avait cédé à son tour l'empire des lettres et des arts, ainsi, après que la valeur farouche des barbares du nord

eut anéanti la puissance politique de Rome, on vit la religion de Rome triompher des Dieux et de la férocité des barbares. Racontons avec quelques détails cette conversion, l'une des plus chères à l'Eglise, après avoir toutefois donné dans un tableau synoptique (*voir ci-contre*) une idée de la fusion successive des états saxons entre eux jusqu'à leur réunion définitive sous le sceptre d'*Egbert*, qui est véritablement le premier roi d'Angleterre, quoiqu'il n'en ait pas pris le titre, et qu'il se soit contenté de celui de *Bretwalda*.

Grégoire le Grand envoie quarante moines prêcher l'Evangile aux Anglo-Saxons. — Leur arrivée et leurs succès dans le royaume de Kent. — Nous l'avons dit, la longue et sanglante lutte à laquelle les Saxons avaient, dès le milieu du cinquième siècle, provoqué les chrétiens de la Bretagne romaine, avait été fatale à l'église bretonne. Plus d'une fois les prêtres avaient été égorgés au pied des autels, les basiliques pillées, brûlées, rasées ou consacrées au culte des idôles, et sur les débris de l'Evangile s'était élevé triomphant un autre paganisme plus sauvage que ne l'avait été le druidisme, plus hostile même aux idées chrétiennes, aussi longtemps du moins qu'elles apparurent comme la propriété exclusive de l'ennemi. Dans ces tristes conjonctures, il eût été bon aux vaincus d'essayer de convertir leurs nouveaux maîtres; mais ces barbares oppresseurs leur inspiraient trop de haine; et puis le malheur avait abattu les courages et refroidi le zèle évangélique; outre que le temps, qui adoucit tant de maux, ne faisait qu'aggraver ceux des Bretons; car les barbares s'étaient à peine mis en possession du pays qu'ils avaient commencé à s'en disputer la souveraineté par des guerres aussi atroces qu'interminables. La Bretagne semblait donc condamnée à retomber dans les ténèbres de la barbarie et de l'idôlatrie, si Dieu n'avait inspiré à un grand et saint pape la pensée de convertir les Anglo-Saxons.

E.

DEIRA.

—

a.

unit les deux après avoir dé- Il est vaincu et accueilli Edwin

me bretwalda, helbert, qui le ne femme por- ût traversé l'île lte (Bède). » tué à Hatfield. parent.

k, *id.*

christianisme.

EST-ANGLIE.

—

575 Uffa.

599 *Redwald*, quatrième bretwalda, se convertit, et, rappelé au paganisme par les conseils de sa femme, consacre un autel à Jésus-Christ auprès de la statue d'Oden.

624 Erpwald, son fils, embrasse le christianisme.

630 Sigebert prend le froc.

632 Egeric, défait et tué par Penda, ainsi que Sigebert, qui était sorti de son couvent pour combattre le roi de

MERCIE.

—

584 Cridda.

597 Wibba, couronné par Ethelbert, reconnait la suprématie du royaume de Kent.

615 Céorl en affranchit les Merciens.

624 Penda, par huit invasions successives dans le Vessex, la Northumbrie et l'Est-Anglie, élève au plus haut point la gloire de son royaume. Il finit par être vaincu et tué à la bataille de Winwidfield, par Oswio, roi de Northumbrie (655).

MERCIE.

34 Cridda.

7 Wibba, couronné par Ethelbert, reconnait la suprématie du royaume de Kent.

5 Céorl en affranchit les Merciens.

Penda, par huit invasions successives dans le Vessex, la Northumbrie et l'Est-Anglie, élève au plus haut point la gloire de son royaume. Il finit par être vaincu et tué à la bataille de Winwidfield, par Oswio, roi de Northumbrie (655).

Etant encore moine dans un couvent de Rome, Grégoire le Grand, à la vue de plusieurs jeunes Angles exposés sur le marché aux esclaves, avait senti naître en lui le désir d'aller comme missionnaire annoncer l'Evangile à cette nation. Leur taille élégante, la blancheur de leur teint, la beauté de leurs traits et de leur chevelure, peut-être aussi la douleur et la honte empreintes sur leur visage, l'avaient tout d'abord rempli d'admiration et de pitié. S'étant informé de leur religion, il ne put retenir un soupir quand on lui dit qu'ils étaient païens : « Hélas ! s'écria-t-il, faut-il » que des hommes d'un si noble visage soient au pouvoir » de l'esprit de ténèbres ? A quelle nation appartiennent-ils? » A celle des *Angles* (Angli), lui fut-il répondu. — Dites » plutôt des *anges* (angeli), reprit-il en souriant ; car nous » leur ferons partager avec les anges l'héritage céleste. Et » leur pays, comment l'appelle-t-on ? — *Deira*. — *De ira* » dei liberandi sunt, nous les délivrerons de la colère de » Dieu. Et leur roi, quel est-il ? — *Alla* (Ælla). — *Alle-* » *luia !* répartit le prêtre, dont le cœur était meilleur que » le goût ; nous ferons en sorte qu'on chante en ses états les » alleluia du Seigneur. » Les Romains, il est vrai, s'opposèrent à son départ, disant que le pape (Pélasge II) offensait saint Pierre et perdait Rome, s'il souffrait que Grégoire s'éloignât. Mais, loin de renoncer à ses projets, dès qu'il fut devenu pape, Grégoire chargea l'abbé Augustin avec quarante moines romains d'évangéliser la Bretagne. La difficulté d'apprendre la langue des Anglo-Saxons, les récits populaires de leurs affreuses cruautés découragèrent bientôt ces envoyés, et de Lérins, en Gaule, ils voulaient revenir sur leurs pas. Augustin retourna seul à Rome pour tâcher de détourner le pontife de sa périlleuse entreprise. Heureusement pour l'Angleterre, Grégoire tint ferme, et ranima le zèle d'Augustin et des siens, les assurant qu'il voudrait lui-même et de tout son cœur travailler avec eux à une si bonne œuvre. En même temps, il les recommanda à la protection des rois et des évêques franks, pria ces der-

niers de leur fournir des interprètes Germains, et, en 597, les quarantes moines, suivant la même route que l'invasion barbare, abordèrent dans l'île de Thanet, où Henghist et Horsa, 150 ans auparavant, avaient foulé, les premiers de leur race, le sol britannique. Par un heureux hasard, le roi de Kent, Ethelbert, reconnu pour Bretwalda par les autres rois de l'île, venait d'épouser une fille du roi des franks, Karibert ; un évêque frank, nommé Luidhard, avait suivi les pas de la princesse Berthe, et ce prélat avait coutume de célébrer la messe, près de Cantorbéry, dans une église, débris des temps romains. Cette nouvelle parut d'un heureux présage aux missionnaires ; car la religion chrétienne ne pouvait être entièrement inconnue à Ethelbert. Toutefois, le barbare ne put se résoudre à leur donner audience dans sa maison ni dans sa cité royale ; il vint les trouver dans leur île, et, de peur de quelque maléfice, il voulut les recevoir en plein air. Les Romains, de leur côté, se rendirent à l'entrevue processionnellement, précédés d'une croix d'argent et d'une image du Christ, et chantant des hymnes. Quand ils eurent exposé l'objet de leur voyage : « Voilà de belles » paroles et de belles promesses, leur dit Ethelbert ; mais » comme cela est pour moi tout nouveau et bien incertain, » je ne puis sur-le-champ y ajouter foi et abandonner la » croyance que je professe. Cependant, puisque vous êtes » venus de loin pour nous communiquer ce que vous-» mêmes, à ce qu'il me semble, jugez utile et vrai, je ne » vous maltraiterai point, je vous fournirai des provisions » et des logements, et vous laisserai libres de publier votre » doctrine et de persuader qui vous pourrez. » Ils se mirent donc à l'œuvre, et par la pureté de leurs mœurs, la douceur de leur langage, l'ardeur d'un zèle désintéressé, la pompe des cérémonies religieuses et les prodiges éclatants qu'opérait leur vertu, ils eurent bientôt attiré à la religion du Christ un certain nombre de barbares. Car, chez les Anglo-Saxons, comme chez tous les Germains

établis hors de leur pays natal, le paganisme, identifié avec la terre, avait perdu ses racines. Ethelbert lui-même finit par demander le baptême, et son exemple eut tant d'imitateurs que, peu après, le pape, répondant à une lettre du patriarche d'Alexandrie, Eulogius, pouvait lui annoncer que l'évêque Augustin venait de baptiser dix mille Anglo-Saxons (1).

Organisation de la conquête religieuse. — Un ordre du pontife avait, en effet, appelé quelque temps auparavant Augustin dans la ville d'Arles, et le moine y avait été consacré premier évêque et métropolitain d'Angleterre. Tout joyeux du succès de sa mission, Grégoire lui expédia ensuite de nouveaux travailleurs, tels que Mellitus, Justus, Paulinus, Ruffinien, chargés de lui remettre, avec des livres, des vases sacrés, des vêtements et des reliques de saints, le pallium, deux lettres, et une longue note en réponse à ses consultations : « Il faut se garder, disaient entre » autres choses ces instructions, de démolir les temples » des idoles ; mais, après avoir détruit les idoles, il faut » purifier les temples avec de l'eau bénite, et y placer » des autels et des reliques.... La nation, en voyant sub- » sister les lieux consacrés à son ancien culte, sera plus » disposée à s'y rendre pour adorer le vrai Dieu. On dit » que ces peuples ont coutume d'immoler des bœufs à leurs

(1) Voici la lettre : « Ç'a été pour moi un grand adoucissement de re- » cevoir de vous des nouvelles de la conversion des hérétiques. Pour vous » rendre la pareille, je vous dirai que, la nation des Angles étant demeurée » jusques à présent dans l'infidélité, j'y ai envoyé un moine de mon » monastère..., et que je viens d'apprendre l'heureux succès de ses tra- » vaux. Car il fait tant de miracles, lui et ceux qui l'ont accompagné, » qu'ils semblent approcher de ceux des Apôtres. Aussi, à la fête de Noël » dernière (598), ce nouvel évêque a baptisé plus de dix mille angles. Ce » que je vous écris, afin que vous voyez les effets de vos prières. »
Cette lettre a pourtant fait dire à M. Aug. Thierry que, « tout en se » prévalant lui-même de la renommée d'Augustin, Grégoire *ne voyait pas* » *sans ombrage cette renommée s'agrandir*, et son agent subalterne *érigé* » en émule des Apôtres. »

» divinités : que ce rit soit transformé en solennité chré-
» tienne ; et aux jours de la consécration des temples en
» églises, ainsi qu'aux fêtes des saints, laissez les nouveaux
» fidèles construire encore des cabanes de feuillage à l'entour
» de l'église, comme c'est leur coutume ; qu'ils y conduisent
» leurs animaux et qu'ils les y tuent, non comme offrande
» au démon, mais pour faire des banquets en l'hon-
» neur de Dieu, à qui s'adresseront, après le festin,
» leurs louanges et leurs actions de grâces. En accor-
» dant ainsi quelque chose aux plaisirs extérieurs,
» vous les amènerez plus facilement à goûter les joies in-
» térieures. » Ces conseils étaient assurément fort sages ; les réflexions suivantes ne le sont pas moins. Augustin avait écrit à Grégoire au sujet des miracles que Dieu opérait par la parole de son serviteur : « En apprenant ces grandes
» merveilles, lui répond le père de l'Eglise, je m'en suis
» réjoui, parce que les prodiges extérieurs servent effica-
» cement à donner aux âmes du penchant vers la grâce
» intérieure. Mais prenez bien garde qu'au milieu de ces
» prodiges votre esprit ne s'enfle et ne devienne pré-
» somptueux ; prenez garde que ce qui vous élève au de-
» hors en considération et en honneur, ne vous soit au
» dedans une cause de chute, par l'amorce de la vaine
» gloire. Au reste, si je vous parle ainsi pour vous humi-
» lier, votre humilité doit être accompagnée de confiance.
» Car, tout pécheur que je suis, j'ai une espérance cer-
» taine que vous avez trouvé grâce devant le Seigneur,
» puisqu'il vous a choisi pour procurer la rémission aux
» autres et donner au ciel la joie de la conversion d'un
» grand peuple (1). » Le pape réglait ensuite la manière

(1) Immédiatement après le passage que nous avons cité dans la note précédente, M. Aug. Thierry ajoute : « Il existe une *lettre ambigüe*, où le
» pape, *n'osant* exprimer toute sa pensée *à cet égard* (c'est-à-dire, mettre
» au grand jour sa jalousie), semble avertir l'apôtre des Saxons de ne
» point oublier son RANG *et son devoir*, et de RALENTIR modestement
» *l'exercice de ses pouvoirs surnaturels*. » *Cette lettre* ambigüe est préci-

dont il fallait organiser le royaume, à mesure qu'il se soumettrait à la foi. Son projet portait institution de douze évêques, et établissait qu'un métropolitain résiderait à Londres, quand cette ville serait devenue chrétienne. Pareillement, dès que la ville d'York aurait reçu le christianisme, un évêque devait y être installé, lequel, recevant à son tour le pallium, deviendrait le métropolitain de douze autres. Mais le roi Ethelbert avait concédé aux missionnaires la ville de Cantorbéry avec son territoire, *afin qu'elle fût pour eux comme une patrie, et qu'ils cessassent d'être étrangers dans le pays.* Augustin, avec l'agrément du pape, substitua Cantorbéry à Londres, et, comme la succession des métropolitains fut interrompue dans York, depuis la sixième année (633) du pontificat de Paulin, le premier archevêque, que la persécution du roi Penda força de fuir, jusqu'au sacre d'Egbert, de la famille royale (732), les Anglo-Saxons n'eurent d'abord qu'une seule métropole, celle de Cantorbéry; encore la juridiction de ce siége ne s'étendit-elle jusqu'à l'avénement du huitième archevêque, l'illustre Théodore (669), que sur les églises fondées par les missionnaires romains. Le pape avait pourtant donné à Augustin toute autorité non-seulement sur les évêques nommés par lui et par l'évêque d'York, mais encore sur tous les prélats bretons; et il lui avait commis le soin de ces derniers, *afin qu'il instruisît les ignorants, qu'il fortifiât les faibles et qu'il corrigeât les mauvais.*

Répugnance des Bretons à se soumettre à la juridiction d'Augustin et à certains usages de l'église romaine. — Comment ils sont punis de leur isolement. — Car les longues et cruelles guerres que les Cambriens avaient eu à soutenir contre leurs farouches conquérants, avaient énervé chez

sément celle dont nous venons de donner un très-faible extrait, en l'empruntant textuellement à M. Thierry lui-même, sauf les deux dernières phrases qu'il a omises. Que le lecteur la parcoure tout entière; il jugera mieux encore des véritables sentiments de Grégoire.

eux la discipline ecclésiastique, et les mœurs dépravées de leurs prêtres étaient devenues, au témoignage d'un compatriote et d'un contemporain, saint Gildas, un outrage à la sainteté de leur profession. « Plus flattés de jouir des avantages de leur état, que jaloux d'en remplir les devoirs, ils achetaient les dignités de l'église par des présents ou s'en emparaient par la force ; et l'heureux candidat devait plus souvent ses succès aux armes de ses parents qu'à la justice de ses prétentions. [Rarement offraient-ils le saint sacrifice, plus rarement encore le faisaient-ils avec un cœur pur.] L'indolence avait enfanté chez eux l'ivrognerie et la débauche ; le patrimoine du pauvre était le prix des plaisirs sensuels ; les serments les plus sacrés étaient violés sans le moindre scrupule, et le mépris des peuples pour ce qu'on appelait la chasteté ecclésiastique était devenu héréditaire. — La surintendance d'un prélat étranger, distingué par l'austérité de sa conduite, ne pouvait offrir une perspective bien attrayante à ces apôtres dégénérés. Aussi, quand ils faisaient réflexion que reconnaître son autorité, c'était soumettre leur église à la censure de la hiérarchie saxonne, leur amour-propre s'alarmait et ils ne voulaient avoir avec lui aucune communication. Mais la difficulté de l'entreprise ne ralentit pas l'ardeur d'Augustin; il agit avec une fermeté égale à la confiance que Grégoire avait en son zèle, et, par l'influence d'Ethelbert, il engagea quelques évêques bretons à venir le trouver sur les [bords de la Saverne,] limites de leur pays (1). » L'assemblée se tint en plein air sous un grand chêne. Augustin commença

(1) Lingard, *Antiquités de l'église Anglo-Saxone*, p. 60 et 62. M. Aug. Thierry, passant sous silence leurs désordres, fait de ses Gallois des hérétiques, qui rejettent la doctrine de *l'église catholique* sur le péché originel. Mais nous devons dire ici qu'on ne trouve aucune trace de cette erreur fondamentale dans les conférences d'Augustin avec les évêques bretons. Il était déjà bien assez triste qu'ils se complussent dans une molle indépendance, et qu'ils crussent se venger de leurs ennemis en refusant de s'associer aux travaux apostoliques d'Augustin. Car, sans l'immense charité de l'Eglise, que seraient-ils devenus ?

par les exhorter fraternellement à se réunir à l'Eglise, afin qu'ils pussent tous ensemble travailler à la conversion des infidèles (1). Puis, voyant que la nuit approchait, sans qu'ils voulussent se rendre ni aux prières ni aux menaces, il leur dit : « Prions Dieu qu'il nous montre par des signes » célestes quelle tradition nous devons suivre. Qu'on » amène un malade, et celui dont les prières l'auront gué- » ri, la foi de celui-là deviendra celle de tous. » Les Bretons y consentirent, bien qu'à regret, et on amena un aveugle (2), saxon de naissance, que l'on présenta d'abord à leurs évêques, mais ils ne purent le guérir. Alors Augustin se mit à genoux, et à peine avait-il prié Dieu que l'aveugle recouvra la vue. Tous les assistants reconnurent qu'Augustin enseignait la vérité; les Bretons eux-mêmes le confessèrent; mais ils ne pouvaient, disaient-ils, renoncer à leurs vieux usages, sans l'autorisation des leurs, et ils demandèrent que l'on assemblât un nouveau concile plus nombreux.

On en convint, et à ce concile assistèrent sept évêques bretons, et Dinoth, abbé de leur fameux monastère de Bangor, situé au nord du pays de Galles, sur les bords de la Dée. Avant de venir à l'assemblée, ils avaient eu soin d'aller consulter un ermite du voisinage, qui était parmi eux en grande réputation de sagesse et de sainteté, et ils lui avaient demandé comment ils devaient se conduire avec Augustin. Celui-ci leur répondit : « Si c'est un homme de Dieu, suivez- » le. — Et à quelle marque le connaîtrons-nous? lui dirent-ils. — L'ermite répondit : Le Seigneur a dit : « *Soumettez-vous*

(1) Pourquoi ce début ne pouvait-il convenir à M. Aug. Thierry? Voulant donner le beau rôle aux *vaincus* de la Grande-Bretagne, il enfle Augustin d'un orgueil insupportable et le fait procéder en huissier par *signification* (p. 93) et *sommations* (p. 94-95). Du moins l'arrogant prélat met de son côté les formes légales, et n'omet pas même la *sommation définitive* (p. 95).

(2) Suivant M. Aug. Thierry, ce n'est qu'un *prétendu* aveugle. Mais sur quoi fonde-t-il son assertion? Serait-ce sur la citation suivante? « Allatus » est quidam de genere Anglorum *oculorum luce privatus.* » (Bed. l. II, c. 2.)

» *à mon joug et apprenez de moi que je suis doux et humble de* » *cœur*. Si cet Augustin est tel, il faut croire qu'il porte le » joug de Jésus-Christ et qu'il voudra vous y soumettre ; » sinon, ne vous mettez pas en peine de ses discours, car » il est clair qu'il ne sera pas de Dieu.—Mais encore, répli- » quèrent-ils, comment le distinguerons-nous ? — Faites en » sorte, répondit l'ermite, qu'il vienne le premier avec les » siens au lieu du concile. S'il se lève à votre approche, » sachez que c'est un serviteur de Jésus-Christ et lui obéis- » sez; mais s'il ne se lève pas, méprisez-le comme il vous » méprisera. » Il était donc bien clair que ces schismatiques ne voulaient se laisser convaincre ni persuader par la raison, et qu'en acceptant pour guide de leur conduite, dans une matière si importante, un signe aussi puéril, ils étaient heureux d'avoir trouvé le moyen de mettre leur conscience d'accord avec leur passion. En arrivant au concile, ils trouvèrent Augustin assis; alors emportés de colère, ils le jugèrent orgueilleux suivant le discours de leur ermite, et s'étudièrent à le contredire en tout, ne songeant point qu'ils se condamnaient eux-mêmes et qu'ils commençaient à porter la peine de leur endurcissement. Mais Augustin leur dit : « Quoique vous ayez bien des » pratiques contraires à notre usage, qui est celui de » l'Eglise universelle, je serai satisfait, si vous voulez me » croire sur trois points, et consentir : 1° à célébrer la » Pâque en son temps ; 2° à administrer le baptême sui- » vant l'usage de l'Eglise romaine (1); 3° à prêcher avec » nous aux Anglo-Saxons la parole de Dieu. A ces con- » ditions nous tolérerons tout le reste (2). » Les Bretons répondirent qu'ils n'en feraient rien, et ne le reconnaîtraient jamais pour archevêque, disant entre eux : « Si maintenant il n'a daigné se lever devant nous, quand

(1) Ils différaient de Rome en baptisant sans l'addition de l'huile.

(2) Et, par exemple, la forme de la *tonsure*, que les Bretons, comme les Scots (Irlandais), portaient demi-circulaire, se rasant le front en croissant, tandis qu'à Rome on se rasait circulairement le sommet de la tête.

» nous lui serons une fois soumis, il nous comptera pour
» rien (1). »

« Eh bien ! s'écria saint Augustin, dans l'angoisse d'un
» zèle déçu, vous n'avez pas voulu avoir la paix avec vos
» frères, vous aurez la guerre avec vos ennemis ; et, puis-
» que vous refusez d'enseigner avec moi le chemin de la
» vie aux Saxons, avant peu de temps, par un juste juge-
» ment de Dieu, ils seront pour vous des ministres de
» mort. » A quelque temps de là mourut saint Augustin (605). Il y avait huit ans qu'il n'était plus, quand Edilfrid, roi païen de Northumbrie, fit une incursion sur le territoire de la Bretagne. Au bruit de son approche, l'armée des Gallois avait appelé à elle le secours des armes spirituelles, et plus de douze cents moines du monastère de Bangor étaient venus se placer sur une éminence voisine de Chester, où, suivant l'exemple de Moïse, ils priaient le ciel de donner la victoire à leurs frères. Mais, dès que le roi les eut aperçus tous agenouillés : « S'ils crient
» à leur Dieu pour mes ennemis, dit-il, ils combattent
» contre moi, quoique sans armes. » Et aussitôt il poussa ses troupes au pied de la colline. Brocmaïl, chargé de la

(1) Leur visite à l'ermite est entièrement omise par M. Aug. Thierry : « Augustin indique une seconde entrevue, et ils s'y rendent *avec une* » *complaisance qui prouvait leur bonne foi.* » L'abbé de Bangor y prend la parole, et s'exprimant en bon anglican, proteste contre les *prétendus droits de l'ambition romaine*. Le vrai est que Tuberville (*Manuel*, p. 468) a démontré la fausseté de cette pièce ; mais les Anglicans s'en accommodent, et je regrette que cela paraisse suffire à la thèse de M. A. Thierry : « *Pour toute réponse*, Augustin fit aux prêtres gallois la *sommation défi-* » *nitive* de le reconnaître comme archevêque et de l'aider à convertir les » Germains de l'île de Bretagne. » De sa tolérance sur tout ce qui pouvait alors ne point paraître essentiel à la foi, pas un mot. Augustin fait pourtant bon marché de toutes les diversités d'usages qui ne se rapportent pas à ses trois points ; car Grégoire lui-même lui avait dit : « Je suis » d'avis que, si vous trouvez soit dans l'Eglise romaine, soit dans celle » des Gaules, *soit dans quelqu'autre*, quelque chose qui soit plus agréable » à Dieu, vous le choisissiez avec soin pour l'établir dans la nouvelle » église des Saxons ; car nous ne devons pas aimer les choses à cause des » lieux, mais les lieux à cause des bonnes choses. »

défendre, s'enfuit lâchement, et les moines furent massacrés sans pitié, à l'exception d'une cinquantaine qui parvinrent à regagner le monastère. « Ainsi, dit l'historien Bède, s'accomplit la prédiction de saint Augustin, et furent punis par la mort dans ce monde les perfides qui avaient méprisé ses avis pour leur salut éternel (1). »

Propagation de la foi dans le royaume d'Essex. — Cependant la foi avait étendu ses conquêtes ; du vivant

(1) Bède dit positivement qu'*il y avait déjà longtemps* qu'Augustin était mort, quand arriva ce massacre : *Ipso Augustino, jam multo ante tempore, ad cœlestia regna sublato.* Pourquoi ce témoignage, unique d'ailleurs, d'un *vénérable* prêtre, né soixante ans seulement après la catastrophe (673), ne satisfait-il pas la critique de M. Aug. Thierry ? « Ce fut, dit-il, chez » les Gallois une tradition nationale que le chef de la nouvelle église » anglo-saxonne avait provoqué l'invasion [d'Edilfrid]... *Il est impossible* » *de rien affirmer de positif à cet égard ; toutefois la concordance des* » *temps* rendait l'imputation assez grave pour donner aux amis de l'église » romaine l'envie d'en détruire la trace. Dans PRESQUE TOUS *les ma-* » *nuscrits du* SEUL *historien* de ces événéments, *ils ajoutèrent par inter-* » *polation* qu'Augustin était mort, quand eut lieu le combat contre les » Bretons et le massacre des moines de Bangor. Augustin était vieux à » cette époque ; *mais il vécut encore au moins un an après* l'exécution » militaire qu'il avait si exactement prédite. » Ce sont deux *célèbres théolo-* *giens* (protestants. Mais que fait ici la théologie ?) *Goodwin et Hammond,* qui l'affirment. Malheureusement, un catholique anglais a examiné toutes ces assertions une à une, et de son travail il résulte 1° que ce n'est « qu'en- » viron cinq cents ans après l'avènement, [que] le romanesque Geoffroi » Monmouth, jaloux de rehausser le caractère de ses ancêtres aux dépens » de leurs conquérants, attribua le massacre des moines aux intrigues de » saint Augustin et du roi Ethelbert ; » 2° que « TOUS *les manuscrits* » *latins* attestent l'authenticité du passage soi-disant apocriphe ; [qu'] *il* » *se rencontre même dans celui de More, écrit pendant les deux ans qui* » *suivirent la mort de Bède,* et probablement transcrit de la copie origi- » nale de ce vénérable historien. » Le passage manque, à la vérité, dans la version saxonne du roi Alfred, lequel régnait de 871 à 900. Mais les découvreurs de cette omission se sont bien gardés de dire que « le traduc- » teur royal abrégeait fréquemment l'original, et négligeait des lignes » entières, lorsqu'elles n'étaient pas nécessaires pour compléter le sens. » Ainsi, par exemple, dans la phrase qui précède le passage tronqué, il » n'a pas traduit le récit de la fuite de Brocmaïl, ni dans la phrase qui la » suit, la date de l'ordination de Justus et de Mellitus. » (LINGARD, *Antiquités de l'église Anglo-Sax.*, p. 65, note.)

même d'Augustin, le royaume d'*Essex*, dont le souverain *Sabercth* était neveu d'Ethelbert, avait offert aux missionnaires un facile accès, et Mellitus, après en avoir baptisé le roi, en 604, était devenu le premier évêque de la ville de Londres, déjà grande et florissante. Mais, Ethelbert et Sabercth étant morts l'un après l'autre en 616, de mauvais jours commencèrent pour le christianisme dans les deux états. Resté païen, le fils d'Ethelbert, Eadbald, prit pour femme la veuve de son père, et détermina de nombreuses apostasies. Aussi étrangers à l'Evangile, les fils de Sabercth s'irritèrent de ce que Mellitus refusait de leur donner, avant qu'ils eussent reçu le baptême, le *pain blanc* [de l'Eucharistie], qu'il donnait autrefois à leur père, et ils lui dirent : « Puisque tu ne » veux pas nous complaire dans une chose si aisée, tu » sortiras de notre pays. » Mellitus, banni, passa en Gaule avec Justus, évêque de Rochester. Mais, par l'entremise de Laurentius, archevêque de Cantorbéry, que, de son vivant, Augustin avait sacré son successeur, la grâce toucha enfin le cœur d'Eadbald ; il rompit son infâme mariage, se fit baptiser, et rappela de la Gaule les deux exilés. Toutefois, païens zélés, les habitants de Londres ne voulurent pas reprendre leur évêque, et Mellitus attendit la mort de Laurentius pour occuper, en 619, le siége de Cantorbéry, où Justus doit lui succéder. Quant aux *Saxons de l'Est*, ce ne fut qu'une trentaine d'années après leur retour au paganisme, qu'ils abjurèrent définitivement l'erreur.

— *dans le Northumberland.*—Déjà ceux du *Northumberland* avaient embrassé la foi. Eadbald, peu de temps après sa conversion, avait donné sa sœur en mariage à leur roi *Edwin*, à la condition qu'il souffrirait le libre exercice du culte dans ses états, et la princesse chrétienne Edilberghe, en se rendant au nord de l'Humber, avait emmené avec elle l'évêque Paulinus, dans l'espoir qu'il changerait l'âme

de son époux. Mais Edwin résista longtemps aux prières de sa femme et aux instances du pape Boniface. Ce ne fut qu'après deux ans d'incertitudes et de délibérations qu'il se décida à recevoir le baptême ; encore voulut-il consulter auparavant le *Wittenagemot*, l'assemblée des Sages, sur les motifs de sa conversion. Après les avoir exposés, il demanda à chacun ce qu'il pensait de la nouvelle doctrine. Coiffi, le grand-prêtre, parla le premier : « Mon avis, dit-il, » est que nos dieux sont sans pouvoir; et voici sur quoi » je me fonde : pas un homme dans tout le peuple ne les » a servis avec plus de zèle que moi ; et pourtant je suis » loin d'être le plus riche et le plus honoré parmi le » peuple. Mon avis est donc que nos dieux sont sans pou- » voir. » — Un chef des guerriers se leva ensuite et parla en ces termes : « Tu te souviens peut-être, ô roi, d'une » chose qui arrive parfois dans nos jours d'hiver, lorsque » tu es assis à table avec tes capitaines et tes hommes » d'armes, qu'un bon feu est allumé, que ta salle est bien » chaude, mais qu'il pleut, neige et vente au dehors. » Vient un petit oiseau, qui traverse la salle à tire-d'aile, » entrant par une porte, sortant par l'autre : l'instant de » ce trajet est pour lui plein de douceur, il ne sent plus » ni la pluie ni l'orage ; mais cet instant est rapide ; l'oi- » seau a fui en un clin d'œil, et de l'hiver il repasse dans » l'hiver. Telle me semble la vie des hommes sur cette » terre, et son cours d'un moment, comparé à la longueur » du temps qui la précède et qui la suit. Ce temps est » ténébreux et incommode pour nous ; il nous tourmente » par l'impossibilité de le connaître. Si donc la nouvelle » religion peut nous en apprendre quelque chose d'un » peu certain, elle mérite que nous la suivions. » Tous les autres chefs étant du même avis, on appela Paulinus, qui exposa à l'assemblée les doctrines de l'Eglise. Quand Paulinus eut parlé : « Il y avait déjà longtemps, dit Coiffi, » que je sentais le vide de nos croyances ; car, plus je » faisais d'efforts pour atteindre à la vérité, plus elle re-

» culait devant moi. Maintenant, je le déclare, ce discours » a fait briller à mes yeux l'éclatante vérité, par qui seule » nous jouirons des bienfaits de la vie, du salut et du » bonheur éternel. Voici donc mon avis, ô roi : les temples » et les autels que nous avons consacrés à des dieux inertes, » allons les livrer à la hache et aux flammes ! » Tous applaudissaient à cette impatiente ardeur du grand-prêtre : « Eh bien, dit le roi, qui d'entre vous portera le premier » coup aux temples et aux images des faux dieux ? » — « Moi-même, s'écria Coiffi. A qui convient-il mieux de les » détruire à la face du peuple, qu'à celui qui, après les » avoir adorés follement, a reçu du vrai Dieu le don de » la foi ? » En disant ces mots, il s'élança sur un cheval étalon, quoique l'usage interdît aux prêtres tout autre monture qu'une jument, et s'armant d'une pique en présence de tout le peuple, qui le croyait frappé de démence, il pénétra dans le temple de Godmundingham, frappa de sa lance les murailles et les images, et livra l'édifice aux flammes avec toutes ses dépendances. Le roi, ses fils et beaucoup de grands se firent alors baptiser (627). La foule des Northumbres au baptême était si grande, que, pendant trente-six jours, Paulinus fut, du matin au soir, constamment occupé à instruire et à baptiser dans le fleuve les néophytes. Une cathédrale s'éleva dans York, et le pape Honorius envoya le *pallium* à Paulinus, qu'il fit archevêque de cette ville. — Mais le nouveau prélat ne jouit pas longtemps du fruit de ses travaux. Edwin étant mort (633) en combattant le payen Penda, roi de Mercie, et Cœdwalla, roi des Bretons, qui s'étaient ligués contre lui, Edilberghe, ses enfants et Paulinus durent s'enfuir dans le Kent, d'où Paulinus alla occuper l'évêché de Rochester ; et ses premières ouailles, privées de tout secours d'instruction, retombèrent dans le paganisme. Cependant Oswald, fils d'Edilfrid, prédécesseur d'Edwin et neveu de ce dernier prince, avait, pendant son exil en Irlande, embrassé le christianisme. A la tête d'une petite troupe de Saxons ralliés autour de lui, après s'être

prosterné, en invoquant le Christ, devant une croix de bois érigée à la hâte, il assaillit Ceadwalla et ses Bretons, dont la cruauté surpassait celle des païens, leurs alliés, le vainquit et prit possession de toute la Northumbrie. Alors il pria les évêques irlandais de lui envoyer un chef de missionnaires, et ces prélats, ayant sacré évêque un moine du couvent de Hy, l'irlandais Aïdan, l'envoyèrent au pieux roi, qui se plut à lui servir d'interprète auprès des Saxons; car Aïdan ignorait d'abord la langue de ces barbares. A la suite du saint évêque les travailleurs irlandais ne tardèrent pas à affluer dans la nouvelle vigne, et, à la manière irlandaise, ils se réunirent en communauté à Lindisfarne (1), où Aïdan vivait comme un simple moine avec les siens. Par leurs soins la foi s'étendit et se fortifia chez les Northumbres.

— *dans l'Estanglie.* — Dès le temps d'Edwin et à la persuasion de ce prince, le roi des *Estangles*, Erpwald, s'était converti, suivant en cela l'exemple de son père Redwald ; mais un païen avait bientôt égorgé le jeune prince. A son frère Sigebert, baptisé dans les Gaules, était réservée la gloire d'introduire le premier la religion dans l'Estanglie. Celui-ci, pour extirper l'ignorance et l'idolâtrie de la classe des grands, fonda un évêché avec une école sur le modèle de celle de Cantorbéry (2), et un monastère où il ne tarda pas à montrer pour la première fois en sa personne un prince anglo-saxon sous un habit de moine. Obligé par le vœu unanime de ses anciens sujets, de quitter sa cellule pour les défendre contre l'invasion des païens de Mercie, le jour du combat, quand

(1) Ile sur la côte de Bernicie, qu'Oswald avait donnée en propriété à Aïdan.

(2) Bède ne dit pas dans quelle ville cette nouvelle école fut ouverte ; il y aurait donc de la témérité à la placer dans Oxford plutôt qu'à Cambridge, et dans l'une ou l'autre de ces villes plutôt qu'à Seaham ou à Dunwick, capitale des Estangles.

on lui présenta ses armes, il les refusa comme contraires à la profession monastique et voulut diriger avec une baguette les mouvements de l'armée. Mais la fortune des Merciens l'emporta ; Sigebert et son oncle Egeric, qui lui avait succédé, périrent sur le champ de bataille, et le pays fut exposé aux ravages des vainqueurs. Toutefois les Estangles demeurèrent fermes dans leur croyance et l'évêque burgonde Félix eut la joie de voir les travaux de son apostolat couronnés d'un plein succès.

— *chez les Merciens.* — Le moment n'était pas éloigné où les *Merciens* eux-mêmes devaient se soumettre au joug du Christ. Le fils du glorieux roi Penda, Péada, vint en 653 à la cour d'Oswio, roi de Northumbrie, demander sa fille Alcfleda en mariage ; mais cette princesse dédaignait les vœux d'un païen. Pour obtenir celle qu'il aimait, Péada étudia les principes de la religion qu'elle professait, et reçut le baptême des mains d'un moine de Hy, nommé Finan, qui s'était attaché à la personne d'Aïdan. Il regagna ensuite sa patrie avec quatre ecclésiastiques, dont trois Anglo-Saxons et l'irlandais Diuma. Le vieux Penda les laissa prêcher, et dans son bon sens il méprisait ceux qui, après avoir été plongés dans l'eau sainte, gardaient encore des mœurs païennes; mais pour lui il ne voulut jamais renoncer à ses dieux.

— *dans le Wessex et le Sussex.* — Dans le même temps les exhortations d'Oswio déterminaient Sigebert, prince des *Saxons de l'Est ou d'Essex* (653-663), à embrasser la foi et à se faire aussi baptiser par Finan. — Déjà le royaume de *Wessex* avait cédé à la pieuse influence du prédécesseur d'Oswio. Comme Oswald venait demander au farouche Cynégils la main de sa fille, un missionnaire du nom d'Astérius arrivait du continent à la cour de ce prince (635). Les paroles et l'exemple d'Oswald secondèrent admirablement les efforts du nouvel apôtre ; la princesse et

son père abjurèrent le paganisme, et Oswald lui-même servit de parrain à Cynégils. — Les habitants du *Sussex* entrèrent les derniers dans l'Eglise. « Leur roi Edilwach, déjà chrétien, et tous les missionnaires venus parmi eux avaient travaillé en vain à leur conversion, jusqu'à ce que l'évêque de Northumbrie, *Wilfrid*, chassé de son diocèse, arriva dans leur pays. Les premiers qu'il baptisa furent deux cent cinquante serfs, dont Edilwach lui avait fait présent, ainsi que de l'île de Selsey, en 678. Après leur baptême, l'évêque les surprit en leur disant que, comme enfants du Christ, ils étaient désormais libres. Cette générosité enchanta le peuple, qui vint par bandes écouter les prédications de Wilfrid ; et le désir bien connu du roi fit dans le Sussex, comme dans les autres états anglo-saxons, accepter le baptême à beaucoup de païens fort endurcis. Au bout de cinq ans, Wilfrid avait établi assez fortement le Christianisme dans ce royaume (1). »

Les Bretons se soumettent enfin, entraînés par l'exemple du roi Oswio. — Il ne restait plus qu'à convertir les *Bretons* aux usages de la cour romaine touchant la célébration de la Pâques et la forme de la tonsure. C'était une tâche dont la bonne foi et le zèle du roi de Northumbrie, Oswio, devaient décider le succès. Sous l'influence du monastère de Hy, loin de perdre du terrain, le vieux cycle irlandais avait fait des prosélytes. Saint Aïdan l'avait introduit dans son diocèse de Lindisfarne ; Finan, son successeur, ancien moine de Hy, l'y avait fortifié de toute son autorité, et le roi de Northumbrie demeurait attaché avec son peuple à l'erreur de ces prélats; mais l'épouse d'Oswio, Eanfled, qui avait été élevée dans le Kent, et son fils Alchfrid, qui avait reçu les leçons de saint Wilfrid, suivaient la coutume romaine. Ainsi le schisme allait

(1) Doellinger, t. II, p. 190. Nous devons beaucoup à son ouvrage, qui est peut-être le meilleur résumé qu'on ait encore fait de l'histoire des six premiers siècles de l'Eglise.

jusqu'à diviser la famille royale, et, tandis que les uns étaient dans la joie paschale, les autres se trouvaient encore dans les jeûnes préparatoires, outre que toutes les fêtes mobiles, qui se règlent sur celle de Pâques, se célébraient dans le palais à différents jours. Cette situation déplut au roi Oswio. Désirant établir l'uniformité, il ordonna aux champions des deux partis de venir le trouver au monastère de Strenœshalch (Whitby), et de prouver en sa présence le mérite de leurs coutumes respectives (664). Colman, évêque de Lindisfarne et moine de l'ordre Colombanique, l'abbesse Hilda et l'évêque Cedd parurent à la conférence comme défenseurs de l'usage irlandais; Wilfrid, l'évêque Agilbert et son ami le prêtre Agathon devaient plaider pour le rite romain. Invité par son souverain à parler le premier, Colman invoqua la tradition des ancêtres et de l'apôtre saint Jean; à quoi Wilfrid opposa l'autorité de saint Pierre : « Est-il donc possible, » s'écria l'Irlandais, que le vénérable Colomban et ses » saints successeurs, tous éprouvés par le don des mi- » racles, se soient trompés et aient agi contrairement à » l'Ecriture ? — Je ne le nierai point, répliqua Wilfrid; » vos pères étaient des serviteurs de Dieu, et ils lui » étaient agréables, parce qu'ils l'ont aimé dans leur » simplicité rustique accompagnée de bonne intention. » Mais, quelque saints qu'ils aient été, sont-ils préfé- » rables à l'Eglise répandue par toute la terre, eux qui » étaient en si petit nombre dans un coin d'une île écartée ? » Quelque saint que fût Colomban, pouvait-il être préféré » au prince des Apôtres, à qui le Seigneur a dit : « *Tu* » *es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les* » *portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je* » *te donnerai les clefs du royaume des cieux?* » Sur cela le roi dit : « Est-il vrai, Colman, que le Seigneur ait » ainsi parlé à Pierre ? — Il est vrai, répondit-il. — » Et peux-tu montrer que votre Colomban ait reçu une » pareille puissance ? — Non, assurément. — Con-

» venez-vous donc de part et d'autre que cela ait été dit » à Pierre seul, et que le Seigneur lui a donné les clefs » du royaume des cieux? — Oui, répondirent-ils, nous » en convenons.» — Alors Oswio conclut ainsi : « Et moi, » je vous dis que je ne veux point m'opposer à ce portier » du ciel, et que je veux obéir à ses ordres de tout mon » pouvoir, de peur que, quand j'arriverai à la porte du » royaume des cieux, je ne trouve personne pour me » l'ouvrir, si celui qui en tient les clefs m'est contraire.» Ce discours du roi plut à presque tous les assistants, et un grand nombre de moines irlandais se rangèrent sous la bannière de leurs adversaires. Les autres se retirèrent mécontents et en silence, et s'en allèrent avec Colman, qui renonçait à l'évêché de Lindisfarne, fonder un couvent dans l'île d'Innisboffin, sur la côte ouest d'Irlande (664). Mais, en 703, un abbé de Hy, Adamnan, qu'un voyage à la cour du roi Alfred de Northumbrie, avait converti au rite romain, détermina presque toutes les églises du nord de l'Irlande, excepté celles qui dépendaient de Hy, à adopter le cycle paschal de Rome; et le prêtre anglais Egbert, treize ans après (716), parvenait à triompher de l'opiniâtreté des religieux du célèbre monastère, et à leur persuader d'abjurer la coutume irlandaise.

Comparaison de la conduite des Bretons et des Romains pendant la lutte. — Ainsi fut partout rétablie l'uniformité après de longues querelles, où, au milieu des récriminations exagérées des deux partis, la cour de Rome seule fit preuve de libéralité et de modération, puisqu'elle canonisa, même au plus fort de la lutte, les deux plus ardents défenseurs de l'ancien cycle, Aïdan et Colomban (1). Au reste, si Wilfrid donnait à la question une importance

(1) Comment M. Aug. Thierry peut-il affirmer que tout « mérite de » sainteté, sans une complète soumission au pouvoir de l'église romaine, » était nul pour les membres de cette église... ? » (V. *l'Hist. de la conq. de l'Anglet. par les Normands*, l. I, p. 83.)

presque dogmatique ; si, voyant dans les évêques, ses antagonistes, des schismatiques séparés du Saint-Siége, il ne voulait recevoir l'onction épiscopale, ni d'eux, ni d'aucun de ceux qu'ils avaient consacrés, il n'en demeurait pas moins convaincu de l'orthodoxie des églises bretonne, irlandaise et picte, et il n'hésita pas à prononcer, au nom de ces églises, une profession de foi solennelle dans un concile romain de 125 évêques. Mais, pour les Bretons, ils apportaient dans le débat une amertume d'autant plus grande, une hostilité d'autant plus vive, que les Anglo-Saxons étaient avant tout pour eux des oppresseurs. « Aussi, » dit Dœllinger, les églises irlandaises des deux îles » avaient déjà toutes accueilli le rite romain, que les » Bretons traitaient encore les Anglo-Saxons comme s'ils » eussent été des païens. Dans son aversion, le clergé de » Demetia allait jusqu'à regarder comme souillés les vases » dont un prêtre anglais s'était servi, et il les faisait » soigneusement purifier avec du sable ou de la cendre. » Tout Anglo-Saxon, obligé d'établir sa demeure parmi » les Bretons, n'était admis à la participation des sacre- » ments qu'après une pénitence publique de quarante » jours (1). » Toutefois, l'unité religieuse de la Bretagne

(1) On peut ajouter à ces preuves d'hostilité la lettre suivante, dont l'esprit a été étrangement méconnu par M. Aug. Thierry, et rapprocher de la conduite de l'anglo-saxon Wilfrid, celle des écossais (ou scots, c'est-à-dire irlandais) Colomban et Dagan :

« A leurs très-chers frères, évêques ou abbés de l'Ecosse (Irlande), les » évêques Laurence, Mellit et Juste, serviteurs des serviteurs de Dieu. » Envoyés du siége apostolique.... dans ces contrées occidentales pour » prêcher l'Evangile aux nations idolâtres, en abordant dans cette île » qu'on nomme Bretagne, et, tant que nous ne les connûmes point, espé- » rant qu'ils se conformeraient aux usages de l'église universelle, nous » avions en grand respect la sainteté des Bretons autant que celle des » Ecossais. Puis, en connaissant les Bretons, nous crûmes les Ecossais » meilleurs. Mais nos rapports avec l'évêque Dagan, lorsqu'il vint dans la » susdite île, et avec l'abbé Colomban, quand il se rendit en Gaule, nous » ont appris que les Ecossais ne diffèrent pas des Bretons. Car l'évêque » Dagan, en passant par chez nous, a refusé non-seulement de manger à

ne contribua pas peu à la fusion des deux races et à leur réunion sous ls sceptre unique d'Egbert (IXe siècle).

Influence du Christianisme sur la civilisation bretonne. — Ce précieux avantage ne fut pas l'unique effet de la grande révolution que nous venons d'étudier. Sous l'inspiration du Christianisme, la loi, en prenant un corps, commença d'assurer aux vaincus sa protection. Le premier code est d'Ethelbert, le premier roi chrétien qui occupa le trône de Kent vers la fin du VIe siècle. Un siècle plus tard (693), Ina, roi de Wessex, en promulgua un autre encore plus remarquable par l'humanité avec laquelle il traite les serfs ; il punissait aussi les fraudes dans le commerce et entravait l'hérédité des querelles entre les grandes familles. — Les mœurs s'adoucirent graduellement, et les Anglais, ce peuple si fier, si hardi et si guerrier, dit William de Malmsbury, prirent insensiblement des goûts plus paisibles. « La dévotion devint leur » plus grande vertu nationale, et la valeur n'eut que la se- » conde place dans leur estime. » La vie monastique fut universellement regardée comme le plus sûr chemin du ciel, et, en moins de deux siècles, on vit plus de trente

» notre table, mais encore de prendre son repos sous le même toit que » nous.

Dominis carissimis fratribus vel abbatibus per universam Scotiam Laurentius etc. Dum nos sedes apostolica *more suo, sicut in universo orbe terrarum*, in his occiduis partibus, ad prædicandum gentibus paganis dirigeret... Bède, liv. II, c. 4. Ce que M. Aug. Thierry traduit ainsi :

« *Nous*, députés du siége apostolique dans les régions occidentales, nous avons naguères *follement* cru à la réputation de sainteté de *votre île ;* mais nous le savons aujourd'hui, à n'en plus douter, *vous ne valez pas mieux* que les Bretons. Le voyage de Colomban dans la Gaule, et celui d'*un certain* Dagamman en Bretagne, nous en ont pleinement convaincus; car, *entre autres choses, ce Dagamman* a passé par les lieux où nous habitons, et il a refusé non-seulement, etc.»

Voilà le message *plein d'orgueil et d'aigreur* que M. Aug. Thierry prête aux envoyés de Rome.

rois et reines des Anglo-Saxons abandonner les joies du monde pour la solitude du cloître (1). — De ces pieux asiles sortit bientôt la lumière des lettres pour l'Occident. Elle s'était d'abord retirée devant l'invasion dans les montagnes du pays de Galles ; et c'est là que le prêtre Illutus et l'évêque Dubritius, qui avaient reçu tous deux les leçons de saint Germain, faisaient entendre leurs oracles à de nombreux disciples. Mais ceux-ci, désespérant d'être encouragés ou de vivre même en sûreté chez eux, quittèrent la plupart leur pays natal, et allèrent s'établir en différentes contrées du continent. *Gildas* l'historien, qui vivait au VIe siècle, est du reste le seul auteur breton dont il ait été publié des ouvrages. Nouveau Salvien, il censura vigoureusement les désordres de son peuple et les faiblesses des prêtres, ses confrères. C'était à la forte race des Anglo-Saxons qu'était réservé l'honneur de raviver et d'entretenir, avec le secours de Rome, le foyer des sciences. Toutefois il ne suffit pas que les caractères romains triomphassent des *runes* scandinaves pour se répandre dans le peuple. Tout en cessant d'être des mystères comme au temps du paganisme, la lecture et l'écriture demeurèrent le partage du petit nombre. Elles devinrent l'ornement du clergé, et la piété de celui-ci fit naturellement servir ses connaissances à la propagation et à l'affermissement de la doctrine religieuse. C'était travailler en même temps à adoucir les mœurs et à pacifier les esprits. Ainsi, vers 678, l'usage de la musique se répandit de l'église de Kent dans les autres, par les soins d'un envoyé de Rome, nommé Jean, et le service divin fut partout célébré d'après le rit de l'Eglise romaine. Alors le moine Cœdmon, « qui, suivant le témoignage de Bède, ne composa pas un vers inutile, » paraphrasait,

(1) On compte en général dans le cours de la période saxonne (du VIIe au XIe siècle) vingt-trois rois anglo-saxons et soixante reines et enfants de rois placés parmi les saints.

sous une forme métrique, l'histoire de la Création et de la Rédemption du genre humain. Longtemps sa langue était restée enchaînée; et quand, assis à la table d'un banquet où chaque convive devait chanter à son tour, il voyait la harpe s'approcher de lui, il s'empressait de quitter la fête pour échapper à l'humiliation qui le menaçait. Mais une nuit il eut une vision, et il crut entendre une voix qui lui disait de chanter: « Hélas ! répondit Cœdmon, sais-je donc » chanter ? Et n'est-ce pas mon ignorance qui me fait fuir » la société ? — Chante, te dis-je, insista la voix, chante » les merveilles de la création ; se pourrait-il qu'elles te » trouvassent insensible ? » Et aussitôt Cœdmon improvisa un chant qu'à son réveil sa mémoire lui rendit fidèlement. Depuis ce temps, il ne cessa de chanter, traduisant, dans le langage de la poésie, les passages de l'histoire sacrée que lui enseignaient ses frères ; car il ne savait pas lire.

Le VIIe siècle vit aussi arriver du continent, et fleurir dans la métropole britannique, Théodore, moine grec de Tarse en Cilicie, et Adrien, savant abbé africain. Théodore, nommé par le pape archevêque de Cantorbéry, avait apporté de Rome une précieuse collection de livres, et surtout de classiques grecs. « Il rassembla avec Adrien » un nombre considérable d'écoliers, qu'ils instruisaient » journellement dans les sciences ; » et Bède raconte que plusieurs d'entre eux, qui vivaient encore de son temps, parlaient le grec et le latin aussi facilement que leur langue maternelle. Parmi ces élèves, il faut distinguer saint *Aldhelm* (719), abbé de Malmsbury, puis évêque de Sherburne ; après avoir fait des poésies saxonnes, qui obtinrent les applaudissements de ses compatriotes et qui le firent proclamer, deux siècles plus tard, par Alfred le Grand, le prince des poètes anglais, encouragé par le succès qu'il avait obtenu, il aspira à une plus haute perfection, et put se glorifier d'avoir été le premier saxon qui se fût inscrit au nombre des adorateurs de la muse romaine. Enfin

parurent (VIIIe siècle) le *vénérable Bède*, dont l'histoire ecclésiastique d'Angleterre a si glorieusement traversé les siècles; et l'archevêque *Egbert*, qui fonda dans la ville d'York une belle bibliothèque, et qui devait transmettre au célèbre *Alcuin* les enseignements qu'il avait puisés à l'école de Bède. Alors on jouissait d'un peu de calme, ainsi que le témoigne l'Historien de ces temps: « Actuel-
» lement, dit-il, les Pictes sont amis des Anglais, et s'ac-
» cordent avec l'église universelle dans la paix et la vérité.
» Les Scots, également contents de leur territoire, ne
» forment plus de complots contre nous. Enfin, quoique
» les Bretons n'aient point déposé leur haine héréditaire
» contre les Anglais, et qu'ils pensent différemment de
» l'Eglise catholique sur l'époque de la célébration de
» Pâques, cependant, comme ils sont assez tourmentés par
» leurs querelles civiles et religieuses, ils demeurent au-
» jourd'hui tranquilles, étant soumis, les uns, à leurs
» princes, et les autres aux Anglais. Tel est l'état actuel
» de toutes les nations de la Bretagne, en cette année
» 731. Le temps seul peut faire connaître quelle sera la
» suite de cette tranquillité qui a porté tant de membres
» de la noblesse et du peuple à renoncer à l'usage des
» armes et à se rendre en foule dans les monastères. »
Hélas! cette tranquillité sera de bien courte durée, et le sang ne doit pas tarder à couler de nouveau.

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DES WISIGOTHS,

DE LA MORT DE THÉODORIC I A LA RUINE DE LA MONARCHIE.

451—711.

THORISMOND. — THÉODORIC II. — Bien que nous ayons implicitement conduit déjà, dans les chapitres précédents, l'histoire des rois wisigoths jusqu'à l'extinction de la famille des Baltes (531), il ne sera pas inutile de reprendre à la mort de Théodoric Ier (451) toute la suite des événements. Nous embrasserons ainsi dans un seul tableau la grandeur et la décadence de la monarchie des Goths d'Espagne (1).

(1) Pour plus de clarté nous donnons ici la liste chronologique des rois wisigoths et des rois suèves :

ROIS WISIGOTHS.		ROIS SUÈVES.	
1° *Rois de la famille des Baltes.*			
1 Alaric Ier,	396-410.	Ermeric,	406-438.
2 Ataulphe,	410-415.		
3 Sigeric,	415.		
4 Wallia, fondateur de la monarchie,	415-418.		
5 Théodoric Ier,	419-451.	Rechila,	438-448.
6 Thorismond,	451-453.	Rechiarius renonce au paganisme pour embrasser l'hérésie d'Arius. Son peuple l'imite et se fait arien.	448-459.
7 Théodoric II,	453-466.	Maldra,	459-460.
		Remismond et Frumarius,	460-464.
		Remismond seul,	464-470 ou plus.
		— Lacune dans l'histoire. —	

Théodoric Ier, mort en combattant Attila dans les plaines Catalauniques, avait eu pour successeur l'aîné de ses fils, *le hautain et intraitable Thorismond*, qui n'avait point tardé à périr victime de l'ambition de son frère, Théodoric II (453), chef du parti romain. « Celui-ci, dit Sidoine Apollinaire, fut *l'honneur de la nation gothique et le soutien*

8	Euric,	466-484.	
9	Alaric II,	484-507.	
10	Gésalic, fils naturel,	507-511.	
11	Amalaric,	511-531.	
	2° Rois étrangers à cette famille.		
12	Theudès ou Theudis,	539-548.	
13	Théodegisil ou Théodisèle,	548-549.	
14	Agila,	549-554.	Ariamir, Cariaric qui amène les Suèves à la foi catholique, 550-559.
15	Athanagild,	554-567.	
16	Liuva Ier avec son frère	567-572.	Théodomir, 559-569.
17	Leovigild { Hermenigild, Rekared,	569-585.	Mir ou Miron ou Théodomir II, 569-582.
18	Rekared Ier, le catholique,	585-601.	Eboric ou Euric, dépouillé par Andeca, dont la ruine entraîne celle de la monarchie, 582-584.
19	Liuva II ou Leuwa,	601-603.	
20	Witeric,	603-610.	
21	Gundemar,	610-612.	
22	Sisebut,	612-620.	
23	Rekared II,	620.	
24	Suinthila,	620-631.	
25	Sisenand,	631-636.	
26	Chintila,	636-640.	
27	Tulga,	640-641.	
28	Chindalswind,	641-652.	
29	Receswind,	652-672.	
30	Wamba,	672-680.	
31	Erwiga,	680-687.	
32	Egiça,	687-701.	
33	Witiza,	701-710.	
34	Rodrigues, dernier roi wisigoth,	710-711.	

de l'Empire. Un instant cependant, Maxime craignit de sa part quelque entreprise contre Rome, et lui envoya, pour conjurer l'orage, le sénateur arverne Avitus, dont il avait autrefois reçu les leçons et appris à goûter les chants du *Cygne de Mantoue*. Avitus, aimé de Théodoric et de ses Goths, n'eut point de peine à confirmer la paix entre les deux monarques. Mais, sur ces entrefaites, Maxime vint à mourir, et la nouvelle en arriva à la cour de Toulouse, avec celle du bouleversement de Rome par Genséric. Aussitôt Théodoric convoque son conseil. « Selon leur ancien usage, les vieillards goths se réunissent au lever du soleil ; sous les glaces de l'âge, ils ont le feu de la jeunesse. On ne peut voir sans dégoût la toile qui couvre leur corps décharné ; les peaux dont ils sont vêtus leur descendent à peine au dessous du genou ; ils portent des bottines de cuir de cheval, qu'ils attachent par un simple nœud au milieu de la jambe, dont la partie supérieure reste découverte (1). » Ces barbares demi-nus s'indignent que le Vandale ait porté la main sur une cité que n'avait point cessé de protéger la politique d'Ataulphe, et ils prennent la résolution de sauver Rome en lui donnant un nouvel empereur. Théodoric offre la pourpre au gaulois Avitus, et celui-ci n'accepte point un tel bienfait sans le reconnaître par le sacrifice de l'Espagne.

Soumission d'une partie de la Suévie. — Les *Suèves*, qui, depuis leur premier établissement dans un coin de la Galice (411), avaient profité du départ des Vandales (429) pour subjuguer toute cette contrée, n'aspiraient à rien de moins qu'à la possession de la péninsule ibérique. Dès 439, ils s'étaient emparés de *Mérida*, capitale de la Lusitanie, et, les deux années suivantes, ils avaient réduit sous leur obéissance Séville et les provinces de Bétique et de Carthagène. *Rechila* rendit bien cette dernière aux Romains,

(1) Sidon. *in Avit.*

moins heureux sans doute par la gloire de leurs armes que par l'habileté de leur diplomatie ; et *Rechiarius*, son fils, qui avait épousé l'une des deux filles de Théodoric, promit ensuite de respecter les débris de la puissance romaine en Espagne, et de vivre en paix avec Valentinien II. Mais la mort tragique de l'empereur, en fournissant aux Suèves une occasion favorable de ruiner définitivement les affaires de l'empire, appela sur l'inquiète ambition de Rechiarius l'attention de son beau-père. Celui-ci lui envoya donc, au temps d'Avitus, une double ambassade pour lui rappeler les traités qui unissaient la cour de Toulouse à celle de Rome : « Pourquoi, répondit fièrement Rechiarius, Théo-» doric se mêlerait-il des affaires des Suèves? S'il veut y » trouver à redire, j'irai moi-même à Toulouse lui en » rendre compte. » Et s'étant mis aussitôt en campagne, il entra dans la Tarraconnaise, qui appartenait encore aux Romains, et y mit tout à feu et à sang. Cependant Théodoric, justement irrité du langage hautain de ce prince, avait rassemblé une nombreuse armée de Goths et de Burgundes, et s'était hâté de franchir les Pyrénées. Une bataille sanglante s'engagea sur les bords de l'Urbicus (Orbegua), à douze milles d'Astorga, le 4 octobre 456. Vaincu, non sans avoir fait des prodiges de valeur, Rechiarius, dangereusement blessé, courut chercher un asile au fond de la Galice, pendant que les Goths marchaient sur Braga, sa capitale; poursuivi jusque dans *Portucalle* (Porto?), il voulait fuir à travers les mers : une tempête le rejeta à la côte et le livra aux mains de Théodoric, qui le fit mourir. Sa mort divisa les Suèves, et, tandis que quelques-uns reconnaissaient la souveraineté du vainqueur, les autres se donnèrent un nouveau roi dans la personne de *Maldra*, bientôt remplacé par son fils *Remismond* Tout favorise le progrès des armes gothiques dans la Péninsule, et à l'exception d'une partie de la Galice et des provinces de Tarraconnaise et de Carthagène, l'Espagne se soumet au roi wisigoth.

Enflammé par le succès, Théodoric aspire alors à

s'étendre dans les Gaules, et, laissant en paix *Remismond*, il envahit le territoire romain du côté de l'est. Arrêté dans sa marche victorieuse par la valeur de Majorien, il reprend le cours de ses triomphes à la mort de cet illustre prince, et presse la ville de *Narbonne*, que lui cède Ricimer, jaloux d'acheter son alliance contre l'usurpateur Ægidius. Il n'eut pas le temps d'aller plus loin ; il périt, après treize ans de règne, par le même crime qui l'avait élevé sur le trône.

Euric. — *Sidoine Apollinaire.* — *Fronton.* — Euric, son frère et son assassin, lui succéda, et sut profiter de la faiblesse et de la désorganisation de l'empire pour achever l'œuvre de son prédécesseur. Il attaqua les Romains des deux côtés des Pyrénées à la fois, dans la Gaule et dans la Péninsule. Il les chassa définitivement de l'Espagne, ruina la noblesse de la Tarraconnaise, qui opposait à ses desseins une vive résistance, et assit assez solidement sa domination dans toute la vieille Ibérie pour pouvoir laisser les Suèves en possession de la Galice (470). En Gaule, il n'eut pas de peine à s'avancer jusqu'au Rhône, dont la sage politique d'Odoacre devait bientôt lui abandonner la rive gauche avec la Provence ; du côté de la Loire, il ne rencontra de résistance que dans l'Arvernie (471-475). C'était la patrie d'Avitus, la province d'Ecdicius, beau-fils de cet empereur, le diocèse de Sidoine Apollinaire, son beau-frère (1). Animée de l'esprit de ces illustres personnages, la pauvre contrée, jetée comme une barrière et comme une proie entre deux peuples rivaux, exposée à la fureur des Goths, ses ennemis, et à l'envie des Burgundes, ses alliés naturels, aurait voulu rester romaine, c'est-à-dire libre au milieu des ruines de l'empire. En se voyant menacée de devenir barbare, elle concentra ses forces, elle groupa ses guer-

(1) Il fut fait évêque de Clermont en 472.

riers autour de ses murailles délabrées ; elle appela Ecdicius et Sidoine. Ecdicius lui apporta le secours de sa vaillance chevaleresque et de cette immense charité qui lui valut, suivant Grégoire de Tours, la faveur d'entendre un jour une voix du ciel qui lui disait : « Ecdicius, » Ecdicius, parce que tu as rassassié la faim du pauvre, » jamais le pain ne manquera ni à toi, ni à ta postérité (1). » Sidoine, de son côté, ne fit point défaut à ses chers Arvernes. A l'énergie du romain et au dévouement du pontife, il joignait, lui aussi, la charité du chrétien. Il prodigua ses trésors, il vendit même sa vaisselle pour nourrir son troupeau, et quand il vit *les remparts de Clermont calcinés par le feu*, *ses machines de guerre vermoulues*, *ses créneaux usés au frottement des poitrines de ses guerriers*, il voulut encore faire, pour ainsi dire, violence au ciel : à l'exemple de saint Mamert de Vienne, il institua les *Rogations*. Cependant les courages se fatiguent, les partis divisent la cité, grand nombre d'habitants l'abandonnent, et le bruit se répand et bientôt se confirme, que J. Nepos, le nouvel empereur, traitant de la paix avec les Goths, s'apprête à sacrifier l'Arvernie au salut de la Provence et à la tranquillité de Rome. A cette nouvelle, Sidoine s'indigne et s'alarme. Il redoute à la fois pour sa patrie adoptive (2) la domination barbare, et pour son église l'hérésie arienne. Mais il craint moins Euric pour les remparts romains que pour les lois chrétiennes ; car il sait qu'Euric est le chef de sa secte aussi bien que de son peuple (3). Il ne peut songer sans douleur au récent exil (474) des évêques Crocus et Simplicius, ni voir sans une profonde affliction les églises de Bordeaux, de Périgueux, de Rhodez, de Limoges, de Comminges, d'Eauze, de Bazas et une foule d'autres, privées de

(1) Greg. Turon., *Hist.*, ii, 24.

(2) Il était né probablement à Lyon, en 431.

(3) Sid. Apoll., *Epist. ad Basil.*; vii, 6.

pasteurs, parce que le roi goth ne veut point qu'on ordonne d'évêques à la place de ceux qui viennent à mourir (1). Les diocèses, les paroisses, tout est négligé. Ici il aperçoit des temples sans toit, sans portes, n'ayant d'autre clôture que les ronces et les épines ; là il rencontre des basiliques où les troupeaux viennent paître et brouter autour des saints autels. C'est la mort du sacerdoce, c'est la ruine de la discipline ecclésiastique, dont le souvenir même se perd. Quand la foi des peuples est en péril, peut-il ne pas protester, au nom de son ministère, contre l'abandon de l'Arvernie par les Romains. Mais déjà le sacrifice est consommé. Le brave Ecdicius, si compromis par l'ardeur de son patriotisme, a couru chercher un refuge chez les Burgundes. Sidoine, demeuré fidèle à son église, est conduit en exil au château de Livia, situé entre Narbonne et Carcassonne, et, comme si la fortune avait voulu lui rappeler à chaque instant le souvenir de la conquête, ce sont des Goths qu'on a chargés de sa garde. Cette pensée le poursuivit sans cesse ; à peine en dormait-il. Dès qu'il se mettait au lit, c'était pour entendre le vacarme de deux vieilles femmes querelleuses et grossières (2). Enfin il sortit de Livia, grâce au crédit de Léon, ministre d'Euric. Ce Léon descendait du célèbre Fronton, qui avait enseigné l'éloquence à Marc-Aurèle. Rhéteur habile, poète agréable, jurisconsulte distingué, il maniait les affaires avec une adresse et une prudence singulières. Aussi Euric n'entreprenait-il rien d'important sans avoir pris son conseil, et l'employait-il dans les négociations les plus délicates et les plus secrètes. Il s'en servait pour correspondre avec les nations étrangères, interpréter sa pensée dans les audiences qu'il donnait à leurs ambassadeurs, et

(1) Aussi les catalogues des églises méridionales ne contiennent-ils presque aucun nom d'évêque, pendant presque toute la deuxième partie du ve siècle.

(2) Quibus nihil unquam litigiosius, bibacius, vomacius erit. *Epist.* VIII, 3.

dresser toutes les lois. « C'était lui, dit Sidoine, qui faisait ces fameuses ordonnances qui portaient la terreur du prince jusqu'au-delà des mers ; qui, lui conservant le droit de victorieux, lui procuraient des alliances honorables avec les peuples étrangers, et qui, dans l'étendue de ses états, lui apprenaient le secret de réprimer les armes par les lois, comme il réprimait les peuples par les armes (1). » Catholique au milieu d'une cour arienne, Léon, après avoir rendu Sidoine à la liberté, le fit encore rétablir sur son siége épiscopal. Malgré l'adieu qu'il avait dit à la poésie, le savant prélat ne s'en était jamais complètement séparé ; dans sa reconnaissance, il fit pour Euric ce qu'il avait fait autrefois pour Avitus, Majorien, Anthemius; il chanta la puissance du nouveau maître et vint à Bordeaux pour le saluer. Il attendait là depuis longtemps, confondu dans la foule des ambassadeurs et des suppliants, et bien humilié sans doute. Pour tromper son ennui, il adresse des vers à Lampridius, le rhéteur alors le plus fameux de Bordeaux : « J'ai presque vu deux fois, lui écrit-il, la lune achever son cours, et je n'ai obtenu qu'une seule audience. Le maître de ces lieux trouve peu de loisirs pour moi ; car l'univers entier demande aussi réponse et attend avec soumission. Ici nous voyons le Saxon aux yeux bleus, intrépide sur les flots, mal à l'aise sur la terre. Ici le vieux Sicambre, tondu après une défaite, laisse croître de nouveau ses cheveux. Ici se promène l'Hérule aux joues verdâtres, presque de la teinte de l'Océan, dont il habite les derniers golfes. Ici le Burgunde, haut de sept pieds, fléchit le genou et implore la paix. Ici l'Ostrogoth, abaissant sa fierté, réclame le patronage qui fait sa force et à l'aide duquel il fait trembler les Huns. Ici, toi-même, ô Romain, tu viens prier pour ta vie ; et, quand le Nord menace de quelques troubles, tu sollicites

(1) Traduct. des Auteurs de l'*Hist. litt. de France*, t. III, p. 629.

» le bras d'Euric contre les hordes de la Scythie ; tu » demandes à la puissante Garonne de protéger le Tibre » affaibli (1). » Il n'est pas jusqu'au puissant monarque de la Perse qui n'envoie consulter l'oracle de l'Occident.

Euric en effet fut un grand prince, qui exerça au dehors, par sa valeur, une immense influence politique. Mais il ne fut pas seulement conquérant ; plus qu'aucun de ses prédécesseurs, il sut encore s'occuper de la culture morale et sociale de son peuple. Jusqu'à lui, les Goths ne s'étaient gouvernés que par des coutumes traditionnelles. Le premier, dit Isidore, Euric leur donna des lois écrites, qui furent comme le germe du code méthodique et complet auquel travaillèrent la plupart de ses successeurs. Seulement, trompé par ses principes religieux, il s'égara dans la poursuite de ses desseins, dans l'application de ses idées. Il voulait façonner son peuple *indocile* (2) aux formes de l'administration romaine, au joug de la légalité romaine, et il persécuta dans leur foi ceux de ses sujets dont les sympathies importaient au succès de ses réformes, détruisant ainsi d'une main ce que l'autre avait édifié.

Alaric. — Amalaric. — Euric avait épousé Ragnachild, fille d'un roi inconnu, et il en avait eu un fils nommé *Alaric*, qu'après lui les Goths reconnurent pour chef, et une fille qu'il fit épouser à un prince frank, du nom de *Sigismer*, dans l'espoir peut-être de s'attacher une nation qui s'annonçait par des exploits alarmants. Mais nous avons déjà vu comment cette même nation, par la défaite et la mort du petit-fils d'Euric, ruina le royaume des Wisigoths en Gaule, où ils ne conservèrent que la *Septimanie*, et les contraignit de transporter en Espagne le siége de leur

(1) Sidon., l. viii, *Ep.* 9.

(2) .... neque Gothos ullo modo parere legibus posse propter effrenatam barbariem. *Oros*, vii, 29. — Gothorum gens impatiens est, quando super se forte jugum non habuerit. Fredeg., 82.

puissance. Ils avaient jusque là occupé plutôt qu'administré la Péninsule ; aussi le désordre y était extrême. Tandis que les hérésies s'y disputaient les consciences, les villes en étaient venues à se gouverner elles-mêmes, les grands à se fortifier dans leurs châteaux et à se rendre indépendants, les paysans, révoltés contre leur tyrannie, à parcourir les campagnes, en renouvelant les excès des Bagaudes. Pour comble de malheur, la mort d'*Amalaric* ayant mis fin à la dynastie des Amales, en 531, on vit la royauté, qui jusqu'alors avait été héréditaire autant qu'élective, ce qui lui avait donné quelque force, tomber dans les accidents de l'élection pure et dans d'étranges alternatives de grandeur et de faiblesse.

La royauté devient élective. — THEUDIS *est élu roi.* — Le premier prince que les suffrages des Wisigoths appelèrent au trône, fut un général ostrogoth, celui-là même que le grand Théodoric, roi d'Italie, avait chargé de l'éducation de son petit-fils et de la régence du royaume pendant sa minorité. *Theudis*, en homme habile, avait alors prodigué les priviléges aux seigneurs goths, et, tout arien qu'il était, n'avait point refusé à la religion catholique sa protection ; par là, il s'était attaché l'Espagne jusqu'à pouvoir se dispenser impunément d'aller à Ravenne rendre compte de son administration. Il avait d'ailleurs épousé une espagnole d'une naissance distinguée, qui lui avait apporté de si grandes richesses que lorsqu'il craignit ou parut craindre pour sa vie ou sa liberté, à cause des soupçons de Théodoric, il se trouva en état de lever et d'entretenir à ses frais une garde de deux mille hommes. La sagesse dont il avait fait preuve comme tuteur d'*Amalaric*, ne l'abandonna point comme souverain. De Barcelone où il avait transféré sa résidence, il soutint, dit-on, avec bonheur contre les Franks une guerre dont les détails sont au reste fort obscurs, fort incertains. Suivant la légende, Childebert, roi de Paris, animé par le succès d'une pre-

mière expédition en Espagne en aurait entrepris, avec Chlotaire une seconde, qui se serait arrêtée devant la résistance de Cesar-Augusta (Saragosse). Forcés de se retirer, les princes franks seraient néanmoins parvenus à obtenir de la ville assiégée la tunique de saint Vincent, son palladium; mais ils ne seraient pas rentrés sans peine dans la Gaule; car Théodisèle, lieutenant de Theudis, les aurait vivement harcelés dans les gorges des Pyrénées, et ils n'auraient dû leur salut qu'à la facilité avec laquelle se général se serait laissé corrompre par leur or (1). Ce qui est plus assuré, c'est que Theudis, après avoir négligé de défendre le port africain de Ceuta contre les troupes de Justinien, tenta vainement de le leur reprendre. Vaincu dans une sortie que firent les Grecs, il ne ramena en Espagne les débris de son armée que pour tomber sous le poignard d'un mendiant, qui était insensé ou qui feignait de l'être.

THÉODISÈLE. — *Théodisèle*, qui lui succéda, éprouva bientôt le même sort, qu'il ne s'était que trop justement attiré par sa cruauté, la violence effrénée de ses passions et le scandale de son impiété.

AGILA *et Athanagild se disputent le trône.* — ATHANAGILD *appelle les Grecs à son aide et triomphe de son compétiteur.* — Ses assassins s'étaient cru le droit, en délivrant le pays d'un tyran, de lui choisir un roi. Mais plusieurs villes refusèrent de ratifier l'élection d'*Agila*. Repoussé honteusement de Cordoue, en perdant son armée et ses trésors, il tomba dans le mépris de la nation, et vit bientôt se lever contre lui un compétiteur d'autant plus redoutable qu'il ne craignait point, pour augmenter ses forces, d'appeler à son aide l'empereur Justinien. Celui-ci envoya le

(1) En mémoire de l'expédition, aurait été érigée à Paris l'*Eglise de Saint-Vincent* (plus tard, *Saint-Germain-des-Prés*).

patrice *Liberius* (552) avec l'ordre de reconquérir l'Espagne, comme Bélisaire et Narsès avaient fait l'Afrique et l'Italie ; et Liberius, d'accord avec *Athanagild,* prit d'abord possession de la contrée maritime qui s'étend depuis Gibraltar jusque vers les confins [du royaume] de Valence. Les Espagnols accueillirent avec joie leurs nouveaux maîtres ; car ils avaient toujours eu beaucoup d'inclination pour la domination impériale, à cause de la conformité des croyances religieuses. Liberius put donc, sans être obligé d'affaiblir son armée en mettant des garnisons dans les places, marcher aussitôt contre Agila. Battu près de Séville, celui-ci s'enfuit à Mérida, où ses propres partisans, rebutés de sa hauteur en même temps qu'effrayés de la présence des étrangers, le sacrifièrent au repos de la patrie. Il était temps: les Impériaux, forts du succès de leurs armes et de la sympathie des indigènes, faisaient déjà dans le pays de grands progrès. Athanagild lui-même dut les combattre, et il les contraignit de se renfermer dans les limites convenues; mais les Goths n'en devaient pas moins souffrir l'humiliation de ce voisinage pendant près de quatre-vingts ans. Ce fut une des fortunes de leur monarchie. Tant qu'ils se virent menacés, ils entretinrent soigneusement leurs courages et appelèrent à les commander les hommes les plus capables. Jamais les affaires ne furent plus sagement ni plus vigoureusement conduites; jamais les armées ne furent plus vaillantes ni plus heureuses. Dans cette courte période de temps, la puissance des Wisigoths acquit tout son développement et atteignit son plus haut point de grandeur. L'Espagne entière n'eut plus qu'une seule foi et qu'un seul roi. Elle s'acheminait par là vers l'unité de législation, que devait lui donner un peu plus tard le fils de Chindaswind.

Leuwa. — Léovigild.— L'ambition d'Athanagild ne fut pas du reste la seule cause des grands changements religieux et politiques qu'ont vit s'opérer après lui dans

l'état des Wisigoths. Il faut y joindre l'immense influence de la Gaule du nord, à laquelle le roi goth s'était étroitement allié par le mariage de ses deux filles avec Sigebert et Chilpérik. On sait quelle fut la destinée de ces princesses dignes d'un meilleur sort, et qu'elles avaient abjuré toutes deux l'arianisme pour embrasser la vraie foi. Quand Athanagild ne fut plus et que *Liuva* ou Leuwa (Leuw, lion), son successeur, eut en mourant laissé les rênes du gouvernement à *Léovigild*, son frère et son collègue, celui-ci crut devoir à la mémoire illustre d'Athanagild, autant qu'à l'affermissement de sa propre autorité, d'épouser sa veuve, l'arienne Gowsuinde, et de solliciter pour son fils Hermenigild la main d'une de ses petites-filles, Ingunde, fille de Sigebert et de Brunehild, dont la sœur, Chlodosinde, épousa dans la suite (592) le frère d'Hermenigild, Rekared.

Léovigild contient les Impériaux, les Cantabres et la noblesse. — Ces soins personnels n'avaient pas un instant distrait la pensée du nouveau monarque de ceux que réclamait son royaume. Il s'était d'abord tourné contre les Impériaux, et les avait étroitement resserrés sur la côte. Cordoue, qui avait montré pour eux beaucoup de zèle, invincible à ses armes, ne put résister à son or. La trahison en ouvrit les portes, et le massacre des habitants des campagnes assura l'entière soumission de la place. — Du midi Léovigild se précipite ensuite vers le nord, et fait sentir aux Cantabres le poids de ses armes. Retranchés dans leurs montagnes, ils s'étaient flattés de conserver leur liberté sauvage, et de se soustraire à ses lois. Mais il vainquit leur résistance et les contraignit à se reconnaître ses sujets. — L'anarchie féodale, qu'avait enfantée et entretenue jusque-là dans la Péninsule l'absence d'un pouvoir énergique, ne tint pas davantage devant sa bravoure. Les tyrans furent forcés dans leurs châteaux et mis à mort, les paysans en révolte moissonnés par le fer, les chefs de

l'aristocratie égorgés ou proscrits, et tous leurs biens, confisqués.

Il s'associe ses deux fils.— Ces succès, en assurant l'obéissance des grands, inspirèrent à Léovigild le désir de perpétuer le sceptre dans sa famille. Avec le consentement de la noblesse, il admit donc ses deux fils au partage de l'autorité souveraine, et les établit, Hermenigild à Séville et Rekared dans la Celtibérie. Pour lui, il fixa sa résidence à Tolède qui prit le titre de *Ville royale*. Mais cet arrangement, qui semblait devoir assurer la tranquillité du royaume et perpétuer la gloire de la maison de Léovigild, ne servit qu'à remplir l'une de deuil, et l'autre de discorde. Hermenigild avait épousé Ingunde, et la foi de cette héroïque princesse était bientôt devenue la sienne (1). C'était ce que redoutait le plus Gowsuinde, qui, trouvant sa belle-fille trop fidèle au dogme de la Trinité, ne lui avait, dès le commencement, épargné aucune persécution pour l'amener à confesser l'arianisme, tantôt la prenant par les cheveux, tantôt la battant, tantôt la faisant jeter nue dans un vivier. On peut croire qu'en apprenant la conversion d'Hermenigild, elle n'épargna rien pour la faire paraître coupable aux yeux de Léovigild, et qu'égaré par les perfides suggestions de cette marâtre, borgne et contrefaite, le roi ne vit dans la conduite de son fils qu'une criminelle alliance avec les indigènes, qui étaient généralement catholiques, et avec tous les mécontents, tous les ambitieux de son royaume, qui s'appuyaient sur l'aversion bien naturelle des Espagnols pour la domination des Goths ariens.

Persécution des Catholiques.— Il est certain que dès lors Léovigild commença à persécuter les Catholiques, bannis-

(1) Il était fils, ainsi que Rekared, non de Gowsuinde, mais d'une première femme de Léovigild, la pieuse Théodosie, fille de Sévérien, gouverneur de Carthagène, qui, en inspirant à ses enfants l'amour de la vérité, les avait disposés à la reconnaître et à l'embrasser.

sant ou dépouillant les uns, emprisonnant et mettant à mort les autres. Les conciles furent interdits, plusieurs évêques violemment séparés de leur troupeau, et les églises privées de leurs revenus et de leurs priviléges. Grand nombre de malheureux se laissèrent pervertir par la crainte ou les libéralités, plusieurs par une perfide transaction de l'épiscopat arien, qui, pour ne point rebaptiser ceux qui embrasseraient la confession d'Arius, consentait à leur faire dire : *Gloire au Père par le Fils dans le Saint-Esprit* (580) !

Révolte d'Hermenigild. — Ce prince est mis à mort. — Ne pouvant se dissimuler que son père cherchait à le perdre et redoutant avec raison l'effet de son ressentiment, Hermenigild crut pouvoir appeler à la révolte les catholiques des Espagnes et invoquer l'appui de tous les ennemis du royaume, Suèves, Grecs, Vascons et Franks.

Gonthram fit partir deux armées pour la Septimanie ; mais elles ne servirent qu'à ravager les propres terres des Franks; elles pillaient les églises et massacraient le peuple et les clercs jusque sur les autels, de sorte que le roi de Bourgogne fut bientôt contraint de les rappeler. Le roi des Suèves, Mir ou Théodomir II, enfermé dans des défilés, dut déposer les armes. Hermenigild, assiégé dans Séville, se défendait depuis deux ans avec opiniâtreté, quand un combat malheureux vint mettre un terme à sa résistance ; la place capitula et les jeune prince courut à Cordoue demander une retraite aux lieutenants de l'empereur Maurice. Ceux-ci le vendirent à Léovigild pour trente mille sous d'or. Averti de la trahison, il se jeta dans une église afin d'éviter une lutte désespérée contre son père, et finit par se rendre à ses promesses de pardon. Mais, à peine hors de Cordoue, il fut emmené à Valence, dépouillé des ornements royaux et confié à la garde d'un évêque arien. Puis, comme il inspirait encore des craintes à Léovi-

gild, on le transporta à Tarragone (1), où bientôt, sur son refus formel de communier avec les Ariens, des officiers reçurent l'ordre de le tuer. L'un d'eux, nommé Sisbert, lui fendit la tête d'un coup de hache. Ainsi mourut Hermenigild, le samedi 13 avril 584, à l'âge de 21 ans (2). Ingunde se trouvait alors avec son fils Athanagild au pouvoir des Byzantins, qui l'envoyèrent à Constantinople; mais la mort la surprit dans la traversée. Comme les rois franks, Childebert et Gonthram, menaçaient de la venger ainsi qu'Hermenigild, Léovigild, par d'habiles négociations, obtint pour Rekared la main de Rigunthe, fille de Chilpérik, roi de Soissons, et la jeune fiancée se mit en route au milieu des gémissements de la foule, qui la voyait avec douleur partir pour un pays arien, et des plaintes des hommes libres que l'on enleva de force, jusqu'au nombre de quatre mille, afin de lui faire une escorte. Mais, dès la première nuit, une partie de cette escorte s'enfuit en volant les meilleurs chevaux; chaque jour trésor et cortége diminuaient, et l'on y suppléait par le pillage. Enfin Rigunthe arriva à Toulouse, où elle apprit l'assassinat de son père. Dépouillée par le duc Desidérius de ce qui lui restait de richesses, elle dut chercher un asile dans un monastère, d'où sa mère la retira plus tard, sans que Rekared, son fiancé, fît le moindre effort pour la retenir.

Les Vascons, contraints de se soumettre, passent en grande partie dans la Gaule. — N'ayant plus rien à craindre de ce côté, Léovigild se mit en devoir de châtier les *Vascons*, qui, pour faire diversion, s'étaient soulevés contre lui. Il vint à bout de les dompter, et crut assurer

(1) On a dit qu'Hermenigild avait pris une deuxième fois les armes après son exil à Valence; mais c'est là une assertion qui ne s'appuie sur aucune preuve. V. Florez, *Esp. Sagrad.*, t. viii, p. 194.

(2) Dix siècles plus tard, Philippe II, également meurtrier de son fils, obtint du pape Sixte V la canonisation d'Hermenigild.

sa conquête en fondant sur leur territoire une nouvelle ville, qu'il nomma *Victoria*. Mais, en conservant le pays, il perdit ainsi les habitants; car un grand nombre de Vascons, voyant qu'ils ne pouvaient lui résister, prirent le parti d'abandonner leurs terres et d'aller s'établir de l'autre côté des Pyrénées. Ils descendirent dans l'Aquitaine, faisant le dégât sur leur route et se fixèrent dans le Lampourdan. Il y avait dix-sept ans environ qu'ils y vivaient indépendants, quand Théodebert et Thuederic « les sou-
» mirent à leur domination, les rendirent tributaires et leur
» imposèrent un duc nommé *Genialis*, qui les gouverna
» heureusement (602) (1).

La Suévie est annexée au royaume wisigoth. — Quelques temps auparavant, et du vivant même d'Hermenigild, des troubles survenus chez les Suèves, avaient déterminé Léovigild à envahir leur territoire et à mettre fin à leur puissance. Elle s'était beaucoup relevée sous Remismond, malgré la faute que commit ce prince d'introduire dans son royaume la croyance arienne; et quand, après une lacune d'environ quatre-vingts ans, l'histoire nous montre sur le trône le roi *Cariaric*, qui, à la suite d'une grave maladie dont l'intercession de saint Martin avait sauvé son fils, revint à la vraie foi et y ramena son peuple, nous trouvons que la Suévie comprenait la Galice avec une grande partie de la principauté des Asturies et le royaume de Portugal jusqu'au Tage. *Théodomir*, en succédant à son père, la partagea en douze diocèses relevant des deux métropoles de *Braga* et de *Lugo*. De Braga ressortissaient les évêchés de Porto, Lamego, Coïmbre, Visée, Idagna et Dume; de Lugo, ceux d'Iria, Orense, Tuy, Britonia (Mondognedo) et Astorga. Mais cette prospérité ne se soutint pas longtemps. *Mir* ou *Miron*, fils de Théodomir, la compromit sérieusement en

(1) Fredeg., *Chron.* 21. C'est là le commencement *du duché de Gascogne*. Trois ou quatre ans auparavant, le duc ou gouverneur de Toulouse, Serenus, avait, le premier, pris le titre de *duc d'Aquitaine*.

s'engageant dans la querelle d'Hermenigild. Il y avait un an qu'il était mort et que son fils Euric régnait à sa place, quand un seigneur, son cousin, nommé *Andeca,* le renversa du trône et le confina dans un monastère, après lui avoir fait couper les cheveux. Andeca n'eut pas le temps de jouir du fruit de son crime. Sous prétexte de venger un allié, si ce n'était un vassal, Léovigild envahit le pays des Suèves, entra dans Braga, leur capitale, prit Andeca, et l'ayant fait ordonner prêtre, le relégua à Badajoz. Ce fut ainsi qu'il mit fin à la monarchie suève (584). Il voulait en replonger les habitants dans l'erreur, et il parvint en effet à en pervertir un grand nombre. Mais, arrivé au terme de sa carrière (585), il parut comprendre l'inutilité de tant d'efforts, et, renonçant à assurer le triomphe de sa religion d'Etat, il remit à celle qu'il avait combattue toute sa vie, le soin d'instruire son dernier fils Rekared (1). C'était confier aux mains de l'Eglise la protection de la couronne wisigothe.

Principaux résultats du règne de Léovigild. — Prince vaillant et sage autant qu'ambitieux, Léovigild avait rétabli la discipline dans les armées des Goths, posé des limites à l'autorité turbulente des seigneurs, et préparé l'hérédité de la couronne. Econome jusqu'à l'avarice, il mit l'ordre dans les finances du royaume, et, pour la première fois, enrichit le trésor. Equitable et sévère, il voulut assurer à tous ses sujets la protection des lois, et, pour la rendre efficace, il revit et corrigea le vieux code d'Euric. Le premier des princes goths, il plaça devant son nom le nom de Flavius (2), introduisit à la cour un cérémonial nouveau, ceignit le diadème, revêtit la pourpre et s'assit sur un trône (3). Cet éclat inac-

(1) Il fut instruit par saint Léandre de Séville, qui avait converti Hermenigild.

(2) Cf. *Hist. des Lomb.*, règne d'Autharis.

(3) Fiscum primus iste locupletavit. In legibus quoque ea, quæ ab

coutumé n'augmenta pas peu le respect qu'inspiraient à tous sa prudence et sa grandeur d'âme. S'il causa quelque alarme aux nobles et surtout à ces puissants ducs, qui, investis du commandement militaire dans les provinces, et chargés de la fabrication de la monnaie (*ducats*), troublaient sans cesse l'Etat pour arriver à l'indépendance, le peuple n'en applaudit que plus fortement à la vigueur de l'autorité qui modérait leur ambition. Rangée presque tout entière sous le même sceptre, l'Espagne sentait enfin qu'elle avait un roi : heureuse s'il avait partagé sa croyance !

Mais le moment approchait où elle n'aurait plus qu'une seule foi.

Rekared (585-601) *se convertit au catholicisme.* — *Rekared* (*Richaredus*, Richard), fils et successeur de Léovigild, venait de remporter une grande victoire sur les troupes de Gonthram. Profitant de ce succès, il réunit à Tolède, dans un synode (587), les évêques et les grands du royaume, tant ariens que catholiques, et il y déclara solennellement que sa croyance était conforme à celle de Rome. En même temps il invita ses sujets ariens à renoncer comme lui à l'hérésie, et il n'épargna rien pour les y déterminer. Deux ans après (589), il convoqua également à Tolède un concile de soixante-dix évêques catholiques (1), et, après leur avoir fait lire une nouvelle profession de foi (2),

Eurico incondite constituta videbantur, correxit (Isid. *Chron.*). — Primus regali veste opertus, solio resedit (*Chron. Albeldens.*). *Esp. Sagr.*, t. xiii, app. 3, et Masdeu, *Descript. des médailles*, t. ix, p. 7, n° 13.

(1) C'est le troisième des dix-huit conciles de Tolède. Le premier avait été tenu en 400 ; le deuxième en 531. Le dix-huitième et dernier le fut en 701.

(2) Cette lecture fut suivie d'acclamations, vieil usage emprunté au sénat romain : « Pour qui Dieu, s'écriaient les prélats, prépare-t-il une » éternelle couronne ? Pour Rekared, le roi véritablement orthodoxe. Pour » qui la gloire présente et la gloire éternelle ? Pour Rekared, le roi vérita- » blement ami de Dieu. »

signée de sa main et de celle de la reine Badda (1), il leur proposa de régler la discipline et de réparer les brèches qu'y avait faites l'arianisme en fomentant tous les désordres. Le concile décida, entre autres points, que les *chants funèbres* du paganisme seraient interdits aux enterrements, et remplacés par celui des psaumes ; qu'on retrancherait des solennités saintes les danses et les chansons impures alors usitées dans la Péninsule ; qu'on poursuivrait par toute l'Espagne et la Gaule Narbonnaise (2) les restes de l'idolâtrie; qu'il serait surtout expressément défendu aux pères de faire mourir, comme au temps de Rome païenne, les enfants dont la débauche les pourrait surcharger, etc. Il était difficile qu'une si sage réforme, une si éclatante conversion n'irritassent point les passions criminelles. Plusieurs conspirations d'évêques ariens éclatèrent ; mais elles furent déjouées par la prudence et la fermeté du roi. L'implacable Gonthram fit, sur ces entrefaites, une nouvelle tentative contre la Septimanie. Battu par les Goths, il consentit enfin à une paix que fortifia bientôt le mariage de leur prince avec Chlodosinde, deuxième fille de Brunehaut et sœur de la malheureuse Ingunde (592).— Les Romains se répandirent ensuite sur les terres du royaume. Mais Rekared sut les renfermer et les maintenir dans leurs limites. La tranquillité ainsi rétablie, il s'occupait de poursuivre et d'achever l'œuvre de révision des lois wisigothes, entreprise par son père, quand une maladie vint l'enlever à l'amour de ses sujets (601). Il laissait trois fils : Leuwa, Suinthila et Geila.

Leuwa et Witeric. — *Leuwa* était à peine monté sur le trône qu'il en fut renversé par le crime d'un certain

(1) Cette princesse, que Rekared avait épousée en 585, et qu'il perdit peu d'années après, était fille d'un seigneur goth.

(2) Nous trouvons ici que la partie de la Gaule soumise aux Wisigoths, était partagée en huit évêchés, savoir : *Narbonne*, métropole, *Béziers*, *Elne*, *Maguelone*, *Nîmes*, *Agde*, *Carcassone*, et *Lodève*.

Witeric, qui eut la cruauté de lui faire couper le poing avant de lui ôter la vie. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que Witeric était arien dans le cœur et qu'il aspirait à rétablir l'hérésie. Il y eut un soulèvement général ; les plus audacieux, ayant pénétré dans le palais, y poignardèrent l'usurpateur au milieu d'un festin, et jetèrent son corps à la populace. On traîna ce cadavre par les rues, on le chargea d'outrages, et on finit par l'enterrer dans le lieu réservé aux criminels (610).

Gundemar. — Sisebut. — *Celui-ci conquiert une partie de la Mauritanie Tingitane.— Gundemar*, son successeur, ne put guères donner que des espérances. — *Sisebut* (612-620), plus heureux, se rendit illustre comme prince, comme guerrier, et, chose rare à cette époque , comme littérateur. Il nous reste en effet de lui une vie de saint Didier, plusieurs lettres, et un petit poème , en soixante et un hexamètres, sur les éclipses de soleil et de lune. Il avait eu pour maître saint Isidore de Séville, qui lui a dédié son livre *de Natura rerum* , et qui atteste tout le soin qu'il a donné à l'étude. Il ne paraît pourtant pas qu'il y ait sacrifié le bien de l'Etat. Il fit rentrer dans le devoir les Asturiens révoltés, et combattit avec succès les Impériaux. Le patrice Césaire, qui gouvernait alors les possessions de l'empire en Espagne, n'avait rien négligé pour les défendre ; mais Sisebut remporta sur lui deux grandes batailles, et usa si généreusement de sa victoire, qu'il le mit dans l'impuissance de tenir désormais la campagne ; car, outre le soin qu'il faisait prendre des blessés, il rendait la liberté à tous les prisonniers et les renvoyait chez eux après en avoir acquitté la rançon à ses soldats. Il eût pu anéantir les hôtes dangereux qu'Athanagild avait autrefois donnés à la Péninsule ; mais il se contenta de les avoir refoulés et enfermés dans l'*Algarve* (1);

(1) La pointe méridionale du royaume de Portugal.

puis, afin de leur ôter l'appui des Romains d'Afrique, il descendit dans la Mauritanie Tingitane, et, s'étant emparé de *Tanger*, de *Ceuta* et du pays d'alentour, il y mit de bonnes garnisons, et prévint ainsi le ravage de la côte espagnole qu'il venait de conquérir.

Il est regrettable qu'emporté par un zèle immodéré, ce prince ait cru devoir, contre le sentiment même de l'Eglise (1), violenter la conscience des juifs et les contraindre à se faire baptiser ou à quitter le royaume. Beaucoup se soumirent au baptême; mais il n'en manqua pas qui préférèrent s'expatrier et transporter dans d'autres pays leurs richesses et leur industrie.

Rekared II. — Suinthila *délivre l'Espagne des Grecs, et se rend ensuite insupportable par son despotisme.* — Après son fils, *Rekared II*, qui ne régna que quelques mois, les Wisigoths jetèrent les yeux sur le second fils de Rekared-le-Catholique, dont le mérite et la bravoure avaient éclaté dans les guerres précédentes. *Suinthila* ne démentit point les espérances qu'il avait fait concevoir. Il commença par de sages réglements destinés à assurer le soulagement des pauvres et la punition de tous les criminels, sans distinction de personnes, afin que, si la perversité des uns ne demeurait pas impunie, la misère des autres ne les poussât point au vice. Puis, comme les Gascons venaient de troubler ses sujets par une nouvelle invasion, il marcha contre eux et vint à bout de mettre un frein à leur turbulence. Il ne lui manquait plus, pour mettre le comble à sa gloire, que d'achever l'œuvre de ses devanciers en enlevant aux Grecs le petit coin de terre où Sisebut les avait resserrés. Il les défit et les réduisit à de telles extrémités, que, désespérant de vaincre, ils s'apprêtaient du moins à combattre jusqu'à la mort; mais le

(1) « Sisebut, dit saint Isidore, n'agit pas, dans son zèle pieux, suivant » la sagesse, et contraignit par la violence ceux qu'il fallait persuader par » le raisonnement. » (Isid. *in Chronic.*)

prince, touché de tant de bravoure, leur fit proposer de les laisser aller avec tous les honneurs de la guerre. Ils acceptèrent, et laissèrent ainsi Suinthila seul roi de toute l'Espagne (624).

Un si brillant succès lui fit aisément obtenir des grands l'association de son fils Ricimer à la royauté. Mais cette nouvelle victoire, en le remplissant d'un immense orgueil, lui profita peu; car il ne garda plus aucune mesure, régna avec despotisme, et, par sa conduite, alluma contre lui bien des haines. Le goth *Sisenand* ayant réuni les mécontents, et obtenu des secours du roi frank, Dagobert, passa les Pyrénées, attira dans son camp les troupes de Suinthila, qui prit la fuite; et sa révolte une fois justifiée par le succès (631), il sollicita l'approbation du quatrième concile de Tolède, dont le caractère nouveau demande quelques explications.

SISENAND. — *Les conciles, et le quatrième en particulier* (633). — Quand l'unité du gouvernement était venue à disparaître avec l'empire romain, alors que dans la Péninsule « les âmes, dit saint Augustin, étaient plus » cruellement meurtries par les fausses et pernicieuses » doctrines, [qui semblaient s'y être donné rendez-vous], » que les corps par le glaive des barbares (1) », alors que l'hérésie des Priscillianistes en particulier s'était si bien implantée dans les Asturies, qu'une partie des évêques la protégeaient de leur autorité, et qu'orthodoxes et sectaires se pressaient autour des mêmes autels et participaient aux mêmes sacrements (2), on avait vu le clergé resté fidèle lutter contre l'anarchie morale et politique, et Pancratien, évêque de Braga, réunissant, en 411, dix de ses collègues dans l'église Sainte-Marie, chercher avec

(1) AUGUST. epist. 166, t. II, p. 872.

(2) Ad unum altare diversis fidei sensibus convenitur. TURRIB. *epist. inter Leonis magni opera*, ed. Quesnel, t. I, p. 459. — Cf. Boll. s. Turrib. *vit.* 16 april.

eux un remède aux maux qui affligeaient la société : « Fournissons, leur avait-il dit, des consolations aux âmes, » de crainte que l'excès des souffrances ne les entraîne sur » la voie des pécheurs, aux chaires des hérésiarques, ou » dans les rangs des apostats de la vraie foi. » Puis il s'était mis à réciter le *symbole de Nicée*, et tous les prélats l'avaient répété après lui, proclamant ainsi, au milieu du chaos de toutes les croyances, une nouvelle unité, l'unité religieuse. Ce fut là le premier fondement de la nationalité espagnole et le commencement du salut de l'Espagne. Le désordre y était grand encore dans les premières années du VIe siècle. Chacun s'y était fait une existence indépendante ; chaque seigneur, indigène ou barbare, une principauté ou *tyrannie* ; les faibles étaient à la merci des forts ; les victimes de l'oppression, nombreuses ; quand la vie demeurait sauve, les biens n'étaient pas épargnés ; après les tyrans, les agents du fisc survenaient, qui rançonnaient si cruellement le malheureux propriétaire, que Cassiodore, au nom de Théodoric, flétrissait leurs exactions par ces mots énergiques : « Ce » n'est plus une perception, c'est un pillage (1). » Aux cris de souffrance des peuples, l'Eglise répondit en continuant ses travaux d'organisation religieuse et sociale, que devait encourager la politique de Theudis. Un concile se tint à Tarragone en 511. On s'y occupa de discipline, on y affermit le pouvoir des évêques ; puis les prélats, que les événements avaient chargés de tant d'intérêts temporels, décrétèrent qu'il était bon que *des laïques* fussent associés à l'exercice de leur puissance, et appelés dans *les assemblées* du clergé (2). Le moment n'était pas éloigné, où ces assemblées devaient s'arroger le droit de déposer les magistrats prévaricateurs (3). Ainsi abritée sous l'aîle

(1) Nom tam exactio, quam præda. CASSIOD. *var.* 5, 39.

(2) Aliquos de filiis Ecclesiæ secularibus adducere debeant. *Can.* 13.

(3) Anno tertio præfecturæ suæ in Gerundensi civitate, in concilio discinctus est. *Annot. margin.*, ann. 534.

de la religion, la nationalité espagnole grandit et se fortifia, jusqu'au moment où les nouveaux maîtres du pays, déjà gagnés à la civilisation romaine se convertirent à la croyance catholique. Dès lors les indigènes, qui avaient par dépit favorisé les impériaux contre un gouvernement hérétique, servirent contre eux par devoir ce gouvernement devenu orthodoxe; et l'unité religieuse, hâtant de cette sorte l'unité territoriale, prépara l'unité législative.

La prospérité de la nation et la puissance des rois étaient donc l'œuvre du clergé. Aussi acquit-il naturellement, dès la conversion de Rekared Ier, une prodigieuse influence et une autorité singulière dans les affaires. De ce prince à Witiza, et toujours du reste avec la permission du souverain, il ne se réunit pas moins de seize fois à Tolède pour en régler la marche. A ces conciles, après avoir consacré les premières séances à l'examen de ce qui touchait le dogme et la discipline ecclésiastique, il admettait les grands officiers du palais, les ducs et les comtes des provinces, les juges et les nobles, dont le suffrage devait valider ses délibérations sur l'état politique du royaume. Ainsi, tandis qu'on vit chez nous les assemblées générales prendre parfois un caractère ecclésiastique, les conciles revêtirent en Espagne un caractère éminemment politique : ici l'Eglise dominait l'Etat; ce fut tout le contraire en France.

Dans le troisième concile de Tolède, le premier des seize tenus depuis l'avénement de Rekared, ce prince avait dit aux évêques : « *Etablissez ce qui est à faire et à éviter, et* » *je m'y conformerai.* » Et ils avaient déclaré que l'épiscopat devrait se réunir chaque année, et que les juges locaux, ainsi que les intendants des domaines royaux, assisteraient à ses assemblées, pour y apprendre à gouverner les peuples.

Dans le quatrième concile, celui qu'assembla Sisenand, et que présidait saint Isidore de Séville, après avoir ordonné que toutes les églises des Wisigoths suivraient

la même liturgie (celle qui plus tard reçut le nom de mozarabique, *mistarabica*), et *qu'on ne contraindrait plus les Juifs à professer la foi*, parce que celle-ci veut être embrassée volontairement et par conviction, mais qu'on se contenterait de confier leurs enfants à des personnes pieuses pour les élever et les instruire dans les principes de la religion chrétienne, le clergé décida que nul désormais ne parviendrait au trône sans le consentement et *des évêques* et des grands de la nation, et qu'à la mort d'un roi les uns et les autres se réuniraient pour lui donner un successeur. Puis il prononça un anathème terrible contre quiconque oserait violer le serment fait au roi, attenter à ses jours et le dépouiller de son autorité ; il répéta cet anathème jusqu'à trois fois, et tous les assistants répondirent : « Anathème, *maranatha*, et qu'il » partage le sort de Judas Iscariote. » Enfin, après avoir donné plusieurs bons conseils au roi, comme celui de régner avec l'amour de la justice, *de ne point rendre seul une sentence dans les causes criminelles*, mais de se conformer *au vœu du peuple et à l'avis des juges*, afin que le crime fût manifesté par un jugement solennel, il ajouta la déclaration suivante : « Que si l'un des rois à venir se » révolte contre les lois et exerce sur ses sujets un empire » cruel et tyrannique, l'anathème du Seigneur soit sur lui. » Quant à Suinthila, qui, reconnaissant ses propres crimes, » *s'est lui-même dépouillé de la couronne*, nous décrétons, » *après avoir pris l'avis de la nation*, que ni ses fils ni » son épouse, à cause de leurs fautes, ne soient jamais » rattachés à notre communion, ni rendu aux honneurs » dont ils ont été dépouillés, et qu'ils soient privés des » *biens* qu'ils ont enlevés aux malheureux, sauf ce que » voudra bien leur laisser la justice de notre pieux mo- » narque. »

Chintila (636). — Le cinquième concile renouvelle les prescriptions du précédent, qu'on nomma *le grand et l'uni-*

versel; — défend à tout autre qu'aux nobles goths d'aspirer à la couronne, et à qui que ce soit de rechercher superstitieusement pendant la vie du roi quel sera son successeur. Il excommunie en outre ceux qui profèrent contre lui des malédictions; « car, si celui qui maudit n'entre pas dans le » ciel, à plus forte raison doit-on l'exclure de l'Eglise. »

Le sixième (638) ordonne qu'à l'avenir aucun prince ne montera sur le trône, qu'il n'ait fait le serment de ne pas tolérer le judaïsme. Anathème à celui qui violera son serment; qu'il soit condamné au feu éternel, avec tous ceux, évêques ou autres, qui participeront à son péché. Il renouvelle la défense d'attenter à la vie du souverain ou de conspirer contre son autorité, et enjoint au successeur d'un roi assassiné de le venger, « comme si c'était son père. »

Tulga (640-642). — Chindalswind (*Chindalsuinthe*). — Mais toutes ces prescriptions n'empêchèrent point *Chindalswind* d'arracher le pouvoir aux mains du jeune et pieux roi *Tulga*, fils de Chintila. Bien des grands protestèrent, et Chindalswind dut les combattre pour les amener à le reconnaître. *Quand il y fut parvenu*, jaloux de prévenir de nouvelles usurpations, en réduisant à l'impuissance cette noblesse turbulente, qui ne pouvait se résigner à obéir aux chefs qu'elle s'était donnés, et qui, préférant les charmes de l'indépendance primitive au calme de la vie civile qu'il voulait organiser, *avait pris la détestable habitude de tuer ceux qui lui déplaisaient* (1), « il fit tuer l'un après l'autre tous ceux qu'il avait vu portés à ce crime sous les rois précédemment renversés; il en condamna d'autres à l'exil, et donna à ses fidèles leurs femmes, leurs filles et leurs biens. On rapporte que, pour réprimer le mal, il fit tuer deux cents grands d'Espagne, deux cents de moyenne race; et jusqu'à ce qu'il se fût assuré d'avoir dompté

(1) Sumserant enim hanc detestabilem consuetudinem, ut, si quis eis de regibus non placuisset, gladio eum adpeterent et qui libuisset animo, hunc sibi statuerent regem (Greg. Turon., III, 30).

cette manie des Goths, Chindalswind ne cessa de faire périr ceux qu'il soupçonnait. Les Goths, soumis par Chindalswind, n'osèrent entreprendre contre lui aucune conspiration, comme ils avaient fait contre leurs autres rois, [et, sous l'influence de la salutaire terreur dont il les avait tous frappés, le septième concile prononça l'anathème et la confiscation contre tous les laïques ou *ecclésiastiques* qui machinent la perte du monarque ou émigrent dans un autre pays pour mieux arriver à ce but.] Chindalswind, plein de jours, associa au trône son fils, nommé Receswind (649); puis, s'adonnant à la pénitence et faisant largement l'aumône de ses propres biens, il mourut, dit-on, à l'âge de quatre-vingt-dix ans (1). »

Receswind. — *Huitième concile* (652). — *Receswind* ou Recesuinthe régna paisiblement et sans troubles. A la mort de son père, il convoqua le huitième concile de Tolède, le premier où se voient, après les noms de cinquante-deux évêques, les signatures de quelques *laïques* au nombre de seize, dont quatre comtes, sept ducs et comtes, trois *proceres* et comtes. Le roi s'y étant rendu, pria la noblesse d'agréer et d'observer avec soin tout ce que les évêques ordonneraient. Ils décrétèrent que le roi et l'épiscopat étaient relevés du serment de ne jamais pardonner aux rebelles; — que le souverain serait élu, soit dans la capitale (Tolède), soit dans le lieu où serait mort son prédécesseur; — qu'il protégerait la foi catholique contre les juifs et les hérétiques; — qu'il ne se rendrait coupable d'aucune exaction, — et qu'il ne laisserait à ses héritiers que les biens qu'il possédait à son avénement au trône. Ils avaient encore résolu qu'on appliquerait aux Juifs les dispositions du quatrième concile; mais ceux-ci firent présenter au roi un mémoire où ils assuraient n'être

(1) Fredeg. *Chronic.* 82. — Je ne sais où M. Fauriel a vu que ce chroniqueur attribue le fait à Suinthila (V. *la Gaule méridion.*, t. I, p. 518).

séparés de l'orthodoxie que par une horreur instinctive pour la chair de porc, et consentaient à être brulés vifs, si, à tous les autres égards, ils ne se conduisaient en excellents chrétiens. Receswind, qui était naturellement bon, voulut bien se contenter de cette protestation.

Ce fut ce prince qui supprima la défense de contracter mariage entre Goths et Romains ; déjà Chindalswind, son père, avait aboli la distinction des lois, et rédigé pour tous les habitants de la Péninsule un code en douze livres, connu sous le nom de *Forum Judicum*. Ainsi se trouva consommée l'unité de l'Espagne. Mais cette unité ne devait pas la sauver de la ruine.

Wamba. — Quand Receswind vint à mourir, les grands et les évêques, après bien des incertitudes, se décidèrent à lui donner pour successeur *Wamba*, vieillard plein de bravoure et de sagesse. Mais Wamba refusait obstinément de se rendre à leur vœu. Alors un des électeurs s'élança vers lui l'épée nue à la main, et lui en posant la pointe sur la gorge : « Veux-tu donc seul, lui dit-il, résister à la » volonté de toute la nation, et préfères-tu ton repos au » salut commun ? Tu estimes donc beaucoup le peu d'an- » nées que tu as à vivre. Si tu ne promets d'accepter, ce » glaive fera justice de ton entêtement. » Wamba se résigna donc à prendre la couronne. On ne la vit jamais porter avec tant de prudence et de courage. Les Gascons de la Navarre et les Asturiens s'étant soulevés sous prétexte qu'ils étaient accablés d'impôts, le roi marcha contre eux, tout prêt à les combattre, quand il apprit que Hilderic, comte de Nîmes, venait de se révolter et travaillait à détacher de l'Espagne la Septimanie. Aussitôt il charge Paul, général grec, d'aller réprimer ce mouvement. Mais Paul gagne pour son propre compte les provinces situées entre l'Ebre et les Pyrénées, et se fait proclamer roi dans Narbonne. Wamba se hâte de châtier les Navarrais, et part ensuite pour la Gaule. Il soumet en passant la

Catalogne, se rend maître de Narbonne et des villes de la Septimanie. Nîmes elle-même, que défendait Paul, tombe en ses mains, après un siège opiniâtre, et les arènes, dernier refuge du rebelle, sont cernées. On le trouve caché dans les loges qui servaient autrefois à renfermer les bêtes féroces ; deux capitaines à cheval le placent entre eux, et le tenant chacun par une poignée de sa longue chevelure, le traînent aux pieds de Wamba, en présence de toute l'armée rangée en bataille. Là, Paul se dégradant lui-même, dépose le baudrier, insigne de son commandement militaire, et demande merci. Les juges qu'on lui donne ne l'en condamnent pas moins à la mort. Mais Wamba, plein de bonté, se borne à faire tomber sa chevelure sous les ciseaux et à le retenir prisonnier. Après avoir rétabli l'ordre dans la Narbonnaise, le roi retourna en Espagne, et fit à Tolède une entrée vraiment triomphale. Les chefs de la rébellion marchaient les premiers. On leur avait rasé les cheveux, la barbe et les sourcils ; ils portaient des vêtements grossiers, avaient les pieds nus et une corde au cou. Paul se distinguait au milieu d'eux par une couronne de cuir noir qu'on lui avait placée sur la tête. L'infanterie venait ensuite, puis la cavalerie. Le roi fermait la marche avec toute sa cour, et se faisait aisément reconnaître à son air majestueux, à ses cheveux blancs et au diadème dont son front était ceint.

Rendu si glorieusement à son peuple, il remercia Dieu, congédia ses troupes et s'appliqua tout entier au bien du royaume. Il commença par agrandir l'enceinte de Tolède, dont les principales tours furent surmontées de statues de saints ; puis il assembla deux conciles, l'un à Braga, l'autre à Tolède, où l'on s'occupa de rétablir la discipline ecclésiastique, et de réprimer le luxe, l'orgueil et la superstition du clergé, dont les mœurs tendaient à s'altérer par l'effet de la grande puissance dont il jouissait, de l'ignorance (1),

(1) Dès 589, le concile de Narbonne avait dû défendre d'ordonner un prêtre ou un diacre qui ne sût pas lire.

maladie générale à cette époque, de l'entrée des barbares dans les hautes fonctions de l'Eglise, et de la participation des ecclésiastiques au service militaire (1). Wamba régla aussi la circonscription des diocèses et l'étendue du ressort de chacune des six métropoles (Narbonne comprise); il s'efforçait en cela, comme en tout le reste, d'arrêter ou de prévenir toute agitation intestine, comme s'il eût pressenti ce qu'il y avait de menaçant pour l'Espagne dans l'apparition nouvelle des Sarrasins. Maîtres de presque tout le littoral africain, ils infestaient déjà la Méditerranée de leurs flottes et commençaient à inquiéter particulièrement les côtes de la Péninsule. Wamba, qui possédait une bonne marine, rassembla une flotte nombreuse, et, les ayant attirés à un combat, les défit et leur enleva deux cent soixante-dix barques. Mais, à son retour, un seigneur ambitieux, nommé Erwiga, lui ayant versé un breuvage soporifique, profita de son sommeil pour le revêtir d'une robe de pénitent, et lui faire couper les cheveux par l'évêque de Tolède. Wamba réveillé, et instruit de ce qui s'était passé, renonça facilement à une couronne qu'il avait fallu le forcer d'accepter, et se retira dans le monastère de Pamplieda, où il vécut assez longtemps encore pour voir la fin de son successeur (2).

Erwiga.—*Erwiga* (680) fit légitimer son usurpation par un concile (le XIIe) (3), qui décida qu'un prince, une fois revêtu de l'habit religieux, fût-ce même à son insu, devait le garder, sans pouvoir régner davantage;—qu'on rétablirait dans leurs biens et leurs dignités tous ceux qui avaient autre-

(1) Une loi de Wamba, confirmée par le concile de Tolède, leur en faisait une obligation expresse. *Cod. Vis.*, 9, 2, 8.

(2) Plus tard, le roi Alphonse-le-Sage fit transporter à Tolède son corps et celui du roi Receswind. On les déposa dans l'église de Léocadie, de chaque côté du maître-autel.

(3) Le premier canon dit qu'Erwiga a été investi de l'autorité royale en vertu de l'*onction sacrée*. On sait que le royaume d'Espagne est le premier des nouveaux états germains, dont on ait sacré et couronné les souverains.

fois été condamnés comme complices de la révolte de Paul contre Wamba ; — que les veuves royales ne pourraient plus se remarier, même à un roi, sous peine d'excommunication; — et que la femme et les enfants d'Erwiga étaient inviolables. — Le même concile éleva l'évêque de Tolède à la dignité de primat du royaume, en décrétant qu'il aurait seul désormais le pouvoir d'ordonner tous les évêques d'Espagne, suivant le choix du prince. Enfin, il cassa le décret de Wamba, qui ôtait le droit de témoignage à quiconque refuserait de se rendre à l'armée en cas d'invasion ou de révolte. C'était sanctionner l'abâtardissement de la race gothique, dont une longue paix et peut-être le mélange des deux sangs affaiblissaient chaque jour l'esprit militaire. Erwiga fit d'ailleurs, au milieu de perpétuelles appréhensions sur le sort de sa famille, tout le bien qu'il put ; mais il ne conserva pas longtemps le pouvoir ; il mourut de maladie (687), après avoir désigné pour son successeur *Egiça*, neveu de Wamba, auquel il avait pris soin de donner sa fille Cixilona en mariage.

Egiça. — Egiça commença par assembler les grands du royaume (xve concile); il avait besoin de leur soumettre un doute et d'éclairer sa conscience : « Car, lorsque Erwiga, leur » dit-il, me donna sa fille en mariage, il me fit jurer de » défendre ses enfants contre tous leurs ennemis ; et, en » prenant la couronne, j'ai fait serment de rendre justice » à tous les peuples de mon obéissance. Or, je crains de » ne pouvoir protéger la famille d'Erwiga, sans me » montrer injuste envers ceux qu'il a dépouillés de leurs » biens contre les lois. Des deux serments quel est celui » qui m'oblige ? »

L'assemblée répondit au roi, qu'en principe ses deux serments n'étaient pas contradictoires, parce qu'il n'avait pu promettre de soutenir les intérêts de sa belle-mère et de ses beaux-frères, que conformément aux règles de la justice ; mais que, fallût-il choisir entre les deux, le dernier,

fait en faveur du peuple, devrait l'emporter, parce que le bien public est préférable à tous les intérêts particuliers.

Cette sage décision était prévue. Egiça fit aussitôt restituer aux partisans de son oncle Wamba les biens et les honneurs qui leur avaient été ravis. Puis il répudia Cixilona, et, sur un décret du troisième concile de Saragosse (692), qui condamnait les veuves des rois, non plus seulement à ne point se remarier, mais encore à s'enfermer pour le reste de leurs jours dans un monastère, il fit prendre le voile à la veuve d'Erwiga.

Les conspirations ne manquèrent pas et furent très menaçantes. L'une avait pour chef l'archevêque même de Tolède, Sisbert, *goth* d'une haute naissance, mais d'un caractère altier et turbulent. Sur l'invitation du roi, le seizième concile (693) lui fit son procès, et, après l'avoir déposé, le livra à la justice du souverain, qui se contenta de le bannir du royaume. Le concile renouvela à cette occasion tous les anathèmes auparavant portés contre les conspirateurs, et ordonna que, dans toutes les églises cathédrales et autres, il serait dit tous les jours, excepté le vendredi saint, une messe pour le roi et sa famille.

Cette affaire était à peine terminée, qu'on découvrit que les Juifs de l'Espagne entretenaient avec leurs frères d'Afrique des intelligences criminelles, et qu'ils se flattaient d'être assez forts pour renverser, avec un secours étranger, la domination wisigothe. Le dix-septième concile les condamna tous à être privés de leurs biens, réduits en servitude et distribués aux chrétiens. Les temps comportaient cette triste rigueur; elle parut rendre la sécurité au pays, et lui permit d'amasser, sous l'administration vigilante d'Egiça, des richesses malheureusement trop funestes à son avenir.

Witiza. — *Il est renversé par Rodrigues.* — C'est ce qu'on vit bien clairement sous le règne de son fils.

Witiza (701), associé de bonne heure au trône paternel, avait pendant plusieurs années gouverné sagement la Galicie, ancien royaume des Suèves, quand Egiça vint à mourir. Mais, une fois à Tolède, il se mit peu en peine de justifier les espérances qu'il avait données à *Tuy*, et se précipita dans de tels désordres, qu'il n'est point d'accusations qu'on n'ait fait peser sur sa mémoire. Le rappel des Juifs pouvait paraître à ses sujets catholiques un acte de trahison autant que d'impiété. Mais l'autorité des papes méconnue, le mariage des prêtres autorisé (1), sont aux yeux de l'historien d'assez coupables extravagances pour le dispenser de croire que Witiza ait permis aux Espagnols la polygamie, et qu'il ait ordonné de briser toutes les armes, de détruire toutes les fortifications, dans le but d'inaugurer le règne de la paix ou de mettre un terme aux révoltes. Le tyran recourut à d'autres mesures pour protéger sa vie. Le peuple avait paru se rappeler qu'il existait encore deux frères de Receswind, *Théodored* et *Favila*, le premier, duc de Cordoue, le second, duc de Biscaye et protospataire (commandant de la garde royale). Witiza fit tuer celui-ci, dont il donna la charge à son propre beau-frère, le comte Julien, gouverneur de l'Andalousie, et fitcrever les yeux à Théodored. Mais Witiza n'avait pu atteindre leurs fils. Celui de Théodored, *Rodrigue*, l'attaqua, le combattit à outrance et profita de sa mort pour le remplacer sur le trône. *Pelage,* le fils de Favila, qui s'était retiré parmi les Cantabres, revint alors, et Rodrigue le donna pour successeur au comte Julien dans la dignité de protospataire. C'est lui qui, au dernier jour de la monarchie wisigothe, relevera courageusement, dans la poussière des batailles,

(1) Il fut autorisé, sans doute, d'après le concile de Constantinople, dit *in Trullo* (692), dont l'Orient adopta les canons, malgré leur condamnation par la cour de Rome. Ils toléraient le mariage *avant* l'entrée dans les ordres, et n'obligeaient que les évêques à se séparer de leurs femmes. Du reste il ne nous est rien parvenu du dix-huitième concile, tenu sous Witiza, et auquel on attribue les étranges dispositions que nous mentionnons.

la couronne de son cousin, et fondera le royaume libre des Asturies.

Déjà l'ennemi approche, attiré depuis quelques temps par les Juifs, appelé maintenant par les enfants de Witiza et favorisé par la haine de Julien, leur protecteur, contre un prince qui lui a fait l'affront, non de séduire sa fille, le fait est peu certain, mais de lui enlever le commandement des gardes et de le reléguer dans sa province. La trahison de cet homme ouvrira l'Espagne aux infidèles; une semaine de combats leur suffira pour s'assurer huit siècles de domination dans ce pays. Car ce n'était ni aux molles douceurs du climat et d'une paix séculaire, ni dans l'extension de l'esclavage, fruit naturel de ces deux causes, que la monarchie wisigothe avait pu retremper ses forces, minées dès le commencement par la lutte constante de l'aristocratie et de la royauté, par les rivalités d'ambition qu'engendrait l'éligibilité de la couronne, et par l'affaiblissement progressif de la noblesse (1).

(1) C'est dans les actes des conciles de Tolède, et surtout dans ceux du seizième, qu'il faut voir la dissolution intérieure de la société wisigothe.

TROISIÈME PARTIE.

RÉSULTATS DE L'INVASION GERMANIQUE.

---

§ Ier.

Etat des terres.

Quand la civilisation romaine s'était faite conquérante, elle avait, dans tous les pays où elle était parvenue, déployé une énergie terrible, faisant la guerre aux lois, aux mœurs, à la religion, à la langue des peuples vaincus. Aussi lui avait-il suffi de quelques siècles de domination pour effacer ou affaiblir toute trace de leurs institutions primitives. Les Germains, au contraire, une fois maîtres de l'Empire, subirent peu à peu l'ascendant qu'exerce naturellement une civilisation organisée sur une barbarie désordonnée. Ils méprisaient le caractère des Romains ; mais ils ne pouvaient se défendre d'un sentiment d'admiration à la vue de ces miracles des arts dont leur puissance avait couvert le sol, et de cette merveille plus étonnante encore de la hiérarchie régulière des pouvoirs, qu'avait enfantée leur génie politique. D'ailleurs les relations plus variées et plus durables que la conquête venait de créer aux enfants du Nord, leur faisaient sentir la nécessité de règles nouvelles et plus étendues, et la législation romaine les leur fournissait. C'est pourquoi, tout en renversant l'ordre politique, ils se rattachaient à l'ordre social ; et, tandis qu'ils détruisaient ou dépouillaient leurs ennemis, ils s'avouaient inférieurs à eux, et cherchaient à les imiter.

Partage des terres. — Sous le nom d'*alliés* ou d'*hôtes*, ils commencèrent par prendre leur place au soleil et partagèrent avec les Romains les avantages d'un ciel plus doux et d'une terre plus riche. Ainsi les *Burgundes* prirent la moitié des cours et des jardins, et les deux tiers des terres labourables. Les esclaves furent partagés, et les forêts restèrent communes (1). Les *Wisigoths* se contentèrent des deux tiers des terres sans distinction. Les *Ostrogoths*, les plus modérés de tous, ne s'adjugèrent que le tiers des possessions territoriales de l'Italie, à l'exemple des Hérules, leurs prédécesseurs; encore voulurent-ils que ce tiers, comme tout le reste, continuât d'être soumis à l'impôt. Au contraire, les *Vandales* en Afrique s'emparèrent de tout et réduisirent les indigènes à l'état de serfs ou de colons. Les *Lombards* firent de même en Italie, et les *Anglo-Saxons* en Bretagne. De part et d'autre les seuls habitants des villes conservèrent leurs propriétés, mais chargées de taxes énormes. Quant aux *Franks*, aucun monument historique ne nous apprend de quelle manière ni dans quelle proportion ils furent associés à la propriété. Mais tout porte à croire qu'après avoir primitivement obtenu, comme les Wisigoths et les Burgundes, à titre de *fédérés*, des *terres létiques* de la munificence des empereurs, et s'être ainsi établis dans les champs déserts et ravagés de la deuxième Germanie et des deux Belgiques, qui devaient suffire à leur petit nombre, ils s'étendirent vers le midi en dépouillant moins les Gallo-Romains, dont le concours assurait leurs rapides progrès, que les barbares qui avaient déjà partagé avec les indigènes. On sait d'ailleurs que les Franks, et probablement les autres barbares qui les avaient précédés dans l'Empire, s'étaient emparés des terres publiques qui avaient autrefois appartenu aux empereurs ou à l'Etat, et que le domaine des rois mérovin-

(1) Ceux qui vinrent ensuite eurent moitié des terres sans les esclaves ; puis un tiers fut assigné aux affranchis.

giens en était presque exclusivement composé. Enfin il est vraisemblable que, suivant l'ancien usage, les guerriers obtinrent un lot *proportionné à leur rang et à leur mérite* (1).

Alleux. — Ce lot formait leur domaine, leur *proprium*. C'est ce que les Latins appelaient *sors barbarica*, et les Germains *alleu* ou *terre allodiale*, de *loos*, sort; et par là ils ne voulaient pas dire que l'on tirait ces terres au sort: *Sur ce point*, dit M. Lehuerou, *le préjugé vulgaire est une erreur historique*; mais ils entendaient désigner une terre d'une certaine étendue (2). Du reste la dénomination d'*alleu* s'appliqua également un peu plus tard à toutes les terres libres tant des Romains que des barbares. — Chez les Burgundes l'alleu primitif ne pouvait être aliéné; mais la loi en autorisait l'échange. Chez les Franks, dit-on, il s'appelait *terre salique*, *terra salica*, soit du nom de leur principale tribu, soit du mot *sala*, qui exprimait l'habitation ou le manoir de la famille, et la législation excluait les femmes de cet héritage spécial (3). Mais divers manuscrits de la loi salique, qui ne portent point le mot *salica*, et un édit interprétatif de Chilpérik Ier, que la science a naguères retrouvé (4), témoignent assez que l'exclusion portait sur toute espèce de terre, moins les

(1) *Secundum dignationem*, dit Tacite.

(2) Godefroy le prouve fort bien : « *Fragmentum agrarium* DE LIMITIBUS, p. 337 : Duo jugera juncta in unum quadratum, agrum efficiunt, » quod sint in omnes actus bini. Hunc modum quidam appellatum dicunt » *sortem*, et centies ductum *centuriam* (V. LEHUEROU. *Institut. mérov.*, » p. 353). » C'est la *portion* communale de nos campagnes.

(3) *De terra salica* in mulierem nulla portio hæreditatis transeat, sed... filii in ipsa hæræditate succedunt.

(4) « Si quelqu'un en mourant, dit Chilpérik Ier, laisse des proches » (*vicinos*), des fils et des filles, que les fils aient la TERRE, tant qu'il y » aura des fils, *comme le veut la loi salique*. Et *si les fils viennent à* » *mourir*, que *les filles héritent de la* TERRE, *comme l'auraient fait les* » *fils, s'ils avaient vécu.* »

acquêts. C'est que la terre répondait du service militaire que le possesseur devait à l'Etat, et que son existence, pour n'être point compromise au milieu des populations diverses qui se partageaient le sol, avait besoin d'être protégée par le bras d'un guerrier. Aussi la loi des Ripuaires, comme celle des Saliens, exclut-elle indéfiniment les femmes de la succession de la terre *en concurrence avec les hommes de même degré*. Celle des Angles et des Werins, plus sévère encore, étend l'exclusion absolue des femmes au profit des hommes des quatre premiers degrés, et ne la fait cesser qu'au cinquième : « *Alors enfin*, dit-elle, que *l'héritage » passe de la lance au fuseau : Tunc demum hereditas ad » fusum a lancea transeat.* » La loi des Wisigoths seule admet les filles en concurrence avec les fils ; mais on sent ici l'influence romaine. Toutefois, quand la conquête se fut consolidée, que le mouvement de l'invasion eut cessé et que les idées de propriété se furent affermies et répandues dans les esprits, la coutume qui frappait les femmes, coutume *ancienne*, mais qui commençait à paraître *impie* (1), tomba en désuétude et fit place à un principe plus équitable. Un seul alleu conserva, par sa nature même, le caractère distinctif des premiers alleux, celui de propriété à la fois originelle et indépendante : c'est le domaine royal, le domaine de *la couronne, qui ne put jamais tomber en quenouille.*

Occupés au nom de Dieu et par le droit du glaive, les alleux n'étaient assujettis à aucune redevance ; mais, pour être exempts d'impôts, les propriétaires allodiaux n'étaient cependant pas affranchis de toute espèce de charge envers l'Etat. Avant la conquête, les relations

(1) Dulcissimæ filiæ meæ illi ille. — ***Diuturna, sed impia***, inter nos consuetudo tenetur, ut de terra paterna sorores cum fratribus portionem non habeant. Sed ego perpendens hanc *impietatem*, sicut mihi a domino æqualiter donati estis filii, ita et a me sitis æqualiter diligendi, et de rebus meis, post meum discessum, æqualiter gratulemini, etc. (MARCULF., *formul.* II, 12.)

des barbares entre eux étaient purement *personnelles*, la propriété territoriale n'existant pas pour eux, et à ces relations d'homme à homme présidait une entière liberté. Les jeunes gens se groupaient autour d'un guerrier célèbre, dont ils devenaient les compagnons, *comites*, mais les compagnons volontaires. Ainsi régna-t-il d'abord, en deça du Rhin, une véritable liberté dans les relations *réelles* ou de propriété à propriété. Mais, de même qu'en Germanie le compagnon ne laissait pas de s'engager à combattre pour la vie du chef auquel il s'était librement attaché, de même, après la conquête, en vertu du lien moral qui unissait la personne du compagnon à celle du chef suprême, plusieurs obligations furent imposées aux propriétaires d'alleux:

1° Les *dons* qu'on faisait au roi lors de la tenue des champs de mars. Ces dons, qui d'abord étaient une offrande purement volontaire, une simple marque de déférence, d'attachement, ou un moyen de se concilier la faveur d'un grand, devinrent dans la suite obligatoires.

2° Les *denrées*, moyens de transport et autres objets à fournir tant aux officiers du roi qu'aux envoyés étrangers qui se rendaient vers le roi. « Cette obligation, dit M. » Guizot, est peut-être la première qui renferme évidem- » ment la notion d'une charge publique imposée à la » propriété pour un service public. »

3° *Le service militaire*, qui était primitivement inhérent à la qualité d'homme libre, mais qui, depuis la conquête, ne pesait que sur la propriété territoriale, du moins dans les circonstances ordinaires, et ne descendait que par exception, et dans les besoins pressants de l'Etat, jusqu'aux hommes libres qui n'avaient ni propriété ni bénéfice (1).

Tels étaient les privilèges et les charges des alleux. On ne croira pas sans doute que la conquête ait rendu tous les Germains propriétaires et indépendants. Les guerriers

(1) Lehuerou, *Instit. carol.*, p. 440 et 432.

les plus considérables étaient entrés presque seuls dans cette nouvelle situation. La sûreté des conquérants demandait en effet qu'au lieu de se disperser sur le sol, ils demeurassent réunis en groupes. Ensuite, comment se seraient-ils décidés à renoncer, en s'isolant, aux avantages et aux plaisirs de la vie commune? L'isolement n'est supportable qu'à la condition du travail, et les barbares étaient essentiellement oisifs. Aussi beaucoup de compagnons restèrent auprès de leurs chefs, menant sur ses domaines à peu près le même genre de vie qu'ils menaient auparavant à sa suite.

Bénéfices ou fiefs. — Cependant de leur situation de conquérants sortit pour beaucoup d'entre eux un grand changement. En Germanie, le chef récompensait ses compagnons de leurs loyaux services par le partage du butin, par des festins splendides, ou le don d'un cheval, d'une framée. Après la conquête, il leur donna des terres. Ces terres ainsi concédées s'appelaient vraisemblablement des *fiefs* (1), dans la langue des barbares; dans celle des romains, c'étaient des *bénéfices*. Les Romains connaissaient depuis longtemps déjà, nous l'avons vu, la coutume de distribuer des terres aux vétérans et aux barbares sous la réserve du service militaire. D'abord ils les avaient prises sur les frontières; plus tard, ce fut dans toutes les provinces de l'Empire, partout où un détachement des troupes impériales était fixé à demeure. Enfin ils en donnèrent non seulement aux soldats de la *milice armée*, mais encore aux membres de la *milice palatine*. « Le fonds commun où se puisaient ces largesses du prince, se composait originairement des terres qui appartenaient à l'Etat, et se recomposait incessamment des biens caducs, des terres vacantes, des déshérences et des proscriptions.

(1) *Feudum* de *fóden*, nourrir; car le *bénéfice*, dans les idées germaniques, n'était qu'une extension de la table du chef. STIERNHIELM, *Glossar. Ulphilo-Gothic.*, p. 46.

— Le patrimoine du prince, sa fortune personnelle, les biens des villes et ceux des temples du paganisme servaient quelquefois aussi au même usage. — Ces concessions faisaient partie des *largesses sacrées;* et parmi les quatre *scrinia* ou bureaux, qui travaillaient sous les ordres du *comes rerum privatarum*, il y avait un *scrinium beneficiorum* ou bureau des bénéfices.— Les bénéfices militaires étaient tous exempts du tribut ordinaire..... Quant à ceux qui étaient accordés aux membres de diverses administrations civiles, il y avait des distinctions. Les uns étaient exempts du tribut, et c'étaient le plus souvent ceux que le prince avait donnés de son propre mouvement, ou qui avaient été déclarés trop pauvres pour soutenir le poids de l'impôt. Les autres étaient taxés au dessous de leur valeur (1), » ou assujettis à une prestation particulière, comme à fournir de l'or, du bronze, du fer, ou assimilés à la *res privata;* et ils jouissaient ainsi d'immunités diverses, qui finirent par être également appelées des *bénéfices*; en sorte que le même mot servit à désigner les concessions elles-mêmes, et les faveurs accessoires qui venaient s'ajouter à ce premier don. Mais de ce que les bénéfices préexistèrent dans l'empire à la conquête germaine, on aurait tort d'en conclure que ceux de l'époque mérovingienne n'ont pas une origine différente. Sans doute « le nom, et, dans un certain sens, l'institution elle-même sont également d'origine romaine, puisque, chez les Romains et chez les Franks, le bénéfice était également une concession du prince, et que de part et d'autre le motif et le but de la concession étaient les mêmes. Chez les uns comme chez les autres encore, on les donnait indifféremment aux hommes de guerre et à ceux qui étaient chargés de l'administration civile ou politique; et nous *savons* que les privilèges dont ils étaient en possession sous les empereurs, leur furent conservés sous les rois barbares. Toutefois il existe entre

(1) Lehuerou, *Institut. mérov.*

les premiers et les seconds plus d'une différence essentielle.... 1° Les bénéfices des empereurs furent héréditaires, dès qu'ils furent créés ; ceux des Mérovingiens ne le devinrent qu'en changeant pour ainsi dire de nature, et au bout de quatre cents ans. 2° L'institution des premiers fut un des mille expédients employés par la politique des empereurs pour étayer l'empire ébranlé ; l'institution des seconds semble se rattacher à l'esprit même des mœurs germaniques, et devint la conséquence naturelle de ce qui se pratiquait déjà en Germanie avant la conquête (1). » Mais, comme après tout, à la suite de celle-ci, la nature des récompenses se modifia et que la terre se substitua aux fiefs, en prenant le nom romain de *bénéfice*, la coutume germanique se trouva de la sorte entée sur l'institution impériale, dont beaucoup de Germains eux-mêmes avaient déjà goûté le bienfait, et il serait très difficile aujourd'hui de décider si l'origine des bénéfices du moyen-âge, et par suite des fiefs, est exclusivement romaine ou barbare.

Quoiqu'il en soit, on comprend sans peine l'influence que dut exercer, dès le commencement, sur les destinées des fiefs germains, l'exemple des bénéfices romains, et que les guerriers aient tendu de bonne heure, non seulement à posséder la terre pendant leur vie, mais encore à la *transmettre héréditairement*. Il pouvait d'ailleurs leur sembler naturel qu'elle leur fût donnée au même titre qu'autrefois le coursier et la framée, qui leur appartenaient pour toujours. Aussi, dès la première époque de l'histoire des Mérowingiens, par exemple, se rencontra-t-il des concessions de bénéfices héréditaires. Un illustre professeur en a déjà fait la remarque, et il cite avec raison une formule de Marculf (2), puis, comme symptôme de

(1) Lehuerou, *ibid.*

(2) « ... Jubemus ut ipsa villa antedictus ille... *perpetualiter* habeat » concessa, ita ut jure proprietario habeat, teneat... et suis posteris... » relinquat. » Marc., form. 1, 24.

la tendance générale des peuples, une loi de Chindalswind, roi des Wisigoths (1). On peut y ajouter une autre formule de Marculf (2), qui nous apprend que ceux-là mêmes qui avaient reçu du roi un bénéfice héréditaire, avaient soin de faire confirmer la donation par son successeur. Mais le bénéfice tombait dès la deuxième génération dans la classe des alleux, et dès lors disparaissait toute relation personnelle entre le donateur et le donataire. Ces relations persistaient au contraire et duraient toujours pour le bénéfice viager. C'est que le premier était surtout un fief militaire, comme les bénéfices de l'empire, lesquels n'entraînaient d'ailleurs aucune relation personnelle, attendu que toutes les obligations étaient là contractées en vue de l'empire, aucune en vue de la personne de l'empereur; mais le second n'était accordé temporairement ou à vie que parce que les services auxquels il était affecté étaient des services domestiques, eux-mêmes variables et temporaires de leur nature. « Il est vrai, dit M. Lehuerou, que » l'hérédité, qui d'abord avait été restreinte aux bénéfices » et aux fonctions militaires, finit aussi par s'établir dans » les fonctions domestiques, et dès lors elle s'appliqua natu- » rellement aux bénéfices qui y étaient affectés ; mais cette » seconde hérédité est bien postérieure à la première, et » elle ne devint générale que lorsque le principe féodal, » comme un puissant levain, eut fermenté dans toute » la masse (3). »

Montesquieu a donc eu tort de prétendre que les bénéfices furent d'abord *révocables à volonté*, puis temporaires ou cédés pour un temps déterminé, puis viagers, enfin *héréditaires*. Les rois, il est vrai, mirent à reprendre les fiefs autant d'opiniâtreté que les guerriers à les retenir, et la lutte défavorable où cette tendance les engagea, ne

(1) « Quod si etiam is qui *hoc* promeruit intestatus discesserit, debitis » secundum legem hæredibus res ipsa successionis ordine pertinebit. »

(2) L. 1, 17.

(3) Lehuerou, *ibid.*

fut pas une des moindres causes de l'affaiblissement de leur pouvoir. Mais, outre que les souvenirs de la Germanie, joints à la condition présente des bénéfices romains, durent rendre impossible une telle gradation, l'histoire démontre amplement la coexistence primitive des trois premiers faits. Ainsi, tandis que la révocation arbitraire des bénéfices s'y reproduit pour ainsi dire à chaque pas, avec les protestations des bénéficiaires contre l'illégitimité de ces violences, le traité d'Andelot, conclu en 587, veut « que, si quelque » terre a été enlevée à quelqu'un *sans faute de sa part*, » elle lui soit rendue ; » car, si rien n'était alors réglé quant à la durée des concessions, il était naturellement sous-entendu que l'accomplissement des obligations garantissait la durée de la jouissance jusqu'à la mort. C'est pourquoi nous lisons, entre autres faits du même genre, dans Grégoire de Tours : « Wandelinus, nourricier du roi » Childebert, étant venu à mourir,... tout ce qu'il avait » obtenu des terres du fisc fit retour au fisc. » Quant aux bénéfices de l'ordre intermédiaire, ou concédés à terme fixe et pour un temps limité, bien qu'on les trouve souvent aux mains d'hommes libres, propriétaires de bénéfices ou d'alleux, ce sont tenures plutôt roturières que nobles, et qui doivent être assimilées aux terres censives, dont il sera parlé tout à l'heure. Car le véritable nom de ces bénéfices temporaires est celui de *précaire*, et la formule dix-neuvième de Lindembrog présente la *précaire* et la *censive* comme une seule et même tenure. Aussi le renouvellement quinquennal du titre est-il exigé dans la même formule. Quelquefois cependant, mais plus tard, la concession se fit à vie ; quelquefois elle put passer du père au fils ; quelquefois enfin elle descendit une génération plus bas, jusqu'au petit-fils inclusivement. Mais il n'en fallait pas moins que l'usufruitier acquittât chaque année la redevance primitivement consentie, et témoignât ainsi de la dépendance et de la sujétion de sa tenure.

Une seconde conséquence de l'origine et de la nature

des bénéfices, c'est que le bénéficier était tenu envers le donateur à une fidélité inébranlable. Cette fidélité comprit vaguement d'abord, explicitement dans la suite, deux obligations principales : 1° celle du service militaire, obligation tellement expresse que celui qui se refusait à la remplir perdait sa terre ; 2° celle de certains services civils ou domestiques dans la maison ou auprès de la personne du donateur ; d'où vient que dans la langue des Germains on appelait le bénéficier *vassus*, *vassalus*, un familier ; *gasindus*, *gasindius*, un domestique. Au premier rang de ces services, il faut placer celui d'assister le donateur en sa *cour* et son *conseil;* car l'administration de la justice, comme nous le verrons plus bas, était une conséquence nécessaire de la constitution de la famille chez les Germains, et de la dépendance mutuelle qui unissait tous ceux qui en faisaient partie. Nul ne pouvait être jugé que par ses *pairs*, et chacun des pairs avait le droit de *conseiller* le seigneur dans sa cour de justice et ailleurs.

En remplissant ces obligations, celui qui a reçu, dit la loi des Wisigoths, des *armes ou toute autre chose* en bénéfice, ce qui prouve contre l'opinion commune, soit dit en passant, qu'après la conquête on continua de donner *autre chose* que des terres, celui-là peut les garder en son pouvoir, *à moins qu'il n'aime mieux choisir un autre patron.* Alors il doit rendre au premier ce qu'il en a obtenu ; car il est *ingénu*, et, pouvant toujours disposer de sa personne, *il est libre de se recommander à qui il veut.* Mais, quelque patron qu'il lui plût d'adopter, s'il n'exécutait point les clauses du contrat, le donataire pouvait le déposséder. La détérioration du bénéfice ou la simple négligence du bénéficier paraissait même un motif suffisant de déchéance ; car, aux yeux du propriétaire, le vassal n'était primitivement qu'un gérant responsable de sa propriété, chargé de l'entretenir, de l'améliorer et d'en jouir aussi longtemps qu'il garderait à son seigneur la fidélité dont elle était le gage et la récompense.

Le seigneur, de son côté, devait à son vassal aide et protection, et le traitait comme un membre de sa famille; il en avait la responsabilité légale, l'aidait à venger ses injures, et, à ce titre, prenait part à la composition qui lui revenait; il le consultait aussi sur ses projets de mariage, comme le vassal son seigneur sur les alliances qu'il voulait contracter ou assurer à ses enfants; et, de même que dans les familles indépendantes, le plus proche parent était seul en droit de disposer de la main de la fille après la mort du père, ainsi, dans celles qui avaient recherché ou subi son patronage, c'était le seigneur qui remplaçait la parenté, parce que la fille et le père et les descendants du père étaient placés dans son *mundium*, c'est-à-dire en son pouvoir et sous son autorité. « C'est à ce titre ou du moins sous ce prétexte, que les princes mérovingiens prenaient sur eux dedélivrer des *præceptiones* ou autorisations pour épouser des filles ou de riches veuves, qui pourtant n'étaient point toujours dans leur dépendance. Toutefois l'édit de Chlotaire Ier, sous la date de 560, déclare nulles les autorisations obtenues pour épouser des femmes contre leur gré; ce qui constate à la fois l'usage et l'abus (1). »

Ces obligations réciproques du seigneur et du vassal subsistèrent, dans les premiers temps et à la fois, entre le roi et les hommes libres qui en avaient reçu des bénéfices, entre les grands propriétaires et les compagnons à qui ils avaient abandonné une portion de leur propriété. Tout chef de bande employa les mêmes moyens pour s'attacher des guerriers et eut droit d'en attendre les mêmes services, la même fidélité. Bientôt les bénéfices tenus du roi ou d'un chef supérieur se subdivisèrent pareillement entre les compagnons du bénéficier. « Ainsi se forma peu à peu cette hiérarchie des propriétés et des personnes qui devait

(1) Lehuerou, *Hist. des Instit. carol.*, p. 151, et passim, c. 91. — Cf. les canons 4 et 5 du troisième concile de *Paris*, tenu en 556 — et les actes des conciles de *Tours* (566) — de Tolède (589), etc.

devenir la féodalité ; ainsi, par la division progressive des bénéfices, s'étendait de jour en jour cette série de vassaux et d'arrière-vassaux, liés les uns aux autres par des obligations semblables et toujours comprises dans cette condition de la fidélité qui était le titre même de leur possession. Bien que, dans leur enchaînement graduel et d'intermédiaire en intermédiaire, ces obligations rattachassent au trône la plupart des bénéfices, et qu'ainsi le monarque eût des droits directs ou indirects à la fidélité du plus grand nombre des bénéficiers, cependant, dans une société violente et grossière, une relation si lointaine était nécessairement bien peu puissante, et l'unité sociale ou monarchique qui en devait résulter ne pouvait être réelle. Les liens fondés sur des rapports prochains et personnels étaient seuls efficaces ; seuls ils correspondaient aux anciennes habitudes des barbares ; et, de même que le compagnon ne connaissait guère autrefois que le chef de sa bande, de même le vassal ne tenait vraiment qu'à son propre seigneur (1). »

Terres censives ou tributaires (*précaires*). — Outre les alleux et les bénéfices, il y avait une troisième espèce de terres, dites *précaires ou terres censives*. On appelait ainsi celles qui étaient assujetties envers un supérieur à une redevance, à un tribut ou cens, et dont celui qui les cultivait ne possédait point la pleine et libre propriété. Nous avons vu ailleurs qu'il en existait dans l'Empire avant l'invasion des barbares, et qu'elles étaient le fruit de l'impuissance des lois et des magistrats à protéger les droits individuels au milieu de la dissolution de la société. Mais on se rappelle aussi qu'au témoignage de Tacite, le colonat n'était pas inconnu aux Germains : seulement celui-ci provenait d'une *servitude originaire*, tandis que le colonat romain avait sa source dans une *abdication* plus ou moins

(1) Guizot, *Essais sur l'Hist. de France*, p. 149-150.

spontanée de la liberté. Ce fut donc bien pis après la conquête, et, du ve au xie siècle, le nombre des terres tributaires alla toujours croissant. Naturellement avides et oisifs, les barbares prenaient partout des terres, non pour les cultiver, mais pour en vivre, et trouvaient plus d'avantage à réduire les vaincus à l'état de colons qu'à les dépouiller absolument. La conduite des Lombards en est une preuve évidente. Quand ils envahirent l'Italie, ils se contentèrent d'abord d'exiger en denrées le tiers des revenus du pays, c'est-à-dire de faire passer toutes les propriétés territoriales dans la condition tributaire.

D'ailleurs, en ces temps malheureux, « la propriété d'une terre compromettait quiconque n'était pas en état de repousser la force par la force ; il courait à chaque instant le risque de se voir attaqué, pillé, dépossédé. La qualité de simple usufruitier au contraire, l'état de cultivateur partageant avec un homme puissant les fruits du sol, donnait au faible un protecteur, et, en perdant la plénitude de la propriété, il s'assurait du moins une jouissance un peu moins périlleuse. Un grand nombre de propriétaires abandonnèrent donc des droits sans réalité, sans garantie, et ne furent plus que des colons (1). »

Enfin il arriva que de grands propriétaires distribuèrent, sous une multitude de formes et de conditions diverses, une portion de leurs vastes domaines à de simples cultivateurs, qui y vivaient à charge d'un cens ou d'autres servitudes.

Par tous ces motifs, on comprend que le nombre des terres censives se soit prodigieusement accru dans le cours de la période que nous parcourons ; et, comme les causes de cette révolution persistèrent longtemps encore après le viie siècle, il dut arriver un moment où la plupart des cultivateurs n'exploitaient pas d'autres terres, et où les colons se trouvaient par troupes dans les *latifundia* de la Gaule.

(1) Guizot, p. 177.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir les cartulaires des abbayes et les testaments des évêques. Saint Remi, dans le sien, dispose nommément de quatre-vingt-neuf colons qui lui appartenaient, et qui, selon son propre témoignage, n'étaient pas les seuls qu'il possédât. Plus tard Alcuin, abbé de Saint-Loup, de Troyes, de Saint-Martin, de Tours, de Saint-Josse en Ponthieu et de Ferrières en Gatinais, en comptait une quantité si prodigieuse, que Elipande, de Tolède, l'accusait d'avoir vingt mille esclaves à son service. Une seule des *villæ* du monastère de Fontenelles ou de Saint-Vandrille renfermait, en 788, quatre-vingt-quatre manses, ce qui suppose, dit M. Lehuerou, un total de trois cent trente-six colons dans cette seule villa, en ne comptant que quatre colons par manse ; et ce monastère, qui n'avait que cent trente-huit ans d'existence, ne possédait pas moins de quatre mille deux cent soixante-quatre manses, sans compter les *villæ* que l'abbé séculier Guidon avait abandonnées aux hommes du roi ou à d'autres, en propriété ou en simple usufruit, en bénéfice ou en précaire (1).

Pour nous résumer, le *cens* était le caractère propre de la précaire, comme l'*immunité* était celui de la terre féodale (bénéfice ou alleu); à celle-ci appartenaient les obligations personnelles, qui n'avaient rien d'avilissant aux yeux des vieux Germains ; à celle-là les redevances, qui étaient pour eux une marque constante d'infériorité sociale ; l'une était noble, l'autre roturière.

« Ainsi au dessous de la terre féodale se trouvait la terre accensée ; la première tenue à foi et hommage, la seconde à cens et à corvée. Sur la première reposait tout l'édifice hiérarchique des seigneurs, des vassaux et des fiefs, avec les conditions à peu près uniformes qui les liaient les uns aux autres ; sur la seconde était parquée l'autre moitié du genre humain, les colons ou censitaires

(1) Lehuerou, *Institut. carol.*, p. 205 et 539.

de toute espèce et de toute origine [possesseurs de précaires, libres ou non], hôtes, emphythéotes, manants, vilains, lités, roturiers, serfs, etc. (1). »

§ II.

Etat des personnes.

Dans un temps où, faute de commerce et d'industrie, la richesse ne pouvait venir que des terres, c'était de leur nature diverse que naissait naturellement la distinction des personnes. Aussi, bien que tous les barbares germains aient joui d'une égale liberté civile, leurs lois reconnaissaient-elles trois conditions différentes *(majores, mediocres, minores)*, dont il serait du reste impossible d'apprécier bien exactement les droits et les priviléges, non plus que les obligations respectives. A la première classe appartiennent les bénéficiers et particulièrement les fidèles du roi (*leudes* ou fidèles, *antrustions* (2), *vassaux* chez les Franks, — *masnadieri* chez les Lombards, — *mesnelords* ou *thanes royaux* chez les Saxons, — *palatinum officium* chez les Wisigoths). La seconde comprend les hommes absolument libres, propriétaires allodiaux et autres (*rachimbourgs* chez les Franks, — *arimans* ou *milites* chez les Lombards, — *thanes inférieurs* chez les Saxons, — *gardings* chez les Wisigoths). La troisième se compose des colons tributaires (*coloni, ministeriales, pagenses*, etc., dans les auteurs,— *ceorls* chez les Saxons, — *aldions* chez les Lombards). Au dessous de ceux-ci se rangent les *esclaves* ou *serfs*.

Mais une telle distinction ne pouvait subsister longtemps au milieu du désordre auquel l'invasion avait livré la société, et un temps devait arriver où l'isolement

(1) Lehuerou, *Instit. carol.*, p. 188.

(2) De *treue*, *trust*, fidélité.

des existences et la lutte des forces individuelles, c'est-à-dire l'oppression dans le désordre, modifieraient profondément ce premier état de choses. Ainsi l'on vit bientôt deux causes puissantes s'attaquer aux propriétaires allodiaux et en réduire insensiblement le nombre déjà fort restreint. 1° Isolés et par leur isolement faibles et exposés à l'avidité des grands propriétaires, les propriétaires des petits alleux furent peu à peu dépouillés ou réduits à la condition de tributaires par les usurpations de la force. 2° Ils se ruinèrent encore d'eux-mêmes par les donations qu'ils faisaient au clergé, tant *pour obtenir le salut de leurs âmes, la rémission de leurs péchés et s'amasser des trésors dans le ciel*, que pour s'assurer l'asile des lieux saints ou le bénéfice de l'exemption du tribut et du service militaire, dont un assez grand nombre d'églises jouissaient et transmettaient la jouissance à leurs vassaux ou à leurs colons. Favorisées par les premières lois barbares, ces donations se multiplièrent rapidement de la part des simples particuliers comme des rois : « Voici, » disait Chilpérik I, notre fisc est devenu pauvre ; nos » richesses ont été transférées aux églises ; les évêques » seuls règnent ; l'éclat de notre trône a disparu, et les » évêques des cités en sont investis. » L'avidité de Chilpérik rendrait sans doute son témoignage suspect, s'il n'était confirmé par celui des monuments ; mais cette époque nous a légué un grand nombre de formules diverses pour les donations aux églises ; et l'une de ces formules est même spécialement affectée à la donation de simples champs, de petits biens (*parvæ res*), tant il est vrai que, pour une fin ou pour une autre, personne ne s'épargnait.

Tandis que les propriétés allodiales diminuaient, la classe des bénéficiers allait s'augmentant chaque jour. Un grand nombre de causes y concouraient : nous avons indiqué la principale et la plus active, l'ambition qui portait les grands vassaux non-seulement à joindre à leur domaine les terrains déserts et incultes du voisinage, mais encore

à usurper les terres allodiales ou libres que ne protégeait pas une force suffisante. Menacé de la servitude, le petit propriétaire, une touffe de gazon ou un rameau à la main, se présentait devant le roi ou l'homme puissant dont il voulait s'assurer la protection pour n'avoir pas à en redouter quelque attaque ; il lui cédait sa propriété libre et la recevait aussitôt, à titre de bénéfice et sous condition de *fidélité*, pour en jouir comme il lui conviendrait. Cette pratique singulière, cette conversion volontaire des alleux en bénéfices s'appelait la *recommandation*. — Elle avait pris autrefois naissance dans les forêts de la Germanie, où le guerrier germain, sans enchaîner sa liberté, engageait sa personne à un chef d'une bravoure éprouvée. En promettant maintenant à ceux qui voulaient vivre dans leurs champs, l'appui d'un supérieur, elle eut surtout pour effet de diminuer les violences et les usurpations, et de mettre un peu d'ordre dans la société. Les *fidèles* avaient pu d'abord, comme avant la conquête, changer à leur gré de protecteurs ; mais on ne tarda pas à entraver cette liberté, et à resserrer les liens formés par la recommandation. Dès lors les rois, les chefs les plus puissants cherchèrent sans cesse à augmenter le nombre de leurs leudes, et, pour y arriver, ils n'épargnèrent aucune séduction, comme ils ne tinrent compte ni de l'origine, ni d'aucune condition légale (1). Sollicités en sens contraire par une surenchère continuelle d'avantages présents et de promesses encore plus magnifiques, les leudes ne virent qu'un moyen de tirer de la situation tout le parti qu'on pouvait en tirer ; ce fut de se tenir constamment à la disposition du plus offrant. Il en résulta des trahisons sans nombre ; et bientôt les princes eux-mêmes, instruits par une cruelle expé-

(1) Leudastes, Andarchus, Condo, leudes du roi, étaient sortis de la plus basse servitude. Cette disposition favorisa fort le mélange des vaincus et des vainqueurs.

rience, furent contraints d'établir, non moins contre leur propre ambition que contre les infidélités de leurs *vassaux*, un véritable système de garantie et d'assurance mutuelle. Ainsi vit-on deux rois franks stipuler dans un traité (celui d'Andelot) *qu'ils ne chercheraient point à s'enlever leurs leudes, et qu'ils ne recevraient pas ceux qui voudraient abandonner l'un ou l'autre.*

On ne s'attachait pas seulement des leudes par des concessions de terres ; on en gagnait encore en leur donnant des armes, des vêtements, la table, comme avant la conquête, surtout en leur assurant des charges domestiques. Les rois franks avaient adopté l'organisation du palais des empereurs romains ; comme ceux-ci, ils avaient un comte du palais, un grand référendaire, un grand sénéchal, un grand maréchal, un grand échanson, un grand portier, des bouteillers, des fauconniers, des chambellans. Autant de charges, autant de bénéfices que le barbare ne recherchait pas seulement par une puérile vanité, mais aussi par un besoin impérieux de se soustraire à l'ennui, à l'isolement et à la monotonie de son existence privée. Bientôt chacun essaya de se faire jour jusqu'à la *cour* du souverain, et ceux qui ne pouvaient y parvenir, croyaient s'en dédommager en y envoyant leurs fils, encore enfants, partager l'éducation et les plaisirs de l'héritier présomptif de la royauté, en attendant qu'ils se partageassent ses faveurs. De leur côté, les grands propriétaires imitaient le prince ; ils avaient aussi leur cour, et distribuaient également des charges à titre de bénéfices. Leur maison exerçait donc, dans un certain rayon, la même puissance d'attraction que celle du roi. Tout concourait donc à attirer vers la condition des leudes tous les hommes de quelque importance.

Il faut ranger dans cette classe les *membres du clergé*, qui prirent place parmi les hommes du roi, presque aussitôt après la conquête. C'était la seule puissance qui fût restée debout au milieu des ruines de l'Empire. Défen-

seurs ou chefs des cités, les évêques, par leurs bons offices, leur caractère sacré, leurs lumières et leurs richesses, formaient le seul ordre du peuple ancien qui eût crédit auprès du peuple nouveau, la seule portion de l'aristocratie nouvelle qui fût étroitement liée au peuple ancien ; ils devinrent le lien des deux peuples, et leur autorité, qui était une nécessité sociale pour les vainqueurs comme pour les vaincus, fut acceptée dès les premiers moments et ne cessa de croître avec les terres dont la donation venait en attester les bienfaits. C'est pourquoi l'on vit bientôt les barbares eux-mêmes rechercher avidement l'épiscopat, et, en 577, une certaine femme, « douée de l'esprit d'une Pythonisse, » crut charmer le fameux Gonthram-Bose, qui l'avait fait consulter sur l'avenir, en répondant qu'il serait fait duc de tout le royaume pendant cinq ans, que, vers la sixième année et par la bienveillance du peuple, il obtiendrait la faveur de l'épiscopat dans une des cités situées sur la rive droite de la Loire, et qu'il sortirait ensuite de ce monde plein de jours. « Exemple singulier, qui prouve entre mille autres, que, pour les hommes les plus considérables, l'épiscopat était un objet d'ambition, une faveur du peuple et de la fortune. Ainsi, après que les évêques eurent pris place parmi les leudes, ceux-ci vinrent à leur tour prendre place parmi les évêques, et l'amalgame des deux peuples s'opéra de la sorte dans les deux classes supérieures qui plus tard devaient former l'aristocratie du régime féodal (1). »

Nous associerons enfin à la classe des leudes, des hommes que l'on trouve désignés sous le nom d'*Arimans* chez les Lombards, et de *Rachimbourgs*, *Boni homines*, chez les Franks, bien que le premier de ces noms ne soit pas étranger aux monuments qui appartiennent à la France. C'étaient des hommes originairement libres et

(1) Guizot, *Essais*, p. 218.

exempts, dans leur vie politique, de toute dépendance individuelle; car telle était la condition générale des guerriers, tant que la relation du compagnon au chef fut purement militaire. Mais, quand la société barbare eut commencé à s'asseoir sur le sol conquis, et les relations féodales à s'emparer des personnes comme des terres, ils durent s'engager, pour obéir aux lois et à leur véritable intérêt, sous le patronage d'un seigneur ou dans quelque corporation responsable de leur conduite. Car, dans son désir de faire cesser cette mobilité des situations qui est un des caractères de la barbarie, et d'arriver à une prompte répression du désordre, le magistrat en était venu à mettre en état de suspicion légitime tous ceux qui ne relevaient de personne, et à poursuivre impitoyablement tous les *gens sans aveu* (1), c'est-à-dire tous ceux qui, cherchant leur plaisir ou trouvant leur profit dans une entière indépendance, refusaient d'offrir à la société une *garantie*, une *propriété* qui répondît pour eux en justice, ou une caution qui s'engageât à satisfaire pour eux. Tant il est vrai de dire que c'est par la propriété surtout que l'ordre est entré dans les sociétés barbares, comme c'est principalement par elle qu'il se conserve dans les sociétés policées, et qu'on ne saurait la *détruire* sans ramener les hommes à la barbarie primitive. On voit d'ailleurs ici que la juste défiance des lois contre les *vagabonds* fut une des causes les plus influentes de l'établissement de la féodalité dans une très grande partie de l'Europe. Les *Arimans* et les *Rachimbourgs* étaient donc les leudes de l'homme sur les terres duquel ils habitaient; et quand ces terres étaient données en bénéfice,

(1) *Leg. Æthelstani* 2 : « Et statuimus de hominibus domino carentibus, » *a quibus nullum jus suum obtinere potest*, ut oretur cognatio eorum ut » eos ad jus gentium adducant, et *dominum eis inveniant* in conventu » populi; et si hoc tunc adquirere nolint vel non possint ad hunc termi- » num, tunc sit postea fugitivus, et pro fure eum capiat quisquis in eum » inciderit... »

ils devenaient les leudes du bénéficier. C'est pourquoi, quand un homme vient se placer sous la foi du roi, se déclarer son fidèle, son vassal, il vient, dit la formule, *cum arimania sua*, c'est-à-dire suivi de ses guerriers qui vont devenir les arrière-vassaux du roi. Tout homme libre qui demeurait en dehors de cette sphère féodale, finissait ordinairement par tomber dans l'état de colon ou dans la servitude.

Il n'était pas jusqu'aux *affranchis*, dont on distinguait trois espèces différentes, qui, en s'élevant à la liberté, ne fussent contraints, pour éviter une rechute, de se ranger sous la dépendance d'un patron, les *denarii* sous celle du roi, les *tabularii* sous celle de l'Eglise, et les *chartularii* (1) sous celle d'un homme de leur choix. Les uns et les autres étaient loin d'ailleurs de jouir d'une liberté complète. S'ils mouraient sans enfants, ils ne pouvaient disposer de leurs biens. Ils ne pouvaient pas davantage hériter de leurs parents jusqu'au troisième degré, c'est-à-dire que leurs descendants à ce degré, étaient seuls admis à l'exercice d'un tel droit. Ils appartenaient généralement au colonat plutôt qu'à la société libre.

Il est donc facile de le voir, la première des trois grandes classes d'hommes reconnues par les lois barbares (*majores*) devait promptement absorber la seconde (*mediocres*). C'est ainsi que la troisième, celle des *minores* ou des *colons tributaires* s'accrut avec le temps de celle des *esclaves*. Cette dernière s'était prodigieusement augmentée à la suite des invasions ; car, loin d'anéantir l'esclavage ancien ou *personnel* pour faire prévaloir partout l'esclavage *réel* ou

(1) Les *chartularii* étaient ainsi nommés de ce qu'ils étaient affranchis par une *charte* privée, — les *tabularii*, devant l'église par la *loi* romaine — et les *denarii*, devant le roi par le *denier*. Voici l'opinion la plus généralement admise sur la cérémonie de ce dernier affranchissement : L'esclave, sous la conduite de son maître, se présentait devant le roi, avec un denier à la main ; le roi lui frappait la main de manière à lui faire sauter le denier au visage, et, ce faisant, il le déclarait libre.

servage de la glèbe, les barbares s'étaient empressés de l'adopter. Promptement façonnés aux habitudes molles et luxueuses des Romains, ces guerriers, qui, de l'autre côté du Rhin, n'avaient jamais eu d'esclaves que pour la garde des troupeaux et la culture des champs, s'étaient environnés d'esclaves de luxe pour la satisfaction de leurs besoins nouveaux ; et la rudesse de leur caractère avait dû naturellement aggraver les rigueurs de cette triste condition. Mais l'Eglise n'épargna rien pour les adoucir et arriva insensiblement à l'abolition de l'esclavage. Donner l'exemple des affranchissements, racheter les captifs, soustraire aux Juifs la propriété des esclaves, frapper d'excommunication les chrétiens qui en faisaient l'abominable trafic, offrir dans son sein un sûr asile aux serviteurs opprimés et fugitifs, constituer pour tous la famille et la rendre sacrée aux yeux de la société libre, en protégeant de ses foudres les liens contractés même entre esclaves de différents maîtres, tels sont les principaux moyens qu'elle employa pour mettre un terme à l'inique exploitation de l'homme par son semblable ; elle eut le bonheur d'y parvenir vers le IXe siècle. — Cependant, avant d'arriver à une émancipation complète, l'esclave affranchi dut généralement passer par une dernière transformation. Il avait pu amasser un pécule, soit en argent, soit en terres. Mais, comme nous l'a déjà dit M. Guizot (1), « du Ve au Xe siècle, la » propriété compromettait quiconque n'était pas en état » de repousser la force par la force ; il courait à chaque » instant le risque de se voir attaqué, pillé, dépossédé. La » qualité de simple usufruitier, au contraire, l'état de » cultivateur partageant avec un homme puissant les fruits » du sol, donnait au faible un protecteur, et en perdant » la plénitude de la propriété, il s'assurait du moins une » jouissance un peu moins périlleuse. Un grand nombre » de propriétaires et d'affranchis abandonnèrent des droits

(1) Guizot, *Essais*, p. 177.

» sans garantie, et ne furent plus que des colons. » Cette classe des *colons* prit d'abord quelque force de son rapide accroissement. « On y trouvait 1° des hommes libres, à la fois propriétaires d'alleux et possesseurs de terres tributaires ou colons ; 2° des hommes libres, propriétaires de bénéfices et colons ; 3° des hommes libres, sans propriétés allodiades ni bénéficiaires, et simples colons, les uns héréditairement, les autres à titre d'usufruit personnel ; 4° des hommes non libres, à qui la possession héréditaire de la terre tributaire avait été accordée, à charge de certains services et de redevances fixes ; 5° enfin des hommes non libres, que le propriétaire pouvait à son gré expulser du domaine qu'ils exploitaient, et dont cependant il ne disposait pas aussi absolument que des serfs (1). » A ces conditions différentes correspondaient, dans les monuments et dans les lois, une multitude de noms divers : *coloni*, *accolæ*, *tributarii*, *fiscales*, *fiscalini*, *lidi*, *aldi*, *aldiones*, etc.— Grâce à l'influence du christianisme, les colons obtinrent facilement des barbares de précieux privilèges ; serfs (2), ils purent avoir des serfs et même leur donner l'ingénuité ; citer un homme libre en justice, et témoigner ,comme autrefois sous les Romains, 1° dans les causes de meurtre, quand il n'y avait point de témoins ingénus ; 2° dans les causes de peu d'importance ; 3° contre les hommes de leur condition (3). Ils avaient du reste à remplir envers le maître de la terre une double obligation, celle de payer le *cens* ou la rente, et celle de

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 190.

(2) Lindembrog, formul. 103 : *Ingenuitas quam potest servus ad alium servum facere.* — *Leg. Wisig.*, l. v, t. xvi, l. 6 : Servis nostris sine permissu nostro libertatem mancipiis suis dare non sinimus. — *Testament. S. Remigii :* Innocentium servum quem accepi a Profuturo originario meo. — *Leg. Frision.*, t. ii, 1 : Si liber homo spontanea voluntate, vel forte necessitate coactus, nobili, seu libero, seu etiam *lito*, in personam et in servitium *liti* se subdiderit...

(3) *Leg. Wisig.*, l. ii, t. ii, l. 9 (Chindalswind) — *Id.*, l. ii, t. iv, l. 9 (Rekared).

satisfaire aux *corvées*. Le cens se payait moins en argent qu'en nature, et toujours aux termes et lieux désignés et fixés par l'usage (1). Il était, sur les terres du roi, du neuvième des fruits et du dixième du bétail (*neume* et *dîme*); et il est probable que c'était la proportion généralement admise. Pour les *corvées (carroperæ* et *manoperæ*, charrois et travaux manuels), c'était un legs de l'Empire mourant, que les barbares acceptèrent d'autant plus volontiers qu'il leur assurait l'extension des charges *domestiques* que le colon avait à supporter chez eux avant la conquête (2). Aussi trouve-t-on déjà, dans les lois *bavaroises*, *allemandes*, etc., « toutes les obligations roturières usitées au moyen-âge : champart, droit de pacage, travaux manuels pour les semailles et la moisson, prestations en nature, charrois, voyages, coopération personnelle à la construction et à la réparation du manoir seigneurial et des édifices qui en dépendent. D'autres monuments nous fournissent celles qui manquent ici; les péages et les marchés, la moulte, le fournage, le droit de chasse, la monnaie, etc. On le voit, nous sommes déjà en pleine féodalité (3); » seulement l'autorité royale était encore assez forte pour empêcher le développement des mauvais germes de ce régime oppressif.

Mais, dès qu'elle se fut éclipsée, les vexations des grands, les maux des guerres privées, la rigueur brutale du droit public, la misère produite par le déréglement des mœurs et par une mauvaise administration, toutes ces causes pesèrent tellement sur la condition des colons, qu'elle finit par descendre presque au niveau des anciens esclaves, et que toutes les distinctions primitives disparurent sous la dénomination générique de *serfs* (*servi*, mais serfs de la glèbe). — Toutefois il se préparait, même alors, dans la condition de ces hommes, une révolution nouvelle. « Comme colons,

(1) Hludovici I capitula *legi Salicæ* addita, ann. 819, 3. — Voy. sur tout cela et sur les corvées le chap. X de Lehuerou, *Instit. carol.*

(2) Voyez ci-dessus le chapitre sur *les Germains avant l'invasion*.

(3) Voyez-en les preuves curieuses dans Lehuerou, *ibid.*

ils acquirent peu à peu et de génération en génération, de nouveaux droits sur le sol qu'ils faisaient valoir. A mesure que s'apaisa la tourmente sociale, ces droits prirent plus de consistance; il devint difficile de considérer comme un simple fermier et d'expulser à volonté le colon dont les pères avaient depuis longtemps cultivé le même champ, sous les yeux et au profit des pères du seigneur. Ainsi le travail, sanctionné par le temps, reconquit ce qu'avait usurpé la force, adoucie à son tour par la même puissance. Les propriétaires s'étaient vus contraints de se réduire à la simple condition de cultivateurs; les cultivateurs redevinrent propriétaires. Mais ce fut là l'œuvre lente des siècles (1). » A la fin de l'époque qui nous occupe, le colonat entrait à peine dans la seconde période de ses destinées.

En résumé la nouvelle société, qui dans le commencement, présentait quatre classes d'hommes fort distinctes, finira, à quelques exceptions près, par n'en compter plus que deux bien autrement tranchées, à savoir: l'*aristocratie* et la *classe servile*.

§ III.

Gouvernement central.

Royauté. — En prenant place dans l'Empire, tous les peuples barbares demeurèrent soumis au chef qui les avait conduits à la victoire, et lui conservèrent ou lui donnèrent la dignité royale. Cette dignité, qui fut toujours élective parmi les Wisigoths (2), les Ostrogoths et les Lombards, participait, chez presque toutes les nations germaniques, à la fois de l'hérédité et de l'élection, de l'élection, parce qu'il faut un chef à une tribu de guerriers errants: c'est là l'*origine militaire* de la royauté moderne; de

(1) Guiz., *Essais*, p. 177.

(2) Au moins depuis Theudis.

l'hérédité, parce que chaque peuple rapportait à ses premiers héros, dont il avait fait des dieux, la filiation d'une famille, qui, à ce seul titre, devenait l'objet de son respect et possédait une autorité supérieure; c'est là l'*origine religieuse*. Ainsi, « dès son berceau, la royauté se rattache au ciel et à la terre, aux nécessités présentes et aux traditions religieuses; elle prend racine en même temps dans la force et dans la foi. Les guerriers germains élèvent leur chef sur un bouclier et le proclament roi. Les rois des Goths, des Saxons, et la plupart des tribus germaines qui sont devenues des nations, se disent issus de Thuiskon, ou d'Odin, ou de quelque autre héros des temps fabuleux qui a pris place parmi les divinités nationales. Ces deux principes ont sur la nature et le sort de la royauté des influences opposées: par l'une, elle est indépendante et sacrée; par l'autre, elle est conditionnelle et mobile (1). » Le premier finira bien par prévaloir, mais le second prédominera tout d'abord avec une grande violence. Il était impossible qu'il en fût autrement, dans un temps où les volontés étaient si libres, si désordonnées, et où la royauté n'était qu'une sorte de *capitainerie* qui tirait toute sa force de la valeur personnelle et des richesses de celui qui en était investi. Car il ne pouvait être puissant et respecté qu'à la condition de commander à de nombreux guerriers ou vassaux; et sans trésors, sans bénéfices, il n'y avait point de *leudes*. Cependant ni le trésor, ni le domaine royal n'étaient inépuisables; celui-là pouvait bien encore se soutenir par les amendes, les dons volontaires, les successions, les taxes sur les étrangers, les revenus des biens des mineurs et ceux de la couronne dont il s'alimentait principalement; mais le domaine chaque jour s'appauvrissait par de nouvelles concessions de terres. En vain les rois épiaient toutes les occasions de retirer celles-ci, et mettaient tout en œuvre

(1) Guizot, *ibid.*, p. 286.

pour y parvenir ; les bénéficiers résistaient, et leur résistance obstinée, nous l'avons déjà dit, n'ébranla pas peu la royauté. En même temps elle avait beaucoup à souffrir de la tendance invincible de la société à s'isoler du pouvoir central par la recommandation, et de l'empressement avec lequel les *hommes libres* abjuraient leur liberté pour se jeter dans le vasselage ou dans la servitude plus supportable que la liberté. Une telle situation ne pouvait durer sans renverser tôt ou tard la monarchie au profit des grands, le territoire conquis ne pouvant se concentrer entre les mains des hommes de la conquête, sans échapper à l'impôt. Car les barbares en étaient généralement exempts, comme membres de la nation victorieuse, et comme anciens auxiliaires dans la milice romaine ; c'est chose prouvée pour les Wisigoths, les Vandales et les Franks. Les rois (il est surtout question ici des Mérovingiens) essayèrent donc de rémédier au mal, et, dans ce dessein, ils se tournèrent vers une classe d'hommes qui, tenant tout d'eux, d'eux seuls pouvaient recevoir quelque force ; que leur intelligence distinguée élevait naturellement au dessus des barbares, et que la souplesse de leur esprit, jointe à une ambition effrénée, rendait capables d'accomplir les plus hautes missions comme les ordres les plus atroces. Dès lors commença la réaction des *vaincus* sur les vainqueurs, de la civilisation sur la barbarie. Déjà autour du prince « se presse une troupe choisie de *ministeriales* et de *pueri*, assouplis de longue main par le despotisme des empereurs, et si merveilleusement dressés à épier les moindres caprices du maître, qu'ils leur laissent à peine le temps d'éclore sur ses lèvres. Les vêtements courts et serrés des vieux Germains, ses ancêtres, font place sur ses épaules aux vêtements flottants des dignitaires de l'empire. Comme les consuls de l'ancienne Rome, il tient dans sa main un bâton doré qu'il appelle son sceptre, et..., lorsqu'il vient s'asseoir parmi ses leudes, sur un siége un peu plus élevé que le leur, il se rappelle les empereurs romains et

croit prendre comme eux possession de son trône (1). » Des conseillers gaulois auxquels il confie les secrets de son gouvernement, le confirment dans cette pensée, et s'efforcent de l'inculquer à ses sujets. Toutes les terreurs de la législation impériale sont invoquées de nouveau pour protéger l'héritier des Césars contre les trahisons et les complots. « Sa vie est désormais *une chose sainte*, et le crime de lèse-majesté retentit, comme autrefois, dans la bouche des affranchis et des délateurs... [De son côté], la religion vient en quelque sorte s'interposer entre lui et le reste des hommes, et lie chacun envers lui par un serment de fidélité dont l'oubli est un parjure, la violation un sacrilège. Le pouvoir dont il est revêtu n'est déjà plus une délégation de ses semblables, c'est une émanation de la toute-puissance divine. La royauté n'est plus un don de la fortune, c'est un don du ciel, et, pour ainsi dire, un patrimoine sacré (1). » Il était impossible qu'une fois placés en présence des souvenirs de l'Empire, et soutenus par le clergé, les chefs de guerre des tribus germaines ne fussent pas tôt ou tard tentés de s'approprier ce magnifique héritage, et de rechercher les douceurs d'une autorité sans limite. « Ainsi autrefois c'était la tribu qui choisissait ses magistrats ; voilà qu'aujourd'hui c'est le prince qui les impose. Jadis, la volonté de tous faisait la loi ; maintenant la loi suprême est déjà la volonté du chef. C'est lui qui nomme et qui destitue, qui élève et qui abaisse, qui frappe et qui absout, qui fait vivre ou mourir (2). » Bientôt il substituera au titre d'*illustre* dont il s'était jusqu'alors honoré, le titre de *majesté*, et, comme les empereurs, il appellera ses nouveaux sujets ses *provinciaux* (3). Puis, considérant tous les peuples de son

(1) Lehuerou, *Hist. des Instit. mérov.*, c. 5.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) *Id.*, *ibid.*

(4) *Necessitatem provincialium*. — *Provinciales nostri* (Chlotar. R. constit. gener., ap. Baluz., t. I, p. 7.

royaume comme lui étant soumis au même titre, il voudra exiger de tous la même obéissance et surtout les mêmes contributions. N'a-t-il pas pour lui la loi romaine, qui, dans les besoins pressants de l'Etat, et, lorsqu'une superindiction devenait nécessaire, autorisait le prince à taxer les *bénéfices en raison directe du nombre des années qui s'étaient écoulées depuis la concession?* Toutefois, la royauté rencontrera une violente opposition qui exerçera sur sa destinée une influence fatale. C'est sous la date de 548, à la mort du roi Theodebert, que dans l'histoire se manifeste pour la première fois chez les Mérovingiens, la pensée de substituer au stérile système d'impositions de la Germanie, le système financier des Romains beaucoup plus large et plus fructueux. « Le romain Parthenius s'était at-» tiré la haine des Franks, dit Grégoire de Tours, *parce* » *qu'il les avait soumis au tribut sous le règne du feu roi.* » Se voyant en danger de mort, à cause des persécutions dont il était l'objet, il s'enfuit et vint à Trèves, où deux évêques, pour le soustraire à la fureur du peuple, le cachèrent dans l'église en l'enfermant dans un bahut et en le recouvrant des vêtements qui servaient à l'usage du culte. Mais le peuple s'y précipita et fouilla dans tous les coins, et n'y ayant rien trouvé, il se préparait à sortir en grinçant les dents. Alors quelqu'un se ravisant: « Voici, s'écria-t-il, un » bahut dans lequel nous n'avons pas fouillé. » Les gardiens répondirent qu'il n'y avait autre chose que des ornements d'église. La foule demanda la clef et ajouta : « Si vous ne » l'ouvrez immédiatement, nous allons le mettre en pièces. » Le bahut fut ouvert, le linge fut enlevé, et on trouva le malheureux. Le peuple battit des mains et s'écria: « C'est » Dieu qui a livré notre *ennemi* entre nos mains. » Aussitôt on l'accabla de coups, on le couvrit de crachats, on lui lia les mains derrière le dos, et l'ayant enfin attaché à un pilier, on le lapida (1). » Une telle violence semble persua-

(1) Grég. de Tours, l. iii. c. 36.

der, mieux encore que le silence de l'historien pour les temps antérieurs, que ce fut là la première tentative et le premier châtiment. Aussi, presque à la même époque (584), voyons-nous les mêmes essais et les mêmes résistances se produire en Neustrie. « La reine Frédégonde avait alors auprès d'elle le juge Audon, qui avait été de moitié avec elle dans plusieurs méchantes actions pendant la vie du roi Chilpérik ; car ce fut lui qui, *de concert avec le préfet Mummolus*, *soumit au tribut public* plusieurs d'entre les Franks qui n'y étaient pas assujettis du temps de Childebert-le-Vieux (1). Après la mort du roi il fut dépouillé et ruiné par eux, de sorte qu'il ne lui resta que ce qu'il put emporter sur lui ; car ils mirent le feu à ses maisons, et ils lui auraient arraché la vie elle-même, s'il ne s'était réfugié dans l'église avec la reine (2). »

C'est ainsi que le pouvoir arbitraire des rois était contrebalancé par l'esprit d'indépendance qui animait les barbares, et qui éclate avec tant de force chez les Lombards et les Wisigoths, où, à la faveur de l'éligibilité du trône, il se perpétua jusqu'à la fin de leur monarchie dont il précipita la chute. Il était encore modéré par l'ascendant du clergé, qui savait opposer aux écarts de la royauté un frein peut-être plus ferme, sans être assurément aussi dur, et par les assemblées de la nation, où s'agitaient les questions qui intéressaient le salut et le bien de la patrie.

Assemblées générales. — Ces assemblées, désignées sous les noms communs de *mallum* (mail), *conventus generalis*, et sous les dénominations locales de *champ de mars* (3) en France, de *wittenagemot* chez les Anglo-Saxons, de *concile* chez les Wisigoths d'Espagne, ne tardèrent pas, il est vrai, à devenir *inutiles* et *impossibles;* inutiles,

(1) Voy. aussi l'*Hist. des Franks* (Chilpérik et Frédégonde).

(2) Grég. de Tours, l. vii, c. 15.

(3) *Champ de mai*, à partir de Pépin.

parce que la plupart des hommes libres, n'ayant guères conservé après leur dispersion sur le territoire conquis que des intérêts purement locaux, n'attachaient d'importance qu'à leurs rapports avec les voisins ou le propriétaire des domaines qu'ils habitaient; impossibles, parce qu'il n'y eut pas moyen que des hommes séparés par de grandes distances et engagés dans mille situations différentes surmontassent les obstacles matériels et moraux qui s'opposaient à leur réunion. Dès lors le peuple, rejeté au dernier degré de la hiérarchie sociale, placé en dehors des institutions, écrasé par les charges qu'il supportait, cessa pour plusieurs siècles d'avoir une existence politique, et le conseil suprême de l'Etat, réuni par le roi sous le titre ordinaire de plaid général (*placitum generale*), ne comprit plus que les grands et les évêques. Au reste ni plaids, ni mails n'étaient de véritables corps législatifs, une expression fidèle de la volonté nationale. On pourrait bien plutôt les comparer à des *conseils généraux*, et les représenter comme des réunions consultatives appelées par déférence ou par habitude à donner leur avis sur les questions d'intérêt général, à sanctionner de leurs suffrages les actes accomplis et à en provoquer de nouveaux par l'unanimité de leurs vœux; car elles n'exercent vraiment la souveraineté qu'en l'absence du prince ou d'un pouvoir vigoureux. De là vient que tantôt elles élisent le roi, et tantôt seulement le reconnaissent, tantôt nomment le maire du palais, et tantôt se contentent d'agréer l'élu de la cour; tantôt traitent de la paix ou de la guerre, et tantôt souscrivent au bon vouloir du chef de l'Etat. Les circonstances augmentent ou rétrécissent la sphère de leurs attributions. Mais de tous leurs droits le plus incontesté, comme le plus sérieux, c'est celui de juger leurs *pairs*, c'est-à-dire de connaître des accusations graves portées contre les grands et les généraux, et de prononcer sur ces accusations.

§ IV.

Gouvernement local.

Plaids inférieurs. — Outre les plaids généraux il y en avait d'autres moins considérables (*placita minora*), qui correspondaient à de certaines divisions territoriales. Les Franks, les Bourguignons et les Wisigoths avaient d'abord laissé subsister celle des Romains en *provinces* et en *cités*, dont les noms et la circonscription changèrent ou se modifièrent avec le temps. Mais à cette ancienne division, la plupart des barbares avaient ajouté une subdivision propre à assurer une bonne police et à rendre l'action de la justice plus prompte et plus sûre. Ils avaient divisé chaque *comté* en centaines de familles ou *cantons*, chaque centaine en dizaines ou *décuries*, et la loi avait rendu tous les habitants du canton ou de la décurie solidairement responsables des délits commis sur leur territoire. Quelques provinces étaient administrées par des ducs, le plus grand nombre par des comtes ou *grafions*. Les cités (*civitates* ou *pagi*) avaient également des comtes ou des vicaires (*viguiers*, *vicomtes*) suivant leur importance. Les comtes et les magistrats inférieurs (1) présidaient chacun une cour ou assemblée, qui se tenait d'abord assez fréquemment, quelquefois toutes les semaines, au moins une fois par mois, et où tous les hommes libres de l'arrondissement, sans aucune distinction, étaient obligés de se rendre sous peine d'amende. Là se faisaient d'ordinaire les ventes, les affranchissements et la plupart des transactions, qui

(1) *Centeniers* (centenarii) et *dizainiers* (decani, tungini?) chez les Franks; *tyuphadi* (préposés à cinq mille), *millenarii* (à mille), *quingentenarii* (à cinq cents), *centenarii, decani*, chez les Wisigoths; le *trithingman* ou *lethgrieve* (préposé au *trithing*, de trois à quatre cents familles), *l'hundredaire* (à cent), le *tithingman* (à dix), chez les Anglo-Saxons. Quelques autres nuances chez les Burgundes.

n'avaient alors presque aucune autre garantie que leur publicité; là aussi avaient lieu les convocations militaires; surtout on y rendait la justice. Les barbares avaient en effet presque tous réuni les pouvoirs civils et militaires autrefois séparés par Constantin, et le même magistrat menait la milice à l'armée, percevait les revenus publics et présidait au jugement des causes.

Service militaire. — « Dans le principe tout homme libre était tenu de marcher lorsque le chef en avait donné le signal; car la guerre était à la fois le premier des devoirs et la plus douce des jouissances. Mais après la conquête, et lorsque la terre des Gaules eut un peu amolli ces mâles courages, le repos des champs eut aussi ses douceurs, et le législateur se vit forcé de tenir compte de l'amour qu'il inspirait. D'ailleurs, lorsque la propriété foncière était encore inconnue aux Germains, aucune raison économique ne pouvait les retenir, quand la nation marchait à la bataille. Mais, dans la Gaule, les petits propriétaires ne pouvaient suffire à de telles dépenses, et les petites fortunes ne résistaient pas à ces continuels déplacements. On établit donc des catégories et des distinctions; la loi régla dans quelle proportion chacun serait tenu de contribuer à la charge commune,... et le fit de telle sorte que cet impôt du sang ne pesait que sur la propriété territoriale, du moins dans les circonstances ordinaires, et que ce n'était que par exception, et seulement dans les besoins pressants de l'Etat, qu'on descendait jusqu'aux hommes libres qui n'avaient ni propriété ni bénéfice. Ainsi la propriété foncière, sur laquelle tout le poids de l'empire romain avait porté, était redevenu sous les barbares le fondement de toutes les institutions politiques (1). » Ceux qui, au mépris des prescriptions, restaient chez eux,

(1) Lehuerou, *Instit. carol.*, p. 431-440. V. au règne de Charlemagne, le détail des mesures relatives au service militaire.

étaient passibles d'une amende, appelée *heriban*, qui se prélevait en argent ou en nature, et variait suivant la fortune mobilière de ceux qu'elle devait frapper. Nul ne pouvait être cité en justice pour des intérêts privés pendant qu'il était retenu pour le service du roi (1). Le même privilége s'étendait à tous les hommes libres qui s'étaient *recommandés* aux vassaux immédiats du roi (2). Aux comtes et aux évêques appartenait le soin de protéger, pendant la marche de l'armée, la vie et les biens des habitants, et de veiller au maintien de la discipline.

Perception des impôts.—Mais la perception de l'impôt (on sait déjà quelles étaient les sources du revenu) était assurément chose plus sacrée aux yeux du comte. Il y déployait d'autant plus de zèle que sur lui, et, à ce qu'il parait, sur lui seul, retombait cette terrible responsabilité qui écrasait les curiales au temps des empereurs. « En prenant l'impôt public en ferme (car c'était une véritable ferme), il prenait aussi l'engagement de le verser en totalité, à jour fixe, dans le trésor du prince. A lui la charge de poursuivre le contribuable, de presser les rentrées, et de mettre, par de cruelles et injustes rigueurs, son administration à couvert. Le comte, ainsi placé entre son intérêt personnel et celui de ses administrés, ne pouvait manquer de sacrifier trop souvent la justice à son avidité ou à ses craintes; aussi l'histoire est-elle pleine des plaintes et des gémissements des malheureux dépouillés par ses ordres. Quelquefois cependant le peuple opprimé recourait à d'autres armes, et se soulevait en masse contre ses oppresseurs. » C'est ce qu'on vit particulièrement dans la Gaule mérovingienne. Aussi « était-elle redevenue, en moins d'un siècle, le théâtre des guerres intestines et des

(1) Hludovici II imperatoris conventus. *Ticinens.* ann. 855 — 2.

(2) Hlotarii I imperatoris constitution. *Olonnens.* a. 823 — 13. Nous n'avons rapporté cette disposition et la précédente, que parce qu'il nous parait évident qu'elles n'étaient point des nouveautés.

déchirements qui avaient annoncé de si loin la chute de l'empire romain. Le péril devint si grand, et les chances de ruine se multiplièrent à tel point, que le plus souvent le comte aima mieux laisser à d'autres la responsabilité de sa charge, au risque de leur laisser en même temps une large part à ses profits. Il afferma à son tour la perception de l'impôt à de plus hardis, principalement aux *Juifs*, qui l'exploitèrent en ennemis acharnés des chrétiens, et ne garda pour lui-même d'autre embarras que celui de le porter annuellement au trésor du roi (1). »

Justice. — En matière de justice, le comte, ainsi que tous les autres magistrats, se contentait de prononcer et de faire exécuter la sentence. Le droit de porter le jugement appartenait à une sorte de jury, composé d'abord de tous les hommes libres, et dans la suite, quand les communications furent devenues plus difficiles, de cinq, sept ou douze *rachimbourgs* ou *scabins* (2) seulement, lesquels devaient sur son ordre se rendre au plaid et donner leur avis après avoir entendu les parties. Ainsi toute procédure alors était publique, et toute personne libre, étant soumise à l'obligation de concourir au jugement, avait le droit de connaître la défense et les preuves. C'est pourquoi nous trouvons qu'au moins, en certains cas, le tribunal se composait d'un troisième élément, les *boni homines*, selon quelques formules, sorte de juges auditeurs qui paraissent avoir tenu la place du *peuple* dans les assemblées judiciaires (3).

(1) Lehuerou, *Institut. mérov.*, p. 326.

(2) *Rachimbourgs* dans la loi. — *Rachimbourgs* ou *Scabini* indifféremment dans les formules de Marculfe, qu'on sait avoir été rédigées avant la chute des Mérovingiens. V. Marculf, *Formul.* append.: « Tunc ipsi » *Scabinei* unanimiter judicaverunt quod...»

(3) *Formul. judicii* (apud Ducang., t. 1, p. 583) : Ibique residebant in placito N. *comes*, et ibi sedebant de *judicibus* N. N. Ibique residebant cum eis de *bonis hominibus* N. N. — *Karol. magn. capitul. Aquisgran.*,

Du reste, comme la *compétence* se réglait à la fois et sur la nature des choses et sur la qualité des personnes, il était des cas déterminés où la juridiction du comte et des scabins s'effaçait devant celle des *missi*, inspecteurs royaux, bien antérieurs au règne de Charlemagne, ou devant le tribunal du *comte palatin* (*cour du roi*). A ce tribunal venaient directement les affaires des personnes placées dans la *truste* ou sous la protection royale ; les séditions, les révoltes, les résistances par attroupement et à main armée, et en général toutes les causes qui intéressaient la paix publique y étaient également jugées en premier et en dernier ressort. On y portait enfin les appels, quand les plaideurs en appelaient à la justice du roi. « Car il semble, dit M. Lehuerou, qu'il ait existé une seconde manière d'obtenir le redressement d'une sentence rendue par le comte. Elle consistait à blâmer (*blasphemare*) la décision des scabins, et dans ce cas, ou l'on procédait à un supplément d'instruction, ou le condamné jetait le gant devant ses juges, et alors c'était Dieu lui-même qui jugeait en dernier ressort. Celui qui interjetait appel sans prouver le *mal jugé* des premiers juges, était condamné d'après la loi salique, à une amende de quinze sols au profit de chacun d'eux (1). »

Les principaux moyens de preuves généralement en usage étaient, après l'examen des écritures et du fond même de la cause (2), 1° le serment des *conjurateurs* (3), 2° les *ordalies* ou jugement de Dieu par les éléments ou la croix, 3° le *duel* ou combat judiciaire.

a. 809 : Ut judices, advocati, præpositi, centenarii, quales meliores inveniri possunt et Deum timentes, constituantur ad sua ministeria exercenda cum comite et *populo*.

(1) *Leg. Salic.*, 60, 4. — Et *Karol. Magn. capitulaire ad Theodonis villam*, a. 805. — Lehuerou, *Instit. carol.*, p. 392.

(2) *Leg. Wisigoth.*, II, 22 (Antiqua).—*Paet. leg. Saliq. antiq.*, t. XLII.

(3) Encore appelés *compurgateurs, sacramentaux*. Chez les Lombards, *aïdos*, de *eid*, serment.

Le système des *conjurateurs* est fondé sur cet esprit de tribu et de garantie mutuelle qui portait les Germains à s'associer aux querelles et aux inimitiés privées. Comme ils se groupaient autour d'un parent ou d'un ami pour l'aider dans la poursuite de sa vengeance, ils venaient le défendre contre celle des lois. Toutefois celles-ci non seulement ne laissaient pas toujours au prévenu le choix des témoins prêts à *jurer avec lui* qu'il était innocent ; mais, suivant son rang et la gravité de l'imputation, elles en déterminaient encore le nombre dans les limites de six à cent ; communément il était de douze, y compris l'accusé (1). Par ces dispositions, la législation des barbares avait eu sans doute en vue de prévenir chez eux les funestes effets de la vengeance privée. Mais on peut croire qu'elles n'eurent pas toujours la puissance d'en conjurer l'explosion. Une femme de Paris, dit Grégoire de Tours, était soupçonnée d'adultère. Les parents du mari vinrent trouver le père de cette femme et lui dire : « Range » ta fille à meilleure conduite, ou certainement elle » mourra, afin que sa honte n'inflige pas de déshonneur à » notre race. — Je sais, dit le père, que ma fille se conduit » bien, et ce que disent les méchants n'est point véritable. » Cependant, pour qu'on ne la calomnie pas davantage, je » ferai serment de son innocence. » Et eux répliquant : « Si elle est innocente, affirme-le par serment, sur le » tombeau de saint Denis, martyr. — Je le ferai, dit le » père. » Alors au jour fixé, ils se réunirent à la basilique du saint, et le père, les mains levées sur l'autel, jura que sa fille n'était pas coupable. Mais les partisans du mari crient au parjure. Il s'élève une altercation. Les épées sont tirées, et plusieurs sont tués dans l'église. Que de-

(1) Dans une circonstance exceptionnelle, où la chasteté d'une reine de France, Frédégonde, parut suspecte à Gonthram de Bourgogne, trois cents nobles et trois évêques jurèrent à ce prince, sans hésiter, que l'enfant qu'elle avait mis au monde appartenait légitimement au royal défunt, Chilpérik.

venaient l'autorité du serment et le bienfait de la justice, si l'on pouvait croire au parjure ? L'Eglise eut donc soin de faire de la prestation du serment une solennité religieuse et d'attacher à sa violation de salutaires terreurs. Inspirés par elle, de pieux fidèles, dont la foi naïve devenait bientôt celle du peuple, racontaient qu'un homme coupable de plusieurs vols et poursuivi pour ses crimes, ayant osé dire : « J'irai à la basilique du bienheureux Saint-Martin » et je serai absous, » avait été saisi en y entrant d'une si violente douleur au cœur, qu'il avait confessé de sa bouche les fautes dont il allait se laver par un parjure ; qu'un autre, accusé d'avoir mis le feu à la maison de son voisin, avait également dit : « J'irai au temple de Saint-Martin ; » j'y jurerai ma foi, et je serai déchargé de cette accu- » sation. » Il était cependant évident que c'était lui qui avait mis le feu à cette maison. Lors donc qu'il se présenta pour prêter serment, le diacre Vulfilaïc le menaça de la vengeance de Dieu et de ses saints, s'il commettait un parjure ; et lui néanmoins leva les mains et dit : « Par le » Dieu tout-puissant et par les mérites du bienheureux » Saint-Martin, je ne suis pas l'auteur de cet incendie. » Mais, comme il s'en retournait après avoir ainsi prêté serment, on le vit entouré de feu ; et se précipitant par terre, il commença à crier que le bienheureux évêque le brûlait avec violence, et aussitôt il rendit l'esprit.

L'accusé qui protestait de son innocence, sans pouvoir en produire de témoins ou de preuves convaincantes, était tenu de se justifier par le jugement de Dieu. Il pouvait sembler naturel à des peuples en qui le sentiment religieux était si profond, si profonde la croyance à tant de légendes merveilleuses, de supposer que la justice de Dieu ne lui permettait pas de laisser succomber l'innocence, et que, pour en assurer le triomphe, sa bonté toute puissante irait jusqu'à suspendre les lois de la nature. C'est d'ailleurs une opinion fort ancienne, et que nous trouvons en faveur chez des nations très différentes. Ainsi, chez les Hébreux,

le prêtre présentait à la femme accusée d'adultère, un breuvage dont elle devait ne pouvoir goûter, si elle était réellement coupable; ainsi, dans l'*Antigone* de Sophocle, un personnage offre, pour se justifier, de saisir un fer rouge et de traverser les flammes ; ainsi, d'après Aristote, l'épreuve de l'eau existait en Sicile ; ainsi la loi indienne, déclare que « la balance, le feu, l'eau, le poison, l'idole » sont les *ordalies* employées pour l'épreuve de l'inno- » cence, quand les accusations sont graves. » — Les formalités de ce genre d'épreuves étaient aussi étranges que le principe en était erroné. Tantôt les deux parties adverses, soit debout, soit à genoux, devaient demeurer les bras étendus en croix durant tout le temps que l'on chantait une messe ou un office, et celui qui le premier les laissait tomber de fatigue perdait sa cause. Tantôt l'accusé, les reins ceints d'une longue corde, était jeté dans une rivière, et considéré comme coupable, s'il surnageait. Tantôt, il devait retirer une balle d'une chaudière en ébullition, ou manier un fer brûlant, marcher sur des barres rougies. Alors, une fois l'opération terminée, on enveloppait ses pieds ou ses bras de bandelettes qu'on scellait, et si, lorsqu'on les enlevait au bout de trois jours, il n'apparaissait aucune trace de brûlure, l'acquittement était prononcé. Toutes ces épreuves étaient, comme la prestation du serment, accompagnées de cérémonies religieuses propres à les rendre plus solennelles et plus salutaires (1).

(1) Le prêtre revêtait ses ornements sacrés, à l'exception de la chasuble, et prenant dans sa main gauche le saint Evangile avec le saint-chrême, les saints patrons, le calice et la patène : « Contemplez, mes frères, disait-il » à la foule réunie, contemplez l'office de la loi chrétienne. Voici la loi par » laquelle sont remis tous les péchés, voici l'onction du chrême et la con- » sécration du corps et du sang de Notre Seigneur. Craignez d'être déshé- » rités de toute participation à une si grande béatitude en vous associant » au crime d'un autre ; car il est écrit : Non-seulement ceux qui font le » mal, mais ceux qui soutiennent celui qui le fait, seront damnés. » Puis, se tournant vers l'accusé : « Homme, je te défends, comme à tous les assis- » tants, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par le redoutable

Le *duel* était dans les mœurs germaines, bien des siècles avant que la législation l'eût consacré. De tout temps les tribus de la Germanie avaient passé pour être promptes à mésuser de leurs armes, et c'était parmi elles un usage immémorial de trancher les différends avec l'épée (1). Les Burgundes, les Franks, les Lombards et les autres nations du nord qui se partagèrent l'occident, prirent ou retinrent cette sanguinaire coutume, dont leur conversion au christianisme ne put entraîner la ruine ou prévenir l'invasion. Il ne paraît pourtant pas que les Goths l'aient connue ou du moins l'aient pratiquée depuis leur établissement sur les terres de l'Empire ; car, en la désapprouvant chez les barbares et les Romains de la Pannonie, Cassiodore écrivait : « A quoi sert à l'homme d'avoir une langue, s'il » plaide sa cause à main armée ? Où sera la paix, si » l'on combat sous la civilisation ? Imitez nos Goths qui » ont appris à exercer au dehors leur courage dans les ba- » tailles, et à l'intérieur la modération. » La loi salique, rédigée pour la première fois vers le commencement du Ve siècle, ne porte aucune trace du duel, pas plus que la loi des Wisigoths, publiée à Toulouse par le roi Euric, en 466. Mais, en 502, Gondebald, roi des Burgundes, indigné des parjures et des faux témoignages qu'inspirait chaque jour la cupidité des plaideurs, crut apporter un remède à ce funeste abus, en autorisant le duel judiciaire,

» jour du jugement, par le mystère du baptême, par la vénération de tous » les saints, si tu es coupable de cette action, si tu l'as commise, tolérée, » connue ou approuvée, ou si tu as favorisé sciemment les auteurs après » son exécution, et si tu persistes à nier le fait, je te défends d'entrer dans » l'Eglise de Dieu et de te mêler à la société chrétienne avant d'avoir subi » l'épreuve du jugement public. » — Ensuite il désignait l'endroit du porche de l'église, où devait se faire l'opération, le bénissait, et célébrait l'office de la messe. Après quoi, revenant au porche, il jetait l'eau sainte sur le fer ou l'eau, et priait le Dieu de justice de permettre que l'accusé, s'il était innocent, sortit sain et sauf de l'épreuve à laquelle il allait être soumis.

(1) Velleius Paterc., l. ii, c. 18.

et limiter en même temps le droit de guerre en le soumettant à des règles. Le chapitre 45 de la loi des Burgundes permet aux parties de refuser le serment de leur adversaire et de recourir à la voie des armes en demandant le combat. L'Eglise ne pouvait pas ne point protester contre ce genre d'épreuves ; Avitus, évêque de Vienne, vainement le réprouvait : « N'est-il pas vrai, lui répondit Gondebald, » que dans les guerres des nations, comme dans les com- » bats privés, l'événement est dans la main de Dieu ? Or, » comment sa providence ne donnerait-elle pas la victoire » à la cause la plus juste ? » C'était le raisonnement que faisait la religion encore mal éclairée de tous les barbares. Aussi l'exemple de Gondebald fut-il suivi plus tard par d'autres législateurs. Quand ceux qui vinrent après eux reconnurent l'erreur, elle était tellement répandue et enracinée dans la société qu'il y aurait eu folie à tenter de l'extirper. « Nous sommes incertains au sujet du jugement » de Dieu, écrit un législateur lombard, Luitprand ; nous » avons ouï dire que plusieurs ont perdu leur cause sans » juste motif par le combat. Mais, pour suivre l'usage » de notre nation, nous ne pouvons abroger cette loi im- » pie (1). » Les conciles, au reste, fulminèrent longtemps contre le duel avant d'en obtenir l'abolition. Nous aurons ailleurs occasion de revenir sur ce point important de la législation du moyen-âge.

Peines. — Quelques lois punissaient de la peine de mort certains crimes ou délits ; mais généralement l'accusé reconnu coupable n'était tenu qu'à une double réparation, réparation publique, c'était l'amende ou *friede*, dont une moitié ou les deux tiers (*leg. Anglo-sax. et Lomb.*) revenaient au fisc, et le reste au comte ; réparation privée, c'était la composition ou *wehrgeld*, qui se payait à l'offensé ou à sa famille, et dont le minutieux tarif n'était pas tou-

(1) Luitp., l. vi, c. 65.

jours réglé sur l'origine et le rang des individus, mais quelquefois encore sur les circonstances matérielles ou morales du délit, et sur l'utilité ou le rare mérite de la victime. Ainsi, sans doute le barbare valait ordinairement plus que le romain, le propriétaire plus que le simple colon, l'homme libre plus que l'esclave ; mais la vie d'un esclave, bon ouvrier en orfèvrerie, par exemple, valait plus, chez les Burgundes, que celle de l'homme libre de condition moyenne, autant que celle de l'*optimas* ou grand de la nation, lorsque celui-ci n'avait été tué qu'après s'être rendu coupable d'agression. Chez les Franks, la mort du Romain *in truste regia*, attaqué et tué dans sa maison par une bande armée, entraînait une plus forte composition que le simple meurtre d'un Frank. Qu'un homme eût été tué, soit en allant à la cour du duc des Allemands ou en la quittant, soit en se rendant chez le comte de son comté, cette circonstance seule, quelle que fût d'ailleurs la qualité du mort, triplait le wehrgeld dû par le meurtrier. Enfin le Romain, le colon, l'esclave, selon leur situation accidentelle, selon le mode et le lieu du délit, étaient souvent estimés plus haut que le barbare et l'homme libre (1).

(1) Guizot, *Essais*, p. 197.

Voici quelques cas de composition empruntés à diverses lois barbares :

MEURTRES.

1800 Sols pour le meurtre du barbare libre, compagnon du roi, attaqué et tué dans sa maison par une bande armée (*L. Salic.*).

960 s. pour le duc (*L. Bavar.*) ; — l'évêque (*L. Allem.*).

900 — l'évêque (*L. Ripu.*);— le romain, compagnon du roi, attaqué et tué dans sa maison par une bande armée (*L. Sal.*) ; — l'homme libre (*L. Longob.*).

600 — tout compagnon du roi (*L. Rip. et Salic.*);— le comte (*ibid.*); — le prêtre (*ibid.*, *Allem.* et *Salic.*); — l'homme libre attaqué, etc. (*L. Salic.*).

500 — le diacre (*Rip.*).

400 — le diacre (*Allem.* et *Salic.*) ; — le sous-diacre (*Rip.*).

300 — le romain, convive du roi (*Salic.*);— le romain attaqué, etc. (*Salic.*) ; — le prêtre (*Bav.*).

La composition s'acquittait habituellement en argent ; néanmoins, en raison de la rareté du numéraire, il était

200 s. pour le diacre (*Bav.*) ; — le franc libre (*Rip.*, *Sal.*); — l'allemand de condition moyenne ; — l'affranchi *denarius* (*Rip.*).
160 — l'homme libre en général (*Allem.*, *Bav.*).
150 — l'*optimas* burgunde, tué par celui qu'il avait attaqué ; — l'esclave bon ouvrier en or (*Burg.*)
100 — l'homme de condition moyenne tué par celui qu'il avait attaqué (*Burg.*) ; l'esclave ouvrier en argent (*ibid.*).
80 — les affranchis *tabularii* ou *chartularii* (*Allem.*).
50 — le forgeron (esclave) (*Burg.*).
45 — le serf d'église et celui du roi (*Allem.*); — le romain tribut. (*Salic.*)
40 — le forgeron, l'orfèvre (*Allem.*); — le charron (*Burg.*).
36 — l'esclave (*Rip.*);— celui qui est devenu colon tribut. (*ibid.*).
20 — l'esclave (*Bav.*).

BLESSURES.

450 — œil crevé ; nez, main ou pied coupé (*Longob.*).
150 — pouce coupé (*Longob.*).
100 — nez, œil arraché ; main, pied coupé (*Rip.*).
80 — cuisse coupée (*Allem.*).
45 — tête entrouverte avec trois os brisés (*Sal.*).
40 — cervelle répandue, langue coupée (*Allem.*); — œil arraché ; pied, main, oreille coupée (*Bav.*).
36 — os brisé (*Rip.*).
30 — coup à la tête avec effusion de sang (*Sal.*).
20 — lèvre coupée de manière à laisser voir les dents (*Longob.*).
15 — dent brisée, jambe ou bras cassé (*Burg.*).
8 — le doigt annulaire coupé (*Allem.*).
6 — paupière supérieure coupée, lèvre supérieure coupée (*Allem.*); — veine percée, os de la tête brisé (*Bav.*).
3 — un coup à la tête sans effusion de sang; — coup de poing (*Sal.*) ; — bras cassé (*Allem.*); — nez percé (*Bav.*).
1 — coup simple (*Allem.*) ; — chaque dent cassée (*Allem.*).

INJURES.

36 — un frank maltraité par un romain.
35 — pour avoir serré le bras à une femme au dessus du coude.
30 — . . . . . au dessous du coude.
15 — . . . . . une main ou un doigt.
15 — un romain maltraité par un frank.
15 — pour appeler quelqu'un lâche.
6 — . . . . . lièvre.
3 — . . . . . renard.

permis d'y substituer des objets en nature. La loi ripuaire en a fait une évaluation curieuse : « Tout homme, dit cette loi, qui devra payer le wehrgeld, pourra donner un bœuf qui ait les cornes et la vue en bon état, et qui soit sain, pour deux sols d'or (30 francs environ); une vache saine, ayant ses cornes et voyant bien, pour un sol d'or (15 fr.); un cheval sain, ayant bonne vue, pour six sols d'or (90 fr.), une cavale saine, voyant bien, pour trois sols d'or (45 fr.); une épée avec son fourreau, pour huit sols d'or (120 fr.); une épée sans son fourreau, pour trois sols d'or (45 fr.); une bonne cuirasse, pour douze sols d'or (180 fr.); un casque ou heaume complet, pour six sols d'or (90 fr.); de bonnes armures de jambe, pour six sols d'or (90 fr.); un bouclier avec une lance, pour deux sols d'or (30 fr.); un épervier non dressé, pour trois sols d'or (45 fr.); un épervier dressé à la chasse des grues, pour six sols d'or (90 fr.); un épervier qui a passé le temps de la mue, pour douze sols d'or (180 fr.). »

§ V.

Institutions personnelles.

Justices seigneuriales. — Tels étaient le droit et la procédure usités chez les barbares et pratiqués dans leurs plaids. Ces plaids, comme nous l'avons déjà dit, étaient de deux sortes, grands et petits, généraux et locaux; les premiers, tenus par le roi, en sa qualité de souverain, les autres par ses officiers, ducs ou patrices, comtes, centainiers et dizainiers. Mais à côté des assemblées plus ou moins considérables d'hommes libres et de leur juridiction, existait encore une juridiction privée, celle des propriétaires sur les habitants de leurs domaines.

Pour bien comprendre ceci, il est nécessaire de remonter à ce moment solennel du développement social, où la

famille va disparaître dans la cité, tout en conservant encore au sein d'une association plus vaste les traits distinctifs de son individualité, et où l'autorité publique commence à essayer ses forces sans oser s'y fier encore. Alors « le gouvernement à la fois impuissant et inhabile, se débarrasse volontiers d'une partie de sa responsabilité sur le chef de la famille, et répartit sur les individus un poids auquel il ne saurait suffire avec ses seules ressources... Ainsi le père de famille est responsable aux yeux de la loi, non seulement pour sa femme et pour ceux de ses enfants qui vivent dans sa maison (1), mais encore pour ses esclaves (2), et même pour les animaux qui lui appartiennent (3). Bien plus, il est tenu de répondre pour toutes les personnes qui relèvent de près ou de loin de son autorité, soit qu'elles demeurent dans sa maison même, comme les *ministeriales* employés à son service, ou seulement sur ses terres, mais sous un autre toit, comme ses colons, ou simplement dans sa dépendance, comme tous ceux qui se sont recommandés à lui et qui n'ont encore obtenu ni emploi ni bénéfice (4). Ce n'est pas tout encore : il est responsable du mal que fera son arc ou son épée sans sa participation (5), de celui que se fera le bétail du voisin en sautant sa haie ou son fossé (6), de celui qu'on commettra sur ses terres à son insu, et par d'autres que par ceux dont la responsabilité légale lui revient (7). La loi est impitoyable dans ses précautions ; et, dans l'absence du coupable, elle force son [patron ou] *mun-*

(1) *Leg. Æthelredi regis.* — *Leg. Burg.* t. LXXXV, De pupillis.

(2) *Leg. Salic. antiq.* XIII, 2. — *Karol. M. capitula minora* a. 803.

(3) *L. Sax.* t. XIII. — *Leg. Aelfredi*, 24, De delictis bestiæ. — *Pact. leg. Sal. antiq.* 39, De quadrupedibus quæ hominem lædunt.

(4) *Leg. Edward confess.* 21. — LUITPRAND., *leg.* VI, 73 et 38.

(5) *Leg. Saxon.*

(6) *L. Alaman.* t. XCIX, § 24.

(7) V. dans PERTZ, *Monumenta Germaniæ*, t. IV, p. 4, le curieux titre, inédit jusqu'ici, *Hominem inter duas villas occisum.*

deburd (1) à satisfaire pour lui, sauf à ce dernier à se pourvoir plus tard contre son subordonné.... Ce système de garantie et de responsabilité mutuelles était tellement dans les idées et les habitudes des Germains, qu'il finit par dépasser les limites déjà si vastes de la famille pour s'étendre de proche en proche, et pour ainsi dire de cercle en cercle, de la famille à la dizaine, de la dizaine à la centaine, de celle-ci aux divisions supérieures, jusqu'à celles du comté ou du duché qui les dominait toutes (2). » Or l'idée de responsabilité entraîne naturellement avec soi l'idée d'une autorité répressive. Les justices privées sont donc inhérentes à la nature même des institutions germaniques, et il est vrai de dire que la juridiction domestique y est une annexe nécessaire du *mundium*. Aussi la trouvons-nous indiquée déjà dans Tacite, lorsqu'il nous montre le Germain mettant *impunément* à mort *ses colons*, et clairement exprimée dans les lois barbares et les plus anciennes ordonnances des rois franks : « Que les évêques et les hommes puissants, qui » ont des propriétés dans des provinces différentes, dit » Chlotaire II, par exemple, n'y établissent comme *juges ou* » *comme envoyés revêtus d'une autorité judiciaire*, que des » hommes choisis dans la localité même, pour recevoir la » justice qui leur est due et *pour la rendre aux autres* (3). » Et qu'on ne croie pas que cette justice domestique s'exerçait uniquement sur les esclaves et les colons, et qu'elle n'avait aucune action sur les vassaux. Le contraire est assez prouvé par une formule de Baluze ayant pour titre : *Plainte contre un vassal qui refuse de faire justice, conques-*

(1) LUITPRAND., *leg.* 6, 38. Le *mundeburd* ou *mundoaldus*, est celui qui exerce le *mundium* ou l'*autorité* (*mund*, bouche, parole) du chef de famille.

(2) *Leg. Edward. reg.* 20. — *Decret. Chlotarii reg. a.* 595. — LEHUEROU, *Hist. des instit. carol.* p. 13, 14 et 23.

(3) *Edictum Chlotacharii regis*, a. 615. — *Leg. Alaman.* 23, 1, 2, 3. — T. LXXXV.

tio de vasso qui justitiam facere renuit (1). Bien plus, les *formules* de Marculfe nous montrent le droit de justice inhérent à celui de propriété, si bien que, lorsque le prince donnait à quelqu'un *une villa*, il lui donnait en même temps la *justice* sur cette propriété, « faisant défense aux juges d'y entrer pour exiger le *fredum*, à quelque propos que ce fût, et voulant que ladite *villa* lui appartînt avec tous les droits d'un propriétaire, *jure proprietario* (2). » Aussi les coutumes locales (3) apparaissent-elles dans les législations bien avant l'époque fixée par les historiens modernes, et n'est-il pas juste de dire, au moins d'une manière absolue, que les lois ont été exclusivement personnelles avant de devenir locales, et que ce dernier état n'a commencé à devenir universel qu'après l'entière disparition du premier.

Dans l'origine la juridiction domestique ou patrimoniale était absolue ; mais l'autorité centrale, en grandissant et se consolidant, la réduisit au jugement des *causes civiles*, réservant les actions *criminelles* à la décision du *comte*, et laissant subsister entre ces deux justices, dit M. Lehuerou, « une juridiction intermédiaire à laquelle » personne n'a songé,.... sorte *d'arbitrage* invoqué et » exaucé de *gré à gré* par les voisins (*vicini*), sans » l'assistance du comte ou de ses subordonnés, et revêtu » néanmoins d'un véritable caractère officiel, qui rendait

(1) Baluz., form. 3, — et form. 8 *Supplicatio ad regem*. C'est le même protocole à l'usage des femmes.

(2) Marculf., form. 1, 17, — et form. 3 traduite plus bas.

(3) Que peuvent signifier ces expressions que l'on rencontre si souvent dans les monuments de l'époque mérovingienne, *lex loci vestri* (V. formul. Sirmond., 33), *landewewas*, c'est-à-dire l'*usage de la terre*, etc., si elles n'impliquent pas un droit incorporé à la terre, un *droit coutumier* auquel les juges sont tenus de se conformer dans leurs jugements? Que voudrait dire sans cela le fameux capitulaire de Charlemagne qui ordonne que, partout où il n'y aura point de loi, on suivra la coutume, mais que la coutume ne saurait être préférée à la loi (*Karol. M. capitulaire générale*, a. 783). V. Lehuerou, *Institut. carol.*, p. 231 et sq.

» leurs décisions obligatoires (1), » dans toutes les *causes mineures* (*minores causæ*). Cependant la distinction entre la compétence civile et la compétence criminelle, en ce qui regarde la juridiction patrimoniale, ne devait pas toujours subsister, et le moment n'est pas très éloigné où celle-ci recouvrera sa première autorité, absolue, indéfinie. Un document de l'époque mérovingienne, une formule d'immunité royale semble déjà nous annoncer l'approche de cette révolution (2) : « .... Que » votre habileté sache, dit le roi, qu'à la demande de » l'homme apostolique, le seigneur un tel, évêque de telle » église, et en vue d'une récompense éternelle, nous lui » avons accordé qu'aucun juge public ne puisse en aucun » temps entrer dans les fermes de ladite église, soit dans » celle qu'elle tient actuellement de notre munificence ou » du bienfait de tout autre, soit dans celles que la bonté » divine pourra y ajouter dans la suite, pour juger des » procès ou prélever des amendes ; voulant que le pontife » lui-même et ses successeurs, pour l'amour de Dieu, » y jouissent d'une *autorité absolue et d'une entière im-* » *munité* (*Sub integræ emunitatis* valeant dominare.... » *quaslibet causas....*, *ubicumque....* *quoque tempore.*). » Nous ordonnons en conséquence, qu'aucun délégué » de l'autorité publique, ni vous, ni vos subordonnés, » ni vos successeurs, en aucun temps, ni en aucun lieu » de notre royaume, ne mette le pied sur les dépendances » actuelles ou futures de ladite église..., pour instruire » des procédures, exiger des amendes dans quelque cause » que ce soit, exercer le droit de gîte ou celui de pour- » véance, prendre des cautions judiciaires ; voulant que » tout ce que le fisc pourrait y prélever, pour amendes » ou à tout autre titre, sur les ingénus, les serfs et tous

(1) Voy. le développement de cet aperçu dans M. Lehuerou, *ibid.*, p. 239 et sq.

(2) V. Marculf., form. 1, 43.—Et sur toute la juridiction domestique, Lehuer., *ibid.*, c. 11.

» autres qui demeurent dans les champs, sur les limites
» et les terres de ladite église, soit recueilli à l'avenir pour
» le luminaire du saint lieu, par les mains de ses agents, et
» lui profite à jamais, par un effet de notre indulgence et
» pour le salut de notre âme. »

Législation. — Lois personnelles.— En général, quelque fût le lieu de son domicile, tout citoyen avait le privilège d'être jugé suivant la loi de sa nation ; le Frank, suivant la loi salique ou ripuaire ; le Burgunde, suivant la loi Gombette ; le Wisigoth, suivant le droit gothique ; le Romain, suivant le code Théodosien ; ce qui revient à dire que chez les barbares la loi était personnelle et non territoriale. C'est ce que montre bien clairement l'évêque Agobard, quand il écrit à Louis-le-Débonnaire : « *Sur cinq individus qui se trouvent réunis, souvent il n'en est pas deux qui suivent la même loi.* » On a dit qu'il y eut au principe deux exceptions, l'une chez les Wisigoths, sans doute par esprit de religion et de centralisation, l'autre chez les Lombards, par esprit d'intolérance et de despotisme. Mais, chez les Wisigoths, ce ne fut qu'au VIIe siècle que l'on permit le mariage entre les Romains et les Goths (1), et que la fusion des deux peuples fit prévaloir dans le royaume l'unité législative. Quant aux Lombards, rien ne serait plus facile que de prouver par leurs lois qu'ils n'excluaient ni *celle des Romains*, ni *aucune autre* (2).

(1) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il y avait une loi romaine, rendue en 370 par les empereurs Valens et Valentinien, qui interdisait les mariages entre Romains et barbares.

(2) On lit dans l'édit de Rotharis (*leg. Longob.*, 390) : « Tous les *Warenganges* qui viendront des pays étrangers dans le nôtre, et qui se réfugieront sous le bouclier de notre puissance, devront vivre d'après la loi des Lombards, à moins qu'ils n'aient obtenu de notre piété d'en choisir une autre. » Les autres lois n'étaient donc pas complétement interdites sous le régime de la loi lombarde. Cf. LUITPRAND, l. LXXIV : « Si un Romain épouse une Lombarde, celle-ci devient romaine, et les enfants suivent *la loi de leur père.* ».

On pourrait dire d'ailleurs qu'ils disparurent trop vite, comme nation souveraine, pour reconnaître ou subir la nécessité de relever les vaincus de l'état d'abjection et de misère où ils les avaient réduits. Tôt ou tard, en effet, l'empire des circonstances produisit partout cette heureuse réaction ; alors la féodalité prenait dans presque tout le monde barbare de profondes racines ; la société se divisait, se fractionnait pour ainsi dire à l'infini ; à la loi de chaque nation se substituaient insensiblement les caprices de chaque seigneur, les habitudes de chaque jour ; la coutume tendait à prévaloir sur le droit personnel ; le domicile de l'homme sur sa nationalité. On en vint à ne plus s'enquérir à quelle race il appartenait, mais à quel fief. La législation, quelle qu'elle fût, revêtit le caractère territorial de la législation autrefois dominatrice (1). C'était, dans la jurisprudence et la vie politique des peuples barbares, le prélude d'une grande révolution, qui devait se terminer par le triomphe identique et simultané de la loi romaine et de la royauté.

Loi salique. — Il y a deux textes de la loi salique, l'un purement latin, l'autre latin aussi, mais mêlé de mots germaniques, de gloses, d'explications dans l'ancienne langue franke. Du latin pur il existe quinze manuscrits, du latin mêlé trois. Il semblerait tout d'abord que le texte mêlé dût être le plus ancien ; mais il est généralement reconnu aujourd'hui (2) que la loi salique n'a jamais été rédigée qu'en latin. Car c'est un fait prouvé pour toutes les autres lois barbares, pour les lois des Ripuaires, des Bavarois, des Allemands, et rien n'indique que la loi salique ait fait exception. Les dialectes germains, d'ailleurs, ne furent point écrits avant le règne

(1) Dès la fin du xe siècle.

(2) Grâce au savant M. Wiarda, qui a publié à Brême, au commencement de ce siècle (1808), la meilleure histoire de la *Loi Salique*. Voyez sur tout ceci l'*Histoire de la civilisation en France* de M. Guizot.

de Charlemagne, et Otfried de Wiessembourg, traducteur de l'Evangile, appelle encore, au IXe siècle, la langue franke une langue indisciplinable, *linguam indisciplinabilem*. Quant à l'époque de la rédaction, rien n'empêche d'admettre que la loi salique se rattache à de vieilles coutumes recueillies et transmises de génération en génération, lorsque les Franks habitaient vers l'embouchure du Rhin, puis rédigées en loi, modifiée à diverses reprises depuis cette époque jusqu'à la fin du VIIIe siècle. Par là s'explique l'allusion que font les diverses préfaces de la loi salique à l'existence d'un recueil des coutumes Frankes, déjà ancien au moment de la conversion de Clovis, et dont cette loi ne serait pas la reproduction complète; car on trouve dans les monuments des IXe, Xe et XIe siècles, un certain nombre de cas qui sont dits réglés *selon la loi salique*, et dont le texte actuel ne fait aucune mention.

Si maintenant nous examinons le caractère de cette loi, il nous sera impossible de ne pas être aussitôt frappé du chaos qui y règne. C'est un recueil de dispositions en quatre cent huit articles, traitant sans distinction de toute chose, du droit politique, du droit civil, du droit criminel, de la procédure civile, de la procédure criminelle, de la police rurale, mais où dominent les articles du droit pénal ou criminel. On n'en compte pas moins de 343, et le plus grand nombre concernent les crimes de vol (150) et de violence (113). Parmi les cas de vol eux-mêmes prévus par la loi, 74 regardent le vol des animaux, savoir: 20 celui des porcs, 16 celui des chevaux, 13 des taureaux, bœufs ou vaches, 7 des brebis et des chèvres, 4 des chiens, 7 des oiseaux, 7 des abeilles; et le législateur entre à ce sujet dans les plus minutieux détails, graduant le délit et la peine selon l'âge, le sexe, le nombre des animaux volés, le lieu et l'époque du vol, etc. Quant aux cas de violence, 20 prévoient toutes les variétés de mutilation; 24 concernent les violences contre

les femmes, etc. Tout cela sans contredit atteste une société bien grossière, bien brutale, où le désordre des volontés et des forces individuelles est extrême, où la sûreté des personnes et des propriétés est à chaque instant en péril.

Pourtant la pénalité n'en est point cruelle; loin de là, elle affecte un singulier respect pour la personne et la liberté des hommes libres, quels qu'ils soient, Franks ou Romains. Quelques cas seulement de peine de mort, encore peut-on s'en racheter; point de peines corporelles, point d'emprisonnement. Les tortures et les supplices sont réservés aux esclaves et même aux colons; pour eux seuls reparaît la cruauté barbare. Mais pour l'homme libre, il n'y a d'autres punitions que le *wehrgeld* et le *fried*.

C'est pourquoi, sur la procédure criminelle, la loi salique est très incomplète et presque silencieuse. A peine y est-il fait mention des *conjurateurs*. On sent que tout est encore à peu près livré à l'empire de la coutume et des préjugés, c'est-à-dire de la violence et du hasard.

Loi des Ripuaires. — La *loi des Ripuaires*, recueillie par Theuderic, de 511 à 534, ainsi que l'indique la préface de la loi salique, et peut-être définitivement rédigée, telle que nous l'avons, de 628 à 638 par Dagobert Ier, présente un caractère un peu moins sauvage. C'est encore, si l'on veut, une législation essentiellement pénale, et qui révèle à peu près le même état de mœurs: sur 224 à 277 articles dont elle se compose, il y en a 164 de droit pénal, dont 94 pour violences contre les personnes, 16 pour cas de vol et 64 pour délits divers. Mais le droit civil y tient plus de place que dans la loi salique. La procédure, les témoignages, l'état des personnes y sont au moins indiqués, et parfois avec assez de précision. 58 articles y traitent des *conjurateurs* ou cojurants, et règlent avec détail pour chaque cas leur nombre, la forme de leur comparution, etc. 6 autres y sont spécialement consacrés

au combat judiciaire, qu'ils soumettent à une sorte de discipline. Toutes ces dispositions attestent un état mieux organisé, une société gouvernée par un pouvoir plus fort et plus intelligent.

Aussi le roi, si ce n'est encore la royauté, apparaît-il fréquemment dans la loi ripuaire. Elle expose ses priviléges, ses prérogatives, et place sa personne et ses actes sous la sauve-garde d'une pénalité exceptionnelle : « Si » quelqu'un entreprend de renverser une charte royale,... » qu'il paie de sa vie cet attentat. (tit. 57 § 7.) » — « Qui- » conque se rendra coupable de trahison envers le roi, » paiera de sa vie cet attentat, et tous ses biens seront » confisqués. (tit. 71 § 1.) » D'autre part l'Eglise est partout assimilée au roi; les mêmes privilèges sont accordés à ses terres et à ses colons. Enfin l'influence de la loi romaine se fait sentir en quelques endroits et indique une sorte d'acheminement vers la fusion des deux sociétés. Ainsi, en réglant les formalités de l'affranchissement, la loi ripuaire dit: « Nous voulons que tout *frank ripuaire* » ou affranchi tabulaire, qui, pour le bien de son âme ou » moyennant une rétribution, voudra affranchir son esclave » dans les formes indiquées par la loi romaine, se présente » à l'église devant le clergé et le peuple...» (suivant les formalités de l'affranchissement). Tit. 60 § 1.

Loi des Burgundes (Bourguignons). — On ne peut nommer les Burgundes sans se rappeler aussitôt ces honnêtes barbares qui, cantonnés militairement chez de nobles romains, venaient chaque matin, à l'exemple de leurs clients, les saluer des noms de *pères* et d'*oncles*, ou qui, tout en nettoyant leurs armes et en graissant leur longue chevelure, chantaient leurs chansons nationales, et avec une bonne humeur naïve demandaient ensuite à leurs hôtes comment ils trouvaient celles-ci. Des mœurs si douces doivent avoir imprimé à la législation burgunde un caractère particulier.

Publiée par Gondebald, vers 502, en 41 articles, et complétée ensuite (354 art.) à deux reprises différentes par Sigismond, son successeur, la loi Gombette n'est plus un simple recueil de coutumes, mais une œuvre véritable de législation, émanée d'un pouvoir régulier, dans un but d'ordre public. Impartiale entre les vainqueurs et les vaincus, elle veut « *que le Burgunde et le Romain soient soumis à la même condition.* » Elle interdit au premier l'abus de la force, et offre même à cet égard des précautions qu'on pourrait appeler délicates. Par exemple, elle défend aux Barbares de s'immiscer, sous aucun prétexte, dans les procès entre Romains. L'une de ses dispositions mérite d'être rapportée textuellement : « Quiconque aura » refusé le couvert et le feu à un étranger en voyage, sera » puni d'une amende de 3 *solidi*.... Si le voyageur arrive à » la maison d'un Burgunde et lui demande l'hospitalité, et » si le Burgunde lui indique la maison d'un Romain, et que » cela se puisse prouver, que le Burgunde paie 3 *solidi* à » celui dont il aura indiqué la maison, et 3 *solidi* à titre » d'amende (tit. 38, § 6). »

On voit par cet article que le *wehrgeld* existe toujours ; mais il n'est plus le seul châtiment infligé au crime. La peine de mort est formellement prononcée contre les homicides, et même contre les voleurs de bestiaux. On rencontre aussi certaines peines morales, comme celle de la honte. Déjà même apparaissent des peines étranges comme il s'en trouve tant au moyen-âge. L'épouse qui a abandonné son mari, est condamnée à périr suffoquée dans un bourbier (1); le voleur d'un épervier, à se laisser manger six onces de chair, ou à payer 6 *solidi*. C'est ainsi que, chez les Lombards, la loi de Luitprand fait raser et fouetter par les rues les femmes querelleuses.

(1) Nous suivons ici M. Guizot; mais cette peine réapparaît plutôt qu'elle ne se montre pour la première fois : c'était celle que les vieux germains de Tacite appliquaient aux lâches.

Enfin le droit civil et la procédure occupent dans la loi Gombette une plus large place que dans les deux précédentes. On y rencontre de plus quelques emprunts positifs à la loi romaine, notamment en matière de testaments, de donations et de successions.

La loi des Burgundes continua d'être en vigueur après qu'ils furent passés sous le joug des Franks; « les *formules* de Marculfe et les *capitulaires* de Charlemagne en font foi. On la retrouve même encore formellement mentionnée au IXe siècle par les évêques Agobard et Hincmar; mais peu d'hommes, disent-ils, vivent maintenant sous cette loi (1). »

Loi des Wisigoths (2). -- La loi des Wisigoths a vécu plus longtemps. La première ébauche en est due à la sollicitude d'Euric, qui réunit en 466 les coutumes nationales. Mais de ce premier travail il reste assez peu de chose. Alaric II fit ensuite, vers 507, sous le nom de *Lex Romana* (3), un recueil particulier des lois de ses sujets romains, renfermant un texte ou extrait des sources du droit romain, accompagné d'une interprétation propre à le mettre en harmonie avec le nouvel état de la société. Après que les Wisigoths eurent été rejetés en Espagne, leur roi Chindalswind (642-652) fondit les deux lois en une seule, et abolit formellement la loi romaine, de sorte qu'il n'y eut plus qu'un seul code et qu'un seul peuple. Complété par le fils de Chindalswind (Receswind), le nouveau code reçut sa dernière sanction en 688, sous le règne d'Egiça, dans le dix-septième concile de Tolède; on le connait sous le nom de *Forum Judicum*, en espagnol

(1) Guizot, p. 283.

(2) Nous nous sommes ailleurs assez expliqué sur l'*édit de Théodoric* ou la loi des Ostrogoths, pour nous dispenser d'y revenir ici (V. l'*Hist. des Ostrogoths*, § 1.)

(3) Ce nom fut remplacé au XVIe siècle par celui plus connu de *Breviarium Alaricianum*.

Fuero-Juzgo. Il est précédé d'un prologue et divisé en douze livres (595 articles), où se trouvent mêlées à la loi des dissertations sur l'origine de la société et la nature du pouvoir, des exhortations morales, des menaces, des conseils, qui lui donnent un triple caractère législatif, philosophique et religieux, religieux surtout, car la loi des Wisigoths est l'œuvre du clergé, c'est-à-dire de ces conciles de Tolède, où le clergé, versé dans le droit romain et canonique, était en quelque sorte le centre autour duquel se groupaient la royauté, l'aristocratie laïque, le peuple, la société tout entière.

Cette loi règle d'abord l'élection des rois, qu'elle réserve au concile des évêques et des grands du royaume, et, *s'attachant à protéger la puissance du prince* (Prolog. L. 13), elle prononce la peine de mort contre tout rebelle : « Et si » le prince, ajoute-t-elle, veut par pitié lui laisser la vie, il » faut au moins qu'il lui fasse crever les yeux, afin qu'il » ne puisse voir le mal qu'il a voulu faire, et que le reste » de sa vie soit rempli d'amertume. » Puis, comme si ces peines temporelles ne suffisaient pas, elle appelle sur les traîtres les châtiments de l'enfer : « Qu'ils aient, dit-elle, » une part dans les tourments que souffrent Judas Iscariote » et ses semblables. »

Malgré cela, la législation wisigothe est beaucoup plus douce, plus humaine et plus éclairée qu'aucune autre de cette époque. Elle substitue au duel judiciaire la preuve par témoins ou par titres et documents : « Que le juge » interroge d'abord les témoins, qu'il examine ensuite les » écrits pour arriver à la vérité, et ne se montre pas facile » à déférer le serment..., mais qu'il y recoure alors seule- » ment qu'il n'est parvenu à découvrir aucun écrit ou » preuve, aucun indice de la vérité (Tit. 1er. L. 21). » — La vie et l'honneur du serf ne sont plus livrés à la merci du maître. — La pénalité n'est plus fondée sur le préjudice que peut causer le délit, mais sur l'intention.

Afin que le *Forum Judicum* pût se répandre partout,

il fut ordonné que nul exemplaire ne serait vendu plus de 12 *solidi*, sous peine de cent coups de fouets pour l'acheteur ou le vendeur qui dépasserait ce prix. Il demeura en vigueur pendant tout le moyen-âge jusqu'à l'époque où Alphonse X fit revivre le droit romain et emprunta à Justinien les bases de ses *Partidas* (1348).

Loi des Lombards. — Les coutumes des Lombards furent réunies par Rotharis (643) et mises en rapport avec la situation de ce peuple, *afin que chacun, sous la loi et la justice, pût vivre tranquille, diriger ses efforts contre les ennemis, et défendre soi et sa propriété.* Grimoald et Luitprand complétèrent ensuite ce code, chargé de termes lombards, et que Montesquieu, un peu légèrement peut-être, met au dessus de toutes les autres lois germaines.

Il n'y est aucunement parlé de religion, peu du clergé. Mais le respect de la royauté y est l'objet d'une grande sollicitude. Il est vrai que, parmi les prédécesseurs de Rotharis, Agilulf et Ariovald avaient seuls terminé leur règne par une mort naturelle. Aussi la peine capitale et la confiscation sont-elles réservées à celui qui ose attenter à la vie du souverain. En même temps on assure l'impunité à celui qui tue quelqu'un par ordre du roi. La peine de mort frappe également, en fait de délits publics, l'assistance prêtée à un criminel condamné au supplice, la fuite sur le champ de bataille, la rébellion contre son chef en temps de guerre, la désertion de la *fara* à laquelle on appartenait ; en fait de délits privés, l'adultère, le meurtre du mari ou du maître. — Cependant, tandis qu'elle se montre inexorable envers les esclaves, la loi permet aux personnes libres de se racheter à prix d'argent, même de l'homicide prémédité et de l'attaque à main armée. Elle fait d'ailleurs, dans l'appréciation du wehrgeld, une différence entre l'étranger et le Lombard, entre l'homme et la femme. Elle n'en met aucun dans certain cas entre les serfs et les animaux. — Elle distingue avec une grande subtilité les délits et les peines à y appliquer.

« Un coup de poing se paie 3 sols ; 6, un soufflet, ainsi qu'une blessure à la tête, si elle ne fait qu'entamer la peau; pour deux blessures, on donne 12 sols; pour trois, 18; celles en sus ne sont pas comptées. Un os rompu est estimé 12 sols, deux le double, trois et plus le triple ; pourvu, toutefois que l'os soit de telle grandeur, que, lancé contre un bouclier à la distance de 12 pieds, il puisse produire un son. Une lèvre fendue coûte 16 sols, et 20, si elle laisse à nu une ou deux dents, et même plus. 16 sols pour une dent cassée, de celles qui *se voient en riant ;* 8 sols pour chacune des molaires. Pour un pouce abattu, le sixième du prix de l'individu blessé ; pour l'index, 16 sols ; le medium, 6; l'annulaire, 8; le petit doigt, 13 (1). » A défaut de solvabilité, la composition peut se remplacer par la prison souterraine, les cheveux coupés, la marque avec un fer rouge et les étrivières. — On se justifiait de l'accusation par les actes écrits, le serment des *sacramentaires* (cojurants), ou par l'épreuve du duel ; et Rotharis, qui réprouve ceux qui croient aux sorcières, parce qu'il est, dit-il, impossible à une femme d'avaler un homme, défend aux champions de porter sur eux des herbes pour le combat, et d'user de sortiléges. Un tiers des amendes revenait aux juges, et celles qui étaient prononcées par sentence du roi étaient doubles. — On pouvait faire aux magistrats des présents, pourvu que le roi en eût sa part.

Pour le droit civil, la loi romaine paraît avoir servi au législateur, surtout en ce qui touche l'émancipation des esclaves dans l'Eglise, la prescription de trente ans, les causes d'exhérédation et le partage des biens paternels entre tous les enfants.

Nous devrions maintenant parler des lois *Bavaroises* et *Allemandes*, dont il faut rapporter la rédaction aux temps de Chlotaire II et de Dagobert Ier ; mais elles ne sauraient avoir pour nous qu'un très faible intérêt. A l'égard des

(1) Cantu, *Hist. univ.*, p. 365.

lois *Anglo-Saxonnes*, dont nous n'avons que des fragments attribués aux Heptarques, et qui furent réformées au XIe siècle par Alfred-le-Grand, tout ce qu'il nous reste à dire ici, c'est qu'au lieu d'être en latin comme celles des autres barbares, elles sont toutes en anglais, à l'exception pourtant de celles d'Edouard le confesseur.

Condition des Romains. — Droit Romain. — Voilà quelles étaient les lois des divers conquérants de l'Empire; elles ne regardaient généralement que les barbares et non les Romains. Les barbares, qui laissaient à chacun sa loi, laissèrent à ceux-ci la leur. Seulement, comme il y avait dans l'ancienne législation des Romains bien des dispositions qui ne pouvaient plus convenir à leur nouvelle situation, il y eut des rois qui crurent devoir y apporter de certains changements. C'est ainsi que, chez les Wisigoths, Alaric II fit rédiger (511) pour ses sujets Romains, la *loi Romaine* (*Breviarium Alaricianum*), dont nous avons déjà parlé, et que chez les Bourguignons, Sigismond donna aux siens, en 517, le *Papiani responsum* ou *Liber responsorum* (1). Les Franks ne firent pas rédiger de code particulier pour les vaincus, mais ils ne leur en laissèrent pas moins la jouissance du code Théodosien. C'est ce que prouvent un grand nombre de faits. Les lois Salique et Ripuaire, par exemple, répètent continuellement que les Romains seront jugés d'après leur loi; on trouve la même déclaration dans un décret de Chlotaire Ier (560) et un autre de Childebert II (595). Les formules de Marculfe et beaucoup d'autres monuments nous reproduisent aussi bien souvent les anciennes formes du droit romain. Enfin l'histoire de ces temps-là parle fréquemment d'hommes et surtout de prélats *très versés dans la connaissance des décrets de*

(1) Ainsi nommé probablement, suivant M. de Savigny, de ce que dans le manuscrit où Cujas le découvrit en 1566, il était placé immédiatement et sans séparation aucune, à la suite du *Breviarium*, qui finit par un passage du *Liber responsorum* de Papinien.

Théodose. Nous avons déjà vu que les Lombards laissèrent le même privilége à ceux des Romains qu'il leur plut de conserver libres.

§ VI.

Résultats généraux de l'invasion.

Mélange des peuples. — Amalgame de la loi romaine et des lois barbares. — On pense bien qu'en agissant ainsi, tous ces barbares n'entendaient pas conférer une faveur à leurs nouveaux sujets; ils voulaient au contraire leur interdire toute participation aux droits et aux priviléges de la nation conquérante (1). On ne croira pas davantage qu'en se perpétuant, la *loi romaine* et les *lois barbares* aient gardé chacune leur caractère primitif. Comme celles-ci n'étaient la plupart que d'anciennes coutumes, déjà mal adaptées au nouvel état des peuples germains, le *Breviarium* et le *Papiani responsum* ne furent que des recueils de lois déjà vieillies, et chaque jour, en partie du moins, de plus en plus inapplicables. Chaque jour, en effet, apportait aux relations des hommes, au régime de la propriété, au nouvel ordre social de nouvelles et profondes modifications. En présence de cette rénovation de toute la face du territoire, de cet enfantement pénible, laborieux, mais fécond des temps modernes, les vieilles lois et les vieilles coutumes pouvaient-elles subsister toujours les mêmes? Evidemment non; les unes et les autres devaient se modifier aussi, se métamorphoser profondément à leur tour pour s'adapter aux faits nouveaux. Ainsi en arriva-t-il. « Tout en se perpétuant, dit » un célèbre historien, le droit romain a changé; après

(1) C'est ainsi que la loi romaine, qui interdisait les mariages entre Romains et barbares, fut un des derniers expédients de la politique impériale pour empêcher ceux-ci de prendre une assiette fixe sur le sol de l'Empire.

» avoir été écrites, les lois barbares se sont dénaturées : » les unes et les autres sont au nombre des éléments » essentiels de la société moderne, mais comme des élé- » ments entrant dans une combinaison nouvelle, qui naîtra » d'une longue fermentation, et au sein de laquelle ils » n'apparaîtront que transformés (1). »

Tel est le caractère de toutes les lois; elles ne font point la société; elles en consacrent les progrès et en reflètent la situation à un moment donné. Comme il y avait d'abord deux sociétés en présence, il y eut aussi deux codes distincts pour les régir; mais quand, par la force des choses, ces deux sociétés commencèrent à se mêler, les deux législations durent se fondre aussi l'une dans l'autre, non toutefois dans une égale proportion; il était naturel qu'en matière civile au moins, si ce n'est au point de vue politique (2), l'élément romain dominât le barbare: c'est le privilége de la civilisation. Comment s'opéra cette fusion des peuples? sous l'influence de quels événements? C'est ce que les réflexions et les récits précédents nous paraissent assez indiquer. Il est un nouveau fait cependant que nous voulons d'autant moins passer sous silence qu'il achèvera de nous faire connaître la situation des Romains sous les barbares.

Des municipes romains. — On sait que les Germains de Tacite et d'Ammien (3) ne pouvaient souffrir le séjour des villes, qu'ils regardaient comme des prisons, et qu'après la conquête ils leur préféraient encore les *villæ* des vain-

(1) Guizot, *Civil. en France*, p. 310.

(2) A ce point de vue, dit Châteaubriand, *l'antiquité romaine barbare finit à la seconde race* (*Etudes historiq.*, Préface, p. 117), ou plutôt en 615.

(3) Tacit., *German.*, 16 : Nullas Germanorum urbes habitari satis notum est, ne pati quidem inter se junctas. Colunt diversi ac discreti, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. — Amm. Marc.. 16, 2 : Civitates barbari possidentes, territoria earum habitant; nam ipsa oppida ut circumdata retiis busta declinant.

cus avec leurs vignes et leurs ombrages, satisfaits d'avoir imposé aux cités un proconsulat barbare, qui veillait à la levée des troupes, à la perception des impôts, mais qui ne les administrait pas. Il résulta de cette disposition que le *système municipal* non seulement se conserva dans une foule de villes, mais qu'il y devint encore une véritable institution libre. Le corps des décurions n'étant plus garant de la solvabilité des contribuables, il n'y avait plus de raisons pour fuir cette dignité comme aux derniers temps de Rome; c'était désormais un honneur sans charges onéreuses, qui sollicita toutes les ambitions. D'ailleurs la disparition des gouverneurs provinciaux de l'Empire avait accru les attributions des magistrats municipaux, et les barbares avaient reconnu et légitimé cette usurpation d'héritage: *Que les juges de la cité fassent maintenant ce que faisait jadis le préteur*, dit le *Bréviaire d'Alaric*. — *Que l'émancipation, qui jadis se faisait devant le président, se fasse maintenant devant la curie.* — *Que les testaments soient ouverts devant la curie.* — *Que les tuteurs soient constitués par le juge* (le *duumvir* sans doute), *de concert avec les premiers de la ville.* — Enfin le *défenseur*, qui, réunissant dans les derniers temps le pouvoir politique et le pouvoir religieux, avait alors exercé de son chef la juridiction supérieure, n'agissait plus que comme délégué de la curie, qui, concentrant en elle tout ce que les vaincus conservaient encore de force et de vie, prépara la voie aux communes du moyen-âge. Cette révolution dans la fortune du municipe romain se produisit surtout dans la Gaule méridionale et dans quelques parties de la péninsule italique.

Mais de ce qu'il plut aux barbares de la favoriser, on aurait tort de conclure que leur horreur instinctive pour le séjour des villes n'ait point cédé de bonne heure, comme tant d'autres préjugés, à l'influence de l'exemple, à celle plus puissante encore de la *vie de garnison*, pour ainsi dire, dont beaucoup, à titres d'alliés, avaient pu

connaître les agréments sous les derniers empereurs, surtout à la nécessité de tenir en respect les villes conquises en les dominant du haut de leurs remparts, et de leur faire sentir de près l'action du gouvernement central. C'est ainsi que Théodoric, après sa dernière victoire sur Odoacre, distribua les Ostrogoths sur toute la surface de l'Italie, dans les villes et les châteaux dont elle était parsemée, pour rendre partout présentes l'autorité et la protection du maître. Les Goths de Toulouse n'agirent pas autrement à l'égard de la Gaule; les Vandales en Afrique établirent le centre de leur domination à Carthage. Sans doute les barbares, qui entendaient mal l'administration civile, furent assez portés à en abandonner aux Romains les ennuis et les embarras pour se réserver plus spécialement les charges militaires. Mais, comme à cet égard il n'y eut rien de systématique chez *la plupart* d'entre eux, et qu'en avançant, on les voit encore assez souvent admettre les indigènes aux emplois de la milice, tandis qu'ils occupaient eux-mêmes volontiers les positions supérieures de l'ordre civil, celles de *duc* et de *comte*, par exemple, il leur fallut bien se familiariser tout d'abord avec le séjour des villes. Il en résulta qu'avec le temps ils se fondirent dans les municipes qu'ils trouvèrent établis, et qu'il se forma de ces deux éléments divers une association plus étendue, dirigée par les *ahrimans* de la Germanie et par l'*ordre* des Romains; mélange qui produisit les nations nouvelles et l'Europe moderne.

Effets du mélange des peuples sur les lumières et les mœurs. — Sans doute un tel mélange ne se fit pas sans appauvrir quelque peu les vaincus des lumières qu'ils communiquaient à leurs vainqueurs. Nous savons que, si les barbares échangèrent de bonne heure leurs mœurs et leurs idées contre les mœurs et les idées romaines, il y eut alors aussi des Romains qui abjurèrent pour ainsi dire leur origine et essayèrent de se confondre avec les

barbares. Grégoire de Tours nous parle de ces Gaulois qui laissaient croître leur chevelure pour être mieux considérés des Franks, et nous trouvons que d'autres prenaient des noms barbares pour le même motif (1). En général, tandis que les Germains dépouillaient leur férocité primitive sans renoncer à leurs vertus guerrières, les Romains devinrent plus grossiers sans rien perdre de leur corruption et de leur lâcheté. Toutefois ceux-ci ne tombèrent pas dans une telle dégradation qu'ils n'eussent, comme les Grecs, le glorieux privilége de triompher, au milieu des ruines de leur antique splendeur, de la barbarie des peuples du nord et de les conquérir à la civilisation romaine (2). Ce que le grand Théodoric a dit des relations de ses Goths avec les Romains, que « le Goth de quelque valeur imite le Romain, » et [que] le Romain du bas peuple imite le Goth » peut s'appliquer parfaitement aux premiers rapports de presque tous les barbares avec leurs sujets.

Langues. — Les langues modernes de l'Europe méridionale sont au reste des preuves bien vivantes de la haute influence des Romains sur les enfants de la Germanie. Car il n'est pas tout-à-fait juste de dire que les langues des deux races se mêlèrent comme leurs mœurs. Sans doute les barbares durent apporter avec eux des idées et des sentiments inconnus aux Romains, et la langue latine dut se faire un peu violence pour les exprimer. Elle adopta donc des mots et des locutions teutoniques, mais, hâtons-nous de le dire, en très petit nombre : les Italiens eux-mêmes nous l'attestent ; pourtant quelle terre fut plus

(1) C'est ainsi sans doute qu'on trouve à la fois dans Grégoire de Tours un *Gondulfus*, général d'extraction romaine (l. VI, c. 2), et un *Claudius*, général d'extraction barbare.

(2) Nous ne parlons pas ici de la conversion des peuples du nord. On trouvera complété plus loin, au chapitre de l'*Eglise*, ce que nous en avons déjà dit au commencement de cette histoire et dans le chapitre consacré aux Anglo-Saxons.

foulée que la leur par les barbares ! Ainsi Venise n'a été envahie par aucun peuple, Vérone le fut par tous, et pourtant les dialectes de ces deux villes diffèrent moins entre eux que le véronnais du brescian qui se parle tout près de là. C'est encore ainsi que la domination des Goths en Espagne a laissé dans l'espagnol très peu de traces de leur langue. Que conclure de ces faits ? C'est que la puissance des lumières assujettit bientôt les Germains à la langue latine, qui était celle du culte comme elle devint celle des lois ; et que le *roman*, d'où sont dérivés tous les dialectes modernes de l'Europe méridionale, n'est autre chose que la langue des *anciens* latins, modifiée par diverses circonstances de temps et de lieux.

On ne s'imagine peut-être pas assez que, sous le rapport de la variété du langage, les anciens ne furent pas plus privilégiés que les modernes, et que le caractère de leur langue, la diversité des situations, des conditions et des localités établirent même chez eux des manières de parler d'autant plus diverses que l'instruction était bien loin d'y être aussi répandue dans toutes les classes de la société qu'elle l'est présentement. Non seulement la langue écrite différait essentiellement de la langue parlée, la comparaison du style de Tite-Live et de Cicéron avec celui des auteurs comiques le prouve d'une façon remarquable, mais l'étude même de ces derniers témoigne encore que le peuple ne parlait point comme les grands, ni le paysan comme le peuple des villes ; de là vient qu'on distinguait la langue en *nobilis* et *plebeia*, en *urbana* et *rustica*, et qu'Aulu-Gelle dit quelque part que ce qu'on appelle *barbarisme* ne vient pas des barbares, mais du langage vulgaire. — Il s'en fallait d'ailleurs beaucoup que le peuple parlât aussi purement que Plaute même de son temps ; et il ne me paraît pas douteux que nos campagnes du nord soient plus *françaises* que n'étaient *latines* celles de l'Italie septentrionale. La raison en est que la langue latine y eut toujours dans la langue

des vaincus, une rivale avec laquelle elle dut transiger. Qu'on se rappelle Venise, Vérone et Brescia, et ce que l'histoire nous apprend de Decimus Brutus, que dans sa fuite de Bologne vers Aquilée, il fut fort aidé par la connaissance qu'il avait des dialectes de ces contrées (1). S'il en fut ainsi dans la Péninsule, ce serait donc une grave erreur de croire que les Romains aient entièrement anéanti les idiômes en usage dans les autres pays conquis. Autrement pourquoi, par exemple, Septime-Sévère aurait-il permis d'admettre les fidei-commis formulés tant en *latin* et en *grec* qu'en *carthaginois* et en *gaulois*? (*Digest.* 32, 1, XI.) Pourquoi, bien avant lui, Cicéron aurait-il trouvé qu'un mauvais discoureur était aussi ridicule à entendre qu'un Carthaginois ou un *Espagnol?* Qu'on juge dès lors de l'influence que durent exercer sur la langue latine, les écrivains provinciaux et le séjour des légions *provinciales* soit à Rome, soit dans les autres parties de l'Italie; et qu'on s'étonne ensuite, s'il est possible, que Festus se plaigne de ce qu'on ne sait plus le latin dans ce Latium dont il a pris son nom.

Au reste, en ce qui regarde particulièrement l'italien, les changements qu'a subis la langue latine concernent plutôt encore la grammaire que le vocabulaire et le tour même de cette langue. Il est certain qu'on y avait souvent recours à la fréquente répétition des pronoms, aux prépositions et aux conjonctions, pour la clarté et l'harmonie de la phrase; que souvent on employait avec les participes l'auxiliaire *habere*, et qu'on avait l'habitude, non seulement dans le discours écrit, mais encore dans la prononciation, d'altérer certaines finales, d'élider certaines syllabes, si l'on ne voulait faire entendre des *sons durs et barbares*. Ainsi faisait Auguste; *il changeait ou omettait des lettres et jusqu'à des syllabes*, *communis hominum*

(1) Sumpto cultu gallico, non ignarus et linguæ, fugiebat... (VAL. MAX., 1, 3.

error (1), ajoute son biographe, écrivant moins suivant les règles de l'orthographe que d'après la prononciation. Et comme il est aussi vrai d'affirmer que ce qui se prononce mal s'écrit mal, que de dire avec Quintilien que *ce qui s'écrit mal se prononce nécessairement mal*, on vit de bonne heure se traduire jusque sur la pierre des monuments les erreurs du langage, et écrire *have* pour *ave*, *ispeciosa* pour *speciosa*, comme on dit dans le midi de la France *espécial* pour spécial, et partout *espèce*, *esprit*, etc.

S'il en était ainsi à Rome, aux plus beaux jours de sa gloire et dans la meilleure société, que dut-ce donc être, quand le silence de la tribune et du sénat, la ruine de l'aristocratie, les maux fréquents de la guerre, en rendant l'étude de la langue de Cicéron de plus en plus inutile, difficile et même impossible, firent partout prévaloir la langue *vulgaire ou populaire*, dont la simplicité rappelle si merveilleusement celle de la langue française (2) ? Que dut-il arriver surtout dans les provinces où survivaient les anciens dialectes? Erasme raconte que des ambassadeurs de toutes les puissances de l'Europe étant venus féliciter Maximilien sur son avénement à l'empire, tous haranguèrent le prince en latin, mais en prononçant à la manière de leur pays, de sorte que l'on crut qu'ils s'étaient exprimés chacun dans sa langue maternelle. « Que l'on estime d'après cela, dit l'historien auquel nous empruntons ces détails, combien devait s'altérer l'idiôme Romain en passant dans tant de bouches différentes, combien l'orthographe devait changer, quand, l'instruction diminuant, les écrivains s'en tenaient naturellement à la prononciation usuelle (3), » et qu'un évêque, un homme

(1) Suétone (*Aug.*, c. 88). — C'est d'après ce principe que des inscriptions portent : *Ante ara positu est*, pour ante aram positus est. On élidait l'*m*, le *c*, et l'*s* finales; on changeait *u*, *e* et *au* en *o*, *v* en *b*, etc. (vostris, voltis, olla pour aulla, scrivere, pero pour per hoc, tre pour tres, etc.).

(2) Voyez l'*Histoire Auguste* et tous les abrégés d'histoire du IVe siècle.

(3) Voyez l'*Hist. univ.* de César Cantu.

de cour, le père de notre histoire pouvait déclarer sans honte qu'il n'hésitait pas à employer le masculin pour le féminin, un cas pour un autre et à se permettre beaucoup d'autres solécismes (1). Il est vrai que le clergé s'adressait surtout au peuple, et que, pour lui communiquer avec fruit les paroles de vie et d'espérance, il fut dès le commencement obligé d'employer la langue commune, et de se rapprocher de plus en plus de celle qui, en usage parmi les esclaves (*vernæ*), avait reçu le nom de *vernacula lingua*. De cette façon il put aider à la révolution du langage ; mais on aurait tort de crier à la corruption, à la barbarie, quand, au milieu d'une grande beauté d'expressions et de rhythme, la traduction de la Bible nous montre des mots et des phrases d'une naïveté inconnue aux écrivains de l'âge d'or. Car c'était celle du parler ordinaire de ces temps-là mêmes, lequel se modifia avec le concours des années par toutes les raisons que nous venons d'exposer.

Décadence de l'agriculture, des arts et de l'industrie. — On a pu voir par ce que nous avons dit ailleurs sur l'administration impériale, s'il faut davantage rapporter à l'invasion des barbares le premier affaiblissement de la population romaine, et la décadence première de l'agriculture et de l'industrie dans l'Empire. Le mal était déjà fait quand les barbares vinrent se partager les préfectures romaines; les calamités inséparables d'une telle invasion ne firent que le développer. Et encore ne fut-ce pas tout d'abord qu'il s'accrut le plus sensiblement. On conçoit qu'en entrant dans l'Empire, le premier sentiment des barbares ait été celui d'une admiration naïve pour la ci-

(1) Bien avant Grégoire de Tours, au ve siècle, voici quels étaient d'après un manuscrit d'Urbicus, qui les rapporte en caractères grecs, les commandements militaires employés par les tribuns : *Silentio mandata implete — non vos turbatis — ordinem servate — bandum* (*vexillum*) *sequite — nemo dimittat bandum. — Et inimicos seque.*

vilisation romaine et d'une ardente curiosité à en pénétrer tous les secrets. Ils sentaient qu'il y avait là, outre le plaisir qui les attirait, une force mystérieuse, et, sans en comprendre encore tout le pouvoir, ils le jugeaient déjà supérieur à celui de leur épée. Les voilà donc tombés sous le charme de cette civilisation; elle les pénètre, elle les transforme. Théodoric II, ce wisigoth farouche qui faisait trembler la Gaule, admire les vers de Virgile; Chilpéric s'efforce de les imiter; Amalasonthe *réunit à la pompe de l'éloquence romaine l'éclat de l'élégance attique*; Théodat se pique de lire et de comprendre les sublimes conceptions de Platon. De tels princes devaient aimer et encourager les arts. Nous savons d'ailleurs que quelques peuples germains n'y étaient pas étrangers; les Burgundes, avant leur établissement à l'ouest du Jura, étaient presque tous gens de métiers, ouvriers en charpente ou en menuiserie, et gagnaient leur vie à ce travail dans les loisirs que leur faisait la paix. Depuis, leurs lois ont montré tout le cas qu'ils faisaient d'un *bon ouvrier en or ou en argent*. Les Goths acquirent, surtout chez les Franks, un tel renom comme architectes (1), que leur habileté en devint, je crois, proverbiale, *gothica manus*, et qu'à l'apparition du style ogival au XIe siècle, la voix populaire ne trouva pas de plus bel éloge à en faire que de dire qu'il était gothique. Cependant on sait déjà qu'il ne fut donné ni aux rois, ni aux peuples de suivre longtemps cette voie, et de continuer les traditions administratives ou artistiques de l'Empire. L'aristocratie barbare s'effaroucha d'une telle tendance; et l'esprit de convoitise et d'indépendance, en la jetant dans une lutte ouverte contre la royauté et les idées romaines, produisit, ainsi que nous l'avons vu, de tels bouleversements dans les fortunes et l'éclat des personnes, que le peu de lumières jusqu'alors à grande peine

(1) Il s'agit des Goths d'Espagne ou Wisigoths, dont les constructions, aujourd'hui très rares et fort mutilées, paraissent appartenir au style romain ou byzantin.

entretenues s'en éclipsèrent, pour faire place à une ignorance universelle (1). Ainsi ce fut l'affaiblissement du pouvoir monarchique par l'aristocratie, et les progrès toujours croissants de la féodalité, ou, si l'on veut, la *dissolution des rapports et des liens sociaux*, *les préoccupations et les souffrances de l'intérêt personnel* (2), qui portèrent les derniers coups, et les coups les plus terribles à la science et à l'industrie. Toutefois celles-ci ne devaient point s'éteindre entièrement. La religion en confia le dépôt à ses fidèles ministres, et les monastères offrirent à l'étude la sécurité et la considération qui leur manquaient. En même temps le clergé continuait de présenter à l'admiration du monde le spectacle des plus hautes vertus. Le peuple ne tarda pas à confondre dans le même terme comme dans la même vénération le savoir et la piété : *clerc* devint synonyme de *savant;* plus que jamais, il fut impossible de séparer l'histoire du christianisme de celle de la civilisation.

(1) Voilà pourquoi le VIIe siècle est le point le plus bas où soit descendu l'esprit humain, avant l'avènement des Carolingiens.

(2) *Histoire de la civilisation en France*, t. II, p. 171.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Page 41, ligne 12, *lisez :* (391) — p. 135, l. 33 : ; et la postérité, — p. 149, l. 10 : Burgundes, *au lieu de* Bourguignons (Même correction à la page 164, l. 6 et 33, et dans un ou deux autres endroits.) — p. 166, note (1) : *var.* (Même correction aux pages 168, 170, 172, 173 et 175, notes.) — 185, l. 6 : *à la mort de son fils* (534), — p. 208, titre : 568—652. — p. 236, l. 22 : (496). — p. 237, l. 28 : secours — p. 246, l. 28 : trente ans,— p. 249, l. 32 : va — p. 321, l. 27 et 28 : Tulga 640-642. Chindalswind 642-652, — *Id.*, l. 34, Rodrigue (Même correction p. 352, l. 34).

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

Pages.

Préface. v

INTRODUCTION.

L'Empire romain et la Germanie avant les invasions.

Chap. I. L'Empire romain.
§ I. Etat politique. 1
§ II. Etat religieux. 27

Chap. II. La Germanie. 59
§ I. Etat géographique. 59
§ II. Religion. 67
§ III. Organisation politique et militaire. 69
§ IV. Famille et mœurs. 74

LIVRE I.

Invasions des Germains. — Naissance des Etats modernes de l'Europe occidentale.

Première Partie. — *Premières Invasions. Etablissements éphémères.*

Chap. I. De l'arrivée des Huns à la chute de l'empire d'Occident. 85
§ I. Invasions des Suèves, des Vandales, des Burgundes, des Wisigoths. 85
§ II. Genséric, Attila, Odoacre. — Chute de l'Empire. 118

Pages.

CHAP. II. Histoire des Ostrogoths.
§ I. Théodoric-le-Grand. 156
§ II. Décadence et chute de la monarchie. 184

DEUXIÈME PARTIE. — *Fondation des sociétés où doivent prévaloir les mœurs et les usages de la Germanie.*

CHAP. I. Histoire des Lombards. Première période: De leur invasion en Italie à la mort de Rotharis. 208

CHAP. II. Histoire des Franks. Première période: De leur entrée dans la Gaule à l'édit de 615. 229
§ I. De leur établissement dans la Gaule à la mort de Chlotaire I.
§ II. De la mort de Chlotaire I à l'édit de 615. 259

CHAP. III. Histoire des Anglo-Saxons, de leur établissement dans la Grande-Bretagne jusqu'à la réunion de leurs Etats sous le sceptre d'Egbert. 258

CHAP. IV. Histoire des Wisigoths jusqu'à la chute de leur monarchie. 320

TROISIÈME PARTIE. *Résultats de l'invasion germanique.*

§ I. Etat des terres. 355
§ II. Etat des personnes. 370
§ III. Gouvernement central. 380
§ IV. Gouvernement local. 387
§ V. Institutions personnelles. 399
§ VI. Résultats généraux. 415

Reims, Imp. de P. REGNIER.

dern
006340500
219